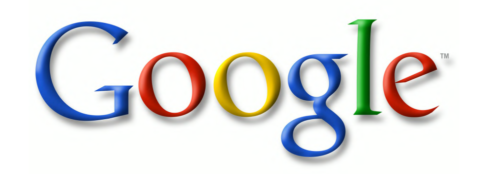


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

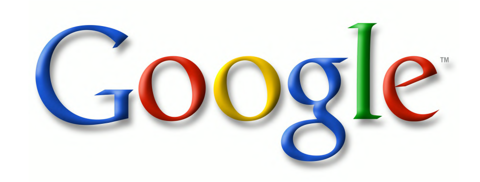
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

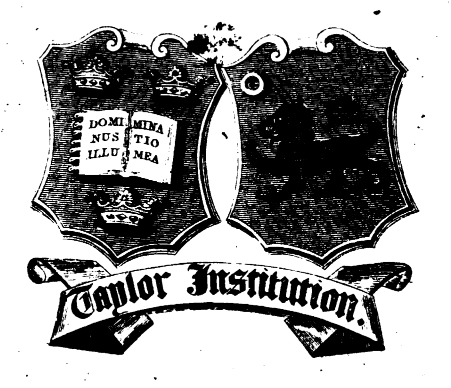
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

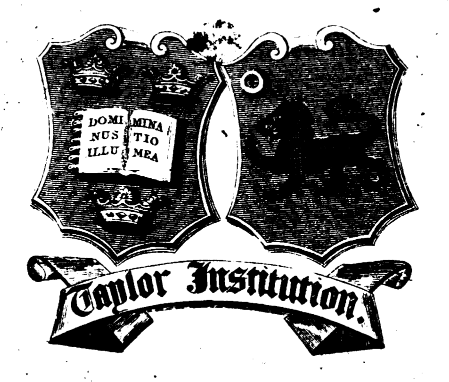


✓ 76.g.3





76.g.3





COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE GUY JOLY.
MÉMOIRES DE CLAUDE JOLY.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

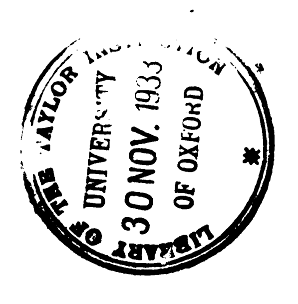
TOME XLVII.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.

1825.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
30 NOV. 1933
OF OXFORD

MÉMOIRES

DE

GUY JOLY,

CONSEILLER AU CHATELET DE PARIS.

NOTICE
SUR GUY JOLY,

ET SUR SES MÉMOIRES.

On ignore l'époque de la naissance de Guy Joly, qui joua un rôle secondaire, mais assez important, dans les troubles de la Fronde. Il étoit fils d'un conseiller au parlement de Paris; et, destiné à la même carrière, on lui acheta d'abord une charge de conseiller au châtelet. Il paroît que, fort jeune encore, il fut du nombre des magistrats qui s'attachèrent au coadjuteur, depuis cardinal de Retz, et qui préparèrent l'exécution de ses projets séditieux. La connoissance de ce prélat lui fut probablement procurée par son oncle Claude Joly, chanoine de Notre-Dame, dont nous parlerons dans un autre article.

Guy Joly, doué d'une grande activité, et d'un esprit fécond en expédiens, ne tarda pas à obtenir la confiance entière du coadjuteur. Il fut souvent chargé par ce dernier de faire imprimer secrètement les pamphlets des frondeurs. Lui-même en composa quelques-uns; et, s'il faut l'en croire, le prélat lui fit plus d'une fois préparer les discours que, pendant la guerre civile, il prononçoit au parlement.

Il marqua surtout dans une circonstance où il fit preuve d'une rare témérité. A la fin de 1649, le paie-

ment des rentes sur l'hôtel-de-ville ayant été suspendu, les frondeurs saisirent avec avidité ce prétexte pour exciter des troubles. Joly se mit à la tête des rentiers, parvint à être l'un de leurs syndics, et leur fit tenir plusieurs assemblées illégales, que le gouvernement n'osa dissoudre. Trouvant que ses harangues séditieuses ne produisoient pas tout l'effet qu'il avoit attendu, il résolut de persuader au peuple que le cardinal Mazarin avoit voulu le faire assassiner. En effet, le samedi 7 décembre, à sept heures et demie du soir, lorsqu'il passoit en carrosse dans la rue des Bernardins, un de ses amis lui tira un coup de pistolet, dont il feignit d'être blessé. Cet événement produisit d'abord une grande rumeur; mais les frondeurs ne purent en tirer parti, parce qu'une tentative d'assassinat, qui fut faite presque en même temps sur le prince de Condé, fixa toute l'attention du public.

Lorsque ce parti fut abattu, et que le Roi, de retour à Paris, eut repris l'exercice de son autorité, Joly présuma (ce qui étoit fort vraisemblable) que la cour avoit l'intention de faire arrêter le cardinal de Retz. Il le conjura donc de ne pas aller au Louvre; mais les autres amis du prélat, persuadés qu'on vouloit négocier avec lui, et se flattant qu'il leur feroit obtenir des emplois ou des gratifications, lui donnèrent des conseils opposés. Il eut le malheur d'y céder, et fut arrêté le 19 décembre 1652. L'ordre portoit aussi de s'assurer de Joly, s'il eût suivi le cardinal; mais il se tint prudemment dans le cloître de Notre-Dame où il demeuroit, et l'on n'osa l'y faire saisir.

Le cardinal, après avoir passé quinze mois à Vincennes, fut transféré dans le château de Nantes, où il put jouir d'un peu plus de liberté. Il avoit donné sa démission de l'archevêché de Paris, et ne devoit être entièrement libre que lorsque le Pape l'auroit agréée. Joly alla le trouver à Nantes; et, de concert avec d'autres amis, il lui proposa un plan d'évasion. Le projet étoit de conduire ensuite le cardinal à Paris, et de le mettre, malgré la cour, en possession de l'archevêché : mais cette entreprise ne réussit qu'en partie. Le prélat, tiré de sa prison, fit une chute de cheval qui l'empêcha de se rendre dans la capitale : il fallut le transporter à Machecoul, où il révoqua, en présence de deux notaires, la démission qu'il avoit donnée à Vincennes [août 1654]. Ne pouvant plus trouver de sûreté en France, il résolut de se retirer à Rome, en passant par l'Espagne. Joly le suivit, et fut, durant un exil qui dura près de huit ans, l'un de ses principaux conseillers. Le séjour de Rome leur étant devenu impossible à cause des imprudences qu'ils se permirent, ils errèrent comme de véritables aventuriers dans les Pays-Bas, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. Enfin, après la mort de Mazarin [1661], le cardinal de Retz n'ayant plus l'espoir de pouvoir occuper le siége de Paris, entra sérieusement en négociation pour sa démission, et Joly fut chargé de défendre ses intérêts. Il eut de longues conférences avec Le Tellier, et parvint à obtenir pour son maître des dédommagemens considérables.

N'ayant pas reçu de lui les récompenses auxquelles il croyoit avoir droit, il quitta son service en 1665, et s'attacha à la cour. Il fut alors chargé par le minis-

tère de composer un mémoire pour soutenir les droits de Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV, sur les Pays-Bas. Cet ouvrage, qui lui fit honneur, fut traduit en latin par son oncle Claude Joly.

Il consacra aussi ses loisirs à écrire une histoire des troubles dans lesquels il avoit joué un rôle. Ces Mémoires, moins bien écrits que ceux du cardinal de Retz, offrent plus de méthode, et paroissent plus exacts.

Depuis 1665, on n'a plus aucun renseignement sur Guy Joly, et l'époque de sa mort est ignorée.

Au commencement de la régence, lorsque les Mémoires du cardinal de Retz furent publiés, ils produisirent la plus vive sensation. « Ce livre, disoit « Brossette, me rend ligueur, frondeur, et presque « séditieux, par contagion (1). » Le duc d'Orléans lui-même se montra inquiet de l'influence que l'ouvrage pouvoit avoir sur l'opinion publique; et le garde des sceaux d'Argenson lui conseilla de faire paroître, comme antidote, les Mémoires de Joly, dont le manuscrit existoit dans la bibliothèque de Louis-Urbain Le Fèvre de Caumartin. L'avis sembla bon, on le suivit; et cette production posthume fut publiée en 1718, deux volumes in-12. Depuis cette époque, elle a toujours été imprimée à la suite des Mémoires du cardinal de Retz.

(1) Lettre à J.-B. Rousseau, 28 février 1718.

MÉMOIRES

DE

GUY JOLY.

[1643 et suiv.] Le ministère du cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçue généralement dans toute la France avec des témoignages et des sentimens d'une joie qu'on ne peut assez exprimer; et même comme cette mort fut bientôt suivie de celle du roi Louis XIII, et que la régence fut donnée à la Reine, cette joie fut extrêmement augmentée par l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux, et que la Reine, qui avoit elle-même beaucoup souffert des violences du cardinal de Richelieu, prendroit une conduite opposée à celle de ce ministre, d'autant plus que jusqu'alors Sa Majesté avoit toujours paru fort sensible à la misère des peuples et aux disgrâces des particuliers. Mais comme on remarqua bientôt après que la Reine, en changeant d'état, avoit aussi changé d'humeur et de sentiment; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du royaume et le soin des affaires au cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'évêque de Beauvais (1), à qui elle avoit de grandes obligations, et qui étoit au moins un homme de bien, chacun se figura diversement et à sa mode

(1) *De l'évêque de Beauvais:* Augustin Potier, oncle du président de Blancménil, qui devint l'un des principaux chefs de la Fronde.

les raisons de ce choix, et de cet attachement à un étranger. De sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plupart des grands seigneurs et autres personnes de qualité, même de quelques-uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitoit fort inconsidérément de s'attacher à son nouveau favori.

Aussi les peuples, au lieu du soulagement qu'ils avoient attendu, se trouvant plus que jamais accablés de nouveaux subsides, les belles espérances qu'on avoit eues, et les acclamations générales qui avoient été faites lorsque la Reine amena le nouveau Roi à Paris, et qu'elle fut déclarée régente, se tournèrent subitement en murmures, en imprécations, et dans une espèce de désespoir, qui est toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'espérer, et qui se trouvent tout d'un coup frustrés de leur attente.

Voilà dans la vérité quelle fut la cause des barricades : car, bien qu'elles ne soient arrivées que plus de cinq ans après la régence, les dégoûts qu'on donnoit sans cesse à toutes sortes de personnes, et les impositions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigrissoient si fort les esprits, et les tenoient dans une agitation si continuelle, qu'il y a moins de sujet de s'étonner que les barricades aient été faites, que de ce qu'elles ne se soient pas faites plus tôt.

On avoit souffert long-temps avec patience; on avoit laissé mourir le président de Barillon dans la prison d'Amboise où la Reine l'avoit jeté, quoiqu'il eût contribué plus que personne à faire dans le parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la régence. Bientôt après que M. le duc de Beaufort eut amené le Roi

et la Reine à Paris, on le vit renfermé dans Vincennes sous prétexte d'une accusation ridicule contre la vie du cardinal Mazarin, et on l'y laissa languir plusieurs années. On murmuroit publiquement du désordre des finances; on parloit ouvertement contre d'Emery, homme violent et de basse naissance, qui avoit été fait surintendant. Le parlement s'étoit assemblé plusieurs fois sur la fin de l'année 1647 pour l'édit du tarif, que la cour fut obligée de réformer. Le peuple s'attroupoit tous les jours dans le Palais et dans les places publiques : et même comme on envoya le régiment des Gardes dans la rue Saint-Denis pour favoriser l'enlèvement de Cadeau, fameux négociant; de Croiset, procureur au châtelet de Paris; et de quelques autres bons bourgeois qui poursuivoient avec chaleur au parlement une requête qu'ils avoient présentée contre l'édit du domaine : le peuple s'étoit ému, et avoit sonné le tocsin aux églises de la même rue et des environs; et s'étoit si bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les gardes furent obligés de se retirer, aussi bien que le lieutenant civil, qui avoit eu ordre d'aller en personne faire cette exécution.

Depuis ce temps-là le peuple, dans tous les quartiers de Paris et pendant toutes les nuits, se mit à faire des décharges d'armes à feu si continuelles, qu'il étoit aisé de voir que tout le monde ne songeoit pas seulement à se tenir sur ses gardes, mais encore se disposoit à quelque chose de fort extraordinaire.

Cependant, parce que le parlement et les autres compagnies ne s'étoient pas encore entièrement déclarées, et qu'elles tâchoient toujours de conserver un mi-

lieu entre les violences de la cour et les ressentimens du peuple, les choses traînoient en longueur; et il ne seroit peut-être rien arrivé de considérable, si l'imprudence du ministre et de ses suppôts n'avoit, au commencement de 1648, fait deux choses qui choquoient si directement les intérêts de toutes les compagnies souveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conservation particulière ce qu'elles n'auroient pas voulu pour le bien public.

[1648] Ce n'est pas qu'il n'y eût dans toutes ces compagnies bon nombre de fort honnêtes gens dont les intentions étoient droites, et sans aucun intérêt particulier; mais leurs bonnes intentions étoient tellement traversées par la cabale et par la corruption des méchans, que la cour auroit à la fin triomphé des larmes des peuples et des efforts des magistrats, si elle ne se fût embarrassée elle-même dans ses desseins par sa mauvaise conduite.

Quoi qu'il en soit, la première des entreprises de la cour qui commença d'échauffer les compagnies souveraines fut l'édit que le Roi porta au parlement au mois de janvier 1648, contenant la création de douze maîtres des requêtes. Car, bien que cet édit ne semblât regarder que le corps des maîtres des requêtes, les conséquences en retomboient sur toute la robe, et il y avoit peu de familles qui n'y fussent intéressées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les maîtres des requêtes s'assemblèrent le même jour, et que le lendemain ils formèrent opposition à l'édit par des députés de leur corps qui entrèrent à la grand'chambre, cette action de vigueur d'une compagnie qui n'avoit pas coutume

d'en faire paroître contre les desseins de la cour réveilla tout le monde, d'autant plus qu'on savoit que cette assemblée s'étoit faite contre les défenses expresses du chancelier, et qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourses particulières une somme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur corps qui pourroient être exilés; et qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre eux avant le rétablissement du droit annuel, ils se cotiseroient tous pour payer la valeur de la charge à la veuve et aux héritiers du défunt.

La seconde chose qui obligea les compagnies souveraines à se réunir contre la cour fut la saisie des gages de messieurs de la chambre des comptes, du grand conseil et de la cour des aides, sous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la paulette, quoique ce prêt n'eût jamais été payé que par les officiers subalternes.

La comédie en musique qui dans ce même temps fut représentée pour la première fois au Palais-Royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de musiciens et de chanteuses, et qui coûta plus de cinq cent mille écus, fit aussi faire beaucoup de réflexions à tout le monde; mais particulièrement à ceux des compagnies souveraines qu'on tourmentoit, et qui voyoient bien, par cette dépense excessive et superflue, que les besoins de l'Etat n'étoient pas si pressans, qu'on ne les eût bien épargnés si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignèrent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avoient de la dureté de la cour, et du peu de ménagement qu'elle avoit pour eux, ils ne laissèrent pas de prendre des mesures secrètes entre eux pour leurs intérêts communs; et jugeant

bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas assez d'effet dans l'esprit du peuple, et ne seroit pas assez appuyé s'ils ne prenoient le prétexte du bien public et de la réformation des finances, ils résolurent de ne point parler d'autres choses : ensuite de quoi messieurs du grand conseil et de la cour des aides firent un arrêté d'aller demander à messieurs de la chambre des comptes la jonction de leur corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'Etat, sans parler ni du prêt qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par messieurs de la chambre des comptes, qui nommèrent sur-le-champ des députés pour aller avec ceux de la chambre des aides proposer à messieurs du parlement l'union des quatre compagnies : laquelle après toutes les remises, et nonobstant les artifices du cardinal Mazarin, fut résolue par arrêt du 13 mai 1648; et ordonné qu'à cet effet les députés des quatre compagnies s'assembleroient à la chambre de Saint-Louis, pour y délibérer sur le soulagement du peuple et le bien de l'Etat.

Cet arrêt d'union fit un très-grand bruit à Paris et dans toutes les provinces; et la cour, qui ne s'y attendoit pas, fit tous ses efforts pour le renverser, jusqu'à se relâcher à l'égard des compagnies souveraines de la demande du prêt. Mais ces offres, faites hors de saison, ne furent pas écoutées, les compagnies redoublant leur vigueur par la foiblesse de la cour, et témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions que le soulagement du public.

Ainsi la cour, qui voyoit tous les jours diminuer

son crédit et son autorité, résolut de tenter les voies de la force; et, la nuit du jeudi au vendredi devant la Pentecôte, elle fit arrêter les sieurs Turgot et d'Argouges, conseillers au grand conseil, qui furent conduits au Mont-Olympe; et le président Lotin et deux conseillers de la même compagnie, qui furent menés à Pont-à-Mousson; et les sieurs de Chesel et Guérin, conseillers de la cour des aides, qui furent relégués à Nancy.

Le conseil donna aussi des arrêts de cassation contre celui du parlement du 13 mai; et le sieur Guénégaud, secrétaire d'Etat, fut envoyé au Palais avec le sieur Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, pour tirer la feuille du registre où étoit cet arrêt. Mais un petit commis qui étoit dans le greffe ne lui ayant pas voulu obéir, sa résistance fit que le bruit de cette entreprise se répandit aussitôt dans la grand'salle, dont les marchands fermèrent toutes les portes; et ils se préparoient à faire pis, si les sieurs Guénégaud et Carnavalet ne se fussent sauvés par un escalier dérobé, sans exécuter leur entreprise.

Il y eut encore à peu près dans le même temps une bagatelle qui ne laissa pas d'aigrir extrêmement les esprits même les moins emportés du parlement : ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la cour d'envoyer un espion devant la maison du président de Mesmes, parce qu'on avoit su qu'il avoit dans une occasion opiné assez vigoureusement, contre sa coutume. Cet espion écrivoit sur des tablettes les noms de tous ceux qui entroient chez le président : lequel en ayant été averti envoya chercher un commissaire, et fit mettre l'espion au châtelet, d'où il fut tiré le

lendemain de grand matin par un exempt des gardes de la Reine: de sorte qu'il étoit en liberté quand le parlement envoya au châtelet pour le transférer à la Conciergerie. Ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu, et une pièce faite à la main pour donner plus de crédit à ce que diroit dorénavant ce président, dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidens qui augmentoient la chaleur du peuple, et diminuoient son respect pour la cour: de manière qu'on déclamoit hautement contre les édits dans tous les lieux publics, et principalement dans la salle du Palais. Il y eut même des femmes qui s'assembloient les samedis aux portes de Notre-Dame, lorsque la Reine y alloit entendre la messe; lesquelles ne pouvant aborder de Sa Majesté pour lui parler, en étant empêchées par les gardes, se mirent à crier plusieurs fois *à Naples, à Naples!* pour marquer que si on ne leur faisoit justice, on en feroit autant à Paris qu'on en avoit fait à Naples (1) peu de temps auparavant.

Toutes ces choses ne faisoient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine, ni des ministres, quoique des exemples de cette nature soient

(1) *Qu'on en avoit fait à Naples* : En 1647, les Napolitains se révoltèrent, ayant à leur tête le fameux Massaniello, pêcheur d'Amalfi. Cette révolte fut accompagnée de massacres; et le duc d'Arcos, vice-roi de Naples, crut étouffer la fermentation en faisant assassiner Massaniello. Peu de temps après, don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, vint à Naples dans l'intention de châtier les mutins. Il y eut une nouvelle insurrection excitée par Gennare; et le duc de Guise, qui étoit alors à Rome, vint se mettre à la tête des rebelles. (*Voyez* les Mémoires du duc de Guise, qui font partie de cette série.)

toujours très-dangereux, parce qu'ils entraînent insensiblement les peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre (1) faisoit aussi un très-mauvais effet : et bien que tout le monde désapprouvât l'emportement des Anglais, on n'en blâmoit que l'excès, et non pas les raisons ; et le peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux, qu'il est naturel et permis de se défendre et de s'armer contre la violence des supérieurs.

La sortie de M. de Beaufort du bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648, augmenta aussi beaucoup les espérances du peuple, qui dès ce moment regarda ce prince comme un chef capable de le défendre contre les entreprises de la cour. On ne parloit d'autre chose dans le monde ; et la haine qu'on avoit contre le cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce prince comme le commencement de celle du public.

Ce prince entretenoit depuis long-temps une intelligence secrète avec un de ceux qui le gardoient, appelé Vaugrimaut ; lequel ayant fait provision de cordes et d'autres choses nécessaires pour son dessein, le jour de la Pentecôte, une heure après-midi, il entra dans la galerie du donjon avec M. de Beaufort, qui s'y promenoit tous les jours avec le sieur de La Ramée, gouverneur du château de Vincennes ; et

(1) *Ce qui se passoit en Angleterre:* Charles premier étoit au pouvoir de Cromwell, et l'on entrevoyoit quel seroit son sort. Joly observe, à l'égard de l'emportement des Anglais, qu'à Paris *on en blâmoit l'excès, et non pas les raisons.* Ce peu de mots suffit pour donner une idée des dispositions où se trouvoient alors les frondeurs.

ayant fermé par dedans la porte de la galerie au verrou, il se jeta sur cet officier avec M. de Beaufort; et après l'avoir bien lié, et lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devants sans façon, et se coula par une corde dans le fossé, disant à ce prince qu'il étoit juste qu'il se mît le premier hors de danger, puisqu'il y alloit de sa vie; au lieu que si on venoit à reprendre Son Altesse, il en seroit quitte pour garder une prison plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cédé le pas à son libérateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent tirés tous deux aussitôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendoient, sous la conduite de Vaumorin, gentilhomme du duc; et étant monté à cheval, il se rendit lui quatrième dans le pays du Maine et d'Anjou, et demeura quelque temps caché chez le curé de La Flèche.

La cour fut surprise de cet événement, dont on avoit cependant averti le cardinal Mazarin quelques jours auparavant, et qui avoit été prédit par l'abbé de Marivaux et Goiset, avocat, qui se mêloient d'astrologie. La chose fut traitée de bagatelle. Cependant l'abbé de Marivaux étoit si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ses circonstances: et quelques-uns de ses amis l'ayant rencontré au Cours le jour qu'elle eut son effet, et lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures, et qu'il falloit qu'elles fussent passées avant qu'il fût en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, et les avis réitérés qui furent donnés au cardinal firent

tant d'impression sur son esprit, qu'il dépêcha un exprès au sieur de La Ramée pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, sans s'expliquer davantage; mais La Ramée n'avoit garde de soupçonner Vaugrimaut, qui étoit son homme de confiance.

D'un autre côté, les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munster, faisant désespérer de la paix (1), achevèrent de soulever les esprits du peuple, qui rejetoit sur le cardinal le retardement et les obstacles de sa conclusion.

Dès l'année 1643, la cour avoit envoyé à Munster M. le duc de Longueville et messieurs d'Avaux et Servien en qualité de plénipotentiaires, où, après plusieurs difficultés suscitées par Servien, qui avoit le secret du cardinal, on ne laissa pas de convenir de plusieurs articles qui furent trouvés justes et avantageux à la France par messieurs de Longueville et d'Avaux. Il est même certain (2) que ces deux plénipotentiaires étoient disposés à les signer; mais Servien s'y étant opposé, ils n'eurent pas assez de courage pour le faire, quoique leurs commissions leur donnassent le pouvoir de signer lorsqu'ils seroient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avoient été avec lui confirmèrent ce qui avoit été écrit de Munster; de sorte qu'on ne douta

(1) *Faisant désespérer de la paix :* Cependant le traité de Westphalie fut signé dans le cours de cette année. Si la paix avec l'Espagne ne fut pas faite en même temps, c'est parce que les troubles qui menaçoient la France donnèrent des espérances au ministre de Philippe IV.— (2) *Il est même certain :* Rien n'est moins certain, car jamais le duc de Longueville ne fut initié dans le secret de la négociation. D'Avaux et Servien eurent entre eux quelques différends, mais ils étoient d'accord sur les bases du traité.

plus que le cardinal Mazarin n'empêchât la conclusion de la paix pour ses intérêts particuliers, craignant de n'être plus si nécessaire, et de ne pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'il faisoit sans cesse sur le peuple, sous prétexte de la guerre.

Cependant le parlement et les autres compagnies continuoient de s'assembler par leurs députés à la chambre de Saint-Louis, en exécution de l'arrêt d'union, malgré ceux de défense et de cassation que le conseil rendoit tous les jours: ce qui tenoit toute la France dans une émotion si générale et dans une espérance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, et d'y contribuer par toutes sortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce temps-là le 20 août 1648 par M. le prince, la cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, et qu'arrêtant les plus vigoureux du parlement elle viendroit aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étoient même inspirées par quelques-uns de ce corps, et particulièrement par le premier président Molé (1), qui s'opposoit par toutes sortes d'artifices aux desseins de la compagnie, quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans le parlement, et pour faire peur à la cour, afin d'être

(1) *Et particulièrement par le premier président Molé:* Le président Molé ne conseilla point le coup d'Etat qui fut exécuté le 26 août; au contraire il en gémit, et en prévit les conséquences. Ennemi des factieux, il défendoit avec force les priviléges de son corps. L'imputation faite à ce grand magistrat d'avoir reçu un traitement annuel de la cour est au moins très-hasardée.

mieux payé des cent mille livres qu'on lui donnoit tous les ans, et pour obtenir tous les jours de nouvelles grâces pour ses enfans, qui le gouvernoient, et qui le vendoient à la cour.

Cet homme avoit aussi une jalousie secrète du sieur de Broussel, dont la réputation lui étoit insupportable : ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnèrent le pernicieux conseil d'enlever cet officier avec quelques autres de la même compagnie, qui n'étoient criminels que parce qu'ils avoient l'affection du peuple, dont ils avoient pris la défense contre les entreprises du ministre.

Quoi qu'il en soit, ce grand dessein fut exécuté le 26 août 1648, la Reine ayant mené le Roi à Notre-Dame au *Te Deum* qui se chanta sur le midi, pour la victoire de Lens. Après quoi Leurs Majestés s'étant retirées, le régiment des Gardes françaises et suisses, qui avoient accoutumé de les suivre, demeurèrent dans leurs postes aux environs de Notre-Dame; et en même temps le sieur de Comminges, lieutenant des gardes de la Reine, suivi de quelques soldats, entrèrent environ une heure après midi chez le sieur Broussel, logé au port Saint-Landry, dans le moment qu'il sortoit de table, étant alors en soutane et en pantoufles, avec ses enfans.

Le sieur de Comminges présenta d'abord à ce bonhomme une lettre de cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le suivre à l'instant. Ce conseiller ayant répondu qu'il étoit prêt d'obéir en lui donnant le loisir de s'habiller, la demoiselle de Broussel ajouta que son père ayant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pourroit avoir besoin de se retirer avant

de partir ; ce qui lui fut accordé par le sieur de Comminges. Mais voyant que le sieur de Broussel tardoit un peu trop, et que le peuple s'assembloit autour de la maison, et avoit même fait éloigner le carrosse préparé pour l'emmener, le sieur de Comminges le pressa tellement qu'il le fit partir en l'état qu'il étoit, où il l'avoit trouvé en simple soutane et sans souliers. En passant par la rue des Marmousets, on jeta au milieu un banc de bois de l'étude d'un notaire pour arrêter le carrosse; mais il ne laissa pas de passer outre au travers des gardes, et de gagner le Marché-Neuf et ensuite le quai des Orfèvres, où le carrosse s'étant rompu, le sieur de Comminges fit arrêter celui d'une dame qui passoit; et l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son prisonnier, qu'il mena par la porte de la Conférence premièrement au château de Madrid, et de là à Saint-Germain, où il coucha. Après cet événement, les gardes défilèrent jusqu'au lieu où le carrosse s'étoit rompu, occupant tout le Pont-Neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'assembler, et toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment dans le Palais, sur le pont Notre-Dame, dans la rue Saint-Honoré, et ensuite partout ailleurs. Plusieurs bateliers qui étoient à la Grève ayant été avertis par les cris des gens et des voisins du sieur de Broussel, dont les fenêtres répondoient sur la rivière, passèrent dans de petits bateaux au port Saint-Landry avec des crocs, où ayant joint ceux du quartier et plusieurs autres gens attroupés au son du tocsin de Saint-Landry, armés de hallebardes et de vieilles épées, ils coururent après le carrosse en criant : *Tue, tue!* Mais ils

furent arrêtés par le maréchal de La Meilleraye, qui, étant sur le Pont-Neuf à la tête des gardes, s'avança à cheval jusque dans la rue Saint-Louis pour arrêter le désordre : cependant il fut obligé de se retirer avec assez de peine et de danger, un horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea aussi le lieutenant civil, le lieutenant criminel et les autres magistrats de police d'aller par les rues, et de se rendre chez le premier président : mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le peuple les chargeant à coups de pierres, aussi bien que le maréchal, lequel ayant été blessé légèrement, tua un crocheteur d'un coup de pistolet vers Saint-Germain-l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue Saint-Honoré que le maréchal de La Meilleraye blessa le crocheteur ; et le coadjuteur, en revenant du Palais, mécontent de la manière dont il avoit été reçu, le confessa dans le ruisseau : ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le peuple et à se le concilier ; je lui ai ouï dire qu'il l'avoit fait exprès. En arrivant dans la chambre de la Reine en rochet et en camail, qu'il n'avoit pas quitté depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disoit à la Reine : « Madame, Votre Majesté est bien malade : le coadjuteur apporte l'extrême-onction ; » et bien d'autres plaisanteries. La Reine lui dit : « M. le coadjuteur, le Roi mon fils saura bien punir quelque jour..... » Dans ce temps-là le cardinal Mazarin donna un coup sur l'épaule de la Reine, qui lui fit adoucir le discours qu'elle commençoit. Le coadjuteur, en confessant le crocheteur, reçut un coup de pierre qui lui fit

une contusion aux côtes : la Reine l'envoya prier de venir au Palais-Royal le lendemain, mais il s'étoit mis au lit exprès ; la Reine lui offrit de faire justice de Beautru, mais il dit qu'il ne se plaignoit de rien. Il envoya le soir chercher un maître des comptes nommé Miron, qui fut tué depuis au feu de l'hôtel-de-ville : il étoit fort ami du coadjuteur : il étoit capitaine de son quartier, qui étoit au chevalier du guet. Miron proposa les barricades : il falloit que dans quelque autre quartier que celui du chevalier du guet on battît le tambour. On envoya chez Martineau, conseiller des requêtes, capitaine de la rue Saint-Jacques : il étoit ivre. Sa femme, sœur du président de Pommereuil, dont le coadjuteur étoit amoureux, se leva, fit battre le tambour, et commença les barricades dans ce quartier, comme Miron dans le sien.

Le coadjuteur de Paris, voulant aussi tâcher d'y apporter du remède, partit à pied du petit archevêché en rochet, camail et bonnet carré, donnant partout de grandes bénédictions au peuple, qui se mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laissoit pas de crier en même temps qu'il falloit leur rendre M. Broussel. Ce prélat alla ainsi avec assez de peine jusqu'au Palais-Royal, où il parla à la Reine assez fortement du péril qu'il y avoit de pousser les choses plus loin : mais la Reine lui ayant répondu assez aigrement, et les partisans du cardinal s'étant moqués de lui, on a cru que ce qui se passa en cette rencontre fut la principale cause de l'engagement où il a toujours été depuis contre la cour.

D'autres disoient pourtant qu'avant ce temps-là le

coadjuteur étoit déjà mécontent du cardinal, qui lui avoit refusé l'agrément du gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il recevoit depuis quelque temps chez lui tous les mécontens, comme le comte de Montrésor, le marquis de Noirmoutier, les sieurs de Saint-Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, et plusieurs personnes du parlement et de la ville : il avoit fait même un sermon aux Jésuites le jour de Saint-Louis, en présence du Roi et de la Reine, qui fut trouvé fort emporté et séditieux par les courtisans. Aussi disoit-on que les bénédictions qu'il affectoit de donner par les rues étoient bien plus propres à exciter le peuple qu'à l'apaiser : ce qui étoit vrai; et que les sieurs d'Argenteuil et de Marigny, qui le tenoient sous les bras, encourageoient le peuple à tenir bon.

Dans le même temps on arrêta le président de Blancménil; on alla aussi chez le président Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déjà sauvé : messieurs Lainé et Loysel en avoient fait de même. Et ceux qui furent envoyés chez eux y laissèrent des lettres de cachet qui les reléguoient, l'un à Nantes, l'autre à Senlis; mais ils n'y déférèrent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé messieurs du parlement à se rendre au Palais, quand le parlement entra au Palais-Royal, la Reine vouloit faire pendre quelques conseillers aux fenêtres (1). Mon père étoit sur la liste : le cardinal l'en empêcha. J'ai ouï dire que la délibération fut fort

(1) *La Reine vouloit faire pendre quelques conseillers aux fenêtres* : Allégations calomnieuses; elles ne se trouvent que dans ces Mémoires : les autres témoins oculaires de cette séance n'en font aucune mention.

belle pour savoir si on délibéreroit, n'étant pas *in loco majorum :* il passa à délibérer. Martineau dit qu'il falloit rendre M. de Broussel, et que le peuple le demandoit de trop bonne grâce : ce qui excita un grand murmure. Apparemment il n'avoit pas bien cuvé son vin.

Il y eut dès ce moment une espèce d'assemblée des chambres, où il ne se résolut pourtant rien alors, la délibération ayant été remise au lendemain matin : le peuple parut même un peu s'apaiser sur les six heures du soir, et se retira peu à peu chacun chez soi, après que les gardes eurent abandonné le Pont-Neuf par ordre du maréchal de La Meilleraye, lequel y retourna, et fit crier *vive le Roi!* par des gens apostés. Cependant les boutiques demeurèrent fermées, et la plupart des bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faire leur provision de poudre et de plomb. Après tout, il y avoit assez d'apparence que la nuit auroit radouci l'altération des esprits, si le prevôt des marchands et les échevins n'eussent averti, par ordre de la cour, les officiers de la bourgeoisie de tenir leurs armes et leurs compagnies en bon état : ce qui fut fait, parce qu'on fit entendre à la Reine que les bons bourgeois étoient bien intentionnés, et que les séditieux n'étoient qu'une poignée de canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux bourgeois, qui se voyoient par là autorisés, en quelque façon, dans ce qu'ils voudroient entreprendre. Outre cela, les parens et amis du sieur de Broussel et des autres exilés, avec ceux qui étoient mécontens de la cour, eurent le

soin d'envoyer toute la nuit chez les officiers et bourgeois de leur connoissance, pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le coadjuteur, qui étoit piqué de la manière dont on avoit reçu ses offres de services au Palais-Royal, fit aussi solliciter ses amis par le chevalier de Sévigné (1) son parent, par le sieur d'Argenteuil et le sieur de Laigues, qui étoit revenu depuis peu de l'armée, fort irrité contre M. le prince à l'occasion d'une dispute de jeu, où il avoit été maltraité par Son Altesse.

Tout cela n'auroit cependant peut-être servi de rien, si le hasard et la mauvaise conduite de la cour n'avoient le lendemain matin porté les choses à la dernière extrémité. Dans la confiance que la Reine et le cardinal avoient sur les bons bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils l'avoient commencée, et résolurent d'envoyer M. le chancelier (2) au parlement, afin d'empêcher les délibérations de la compagnie, et leur faire défense à l'avenir de connoître des affaires publiques : ce qui se faisoit de concert avec le premier président et quelques partisans du cardinal Mazarin, qui tâchoient par toutes sortes de moyens de ralentir la première chaleur du parlement, et de traîner l'affaire en longueur. Mais il arriva que le chancelier, qui étoit parti de chez lui en carrosse, n'ayant pu passer sur le quai de la Mégisserie, ni sur celui des Orfèvres où les chaînes étoient tendues, fut obligé de se mettre dans sa chaise, qu'il avoit fait suivre; et de continuer

(1) *Le chevalier de Sévigné:* Renaud de Sévigné, oncle de Henri, mari de madame de Sévigné. Ce dernier fut aussi entraîné dans la rebellion. — (2) *M. le chancelier :* Pierre Seguier.

son chemin le long du Pont-Neuf et sur le quai des Augustins, jusques à l'hôtel de Luynes près le pont Saint-Michel, où, ayant encore trouvé une chaîne tendue, il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au conseil, qui, étant mêlé dans un peloton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup : « Voilà le b..... de « chancelier qui vient pour empêcher que le parle- « ment ne s'assemble, et qu'on ne rende M. de « Broussel : il faut l'assommer. » Sur quoi la populace courant vers le chancelier, il n'eut que le temps de se jeter dans l'hôtel de Luynes, où étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur, où il demeura fort long-temps.

En moins de rien ce peloton de peuple ayant été grossi d'une infinité de gens qui accoururent de tous côtés, ils entrèrent dans la maison, et cherchèrent partout; mais ne trouvant pas le chancelier, ils y alloient mettre le feu, lorsque le maréchal de La Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois compagnies des Gardes françaises et suisses, qui écartèrent la populace, et donnèrent lieu au chancelier d'entrer dans le carrosse du lieutenant civil d'Aubray, son parent, qui étoit venu pour le secourir avec quelques officiers de justice.

La retraite du maréchal de La Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple se mettoit en état de tous côtés de l'empêcher : ce qui fut cause que les gardes, par son ordre, commencèrent à faire des décharges en se retirant; et le maréchal, qui étoit à cheval, tua encore d'un coup de pistolet, à l'entrée du Pont-Neuf, une pauvre femme qui portoit une

hotte : ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en passant devant le cheval de bronze on tira des maisons qui sont vis-à-vis plusieurs coups de fusil, dont le carrosse du chancelier fut percé en cinq ou six endroits; et Picard, lieutenant du grand prevôt de l'hôtel, qui servoit auprès de lui, en fut tué, avec le fils aîné de Sanson le géographe, qui étoit à la portière.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-Neuf, le peuple, qui étoit sur le quai de la Mégisserie, étant accouru au bruit des mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles qui se vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pu empêcher que le chancelier ne se sauvât, on vit tout d'un coup cinq ou six cents d'entre eux, lesquels, ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton et pris un tambour, se mirent à marcher en confusion le long du quai vers le grand châtelet.

Sur quoi le capitaine du quartier, qui étoit en état avec sa compagnie suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne qui est au bout de la rue vis-à-vis Saint-Leufroi : et ayant en même temps fait battre la caisse, tous les bourgeois du quartier sortirent en armes, et se postèrent sur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut aussitôt suivi par toute la ville, tout le monde s'étant mis à crier aux armes et barricades avec tant de promptitude et tant d'ordre qu'en moins d'une demi-heure toutes les chaînes furent tendues, avec double rang de barriques pleines de terre, de pierres et de fumier, derrière lesquelles tous les bourgeois étoient en armes en si grand nombre, qu'il est presque impossible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27 août 1648, pendant que le parlement étoit assemblé pour délibérer sur l'emprisonnement de leurs confrères : au sujet de quoi plusieurs avis ayant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut enfin résolu, après avoir su ce qui se passoit dans la ville, que la compagnie iroit en corps demander leur liberté à la Reine; et qu'en cas de refus elle reviendroit au Palais pour délibérer, et demeureroit assemblée jusques à leur élargissement. Suivant cette délibération, messieurs du parlement en robes et bonnets carrés, au nombre de plus de cent soixante, sortirent du Palais sur les dix heures et demie, le peuple ouvrant partout les barricades pour lui faire passage, criant *vive le Roi! vive Broussel! vive le parlement!* et les priant de faire revenir M. de Broussel, à quelque prix que ce fût.

Le parlement étant arrivé au Palais-Royal, on leur donna aussitôt audience dans une salle où se trouvèrent le Roi, la Reine, M. le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le chancelier, le maréchal de La Meilleraye, et plusieurs autres. Le premier président ayant représenté l'état de la ville et la nécessité qu'il y avoit de rappeler incessamment les exilés, la Reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changeroit pas de résolution; que le parlement seroit responsable au Roi de tout ce désordre, qui n'étoit pas si grand qu'on ne le pût bien apaiser; que le Roi s'en vengeroit un jour. On prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas, en se levant pour se retirer dans une autre chambre : « Oui, je le rendrai, mais je ne « le rendrai que mort. » Après quoi, comme la com-

pagnie commençoit à sortir, il y eut quelques personnes qui firent des propositions d'accommodement; mais cela n'ayant eu aucun effet, le parlement retourna comme il étoit venu, sinon qu'en passant aux premières barricades les bourgeois commencèrent à murmurer, criant qu'ils vouloient revoir M. Broussel.

Enfin le premier président, suivi de toute la compagnie, s'étant présenté à la barricade de la Croix du Tiroir, un nommé Raguenet, marchand de fer, capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois de sa compagnie, une hallebarde à la main; et s'adressant au premier président, il lui demanda s'il ramenoit M. de Broussel. A quoi ce magistrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la Reine, et qu'ils retournoient délibérer au Palais, Raguenet répliqua que c'étoit au Palais-Royal qu'il falloit retourner, et ramener M. de Broussel : autrement qu'ils ne passeroient pas. Et plusieurs voix s'étant élevées, on en entendit qui disoient qu'ils savoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entre autres lui premier président, qui étoit d'intelligence avec la cour, et qu'il vouloit du mal à M. de Broussel; que s'ils ne le ramenoient, ils n'épargneroient pas un d'eux. Paroles qui furent suivies d'outrages envers quelques-uns de la compagnie, surtout envers le premier président, qui fut bien tiraillé, et pris enfin à la barbe, qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du parlement qui étoient les plus fermes, et qui exhortoient en passant le peuple à prendre courage, et à faire retourner le premier président : ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de la sorte, et en pé-

ril de l'être plus durement s'il eût résisté. Mais il ne fut pas suivi de toute la compagnie, cinq présidens à mortier et plusieurs conseillers s'étant sauvés par des rues détournées, dans l'appréhension des menaces du peuple.

Enfin le parlement étant retourné au Palais-Royal, et la cour ayant été informée de ce qui se passoit, elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de résister aux désirs du parlement et du peuple : elle consentit donc que la compagnie délibérât dans une des salles du Palais-Royal, où il fut arrêté que la Reine seroit suppliée d'envoyer des lettres de cachet pour le retour du sieur Broussel et des autres exilés : ce qui fut exécuté à l'instant. On fit partir deux carrosses, un du Roi, et l'autre de la Reine, pour aller querir les sieurs de Blancménil et de Broussel; et on remit les lettres de cachet, qui furent expédiées sur-le-champ pour le retour des autres exilés, entre les mains de leurs parens, qui se chargèrent du soin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que sur les six ou sept heures du soir : après quoi messieurs du parlement se retirèrent chacun chez soi sans aucun obstacle de la part du peuple, qui avoit su ce qui s'étoit fait, et qui avoit vu passer les carrosses du Roi et de la Reine pour aller prendre les sieurs de Blancménil et de Broussel.

Ce même jour le coadjuteur, qui étoit averti de tout ce qui se faisoit, jugeant bien que toute cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes suites, fut porté par quelques-uns de ses amis à prendre des mesures avec M. le duc de Longueville, qui n'étoit

pas content de la cour non plus que lui ; et à envoyer chez lui le sieur d'Argenteuil, pour le prier de trouver bon qu'ils pussent se voir, et conférer ensemble sur les affaires présentes. Le duc accepta la proposition sur-le-champ, et se résolut d'aller trouver le coadjuteur ; mais comme il ne pouvoit passer par la ville à cause des barricades, il se mit dans un petit bateau, à l'abreuvoir qui est au bout de la rue des Poulies ; et alla descendre dans un lieu qui s'appelle le Terrain, par où il entra dans le petit archevêché, que le coadjuteur habitoit alors.

Leur conférence fut assez longue, et il s'y trouva quelques amis du coadjuteur, qui dès ce moment auroient bien voulu pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouveroit jamais une plus belle occasion ; que le peuple étoit disposé à tout entreprendre ; que bien des gens crioient dans les rues qu'il falloit aller droit au cardinal Mazarin ; que ce n'étoit rien faire sans cela ; et que s'il en revenoit, il n'épargneroit pas ceux qui l'auroient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces sortes d'entreprises sont plus aisées à proposer qu'à exécuter, et qu'elles notent pour jamais auprès du prince ceux qui s'en déclarent les chefs, il arrive rarement que les grands seigneurs veuillent s'en charger. De sorte que la conférence se réduisit à convenir qu'il falloit suivre les mouvemens du parlement et du peuple, et tâcher d'engager dans les intérêts publics les personnes de qualité, particulièrement M. le prince, à qui il sembloit qu'on faisoit une injure en prenant le moment de la réjouissance de sa victoire pour l'exécution d'une entreprise

si odieuse. Les choses en demeurèrent donc là, ce qui s'étoit passé au Palais-Royal ayant beaucoup diminué l'animosité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, et ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eût vu le sieur de Broussel, malgré les efforts du prevôt des marchands et des échevins pour faire rompre les barricades, et quoique le président Blancménil fût arrivé dès le matin du vendredi. Enfin le sieur de Broussel étant arrivé sur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant *vive le Roi! vive Broussel!* Partout où il passoit, on fit des salves et des décharges générales de mousqueterie: ce qui fit croire en plusieurs endroits que les bourgeois en étoient venus aux mains avec les soldats. Mais enfin ce conseiller étant descendu de carrosse à Notre-Dame, et ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'apaiser. Il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ses fenêtres, qui regardoient sur l'eau du côté de la Grève, pour contenter les habitans du quartier, dont une partie passèrent la rivière dans de petits bateaux pour le reconnoître.

Après cela il fut au Palais, où messieurs du parlement l'avoient envoyé prier d'aller reprendre place: ce qu'il fit à son ordinaire et sans aucune démonstration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modestie au compliment que le premier président lui fit, et au président Blancménil, de la part de toute la compagnie, qui l'en avoit chargé.

On donna ensuite un arrêt pour rompre les barricades et mettre les armes bas: lequel fut exécuté

dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, et les carrosses roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le soir, sur le bruit qui se répandit qu'il y avoit des troupes dans le bois de Boulogne; mais ce bruit fut dissipé dans un instant, et on dormit en repos toute la nuit. Quelques-uns ont dit que le duc de Beaufort, ayant été averti à La Flèche de ce qui se passoit à Paris, avoit pris la poste, et qu'il y étoit arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence, il se seroit vengé du cardinal Mazarin : du moins il est bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la ville qui avoient le même dessein, et que s'ils avoient eu un chef comme M. le duc de Beaufort, les choses n'en seroient pas demeurées là.

C'est ce qui a fait dire à plusieurs personnes que le cardinal Mazarin avoit eu grand tort d'exposer ainsi en même temps le Roi, la Reine et lui-même; et que, voulant entreprendre d'enlever le sieur de Broussel et les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris : mais, au sortir du *Te Deum*, mener le Roi à Saint-Germain ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit, et d'où il auroit été aisé de dissiper la rumeur du peuple et les remontrances du parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le chancelier au parlement, dans la première chaleur des esprits. Il auroit été plus prudent et plus de la majesté de la cour d'attendre tranquillement ses remontrances: et on devoit considérer que quand le chancelier auroit pu arriver au Palais sans obstacle, il y

avoit toujours lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour servir d'otage aux exilés.

Ce fut aussi une grande imprudence de faire prendre les armes aux bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent guère d'eux-mêmes à ces dangereuses extrémités, dans la crainte de se faire remarquer: au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les magistrats; et il falloit n'avoir aucune connoissance de la disposition générale des esprits pour s'imaginer que les bourgeois, animés comme ils l'étoient, ayant les armes à la main, prissent le parti de la cour. Les barricades qui furent faites sous Henri III devoient tenir lieu de leçon; et si la majesté d'un roi de son âge n'avoit pas contenu le peuple, il ne falloit pas croire que la présence d'un roi enfant, d'une reine espagnole et méprisée, et celle d'un ministre étranger très-haï, dût retenir le peuple dans le respect.

Ce qui put excuser le cardinal Mazarin dans cette rencontre, c'est que tous ceux qui l'approchoient, et qui attendoient des grâces par son moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour qu'en déguisant l'état des choses, et en donnant des conseils violens, qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine et emportée de la Reine. La plupart des courtisans n'étoient pas même fâchés du désordre, dans l'espérance qu'ils deviendroient plus nécessaires, et qu'ils attireroient plus aisément des récompenses.

Ceux qui étoient dans les principales charges de

l'Etat n'auroient peut-être pas aussi été fâchés de la perte du cardinal, dans la pensée qu'ils pourroient remplir sa place, et que la Reine seroit forcée de se jeter entre leurs bras : ce qui est si véritable, que ceux d'entre eux qui paroissoient les plus échauffés, et qui donnoient les conseils les plus violens, ne laissoient pas d'envoyer sous main, par leurs créatures, des avis à quelques-uns du parlement et de la ville pour les affermir dans leur dessein.

Le calme qui parut rétabli pendant quelques jours ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le cardinal Mazarin, son seul nom étant devenu une injure si odieuse, que les juges donnèrent des permissions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un; et cela étoit véritablement nécessaire, parce que ceux auxquels on reprochoit publiquement d'être mazarins couroient souvent risque de la vie, ou du moins d'être maltraités par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur, que le menu peuple s'en servoit comme d'une espèce d'imprécation contre les choses déplaisantes; et il étoit assez ordinaire d'entendre les charretiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de *b...... de mazarins*.

D'un autre côté, ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse, en ce qu'il servit à marquer un parti. Ceux qui tenoient pour la cour étoient appelés *mazarins*, et les autres *frondeurs* : tout le monde se divisant par ces deux noms, qui causoient même des brouilleries dans les familles entre les pères et les enfans, les maris et les femmes, les frères et les sœurs; mais avec cette différence que le pre-

mier passoit pour une injure dont tout le monde se fâchoit, ceux même qui étoient dans le parti de la cour : au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de *frondeur* vient de ce qu'en ce temps-là, et dès l'année précédente, les garçons de boutique et autres jeunes gens s'assembloient en différens lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les archers, qui ne pouvoient les en empêcher : ce que le sieur Bachaumont, conseiller au parlement, et fils du président Le Coigneux, appliqua un jour en riant aux assemblées du parlement, où M. le duc d'Orléans alloit souvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportés : ce qui réussissoit ordinairement pendant que Son Altesse Royale étoit présente; mais en son absence la compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précédens, et délibéroit en toute liberté, d'une manière dont la cour n'étoit pas contente. Sur quoi le sieur de Bachaumont dit un jour que la cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement, que les archers des leurs à l'égard des frondeurs; de sorte que ce nom se donnoit premièrement à ceux qui opinoient vigoureusement, et depuis à ceux qui se déclaroient contre le cardinal; et il devint tellement à la mode qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dît être à la fronde : les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, et presque généralement toutes sortes de marchandises, jusqu'au pain. Rien n'étoit ni beau ni bon, s'il n'étoit à la fronde; et pour exprimer un homme de bien, il n'y avoit pas d'expression plus énergique que celle de bon frondeur.

GUERRE DE PARIS.

Les barricades n'ayant interrompu que pour quelque temps les délibérations du parlement sur les affaires publiques, cette compagnie recommença ses assemblées au sujet des propositions faites dans la chambre de Saint-Louis pour les rentes sur l'hôtel-de-ville et pour le tarif : et comme la fin des séances ordinaires approchoit, le parlement se continua de lui-même pendant les vacations, ayant, seulement pour la forme, envoyé demander à la Reine des lettres de continuation, qui, après une extrême résistance de la cour, furent accordées pour quelque temps, et même prorogées dans la suite.

Cependant la Reine, qui avoit coutume de faire prendre au Roi l'air de la campagne dans cette saison, l'ayant fait sortir de Paris dès les six heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du mystère dans cette sortie, qui fut prise pour lors pour un dessein formé d'assiéger la ville : d'autant plus que dans le même temps on eut avis que les troupes s'approchoient, et commettoient de grands désordres dans leur passage.

C'est pourquoi le parlement s'étant assemblé le 22 septembre 1648, on résolut de prier la Reine de ramener incessamment le Roi à Paris, et d'en écarter les troupes, plusieurs de la compagnie ayant parlé très-haut contre le cardinal Mazarin, comme contre

l'auteur de tous les désordres; quelques-uns ayant même proposé de renouveler l'arrêt de 1617, par lequel les étrangers sont exclus du gouvernement et du ministère. Mais cet avis ne fut pas suivi, et on se contenta d'ajouter à la délibération que M. le duc d'Orléans et M. le prince seroient priés de venir prendre leurs places dans la compagnie, pour y délibérer sur les affaires d'Etat.

Mais comme ces deux princes écrivirent à messieurs du parlement pour les prier d'aller conférer avec eux à Ruel, on nomma des députés pour cet effet, qui proposèrent beaucoup de choses sur tout ce qui avoit été agité dans la chambre et dans les assemblées du parlement depuis les barricades : et parce que le sieur de Chavigny avoit été arrêté dans ce temps-là, et que le sieur de Châteauneuf, garde des sceaux, et le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, avoient été exilés, cela fut cause qu'on insista beaucoup dans ces conférences sur le point de la sûreté publique.

On ne sait pas précisément quel fut le sujet de la prison du sieur de Chavigny, si ce n'est qu'on l'accusoit de porter M. le prince à embrasser les intérêts du parlement pour se venger du cardinal, qui lui avoit ôté la charge de secrétaire d'Etat pour la donner au sieur de Brienne; et on disoit que le sieur de Chavigny ayant fait confidence de son dessein au président Perrault, qui étoit à M. le prince, ce président en avoit averti le cardinal : ce qui fit arrêter le sieur de Chavigny, dont il appréhenda l'esprit, et la grande liaison qu'il avoit avec les principales personnes de la cour et du parlement, et qui auroit pu faire une intrigue dans le cabinet, plus dangereuse pour le car-

dinal que tous les murmures du peuple et les remontrances du parlement. Enfin, après plusieurs conférences et beaucoup de voyages des députés, on convint d'une déclaration qui fut publiée le 24 octobre 1648, par laquelle le Roi accordoit à ses peuples la diminution d'un cinquième sur les tailles pour les années 1648 et 1649, et la suppression de plusieurs autres droits, avec promesse de ne créer aucun office de judicature ni de finance pendant les quatre années suivantes; et que les officiers des cours souveraines ne pourroient être troublés dans l'exercice de leur charge par lettres de cachet ou autrement, et que tout prisonnier d'Etat seroit interrogé dans vingt-quatre heures. Après cette publication, le parlement cessa ses assemblées jusqu'après la Saint-Martin, le Roi étant revenu à Paris le dernier jour du mois d'octobre.

Pendant que ces choses se négocioient, ceux qui s'étoient distingués dans les barricades voyant que l'intention de la cour étoit de se venger, et sachant bien d'ailleurs que le retour du Roi à Paris ne vênoit que du refus que M. le duc d'Orléans avoit fait jusque là de consentir au siége de cette grande ville, on pensa de tous côtés à se réunir, et à se préparer à la défense.

Plusieurs conseillers du parlement, des plus zélés, s'assembloient régulièrement presque tous les jours après midi chez le sieur Longueil, conseiller de la grand'chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, et les avis qu'il faudroit suivre les jours suivans sur les différentes propositions qui pourroient être faites. Ceux qui se trouvoient le plus souvent à ces conférences étoient les sieurs de Croissy, Fouquet,

Dorat, Quatresous, de Montenglos, l'abbé Amelot, de Caumartin, Le Fèvre, La Barre, et quelques autres, entre lesquels il y en avoit qui se voyoient encore chez le sieur Coulon, où étoient ordinairement le sieur de Bachaumont, fils du président Le Coigneux; Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le coadjuteur par quelques personnes de qualité qui s'étoient unies avec lui : entre autres le marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de M. le prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que Son Altesse avoit dites de lui après la bataille de Lens, sous prétexte que la première ligne de l'armée que ce marquis commandoit fut poussée, quoiqu'il y eût très-bien fait son devoir. Mais M. le prince ne laissa pas de faire des railleries de ce marquis, qui se retira de l'armée, et chercha ensuite toutes les occasions de se venger de M. le prince et de la cour, qui lui avoit refusé la satisfaction qu'il demandoit pour cette offense.

C'est pourquoi le marquis de Noirmoutier fut des premiers à se joindre au coadjuteur, aussi bien que son ami le marquis de Laigues, qui avoit aussi des raisons de se plaindre de M. le prince : et comme Noirmoutier avoit des liaisons avec M. le prince de Conti, qu'il savoit être très-mécontent de M. le prince son frère, aussi bien que madame de Longueville, dont M. le prince avoit dit mille choses fort outrageantes au sujet du prince de Marsillac, il crut qu'il ne seroit pas difficile de les engager l'un et l'autre dans un parti contraire à M. le prince, et même à la cour, dont le prince de Conti se plaignoit aussi, à

cause de la prétention qu'il avoit d'entrer au conseil : ce qui lui avoit été refusé.

M. de Longueville, qui prétendoit avoir le premier rang après les princes du sang, n'étoit pas plus content que les autres de M. le prince, qui n'appuyoit pas ses prétentions comme il l'auroit désiré ; et il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction opposée à la sienne, animé comme il étoit par la princesse son épouse, que le prince de Marsillac ménageoit avec une grande attention, jugeant bien dès lors qu'elle auroit une considération toute particulière dans le parti, par l'ascendant qu'elle avoit sur les princes de Conti et de Longueville ; et qu'étant comme il étoit dans ses bonnes grâces, il lui seroit aisé de tirer de grands avantages pour lui quand il seroit question de traiter et de s'accommoder avec la cour. Les mesures étant donc prises de tous les côtés, on résolut de se trouver à Noisy, où M. le prince de Conti et madame de Longueville promirent de se jeter dans Paris, en cas que M. le prince en entreprît le siége par ordre de la cour, comme le bruit en couroit déjà partout. Cette promesse fut très-agréable au coadjuteur, non-seulement par rapport aux affaires générales, mais aussi parce que depuis quelque temps il avoit des sentimens fort vifs (1) et fort tendres pour madame de Longueville, et qu'il espéra que le séjour de Paris pourroit lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, et peut-être de prendre des

(1) *Des sentimens fort vifs* : On a vu dans les Mémoires du cardinal de Retz qu'il fit en effet des tentatives sur le cœur de madame de Longueville, mais qu'elles furent vaines. L'amant préféré étoit alors le prince de Marsillac, depuis duc de La Rochefoucauld.

avantages sur le prince de Marsillac, qu'il regardoit comme son rival.

Cependant le coadjuteur ne laissoit pas d'agir en même temps du côté de M. le prince, pour l'engager dans le parti : et il a toujours soutenu que Son Altesse lui avoit donné parole positive d'y entrer, et qu'ils s'étoient vus deux fois chez le sieur de Broussel, pour s'entre-donner de nouvelles assurances. Mais M. le prince a toujours nié le fait; et il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales qu'on peut expliquer, et dont il est aisé de se dégager quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce temps-là l'esprit de M. le prince fut extrêmement combattu, et qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon qui vouloit le lier avec les frondeurs, et celles du maréchal de Gramont qui le sollicitoit fortement de demeurer uni avec la cour. Dans la vérité, l'affaire étoit assez douteuse, et méritoit bien qu'on y pensât. Enfin il se détermina en faveur de la cour, dans l'espérance qu'il alloit devenir le maître du cabinet et de la fortune du cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il voudroit regagner l'affection publique (qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un temps), en le sacrifiant au parlement et au peuple. Ce fut dans cette pensée que Son Altesse fit offrir ses services à la Reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de Sa Majesté.

La Reine se voyant assurée de ce côté-là, fit représenter à M. le duc d'Orléans, par l'abbé de La Rivière, qu'il lui étoit très-dangereux de souffrir que M. le prince demeurât seul auprès du Roi et de la Reine.

que ce lui seroit un moyen infaillible de se rendre dans peu maître de toutes les affaires, et d'en exclure Son Altesse Royale, qui perdroit ainsi toute sorte de considération; avec plusieurs autres raisons de la même nature qui piquoient sensiblement l'esprit du duc d'Orléans, naturellement jaloux de l'espérance et de la réputation de M. le prince.

Ce n'est pas que si Son Altesse Royale eût voulu écouter ses véritables amis, et bien examiner les dispositions des esprits et des affaires, il n'eût bien vu que le parti du parlement étoit le plus avantageux; et qu'en se déclarant en sa faveur il auroit été lui-même le maître des affaires, sans avoir rien à craindre de la cour, ni de la trop grande élévation de M. le prince. Mais tous les esprits ont leurs bornes et leurs foiblesses, et il est difficile de porter à des résolutions vigoureuses ceux qui sont prévenus de la crainte. Le duc s'étant donc laissé persuader par les émissaires de la Reine, le siége de Paris fut résolu, et les troupes commencèrent à s'en approcher de tous côtés: ce qui ne put se faire si secrètement, que le parlement et la ville n'en fussent avertis de toutes parts.

C'est pourquoi le parlement étant rentré à la Saint-Martin, on commença à délibérer sur l'approche des troupes, et sur l'inexécution de la déclaration du 24 octobre: ce qui obligea M. le duc d'Orléans et M. le prince à se rendre à leur assemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur et de hauteur, interrompant le président Viole, et faisant un signe de la main comme pour le menacer: ce qui ayant soulevé toute la compagnie, il y tint le lendemain un discours beaucoup plus modéré. Les choses

traînèrent ainsi en confusion et en murmure, le cardinal ne pouvant se résoudre, à cause du souvenir tout récent des barricades. Il voyoit bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne réussissoit pas, retomberoient nécessairement sur lui : il savoit bien aussi que quand elle réussiroit, il ne pouvoit manquer de tomber dans la dépendance de M. le prince : ce qu'il craignoit sur toutes choses; de sorte qu'il y a bien de l'apparence que s'il en avoit été le maître, on n'auroit pas assiégé Paris. Mais comme il étoit entraîné par l'emportement de la Reine, et que la plupart des courtisans le poussoient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, et de s'abandonner aux événemens, d'autant plus que le sieur Le Tellier disoit que le siége de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, et que le peuple viendroit demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquoit seulement deux ou trois jours de marché.

[1649] On commença donc à la cour à prendre tout de bon les mesures nécessaires pour le siége, et on fit différentes propositions sur ce sujet, qui partagèrent pour quelque temps les esprits. M. le prince et M. le maréchal de La Meilleraye vouloient que le Roi allât loger à l'Arsenal, et qu'on se rendît maître des portes Saint-Antoine et Saint-Bernard, et de l'île Notre-Dame : ce qui auroit sans doute causé un grand désordre dans Paris, et c'étoit le meilleur moyen de réduire cette ville par la force. Mais le cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre et assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi : on aima mieux prendre la campagne. Le Roi et la Reine,

M. le duc d'Anjou et le cardinal sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit, par la porte de la Conférence, où s'étoient rendus M. le duc d'Orléans et M. le prince, M. le prince de Conti, le maréchal de Villeroy, le chancelier, les secrétaires d'Etat, et autres gens de la cour, qui s'en allèrent tous à Saint-Germain, sans qu'on s'en aperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette sortie étant venue à la connoissance du peuple, causa sur-le-champ une très-grande émotion parmi les bourgeois, qui se saisirent aussitôt et sans ordre des portes Saint-Honoré, de la Conférence, et de plusieurs autres. Messieurs du parlement en ayant été informés s'assemblèrent à l'instant, quoiqu'il fût fête; et ayant su que la cour avoit laissé une lettre adressée aux prevôt des marchands et échevins, on envoya aussitôt pour savoir le contenu de cette lettre, qui leur fut apportée. Elle portoit en substance que le Roi ayant été obligé de sortir de sa bonne ville de Paris, pour ne pas demeurer exposé aux desseins pernicieux de quelques officiers du parlement qui, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres, et abusé long-temps de sa bonté, se seroient portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa propre personne, et à former des intelligences avec les ennemis de l'Etat; Sa Majesté avoit bien voulu faire part aux prevôt des marchands et échevins de sa résolution, leur ordonnant très-expressément de s'employer en tout ce qui dépendroit d'eux pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la ville qui pût en troubler le repos, ni faire préjudice au service du Roi, Sa Majesté se réservant de les informer

plus amplement dans la suite de ses résolutions.

Cette lettre auroit peut-être eu plus d'effet, si on y eût désigné quelqu'un en particulier sur qui on eût voulu faire tomber ces soupçons; mais comme elle ne nommoit personne, et que le commerce prétendu avec les ennemis de l'Etat étoit sans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impression sur les esprits, non plus que celles de la Reine, de M. le duc d'Orléans et de M. le prince, par lesquelles ils leur faisoient savoir que c'étoit eux qui avoient conseillé au Roi sa sortie, et même la manière de l'exécuter. Ainsi le parlement résolut, sans s'arrêter à ces lettres, que toutes les portes de la ville seroient gardées par les bourgeois; qu'on poseroit des corps-de-garde aux lieux nécessaires pour la sûreté publique, et que les chaînes seroient tendues si le besoin y étoit: enjoignant au lieutenant civil et officiers de police de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec sûreté dans Paris, et de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les villes et villages à vingt lieues à la ronde, avec défense aux places voisines de recevoir aucunes garnisons.

Il y eut aussi une lettre particulière pour M. le coadjuteur, par laquelle il lui étoit ordonné de se rendre à Saint-Germain: à quoi il fit démonstration de vouloir obéir; mais son carrosse fut arrêté dès le Marché-Neuf, où quelques-uns de ses partisans se jetèrent, de concert avec lui, sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, et de continuer à soutenir les intérêts du peuple: à quoi il déféra sans se faire beaucoup prier, sachant bien qu'il seroit plus en sûreté à Paris qu'à Saint-Germain.

Le lendemain 7 janvier, un lieutenant des gardes du Roi apporta au parquet des gens du Roi une lettre de cachet adressée à eux, et une autre pour le parlement, que les gens du Roi portèrent aussitôt à l'assemblée des chambres; et dirent que par celle qu'ils avoient reçue ils voyoient que la volonté du Roi étoit que le parlement se transférât à Saint-Germain, et attendît là ses ordres. Sur quoi la compagnie résolut de rendre cette lettre sans l'ouvrir, et délibéra ensuite sur les autres articles des lettres du jour précédent, adressées au prevôt des marchands et aux échevins: elle ordonna que les gens du Roi iroient trouver la Reine à Saint-Germain, et la supplieroient de donner les noms de ceux qui avoient calomnié la compagnie, pour être procédé contre eux selon la rigueur des lois de l'Etat.

Les gens du Roi allèrent à Saint-Germain; mais ils furent obligés de s'en revenir sans voir la Reine, qui leur refusa audience, leur faisant dire qu'il n'étoit plus temps, et qu'ils eussent à se retirer sans coucher à Saint-Germain. Mais comme il étoit neuf heures du soir lorsqu'ils reçurent cet ordre, et qu'ils n'auroient pu retourner à Paris sans un péril manifeste, ils demeurèrent où ils étoient, mais sans se coucher, pour exécuter l'ordre de la Reine à la lettre.

Si la Reine les eût écoutés, et congédiés avec de bonnes paroles; et si, au lieu de prendre tout le parlement à partie, elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le corps ne se seroit pas déclaré, une bonne partie d'entre eux étant découragée, et appréhendant les suites de la guerre.

Mais, sur cette réponse fière, le parlement ayant jugé qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, donna le 8 un arrêt sanglant contre le cardinal Mazarin, comme l'unique auteur des désordres de l'Etat; enjoint à lui de se retirer de la cour dans les vingt-quatre heures, et du royaume dans huit jours: sinon ordonne à tous sujets du Roi de lui courir sus, et défense à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un arrêt le samedi matin, à l'occasion d'une seconde lettre aux prevôt des marchands et échevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le parlement, comme si la chose eût été en leur pouvoir; et il fut ordonné qu'on feroit un fonds de deniers pour lever des troupes. Ce qui fut reçu avec un applaudissement si général, qu'il se trouva en peu de temps un fonds de quatre ou cinq millions, le parlement et toutes les autres compagnies s'étant cotisés.

Jusque là tous les nouveaux conseillers de la dernière création faite sous le ministère du cardinal de Richelieu étoient si mal reçus dans la compagnie, que les présidens ne leur distribuoient jamais de procès, et prenoient à peine leurs avis aux audiences; de sorte que ces charges étoient dans un étrange rebut, et ceux qui en étoient pourvus ne trouvoient pas aisément des acheteurs qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le sieur Boylesire, chanoine de Notre-Dame, qui avoit une de ces charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun quinze mille livres pour les affaires publiques, outre ce que la compagnie devoit fournir: à condition qu'il n'y auroit plus de différence entre les

charges anciennes et les leurs, et qu'on leur distribueroit des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée; et les vingt nouveaux conseillers ayant financé, furent depuis considérés comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les appeler *les Quinze-Vingts*, parce qu'ils étoient vingt qui avoient donné chacun quinze mille livres.

Dès qu'on sut qu'il y avoit de l'argent dans la caisse publique, les officiers et gens de qualité vinrent offrir leurs services au parlement et à la ville. Le marquis de La Boulaye fut le premier qui se présenta, peut-être un peu par rapport à un grand procès qu'il avoit au parlement. Le duc d'Elbœuf le suivit de près avec messieurs ses enfans, et il fut déclaré général des armées du Roi sous l'autorité du parlement: ce qui lui donna un si grand crédit dans la ville pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maître absolu. Il s'en aperçut si bien qu'il écrivit aussitôt à la Reine pour lui offrir ses services, priant Sa Majesté de l'employer dans cette conjoncture, qu'il prévoyoit bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet, M. le prince de Conti, M. le duc de Longueville, le prince de Marsillac et le marquis de Noirmoutier ayant quitté Saint-Germain pour se jeter dans Paris, le crédit du duc d'Elbœuf cessa tout d'un coup, et le prince de Conti fut déclaré généralissime malgré l'opposition du duc d'Elbœuf, qui étoit pourtant en état de faire bien du bruit, s'il avoit bien connu ses forces, et la défiance que tout le monde avoit de Son Altesse: car il est certain que le duc fut pendant un jour entier le maître de faire chasser ce prince hors la ville, s'il avoit voulu. Mais le coadju-

teur, qui commençoit à établir son autorité parmi le peuple, ayant fait connoître que Son Altesse et M. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit long-temps, et qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlèvement du Roi (ce qui fut confirmé par le président de Novion, à qui le coadjuteur avoit confié ce secret), tout le monde tourna de ce côté-là, et le reconnut pour généralissime; et messieurs d'Elbœuf, de Bouillon et de La Mothe-Houdancourt pour lieutenans généraux, avec un pouvoir égal qu'ils exerceroient alternativement, avec cette seule distinction que M. d'Elbœuf devoit commencer, et avoir la première séance au conseil de guerre, qui se tiendroit toujours chez M. le prince de Conti : après quoi ce prince alla loger à l'hôtel-de-ville, pour effacer la défiance qui pouvoit rester dans l'esprit du peuple contre lui. Madame la duchesse de Longueville, sa sœur, y prit aussi un appartement par la même raison; de sorte que la maison de ville fut le lieu où tout le monde alloit faire sa cour, les officiers de robe et d'épée s'y rendant régulièrement tous les soirs, et le coadjuteur pour des raisons générales et particulières. Dans ce temps-là madame de Longueville accoucha d'un fils que le corps de ville tint sur les fonts, et le nomma Charles-Paris. Cependant M. de Longueville alla dans son gouvernement de Normandie pour y servir le parti, n'ayant point voulu prendre de qualité entre les autres généraux, qu'il croyoit au dessous de lui. Il y eut aussi beaucoup d'autres seigneurs qui s'engagèrent avec le parlement et la ville, comme les ducs de Chevreuse, de Luynes, de Brissac, le marquis de Vitry, de Fosseuse, de Sillery, etc.

M. de Beaufort ne manqua pas de se rendre aussi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui dans la suite n'eut de véritable confiance qu'en lui et au coadjuteur, avec lequel le duc s'unit très-étroitement. Jusque là le coadjuteur n'avoit pas eu de voix délibérative dans le parlement; mais on la lui donna le 21 janvier 1649, en l'absence de monseigneur l'archevêque de Paris, son oncle; et il y prit sa place, après avoir fait le serment accoutumé.

Pendant tout ce temps-là il y eut peu d'exploits de guerre de part et d'autre. Les bourgeois de Paris s'emparèrent seulement de la Bastille, dont le sieur de Broussel fut fait gouverneur, et le sieur de La Louvière son fils, qui étoit lieutenant aux gardes, son lieutenant. D'un autre côté, M. le prince, qui commandoit l'armée du Roi, se rendit maître des postes importans de Saint-Cloud, de Saint-Denis et de Charenton; mais il ne garda pas long-temps le dernier. Le parlement s'occupoit aussi à faire venir des vivres à Paris, et à trouver des fonds pour les gens de guerre. Il donna, pour cet effet, des arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveroient, et pour se saisir de tous les effets et meubles appartenans au cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse de moitié aux dénonciateurs : mais cette recherche fut assez inutile, et ne produisit pas grand'chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux officiers; et le coadjuteur leva un régiment de cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au chevalier de Sévigné son parent, qui fut appelé le régiment des Corinthiens, parce que ce prélat étoit archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de boucliers sous le nom d'un prêtre ne fut pas approuvée de tout le monde, et ne réussit pas avantageusement pour son auteur : car le chevalier de Sévigné étant sorti à la tête de son régiment, et ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, et on n'en fit que rire, cet échec ayant été appelé par raillerie *la première aux Corinthiens*. Les officiers ne furent pas long-temps à former leurs régimens, tout le monde s'empressant à prendre parti; et l'armée du parlement se trouva dans peu de jours composée de plus de douze mille hommes effectifs, mais mauvais soldats, particulièrement la cavalerie, qui n'étoit remplie que de cavaliers faits à la hâte par chacune des portes cochères, suivant l'ordre du parlement; et comme le marquis de La Boulaye en avoit le principal commandement, on l'appela par dérision le général des portes cochères.

L'armée du Roi n'étoit pas si nombreuse, et ne passoit pas neuf ou dix mille hommes; mais c'étoient de vieilles troupes, et bien meilleures. Le duc de Bouillon avoit proposé un expédient qui ne fut pas suivi, mais qui auroit été bien plus avantageux pour Paris, et de moindre dépense. C'étoit d'envoyer une somme de cinq cent mille livres à M. de Turenne son frère, pour distribuer dans l'armée d'Allemagne qu'il commandoit, et l'amener au service du parlement. M. de Turenne et la plupart des officiers généraux étoient disposés à prendre ce parti; mais la cour ne leur laissa pas le temps d'exécuter leur dessein; et le sieur d'Erlac ayant été envoyé par le cardinal dans cette armée avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au service du Roi plusieurs officiers

étrangers, particulièrement le colonel Rosen, ennemi déclaré de M. de Turenne, qui par ce moyen fut obligé de quitter l'armée avec ses amis : ce qui ne seroit pas arrivé si on lui avoit envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avoit dans la ville et dans le parlement tant de gens gagés, qu'il ne faut pas s'étonner si ceux qui étoient bien intentionnés ne purent rien faire de considérable pendant la guerre. On ne laissoit pourtant pas de se réjouir à Paris : il ne se passoit pas de jour qu'il ne se fît quelque chanson nouvelle contre le cardinal Mazarin, la plupart fort spirituelles, et de la façon de M. de Marigny (1). Le sieur Scarron fit aussi sa Mazarinade; et il paroissoit tant d'autres écrits si injurieux, même contre la Reine, que le parlement fut obligé de faire défenses d'en débiter de cette nature. Mais ces défenses n'empêchèrent pas le cours de ces libelles; et la Reine étoit tombée dans un mépris si général, que le menu peuple ne la nommoit plus que madame Anne. Cette licence de parler étoit une des choses qui contribuoit le plus à entretenir l'animosité du peuple, et à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne se faisoit rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le passage de Corbeil, et il se mit en marche à grand bruit avec un gros détachement de bourgeois de la ville, qui devoient faire des merveilles; mais ils n'eurent pas le courage de passer Juvisy, ayant appris qu'il étoit sorti des troupes de Saint-Germain pour les cou-

(1) *M. de Marigny* : Jean Carpentier. Il excelloit dans les vaudevilles, et fut aux frondeurs d'un grand secours. Du reste, c'étoit un poëte satirique fort médiocre. Il mourut en 1670.

per. Il fut plus heureux dans une autre rencontre, étant sorti avec trois cents chevaux au-devant d'un grand convoi que le marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, et qui arriva heureusement, quoiqu'il eût été attaqué par les troupes du Roi, qui le poussèrent jusques au village de Vitry, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, et se mêla de bonne sorte avec les ennemis. On fit même courir le bruit qu'il avoit tué Nerlieu, qui commandoit le régiment du cardinal Mazarin, quoique d'autres assurassent qu'il avoit été blessé à plus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut très-glorieuse à ce prince, non-seulement par cette action, mais parce que le bruit s'étant répandu qu'il étoit aux mains avec les ennemis, les bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, et sortirent au nombre de plus de trente mille en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui suivirent avec des épées, des hallebardes et des broches, et autres instrumens de cette sorte : et quand M. de Beaufort rentra le soir dans la ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des rues où il passa, le monde criant *vive Beaufort!*

Le marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la vallée de Grosbois avec assez de peine, parce que les troupes qu'il avoit postées pour favoriser son passage étoient sorties du lieu où il les avoit mises, pour charger quelques escadrons du parti contraire. Le marquis de Sillery fut pris dans cette occasion, et le prince de Marsillac y fut blessé dangereusement avec le comte de Royan.

On fit encore une autre sortie presque générale du côté des portes de Saint-Denis et de Saint-Martin, pour

faire entrer un convoi de blé et autres provisions, si nombreux que les charrettes ne cessèrent de défiler nuit et jour pendant deux fois vingt-quatre heures; le marquis de Noirmoutier, qui avoit la tête de tout, s'étant avancé jusqu'à Dammartin, et le marquis de La Mothe jusqu'à Gonesse. Mais tout cela fut fort mal distribué.

Le marquis de La Boulaye fit aussi entrer quelques petits convois; et quoiqu'il ne fût pas estimé des gens de guerre, il ne laissoit pas d'être fort agréable au peuple.

Enfin les généraux s'avisèrent de faire un camp à Villejuif, où l'on mit la plupart des troupes, le reste étant dans les villages voisins, et particulièrement au Port-à-l'Anglais, pour la défense d'un pont de bateaux qu'on avoit construit sur la rivière de Seine.

Voilà les principales actions de guerre qui se firent durant le siége de Paris par les troupes de la ville. Celles du Roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendu maître de Lagny et de Brie-Comte-Robert, M. le prince attaqua Charenton, où l'on avoit jeté un corps de troupes assez considérable pour conserver ce poste, qui étoit très-important pour la subsistance de la ville. Le marquis de Clanleu, qui y commandoit, y fut tué, n'ayant pas voulu de quartier, avec plusieurs officiers distingués. Il n'y eut presque que le marquis de Coignac, petit-fils du maréchal de La Force, qui se sauva heureusement par la rivière sur un glaçon qui l'apporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son régiment. M. le prince y perdit aussi beaucoup de monde, entre autres le duc de Châtillon, qui fut em-

porté d'un coup de canon (1), et qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque : mais M. le prince s'étoit posté si avantageusement avec les sept à huit mille hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes : n'y ayant eu que le coadjuteur qui fût d'avis de donner bataille, et qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoique abandonné deux jours après par M. le prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, et contribua beaucoup à disposer le parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la cour prirent de là occasion de se réveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien évêque de Dol, nommé Cohon, où il rendoit compte de toutes choses au cardinal Mazarin, disant que l'évêque de Glandèves, religieux cordelier, connu auparavant sous le nom de père Faure, confesseur de la Reine, et le sieur Delaune, conseiller au châtelet, le servoient fort bien; que le parlement feroit bientôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, et que les officiers généraux ne s'y opposeroient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des gardes; on en devoit

(1) *Le duc de Châtillon, qui fut emporté d'un coup de canon :* Gaspard de Coligny. Il reçut une balle de mousquet dans les reins, et mourut le lendemain dans le château de Vincennes. Sa veuve, Elisabeth-Angélique de Montmorency, joua un grand rôle dans les troubles qui suivirent.

aussi donner à l'évêque de Glandèves ; mais on ne le fit pas, parce qu'il étoit logé aux Cordeliers. On envoya chez Delaune pour l'arrêter ; mais ayant été averti de bonne heure, il se retira à Saint-Germain. On surprit plusieurs autres lettres sans signature, qui disoient encore davantage, et qui venoient de quelques officiers du parlement. On en fit beaucoup de bruit, mais l'affaire fut étouffée. On ne poursuivit pas aussi comme on auroit pu l'affaire du chevalier de La Valette, bâtard de la maison d'Epernon, qui fut arrêté jetant la nuit des billets par la ville pour émouvoir le peuple.

Fondée sur ces intelligences secrètes, la cour avoit envoyé quelques jours auparavant un héraut d'armes chargé de lettres pour le parlement, pour M. le prince de Conti, et pour les prevôt des marchands et échevins. Ce héraut s'étant présenté à la porte Saint-Honoré y fit sa chamade ; et le capitaine (1) qui y étoit de garde l'ayant arrêté à la barrière, en fut aussitôt donner avis au parlement, qui, après de longues délibérations, arrêta de ne point entendre le héraut ni recevoir ses lettres, et d'envoyer les gens du Roi à Saint-Germain, pour dire à la Reine que le refus de la compagnie ne venoit que du respect qu'ils avoient pour elle, les

(1) C'étoit le président de Maisons fils qui étoit à la porte St.-Honoré quand le héraut se présenta : il refusa de le laisser entrer ; le héraut mit la lettre sur la barrière. M. de Maisons, qui étoit alors conseiller, vint rendre compte au Palais de ce qu'il avoit fait. J'ai ouï dire au cardinal de Retz et à mon père que ce qui fut dit dans cette occasion est ce qu'ils ont entendu de plus beau dans leur vie, où tout le monde des différens partis, réunis tous au même avis, dirent, par respect pour Sa Majesté Royale, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus éloquent, et qui faisoit bien connoître qu'on n'en vouloit qu'au cardinal Mazarin. (*Note de l'auteur.*)

hérauts n'étant envoyés qu'à des souverains ou des ennemis; et qu'ils supplioient Sa Majesté de leur faire savoir sa volonté de sa propre bouche, l'assurant de la continuation de leur fidélité pour le service du Roi.

C'étoit là proprement ce que la cour souhaitoit pour avoir lieu d'entrer en négociation : à quoi elle n'avoit encore pu réussir; et il y a lieu de croire que cette momerie de héraut (1) avoit été concertée avec ceux du parlement qui étoient dans les intérêts de la cour, à dessein d'engager la compagnie à faire cette démarche. Aussi la Reine ne perdit pas cette occasion; elle fit dire aux gens du Roi que Sa Majesté étoit satisfaite des assurances qu'ils lui donnoient : mais qu'elle en désiroit des effets véritables; après quoi on se pouvoit promettre des témoignages sincères de sa bienveillance envers toutes sortes de personnes, sans exception.

Cette réponse gracieuse donna lieu aux délibérations qui se firent depuis au contentement de la cour. A quoi la venue d'un autre héraut (2) envoyé dans le même temps par l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, et chargé de lettres pour le parlement, ne contribua pas peu : les émissaires de la cour s'étant adroi-

(1) *Cette momerie de héraut :* On voit, par les Mémoires du cardinal de Retz, que l'envoi de ce héraut embarrassa beaucoup le parlement, et que ce fut le prélat qui suggéra à Broussel le mauvais raisonnement d'après lequel les magistrats des deux partis se déterminèrent à ne pas admettre un envoyé du Roi. — (2) Jamais l'archiduc n'a envoyé de trompettes : on fit faire un habit de ses livrées, et cette fable fut concertée à Paris par Laigues, qui, par sa correspondance avec madame de Chevreuse, avoit imaginé de rendre le cardinal Mazarin odieux, en proposant la paix générale. (*Note de l'auteur.*)

tement servis de cette conjoncture pour faire voir qu'il y avoit des gens qui entretenoient des correspondances avec les Espagnols : ce qui étoit odieux, et de dangereuse conséquence. Dans la vérité, il y avoit plus de quinze jours que cet envoyé étoit à Paris, quelques-uns de la compagnie ayant travaillé pendant ce temps à lui dresser une créance, dont on accusoit particulièrement le président de Bellièvre et le sieur de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant présenté au parlement, on résolut, après plusieurs contestations, de l'entendre, et de lui donner séance dans la compagnie quand il eut fait voir ses créances (1). Il s'appeloit don Joseph Illescas Arnolphini, homme de peu de considération, mais qui ne manquoit pas d'esprit. Il avoit été choisi par madame de Chevreuse, qui étoit à Bruxelles, et il avoit ordre de négocier principalement avec le coadjuteur, et avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette dame. Dans le discours qu'il fit au parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que sa présence ne fût agréable à la compagnie, puisqu'il apportoit des offres d'une paix générale tant désirée dans le monde chrétien ; que le cardinal Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munster, quoiqu'il le pût à des conditions avantageuses à la France ; mais que depuis la sortie du Roi hors de Paris il en avoit proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les rebelles, et de réduire Paris à la raison ; que Sa Majesté Catholique n'avoit pas estimé qu'il fût sûr ni honnête d'accepter

(1) *Ses créances* : La duchesse de Chevreuse lui avoit fait donner un blanc-seing, qui fut rempli par les chefs de la Fronde.

des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'Etat par arrêt du parlement, où les traités de paix doivent être vérifiés pour être authentiques : qu'ainsi le Roi son maître l'avoit envoyé à la compagnie pour lui déclarer qu'il se soumettoit volontiers à son jugement, laissant à son choix de députer quelques-uns de leur corps en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris, où il enverroit ses plénipotentiaires pour y conclure une paix entre les deux couronnes ; et qu'il offroit cependant à la compagnie toutes les troupes du Roi son maître pour en disposer, et les faire commander par des officiers français ; déclarant, au surplus, qu'en cas que le parlement n'eût pas besoin de ces troupes, elles demeureroient sur la frontière, sans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la paix.

Ce discours, et le rapport fait par les gens du Roi de ce qui s'étoit passé à Saint-Germain, fut suivi d'une délibération, où il fut arrêté qu'on députeroit vers la Reine pour la remercier de la manière dont elle avoit reçu les gens du Roi ; pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris ; et pour lui porter copie de la lettre de l'archiduc, et l'informer de ce qui avoit été dit par son envoyé : sur quoi le parlement n'avoit pas voulu délibérer sans savoir la volonté de Sa Majesté, à laquelle ils étoient prêts d'obéir ; et de lui témoigner qu'ils étoient fidèles serviteurs du Roi.

Ainsi le premier président, avec le président de Mesmes et des députés de toutes les chambres, étant partis pour Saint-Germain, on y convint que de part et d'autre on enverroit des commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclure un accommodement ; et

que, dès que le parlement auroit donné les mains à cette conférence, les passages seroient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le parlement, où les partisans de la cour faisoient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégoûter le peuple. De leur côté les frondeurs faisoient courir le bruit de la venue de M. de Longueville avec dix ou douze mille hommes; mais comme ces bruits n'étoient suivis d'aucun effet, les partisans de la cour s'en prévaloient pour décrier la foiblesse du parti et décourager ses sectateurs.

Cependant le peuple ne laissoit pas de continuer dans sa fermeté, et de crier à toute occasion qu'il ne vouloit pas de paix; mais la conférence de Ruel ayant été arrêtée, les députés s'y rendirent de part et d'autre, et l'on y convint enfin de quelques articles, qui furent rapportés à Paris pour les faire ratifier : à quoi on trouva de grandes oppositions fondées sur ce qu'il n'y avoit rien de précis pour les intérêts des officiers généraux; que l'article du parlement de Rouen n'étoit pas comme on souhaitoit, et que les députés avoient permis que le cardinal Mazarin signât le traité. Sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, et quand on s'assembla au parlement pour délibérer, que le peuple pensa se jeter sur eux, demandant la signature du cardinal Mazarin pour la faire brûler par la main du bourreau, et menaçant de tuer les députés quand ils sortiroient : ce qui obligea M. de Beaufort de sortir pour parler à eux et pour les apaiser.

Il fallut donc en venir à une nouvelle délibération, malgré le premier président et le président de Mesmes,

dans laquelle il fut résolu que les mêmes députés retourneroient à Ruel pour traiter des prétentions des officiers généraux, qui pour cet effet envoyèrent aussi leurs agens; et on leur recommanda de faire en sorte que le cardinal ne signât pas le traité.

Cette délibération dura depuis le matin jusqu'au soir; et à la sortie il fallut que le coadjuteur et le duc de Beaufort accompagnassent le premier président, pour le garantir de la fureur du peuple. Une lettre de cachet, qui fut envoyée dans le même temps au sujet des généraux, ne servit qu'à faire crier davantage, et donna lieu à un second arrêt pour faire réformer encore d'autres articles pour le prêt et pour plusieurs autres choses.

Cependant les officiers généraux ayant choisi le duc de Brissac et le comte de Maure pour assister à la conférence, et ayant réduit en apparence tous leurs intérêts à l'éloignement du cardinal Mazarin, les députés du parlement eurent ordre d'insister aussi fortement sur cet article; et ils l'auroient obtenu, si les généraux eussent été aussi parfaitement unis qu'ils le paroissoient: d'autant plus que l'archiduc, à qui on avoit envoyé le marquis de Noirmoutier et de Laigues, étoit enfin entré en France avec l'armée du roi d'Espagne, et avoit écrit à M. le prince de Conti que, nonobstant sa marche, il seroit toujours prêt d'entendre aux propositions de la paix générale, et de s'arrêter au cas qu'on voulût nommer des députés. Cette lettre ayant été communiquée au parlement, il ordonna qu'on en donneroit avis à la Reine, et l'affaire en demeura là. Si les Espagnols eussent fait dès le commencement cette démarche, ils en auroient

sans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en avisèrent trop tard, et leur entrée dans le royaume ne servit qu'à terminer plus tôt l'accommodement, tout le monde étant déjà las et rebuté de la guerre.

Enfin la cour ayant eu l'adresse de diviser le parlement, elle eut aussi celle de diviser les généraux, par les promesses qui furent faites sous main à M. le prince de Conti de lui donner entrée au conseil du Roi, et un gouvernement de place; à M. le duc de Longueville, le gouvernement du Pont-de-l'Arche; au duc d'Elbœuf, une somme d'argent, et un domaine considérable en Normandie; au duc de Bouillon, satisfaction entière sur ses prétentions; et au prince de Marsillac, des lettres de duc et pair: ce qui facilita la réconciliation de madame de Longueville avec M. le prince. Après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté; et le premier président, à son retour avec les autres députés, rapporta une déclaration du Roi qui fut vérifiée le premier avril 1648, portant amnistie générale pour tous ceux qui avoient été dans le parti, spécialement pour le marquis de Noirmoutier, de Laigues, le comte de Fiesque, Saint-Ibal, La Sauvetat et La Boulaye: sans faire aucune mention du cardinal Mazarin, qui demeura, comme il étoit, le maître de toutes les affaires, et en état de se venger à sa discrétion du coadjuteur et du duc de Beaufort, qui avoient paru les plus affectionnés au parti, et sans aucun intérêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'étoit promis, ce ne fut proprement qu'une suspension d'armes, et nullement d'intrigues et de cabales. Les frondeurs ne pouvoient

souffrir le cardinal Mazarin en place : ils appréhendoient ses ressentimens; et, pour s'en défendre, ils tâchoient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le cardinal, de son côté, tâchoit de rétablir son crédit, espérant que le temps lui fourniroit les occasions de se venger : mais ce qui l'inquiétoit davantage étoit l'autorité que M. le prince avoit prise dans les conseils pendant la guerre, dont il appréhendoit les suites. M. le prince, nullement disposé à en souffrir la diminution, prétendoit conserver l'avantage qu'il avoit, comme dû à sa naissance et à ses services; et quoiqu'il n'eût pas dessein de perdre le cardinal, il vouloit le retenir dans le respect et dans la dépendance. De plus, dans la pensée que les frondeurs pouvoient traverser une partie de ses desseins, il cherchoit sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, et à leur ôter la faveur du peuple, qui étoit entière et sans partage pour les chefs du parti.

Avec tant de vues différentes il étoit difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble : aussi leur arrivoit-il souvent de se barrer et de s'entrechoquer, quelquefois même sans dessein. Une des premières actions d'éclat qui réveilla la chaleur des esprits fut l'arrivée du duc de Candale (1) à Paris, où l'on crut que la cour l'avoit fait venir à dessein pour insulter le duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela seroit reçu du peuple. Quelques-uns disoient pourtant qu'il y étoit venu de son mouvement, et sans aucun concert avec la cour. Quoi qu'il en soit, s'étant remontré un soir aux Tuileries avec quelques-

(1) *Duc de Candale* : Louis-Charles Gaston de Nogaret, fils du duc d'Epernon et d'une fille naturelle de Henri IV.

uns de ses amis, il se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disoit être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris: tournant en ridicule certaines choses de la guerre qui dénotoient assez intelligiblement le duc de Beaufort, sans néanmoins nommer personne.

Ces discours ayant été faits publiquement, furent bientôt rapportés au duc de Beaufort et à ses amis; lesquels ayant su que le duc de Candale devoit souper peu de jours après dans le jardin de Renard au bout des Tuileries (1), ils résolurent d'y aller, sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avoit été projeté. Le duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le duc de Candale étoit à table, lui dit en riant qu'il venoit se réjouir avec lui familièrement, et avec la liberté qui régnoit alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas; on y répondit avec aigreur; et le duc de Beaufort, qui n'attendoit que cela, prit un bout de la nappe, et renversa tout ce qui étoit sur la table. Le duc de Candale voulut mettre l'épée à la main, mais il en

(1) Ce Renard avoit été laquais de l'évêque de Beauvais, et ensuite son valet de chambre. Comme il entroit au Louvre par le moyen de son maître, il étoit accoutumé de présenter tous les matins un bouquet à la Reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits présens étant bien reçus, Renard obtint de Sa Majesté quelques récompenses, et entre autres la jouissance d'une partie du jardin des Tuileries. Il y bâtit une maison, et l'embellit si bien, que ce lieu devint un réduit pour les personnes de la plus haute qualité. On s'y divertissoit, on y jouoit, et souvent même on y tenoit des conférences sur les affaires du temps. Renard se fit peindre en jeune garçon qui présentoit des fleurs à la Fortune, pour tirer quelque présent de la déesse. La Fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet, et faisoit, en souriant, tomber une pluie d'or dans le sein du jeune garçon. (*Note de l'Auteur.*)

fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas bien faite pour eux : on se sépara donc de part et d'autre, et le duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin, dans le dessein de faire appeler le duc de Beaufort; mais la cour empêcha que la chose allât plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, et fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers et contre tous.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un bateau chargé de bombes et de grenades à l'Arsenal, et qui, descendant la rivière comme pour aller à Saint-Germain, fut arrêté vers le Pont-Rouge, et pillé par le peuple, qui disoit tout haut qu'on avoit dessein d'assiéger Paris une seconde fois.

Le duc de Beaufort étant tombé malade dans le même temps, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoisonné. Le peuple alloit tout le long du jour en procession à l'hôtel de Vendôme pour savoir de ses nouvelles; et quoique sa maladie ne fût rien, les frondeurs la faisoient passer pour périlleuse. Cependant ses gens avoient ordre de faire entrer une partie de ceux qui se présentoient : dont plusieurs le voyant au lit se jetoient à genoux, pleurant à chaudes larmes, et priant Dieu pour lui comme pour leur père et leur libérateur.

Tous ces incidens, joints à l'animosité qui paroissoit encore dans les discours du peuple contre le cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisoit pas encore bon à Paris pour lui : aussi ne put-il se résoudre d'y retourner, quoique la Reine l'en pressât beaucoup, et que M. le prince se chargeât de l'y conduire en toute

sûreté. On dit même que pour justifier sa crainte, et faire voir qu'elle n'étoit pas sans fondement, il envoya un chariot couvert de ses armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la ville par des gens apostés; desorte que la cour, pour laisser refroidir cette chaleur, alla de Saint-Germain à Compiègne, à la réserve de M. le prince, qui fut seul à Paris, où il fut complimenté par le parlement, qui lui députa exprès: ce qui ne fut pas approuvé du peuple, qui ne regardoit ce prince qu'avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs; jusque là que s'il avoit séjourné plus long-temps à Paris, il n'y auroit peut-être pas trouvé toute la sûreté qu'il s'imaginoit: mais il s'en alla bientôt en Bourgogne, laissant ainsi le cardinal seul auprès de Leurs Majestés, bien aise de se voir délivré de sa présence, qui l'incommodoit fort.

Le peuple de Paris eut aussi beaucoup de joie du départ de Son Altesse, comme il le fit connoître dans une affaire qui arriva peu de temps après, et qui fit assez de bruit. Beautou, avocat au conseil, ayant été arrêté au sujet d'une pièce offensante pour Son Altesse, dont on l'accusoit d'être l'auteur, intitulée *Discours sur la députation du parlement à M. le prince*; la cour témoigna y prendre beaucoup de part, et s'intéresser fortement à la satisfaction de M. le prince, ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La substance de cet écrit étoit que le parlement n'avoit pas dû députer à M. le prince, parce que cette compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le Roi et M. le duc d'Orléans; et que M. le prince ayant été l'auteur du siége de Paris, le protecteur du

cardinal, et la cause de tout ce qu'ils avoient souffert, il n'étoit pas juste de se réjouir de son retour; et à la fin l'auteur (1), apostrophant M. le prince, lui pronostiquoit qu'il seroit la victime du ministre, qui le jeteroit dans une prison, d'où il ne sortiroit que par la générosité de ceux qu'il avoit persécutés sans sujet : ce qui arriva effectivement depuis.

Si M. le prince eût fait alors une réflexion sérieuse sur cette prédiction, il ne se seroit peut-être pas si fort emporté dans cette rencontre; et il auroit dû juger que les sollicitations publiques de la cour n'étoient que pour l'engager davantage dans cette affaire, et pour rejeter sur lui toute la mauvaise humeur qui restoit dans l'esprit du peuple. En effet, tous les mouvemens qu'il se donna auprès des juges ne produisirent que de nouveaux écrits plus forts, qui furent publiés sous prétexte de la défense de Beautou, lequel fut enfin déchargé de l'accusation par le parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le châtelet : ce qui seroit certainement arrivé, si le sieur Joly (2), conseiller au châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion, n'avoit engagé quelques-uns des juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étoient dévoués à la cour. Ce conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit la défense de l'accusé avec tant de chaleur, qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier de ce qu'il avoit à faire et à dire : mais ce malheureux étoit si troublé, qu'au lieu de profiter des conseils qui lui avoient été donnés,

(1) *L'auteur :* C'étoit un avocat de Paris, nommé Portail. — (2) *Le sieur Joly :* L'auteur de ces Mémoires.

il pensa se perdre lui-même par ses réponses. Le sieur Joly avoit été jusqu'alors infiniment uni avec le sieur d'Aubray, lieutenant civil, dont il rapportoit tous les procès; mais ils rompirent dans cette occasion, et en vinrent même à des paroles assez fortes.

Il arriva dans ce temps une affaire de la même nature, à l'occasion d'un nommé Marlot, qui avoit été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un libelle très-sale et offensant contre l'honneur de la Reine, intitulé *la Custode*. Mais comme il sortoit de la Conciergerie pour être mené en Grève, plusieurs garçons libraires et imprimeurs se trouvèrent à la porte du Palais, qui chargèrent brusquement les archers à coups de pierres; et criant sur eux *aux mazarins!* ils furent secondés par les gens de boutique du quartier: de sorte que Marlot fut sauvé, y ayant eu plusieurs archers de blessés, et même le sieur Le Grani, lieutenant criminel, qui les commandoit, et qui eut assez de peine à se sauver, après avoir reçu plusieurs coups de bâton.

Tous ces événemens étonnoient la cour. Le cardinal vouloit s'en servir pour différer le retour du Roi à Paris; mais on lui fit connoître qu'une plus longue absence pourroit faire naître des affaires plus dangereuses, et dont les suites pourroient empêcher la cour de revenir quand il en seroit absolument nécessaire. On lui disoit aussi qu'il falloit accoutumer le peuple à la présence du Roi: que c'étoit le seul remède pour refroidir la chaleur des esprits; et qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnés, et qui étoient las de la continuation de ces désordres.

Aussi le cardinal Mazarin se résolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles contre la mauvaise volonté du peuple. La première précaution qu'il prit fut de faire parler à madame la duchesse de Montbazon, qui gouvernoit absolument le duc de Beaufort : de laquelle on obtint, à force de promesses, que ce duc ne traverseroit point le dessein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la cour ; mais il fallut se contenter de la parole que madame de Montbazon donna pour lui. Le coadjuteur ne fut pas si difficile : il alla sans beaucoup de façon à Compiègne, sur les instances qui lui en furent faites, quoique plusieurs de ses amis l'en détournassent, dans la pensée que ce voyage ne lui étoit proposé que pour le décrier dans l'esprit du peuple ; mais il n'écouta pas ces raisons, et il se figura qu'il suffisoit de publier à son retour qu'il n'y avoit été que pour rendre ses devoirs au Roi et à la Reine, sans voir le cardinal. La vérité est pourtant qu'il le vit, et qu'il eut une conférence avec lui de trois ou quatre heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin de s'assurer des corps de métiers, par le moyen du lieutenant civil, du prevôt des marchands et de plusieurs autres, jusqu'à se servir de La Ratière, partisan, pour ménager les bateliers en les faisant boire, et en leur distribuant de l'argent. On employa aussi M. de Longueil, conseiller de la grand'chambre, en lui promettant la surintendance des finances pour le président de Maisons, son frère.

Le cardinal crut aussi qu'il seroit bon de faire une entreprise d'éclat qui rétablît sa réputation. C'est

pourquoi il fit assiéger Cambray par le comte d'Harcourt, et il y alla lui-même pour faire des présens d'épées, de baudriers et de gants de senteur à la plupart des officiers. Mais toute cette dépense mesquine ne servoit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le siége fut levé : de sorte qu'il fallut en revenir aux premières mesures pour préparer les bourgeois de Paris au retour de la cour, que tout le monde leur conseilloit plus que jamais : ce à quoi le cardinal n'auroit jamais donné les mains, si M. le prince n'eût répondu du succès de l'affaire.

La cour revint donc enfin à Paris au mois d'août 1649, le cardinal étant à la portière du carrosse du Roi avec M. le prince, qui lui servoit comme de brave ; et pour signaler ce retour, on fit une cavalcade du Palais-Royal aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, le jour de Saint-Louis : cette Eminence étant encore dans le carrosse du Roi, et M. le prince à cheval avec toute la cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures : le peuple étant toujours si animé, qu'il eût fallu peu de chose pour faire repentir le cardinal de n'avoir pas suivi les conseils de sa prudente timidité.

M. le prince lui donna, peu de jours après, d'autres sujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux frondeurs pour le perdre, sur le refus qu'il faisoit de donner, suivant sa promesse, le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville. Cette raison n'étoit, à le bien prendre, qu'un prétexte : car M. le prince avoit d'autres raisons personnelles et plus essentielles de se plaindre de ce ministre, qu'il ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pas content de l'alliance que M. le cardinal vouloit faire avec

la maison de Vendôme, en donnant une de ses nièces à M. de Mercœur : il étoit indigné, avec justice, de ce qu'après lui avoir fait espérer que le Roi traiteroit de la principauté de Montbelliard pour la lui donner, et ayant dépêché Hervart en apparence pour négocier cette affaire, il lui avoit néanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclure. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce ministre le traversoit sous main en toutes rencontres, quoiqu'il lui fît des démonstrations d'une considération toute particulière.

Le cardinal, de son côté, ne pouvoit souffrir la manière outrageante dont M. le prince parloit de ses nièces, ayant dit, au sujet du mariage qui se négocioit avec M. de Mercœur, que les nièces du cardinal n'étoient pas trop bonnes pour les gentilshommes ; et que s'il le fâchoit, il obligeroit Champfleury, capitaine des gardes de Son Eminence, de lui amener son maître par la barbe à l'hôtel de Condé. Il crut aussi que la folle déclaration d'amour que Jarzé eut l'audace de faire à la Reine venoit de M. le prince, qui, dans la vérité, donna sa protection à Jarzé, quoique banni de la cour pour ce sujet. Les soupçons du cardinal allèrent même plus loin : il s'imagina, comme bien d'autres qui voyoient les choses de plus près, que M. le prince n'avoit fait parler Jarzé que pour se mettre par ce moyen tout-à-fait à la place du cardinal. Il y avoit plusieurs autres raisons de part et d'autre, qui ne venoient que de la concurrence d'autorité que le cardinal vouloit se conserver, et que M. le prince auroit été bien aise de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroissoit pas, et dans le monde il n'étoit question que du

Pont-de-l'Arche : sur quoi le cardinal ne se pressoit pas de satisfaire M. de Longueville, ses appréhensions étant presque entièrement dissipées, et les affaires commençant à se rétablir, pour vérifier le proverbe de son pays : *Passato il pericolo, se vien gabbato il santo* (1).

Enfin cette mésintelligenee fit beaucoup de bruit; et Son Altesse poussa les choses si loin, qu'il alla deux ou trois fois de suite chez le coadjuteur, comme pour prendre des mesures avec lui et avec les frondeurs pour perdre le cardinal. Le duc d'Orléans paroissoit même être de concert avec M. le prince, jusque là que ces deux princes se pelotèrent un jour à coups d'orange dans un soupé, comme par débauche; et on remarqua qu'en buvant à la santé du cardinal, M. le prince dit tout haut à la Reine : *A La Rivière!* et cela d'un ton qui donnoit à douter s'il la portoit à l'abbé de La Rivière qui étoit présent, ou s'il vouloit dire qu'il falloit noyer le cardinal; et le lendemain, on prétend qu'ils lui envoyèrent une lettre avec cette inscription : *A l'illustrissimo signor Facquino.*

Les choses étant en cet état, le coadjuteur, le duc de Beaufort et les chefs des frondeurs commencèrent à s'assurer de leurs amis, les avertissant de se tenir prêts pour les occasions, qui pouvoient se présenter à tous momens. Mais il arriva que M. le prince s'accommoda tout d'un coup avec M. le cardinal, qui lui donna satisfaction sur le Pont-de-l'Arche, et lui promit de lui procurer, et à ses amis, tous les avantages qui dépendroient de lui. De son côté, Son Al-

(1) *Passato il pericolo, etc.* : Le péril passé, on se moque du saint.

tesse s'engagea à soutenir de toutes ses forces les intérêts du cardinal, et à abandonner entièrement les frondeurs, qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il sentoit bien qu'il les avoit offensés.

Les frondeurs, extrêmement irrités, se plaignirent hautement de M. le prince, disant qu'il ne les avoit recherchés que pour les sacrifier à ses intérêts; et rappelant le souvenir de ses premières infidélités, ils n'oublièrent rien pour le rendre odieux au peuple, et pour lui faire regarder son accommodement avec le cardinal comme une perfidie horrible, et qui étoit sans exemple. Effectivement on avoit vu M. le prince en public avec le coadjuteur, pendant que le démêlé dura, et jusques à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlèvemens et des barricades fort hasardeuses, il n'avoit pu se résoudre à ces extrémités, qui auroient été suivies d'un désordre général.

Il sembloit que cette résolution devoit entraîner la perte des frondeurs, et que la cour alloit entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire, dont elle étoit si jalouse : mais ceux qui connoissoient le fond des choses jugèrent bien que cet accommodement forcé ne dureroit pas long-temps, et que le cardinal, italien, chercheroit à se venger des affronts qui lui avoient été faits, et de se tirer de la nécessité où il s'étoit mis d'accorder à M. le prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le cardinal Mazarin ne paroissoit occupé que du soin de détruire les frondeurs, amusant ainsi Son Altesse qui le souhaitoit plus que lui, et qui s'i-

maginoit que leur perte rendroit celle du cardinal plus facile. De leur côté, les frondeurs cherchèrent les moyens de se soutenir, et de profiter des occasions qui pourroient entretenir la mauvaise humeur du peuple.

La cour leur en fournit elle-même un beau sujet, en prenant sous sa protection les fermiers des gabelles qui avoient été condamnés par plusieurs arrêts du parlement à fournir les fonds pour payer les rentes de l'hôtel-de-ville : de sorte que les rentiers voyant que le prevôt des marchands et les échevins, gagnés par la cour, négligeoient les intérêts du public, commencèrent à s'assembler dans la maison de ville, où, sur la proposition du sieur Joly, conseiller au châtelet, ils arrêtèrent qu'ils choisiroient parmi eux des syndics pour veiller à la conservation de leurs rentes : ce qui fut arrêté, nonobstant un arrêt de la chambre des vacations qui leur défendoit de s'assembler, et qui n'empêcha pas qu'ils ne le fissent toutes les semaines, quelquefois jusqu'au nombre de cinq cents personnes. On passa même outre à l'élection des syndics, et on nomma les sieurs Charton, président aux requêtes; Joly, conseiller au châtelet; Matharel, Labory et des Coutures, secrétaires du Roi; Du Portail, avocat en parlement; Maréchal, avocat au conseil; Delote, et quelques autres, au nombre de douze. Après quoi on afficha des billets imprimés pour avertir les rentiers de se trouver à l'hôtel-de-ville, où les principaux n'osèrent pourtant pas aller, de peur d'être remarqués, se contentant d'appuyer sous main la conduite des autres.

Toute la conséquence de cette affaire ne fut pas

assez comprise dans le commencement, ni par la cour ni par les frondeurs. On ne la sentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avoit peu de personnes dans Paris et dans les provinces qui n'y eussent quelque intérêt direct ou indirect. La cour s'avisa trop tard d'en prévoir les suites; et les frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans l'esprit du peuple la chaleur qu'ils désiroient. Ils commencèrent donc à rechercher ceux des syndics qu'ils croyoient avoir le plus d'autorité dans les assemblées, particulièrement Joly, qui étoit connu pour avoir des sentimens si fermes pour la justice et pour l'intérêt public, qu'ils ne doutoient point, en le gagnant, de faire du peuple ce qu'ils voudroient. Après avoir pris ensemble leurs mesures, ils convinrent que les rentiers iroient en corps demander protection au coadjuteur et au duc de Beaufort : ce qui fut exécuté fort solennellement. Il y eut même un d'entre eux qui harangua ces deux messieurs, qui répondirent fort honnêtement, et avec toutes sortes d'assurances de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire, et d'assurer les personnes qui s'étoient chargées du syndicat, Joly proposa aux frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une requête au parlement pour demander la confirmation du syndicat, et de la faire signer de quelques conseillers intéressés dans les rentes, afin que si la grand'chambre, dont le premier président étoit le maître, vouloit entreprendre quelque chose contre les rentiers, elle ne le pût sans une assemblée générale

de toutes les chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire assembler le parlement : ce que les frondeurs souhaitoient sur toutes choses, sachant bien qu'après cela il leur seroit aisé de faire naître des incidens favorables, comme fut l'affaire du parlement de Bordeaux, qui avoit envoyé des députés à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du Roi l'éloignement du duc d'Epernon, gouverneur de la province. Ainsi la requête fut signée de près de cinq cents rentiers, entre autres du sieur de Loisel, conseiller au parlement, qui n'avoit aucune relation avec les frondeurs; des sieurs de Croissy, Fouquet, Dorat, Quatre-Sous, Caumartin, La Barre, Vialar, tous conseillers du parlement, qui signèrent, à la prière du coadjuteur et du duc de Beaufort; de sorte que cette affaire fit grand bruit aussitôt après la Saint-Martin de 1649, la requête ayant été présentée à la grand'chambre, qui prétendit en connoître seule, quoique messieurs des enquêtes eussent demandé l'assemblée des chambres à ce sujet, et eussent arrêté entre eux de confirmer le syndicat.

La cour étoit engagée trop avant et trop intéressée dans cette affaire, pour reculer : c'est pourquoi, au lieu de penser à satisfaire les rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejeter la requête, jugeant bien que l'établissement du syndicat alloit déposséder les officiers ordinaires de la conduite de la ville, qui demeureroit, par ce moyen, entre les mains des frondeurs. Elle résolut donc d'employer toute son autorité pour traverser son établissement, et elle donna ordre au premier président d'empêcher l'assemblée des chambres, à quelque prix que ce fût. Cependant

le cardinal, voulant être informé de ce qui se disoit dans la ville, s'avisa de faire expédier des brevets à plusieurs personnes, portant permission d'assister aux assemblées des rentes, et partout ailleurs; d'y parler et d'y agir de la manière qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance et découvrir les sentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur rapport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vu d'espions de cette nature : aussi ce nouveau tour de politique fut si secret qu'on n'en découvrit rien, et que personne même ne s'en douta que long-temps après. On voyoit seulement que le premier président s'opposoit avec fermeté à l'assemblée des chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui la méritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les députés du parlement de Bordeaux.

Néanmoins les rentiers ne se relâchèrent point de leurs poursuites; et se sentant fortement appuyés par la chambre des enquêtes, le premier président fut enfin obligé de proposer une conférence chez lui, où il y auroit des députés de toutes les chambres, et où les rentiers seroient reçus pour y soutenir leurs intérêts: ce qui fut exécuté le samedi 4 décembre chez le premier président, où quelques présidens à mortier se rendirent avec les députés, et un grand nombre de rentiers. Dans le commencement les choses furent assez paisibles, le premier président ayant fait entendre à l'assemblée que l'affaire se pourroit accommoder en donnant satisfaction aux rentiers : mais messieurs des enquêtes dirent qu'il falloit aussi donner ordre à la connivence du prevôt des marchands

et des échevins; on dit qu'il falloit laisser entrer quelques-uns des rentiers pour savoir quelles étoient leurs prétentions, mais en petit nombre. Sur quoi les portes ayant été ouvertes, Joly et deux autres furent introduits pour représenter leurs raisons.

D'abord le premier président tâcha de les éblouir par des propositions spécieuses, et qui n'étoient rien dans le fond : à quoi Joly répondit que la première chose par où il falloit commencer, et sans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du syndicat, et qu'il supplioit l'assemblée de vouloir bien faire cette justice au public : ce qui ayant été entendu par quelqu'un des rentiers, ils crièrent : « Des « syndics ! des syndics ! » Mais comme le premier président n'en vouloit pas, il rompit l'assemblée jusques au samedi suivant. A la sortie, les rentiers crièrent encore plusieurs fois en apostrophant ceux qu'ils savoient ne leur être pas favorables, et les traitèrent de traîtres et de mazarins; et j'en vis même quelques-uns tiraillés sans aucun respect, et la plupart furent obligés de se sauver par des escaliers dérobés. Pendant tout ce vacarme, le sieur de Champlatreux, fils aîné du premier président, s'étant approché de Joly, lui dit plusieurs paroles injurieuses, le traitant de séditieux, et le menaçant de lui faire son procès. Joly répondit aussi avec chaleur, se sentant appuyé de plusieurs rentiers qui s'étoient approchés : après quoi chacun se retira, sans que les autres qu'on avoit fait venir osassent approcher. Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux partis.

Le cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des rentiers qui avoient paru les

plus échauffés à la conférence; et il résolut d'en faire arrêter cinq ou six à la première assemblée, qui devoit se tenir le samedi suivant en ce même lieu, où il y auroit des gens armés tout prêts à se saisir de ceux à qui on en vouloit; et le régiment des Gardes s'y rendroit en même temps, pour appuyer l'exécution qui devoit en être faite sur-le-champ par ordre de certains commissaires apostés, qui les feroient pendre aux grilles du Palais.

On aura peut-être peine à croire que ce ministre eût voulu en venir à cet excès de violence; mais il n'y a pourtant rien de plus véritable que c'étoit son dessein(1). Et quoique les frondeurs n'en fussent pas avertis alors, comme ils le furent depuis d'une manière à n'en pouvoir douter, ils surent cependant que la cour avoit un dessein contre eux; que la garde se redoubloit tous les jours pour favoriser l'exécution; qu'on devoit commencer par les rentiers, et attaquer ensuite le coadjuteur, le duc de Beaufort et les autres chefs, partout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une personne qui le savoit d'un de ceux qui avoient assisté à la délibération. C'en étoit assez pour engager les intéressés à se tenir sur leurs gardes: aussi n'y manquèrent-ils pas. Pour cet effet, le comte de Montrésor, le marquis de Noirmoutier, de Fosseuse et de Laigues s'assemblèrent chez le coadjuteur, où ils firent venir aussi le sieur Joly: le tout à l'insu du duc de Beaufort, du

(1) *Que c'étoit son dessein :* Cette accusation ne se trouve que dans les Mémoires de Joly. Il est impossible de la croire fondée, parce qu'un tel projet étoit entièrement contraire au système et au caractère de Mazarin.

marquis de La Boulaye et de plusieurs autres, parce qu'on n'étoit pas assuré du secret, surtout à l'égard de madame de Montbazon, à qui le duc de Beaufort ne céloit rien. Ceux qui étoient de cette conférence se trouvèrent assez embarrassés, jugeant bien que la cour pourroit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise qui seroit irréparable : de sorte qu'ils résolurent, après bien des contestations, de prévenir la cour à quelque prix que ce fût, et surtout de tâcher de faire assembler les chambres avant la conférence qui devoit se tenir chez le premier président, ne doutant pas que la cour ne prît ce jour pour exécuter son dessein.

La difficulté fut à trouver des prétextes suffisans et des raisons assez pressantes pour assembler le parlement. Le coadjuteur proposa plusieurs projets fondés sur le crédit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugés assez solides. Le marquis de Noirmoutier renouvela une proposition qui avoit été faite quelque temps auparavant, savoir, de faire une entreprise feinte sur le duc de Beaufort ou sur le sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masqués : ce qu'on supposoit devoir faire un soulèvement général. Mais on trouva des difficultés dans le projet, attendu qu'il falloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit : ce qui ne se pourroit faire avec ledit sieur Broussel, ou avec le duc de Beaufort. On craignoit le défaut de secret. Le coadjuteur se proposa aussi; mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitât tout de bon.

Enfin Joly, qui avoit déjà conféré sur ce sujet avec

le comte de Montrésor et le sieur d'Argenteuil, résolut de se proposer lui-même, disant qu'à la vérité il pouvoit n'être pas assez connu, ni assez estimé dans le monde, pour exciter les esprits du peuple; mais que sa qualité de syndic des rentiers, et la bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroient sans doute son effet, et produiroient du moins l'assemblée des chambres, par le bruit que les rentiers, qui étoient tous les jours au Palais, ne manqueroient pas d'y faire impétueusement, au premier bruit de cet attentat.

La proposition fut approuvée de toute la compagnie, où il n'y avoit assurément personne qui eût voulu risquer d'en faire autant. Pour l'exécution, le marquis de Noirmoutier se chargea de donner un gentilhomme qui étoit à lui, très-brave et très-adroit, nommé d'Estainville, pour tirer un coup de pistolet au sieur Joly lorsqu'il passeroit dans son carrosse, suivant les mesures qui seroient prises entre eux; et le marquis de Fosseuse promit de fournir à d'Estainville un bon cheval pour se sauver.

Pour concerter les moyens de l'exécution, Argenteuil et Joly furent le vendredi au soir chez le marquis de Noirmoutier, qui demeuroit dans la rue Béthisy, dans la maison où l'amiral de Châtillon étoit logé quand il fut tué à la journée de Saint-Barthelemy. Ils y trouvèrent d'Estainville qui les attendoit dans une chambre fort écartée, où on ajusta le pourpoint et le manteau de Joly sur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin, sur laquelle d'Estainville tira un coup de pistolet avec tant de justesse,

qu'il la perça précisément où elle devoit être percée. Après quoi il fut arrêté entre eux que le véritable coup seroit tiré le lendemain sur les sept heures et demie du matin dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas bien éloignée de celle du président Charton, où Joly alloit presque tous les jours.

La chose fut faite comme on l'avoit projetée. D'Estainville s'approcha du carrosse, Joly se baissa, et le coup passa par dessus sa tête, et fut si bien ajusté qu'il se rapportoit parfaitement à la situation où Joly devoit être dans le carrosse, derrière lequel il n'y avoit pas de laquais, qui avoient été envoyés exprès en différens endroits, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup, d'Estainville se sauva le plus vite qu'il put; mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant malheureusement abattu sur le pavé. Il vint à bout cependant de trouver l'hôtel de Noirmoutier par des chemins détournés; et la nuit il renvoya le cheval du marquis de Fosseuse, qui le fit mener à la campagne et empoisonner, pour en ôter tout-à-fait la connoissance.

Il arriva encore une autre chose qui étoit capable de tout gâter. D'Estainville avoit mis dans son pistolet, pour servir de bourre, un dessus de lettre qui lui avoit été adressée; mais par bonheur son nom se trouva brûlé: le reste du papier fut ramassé avec les balles encore toutes chaudes par le sieur Brignon, avocat général, qui demeuroit dans le cloître des Bernardins. Ce qui contribua beaucoup à persuader le public.

Aussitôt après l'action, Joly fut conduit chez un

chirurgien au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis Saint-Nicolas du Chardonnet, où ayant été déshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les balles devoient avoir passé, une espèce de plaie qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fusil; de sorte que le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, et il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce temps d'Argenteuil fit et dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la cour, qui vouloit se défaire de celui des syndics qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit; et comme il étoit colonel du quartier, il fit battre du tambour. Cependant Joly se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientôt au Palais, les rentiers, suivis de plusieurs autres frondeurs, coururent en foule à la Tournelle où l'on tenoit l'audience, et demandèrent justice de l'assassinat de Joly, qu'ils disoient être mort : ce qui fit cesser l'audience, et obligea messieurs des enquêtes d'aller aussitôt, bien échauffés, prendre leurs places à la grand'-chambre, où le président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'épée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit; que l'entreprise s'étoit faite à sa porte : et cela avec un emportement si grand et si naturel, qu'il répéta plus de cinquante fois: « Je dis ça; » au lieu qu'il ne le disoit que sept ou huit fois aux requêtes du Palais, par une mauvaise habitude : étant d'ailleurs un fort honnête homme, plein d'affection et

de fidélité pour ses amis. Ce bon président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la compagnie; mais personne n'étant persuadé comme lui, on éluda sa demande, et il eut le déplaisir d'entendre dire au sieur Viole-Douzenceau, conseiller clerc de la grand'chambre, qu'il étoit d'avis qu'on donnât des gardes au président Charton, mais qu'il falloit un charpentier qui les fît. On ne fit pas grand'chose ce jour-là au parlement, ayant été seulement arrêté qu'il seroit informé de l'assassinat commis en la personne du sieur Joly, par les sieurs Champion et Doujat, qui furent aussi chargés de s'informer de l'état où il étoit. Cependant le marquis de La Boulaye (1) ayant vu l'émotion du parlement, crut que l'on pouvoit pousser la chose plus loin, et se jeta dans les rues avec environ deux cents hommes qui crioient *aux armes!* disant que la cour avoit fait assassiner un conseiller, syndic des rentiers; et qu'on en vouloit faire autant à M. de Beaufort. Ce marquis alla ainsi de côté et d'autre, particulièrement chez le coadjuteur et chez le sieur de Broussel; mais il ne fut pas trop écouté: il y eut seulement quelques boutiques fermées en différens endroits de la ville; et le principal effet de cette levée de boucliers fut qu'en un instant le pain fut enlevé dans tous les marchés, au double du prix ordinaire.

Il est à remarquer que le marquis de La Boulaye ne savoit rien de l'affaire de Joly, et qu'il n'avoit pris

(1) *Le marquis de La Boulaye:* Ce gentilhomme trahissoit les frondeurs. Il étoit payé par Mazarin pour exciter un soulèvement, et brouiller irrévocablement le coadjuteur et Beaufort avec le prince de Condé.

aucunes mesures avec ceux du parti, à la réserve du duc de Beaufort, lequel ayant su la blessure de Joly, jugea que la chose pourroit avoir des suites, et se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ses amis pour appuyer le marquis, si le peuple s'étoit remué. Mais les bourgeois étant demeurés tranquilles, chacun demeura chez soi.

Les conseillers commissaires qui étoient venus dès le matin chez Joly y retournèrent l'après-dînée, et trouvèrent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre. Mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les médecins et chirurgiens du parlement, dont l'un, savoir le sieur Guenaud (1), eut ordre de la Reine d'aller le soir au Palais-Royal pour rendre compte à Sa Majesté de ce qu'il avoit vu : ce qu'il fit, en assurant qu'on ne pouvoit pas douter de la vérité de la chose ; qu'il avoit trouvé beaucoup de fièvre à M. Joly ; et que le plus grand comédien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jour, le marquis de La Boulaye, qui voyoit bien que son entreprise du matin l'exposoit à d'étranges suites, voulut la couvrir par une

(1) *Le sieur Guenaud :* Il étoit médecin de la Reine mère. Grand partisan de l'antimoine, il eut pour adversaire Guy Patin, qui, dans ses lettres, lui reproche une grande cupidité. Molière, dans l'Amour médecin, le désigne sous le nom de *Macroton*. Boileau en parle dans ses satires IV et VI, et dans sa onzième épître. Ce médecin, fort employé, étoit sans cesse à cheval dans les rues ; aussi disoit-on, en parlant de lui : *Guenaud et son cheval.* Boileau fait une allusion comique à cette expression populaire, dans sa satire sur les embarras de Paris :

Guenaud, sur son cheval, en passant m'éclabousse.

autre encore plus téméraire, en attaquant M. le prince sur le Pont-Neuf, à son retour du Louvre à l'hôtel de Condé. Pour cet effet il assembla deux ou trois cents personnes dans l'île du Palais et aux environs : mais le cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le prince. Ainsi on résolut de faire mettre dans le carrosse de Son Altesse, et dans celui de M. de Duras qui le suivoit ordinairement, quelques laquais, dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet; et si M. le prince y eût été, il est certain qu'il auroit couru très-grand risque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le cardinal étoit l'auteur de cette entreprise, et que La Boulaye n'avoit rien fait que par son ordre; mais il n'y a guère d'apparence, quoique depuis La Boulaye ait avoué à quelques-uns de ses amis, pendant sa retraite à l'hôtel de Vendôme, qu'il avoit imaginé cet attentat sur M. le prince pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin : sachant bien que la perte de Son Altesse n'auroit pas déplu au cardinal, qui lui avoit fait proposer par madame de Montbazon, dès le mois d'octobre, de le faire arrêter en plein jour sur le Pont-Neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres chefs des frondeurs n'y avoient aucune part; que l'affaire de Joly ne venoit pas du même conseil, et n'avoient aucun rapport l'une à l'autre. Cependant M. le prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, et le cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet, et que c'étoit une belle occasion de perdre tous les chefs de cette cabale, que le peuple avoit abandonnée dans cette rencontre;

que le parlement ne pouvoit se dispenser de condamner sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement, pendant les premiers jours, l'affaire parut tourner d'une manière assez favorable pour la cour : et le Roi ayant envoyé, le lundi 13 décembre, une lettre de cachet au parlement, pour ordonner à cette compagnie d'informer de ce qui s'étoit passé le samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'Etat, on fit pendant toute la semaine différentes informations qui furent tenues fort secrètes, dont les principaux témoins étoient les espions à brevet dont il a été fait mention. Mais comme on n'avoit pas encore découvert cette belle intrigue, et que les conseillers, bien intentionnés pour le parti, n'avoient osé rien dire contre la lettre de cachet, tout le monde étoit si consterné, que si la cour eût poussé la chose avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu, et dissipé tous les chefs. Il est même constant que le coadjuteur, le duc de Beaufort et les plus considérables de la faction étoient presque résolus de sortir de Paris, et de se retirer à Peronne, où ils espéroient d'être reçus par le maréchal d'Hocquincourt, ami intime des duchesses de Chevreuse et de Montbazon : mais le comte de Montrésor leur fit connoître que ce seroit tout perdre; qu'il falloit aller tête levée au parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnés pour eux; et qu'en faisant bonne mine, le peuple ne les abandonneroit pas dans le besoin.

Ayant donc été informés que le contenu aux informations ne contenoit que des bagatelles, et n'intéressoit proprement que La Boulaye qui s'étoit retiré

à l'hôtel de Vendôme, ils résolurent d'aller tous ensemble au parlement, à la suite du coadjuteur et des ducs de Beaufort et de Brissac, afin de contrecarrer M. le duc d'Orléans, M. le prince, et plusieurs autres seigneurs qui se présentèrent du côté de la cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une requête présentée par Joly au sujet de son assassinat prétendu; sur laquelle le premier président ayant voulu empêcher qu'on ne délibérât, il s'éleva un grand bruit, qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensoit.

Elle éclata tout d'un coup le mercredi suivant, lorsque le premier président, après la lecture des informations et des conclusions des gens du Roi, qui portoient que le coadjuteur, le duc de Beaufort et le sieur de Broussel seroient assignés pour être ouïs, voulut faire retirer ces trois messieurs comme étant accusés: car le coadjuteur et le duc de Beaufort s'étant levés pour se retirer, le sieur Coulon, conseiller, s'y opposa; et le sieur Broussel dit tout haut qu'il ne sortiroit pas que le premier président ne sortît aussi, attendu qu'il étoit partie au procès, puisqu'il prétendoit qu'on avoit voulu l'assassiner: ajoutant qu'il étoit son ennemi particulier, qu'il l'avoit voulu perdre en plusieurs occasions, et qu'il en donneroit de bonnes preuves à la compagnie.

La déclaration résolue de ce bon vieillard changea en un moment la face des affaires, et il s'éleva un bruit si grand et si continuel contre le premier président, qu'il ne fut pas possible de délibérer pendant tout le jour, quoique l'assemblée eût commencé

à sept heures du matin, et ne finit qu'à quatre heures du soir : et comme on sut peu après dans toutes les salles du Palais, où il y avoit plus de dix mille hommes, ce qui se passoit dans l'assemblée, on donna partout de grands signes de joie ; et lorsque le duc de Beaufort sortit, ceux qui étoient au passage s'étant mis à crier : *Chapeaux bas ! c'est M. le duc de Beaufort,* tout le monde mit aussitôt le chapeau à la main, et se mit à crier *vive Beaufort ! vive Broussel !* Et ces acclamations continuèrent toujours quand on s'assembloit, au lieu que la plupart murmuroient dès qu'ils voyoient paroître M. le duc d'Orléans ou M. le prince.

Depuis ce jour-là les frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublièrent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du peuple et les dispositions favorables du parlement. Pour cet effet ils s'assemblèrent tous les soirs chez le sieur de Longueil pour concerter les délibérations du lendemain ; et ils résolurent qu'on donneroit des requêtes de récusations contre le premier président au nom du coadjuteur et du duc de Beaufort, et des sieurs Broussel et Joly, fondées sur l'intérêt personnel que ce magistrat avoit dans l'affaire, plusieurs témoins déposant qu'on avoit voulu l'assassiner. Ces requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier président avoit plusieurs partisans dans la compagnie, outre ceux de la cour, on délibéra pendant quelques jours pour savoir si les requêtes seroient reçues ou non. Il y eut aussi des récusations présentées contre M. le prince, qui offrit de se retirer ; mais la compagnie ne le voulut pas souffrir, et on n'insista

pas à son égard comme à celui du premier président.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, et les frondeurs ayant fait imprimer des moyens de récusations qui soulevèrent partout les esprits du peuple, quelques amis communs proposèrent de passer outre au jugement du fond du procès, sans délibérer sur les récusations, promettant au coadjuteur, au duc de Beaufort et au sieur de Broussel, de les tirer d'affaire sur-le-champ, n'y ayant aucune preuve considérable contre eux : ce qui engagea ces messieurs à retirer leurs requêtes, se laissant endormir par de fausses apparences. Mais comme ce désistement ne pouvoit se consommer sans le consentement de Joly, qui avoit aussi récusé le premier président, le coadjuteur, qui avoit grande envie de sortir de cet embarras, alla chercher Joly dans la grand'salle du Palais, pour l'obliger à retirer aussi sa requête. Mais il lui répondit qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cette proposition d'accommodement étoit un piége pour les perdre tous. Ainsi Joly n'ayant pas voulu y donner les mains, et ayant au contraire prié le sieur Lainé, qu'il avoit chargé de sa requête, de la rapporter sur-le-champ, elle fut lue; et on la trouva si forte et si précise contre le premier président, qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général : ensuite de quoi le coadjuteur et le duc de Beaufort ayant remis aussitôt leurs requêtes entre les mains des conseillers qui devoient les rapporter, il fut ordonné que le premier président passeroit le barreau, et qu'il répondroit au contenu des requêtes : ce qu'il fit assez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop sensibles, ayant la larme à l'œil.

Celui des conseillers qui se distingua le plus en cette occasion, et qui marqua le plus de fermeté pour soutenir la récusation, fut le sieur Daurat, conseiller en la troisième des enquêtes, qui parloit toujours avec tant de justesse, d'éloquence et de bon sens, que dès qu'il ouvroit la bouche il se faisoit un silence général, qui ne finissoit pas qu'il n'eût cessé de parler.

[1650] Enfin, après plusieurs contestations, les voix étant presque partagées, il passa de fort peu (1) en faveur du premier président, qu'il demeureroit juge : ce qui arriva par le caprice et la légèreté de quelques-uns de ceux qui passoient pour être des plus zélés, entre autres les sieurs Labbé, Amelot et Bachaumont.

Mais les frondeurs eurent bientôt lieu de se consoler de ce petit désavantage, par les mesures qu'ils prirent avec le cardinal pour la prison de M. le prince, dont ils n'étoient pas plus contens que de lui. Jusque là le cardinal n'avoit rien osé entreprendre contre Son Altesse, dans la crainte que, se réunissant avec les frondeurs, ils ne le perdissent entièrement. Il avoit cru aussi qu'après avoir subjugué le parti avec M. le prince, il seroit aisé de le réduire lui-même avec l'autorité du Roi; et c'est ce qui lui avoit fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel qu'ils étoient encore trop puissans, et qu'il étoit dangereux de les pousser à bout, ayant su qu'ils avoient fait

(1) *Il passa de fort peu* : Cette délibération eut lieu le 4 février 1650. La récusation fut rejetée à une majorité de quatre-vingt-dix-huit voix contre soixante-deux.

venir un grand nombre de leurs amis dans la ville, qui tenoient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la première occasion.

C'est ce que madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au cardinal de concert avec eux, et de lui offrir en même temps leur amitié contre M. le prince, qu'il accepta enfin après bien des difficultés, pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras présent où ils l'avoient réduit, et des inquiétudes continuelles que lui donnoit la trop grande autorité de Son Altesse.

Le mariage du duc de Richelieu, que M. le prince venoit de faire avec la fille du marquis de Vigean sans la participation de la cour, contribua beaucoup à déterminer le cardinal : ce prince ayant mené lui-même les nouveaux mariés à Trie chez madame de Longueville, et fait partir, dès la même nuit, le duc de Richelieu pour se jeter dans le Havre. Ce qui fit appréhender de plus grands desseins.

Le cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec madame de Chevreuse, qui en fit aussitôt confidence au marquis de Laigues, son bon ami; et celui-ci au marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux messieurs, qui avoient été offensés par M. le prince, eurent la joie de se voir, en quelque façon, les arbitres de sa fortune, ayant été les premiers auteurs de sa prison.

Dans la suite, le coadjuteur y eut la plus grande part; et ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire, après plusieurs conférences secrètes qu'il eut avec le cardinal au Palais-Royal, où il se rendoit la nuit en habit de cavalier, pour concerter ensemble les mesures nécessaires pour l'exécution de ce des-

sein. Madame de Chevreuse, qui voyoit plus librement le cardinal, fut chargée du soin de négocier avec lui les conditions particulières des chefs du parti, qui répondoient des autres. On promit au coadjuteur (1) un chapeau de cardinal; l'amirauté à M. de Beaufort, quoiqu'il ne sût rien de cette intrigue, qui fut tenue fort secrète; le gouvernement de Charleville et du Mont Olympe à Noirmoutier, et la charge de capitaine des gardes au marquis de Laigues.

Après cela, il ne restoit plus que le consentement de M. le duc d'Orléans, sans lequel on ne pouvoit entreprendre cette affaire; mais il ne fut pas difficile à obtenir, et il se rendit aisément aux raisons de la Reine et de madame de Chevreuse, qui lui firent sentir, sans beaucoup de peine, qu'il étoit de son intérêt de diminuer le trop grand crédit de M. le prince, dont il étoit naturellement assez jaloux. La seule inquiétude qui resta sur son chapitre fut la crainte que Son Altesse Royale ne découvrît le secret à l'abbé de La Rivière, son favori, qu'on savoit être dans les intérêts de M. le prince; mais on tira des paroles si positives de M. le duc d'Orléans, qu'il ne lui en dit rien, ce prince étant déjà un peu dégoûté de cet abbé.

Cependant les frondeurs ne laissoient pas, dans le même temps, d'entretenir une négociation secrète avec M. le prince, par le moyen du duc de Retz et du marquis de Noirmoutier, qui traitoient avec le sieur de Chavigny et le prince de Marsillac. Mais Son Altesse n'y voulut jamais entendre, quoique

(1) *On promit au coadjuteur :* Retz dit dans ses Mémoires qu'alors il refusa le chapeau de cardinal.

plusieurs de ses amis lui conseillassent ; et ce fut même une des choses qui lui fit négliger les avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des frondeurs avec le cardinal : ne pouvant croire qu'ils l'eussent fait presser comme ils faisoient, s'ils avoient été assurés de la cour ; ni que la Reine et ce ministre pussent jamais se résoudre à rien entreprendre contre lui, non-seulement à cause de ses services passés, mais aussi par rapport au besoin présent, dans la situation où étoient les affaires du dedans et du dehors. D'ailleurs ils avoient grand soin de l'endormir l'un et l'autre par de bonnes paroles pour lui et pour les siens. Enfin il jugea fort bien que la cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui sans parler à M. le duc d'Orléans ; mais il ne supposa pas que Son Altesse Royale pût s'empêcher d'en parler à l'abbé de La Rivière, et ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainsi, quoique M. le prince eût reçu plusieurs avis des conférences nocturnes du cardinal avec le coadjuteur en habit de cavalier, il n'en voulut rien croire, et il se contenta d'en rire avec le cardinal, qui lui répondit sur le même ton, sans s'embarrasser, que sans doute ce seroit une chose fort plaisante de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge, et l'épée au côté ; et qu'il promettoit à Son Altesse de la réjouir de cette vue, s'il prenoit envie à ce prélat de le visiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air si libre et si dégagé, que M. le prince y fut trompé ; mais il pensa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant surpris brusquement le cardinal dans son cabinet, qui faisoit écrire par le sieur de Lyonne les ordres

pour l'arrêter, avec le prince de Conti et le duc de Longueville. La résolution en étant donc prise, il ne restoit plus que l'exécution : mais comme le cardinal étoit naturellement incertain et timide, et qu'il différoit toujours, peut-être dans l'espérance que le temps feroit naître des incidens qui le dispenseroient d'en venir à cette fâcheuse extrémité, les frondeurs furent obligés d'en venir aux menaces pour le déterminer : ils prirent même des mesures secrètes contre lui du côté du parlement, bien résolus de s'en servir, si l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent aussi le soin de lui représenter les sujets qu'ils avoient de craindre que M. le duc d'Orléans, naturellement peu discret, ne se lassât de garder le secret ; que depuis quelques jours il n'alloit plus aux assemblées du parlement, sous prétexte d'une indisposition feinte ; qu'il disoit hautement que le procès criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à M. le prince qu'il ne devoit pas le poursuivre ; qu'il pourroit en dire davantage par la suite, et donner lieu à Son Altesse de juger que la cour auroit changé de sentiment. Enfin ils en dirent tant, que le cardinal se résolut. Pour cet effet il fit entendre à M. le prince qu'il avoit reçu avis que des Coutures, un des principaux sujets du procès criminel, étoit caché dans une maison dans la rue Montmartre, d'où il devoit le faire enlever l'après-dînée ; et que pour le faire plus sûrement il falloit donner ordre aux gendarmes et chevau-légers de monter à cheval, et de se tenir prêts à tout événement derrière le Palais-Royal : ce que Son Altesse approuva. Le ministre lui dit aussi qu'il avoit reçu des dépêches d'Allemagne sur lesquelles il fal-

loit assembler le conseil, et qu'il seroit bon que Son Altesse fît avertir M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville de s'y trouver : ce qu'il fit aussitôt. Ainsi ces trois princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du conseil au Palais-Royal, furent arrêtés par le sieur Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, et par le sieur de Comminges, son neveu, le 18 janvier 1650. Et bientôt après être descendus par l'escalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverser pour monter ensuite dans le même carrosse, où le sieur de Comminges monta seul avec eux. Ils furent menés au château de Vincennes avec une escorte de cinquante chevaux, tant gendarmes que gardes de la Reine, commandés par les sieurs de Miossens, depuis maréchal d'Albret, et de Comminges. Ils arrivèrent fort tard à Vincennes, le carrosse s'étant rompu en chemin : ce qui donna occasion à M. le prince de proposer à Miossens de le sauver. Mais il répondit à Son Altesse que la fidélité qu'il devoit au Roi ne le lui permettoit pas ; et le sieur de Comminges ayant entendu la proposition, et remarqué que Son Altesse jetoit les yeux de toutes parts pour voir s'il ne lui venoit pas de secours, lui dit qu'il étoit son très-humble serviteur ; mais que, quand il étoit question du service du Roi, il n'écoutoit que son devoir ; et que s'il venoit du monde pour les sauver, il les poignarderoit plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains, et de ne pas rendre bon compte de leurs personnes à Sa Majesté, qui lui en avoit confié la garde. Ce discours, quoique dur, n'empêcha pas que M. le prince n'eût une entière confiance au sieur de Comminges pendant les premiers jours de sa prison. Elle fut

même si grande, que Son Altesse ne voulut pas permettre que les officiers du sieur Guitaut, qui les servoient, fissent l'essai des viandes devant eux. Mais cela ne dura pas, le sieur de Bar ayant été nommé pour les garder; et on leur donna en même temps des officiers du Roi pour les servir.

Quand on annonça cette nouvelle à M. le duc d'Orléans, Son Altesse Royale dit : « Voilà un beau coup « de filet! on vient de prendre un lion, un singe et « un renard. » On arrêta aussi dans le même temps le président Perrault, intendant de M. le prince; et on alla chez d'autres personnes, qui ne se trouvèrent pas. Il n'y eut que madame la princesse douairière qui fut épargnée : mais bientôt après elle fut reléguée dans une de ses maisons de campagne.

Pendant tout ce temps-là, le coadjuteur étoit à l'hôtel de Chevreuse avec le duc de Beaufort qui y avoit dîné, la porte de la maison étant fermée, avec défense de laisser entrer qui que ce fût; parce qu'alors ils écrivoient des billets à tous les curés de Paris, pour les avertir de la détention des princes. Ce qu'ils faisoient avec si peu de précaution, qu'il auroit été aisé à plusieurs de ceux qui étoient présens, s'ils avoient été plus curieux, de jeter les yeux sur ces billets, et d'en avertir Son Altesse encore à temps. Mais la destinée des princes ne le permit pas, et la nouvelle de leur prison fut apportée chez le coadjuteur par Brillet, écuyer du duc de Beaufort, qu'on avoit envoyé exprès au Palais-Royal, pour venir donner avis de ce qui se passeroit, dès qu'il en auroit l'ordre du marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencèrent à paroître ce jour-là chez la

Reine, un peu avant que les princes fussent arrêtés.

Ces messieurs auroient peut-être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étoient capables de faire soupçonner et découvrir le dessein; mais la Reine avoit souhaité que cela fût. Ils avoient eu même tant d'envie de se venger de M. le prince, et de paroître les auteurs de sa prison, qu'ils ne purent s'empêcher de se donner ce plaisir : outre que ceux du parti doutoient toujours de la fermeté du cardinal, et jugèrent qu'il ne falloit pas l'abandonner à son incertitude dans le temps de l'exécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avoit arrêté quelqu'un au Palais-Royal, sans dire qui, le peuple s'imagina que c'étoit M. de Beaufort (1) : ce qui obligea plusieurs bourgeois à prendre les armes, particulièrement dans le quartier des Halles et vers la porte Dauphine. Tout le reste auroit bientôt suivi, si la Reine n'eût envoyé en diligence chercher ce duc au palais d'Orléans, où lui et le coadjuteur étoient allés dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de flambeaux pour se montrer au peuple, étant suivi de trois ou quatre cents chevaux, depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit : dont quelques-uns crièrent qu'il falloit aller assommer la grande barbe, c'est-à-dire le premier

(1) *Le peuple s'imagina que c'étoit M. de Beaufort :* Bouteville, depuis maréchal de Luxembourg, ami et parent des princes, imagina cette fable. Il parcourut les rues avec plusieurs gentilshommes, et parvint à rassembler quelques bourgeois. Bientôt on fut instruit de la vérité, et Bouteville n'eut que le temps de se sauver.

président, jusqu'à prendre la bride de son cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela se passoit, des amis de M. le prince, qui s'étoient assemblés à l'hôtel de Condé, proposèrent de monter à cheval, et d'aller attaquer le duc de Beaufort, pour mettre la confusion dans le peuple, qui auroit pu s'imaginer que c'étoit une entreprise du cardinal : et dans la vérité, si la chose avoit été bien conduite, elle auroit pu réussir. Mais l'avis ne fût pas suivi, et tous ses partisans ne pensèrent qu'à se retirer. Madame de Longueville étoit partie dès le commencement de la nuit pour aller en Normandie, escortée de soixante chevaux conduits par le duc de La Rochefoucauld. Le duc de Bouillon prit le chemin de Bordeaux, le vicomte de Turenne celui de Stenay, le sieur de Bouteville (depuis duc de Luxembourg et maréchal de France) et quelques autres celui de Bourgogne; de sorte que, dès le lendemain, on convint que le parti des princes seroit assez considérable : ce qui n'empêcha pas que le peuple ne fît des feux de joie en plusieurs endroits de la ville, la plupart des bourgeois disant que le cardinal n'étoit plus mazarin, après un coup de cette nature.

Ainsi le procès criminel fut bien aisé à juger; et tous les accusés furent déchargés des plaintes contre eux, et renvoyés hors de cour et de procès, avec des termes plus ou moins avantageux. L'arrêt de Joly fut le plus favorable de tous, ayant été non-seulement déchargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que le sieur de Champlatreux y contribua un peu,

dans l'appréhension qu'étant privé de la protection de M. le prince, on ne se servît de l'affaire de Joly pour le pousser : ce qui auroit été aisé, sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pu se trouver assez embarrassé. C'est pourquoi il alla trouver le duc de Noirmoutier pour accommoder l'affaire, offrant pour cela deux mille écus à Joly : ce qui donna lieu à rire à ceux qui étoient du secret, et leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque dessein formé. Joly répondit que volontiers il prendroit de l'argent, mais qu'il vouloit qu'il y en eût un acte devant notaire. Ce qui n'étoit pas le compte de Champlatreux, auquel par ce moyen il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui et tous ses parens sortiroient lorsqu'on parleroit de l'affaire de Joly, et qu'aucun d'eux ne seroit de ses juges; et Joly promit de son côté qu'il ne poursuivroit pas son information. Il n'auroit pu le faire quand il auroit voulu, parce que la cour envoya peu de temps après une amnistie en faveur du marquis de La Boulaye, et pour abolir ce qui s'étoit passé le 11 décembre 1649.

Cette amnistie confirma le soupçon de ceux qui croyoient que le marquis de La Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce ministre, parce que La Boulaye a laissé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlât pas aussi ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence qu'il a plutôt dit cela pour se disculper, et pour diminuer le blâme d'une action si étrange, que pour confesser la vérité.

Le commencement de la prison des princes fut fort rude, le cardinal les ayant mis à la garde de

M. de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit sa fortune, et lui seroit d'un grand mérite à la cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou le quatrième jour de leur prison avec leurs amis.

Le sieur de Montreuil (1), secrétaire de M. le prince de Conti, étoit celui qui conduisoit le commerce, si adroitement et par des inventions si subtiles que le sieur de Bar étoit souvent lui-même l'instrument dont il se servoit pour faire tenir les lettres aux princes. Pour cela on avoit fait faire des écus creux qui se fermoient à vis, qu'on méloit avec ceux qu'on envoyoit de temps en temps aux prisonniers pour jouer, et que l'on confioit au sieur de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servoit aussi quelquefois du ministère des officiers de la chambre, et même d'un valet du sieur de Bar : sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites ruses ne pouvoient pas leur donner de grandes consolations, puisqu'on ne leur apprenoit que d'assez mauvaises nouvelles : car, quoique leurs amis se donnassent de grands mouvemens au dedans et au dehors du royaume, le cardinal fut

(1) *Le sieur de Montreuil :* Matthieu. Il avoit du talent pour la poésie, et publia un recueil de lettres en prose et en vers, dont il a été réimprimé un choix en 1808. Boileau lui reprochoit son empressement à placer ses vers dans tous les recueils du temps :

> On ne voit pas mes vers, à l'envi de Montreuil,
> Grossir impunément les feuillets d'un recueil.

Montreuil fut de l'Académie française, et mourut en 1691.

si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, souvent par le moyen des frondeurs. C'est pourquoi, dans les commencemens, il les ménageoit avec de grandes attentions, disant partout qu'il étoit fort aise d'être devenu frondeur. Mais ses prospérités lui ayant enflé le cœur, il les négligea dans la suite, et les força de prendre les mesures qui furent suivies de la liberté des princes, et d'une ligue presque générale contre lui.

La première démarche que le ministre fit contre les princes fut d'envoyer au parlement une déclaration assez mal digérée, concernant les raisons de leur emprisonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à ses désirs, si les réponses qui furent faites par les partisans des princes n'avoient été encore plus mauvaises.

Ensuite il mena le Roi et la Reine à Rouen pour en chasser madame de Longueville, qui fut obligée de se retirer à Dieppe et de là en Flandre, d'où elle alla trouver le vicomte de Turenne à Stenay. Le duc de Richelieu abandonna aussi le Havre, et le Roi demeura maître de toute la province, et des places que le duc de Longueville y avoit. La même chose arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les princes fut bientôt soumis après la réduction de Bellegarde.

Cependant madame la princesse douairière ayant présenté une requête au parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris afin de solliciter l'élargissement de messieurs ses enfans, on n'y eut aucun égard, quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle: le premier président, qui étoit des amis de M. le prince, ayant fait sous main, et sans trop se déclarer, tout

son possible pour en favoriser le succès. Mais M. le duc d'Orléans avec le coadjuteur et le duc de Beaufort étant allés au parlement, firent rejeter la requête; et toutes les sollicitations de cette princesse demeurèrent inutiles, aussi-bien que les soumissions indignes d'elle et de ses enfans qu'elle fit au coadjuteur à l'entrée du Palais, en s'abaissant jusqu'à embrasser ses genoux. Bassesse qu'il est bien difficile de pardonner à une mère de ce rang, quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque temps après, le cardinal étant revenu à Paris, résolut tout d'un coup d'aller à Bordeaux, où madame la princesse et M. le duc d'Enghien avoient été reçus avec les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, et avoient engagé le parlement à donner un arrêt portant qu'il seroit fait remontrance au Roi pour la liberté des princes. La plupart des amis du cardinal ne lui conseilloient pas ce voyage, parce qu'il y falloit mener beaucoup de troupes, et laisser les frontières de Flandre ouvertes aux ennemis. Ils disoient encore que, pendant l'absence de la cour, les amis des princes pourroient faire des pratiques dangereuses dans le parlement et dans la ville de Paris; qu'on pouvoit remédier aux désordres de Bordeaux, en y envoyant un habile général avec des troupes; qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires et le cœur de l'Etat, où il falloit nécessairement s'arrêter. Mais ce ministre passa par dessus toutes ces considérations; et comme les Espagnols venoient de lever le siége de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seroient pas sitôt en état de rien entreprendre, et qu'il auroit le temps de s'as-

surer de Bordeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de résistance qu'en Bourgogne et en Normandie. Il partit donc avec le Roi et la Reine, laissant à Paris M. le duc d'Orléans en qualité de lieutenant général de la couronne, avec le sieur Le Tellier, secrétaire d'Etat, qui avoit le secret et la confidence du cardinal.

Les frondeurs lui promirent aussi de demeurer fidèlement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, et de s'opposer aux cabales que les partisans des princes pourroient faire dans le parlement et dans la ville, et même auprès de M. le duc d'Orléans, dont le coadjuteur étoit devenu le confident depuis la disgrâce de l'abbé de La Rivière, qui fut chassé un peu après la prison des princes.

Le cardinal se reposa sur madame de Chevreuse du soin de ménager les frondeurs, et sur le garde des sceaux de Châteauneuf, par le moyen de madame de Rhodes son amie, qui alloit tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse, où ces messieurs ne manquoient pas de se rencontrer. Mais comme le garde des sceaux étoit vieux, et que madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaisance intéressée, elle étoit bien plus disposée à servir les frondeurs, et elle découvroit beaucoup plus de choses en leur faveur par le moyen du garde des sceaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du cardinal, auquel il n'étoit pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêchèrent donc pas les inconvéniens qui avoient été prédits au cardinal. Le siége de Bordeaux, qui dura plus qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Espagnols d'entrer en campagne, où ils se rendirent maîtres de La Capelle, de Rethel et de

Château-Porcien; et les amis des princes trouvèrent le moyen de faire délibérer plusieurs fois le parlement sur ce qui se passoit à Bordeaux, d'où il étoit venu deux députés avec des lettres.

Ces deux incidens commencèrent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols, qui pouvoient aisément venir de Rethel à Vincennes, obligea la cour à penser à en tirer les princes pour les transférer ailleurs : mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le cardinal fit proposer le Havre; mais les agens des princes s'y opposèrent de toutes leurs forces, et les frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît si absolument du cardinal. Ils auroient mieux aimé la Bastille, dont ils étoient à peu près les maîtres; et ce fut le sentiment du coadjuteur et du duc de Beaufort. Mais le sieur Le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les partisans de la cour auprès de Son Altesse Royale pour l'en détourner, et l'engager à consentir au Havre. Le marquis de Laigues, consulté par le duc d'Orléans, ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille; mais il n'approuva pas aussi la citadelle du Havre, où Son Altesse Royale n'avoit aucun pouvoir. Aussi M. le duc d'Orléans, après plusieurs délibérations, se résolut de lui-même de les faire transférer à Marcoussi, dont personne n'avoit parlé.

Cette translation déplut fort à la cour; et le cardinal en ayant été informé, commença de se plaindre du coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre maître des princes, sous le nom de Son Altesse Royale. Il trouva aussi fort mauvais que M. le duc d'Orléans eût envoyé le marquis de Verderonne et le comte

d'Avaux à l'archiduc, sur de nouvelles propositions de paix faites par ce prince, disant que cela ne venoit que du coadjuteur, qui avoit voulu faire la paix sans lui. Il est vrai que cette négociation fut poussée un peu trop avant, l'archiduc ayant envoyé don Gabriel de Tolède à Paris : mais on découvrit bientôt que la conduite des Espagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'archiduc fit d'envoyer des passeports au nonce du Pape et à l'ambassadeur de Venise, qui avoient été nommés pour médiateurs, et qui s'étoient avancés en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le cardinal Mazarin se tint aussi offensé d'une députation du parlement à la cour, ménagée par Son Altesse Royale, sous prétexte d'informer le Roi des propositions des députés de Bordeaux, mais en effet pour tâcher de terminer la chose par un accommodement : s'imaginant que le coadjuteur lui avoit suscité cette affaire pour lui ôter l'honneur de réduire Bordeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le cardinal faisoit publiquement refroidirent les esprits ; et le coadjuteur, irrité, commença dès lors d'écouter le sieur Arnauld, général des carabins, ami des princes et le sien, qui venoit le voir la nuit dans un grand secret. Il cacha cependant son ressentiment, quoiqu'il vît bien que ce ministre cherchoit à lui faire une querelle d'allemand, et qu'il seroit bientôt obligé de se détacher de ses intérêts, les amis des princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettoit les frondeurs hors d'état de leur résister, sans perdre leur crédit dans le parlement et parmi le peuple.

En effet, les délibérations du parlement alloient si avant sur les affaires de Bordeaux, qu'on ne parloit pas seulement de faire des remontrances pour la liberté des princes, mais aussi de l'éloignement du cardinal : sur quoi le coadjuteur et les frondeurs, en parlant d'une manière ambiguë, se faisoient un grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin étoit toujours odieux.

Les amis des princes eurent aussi soin de distribuer de l'argent à plusieurs aventuriers, qui, se mêlant dans la salle du Palais, et déclamant hautement contre le cardinal, engageoient une infinité de gens de crier à tous momens : *vive le Roi, vivent les princes! point de Mazarin!* Ce qui causoit un tel bruit et une si grande confusion, que Son Altesse Royale délibéra plus d'une fois de rentrer dans la grand'-salle, ses gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoique assisté du duc de Beaufort qui se mit à leur tête, et qui fut repoussé aussi bien qu'eux. Le coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un gentilhomme, le poignard à la main, qu'il se vantoit de lui avoir arraché des mains : cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoiqu'il assurât l'avoir fort bien reconnu. Mais il n'y a guère d'apparence qu'une action de cette nature se fût passée dans la grand'salle du Palais, sans que personne le vît. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familièrement savent bien qu'il étoit incapable de garder un secret de cette espèce, aussi bien que de ses bonnes fortunes avec les dames.

Malgré tout cela les frondeurs demeurèrent fermes, et empêchèrent qu'il ne fût rien ordonné contre le

cardinal, ou pour la liberté des princes; et toutes les délibérations du parlement sur les affaires de Bordeaux se terminèrent à un second envoi de députés, par l'entremise desquels le traité fut enfin signé, portant la révocation du duc d'Epernon, gouverneur de la province; une amnistie générale pour la ville, et pour tous ceux qui avoient pris les armes, particulièrement pour les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld; et permission à madame la princesse de se retirer avec monsieur son fils à Montrond, ou en quelqu'une de ses maisons d'Anjou.

La paix de Bordeaux étant faite, les délibérations du parlement cessèrent aussi : mais les partisans des princes ne discontinuoient pas pour cela leurs intrigues pour se rendre les peuples favorables. Ils s'avisèrent, entre autres choses, d'exposer un matin le portrait du cardinal à mi-corps en habit rouge, attaché à un poteau : la corde qui passoit à l'endroit du cou, comme s'il eût été pendu; avec un écriteau portant différens crimes pour lesquels il étoit déclaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix-du-Tiroir, et au bout du Pont-Neuf, vis-à-vis la rue Dauphine; et cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple, et d'y causer de l'émotion, jusque là qu'un exempt, qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des gentilshommes de M. de Beaufort, nommé Saint-Eglan, lequel, allant querir ce prince à l'hôtel de Montbazon, fut tué dans son carrosse dans la rue Saint-Honoré, sur les onze heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnemens : quelques-uns voulurent le faire passer pour un simple vol; plusieurs

l'imputèrent aux amis de M. le prince; mais l'opinion la plus générale, appuyée par les émissaires des princes, fut que le cardinal avoit fait faire le coup, mais que ses gens s'étoient mépris, ayant cru que c'étoit le duc de Beaufort. Quoi qu'il en soit, on n'en a jamais bien pu découvrir la vérité, ceux des assassins qui furent exécutés ayant dit simplement qu'ils étoient conduits par un homme qui s'étoit sauvé, et qui avoit servi dans un des régimens de M. le prince.

Le corps d'un de ces misérables ayant été abandonné aux chirurgiens, on lui trouva toutes les parties transposées, le cœur et la rate au côté droit, et le foie au côté gauche. Cela fut remarqué comme une chose fort extraordinaire, quoiqu'elle ne soit pas sans exemple, puisque, dans le même temps ou à peu près, on trouva la même conformation dans le corps d'un chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choses se passoient, les confidens des princes sollicitoient puissamment le coadjuteur, sans lequel ils voyoient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du duc d'Orléans. Ils savoient d'ailleurs qu'il étoit piqué des plaintes du cardinal, et il s'en étoit ouvert à madame de Chevreuse en lui faisant connoître en même temps les offres qui lui étoient faites de la part du prince. Cette dame lui représenta qu'il ne devoit pas se séparer si légèrement de la cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les intérêts de M. le prince, dont la fidélité devoit lui être suspecte après les expériences du passé; qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus par les émissaires des princes, et qui, quand ils seroient vrais, n'étoient pas assez

importans pour le porter aux extrémités; et qu'enfin, avant de se déterminer, il falloit voir si la cour lui refusoit la nomination au cardinalat qu'elle lui avoit fait espérer; et que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ses bonnes ou mauvaises volontés à son égard.

Le coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne vouloit rien demander au cardinal; mais madame de Chevreuse, qui savoit combien il désiroit la chose, ne laissa pas d'en parler au sieur Le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au cardinal, et de lui faire bien sentir qu'il lui étoit de la dernière conséquence de retenir le coadjuteur dans ses intérêts, à quelque prix que ce fût. Le sieur Le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition qu'il savoit bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au cardinal, qui lui répondit en termes généraux qui ne signifioient rien dans son langage: mais il ne laissoit pas de lui donner quelque lieu d'espérance.

Cette réponse retint le coadjuteur quelque temps, jusqu'à ce qu'il eut avis de certaines paroles qui étoient échappées au cardinal contre lui et contre ses amis: dont madame de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en quelque défiance, d'autant plus que le sieur de Laigues son ami étoit mêlé dans ce discours; le cardinal ayant dit que ce marquis avoit encore trop de teinture du coadjuteur pour se pouvoir fier en lui. C'est pourquoi, dès que la cour fut arrivée à Fontainebleau, cette dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce ministre sur l'affaire du chapeau: ce que n'ayant pu obtenir, elle lui dit, en prenant congé de lui, qu'elle ne

pourroit pas s'empêcher de témoigner au coadjuteur quelque chose de sa froideur à son égard. Sur quoi le cardinal ayant fait réflexion, il envoya chez elle le lendemain matin; et ayant su qu'elle étoit déjà partie, il fit chercher avec empressement le marquis de Laigues, auquel il donna des paroles presque positives, dans la crainte qu'il avoit que le coadjuteur ne le traversât dans le dessein qu'il avoit de retourner à Paris, et de transférer les princes au Havre-de-Grâce.

Ce fut la première chose dont la Reine entretint M. le duc d'Orléans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien se charger de la prison des princes, ou de souffrir qu'on les menât au Havre; à quoi Son Altesse Royale s'opposa pendant quelque temps avec assez de fermeté : mais enfin il se rendit aux instances de la Reine. Et le cardinal craignant qu'il ne rétractât son consentement, fit expédier les ordres sur-le-champ par le sieur Le Tellier, auquel il dit en même temps de s'absenter, ou de se cacher si bien qu'on ne le pût trouver, au cas que Son Altesse Royale l'envoyât chercher pour lui défendre de passer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver, mais il n'étoit plus temps.

Cette translation fut fort sensible aux amis des princes, qui étoient sur le point d'exécuter un dessein concerté depuis long-temps pour les sauver. Dans cette vue ils avoient gagné quatre gardes des sept qui étoient dans l'appartement des princes, qui devoient se rendre maîtres des autres trois, ou les poignarder en cas de résistance. Ils s'étoient aussi assurés de quelques uns des officiers et soldats qui veilloient à la garde des dehors, sur la terrasse du château

de Marcoussi, au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bateau dans lequel les princes devoient passer le fossé, pour aller joindre à vingt pas de là le duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté.

Ainsi le comte d'Harcourt, qui vouloit bien se charger de la conduite des princes, s'acquitta de cette commission sans beaucoup de peine ; mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens, qui trouvèrent cette action indigne de lui et de la belle réputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson (1) :

Cet homme gros et court,
Si connu dans l'histoire ;
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant,
Est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Peu de temps après, la cour étant revenue à Paris, madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le cardinal sur le chapeau promis au coadjuteur. Mais ce ministre se voyant maître des princes, et dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, et refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au marquis de Laigues à Fontainebleau. Le coadjuteur avoit toujours bien prévu qu'il en useroit de la sorte, et madame de Chevreuse commençoit à s'en douter ; mais comme elle avoit beau-

(1) *Cette chanson :* M. le prince la composa dans son carrosse pendant qu'on le transféroit.

coup de peine à quitter le parti de la cour, on auroit eu beaucoup de peine à l'en détacher; et on n'en seroit pas venu à bout, si l'on ne s'étoit pas avisé de lui proposer le mariage de mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti.

Cette affaire avoit déjà été ménagée par madame de Rhodes avec la princesse palatine, qui avoit toute la confiance des princes. Le coadjuteur et mademoiselle de Chevreuse la désiroient sur toutes choses. Il n'en étoit pas de même de madame de Chevreuse, qui en reçut d'abord la proposition avec assez d'indifférence, parce que le marquis de Laigues s'y opposoit directement: ne pouvant se résoudre, non plus que le marquis de Noirmoutier, à trahir le cardinal, dont ils avoient sujet d'être contens, et qui leur avoit tenu parole sur tout ce qu'il leur avoit promis. D'ailleurs ces deux messieurs avoient des raisons personnelles pour ne se pas raccommoder avec M. le prince, dont ils appréhendoient la vengeance et la légèreté. Ils disoient que tout étoit à craindre du côté de Son Altesse, et presque rien du côté du cardinal, qui ne s'empresseroit peut-être pas de leur accorder toutes les grâces qu'ils pourroient désirer de lui, mais qui seroit toujours obligé de garder de certaines mesures avec eux; et qu'enfin le mariage de mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas une assurance suffisante pour eux quand M. le prince lui tiendroit parole sur ce chef: ce qu'il pourroit bien ne pas faire s'il se voyoit une fois en liberté.

A la vérité ces raisons étoient plausibles, et bien capables de faire impression sur l'esprit des frondeurs. Mais la négociation du mariage fut si secrète, qu'il

n'y eut que le sieur Caumartin qui en sut quelque chose, en qualité d'ami de madame de Rhodes et de confident du coadjuteur, et de madame de Chevreuse dont il étoit fort considéré, parce que, tout jeune qu'il étoit, il avoit un esprit prévenant, souple et délicat, avec une grande connoissance des affaires du parlement : ce qui faisoit que lorsque le coadjuteur avoit à parler dans la compagnie, c'étoit Caumartin ou Joly qui dressoit le projet de son discours, et souvent l'un et l'autre ensemble.

Enfin, malgré les contradictions, mademoiselle de Chevreuse, madame de Rhodes, le coadjuteur et Caumartin firent si bien auprès de madame de Chevreuse et du marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur consentement pour le mariage et pour le traité avec les princes, dont le coadjuteur fût chargé pendant que madame de Chevreuse tâcheroit de persuader M. le duc d'Orléans. Cela ne fut pas aisé : ce n'est pas que Son Altesse Royale ne convînt aisément qu'il étoit bon de diminuer un peu la grande autorité du cardinal; qu'il ne seroit plus temps d'y penser si l'on attendoit tranquillement la majorité du Roi, qui approchoit fort; et qu'enfin l'unique moyen de le réduire étoit de se réunir avec les princes. Le comte de Béthune, en qui le duc d'Orléans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire sentir cette nécessité; mais il appréhendoit toujours les suites de cette réunion, et que M. le prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains, sur la proposition qui fut faite de mademoiselle d'Orléans avec M. le duc d'Enghien.

Il ne restoit donc plus qu'à écrire : mais comme il

y avoit eu des avis différens parmi les frondeurs, il y en eut aussi parmi les amis des princes, dont quelques-uns étant entrés en négociation avec le cardinal, qui leur faisoit espérer dans peu la liberté des princes, soutenoient qu'il falloit tout attendre de ce côté-là. Les autres disoient que toutes les paroles qu'il donnoit n'étoient que pour amuser leurs amis, et qu'il ne falloit rien se promettre de lui que par force, et en se rendant supérieurs : ce qui ne se pouvoit que par l'union avec les frondeurs. Mais ce qui les divisoit davantage étoit un article que ces messieurs vouloient insérer dans le traité, pour engager les princes à travailler, de concert avec eux, à l'éloignement du cardinal : à quoi plusieurs d'entre eux ne pouvoient consentir, parce qu'ils étoient anciens mazarins, et ennemis jurés des frondeurs.

Cependant comme M. le prince remit cette négociation entre les mains de madame la princesse palatine, du président Viole et de Croissy, qui n'avoient aucune raison de ménager le cardinal, ils ne s'arrêtèrent point à ces considérations, et ils entrèrent en conférence avec le coadjuteur, qui alloit toutes les nuits *incognito* chez la palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être si secret qu'il n'en revînt quelque chose à la connoissance du cardinal; mais comme les avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciés, et qu'il négocioit lui-même avec les principaux amis des princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne et de Bordeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soumettre que la frontière de Champagne, où les ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là; et il y fut si heureux que non-seulement il reprit Rethel, mais il eut la fortune que l'armée du Roi, commandée par le maréchal Du Plessis, défit celle du vicomte de Turenne (1) près de Saumepui; après quoi il revint à Paris, triomphant, ne croyant pas que rien pût ni osât lui résister après cela.

[1651] Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit: car le traité des princes ayant été signé peu de jours après, madame la princesse présenta une requête au parlement avec une lettre des princes, qui engagèrent la compagnie dans des délibérations que le cardinal ne put éviter avec tous ses artifices; et il fut arrêté que très-humbles remontrances seroient faites au Roi et à la Reine, et que M. le duc d'Orléans seroit prié d'employer son autorité pour la liberté des princes.

Son Altesse Royale n'étoit pas entré dans ces délibérations, quoique dès lors il témoignât publiquement désirer la liberté des prisonniers, et qu'il eût déclaré hautement que leur translation au Havre s'étoit faite sans son agrément: mais comme son traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretés.

Enfin le coadjuteur acheva le tout par deux traités qu'il fit avec madame la princesse palatine, qui avoit reçu pour cela un pouvoir de M. le prince sur un morceau d'ardoise, et une promesse de madame de

(1) *Défit celle du vicomte de Turenne:* Cette bataille fut livrée le 15 décembre. Mazarin rentra dans Paris le premier janvier 1651.

Longueville d'agréer pour les princes tout ce dont on seroit convenu avec leurs agens. Dans le premier traité, qui regardoit Son Altesse Royale en particulier, on stipuloit le mariage d'une de mesdemoiselles ses filles avec le fils de M. le prince, et plusieurs autres conditions d'un attachement et d'une union très-étroite de part et d'autre. Par le second, qui regardoit le coadjuteur, le duc de Beaufort et le reste du parti, dont la plupart ne savoient pourtant rien, on convenoit du mariage de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti, en s'engageant à une intelligence réciproque contre le cardinal Mazarin, dans les termes les plus forts et les plus pressans. Il y avoit aussi un article pour assurer l'amirauté au duc de Beaufort, M. le prince renonçant, pour cet effet, à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur cette charge. Ce dernier traité fut signé par le coadjuteur et le duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négociation, et auquel on prit soin de cacher l'article du mariage de mademoiselle de Chevreuse, dans l'appréhension que madame de Montbazon ne rompît l'affaire à cause de la jalousie qu'elle portoit à madame et à mademoiselle de Chevreuse : le coadjuteur, qui se chargea de la lecture de ce traité, ayant passé adroitement cette clause sans que le duc s'en aperçût. On a prétendu aussi que pour faciliter la signature on avoit promis, au nom des princes, une somme considérable à madame de Montbazon. Tout le monde étant d'accord, il ne fut plus question que de la manière dont on s'y prendroit pour faire élargir les princes. Quelques-uns proposèrent de se rendre maîtres de la personne du cardinal, et de le faire

mettre à la Bastille, le coadjuteur ayant offert le ministère du marquis de Chandenier, premier capitaine des gardes du corps, dont il répondoit: et la chose fut poussée si loin, que ce prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, et que l'affaire seroit exécutée à un souper que le sieur Tubeuf, surintendant de la Reine, devoit donner au cardinal. Mais Son Altesse Royale n'ayant pu s'y résoudre, on prit le parti de presser la réponse de la cour aux remontrances du parlement, qui avoit toujours été différée sous différens prétextes, et par les manéges du premier président, qui ne pouvoit souffrir, quoique ami des princes, que les frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus possible ni à la cour ni à lui de résister aux empressemens et aux instances de la compagnie: il fallut céder et répondre, d'autant plus que plusieurs conseillers du parlement commençoient à mêler le cardinal dans les avis, et à prendre des conclusions contre lui. La Reine déclara donc enfin, pour réponse aux remontrances, que Sa Majesté consentoit à la liberté des princes: mais qu'il étoit juste auparavant que madame de Longueville et le vicomte de Turenne, qui étoient en possession de la ville de Stenay, remissent cette place entre les mains du Roi, et rentrassent dans l'obéissance; après quoi Sa Majesté donneroit les ordres nécessaires pour l'élargissement des princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du cardinal, qui vouloit gagner du temps et éluder les fins de la requête par une proposition captieuse, dont l'exécution auroit fait certainement languir l'affaire des princes, et l'eût peut-être entièrement ruinée.

Aussi la lecture fut suivie aussitôt d'un cri des enquêtes, disant qu'il falloit délibérer : à quoi le premier président ne put s'opposer après que le coadjuteur eut déclaré que Son Altesse Royale jugeoit la liberté des princes nécessaire au bien du royaume.

La délibération fut longue, et les avis fort partagés : les frondeurs concluant toujours à l'éloignement du cardinal, et les amis des princes ne pouvant y consentir. Sur quoi quelques-uns ayant proposé d'inviter M. le duc d'Orléans à venir prendre sa place au parlement, tout le monde se rangea de cet avis, et on envoya prier Son Altesse Royale de donner cette satisfaction à la compagnie. Ce prince s'en excusa pendant quelques jours : mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le cardinal avoit tenus sur ce sujet dans le conseil, où il avoit osé dire que le parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, et comparer le coadjuteur et le duc de Beaufort à Fairfax et à Cromwell. Ce que ce ministre dit pour rendre le parti odieux produisit un effet tout contraire, jusque là que Son Altesse Royale déclara hautement à la Reine qu'il n'entreroit plus dans le conseil tant que le cardinal y seroit.

Dans ces sentimens il résolut d'aller au parlement, quoique la Reine fît tous ses efforts pour l'en détourner, et pour l'obliger de retourner au conseil, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un seul écuyer et sans garde, pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, et pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux gendarmes et aux chevau-légers de monter à cheval. Mais tout cela ne produisit rien. C'est pourquoi

le cardinal, voyant qu'il n'y avoit rien à espérer du côté de Son Altesse Royale, dépêcha en diligence le maréchal de Gramont, ami de M. le prince, au Havre, pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs nécessaires pour conclure. Cependant M. le duc d'Orléans étant allé au parlement, et la cour voulant empêcher la délibération, envoya le marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies, avec une lettre de cachet portant ordre à toute la compagnie de se trouver à neuf heures au Palais-Royal pour y apprendre la volonté de Sa Majesté : à quoi le premier président répondit qu'il falloit obéir. Mais plusieurs conseillers des enquêtes s'y opposèrent, disant qu'on avoit déjà arrêté de n'avoir aucun égard à ces lettres de cachet qu'on envoyoit à tous momens; et que puisque Son Altesse Royale étoit présente, il falloit délibérer. Cela alloit passer malgré le premier président, si M. le duc d'Orléans n'avoit proposé sur l'heure de députer au Palais-Royal pour savoir la volonté de la Reine, et que cependant la compagnie demeureroit assemblée pour délibérer incessamment après le retour des députés : ce qui fut exécuté sur-le-champ par le premier président, qui fut nommé avec quelques autres, et qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant lesquelles Son Altesse Royale demeura dans la grand'-chambre. Au retour, le premier président, avec une affectation assez grossière, pour mieux faire sentir la majesté de la cour, dit que le grand nombre des carrosses et la foule des courtisans leur avoit rendu l'accès du Palais fort difficile : mais qu'enfin ayant été introduits en la présence du Roi et de la Reine,

du duc d'Anjou, du cardinal et de plusieurs officiers de la couronne, le garde des sceaux leur avoit fait ce discours :

« Messieurs, la Reine vous a mandés pour vous « dire que depuis deux jours M. le coadjuteur, pour « émouvoir les esprits, va publiant partout que le « cardinal Mazarin a tenu des discours désavanta- « geux de votre corps. Elle a voulu vous assurer que « cela est faux, et vous informer en même temps de « ce qui se passa mercredi dans le conseil, où, sur « le sujet des affaires, M. le cardinal dit qu'il voyoit « bien qu'on n'en vouloit pas seulement à lui, mais à « l'autorité royale; et qu'après s'être défait de lui on « en viendroit à la personne de Monsieur, et ensuite « à celle de la Reine; et que M. le coadjuteur étoit « auteur de tous ces désordres. A quoi Son Altesse « Royale avoit répondu qu'on n'en vouloit qu'au mi- « nistre et à sa mauvaise conduite; qu'après le con- « seil il se plaignit à la Reine du discours du cardinal; « et que le lendemain il lui manda, par le maréchal « de Villeroy et le sieur Le Tellier, qu'il n'assisteroit « plus au conseil tant que le cardinal s'y trouveroit: « ce qui est d'autant plus fâcheux à la Reine qu'elle « a toujours traité avec Son Altesse Royale en pleine « confiance, sans lui rien céler des délibérations les « plus secrètes, et qu'elle ne peut attribuer son éloi- « gnement qu'aux mauvais conseils de M. le coadju- « teur; que quant à la liberté des princes, elle la dé- « sire plus que lui, qui doit l'appréhender; et qu'enfin « elle conjure Son Altesse Royale de vouloir bien « rentrer dans le conseil, l'assurant que toutes choses « se raccommoderont par sa présence. »

Après cela, le premier président dit que la Reine avoit pris la parole, et les avoit chargés de dire à Son Altesse Royale qu'elle ne pouvoit assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentoit de son éloignement, et qu'elle le conjuroit de retourner au Palais-Royal pour y ordonner de toutes choses comme Sa Majesté même; qu'elle les avoit ensuite assurés que le Roi ne sortiroit pas de Paris; que s'il en étoit dehors, il reviendroit; et qu'enfin pour la liberté des princes, elle la promettoit pure et simple, sans aucune condition; et qu'au retour du maréchal de Gramont on verroit qui l'avoit plus désirée d'elle ou du coadjuteur, aux conseils duquel elle prioit Son Altesse Royale de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le comte de Brienne, secrétaire d'Etat, laissa au parlement un écrit conforme au récit du premier président, et dit à M. le duc d'Orléans, de la part de la Reine, qu'elle le prioit d'aller au Palais-Royal, où elle souhaitoit de conférer avec lui sur l'état présent des affaires. Son Altesse Royale répondit que le rapport de M. le premier président étant de la dernière conséquence, il falloit auparavant voir ce qu'il y auroit à faire. Le premier président reprit aussitôt la parole pour dire à M. le duc d'Orléans qu'il ne devoit pas refuser cette satisfaction à la Reine; que son refus mettroit la confusion et le désordre dans l'Etat; qu'on pourroit tout accommoder dans une conférence, sinon que le parlement feroit tout ce que Son Altesse Royale pourroit désirer; qu'il l'en conjuroit pour le bien et pour le repos de la France. En cet endroit, le premier président, qui avoit prononcé son discours avec force et véhémence, parut comme un homme saisi de dou-

leur, les larmes aux yeux, et comme ayant peine à trouver ce qu'il vouloit dire; et finit par ces mots : « Monsieur, ne perdez pas le royaume! vous avez « toujours aimé le Roi. »

Ce discours émut tellement toute la compagnie, qu'il y eut un silence général qui n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. M. le duc d'Orléans répondit seulement, en peu de mots, qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la Reine si la compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit cela d'un air et d'un ton si peu assuré, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'assemblée. Ainsi le premier président reprenant la parole pour presser Son Altesse Royale d'aller chez la Reine, peut-être en seroit-il venu à bout, si le duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où étoit la sûreté de Monsieur. Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier président ayant répondu : « Ah! monsieur, « elle est tout entière : le parlement s'y obligera. » Enfin le coadjuteur, qui jusque là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décisif, et dit : « Monsieur, Son « Altesse Royale vous a déjà déclaré qu'elle s'en rap-« portoit à l'avis de la compagnie ; l'avis de la compa-« gnie n'est pas celui de deux ou trois : c'est pour-« quoi il faut délibérer. »

A ces mots tout le monde reprit courage; et il s'éleva un si grand bruit et si continuel de voix qui disoit qu'il falloit délibérer, qu'à la fin le premier président fut obligé de céder. M. le duc d'Orléans reprit aussi ses esprits; et, après avoir chargé le comte de Brienne de faire ses excuses à la Reine, il fit le discours suivant :

« Messieurs, par ce que vous venez d'entendre, il
« semble que la Reine me veut charger d'un change-
« ment notable en ma conduite, qui me pourroit être
« reproché si je négligeois de la justifier à la com-
« pagnie. Pour le faire, je suis obligé de reprendre
« la chose de plus haut, et de remonter au conseil qui
« se tint il y a dix-huit mois, à Compiègne, sur les
« troubles de Guyenne, où je dis que pour les apaiser
« je ne voyois pas de meilleure voie que de rappeler
« le duc d'Epernon. Le cardinal Mazarin me témoi-
« gna n'être pas content que j'eusse ouvert cet avis:
« il m'en fit parler par la Reine; et dans un autre
« conseil qui se tint à Paris pour la même affaire,
« ayant vu que je persistois dans mon sentiment, il
« le combattit, et le fit passer pour fort extraordinaire.
« Je me tus, par respect pour Sa Majesté. Depuis il
« fut question de la prison des princes, qu'on me re-
« présenta comme absolument nécessaire, et sur la-
« quelle on ne me donna pas le peu de temps que
« j'avois demandé pour me résoudre. Au retour des
« voyages de Normandie et de Bourgogne, on pro-
« posa celui de Bordeaux. Je m'y opposai autant que
« je pus, remontrant le péril où l'on s'exposoit en
« abandonnant les frontières aux entreprises des en-
« nemis. Mes raisons ne firent qu'aigrir le cardinal:
« sans s'y arrêter, il fit résoudre le voyage, qu'on
« pouvoit éviter en retirant le duc d'Epernon de cette
« province, et en y envoyant un nouveau gouver-
« neur. Quelque temps après j'appris la résistance
« de Bordeaux, l'irruption des Espagnols en Cham-
« pagne, et la prise du Catelet. Pour remédier à tant
« de désordres, je jugeai qu'il étoit à propos de dé-

« puter quelques-uns de votre corps pour aller ai-
« der à pacifier les troubles de Guyenne : vous sa-
« vez, messieurs, la manière dont ils furent reçus.
« La guerre continua ; il fut résolu d'envoyer de
« nouveaux députés. Le cardinal m'en sut mauvais
« gré : il se plaignit que j'avois empêché le succès
« des armes, et m'en fit écrire en ces termes par la
« Reine.

« Quand madame la princesse sortit de Bordeaux,
« il eut avec elle une longue conférence sans m'en
« donner avis ; ensuite les ennemis pénétrant plus
« avant dans le royaume, il vous vint des nouvelles
« de plusieurs endroits que dans vingt-quatre heu-
« res ils se pouvoient rendre au bois de Vincennes.
« Pour la sûreté de messieurs les princes, je les fis
« transférer à Marcoussi ; on s'en plaignit à la cour.
« Les Espagnols s'étant retirés, j'écrivis trois fois à
« la Reine pour savoir si elle souhaitoit qu'on les ra-
« menât au bois de Vincennes : elle ne me fit point
« de réponse. Le Roi étant de retour à Fontainebleau,
« je m'y rendis aussitôt. On me proposa de souffrir
« qu'ils fussent conduits au Havre : la Reine m'en fit
« les dernières instances, et pour ne pas l'irriter je
« fus obligé d'y consentir. Peu après je mandai M. le
« garde des sceaux et le sieur Le Tellier, pour leur
« déclarer que je n'approuvois point cette translation ;
« et que dans une affaire de cette importance il fal-
« loit me vaincre par des raisons, et non par des
« prières. M. le cardinal m'en fit faire des reproches
« par la Reine, et m'en témoigna même quelque
« chose. Depuis il a conservé tant d'aigreur contre
« moi, que la plus grande partie des conseils s'est

« passée en dispute. Il m'a dérobé la connoissance de « plusieurs affaires ; il a proposé ses desseins violens « contre cette compagnie ; il m'a pressé d'abandon- « ner mon neveu de Beaufort et M. le coadjuteur ; il a « inspiré au Roi des sentimens de défiance à l'égard « de ses sujets, et des maximes de dangereuse con- « séquence. Enfin, mercredi dernier, en parlant de « vos assemblées, il osa dire qu'il voyoit bien qu'on « en vouloit au Roi ; qu'on prétendoit commencer « par lui comme on avoit fait en Angleterre par le « vice-roi d'Irlande, et qu'après on n'épargneroit ni « moi, ni la Reine, ni le Roi lui-même : mais que si « je voulois le laisser faire, il viendroit bien à bout « des factieux. Je lui répondis que le parlement de « Paris n'étoit pas comme celui de Londres ; que vous « étiez tous gens de bien, bons sujets du Roi ; et que « vous n'en vouliez qu'à la personne du ministre, que « vous regardiez comme l'unique cause des dés- « ordres. Enfin, voyant qu'il continuoit les mêmes « discours, je dis à la Reine que je ne les pouvois plus « souffrir, ni me trouver avec un homme qui don- « noit de si mauvaises impressions au Roi. Le lende- « main je mandai M. le garde des sceaux, le maré- « chal de Villeroy et le sieur Le Tellier, pour leur « déclarer que je n'irois plus au conseil ni au Palais- « Royal, tant que le cardinal y seroit. Voilà, mes- « sieurs, un compte exact de ma conduite, dans « laquelle je ne crois pas qu'on puisse remarquer « aucun intérêt particulier. Tout le monde sait « comme j'en ai usé jusqu'ici, quel respect j'ai « toujours eu pour la Reine : je ne m'en éloigne- « rai jamais, encore moins du service du Roi, qui

« toujours m'a été plus cher que toute chose (1). »

Ce discours, quoique sans préparation, fut prononcé par Son Altesse Royale avec tant de facilité, de majesté, et d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement général, et d'une répétition continuelle qu'il falloit délibérer. Cependant le premier président et le président Le Coigneux ne laissèrent pas d'insister encore sur une conférence de Son Altesse Royale avec la Reine; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les conclusions de l'avocat général, qui commença à dire fort gravement que les éclipses des corps célestes n'arrivoient que par l'interposition des corps étrangers : ce qui fit juger qu'il alloit conclure rigoureusement contre le cardinal; mais il tomba tout d'un coup, en priant Son Altesse Royale de conférer avec la Reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer (2), comme le premier président; mais ce jeu fut traité comme il le méritoit, de badin et de ridicule. Le premier président n'en demeura pas là : il revint encore à la charge avec ses mêmes artifices, et dit à M. le

(1) La fermeté de ce prince ne répondoit pas à son éloquence, qui manquoit à M. de Beaufort. Sur quoi l'on fit ce quatrain :

Beaufort brille par les combats,
Gaston par la harangue.
Ah ! que Beaufort n'a-t-il sa langue !
Ah ! que Gaston n'a-t-il son bras !

(*Note de l'auteur.*)

(2) *La grimace de pleurer* : Joly parle ici en homme de parti. La péroraison de Talon, avocat général, fut au contraire considérée comme un modèle d'éloquence. Ce respectable magistrat se mit à genoux, et recommanda, les larmes aux yeux, à saint Louis, la France déchirée par les factions. « Je n'ai, dit le cardinal de Retz, jamais rien ouï ni « lu de plus éloquent. »

duc d'Orléans : « Ah! monsieur, toute la compagnie « voit manifestement que votre cœur est ému. Au « nom de Dieu, monsieur, au nom du Roi et de « l'Etat, ne préférez point les voies extrêmes! vous « ferez plus par vos raisons sur la Reine que toutes « ces assemblées. » Mais ayant malheureusement avancé qu'il osoit répondre de la liberté des princes; qu'ils étoient peut-être déjà libres; que le maréchal de Gramont étoit parti exprès pour cela, et que la Reine lui avoit commandé d'en assurer la compagnie, Son Altesse Royale lui répondit : « M. le premier pré- « sident, vous en savez donc plus que moi : car tout « ce que je sais là-dessus, c'est que le maréchal de « Gramont est allé seulement pour négocier, sans au- « cun pouvoir, pour la liberté des princes. » Ainsi le premier président ayant perdu toute espérance, commença à prendre les avis, qui furent, suivant l'usage des grandes assemblées, entremêlés de bonnes choses, et de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le coadjuteur alloit faire une apologie dans les formes pour justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensoit. Il se contenta de dire : « Messieurs, pour me défendre des calomnies qu'on « m'impose (1), *in difficillimis Reip. temporibus* « *urbem non deserui; in prosperis nihil de publico* « *delibavi; in desperatis nihil timui.* Ce n'est pas « que je ne ressente un déplaisir extrême des mau- « vaises impressions qu'on a données au Roi et à la « Reine contre moi : mais ce qui me console est d'être

(1) Le coadjuteur composa sur-le-champ ce latin, que la plupart des assistans prirent pour un passage de Cicéron, ou de quelque fameux auteur de l'antiquité. (*Note de l'auteur.*)

« calomnié par un homme dont les gens de bien mé-
« prisent jusqu'aux louanges. Après les témoignages
« dont M. le duc d'Orléans a bien voulu m'honorer,
« je ne dois point chercher de justification : c'est
« pourquoi mon sentiment est que la Reine doit être
« suppliée d'envoyer une déclaration d'innocence
« pour messieurs les princes ; d'éloigner M. le cardi-
« nal Mazarin d'auprès la personne du Roi et de ses
« conseils ; et que non-seulement on doit se plain-
« dre des paroles injurieuses qu'il a dites contre le
« parlement, mais en demander une réparation pu-
« blique. »

Enfin M. le duc d'Orléans opina en rejetant quelques avis qui avoient été proposés, d'informer, de décréter et de faire le procès au cardinal : ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent ; et il conclut que le Roi et la Reine seroient très-humblement suppliés d'envoyer incessamment les ordres nécessaires pour mettre les princes en liberté, et ensuite une déclaration de leur innocence : comme aussi d'éloigner le cardinal de la cour et du conseil, et de s'assembler le lundi suivant sur la réponse. Cet avis fut suivi, l'assemblée ayant duré jusqu'à quatre heures du soir en présence d'un peuple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joie par les cris redoublés qu'il fit, en voyant passer Son Altesse Royale, de *vive le Roi! point de Mazarin!*

Cet arrêt surprit la cour, qui ne s'y attendoit pas ; mais elle ne désespéra pas d'y remédier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles dont elle avoit chargé le premier président pour la liberté des princes n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit

promis, elle résolut de les désavouer, dans l'espérance que les amis des princes, qui avoient opiné pour l'éloignement du cardinal, pourroient revenir à changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les princes tant qu'ils toucheroient cette corde. C'est pourquoi la Reine envoya le garde des sceaux, le maréchal de Villeroy, le sieur Le Tellier, au Luxembourg, pour déclarer qu'elle désavouoit ce que le premier président avoit avancé touchant la liberté des princes : sur quoi le conseil n'avoit rien arrêté depuis la résolution qui avoit été prise en présence de Son Altesse Royale, le pressant toujours de retourner au Palais-Royal. A quoi M. le duc d'Orléans répondit seulement qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la liberté des princes.

Le lundi matin, Son Altesse Royale fit rapport à la compagnie du sujet de ce message : ce qui excita un étrange murmure contre le premier président, et même des termes injurieux ; de sorte qu'il demeura dans une confusion extrême, qui augmenta encore par les questions qui lui furent faites sur les remontrances que la compagnie avoit ordonnées par le dernier arrêt. Et comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui ; et tout le monde entra dans de grandes défiances du côté de la cour, d'autant plus que Son Altesse Royale se plaignit en même temps des défenses que la Reine avoit envoyé faire au prevôt des marchands et à tous les officiers de lui obéir, quoiqu'il fût lieutenant général de la couronne. Ainsi le parlement ordonna derechef que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine, et que M. le duc d'Orléans seroit remer-

cié de la protection qu'il donnoit à la compagnie.

Les choses étant dans cet état, le cardinal jugea bien qu'il falloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui lui auroient pu arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidens, il y en eut qui lui conseilloient d'emmener le Roi et la Reine, et de se moquer ensuite de toutes les délibérations du parlement, en se mettant à la tête d'une armée qui réduiroit les partisans des princes à la nécessité de venir à lui pour solliciter leur liberté, dont il demeuroit toujours le maître. On lui avoit donné le même conseil après la bataille de Rethel; et s'il l'eût suivi dans ce temps-là, il auroit certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étoient désunis, et mécontens les uns des autres. Mais ce ministre étant enivré de la victoire, et des avantages qu'il avoit remportés en Normandie, en Bourgogne et Guyenne, il crut qu'il lui seroit aisé de réduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisteroit : ce qui n'arriva pas comme il se l'étoit imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui étoit plus ni sûr ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, et ayant fait venir de tous côtés des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, et faisoient des rondes continuelles autour du Palais-Royal.

M. le duc d'Orléans autorisoit toutes ces précautions, et se tenoit lui-même prêt à monter à cheval, et à se mettre en campagne au premier avis, aussi bien que les ducs de Beaufort, de Nemours, etc.

avec un fort grand nombre de noblesse, qui avoit obtenu la permission de Son Altesse Royale de s'assembler. Le cardinal, bien informé de toutes ces choses, résolut donc de se retirer seul, dans l'espérance que son éloignement apaiseroit les esprits, et donneroit lieu aux négociations. Ainsi ce ministre sortit de Paris à pied le 6 février 1651, sur les onze heures de nuit, en habit gris, accompagné seulement de son écuyer, et de trois autres personnes qui le menèrent par la porte de Richelieu jusqu'au rendez-vous, où ils trouvèrent des chevaux tout prêts : lesquels ayant montés, ils allèrent joindre un gros de cinq cents chevaux, qui le conduisirent à Saint-Germain. Cette retraite fut bientôt sue dans la ville : et la Reine en ayant fait informer M. le duc d'Orléans par le comte de Brienne, ce prince en apporta aussitôt la nouvelle au parlement, où il déclara que cette démarche ne suffisoit pas pour qu'il entrât en conférence avec la Reine : ce qu'il ne feroit point pendant que le cardinal demeureroit aux environs de Paris, et jusqu'à ce que la cour eût mis les princes en liberté (1). Cette résolution de Son Altesse Royale fut approuvée de tout le monde ; et, pour la confirmer, le parlement ordonna que la Reine seroit très-humblement suppliée dès le même jour de faire expédier incessamment les ordres nécessaires pour la liberté des princes ; que Leurs Majestés seroient remerciées de l'éloignement du cardinal, et priées de lui commander de sortir du royaume ;

(1) Avant que le duc d'Orléans eût signé le traité pour faire sortir les princes de prison, M. de C. l'avoit porté trois jours dans sa poche, sans pouvoir l'y résoudre. Enfin, entre deux portes au Luxembourg, il le fit signer, son chapeau servant de table à Monsieur. (*Note de l'auteur.*)

et d'envoyer au parlement une déclaration pour exclure à l'avenir des conseils du Roi tous étrangers, même les naturalisés, et en général tous ceux qui auroient prêté serment à d'autres princes que le Roi. Suivant cet arrêt, le premier président suivi des autres députés, étant allé au Palais-Royal, la Reine leur dit seulement qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son conseil, dont M. le duc d'Orléans étoit chef; et que s'il n'y vouloit pas aller, elle seroit obligée d'assembler les grands du royaume, pour les consulter sur l'état présent des affaires. Conformément à cette réponse, la Reine envoya les ducs de Vendôme, d'Elbœuf, d'Epernon, les maréchaux d'Estrées, Schomberg, de L'Hôpital, de Villeroy, Du Plessis, d'Hocquincourt, de Grancey, avec l'archevêque d'Embrun (1), au Luxembourg, qui dirent à Son Altesse Royale que la Reine leur ayant témoigné qu'elle désiroit qu'ils s'assemblassent au Palais-Royal, ils venoient prier Son Altesse Royale de s'y trouver, l'assurant que cette conférence accommoderoit toutes choses, et qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses gardes pour la sûreté de sa personne. A cela M. le duc d'Elbœuf ajouta assez indiscrètement qu'il seroit sa caution : sur quoi M. le duc d'Orléans, qui depuis long-temps étoit piqué contre ce duc à cause de son attachement au cardinal, contre les obligations qu'il avoit à Son Altesse Royale, et ce qu'il devoit à l'honneur de son alliance, lui répondit avec aigreur : « C'est bien à vous, mazarin fieffé, à « vous faire ici de fête! Vous êtes un bel homme

(1) Cet archevêque d'Embrun s'appeloit Georges d'Aubusson. (*Note de l'auteur.*)

« pour me servir de caution, vous qui devriez être « tous les jours à mon lever! On sait assez que ce qui « vous a fait changer de sentiment sont les domaines « et l'argent que l'on vous a donnés. Sans la consi- « dération de ces messieurs avec qui vous êtes, je « vous apprendrois le respect que vous me devez. Je « vous défends ma maison, et de vous présenter de- « vant moi. » Ensuite Son Altesse Royale répondit à ces messieurs qu'elle les remercioit de leur honnêteté; qu'elle ne pouvoit aller au Palais-Royal, jusqu'à ce que les princes fussent en liberté; et que ses amis ne lui pourroient conseiller autre chose pendant que le cardinal Mazarin demeureroit aux portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre. Cette fermeté de M. le duc d'Orléans étonna fort la Reine, qui avoit espéré, comme bien d'autres, que la retraite du cardinal lui ôteroit les préjugés et les prétextes dont il s'étoit servi pour se dispenser d'assister au conseil. Il est même certain que ce fut le premier sentiment de Son Altesse Royale qui fit assurer par deux fois la Reine qu'il iroit au Palais-Royal; mais les amis des princes lui firent bientôt changer d'avis, sous prétexte de sa sûreté particulière, et pour ne pas se commettre, disoient-ils, dans une occasion où il ne pourroit pas conserver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec lesquels il avoit traité, sans refuser la Reine en face: ce qui seroit bien plus désobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La Reine n'insista donc plus sur l'assemblée des grands; et se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers arrêts, elle fit déclarer au parlement, par les gens du Roi, que si Son Altesse Royale

persistoit à refuser d'aller au Palais-Royal, elle vouloit bien, pour marquer la sincérité de ses intentions, envoyer chez lui le maréchal de Villeroy, le garde des sceaux et le sieur Le Tellier, afin de concerter avec lui la manière dont on s'y prendroit pour l'élargissement des princes, ajoutant que l'éloignement du cardinal Mazarin étoit sans retour. Ce rapport ayant été fait au parlement, n'apaisa pas la chaleur des esprits : et quoique M. le duc d'Orléans témoignât être satisfait de ce tempérament, on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le cardinal, et de donner un arrêt par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la déclaration de Leurs Majestés, le cardinal Mazarin, ses parens et ses domestiques étrangers sortiroient dans quinze jours du royaume : sinon qu'il seroit procédé contre eux extraordinairement; permis à tous les sujets du Roi de leur courir sus, sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque; faisant défenses à tous gouverneurs, maires et échevins de les souffrir dans aucune des villes du royaume, avec ordre de publier les arrêts à son de trompe.

Cependant la conférence ne laissa pas de se tenir chez M. le duc d'Orléans, où les ducs de Beaufort, de La Rochefoucauld, le coadjuteur, le président Viole et le sieur Arnauld se trouvèrent avec les commissaires de la Reine. Après quelques contestations, ils convinrent que le duc de La Rochefoucauld, le sieur de La Vrillière, le président Viole et le sieur Arnauld se transporteroient incessamment au Havre, avec une lettre de cachet signée de la Reine et de Son Altesse Royale, portant ordre exprès au sieur de Bar de mettre les princes en liberté. Il sembloit ainsi

que tout le monde devoit être content, lorsqu'il s'éleva un bruit que la Reine vouloit emmener le Roi hors de Paris : ce qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien su d'où venoit ce bruit, ni quel en étoit le fondement; mais M. le duc d'Orléans en parut fort persuadé, disant tout haut qu'il en avoit des avis très-certains : ce qui fit juger que la Reine ne s'étoit relâchée à consentir à la conférence que pour ôter tout sujet de défiance, et prendre plus aisément ses mesures pour exécuter son dessein. Quoi qu'il en soit, Son Altesse Royale donna de si bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impossible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris, d'autant plus que cinq à six compagnies de bourgeois du quartier Saint-Honoré se mirent sous les armes deux heures après minuit, par les intrigues du coadjuteur. Ils se saisirent des portes de la ville les plus proches du Palais-Royal. Cependant ce procédé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du parlement, le premier président, et plusieurs autres après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire. Mais tout le monde se tut, lorsque M. le duc d'Orléans eut déclaré que le tout s'étoit fait par son ordre, et sur les avis qu'il avoit eus de nouveau de l'enlèvement du Roi : et il fut résolu de supplier la Reine d'ôter au public toute sorte d'ombrages là-dessus. Ce que Sa Majesté fut obligée de faire, en consentant que les bourgeois gardassent les portes de la ville : ce qui se fit si exactement, qu'ils visitoient tous les carrosses qui sortoient par la porte Dauphine pour aller à la foire Saint-Germain, pour voir si le Roi n'y étoit point caché. Les choses étant en cet état, les

députés qui étoient chargés de la lettre pour le Havre partirent aussitôt. Mais le cardinal Mazarin, qui étoit toujours aux environs de Paris, ayant été informé de cette résolution, prit le devant en poste, voulant se faire honneur de la liberté des princes : ainsi il arriva au Havre le lundi matin 13 février, après avoir marché toute la nuit; et il alla aussitôt à la citadelle saluer messieurs les princes, et les assurer de leur liberté. Il fit plus : car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le prince, les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection; mais il ne put tirer de Son Altesse que des paroles assez froides et générales pendant une heure de conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les princes sortirent du Havre pour venir à Paris, où ils arrivèrent le jeudi 16 du mois, ayant été rencontrés sur le chemin par une infinité de personnes de qualité. M. le duc d'Orléans fut même au devant d'eux sur le chemin de Saint-Denis; et les princes ayant mis pied à terre, Son Altesse Royale descendit aussi de son carrosse : et, après les avoir embrassés, il leur présenta le duc de Beaufort et le coadjuteur, auxquels ils firent beaucoup de caresses. Ensuite ils montèrent tous dans le carrosse de Son Altesse Royale, qui les mena chez la Reine, où ils furent très-bien reçus de Leurs Majestés; ils trouvèrent sur toute leur route un fort grand nombre de carrosses, et une foule extraordinaire de peuple qui crioit *vive le Roi! vivent les princes!* Il y eut même la nuit des feux de joie en plusieurs endroits de la ville.

Les jours suivans, les princes allèrent au parlement pour remercier la compagnie de ses bons offices : ce

qui se passa de part et d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours après, la déclaration de leur innocence fut envoyée au parlement, et fut enregistrée le 28 février. Ensuite, pour mettre fin à toutes les délibérations du parlement, le Roi donna une nouvelle déclaration par laquelle Sa Majesté excluoit de ses conseils tous étrangers, quoique naturalisés, et tous cardinaux, même ceux de la nation. Cette dernière clause avoit long-temps occupé le parlement, et donna lieu à des discours assez étudiés. Ce fut proprement l'ouvrage des mazarins, lesquels, enragés de l'éloignement de leur patron, la firent passer pour se venger du coadjuteur, qui soupiroit avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis, qui le servirent avec la dernière chaleur au dedans et au dehors du royaume. Après tout, il faut convenir que ce fut les frondeurs qui eurent le plus de part à sa liberté, quoique bien des gens crussent qu'ils ne le devoient pas faire. Mais, outre les considérations qui les y engagèrent, il est certain qu'à la réserve des marquis de Noirmoutier et de Laigues, tous les autres chefs du parti n'avoient contribué à la prison des princes que par force, contre leur inclination, et pour éviter leur dernière ruine, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager M. le prince à se raccommoder avec eux. La Reine n'ayant consenti que par force à l'éloignement du cardinal et à la liberté des princes, ce qui se passa dans la suite ne fut qu'une continuation des premières intrigues. Ce n'est pas que l'éloignement et la liberté des princes fît tant de peine

à Sa Majesté : elle n'étoit blessée que de l'absence du cardinal; et comme l'union des princes avec les frondeurs en étoit la cause, et un obstacle invincible à son retour, elle mit toute son application à la rompre, suivant les mémoires qu'elle recevoit tous les jours du cardinal. Les voyages fréquens des courriers, qui alloient et revenoient de ce côté-là, étant venus à la connoissance du public, excitèrent de grands murmures parmi le peuple, et donnèrent beaucoup d'ombrage aux princes et au parlement.

M. le prince paroissoit toujours dans le même sentiment, et fort animé contre le cardinal. La vérité est pourtant qu'il avoit déjà quelque pensée de se raccommoder avec lui, et que toutes ses démarches ne tendoient qu'à lui faire peur, et à le réduire à la nécessité de se soumettre entièrement à lui, pour se rendre par ce moyen, suivant ses anciens projets, le maître absolu du cabinet et des affaires. Mais comme ses sentimens n'étoient connus que de peu de personnes, et qu'il ne faisoit rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au cardinal toutes les avenues pour le retour. C'est pourquoi le parlement reprit avec chaleur les délibérations précédentes, qui furent suivies de nouveaux arrêts contre lui; et on envoya des députés sur la frontière pour informer du trop long séjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du royaume, et d'empêcher les gouverneurs des places frontières à lui donner retraite.

Cependant madame de Longueville et le duc de Beaufort, qui avoient eu peu de part à l'élargissement des princes, et qui craignoient d'en avoir encore

moins dans les affaires, s'ils souffroient la consommation du mariage de M. le prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; et comme ils pénétroient mieux que personne dans les sentimens de M. le prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hasarder, que de laisser entrevoir à la Reine que Son Altesse n'étoit pas tellement unie avec les frondeurs qu'il n'en pût être séparé, en lui accordant certaines grâces pour lui et pour ses amis. Cette ouverture fut reçue fort agréablement de la Reine; et M. le cardinal en ayant été informé, lui écrivit aussitôt d'offrir carte blanche à M. le prince. Néanmoins comme son dessein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à son avantage le bénéfice du temps, Sa Majesté, sous prétexte de vouloir éprouver si elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui disoit, fit proposer à Son Altesse de faire cesser l'assemblée de la noblesse, qui s'étoit augmentée si considérablement depuis sa liberté, qu'il se trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la semaine sept à huit cents gentilshommes des meilleures maisons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de procurations. De sorte que cette assemblée représentoit, en quelque façon, toute la noblesse du royaume.

Cette nouvelle confédération donnoit avec justice de grandes inquiétudes au cardinal, parce que ces messieurs ne s'étant assemblés que pour demander son éloignement et la liberté des princes, il étoit naturel qu'ils prissent des résolutions contraires aux mesures qu'il préparoit pour son retour. D'ailleurs

tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour avoit été conduit avec tant d'ordre et de jugement, que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'étoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces messieurs choisissoient tous les quinze jours deux nouveaux présidens, pour prendre les avis sur toutes les affaires : ce qui se passoit avec beaucoup moins de bruit et de tumulte qu'au parlement. Personne n'interrompoit jamais celui qui parloit. Ils avoient aussi élu deux secrétaires, qui ne changeoient pas comme les présidens. L'un étoit le marquis d'Auvery, de la maison d'Ailly, ami du coadjuteur; et l'autre le marquis de Chanlost, serviteur de M. le prince, qui rédigeoient par écrit toutes les délibérations de la compagnie. Au reste, ces messieurs avoient poussé les choses si avant, sous prétexte de la conservation de leurs priviléges et du bien public, qu'ils demandèrent à la fin la convocation des Etats généraux : ce qui fut si agréable à tout le monde, que les prélats qui étoient alors à Paris députèrent M. de Comminges pour les assurer de la concurrence du clergé. De sorte qu'il ne manquoit plus que le consentement du tiers-état, qu'ils étoient sur le point d'aller demander à l'hôtel-de-ville, et d'écrire pour le même sujet dans les provinces; après quoi il ne faut pas douter que les Etats ne se fussent assemblés : ce qui auroit rompu pour jamais les mesures du cardinal Mazarin. Aussi étoit-ce la chose du monde qu'il appréhendoit le plus, et contre laquelle tous ses partisans se déchaînoient dans le parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnés, qui

se persuadèrent trop légèrement que les Etats-généraux ruineroient entièrement leur pouvoir et leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit déjà fort avancée, et que tout le monde appuyoit les démarches de la noblesse, il falloit avoir recours à M. le duc d'Orléans et à M. le prince, qui se laissèrent aisément persuader par différentes raisons, particulièrement le dernier, auquel madame de Longueville et le duc de La Rochefoucauld n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une assemblée d'Etats auroit nécessairement plus de déférence pour M. le duc d'Orléans que pour lui; qu'elle mettroit les affaires dans une confusion générale, où les princes du sang pourroient bien ne pas trouver leur compte; et que, sans courir aucun risque, il pourroit dans un quart-d'heure se procurer à lui et ses amis plus d'avantages réels et de grandeur par le cardinal, qu'il n'en pouvoit espérer ni des frondeurs ni des Etats-généraux.

Ces deux princes gagnés allèrent donc eux-mêmes à l'assemblée de la noblesse, après s'être assurés de leurs amis, pour les exhorter à se séparer, et à se contenter de la promesse que la Reine leur faisoit, et dont ils se rendoient cautions et garans, d'assembler les Etats-généraux aussitôt après la majorité du Roi; et d'envoyer cependant, par provision, des lettres de cachet dans les provinces pour élire des députés. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires; et bien des gens de grande qualité représentèrent fortement à Leurs Altesses que rien ne leur pouvoit être plus désavantageux que ce qu'ils demandoient, les priant bien de considérer le péril

qu'il y avoit dans le retardement, et le peu de ca qu'on feroit, après la majorité du Roi, des promesse dont on les flattoit : ce qui fut exprimé en termes s forts, et si dignes du rang de ceux qui parloient, qu'o peut dire qu'il ne s'étoit point fait de discours qu approchassent de ceux-là dans toutes les assemblée du parlement.

Il fallut cependant céder à la pluralité des voix L'assemblée fut rompue ; et, pour la forme, on envoy quelques lettres dans le bailliage du ressort de Paris en conséquence de quoi il se fit une assemblée dan l'archevêché, pour nommer des députés aux prétendus Etats-généraux. Mais il arriva bientôt des affaires qui rompirent ces mesures apparentes, qu'on auroit bien trouvé le moyen d'éluder sans cela, de quelque manière que c'eût été. Cette première démarche faite, la cour n'en demeura pas là ; et le cardinal ayant pénétré l'éloignement extrême de madame de Longueville pour le mariage de mademoiselle de Chevreuse ; il entreprit de le faire rompre, et d'engager M. le prince à faire cette seconde faute, qui dans la suite lui fut bien plus préjudiciable que la première, en lui faisant entendre que, pour établir entre eux une parfaite confiance, il falloit commencer par la rupture de ce mariage. Mademoiselle de Chevreuse étoi une jeune princesse belle, bien faite, d'une humeur engageante, et capable de gagner le cœur de M. le prince de Conti, et de mériter l'estime de M. le prince Madame de Longueville avoit bien une partie de ce qualités, mais elle ne s'y fioit plus tant, n'étant pa si jeune. C'est pourquoi elle appuyoit de toutes se forces les instances du cardinal, en décriant de tou

côtés mademoiselle de Chevreuse sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter (1) de maîtresse et de demoiselle du coadjuteur : en quoi elle étoit merveilleusement secondée et par madame de Montbazon et par le duc de Beaufort, qui étoient piqués du mystère qu'on leur en avoit fait, et de la supercherie du coadjuteur lors de la signature du traité. Le duc de La Rochefoucauld, de concert avec toutes ces personnes, représentoit incessamment à M. le prince qu'il n'obtiendroit jamais rien de la cour sans quelque complaisance pour la Reine ; que la continuation de son engagement avec le coadjuteur, et la consommation de ce mariage, l'éloigneroit peut-être sans retour de toutes sortes de grâces, à moins de perdre absolument la Reine : ce qui étoit une entreprise très-difficile, et à laquelle M. le duc d'Orléans ne consentiroit jamais ; que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit entre les mains de Son Altesse Royale ; qu'il étoit vrai que la Reine avoit un grand attachement pour le cardinal, mais qu'après tout il n'étoit pas indissoluble ; qu'il arrivoit tous les jours du dégoût entre les personnes les mieux engagées ; et qu'au pis aller, en flattant et s'accommodant à la passion de la Reine, Son Altesse pourroit introduire ses amis et ses créatures dans les conseils : après quoi il falloit tout espérer des conjonctures et du temps.

Plusieurs amis de M. le prince soutenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là ; que la Reine ne changeroit jamais sur le chapitre du car-

(1) *Jusqu'à la traiter* : Elle étoit en effet maîtresse du coadjuteur, et leur liaison étoit presque publique.

dinal; que ce ministre n'avoit rien plus à cœur que d'éloigner ce prince des affaires; que les espérances vaines qu'il donnoit ne tendoient qu'à les séparer d'avec les frondeurs : après quoi le cardinal ne manqueroit pas de se raccommoder avec eux pour le perdre. Ainsi, que le plus sûr étoit de le pousser sans quartier, et même la Reine s'il étoit besoin; que la chose n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir M. le duc d'Orléans; qu'il ne falloit pas craindre pour cela que Son Altesse Royale devînt si fort le maître des affaires, puisque le mariage en question attacheroit bien plus étroitement les frondeurs à M. le prince qu'à tout autre; qu'enfin il seroit peu honnête de manquer si fort aux engagemens d'un traité qui venoit de lui rendre la liberté; que cette mauvaise foi dégoûteroit ses amis, et empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considérations différentes embarrassèrent quelque temps M. le prince, et le firent balancer : mais enfin il ne lui fut pas possible de résister aux sollicitations de madame de Longueville, et aux cabales domestiques, qui presque toujours l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs la Reine ayant été avertie de ce qui se passoit, intervint fort à propos dans le temps de ses irrésolutions, par la proposition qu'elle lui fit faire de rappeler dans le conseil le sieur de Chavigny, qui étoit de ses amis; d'en éloigner le garde des sceaux de Châteauneuf, qui étoit dans les intérêts des frondeurs; et de donner les sceaux au premier président, toujours prêt à servir Son Altesse quand elle seroit bien avec la cour. De plus, Sa Majesté promettoit de lui donner le gou-

vernement de la Guienne, au lieu de celui de Bourgogne; et la lieutenance générale au duc de La Rochefoucauld, avec le gouvernement de Blaye; celui de Provence à M. le prince de Conti; et plusieurs grâces et dignités à un nombre considérable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquèrent pas de produire leur effet, d'autant plus que la Reine commença par exécuter les plus considérables et les plus essentielles : M. le prince ayant bien voulu consentir à donner du temps pour les autres, parce qu'il en falloit pour retirer, par exemple, le gouvernement de Provence d'entre les mains de M. d'Angoulême; et que d'ailleurs il ne vouloit point que son traité vînt sitôt à la connoissance du public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du cardinal. Ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si l'on avoit vu tout d'un coup le conseil rempli de ses créatures, et les grâces de la cour pleuvoir sur lui et sur ses amis.

Cependant M. le duc d'Orléans fut fort surpris du changement du conseil, dont on ne lui avoit rien dit; et il jugea bien que cela n'avoit pu se faire qu'en conséquence d'une liaison étroite avec M. le prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord, mais qui cependant la fit connoître avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, suivi du duc de La Rochefoucauld et de la plupart de ses partisans, qui firent une espèce d'insulte au coadjuteur, et aux autres frondeurs qui s'y trouvèrent. M. le duc d'Orléans fut fort embarrassé de cette affaire; mais il dissimula son ressentiment, n'ayant pu se déterminer sur aucun des partis qui lui furent proposés par ses amis, qui lui conseillèrent de ne pas

souffrir un mépris si marqué, et de ne pas accoutumer la Reine à faire des changemens de conséquence sans sa participation. Le coadjuteur et le marquis de Noirmoutier étoient même d'avis d'aller enlever par force (1) les sceaux d'entre les mains du premier président, et de les apporter au Luxembourg, soutenant que Son Altesse Royale étoit en droit d'en user ainsi en qualité de lieutenant général de la couronne. Mais M. le duc d'Orléans n'ayant pu se résoudre à cet éclat, ils jugèrent bien dès lors qu'il n'y avoit pas grand chose à espérer de lui, et qu'il ne falloit plus s'attendre au mariage de mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de M. le prince.

En effet, Son Altesse commença dès lors à ne plus garder de mesures ni de bienséances sur l'effet du mariage; et quoiqu'il eût chargé au commencement le président Viole d'aller retirer sa parole et celle de M. le prince de Conti, avec quelques complimens pour madame et mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point, et il aima mieux rompre cette affaire avec éclat : ce qu'il fit un soir chez M. le prince de Conti, auquel il dit en présence de tout le monde cent choses injurieuses contre l'honneur de mademoiselle de Chevreuse; après quoi ce prince, qui en étoit amoureux, déclara qu'il ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de M. le prince fut généralement désapprouvée de tous les honnêtes gens : mais ce qui offensa davantage le public, ce fut son raccommode-

(1) *D'aller enlever par force :* Selon d'autres Mémoires, ce fut le vieux Châteauneuf qui ouvrit cet avis.

ment avec la cour, dont il ne se cachoit presque plus, et dont ses partisans tâchoient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le coadjuteur qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper Son Altesse : savoir, qu'un jour il avoit, en sa présence, dit à M. le duc d'Orléans qu'il seroit à propos d'ôter la régence à la Reine; que Son Altesse Royale ne l'avoit pas écouté, et que lui coadjuteur n'avoit pu y consentir, à cause des obligations qu'il avoit à Sa Majesté. Cela étant vrai, M. le prince n'auroit pas eu grand tort, parce qu'à la vérité c'étoit le seul moyen de perdre le cardinal Mazarin. Mais outre que Son Altesse ni ses amis n'ont point parlé de cela, le coadjuteur n'en a rien dit lui-même que très-long-temps après; et ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connoissoient, et qu'il ne cherchoit qu'à se faire une espèce de mérite auprès de la Reine, à laquelle il étoit vraiment redevable de sa coadjutorerie; et cela aux dépens de M. le prince. Quoi qu'il en soit, on ne parla plus du mariage de mademoiselle de Chevreuse. Il avoit même déjà couru un bruit, quand les sceaux furent ôtés à M. de Châteauneuf, que la mère et la fille devoient être exilées; et qu'elles l'avoient cru si bien qu'elles passèrent une nuit sans se déshabiller, ayant leurs bijoux dans une cassette que mademoiselle de Chevreuse tenoit sous son bras. Le coadjuteur et quelques-uns des frondeurs demeurèrent aussi toute la nuit à l'hôtel de Chevreuse, prenant des mesures pour se venger dans les occasions : mais la lettre de cachet n'étant point venue, chacun se retira chez soi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas content de la

mollesse de Son Altesse Royale, on crut qu'il seroit bon de lui en faire sentir quelque chose, et que cela pourroit le faire revenir. C'est pourquoi, quelques jours après, le coadjuteur étant allé au Luxembourg, lui dit qu'ayant cru jusqu'alors n'être pas entièrement inutile dans les affaires générales, il s'y étoit employé de son mieux : mais voyant qu'il n'étoit plus nécessaire, et que les affaires prenoient un autre train, il vouloit se mettre en repos, et ne plus s'exposer, comme il avoit fait, pour le public, et pour des intérêts particuliers dont on ne lui tenoit pas grand compte. Ce discours fit son effet sur M. le duc d'Orléans, qui en parut surpris, comme on l'avoit bien prévu : ce qu'il marqua par sa réponse, en disant qu'on lui faisoit grand tort si l'on craignoit qu'il pût se livrer à l'autre parti, et qu'il souhaitoit d'entretenir toujours une intelligence sincère avec lui et avec ses amis. Mais enfin le coadjuteur feignit de persister dans sa résolution, malgré les prières et les instances assez vives de Son Altesse Royale.

Cette retraite simulée fut soutenue par tant de démonstrations extraordinaires du côté du coadjuteur, que plusieurs de ses amis la crurent sérieuse et sincère. Il s'avisa même, pour mieux couvrir son jeu, d'aller administrer la confirmation avec grand appareil dans plusieurs paroisses de la ville : ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vaquât toujours aux affaires, et qu'il n'allât toujours les soirs secrètement à l'hôtel de Chevreuse, où les principaux de la cabale ne manquoient pas de se rendre.

Ainsi les choses demeurèrent quelque temps dans une espèce de calme, M. le prince s'imaginant être l-

maître de tout. On ne faisoit même plus rien au parlement, que criailler contre le cardinal et contre ceux qui prenoient soin de lui porter les nouvelles à Bouillon, où il s'étoit retiré : et comme M. le prince n'appuyoit plus ces murmures, ils cessèrent peu à peu, avec les assemblées du parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée : le ménagement que la cour avoit eu pour madame de Chevreuse ayant fait juger aux frondeurs que leurs affaires n'étoient point désespérées, ils firent agir sous main auprès de la Reine et du cardinal Mazarin, qui ne se trouvèrent pas difficiles à persuader, parce qu'ils avoient obtenu de M. le prince tout ce qu'ils désiroient, par la rupture du mariage de mademoiselle de Chevreuse.

Après avoir fait outrager si sensiblement les frondeurs par M. le prince, la cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à M. le prince par les frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de manière qu'ils ne pussent plus se raccommoder. Sans cela le cardinal voyoit une espèce d'impossibilité à son retour : ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas assez fort pour l'assurer, il jugea qu'il falloit les brouiller ensemble pour les détruire l'un par l'autre; après quoi il lui seroit aisé de rentrer dans les affaires, et de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir affaire aux frondeurs, parce que leur cabale étoit toujours la plus puissante et la plus à craindre pour lui, outre que M. le prince l'embarrassoit fort par des demandes continuelles qui lui faisoient craindre qu'à la fin il ne se rendît le maître de toutes choses : au lieu qu'il n'avoit rien de semblable à redouter du côté des frondeurs, qui ne

cherchoient qu'à se venger de Son Altesse, sans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vue que le cardinal consentit en apparence aux propositions que madame de Chevreuse lui fit faire d'arrêter M. le prince une seconde fois. Il communiqua ce dessein à la princesse palatine, qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le prince, qui donnoit toute sa confiance à madame de Longueville et au duc de La Rochefoucauld, et qui avoit mal répondu aux soins qu'elles avoient pris de ses affaires pendant sa prison. Le cardinal qui le savoit bien, et qui connoissoit son esprit, se servit d'elle pendant son exil pour faire la plupart des siennes, l'employant dans les intrigues les plus secrètes et les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au coadjuteur, par madame de Rhodes, la première nouvelle du consentement du cardinal à un second emprisonnement de Son Altesse. Mais comme elle vouloit encore garder quelques mesures avec M. le prince, elle ne voulut point être nommée, jugeant peut-être bien aussi que le cardinal n'auroit pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le sieur de Lyonne, secrétaire des commandemens de la Reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le coadjuteur. Il se rendit pour cet effet secrètement chez le comte de Montrésor, où le coadjuteur alla dans le carrosse de Joly, qui l'y accompagna. Ces messieurs, après une conférence de trois heures, ajustèrent facilement toutes choses, et convinrent d'une union parfaite et de bonne foi, moyennant la prison de M. le prince. Après quoi le coadju-

r promit, au nom du parti, de travailler au retour cardinal, se réservant de prendre dans les assemes du parlement tels avis qu'il lui plairoit, même traires en apparence, afin de conserver son crédit r être toujours en état de servir utilement dans occasions; et le sieur de Lyonne s'engagea, au ı du cardinal, de procurer toutes sortes de grâces coadjuteur et à ses amis.

n sortant de la conférence, le coadjuteur dit à 7, qui l'avoit attendu dans une salle, qu'assuréıt l'affaire qu'il savoit alloit être mise en exécuı, et qu'il n'y avoit plus que quelques mesures à ndre pour ne pas manquer M. le prince : qui ient d'autant plus nécessaires qu'on avoit résolu, ır ne pas manquer le coup, de n'en pas parler à le duc d'Orléans. Mais les choses n'allèrent pas si qu'on l'avoit cru : M. de Lyonne, qu'on pressoit ız, rejetant le retardement d'avoir des nouvelles cardinal sur la difficulté qu'il y avoit, afin de reoir les derniers ordres qu'il falloit donner. Ce qui oissoit si vraisemblable que ces longueurs ne donent aucun soupçon au coadjuteur, ni à madame de ıvreuse, ni à ceux qui étoient du secret.

Cependant il est certain, comme on l'a su depuis, e le sieur de Lyonne, qui affectoit toujours le set en parlant aux autres, l'avoit révélé lui-même maréchal de Gramont : lequel en ayant fait confiıce au sieur de Chavigny, celui-ci en avertit aus- it M. le prince; et comme Son Altesse reçut un let en même temps pour l'avertir que trois compaies du régiment des Gardes avoient ordre de marıer vers le faubourg Saint-Germain, il monta promp-

tement à cheval sur les deux heures du matin du 6 juillet 1651, avec quelques-uns de ses amis, pour se retirer à Saint-Maur, où il fut suivi peu de temps après par M. le prince de Conti, madame de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, et par plusieurs autres personnes de qualité. Cette retraite surprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit savoir la raison : ses partisans faisoient ce qu'ils pouvoient pour persuader le peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce qu'il s'opposoit au retour du cardinal; mais le coadjuteur et ses amis publioient partout que cette nouvelle escapade n'étoit fondée que sur le refus qui lui avoit été fait de plusieurs grâces qu'il demandoit encore pour lui et pour ses créatures; que ce qu'on alléguoit du cardinal n'étoit qu'un prétexte pour animer le peuple; qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter; et que l'ombrage qu'il avoit pris étoit sans fondement, et ne pouvoit marquer que de mauvaises intentions.

Ces jugemens dans la bouche de personnes non suspectes firent juger qu'il y avoit de la terreur panique, avec un nouveau dessein de brouiller. Bien des gens le crurent d'autant plus, que dès le lendemain on vit paroître M. le prince de Conti au parlement, où il dit seulement, pour justifier la retraite de monsieur son frère, qu'il avoit eu des avis très-certains qu'on le vouloit arrêter, sans ajouter aucune particularité, si ce n'est qu'on dépêchoit tous les jours des courriers au cardinal; qu'il étoit plus puissant que jamais dans le conseil par le moyen des sieurs Servien, Le Tellier et de Lyonne, ses créatures; qu'ils ne faisoient rien que par ses ordres; que Son Altesse ne pouvoit

prendre aucune confiance, ni être en sûreté à la cour, si ces trois messieurs n'en étoient éloignés : ce qu'il demandoit instamment à la compagnie ; après quoi il reviendroit aussitôt à Paris, et iroit rendre ses respects au Roi.

Ce discours ne fit pas une grande impression, non plus qu'une lettre de M. le prince qui fut présentée au parlement par un de ses gentilshommes, et qui ne disoit que les mêmes choses, hormis que M. le duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le cardinal à Cologne : et cela dans le dessein d'épouser une de ses nièces. Ainsi le premier président, qui préféroit les intérêts de la cour à ceux de M. le prince, se contenta de répondre à M. le prince de Conti que Son Altesse auroit mieux fait de venir lui-même faire ses plaintes à la compagnie, au lieu de se retirer pour jeter la frayeur dans les esprits de tout le monde ; et qu'après tout M. le prince n'avoit pas plus à craindre, et ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au parlement, que lui. M. le duc d'Orléans prit aussi la parole, et dit qu'il se croyoit obligé de justifier la Reine dans cette rencontre, qui n'en vouloit pas à la personne du prince ; et il le disoit comme il le pensoit, parce qu'on avoit pris un grand soin de lui cacher ce secret : et comme il parla en homme bien persuadé, son discours fit beaucoup d'effet dans l'assemblée, qui se contenta d'ordonner que la lettre du prince seroit portée à la Reine pour savoir sa volonté, et que M. le duc d'Orléans seroit prié de s'entremettre, et de rassurer M. le prince.

C'est pourquoi la Reine envoya, conjointement

avec Son Altesse Royale, le maréchal de Gramont à Saint-Maur, pour dire à M. le prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais dessein contre lui, et qu'il pouvoit revenir en toute sûreté sur sa parole. A quoi il répondit qu'il n'entreroit jamais pendant que la Reine auroit auprès d'elle le valet du cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, et on n'approuva pas qu'il eût écrit dès le même jour à tous les parlemens du royaume : ce qui sembloit marquer un dessein prémédité de porter les peuples à un soulèvement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grand'salle du Palais un grand nombre d'officiers et de gens de guerre, comme pour donner plus de chaleur aux délibérations de la compagnie. Il y eut aussi des gens apostés qui crièrent en sortant : *Point de Mazarin !* Mais ces cris n'approchoient point de ceux du temps passé ; il n'étoit pas nécessaire d'avoir alors des crieurs à gage : tout le monde, d'un même esprit, se servoit de sa voix pour exprimer les sentimens de son cœur. Ce n'étoit plus la même chose, les affections étant partagées entre les différentes cabales, sans aucune considération pour les intérêts publics.

L'aversion qui régnoit toujours contre le cardinal donnoit pourtant encore les suffrages à M. le prince, par bien des gens qui croyoient qu'il agissoit tout de bon contre lui ; mais les personnes éclairées alloient bride en main, sachant qu'il venoit de manquer à un traité dont le principal article étoit la perte de ce ministre. Le duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclarèrent pour Son Altesse, s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du peuple : mais les

choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des désordres de la guerre, et n'y vouloit plus retomber; le cardinal étoit hors du royaume; d'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le duc de Beaufort entrât sincèrement dans le parti de M. le prince, qui venoit d'accuser en plein parlement le duc de Mercœur son frère d'avoir fait un voyage auprès du cardinal, à dessein d'épouser sa nièce. Enfin on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement que par des vues particulières qui n'intéressoient personne, et qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre suivant, sans considération, sans mérite: au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit toujours paru le chef d'un parti très-considérable.

Cependant la lettre de M. le prince ayant été portée à la Reine, Sa Majesté y fit réponse par écrit, que les gens du Roi apportèrent au parlement, portant en substance que M. le prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite, après les assurances que Sa Majesté et Son Altesse Royale lui avoient fait donner du contraire par le maréchal de Gramont; que Sa Majesté avoit donné pouvoir à M. le duc d'Orléans d'accommoder cette affaire conformément au désir du parlement; qu'à l'égard du cardinal Mazarin, Sa Majesté déclaroit qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire revenir, et qu'elle vouloit observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée au parlement; qu'elle ne savoit rien du voyage du duc de Mercœur; qu'il s'étoit fait sans sa participation; que les sieurs Servien et Le Tellier avoient toujours bien servi le Roi

défunt; que le sieur de Lyonne étoit un de ses domestiques, qu'il lui étoit permis de choisir à sa discrétion; qu'elle l'assuroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du cardinal; que si après ces assurances M. le prince demeuroit éloigné de la cour, on auroit lieu de croire que d'autres desseins l'empêchoient de se rendre à son devoir; et qu'enfin si cela continuoit, Sa Majesté en auroit un extrême déplaisir, puisqu'elle ne désiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la maison royale, si nécessaire pour le bien et pour le repos de l'Etat.

Cette réponse, quoique peu sincère, ne laissa pas d'être assez bien reçue du parlement, qui cependant trouva à redire qu'elle ne fût pas signée d'un secrétaire d'Etat: mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De sorte qu'on pria encore M. le duc d'Orléans de s'entremettre pour ramener l'esprit de M. le prince: ce que Son Altesse Royale accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuses entre M. le prince de Conti et le premier président, lequel, exagérant l'importance de l'affaire, dit que M. le prince ne devoit pas se retirer sur de simples soupçons, et que sa sortie précipitée pourroit causer une guerre civile. A ce mot M. le prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la sorte d'un prince du sang. Mais le premier président, reprenant la parole, dit qu'il ne devoit pas être *brisé* dans son discours, et qu'en la place où il étoit il n'y avoit que le Roi qui lui pût imposer silence: et, se mettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez récens des

tres de M. le prince qui avoient brouillé l'Etat.
: répétition affectée mettant à bout la patience
. le prince de Conti, il ne fut plus maître de
et répliqua tout en colère au premier président
partout ailleurs il lui feroit connoître ce que
it qu'un prince du sang. M. le duc d'Orléans ne
en durant cette contestation: mais quand ce fut
à parler, il marqua être fâché qu'on se fût servi
rme odieux de guerre civile; qu'il espéroit qu'il
n auroit point, et qu'on y mettroit bon ordre,
ettant de ne rien négliger pour pacifier toutes
:s. En effet, dans une conférence qu'il eut à Ram-
let avec M. le prince, il fit ce qu'il put pour dis-
ses soupçons, et pour l'obliger à se désister
:s demandes touchant l'éloignement des sieurs
en, Le Tellier et de Lyonne. Mais Son Altesse
ura ferme, et ne voulut consentir à rien sans
condition, ni la Reine s'y soumettre, Sa Majesté
tant avec autant de fermeté dans ses sentimens
Son Altesse dans les siens. Son Altesse Royale
fait rapport au parlement de ce qui s'étoit passé
lécouvrir ses sentimens, on fut obligé d'en venir
: délibération qui fut assez confuse, les esprits
partagés par la chaleur des partis, et par l'at-
ment aux différentes cabales. Celui de tous les
ns qui fut écouté avec le plus d'attention fut le
uteur, dont on ne savoit point les véritables
nens, et qui paroissoit dans un pas assez délicat
la cour et M. le prince. Mais comme il avoit
les mesures avec le sieur de Lyonne, il ne lui
s malaisé de former son avis de manière que
nne n'eût lieu de s'en offenser, l'ayant composé

auparavant avec le sieur de Caumartin et Joly, qui connoissoient parfaitement les dispositions du parlement, et les biais qu'il falloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la compagnie. Voici les termes dont il se servit :

« Messieurs, j'ai toujours été persuadé qu'il eût
« été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les esprits au-
« cune inquiétude sur le retour du cardinal Mazarin,
« et que même on ne l'eût pas cru possible. Son
« éloignement ayant été jugé nécessaire par la voix
« commune de toute la France, il semble qu'on ne
« peut croire son retour sans douter en même temps
« du salut de l'Etat, dans lequel il jeteroit assuré-
« ment la confusion et le désordre. Si les scrupules
« qui paroissent sur ce sujet sont solides, il est à
« craindre qu'ils ne produisent des effets fâcheux;
« et s'ils n'ont point de fondement, ils ne laissent pas
« de donner de justes sujets de crainte, par les pré-
« textes qu'ils fournissent à toutes les nouveautés.
« Pour les étouffer tout d'un coup, et pour ôter aux
« uns l'espérance et aux autres le prétexte, j'estime
« qu'on ne sauroit prendre d'avis trop décisif : et
« comme on parle de commerces fréquens qui don-
« nent de l'inquiétude, il paroît à propos de dé-
« clarer criminels et perturbateurs du repos public
« ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin,
« ou pour son retour, de quelque manière que ce
« puisse être. Si les sentimens de Son Altesse Royale
« eussent été suivis il y a quelques mois, les affaires
« auroient maintenant une autre face : on ne seroit
« pas tombé dans ces défiances; le repos de l'Etat
« seroit assuré, et nous ne serions pas obligés de

« supplier M. le duc d'Orléans, comme c'est mon « avis, de s'employer auprès de la Reine pour éloi« gner de la cour les créatures de M. le cardinal « qui ont été nommées. Il est vrai que la forme avec « laquelle on demande cet éloignement est extraor« dinaire; et que si l'aversion d'un de messieurs les « princes du sang étoit la règle de la fortune des par« ticuliers, cette dépendance diminueroit beaucoup « l'autorité du Roi. La liberté de ses sujets, et la con« dition des courtisans, deviendroit fort désagréable, « en les assujettissant au caprice de tant de maîtres. « Il y a une exception à faire dans cette rencontre: « il s'agit de l'éloignement de quelques sujets, qui « ne peut être que très-utile, en levant les ombrages « qu'on pourroit prendre pour le retour de M. le « cardinal; qui même a été proposé à cette com« pagnie par Son Altesse Royale, dont les intentions « toutes pures pour le bien de l'Etat et pour le ser« vice du Roi sont connues de toute l'Europe. Il faut « espérer de la prudence de Leurs Majestés, et de la « sage conduite de M. le duc d'Orléans, que les « soupçons seront dissipés, et que nous verrons bien« tôt l'union rétablie dans la maison royale, suivant « les vœux de tous les gens de bien, qui n'ont tra« vaillé à la liberté des princes que dans cette vue: « trop heureux d'y avoir pu contribuer en quelque « façon par leurs suffrages. Pour former donc mon « opinion, je suis d'avis de déclarer criminels et « perturbateurs du repos public ceux qui négocie« ront avec M. le cardinal Mazarin et pour son re« tour, de quelque manière que ce puisse être; de « supplier Son Altesse Royale de s'employer auprès

« de la Reine pour éloigner de la cour les créatures
« de Son Eminence qui ont été nommées; et de re-
« mercier Son Altesse Royale des soins qu'il con-
« tinue de prendre pour la réunion de la maison
« royale, si nécessaire pour le bien de l'Etat et le
« repos public. »

Ce discours du coadjuteur fut approuvé de tout le monde, les amis de M. le prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendoit à lui donner la satisfaction qu'il désiroit; et la cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il avoit redressé la conduite de Son Altesse. M. le duc d'Orléans eut aussi lieu d'être content de la manière avec laquelle il avoit parlé de lui. Aussi ce discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, et il détruisit dans un moment toutes les mesures que M. le prince avoit prises dans le parlement: dont plusieurs conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de Son Altesse, entre autres le sieur Lainé, conseiller de la grand'chambre, qui se déclaroit en toutes occasions contre la cour, et qui cependant dit assez librement qu'avant de rien décider sur les demandes de M. le prince, il falloit le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on feroit droit, et l'obliger à ne plus rien demander après cela, parce qu'autrement il pourroit faire d'autres demandes nouvelles pour remplir le conseil et les premières charges du royaume de gens à sa dévotion, et se rendre ainsi le maître. M. le duc d'Orléans parla d'une manière peu décisive, en homme qui ne vouloit point se déclarer, ni prendre de parti entre la cour et M. le prince, quoique le coadjuteur n'eût rien négligé pour réveiller sa jalousie

naturelle et ses inquiétudes sur la trop grande élévation de M. le prince. De sorte que par son incertitude, qui avoit paru pendant toute la délibération, l'arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plupart des avis : ayant été seulement ordonné que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne point rappeler le cardinal ; et très-humblement suppliée d'en envoyer une déclaration au parlement pour y être insérée dans les registres : comme aussi de donner à M. le prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour, et qu'il seroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le cardinal depuis la défense.

La Reine auroit donc pu, si elle avoit voulu, se dispenser de faire retirer les sieurs Servien, Le Tellier et de Lyonne, puisque l'arrêt n'en disoit rien précisément. Mais comme on avoit résolu d'ôter à Son Altesse jusqu'aux moindres prétextes, Sa Majesté leur ordonna de s'éloigner ; et lorsque les gens du Roi allèrent au Palais-Royal en conséquence de l'arrêt, elle leur déclara qu'elle feroit dresser une déclaration conforme aux souhaits de la compagnie sur le chapitre du cardinal, et qu'elle feroit retirer les trois personnes suspectes à M. le prince. En effet, ils ne se trouvèrent plus au conseil ; ils cessèrent même de paroître dans le monde avec leurs livrées. En quoi leur conduite fut prudente et peut-être nécessaire, à cause des placards que les partisans de M. le prince avoient fait afficher contre eux, et pour éviter l'animosité du peuple contre ceux qui étoient accusés de correspondance avec le cardinal Mazarin. On voyoit bien que cette démarche n'étoit qu'un pur artifice ; mais comme

elle ôtoit toute sorte de prétexte à M. le prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, et retournant le soir à Saint-Maur; et quand il alloit par la ville, il se faisoit suivre par un nombre extraordinaire de pages et de valets de pied, avec des livrées fort riches, quoiqu'il fût en deuil de madame sa mère. Il se faisoit aussi accompagner de plusieurs personnes de qualité, et d'officiers qui le suivoient en carrosse; et par dessus tout cela, il avoit soin de faire distribuer de l'argent à de la canaille de la lie du peuple, qui le précédoit avec des acclamations continuelles de *vive le Roi, vivent les princes!* Ce fut dans cet équipage, et avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au parlement, où, après avoir entendu le récit que fit le premier président des promesses de la Reine pour l'éloignement des personnes qui lui étoient suspectes, il ajouta qu'il falloit qu'elles fussent éloignées sans espérance de retour : ce qui déplut beaucoup à toute l'assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémédité de former toujours des difficultés. On trouva aussi fort mauvais que M. le prince fût reçu au parlement sans avoir vu le Roi : le premier président l'exhorta fort de le faire, et sur cela ils eurent quelques paroles, Son Altesse soutenant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui, et qu'avant sa prison on lui avoit donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât; de sorte qu'il retourna coucher à Saint-Maur sans avoir vu Leurs Majestés. Quoique dans la suite la Reine rendît le parlement dépositaire de la parole qu'elle donnoit pour la sûreté de sa personne, il ne voulut point s'y

fier, ni aller rendre ses respects au Roi, bien qu'il rencontrât un jour Sa Majesté au Cours, où quelques-uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il est vrai que M. le prince s'en est toujours fort défendu. Cela ne laissa pas d'être bien relevé par M. le premier président; et la chose alla si avant un jour, sur la rencontre au Cours, que ce magistrat lui dit qu'il sembloit qu'il vouloit élever autel contre autel. M. le prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laisser passer cette parole; qu'il savoit le respect qu'il devoit au Roi; qu'il n'y manqueroit jamais quand il pourroit s'y rendre sans risque; et que ce n'étoit point élever autel contre autel que de demander des sûretés dans l'état où étoient les choses, les créatures du cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, et les nommés Berthet, Brachet, Silhon (1) et Ondedei faisant des voyages continuels à Cologne, où le cardinal s'étoit retiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des assemblées où on avoit résolu de l'arrêter une seconde fois: dont il feroit sa plainte en temps et lieu à la compagnie, et nommeroit les personnes, qu'il désigna si bien que tout le monde connut que cela tomboit sur le coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une délibération, où il fut arrêté que les paroles de la Reine seroient enregistrées; que M. le prince seroit prié d'aller voir

(1) *Silhon*: Jean, conseiller d'Etat, et l'un des premiers membres de l'Académie française. Il avoit été employé par le cardinal de Richelieu dans plusieurs affaires importantes. Il composa cette année un ouvrage intitulé *Eclaircissement sur quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin.*

Leurs Majestés; que commission seroit délivrée au procureur général, pour informer contre ceux qui avoient tenu des conférences secrètes pour arrêter M. le prince; que le duc de Mercœur seroit mandé pour rendre compte de son voyage vers le cardinal Mazarin, et de son mariage avec sa nièce; que le nommé Ondedei, et les nommés Berthet, Brachet et Silhon seroient assignés pour répondre aux faits que le procureur général pourroit proposer contre eux, et le premier des quatre seroit pris au corps.

Peu de jours après, M. le prince alla enfin rendre ses respects à Leurs Majestés, où il fut conduit par M. le duc d'Orléans, et assez bien reçu du Roi et de la Reine. Cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits n'étoient pas bien remis, et qu'il restoit encore beaucoup de méfiance : et cette visite n'empêcha pas que M. le prince ne continuât de marcher avec une grande suite pendant le jour, et la nuit avec une escorte de quatre-vingts chevaux. M. le prince de Conti en usoit de même; et le coadjuteur, à leur exemple, n'alloit jamais à l'hôtel de Chevreuse sans se faire bien accompagner.

Cependant M. le prince pressoit vivement l'interrogatoire sur le mariage de M. le duc de Mercœur, en conséquence de l'arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre sur ce sujet : ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il étoit marié; que le voyage qu'il avoit fait n'étoit que pour avoir sa femme; qu'après tout ce mariage s'étoit fait du consentement de Sa Majesté, de Son Altesse Royale, et même de M. le prince. A cela M. le duc d'Orléans répondit qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit consenti aussi

bien que la Reine, à la sollicitation de l'abbé de La Rivière et du maréchal d'Estrées; mais que depuis, ayant reconnu la pernicieuse conduite du cardinal, il avoit fait son possible pour dissuader Sa Majesté de ce mariage, et pour en détourner le duc de Mercœur, auquel il avoit déclaré qu'il n'y consentiroit jamais.

Quoique la déclaration de Son Altesse Royale fût assez contre le duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait et consommé dans toutes les formes: d'ailleurs on étoit occupé d'un dessein plus important. La Reine et son conseil mettoient tout en œuvre pour éloigner M. le prince, et faisoient presser sans relâche le coadjuteur de continuer ses intrigues secrètes, et son manége dans le parlement pour s'opposer à tous les desseins de Son Altesse. Le coadjuteur et ses amis souhaitoient son éloignement avec autant et plus de passion que la Reine: car quoiqu'ils connussent bien ce qu'ils hasardoient en se fiant aux promesses du cardinal, ils étoient si outrés des manquemens de M. le prince à tant de promesses si solennelles, qu'il ne leur étoit pas possible de résister au désir de vengeance qui les aveugloit. Ils espéroient d'ailleurs que le cardinal auroit long-temps besoin de leur assistance; que l'éloignement de M. le prince ne finiroit pas sitôt les affaires, et qu'il naîtroit dans la suite des occasions de se rendre nécessaires: ce qui obligeroit le cardinal à leur accorder certaines grâces, et peut-être la nomination du cardinalat au coadjuteur.

M. le prince, au contraire, tâchoit de se maintenir

dans Paris, dont il ne vouloit pas sortir ; mais comme il voyoit approcher la majorité du Roi, et que son crédit diminuoit beaucoup dans la ville par sa mésintelligence avec les frondeurs, il commençoit à prendre des mesures au dedans et au dehors du royaume pour former un parti qui pût retenir le cardinal dans le respect, et l'obliger à lui accorder les grâces qui lui avoient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secrètes que la cour n'en fût avertie : ainsi la Reine, qui se voyoit pressée de répondre à l'arrêt du parlement qui lui demandoit une déclaration plus formelle contre le cardinal Mazarin, jugea qu'il étoit temps d'éclater ; et comme M. le prince n'étoit pas retourné au Louvre depuis que Son Altesse Royale l'y avoit mené, Sa Majesté résolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse et peu respectueuse, afin de l'obliger à se retirer, et d'éluder en même temps les instances du parlement contre la personne du cardinal.

Pour cet effet la Reine ayant fait mander toutes les cours souveraines et le corps de ville le 17 août 1651, le parlement envoya des députés au Louvre, où, en présence de M. le duc d'Orléans et d'un grand nombre de seigneurs et d'officiers de la couronne, lecture leur fut faite d'un écrit sur la conduite de M. le prince, qui fut ensuite remis entre les mains du premier président pour en faire part à toute la compagnie. Cet écrit contenoit une nouvelle déclaration de Leurs Majestés pour l'exclusion perpétuelle du cardinal, et un examen général de la conduite de Son Altesse, auquel on reprochoit d'abord toutes les grâces qu'il avoit obtenues de la cour, les complaisances que Leurs Majestés avoient

eues pour lui, et la manière dont il avoit répondu à toutes leurs bontés. Ensuite le Roi et la Reine déclaroient les avis qu'ils avoient reçus de bonne part des intelligences que ce prince entretenoit avec les ennemis de l'Etat, avec l'archiduc, et le comte de Fuensaldagne; que pour cette raison il n'avoit pas voulu faire sortir de Stenay les Espagnols qu'on y avoit introduits pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le Roi eût exigée de lui; qu'il avoit écrit à tous les parlemens et aux principales villes du royaume, pour leur inspirer des pensées de révolte; qu'il faisoit fortifier toutes les places dont il étoit le maître, particulièrement Montrond, où madame la princesse et madame de Longueville s'étoient déjà retirées; qu'il avoit toujours refusé de joindre ses troupes à celles du Roi, et qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisoient que désoler la Picardie et la Champagne; qu'enfin Leurs Majestés avoient trouvé à propos d'informer le parlement de toutes ces choses, s'assurant qu'ils emploieroient leurs soins pour appuyer les bonnes intentions du Roi, et pour faire rentrer Son Altesse dans son devoir.

La lecture de cet écrit surprit extrêmement toute la compagnie, et ce fut sans doute la source de tous les désordres qui suivirent peu de temps après. M. le prince tâcha d'y répondre en rejetant les accusations dont il étoit chargé sur la malice de ses ennemis, particulièrement du coadjuteur, qu'il traita de calomniateur, comme auteur de l'écrit; et qu'il accusoit d'avoir tenu plusieurs conseils contre lui chez le comte de Montrésor, pour le faire arrêter une seconde fois. M. le prince n'avoit pas encore parlé si positivement

de ces conférences pour ménager le sieur de Lyonne, qui lui en avoit donné les premiers avis : ce que Son Altesse tâchoit encore de faire dans sa réponse, où il ne nommoit que le coadjuteur et le comte de Montrésor. Mais ces ménagemens n'eurent pas l'effet qu'il s'en étoit promis : au contraire, le coadjuteur et ses amis en eurent des soupçons plus violens contre le sieur de Lyonne ; mais plusieurs doutoient qu'il eût osé révéler ce secret de son chef, et sans ordre du cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en soit, le coadjuteur se défendit en niant tout, et qu'il fût auteur de l'écrit, quoiqu'il l'eût conseillé et approuvé ; et désavouant les conférences chez le comte de Montrésor, dont il parla d'un si grand sang-froid qu'on ne savoit ce qu'on en devoit croire. Après cela, M. le prince présenta deux écrits au parlement pour sa justification, dont l'un étoit de lui, contenant des réponses particulières aux faits articulés dans celui du Roi ; et l'autre étoit une déclaration de M. le duc d'Orléans sur le même sujet. M. le prince auroit bien souhaité que Son Altesse Royale eût été en personne au parlement pour appuyer sa déclaration par sa présence ; mais il ne put obtenir cela de lui, Son Altesse Royale s'étant dès auparavant retiré des assemblées, à cause du tumulte qui se faisoit toujours dans la salle du Palais, et parce qu'il ne vouloit pas s'engager dans un parti contre la cour, ni désobliger le coadjuteur, qui avoit toujours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il falloit pour ne pas donner cette déclaration à M. le prince ; mais il fut si pressé qu'il ne put s'en défendre.

Cette déclaration portoit que Son Altesse Royale n'avoit su que bien tard la résolution prise par Sa Majesté de mander les compagnies souveraines; que l'écrit en question ne lui avoit été communiqué qu'un quart-d'heure avant l'arrivée des députés du parlement; qu'il y avoit trouvé plusieurs choses à redire, et qu'il avoit conseillé de les supprimer; qu'en sa présence M. le prince avoit proposé à la Reine, et depuis au conseil, deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenay: l'un par négociation, moyennant une suspension d'armes entre cette ville et les places du Luxembourg; et l'autre par la force, en lui donnant deux mille hommes pour en faire le siége, ne le pouvant sans cela, parce qu'il n'y avoit que deux cents hommes pour lui dans la citadelle, et que les Espagnols en avoient cinq cents dans la ville; que Son Altesse n'avoit pas envoyé ses troupes à l'armée du Roi, parce qu'elle étoit commandée par le maréchal de La Ferté, créature du cardinal, qui l'avoit escorté dans tous ses voyages, et l'avoit reçu dans ses places malgré les arrêts du parlement; que M. le prince ayant prié Son Altesse Royale d'envoyer un homme pour commander ses troupes, elle avoit nommé le sieur de Vallon, que la Reine avoit empêché de partir; que les défiances de M. le prince n'étoient pas sans fondement; qu'il n'avoit pas été bien reçu au Palais-Royal; que Son Altesse Royale ne lui avoit pas conseillé d'y retourner, et qu'il étoit bien informé des conférences qu'on avoit tenues à son préjudice; qu'enfin il ne croyoit pas que M. le prince fût capable de former de mauvais desseins contre l'Etat. L'écrit de M. le prince étoit assez conforme à cette déclaration. Sur le cha-

pitre du cardinal, il protestoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui avant et pendant sa prison; que depuis, à la vérité, il s'étoit uni à tout le parlement et aux vœux des peuples pour conserver la tranquillité publique, qui auroit pu être altérée par le retour du cardinal; que si le conseil de Sa Majesté avoit pris le soin qu'il devoit de lever les ombrages du public à l'occasion des voyages fréquens qui se faisoient à Cologne, le parlement n'auroit pas été obligé de demander une déclaration confirmative de ses arrêts, dont il sembloit qu'on vouloit éluder l'effet par l'écrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des grâces qu'on lui reprochoit, il prétendoit les avoir bien méritées par ses services; qu'après tout ni lui ni ses amis n'avoient pas tant de places à leur discrétion que le cardinal et ses créatures, qui commandoient dans Pignerol, Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardick, Bergues, Dourlans, La Bassée, Bapaume, Ypres, Courtray, etc.; qu'il falloit autre chose que des paroles pour éloigner un homme sans retour, qui avoit les clefs de tant de portes pour rentrer dans le royaume quand il voudroit. Que si l'on vouloit considérer la manière dont il vivoit avec le premier président, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le conseil, où il assuroit n'avoir eu aucune part, si ce n'étoit peut-être en s'opposant, comme il avoit fait avec Son Altesse Royale, aux avis violens du coadjuteur et du comte de Montrésor, d'ôter les sceaux au premier président de force, de faire prendre les armes aux bourgeois, et d'aller droit au Palais-Royal; que l'éloignement des sieurs Servien, Le Tellier et Lyonne étoit nécessaire pour sa

sûreté, et avoit été approuvé du parlement et du public; et que s'il s'étoit exécuté, il se seroit soumis aussitôt à toutes les volontés de la Reine; mais qu'ayant vu que dans le même temps on continuoit un commerce réglé avec le cardinal, il avoit cru devoir penser à sa sûreté; que cette seule raison l'avoit empêché de retourner à la cour et au conseil, où rien ne se décidoit que par les ordres du cardinal, et où il savoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux sujets qui lui étoient entièrement dévoués.

Les personnes dont M. le prince entendoit parler étoient M. de Châteauneuf (1), ami intime de madame de Chevreuse et de madame de Rhodes, auquel il avoit fait ôter les sceaux, et qui fut rappelé et fait chef du conseil; et le marquis de La Vieuville, auquel on donna la surintendance des finances.

Ensuite Son Altesse avouoit qu'il avoit écrit au parlement et aux bonnes villes du royaume, mais simplement pour se justifier, et dissiper les bruits qu'on faisoit courir que son dessein étoit d'exciter une guerre civile : que si madame la princesse et madame de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une juste précaution, afin de mettre leurs personnes à couvert des entreprises de ses ennemis; qu'il n'étoit pas vrai qu'il fît fortifier ses places, quoiqu'il eût permission et pouvoir de Sa Majesté pour cela; qu'enfin il étoit faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Espagnols; que c'étoit une pure calomnie, dont il demandoit ré-

(1) *M. de Châteauneuf:* La maison de Condé le haïssoit, parce que, sous le ministère de Richelieu, il avoit présidé la commission qui avoit condamné le duc de Montmorency, oncle maternel du prince.

paration, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un prince du sang ; qu'il supplioit la compagnie de la lui faire obtenir, et de prier Leurs Majestés d'en nommer les auteurs, se soumettant volontiers aux jugemens de la compagnie, s'il se trouvoit qu'il eût rien fait contre le devoir de sa naissance.

Après la lecture de cette réponse de M. le prince, aussi bien que la déclaration de M. le duc d'Orléans et l'écrit de Sa Majesté, on en vint à une délibération, dans laquelle il y eut deux avis principaux, dont le premier étoit de supplier Son Altesse Royale de s'entremettre de cet accommodement, et l'autre de supprimer tous les écrits de part et d'autre, afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la délibération n'ayant pu finir ce jour-là, elle fut remise au 21 août 1651. A la sortie, plusieurs personnes se mirent à crier dans la salle : *Point de Mazarin, point de coadjuteur!* sans doute par ordre de M. le prince, qui étoit venu au Palais si bien accompagné d'officiers et de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le coadjuteur en fût quitte à si bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi, étant obligé de se justifier le lundi suivant, il crut ne devoir plus tant se commettre, et fit si bien que dans ce peu de temps il s'assura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner : tous les frondeurs s'étant ralliés dans cette occasion, à la réserve du duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de M. le prince.

La Reine, qui regardoit le coadjuteur comme le seul qui pût soutenir l'autorité du Roi dans le parlement, donna ordre aux officiers des gardes du corps, des gendarmes et des chevau-légers, et à quelques ca-

pitaines du régiment des Gardes, d'envoyer secrètement le lundi matin dans la salle du Palais un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire du marquis de Laigues, auquel on donna pour les reconnoître le mot de *Notre-Dame*. De son côté, M. le prince rassembla le plus de monde qu'il pût avec beaucoup plus de bruit que les jours précédens, auxquels il donna le mot de *Saint Louis*.

Le coadjuteur arriva le premier au Palais, bien accompagné de personnes de qualité qui se rangèrent vers le parquet, les gens du Roi occupant jusqu'à la porte de la grande chambre, où se tiennent les huissiers; pendant que les gens de la maison du Roi, sans faire paroître leur dessein, étoient dispersés par pelotons, et dispersés de manière qu'ils auroient pu attaquer par devant et par derrière les gens de M. le prince. En un mot, on s'attendoit si bien d'en venir aux mains, que plusieurs conseillers, et autres gens de robe des deux partis, avoient des épées, des poignards, et autres armes cachées sous leurs habits.

Le comte de Montrésor, que M. le prince avoit accusé de paroles et par écrit, se crut obligé d'aller aussi au parlement pour se justifier. Mais comme il n'y avoit pas d'entrée, il demeura dans le parquet des huissiers avec le sieur d'Argenteuil et quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considérable de partisans de M. le prince qui s'en rendirent les maîtres : ce qui, dans la suite, pensa être la perte du coadjuteur.

Son Altesse Royale ne se trouva pas à cette assemblée, non plus qu'aux autres précédentes : de sorte

que les deux partis n'étant retenus par aucune considération ni par aucun respect, M. le prince commença à dire qu'on avoit de mauvais desseins sur sa personne; qu'en entrant dans la salle il avoit vu plusieurs amis du coadjuteur; qu'il savoit qu'on avoit détaché dix hommes de chaque compagnie des gardes, auxquels on avoit donné le mot de *Notre-Dame*. Le coadjuteur avoua cela, disant qu'il étoit vrai qu'il avoit prié ses amis de l'accompagner, pour n'être pas exposé au risque de la dernière assemblée; mais que si Son Altesse vouloit ordonner à ses gens de se retirer, il prieroit les siens d'en faire de même. Sur quoi le parlement ayant ordonné que tous ceux qui étoient dans la salle en sortiroient, le sieur de Champlatreux fut commis avec quelques autres conseillers pour cela; et M. le prince ayant envoyé M. de La Rochefoucauld avec eux pour faire retirer ses gens, le coadjuteur alla lui-même pour congédier les siens, sans penser qu'il alloit se commettre.

A peine eut-il passé la porte des huissiers avec le sieur d'Argenteuil, que cinq ou six valets de pied de M. le prince mirent l'épée à la main, et coururent à lui, criant *au mazarin!* ce qui fut cause que les deux partis tirèrent aussi l'épée, se jetant en foule pour le couvrir, en criant *vive le Roi!* et les autres, *vive le Roi et les princes!* de sorte qu'il parut dans un moment trois ou quatre mille épées nues dans le Palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y auroit eu bien du sang répandu si quelqu'un eût commencé, et que le parti de Son Altesse n'auroit pas été le plus fort, puisqu'ils furent d'abord obligés de reculer jusqu'à la porte qui mène aux enquêtes, et que les gens de la

maison du Roi, leurs officiers à leur tête, commençoient à s'avancer pour envelopper ceux de M. le prince. Mais il arriva heureusement que le marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Conti, s'étant trouvé en présence du marquis de Fosseuse, aîné de la maison de Montmorency, l'un des principaux amis du coadjuteur, lui dit qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens et les plus grands seigneurs s'égorgeassent pour un coquin comme le cardinal Mazarin. A cela le marquis de Fosseuse ayant répondu qu'il n'étoit point question du cardinal, mais qu'il falloit crier *vive le Roi* tout seul, le marquis de Crenan répliqua : « Nous sommes tous bons serviteurs du « Roi ; » remettant en même temps son épée dans le fourreau : ce que tout le monde fit à son exemple, criant unanimement *vive le Roi*, sans rien ajouter. Il arriva cependant que le coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grand'chambre par le parquet des huissiers d'où il ne faisoit que de sortir, il trouva en tête le duc de La Rochefoucauld qui étoit demeuré au dedans du parquet, et avoit fait mettre la barre de fer, de manière qu'elle leur tenoit la porte entr'ouverte, sans pourtant laisser assez d'espace pour passer un homme. Ce duc voyant le coadjuteur, dit au sieur de Chavagnac, ami de M. le prince, qu'il falloit tuer ce b..... là, et qu'il le poignardât (1). Ce gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien, et qu'il étoit là pour le service de Son Altesse, mais non pour assassiner personne ; et qu'il le poignardât lui-même s'il le vouloit.

Le coadjuteur échappa encore un autre danger plus

(1) *Qu'il falloit tuer* : Voyez la note de la page 400 du tome 45 de cette série.

pressant, pendant qu'il étoit arrêté au passage, par le secours du sieur d'Argenteuil, qui lui sauva certainement la vie. Car un homme de la lie du peuple, nommé Pech, le plus grand clabaudeur de M. le prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme, le poignard à la main, disant et criant : « Où est ce b..... « de coadjuteur? que je le tue, » le sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un prêtre qui se trouva là, dont il couvrit le coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son rochet et à son camail : et se mettant entre deux, il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer son archevêque. Cela le retint dans le respect; et dans ce temps-là messieurs de la grand'chambre ayant été informés de l'embarras où se trouvoit le coadjuteur, le sieur de Champlatreux qui ne l'aimoit pas, et qui étoit serviteur de M. le prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du parquet pour la faire ouvrir. Ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du sieur Noblet d'Auvilliers, qui, sans connoître le coadjuteur que de vue, ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage, et en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui lui vouloit enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoissance de cela, le prélat reçut le sieur Noblet dans sa maison, où il est resté jusqu'à sa mort.

Ainsi le coadjuteur rentra dans la grand'chambre au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau; et le sieur de Champlatreux ayant paru dans la grand'salle et parlé aux chefs des deux partis, tout le monde défila par différentes portes dans la cour

du Palais, ainsi qu'il fut réglé sur-le-champ par les commissaires, pour éviter les désordres et les contestations, les partisans de M. le prince prétendant que ceux du coadjuteur devoient sortir les premiers.

Tout ce grabuge empêcha qu'il ne se fît rien au parlement ce jour-là, les esprits étant trop échauffés. Au sortir de l'assemblée, Son Altesse et le coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la cour du Palais, et conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles assez vives entre le coadjuteur et le duc de La Rochefoucauld, quand ils furent rentrés dans la grand'chambre; mais cette contestation se termina cavalièrement par le coadjuteur, qui, si on le veut croire, apostropha le duc, en lui disant en pleine assemblée : « Ami La Franchise (c'étoit le nom ordi- « naire du duc), je suis prêtre, et tu n'es qu'un pol- « tron : c'est pourquoi nous ne nous battrons point « pour cette affaire. » Cependant le duc de Brissac, parent du coadjuteur, et qui alloit toujours au parlement avec lui, à son retour de l'assemblée envoya le marquis de Saint-Auban, gentilhomme du Dauphiné, faire un appel au duc de La Rochefoucauld; mais la chose ayant été découverte, on y mit ordre, et le tout n'alla pas plus loin.

L'après-dînée, M. le duc d'Orléans fit prier le coadjuteur de n'aller pas au parlement le lendemain : ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce prélat eût déjà su que la Reine étoit parfaitement contente de lui, et qu'elle n'attendoit rien davantage de sa part. Mais comme il lui sembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas consenti

aisément, si dans le moment le sieur Joly ne lui eût proposé un prétexte honnête pour s'en dispenser, en assistant à la procession solennelle de la grande confrérie qui devoit se faire ce jour-là, et où l'archevêque a coutume de se trouver avec tous les curés de la ville. Cette procession part de la Madeleine pour aller aux Cordeliers, où se dit la messe : et comme M. l'archevêque n'étoit pas en état d'assister à cette cérémonie, la bienséance vouloit que le coadjuteur remplît sa place; et il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture, qui mettoit à couvert son honneur et sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courût autant de danger que le jour précédent, quoiqu'à la fin le tout se tourna d'une manière avantageuse pour lui. Le hasard voulut donc que Son Altesse sortît ce jour-là du Palais pour retourner à l'hôtel de Condé, dans le même temps que la procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Madeleine, et que les uns et les autres s'étant rencontrés dans la rue du Paon, la canaille qui marchoit devant le carrosse de Son Altesse cria sur le coadjuteur *au mazarin!* sans respect pour la cérémonie. Mais M. le prince les fit taire : et comme son carrosse fut vis-à-vis le coadjuteur, il le fit arrêter et baisser la portière; et ceux qui étoient avec lui en sortirent tous pour se mettre à genoux, sans exception du sieur Gaucourt, qui fit comme les autres, quoiqu'il fût de la religion prétendue réformée. Son Altesse s'agenouilla dans la portière, et reçut en passant la bénédiction du coadjuteur, qui fit ensuite une profonde révérence à M. le prince, à laquelle il répondit aussi gracieusement que s'ils eus-

sent été les meilleurs amis du monde. Ensuite chacun poursuivit son chemin.

Après cela, le coadjuteur ne retourna plus au parlement, n'en étant plus sollicité par la Reine, qui paroissoit toujours fort contente. On demanda une déclaration d'innocence : c'est pourquoi il fut ordonné que tous les écrits seroient portés à Leurs Majestés, et que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine pour la porter à vouloir bien étouffer cette affaire, et à Son Altesse Royale de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partisans de M. le prince avoient tâché de porter les choses plus loin, et de faire ajouter que la Reine seroit suppliée de nommer les auteurs de l'écrit contre Son Altesse, et de fournir les preuves des faits. Mais les amis du coadjuteur s'étant joints au parti de la cour, ils empêchèrent ce dessein de réussir.

Enfin la Reine ayant mandé le parlement, elle lui fit dire par le chancelier que les avis qui lui avoient été donnés de l'intelligence de M. le prince avec les Espagnols n'ayant pas été confirmés, Sa Majesté vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais; que cependant elle entendoit que Son Altesse fît sortir la garnison de Stenay; que ces troupes allassent incessamment joindre celles du Roi; qu'il fît cesser les fortifications de Montrond, et sortir de ces places les soldats qui excéderoient le nombre des états expédiés. Pour cet effet qu'il vînt rendre ses respects au Roi, et prendre sa place au conseil.

Cette réponse avoit été dictée par M. de Châteauneuf, qui étoit rentré en grâce, et avoit été fait chef du conseil, sans lui rendre pourtant les sceaux, qui

demeurèrent entre les mains du premier président.

Il est bon de dire ici les prétextes dont on se servit pour ôter les sceaux à M. de Châteauneuf : ce qui a été omis dans son lieu.

Le parlement demandoit avec empressement la déclaration pour exclure les étrangers et tous cardinaux du conseil. Le garde des sceaux la refusa, et soutenoit que la Reine, tutrice de son fils, ne pouvoit faire de pareilles lois. Le motif étoit beau ; mais la raison secrète étoit l'espérance qu'il avoit d'être cardinal, si le mariage de M. le prince de Conti, qui avoit la nomination, se concluoit.

Le coadjuteur fut averti que la Reine, qui avoit toujours ordonné au garde des sceaux de résister, avoit résolu d'accorder la déclaration après que le garde des sceaux auroit refusé, pour jeter sur lui la haine de la compagnie.

L'on envoya mon père au garde des sceaux, pour l'exhorter à se rendre ; mais il fut inébranlable, et dit pour toute raison : « Si la Reine est ferme dans « son refus, je n'ai rien à craindre : si elle me veut « perdre, je ne ferai que me déshonorer en consen- « tant à une chose si raisonnablement refusée ; et, « sous un autre prétexte, on m'éloignera huit jours « après. »

Le garde des sceaux vint : il s'approcha de la Reine pour recevoir ses ordres. Elle persista à refuser. Le premier président harangua : le garde des sceaux répondit avec force. La Reine se leva de son fauteuil, disant : « M. le garde des sceaux, scellez ce que le « parlement demande ; » et elle s'alla enfermer dans son cabinet. Le garde des sceaux revint chez lui, et

y trouva M. de Guénégaud, qui reprit les sceaux, et les porta au premier président.

Un conseiller dit à Monsieur qu'il venoit de voir les sceaux sur la table du premier président. Mon père proposa à Monsieur de mener avec lui M. le prince pour les reprendre. Monsieur approuva la proposition, et la fit à M. le prince, qui, connoissant la foiblesse de Monsieur, dit qu'il étoit prêt à le suivre; qu'il entendoit la guerre de campagne, mais qu'il ignoroit celle des tisons et des papiers. Ce fut assez pour faire changer d'avis à Monsieur.

Le garde des sceaux en allant à Mont-Rouge passa au Luxembourg, fit descendre mon père, et envoya dire à Monsieur qu'il ne reprendroit pas les sceaux, mais qu'il viendroit tous les jours le conseiller quand il tiendroit le sceau.

Les sceaux ayant donc été donnés au premier président, ils lui restèrent entre les mains, et il demeura toujours cependant à la tête du parlement, où il réussissoit fort bien: au lieu qu'il étoit tout-à-fait neuf aux affaires du cabinet.

On avoit cru que la réponse de la Reine mettroit Son Altesse dans la nécessité de se soumettre, ou tout-à-fait dans son tort. Sa Majesté ne lui demanda que des choses justes, et le justifia en quelque façon de son intelligence avec les ennemis de l'Etat, quoiqu'on sût fort bien ce qui en étoit, et qu'il continuoit avec eux de prendre des mesures pour faire la guerre. Mais on dissimula sur ce point, afin de lui ôter toute sorte de prétexte: et comme M. le prince continuoit d'insister sur sa justification, et que M. le duc d'Orléans fut pour le même sujet au parlement, Sa Ma-

jesté se résolut d'envoyer enfin en même temps une déclaration d'innocence pour Son Altesse, et celle qu'on demandoit depuis si long-temps contre le cardinal Mazarin : après quoi tout le monde crut les affaires finies, et que M. le prince ne feroit plus aucune difficulté de retourner au Palais-Royal.

Mais ceux qui voyoient les choses de plus près, et qui savoient les intrigues du prince pour gagner le parlement et le peuple, jugèrent bien qu'il ne feroit pas cette démarche. En effet, quand il vit qu'il n'avoit plus de bonnes raisons à dire, et que le terme de la majorité du Roi approchoit, il prit le parti de se retirer à Bordeaux, après avoir écrit une lettre au Roi pour s'excuser.

Il est certain que le prince eut assez de peine à prendre cette résolution, dont il voyoit bien que les suites pourroient être fâcheuses pour lui. D'ailleurs il avoit de la répugnance à quitter sa belle maison de Chantilly, et à s'éloigner de madame de Châtillon, dont il étoit fort amoureux. Mais madame de Longueville, M. le duc de La Rochefoucauld, et une infinité d'officiers et de gens de guerre dont il étoit continuellement obsédé, qui ne demandoient que les occasions d'une meilleure fortune, le déterminèrent enfin à prendre le métier de la guerre. Madame de Longueville et le duc de La Rochefoucauld, qui avoient commencé les négociations de M. le prince avec le cardinal, et qui voyoient que le dernier s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyens de se venger.

Ils s'étoient figuré que la seule apparence de guerre étourdiroit le cardinal, et ils disoient sans cesse à

Son Altesse qu'il n'iroit pas jusqu'à Bourges, sans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Madame de Longueville avoit de plus un intérêt particulier et secret de souhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit beaucoup d'être éloignée de monsieur son mari, qui la pressoit fort de retourner avec lui. Pour s'en dispenser avec quelque bienséance, elle avoit besoin d'une raison aussi spécieuse que celle de suivre monsieur son frère dans une querelle où tout le monde savoit qu'elle avoit autant et plus de part que personne.

Ainsi M. le prince se laissa emporter presque malgré lui aux sollicitations et aux passions de ceux qui l'environnoient, dont les vues intéressées ne lui étoient pas inconnues; et l'obligèrent de leur déclarer que si une fois ils lui faisoient mettre l'épée hors du fourreau, il ne la remettroit peut-être pas sitôt qu'ils voudroient, ni selon leurs caprices.

Le duc de Nemours eut beaucoup de part à la résolution de M. le prince, et demeura jusqu'à la fin attaché à ses intérêts. Il n'en fut pas de même du duc de Longueville, qui se tint en repos dans son gouvernement de Normandie, fort mécontent de sa femme et peu satisfait de Son Altesse. Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur pût faire, quoique le duc, dans le commencement, l'eût fait espérer à M. le prince, ayant eu pour cet effet plusieurs conférences avec M. le duc de La Rochefoucauld. Enfin Son Altesse prit avant son départ quelques mesures avec M. le duc d'Orléans, qui demeura cependant à Paris pour être spectateur de la tragédie qui alloit commencer.

Le Roi étant entré dans sa quatorzième année le 7 septembre 1651, Sa Majesté fut au parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur, selon les lois du royaume. Pour cet effet, ce jeune prince partit du Palais-Royal monté sur un fort beau cheval, accompagné des officiers de la couronne, et d'un grand nombre de seigneurs avec des habits magnifiques et des chevaux richement harnachés.

Cependant au travers de cette pompe superbe, et malgré la foule extraordinaire de monde dont les rues étoient remplies, on ne laissoit pas d'entrevoir des signes de la malheureuse disposition des esprits, par un silence triste qui régnoit presque partout, au lieu des cris ordinaires de *vive le Roi!* qui auroient dû être redoublés à tous momens dans cette occasion, et qui ne se faisoient entendre qu'assez rarement et foiblement. La marche de cette cavalcade fut par les rues Saint-Honoré, des Lombards, des Arcis, et ensuite par le pont Notre-Dame, où le Roi étant proche de Saint-Denis de La Chartre, et quelques-uns lui ayant fait remarquer le coadjuteur à une fenêtre, Sa Majesté lui fit l'honneur de le saluer. Le reste de la marche continua jusqu'au Palais avec beaucoup d'ordre, où la déclaration de majorité se fit dans les formes; et le Roi étant assis sur son lit de justice, remercia la Reine des soins qu'elle avoit pris de sa personne et de son éducation : compliment que la Reine ne méritoit point. Elle et le cardinal s'étoient mis peu en peine d'instruire le Roi, et de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvoient dès lors dans Sa Majesté, afin de le retenir plus long-temps dans leur dépendance, et de demeurer maîtres des affaires. En-

suite on publia un édit contre les duels, et un contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, avec une déclaration d'innocence en faveur de M. le prince. Cela se faisoit pour lui ôter toutes sortes de prétextes, et pour mieux colorer ce qu'on avoit dessein d'exécuter contre lui.

Cette déclaration n'empêcha pourtant pas M. le prince de continuer son voyage; à quoi ne contribuoit pas peu l'équivoque d'un courrier que lui envoya le maréchal de Gramont, pour l'avertir de ne se pas éloigner davantage; et il lui expliquoit par une lettre qu'il y avoit encore espérance d'accommodement. M. le prince étoit allé à Augerville, maison de plaisance du président Perrault. Le courrier, confondant Augerville avec Angerville, prit le chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cause que Son Altesse M. le prince ne reçut la dépêche qu'au moment qu'il alloit partir d'Augerville. M. le prince, après l'avoir lue, dit à ceux qui étoient auprès de lui que si elle étoit arrivée un peu plus tôt, elle l'auroit arrêté; mais que puisqu'il avoit le cul sur la selle, il n'en descendroit pas pour des espérances incertaines. De sorte que, sans autre délibération, il marcha vers Bordeaux avec le peu de personnes dont il étoit accompagné: mais il fut bientôt suivi de M. le prince de Conti, qui avoit voulu assister à la cérémonie de la majorité; des ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, et de la plupart des gens de qualité qui s'étoient déclarés pour lui pendant sa prison, à la réserve du duc de Bouillon et du vicomte de Turenne. Le comte du Dognon, gouverneur de Brouage, augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conférer avec lui à Bordeaux,

où ce prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du peuple, et du consentement du parlement, qui donna aussitôt plusieurs arrêts pour saisir les deniers du Roi, et pour faire tout ce que Son Altesse voudroit et pourroit désirer.

Après cela, M. le prince donna ses ordres pour lever des gens de guerre de tous côtés, et délivra des commissions aux officiers qui l'avoient suivi; de sorte qu'il se vit bientôt avec un corps de dix à douze mille hommes de troupes réglées, et en état d'entrer en action. Mais comme il étoit important de faire connoître au public qu'il n'en venoit à cette extrémité que pour sa défense, et par pure nécessité, un des premiers soins de Son Altesse fut d'écrire à M. le duc d'Orléans une lettre en forme de manifeste, qui contenoit le récit de tout ce qui s'étoit passé à la cour depuis sa liberté; et sur toutes choses l'établissement dans le conseil des sieurs de Châteauneuf et de La Vieuville, créatures du cardinal Mazarin, et beaucoup plus attachés à lui que les sieurs Servien, Le Tellier et de Lyonne, qui n'avoient été congédiés que pour le surprendre, et pour mettre en leurs places ses ennemis déclarés. Il tâchoit aussi d'insinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec Son Altesse Royale, qui n'avoit pas approuvé ce changement plus que lui : finissant par des protestations générales de contribuer, autant qu'il pourroit, à tout ce que Son Altesse Royale et le parlement jugeroient le plus à propos pour remédier aux désordres de l'État.

La cour, informée de ce qui se passoit à Bordeaux, résolut de partir pour Fontainebleau le 26 septembre, et de là pour Poitiers, afin d'être à portée de s'oppo-

ser aux desseins et aux progrès de M. le prince, laissant à Paris le sieur de Châteauneuf, le marquis de La Vieuville, et surtout le coadjuteur, qui devoient, avec M. le premier président, prendre soin des affaires; et le dernier devoit s'attacher et agir auprès de M. le duc d'Orléans dans le parlement et dans la ville, pour ménager les esprits, et traverser les cabales des amis de M. le prince. Ce n'est pas que la Reine et le cardinal se confiassent entièrement au coadjuteur; mais ils avoient si bien reconnu son crédit dans tout ce qui s'étoit passé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une espèce de nécessité de se servir de lui pour empêcher une révolution générale, qui seroit infailliblement arrivée si ce prélat avoit changé de parti. Ses confidens surent si bien faire valoir cela à la cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au cardinalat, qui lui avoit été promise depuis long-temps. Madame de Chevreuse aida beaucoup à y déterminer la Reine et le cardinal, en leur représentant que la mésintelligence passée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole; et que dans cette conjoncture, si on négligeoit de récompenser ses services, dont la cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentiment et de conduite.

Ces mêmes considérations étoient aussi fortement représentées par la princesse palatine, dont le crédit étoit plus grand que celui de madame de Chevreuse. Il est certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, et qui en eut tout l'honneur: le cardinal Mazarin ayant trouvé par plusieurs expériences que cette princesse avoit beaucoup plus

de pouvoir sur l'esprit du coadjuteur, qu'elle savoit mieux ménager que madame de Chevreuse.

Quoi qu'il en soit, il est certain que madame et mademoiselle de Chevreuse, et le marquis de Laigues, étoient dans ce temps-là les dupes du coadjuteur; qu'il alloit presque toutes les nuits chez la princesse palatine avec madame de Rhodes dans le carrosse de Joly, qui de là le menoit à l'hôtel de Chevreuse, où il entroit comme s'il fût venu de chez lui, sans rien dire de son commerce; et, pour le mieux entretenir pendant l'absence de la cour, il donna un chiffre à cette princesse, qui en fit usage très-régulièrement et de fort bonne foi, donnant au coadjuteur les avis les plus sincères, jusqu'à lui mander souvent des choses qui sembloient être assez contre les intérêts de la cour. De son côté, le coadjuteur n'oublioit rien, dans le détail de ses lettres, de tout ce qui pouvoit augmenter la considération où elle étoit auprès de la Reine, et faire connoître à Sa Majesté que la plupart des services essentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occasions étoient une suite des conseils de la princesse palatine : car on ne peut pas nier que ce prélat ne s'employât alors de bonne foi et très-utilement pour la cour, pour appuyer ses desseins et ses intérêts, soit dans le parlement, soit auprès de M. le duc d'Orléans, dont souvent il étoit fort malaisé de venir à bout, à cause des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de M. le prince, dont il étoit continuellement obsédé. Cette conduite de Son Altesse Royale, qui éloignoit toujours avec soin ce qu'on pouvoit faire contre M. le prince, sous prétexte d'un accommode-

ment auquel il disoit qu'il vouloit travailler, n'empêcha pas que, le 7 octobre 1651, le parlement ne donnât un arrêt, sur la requête du procureur général, portant défenses à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre dans le royaume, sinon en vertu de lettres-patentes du Roi, signées d'un secrétaire d'Etat et scellées du grand sceau, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté, avec ordre aux gouverneurs des provinces et des places de se saisir des contrevenans. Cet arrêt étoit assurément contre M. le prince, quoiqu'il n'y fût pas nommé ; et il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisoient en son nom de tous côtés : la cour n'ayant sollicité cet arrêt que pour retenir les peuples et les officiers dans leur devoir et dans le respect, et les empêcher de prendre les armes en faveur de Son Altesse. Ce fut encore dans la même vue, et pour mettre M. le prince tout-à-fait dans son tort, que le Roi écrivit à Bourges une lettre en forme de réponse à celle de Son Altesse Royale, pour déclarer que Sa Majesté étoit prête d'écouter toutes les propositions qui lui pourroient être faites pour rétablir la tranquillité publique : donnant pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires à M. le duc d'Orléans, assisté du maréchal de L'Hôpital, des sieurs d'Aligre et de La Marguerie, conseillers d'Etat, et des sieurs de Mesme, Menardeau, Champosé et de Cumont, conseillers au parlement, pour traiter avec M. le prince en tel lieu qu'ils jugeroient à propos. Mais cette proposition ayant été refusée par Son Altesse sous des prétextes assez frivoles, Sa Majesté envoya une déclaration au parlement qui déclaroit criminels de lèse-majesté mes-

sieurs les princes de Condé et de Conti, madame l
princesse et madame la duchesse de Longueville, le
ducs de Nemours, de La Rochefoucauld, et tous ceu
qui les assisteroient, si dans un mois ils ne recon
noissoient leurs fautes, et ne rentroient dans leur de
voir. M. le duc d'Orléans empêcha pendant quinz
jours que cette déclaration ne fût vérifiée, sous dif
férens prétextes, où il fut secondé vivement par le
amis de M. le prince, qui formoient tous les jours d
nouveaux incidens. Mais à la fin le parti de la cour e
les amis du coadjuteur s'étant joints, il en fallut ve
nir à la délibération, où Son Altesse Royale ne voulu
pas se trouver, et suivant laquelle il fut ordonné, le
4 décembre 1651, que la déclaration seroit lue, pu-
bliée et enregistrée, pour être exécutée sélon sa forme
et teneur; que cependant M. le duc d'Orléans seroit
prié de continuer ses soins pour l'accommodement;
et qu'après le mois expiré on ne pourroit faire au-
cune procédure contre messieurs les princes et autres
privilégiés qu'au parlement, et toutes les chambres
assemblées, suivant les lois de l'Etat. Cet arrêt donna
autant de joie à la cour que de déplaisir aux partisans
des princes, qui n'avoient pas cru que la chose dût
aller si vite, et qui soupçonnèrent M. le duc d'Orléans
de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pu faire pour
l'empêcher. La vérité est que le coadjuteur avoit re-
froidi Son Altesse Royale, qui commença peu après
à ne plus agir que par bienséance pour les intérêts de
M. le prince. Après tout, quand il se seroit donné
plus de mouvement, et qu'il auroit assisté à la déli-
bération, il n'auroit pas empêché la vérification,
M. le prince ayant commencé une guerre ouverte,

nt fait entrer la flotte espagnole dans la Garonne, ssiégé des places, entre autres Coignac, dont il obligé de lever le siége, un de ses quartiers ayant forcé par le comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissoit pas de négocier en faveur Son Altesse à Poitiers, et auprès du cardinal Main, à qui le sieur de Gourville fut envoyé plusieurs . Ces différens voyages servirent à M. le prince r donner de ses nouvelles à ses correspondans, et r en recevoir : outre qu'ils donnèrent lieu à Gourle de former une entreprise sur la personne du djuteur, dont il n'étoit pas assurément le premier teur.

Quoi qu'il en soit, Gourville étant venu à Paris s la fin du mois d'octobre, il y assembla quarante cinquante personnes de la dépendance de M. le nce, avec quelques officiers et cavaliers de la garon de Damvilliers, que le major, nommé Rochebon, avoit amenés avec lui. Une partie de ces gens ent postés un soir dans la petite rue où est Saintomas-du-Louvre, et l'autre sous l'arcade d'un petit at qui est sur le bord de la rivière au bout de la des Poulies, proche le Petit-Bourbon, à dessein ttaquer le coadjuteur dans son carrosse au retour l'hôtel de Chevreuse, d'où il revenoit ordinairent tous les soirs par le quai des galeries du Lou. L'entreprise étoit fort bien imaginée, et il étoit ficile qu'elle manquât, le carrosse devant être attaé par devant et par derrière sur le bord de l'eau, dans un lieu éloigné de secours. Mais il arriva que soir il survint une grosse pluie, qui ayant empêhé les gens de madame de Rhodes de la venir pren-

dre avec son carrosse qui étoit drapé, elle pria l
coadjuteur de la ramener chez elle : ce qu'il fit, pre
nant ainsi, contre son ordinaire, le chemin de la ru
Saint-Honoré, pour remettre cette dame à l'hôtel d
Brissac où elle demeuroit, au coin de la rue d'Or
léans. Ce fut certainement un coup de grand bonheu
pour le coadjuteur ; mais le lendemain il en arriv
encore un autre plus surprenant. Un des cavaliers
ayant ouï dire à quelques-uns de la troupe qu'on en
vouloit au coadjuteur, et s'étant imaginé que ce prélat pouvoit être des amis de M. Talon, intendant des places frontières, avec lequel il avoit quelque habitude, il alla le trouver pour lui déclarer tout le dessein, avec les noms de ceux qui conduisoient l'entreprise, qu'il dit s'être retirés le soir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le sieur Talon, qui croyoit le coadjuteur fort bien à la cour, à cause de sa nomination toute récente au cardinalat, alla aussitôt lui donner cet avis, marquant le lieu où La Rochecorbon étoit logé, et celui où se retiroient les cavaliers, avec offre de lui représenter son auteur : de sorte que le coadjuteur, qui, par un autre hasard, avoit pris médecine ce jour-là, et ne sortit point du logis, eut le temps de s'informer sous main des circonstances qui lui avoient été rapportées par le sieur Talon. Cependant cela ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez madame la présidente Pommereuil, son ancienne amie, et pour laquelle il avoit une plus forte inclination que pour aucune autre, pour lui rendre visite. Il est vrai qu'avant de sortir il promit à Joly, qu'il avoit employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit : mais son plaisir

l'ayant fait rester plus qu'il ne pensoit, peu s'en fallut qu'il ne lui coutât cher, et qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de Gourville et de La Rochecorbon. Le cavalier, qui avoit donné le premier avis, dit qu'on les avoit fait monter encore à cheval ce même jour pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart-d'heure.

Cette nouvelle circonstance frappa un peu plus le coadjuteur; et le soin qu'il vit qu'on avoit d'observer toutes ses démarches l'obligea de penser un peu plus à sa conservation : c'est pourquoi il se fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'hôtel de Chevreuse, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue Saint-Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étoient découverts. Le cavalier donna encore avis de tout ce détail, et dit qu'ils avoient ordre de retourner à leur garnison, Gourville ayant déjà pris le chemin de Bordeaux, et La Rochecorbon étant résolu de partir incessamment. Cela fut cause que le coadjuteur demanda un ordre au premier président pour faire arrêter Gourville et La Rochecorbon, comme gens de M. le prince qui étoient à Paris pour lever des troupes contre la défense du parlement, sans cependant lui en déclarer le véritable sujet, ne voulant pas faire éclater une affaire de cette nature que bien à propos. Il écrivit aussi à M. de Châteauneuf pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devoit passer en retournant à Bordeaux, suivant les avis du cavalier. On mit aussi des espions autour du logis de La Rochecorbon, par le moyen desquels on apprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, et qu'il

avoit pris le chemin du Bourg-la-Reine. Sur cet avis, La Forêt, lieutenant du prevôt de L'Ile, monta aussitôt à cheval, et l'attrapa à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Bastille avec deux de ses gens. Il fut aussitôt interrogé par le lieutenant criminel, auquel il nia d'abord toutes choses; mais un de ses valets ayant parlé autrement, et lui ayant été confronté, il avoua le tout, et que Gourville l'avoit engagé dans le dessein d'enlever le coadjuteur pour tenir lieu de représailles, et assurer la personne de l'abbé de Sillery, que la cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après, Gourville fut aussi arrêté à Poitiers par les soins de M. de Châteauneuf, qui en avertit aussitôt le coadjuteur; mais il lui fit savoir en même temps que la Reine l'avoit fait élargir sur-le-champ. Il arriva encore dans la suite que le même Gourville fut découvert à Paris au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait auprès du cardinal Mazarin; et comme il étoit sur le point d'être arrêté par La Forêt et par l'écuyer du coadjuteur, qui le suivoient de près à la campagne, ils en furent empêchés par un ordre de M. le premier président.

Cette conduite de la cour donna bien à penser au coadjuteur et à ses amis; et quoiqu'ils ne crussent pas tout-à-fait que le cardinal eût part à l'entreprise, ils ne purent s'empêcher de concevoir des soupçons violens contre la cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville, et de présumer une intelligence secrète entre M. le prince et le cardinal. Cependant ils jugèrent à propos de dissimuler, et de traiter la chose de bagatelle : ainsi les poursuites furent insensiblement négligées, et entièrement abandonnées. A

l'égard de La Rochecorbon, quoiqu'il y eût des preuves suffisantes contre lui, il en fut quitte pour cinq ou six mois de prison, d'où il trouva le moyen de se sauver par la muraille, où il fit un trou; en quoi il fut apparemment autorisé par la connivence du sieur de La Louvière, fils du sieur de Broussel, gouverneur de la Bastille, qui étoit dans ce temps-là plus attaché aux intérêts de M. le prince qu'à ceux du coadjuteur. Gourville continua donc ses voyages et ses négociations sans qu'on se mît en peine de le traverser; et il alloit librement à Paris et au lieu de la résidence du cardinal, sans que cependant il parût être envoyé par M. le prince, dont il n'avoit point en effet de pouvoir; mais il en avoit un précis de madame de Longueville et de M. le duc de La Rochefoucauld, qui faisoient à peu près la même chose: détour que M. le prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans les négociations, et pour se réserver le droit de désavouer les propositions que faisoit Gourville par son consentement, au retour du cardinal Mazarin. Ce n'est pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, et qu'il ne souhaitât fort d'engager le cardinal dans cette démarche, dans l'espérance qu'il se tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, et que du moins son parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce ministre, dont la seule présence rendroit sa cause plus favorable, et feroit que sa querelle deviendroit celle du public. Dans la vérité les affaires de Son Altesse commençoient à devenir si mauvaises de tous côtés, qu'il auroit été bientôt contraint de se soumettre, si le retour trop précipité du cardinal n'avoit changé la

face de toutes choses. Les troupes du Roi avoient presque battu partout les siennes en Guienne; et ce prince, quoique très-brave et très-grand capitaine, avoit été obligé et forcé de céder en plusieurs rencontres à l'étoile du comte d'Harcourt, qui n'en savoit pas assurément tant que lui. Outre la levée du siége de Coignac, il avoit été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise bicoque où étoit enfermé le régiment de Champagne, lequel, quoique manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, et donna le temps au comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela M. le prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen où il s'étoit retiré, les bourgeois de cette ville s'étant soulevés et barricadés contre lui, à l'approche des troupes du Roi. Ainsi M. le prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bordeaux, sans argent et sans secours. A Paris, ses affaires n'étoient pas en meilleur état: tous les bons bourgeois étoient las de la guerre, et le prétexte du cardinal Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu peuple. Les émissaires de Son Altesse avoient beau jeter des billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la canaille dans les rues, tout cela ne produisoit rien. Le parlement donnoit des arrêts contre lui qui étoient exécutés, non-seulement par les officiers de justice, mais encore par les bourgeois, qui souvent même les prévenoient. Il est donc certain que le parti de M. le prince étoit dans le dernier abattement, et qu'il auroit été bientôt ruiné sans ressource, si le cardinal ne se fût entêté de revenir par un contre-temps qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plupart

le ses amis ne le lui conseilloient pas, et le coadjuteur écrivoit souvent ce qu'il en pensoit à la princesse palatine, quoiqu'il fût bien assuré que ses conseils seroient mal reçus et mal interprétés par le cardinal Mazarin, et qu'ils pourroient même nuire à la poursuite qu'il faisoit à Rome du chapeau qu'il lui avoit accordé. Mais ces considérations ne l'empêchèrent point de déclarer librement sa pensée, ni le cardinal d'exécuter sa résolution, fortement persuadé que les conseils qu'on lui donnoit pour l'en détourner étoient tous intéressés; en quoi, pour dire les choses comme elles sont, il pouvoit bien ne se pas tromper : car la vérité est qu'il se formoit à la cour une intelligence depuis quelque temps plus étroite entre ceux du conseil pour se passer du cardinal; que la Reine ne paroissoit plus si touchée de son absence, et qu'elle commençoit à s'accoutumer à ceux qui étoient auprès d'elle, jusque là que la nouvelle étant venue de la maladie du Pape, Sa Majesté fit écrire au cardinal par M. le comte de Brienne, secrétaire d'Etat, qu'il ne pouvoit mieux employer le temps de son absence qu'en allant à Rome servir le Roi dans un conclave, si le Pape venoit à mourir; et que cela pourroit servir à faciliter son retour. Mais il étoit trop rusé pour donner dans ce panneau, et pour ne pas voir les conséquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter son retour, dans l'appréhension que la Reine, sous ce prétexte, ne consentît à des choses auxquelles il n'y auroit plus de remède, et que, par un changement assez naturel aux personnes de son sexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets présens, en oubliant les absens.

C'est pourquoi il se résolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un corps de sept à huit mille hommes qu'il avoit levés à ses dépens, s'imaginant qu'il lui seroit aisé d'accabler le parti de M. le prince en les joignant aux troupes du Roi. Ayant disposé toutes choses pour cela, il donna le commandement de ses troupes au maréchal d'Hocquincourt qui en avoit levé la plus grande partie, et leur avoit donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévu causa un bruit, lequel ne fut pas plus tôt répandu dans le monde, qu'il produisit tous les effets qu'on avoit appréhendés et beaucoup d'autres auxquels on ne s'étoit pas attendu, qui rejetèrent toutes choses dans la confusion et dans le désordre. Le premier et le principal de ces effets fut le changement de M. le duc d'Orléans, qui avoit commencé à se dégager des intérêts de M. le prince, et n'assistoit plus aux assemblées du parlement, comme il faisoit auparavant pour adoucir les choses. Ce prince ne pouvant souffrir qu'on eût consenti et osé penser au retour du cardinal Mazarin sans lui en parler, après tant de déclarations solennelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement se dispenser de se joindre à ceux qui vouloient s'y opposer; et il agit dans la suite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas cru capable, faisant même quelquefois des choses à l'avantage de M. le prince, que ses partisans les plus échauffés n'avoient pas osé se promettre de lui. Cela parut principalement lors de l'entrée des troupes espagnoles que le duc de Nemours amena en France, Son Altesse Royale ayant empêché que le parlement ne s'y opposât, et n'obéit aux ordres réitérés de Sa

Majesté sur ce sujet, soutenant toujours qu'elles n'étoient pas espagnoles, quoiqu'elles vinssent des Pays-Bas par les ordres de l'archiduc; et que ce n'étoient que des Allemands, des Liégeois et autres étrangers dont M. le prince avoit plus de droit de se servir pour sa défense, que le cardinal de celles qu'il avoit amenées, au préjudice de tant de déclarations du Roi et des arrêts du parlement. Ainsi, quoi que la cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaitoit.

M. le duc d'Orléans n'en demeura pas là : il assembla un autre corps de troupes sous son nom et sous celui de M. de Valois son fils, dont il donna le commandement au duc de Beaufort, à l'occasion d'un arrêt du parlement par lequel il étoit prié de s'opposer au retour du cardinal, auquel arrêt le coadjuteur et ses amis auroient inutilement entrepris de s'opposer, vu le déchaînement et l'animosité des esprits, qui étoient plus échauffés que jamais contre le cardinal Mazarin. Le parlement recommença donc de donner des arrêts pour empêcher son retour : un du 13 et l'autre du 21 décembre 1651, portant que le Roi seroit averti par un président et quelques conseillers, qui seroient députés à cet effet, de ce qui se passoit sur la frontière; et qu'il seroit très-humblement supplié de vouloir donner sa parole royale pour l'exécution de sa déclaration vérifiée le 6 septembre dernier, avec défenses à toutes sortes de personnes de donner passage au cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter son retour, sur les peines portées par les arrêts, et d'être déchus de toute sorte de dignités. Ces arrêts n'empêchèrent pas le cardinal d'entrer dans le royaume.

[1652] Il étoit accompagné de messieurs les maréchaux de La Ferté, d'Hocquincourt, et de plusieurs personnes de qualité qui le suivirent jusqu'à Poitiers (1), sachant bien que c'étoit la meilleure manière de faire leur cour à la Reine, qui n'osa ou ne voulut plus écouter d'autre conseil que les siens depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea M. de Châteauneuf de se retirer, jugeant bien que sa présence ne plairoit pas au cardinal, et qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaise figure à la cour.

Cependant le parlement ayant été informé de sa marche, donna un autre arrêt pour faire partir incessamment le président de Bellièvre et les autres députés, déclarant le cardinal Mazarin et tous ceux qui avoient favorisé son passage criminels de lèse-majesté, perturbateurs du repos public, et déchus de toutes leurs charges et des priviléges de noblesse; avec ordre aux communes de courir sus au cardinal et à ses adhérens; que ses meubles et sa bibliothèque seroient vendus, et ses bénéfices saisis: sur quoi il seroit pris une somme de quinze mille livres pour ceux qui le représenteroient en justice mort ou vif; et que M. le duc d'Orléans seroit prié d'employer toute son autorité pour l'exécution de l'arrêt.

Cet arrêt fit un grand bruit dans le monde, et surtout parmi le clergé, qui se scandalisa fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un cardinal. Le cardinal de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, qui avoit apostasié, donna aussi beaucoup d'inquiétude au cardinal Mazarin, qui savoit que dans son pays

(1) *Jusqu'à Poitiers:* Mazarin arriva à Poitiers le 28 janvier 1652. Le jeune Roi fit deux lieues pour aller au devant de lui.

un arrêt de cette nature n'auroit pas été long-temps sans être exécuté. Mais ce qui lui en donna davantage fut un petit ouvrage de Marigny, qui contenoit un tarif ou répartition de cette somme de quinze mille livres en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de se défaire de lui ou de le mutiler : l'auteur ayant plaisamment imaginé plus de cent manières différentes d'attenter sur la personne du cardinal, qui pouvoient tenter ses domestiques et ceux qui approchoient de lui, sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre ; et cela étoit assaisonné d'une espèce de plaisanterie qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus sérieuses. Ce Marigny étoit d'un talent merveilleux pour ces sortes d'ouvrages, et il avoit déjà régalé le public de plusieurs chansons, vaudevilles, ballades et autres gentillesses de cette nature pendant la prison de M. le prince, qui n'avoient pas peu contribué à se rendre le parti des frondeurs favorable. En conséquence du dernier arrêt, le parlement envoya les sieurs Bitaud et Du Coudray de Giviers pour faire rompre les ponts sur la route du cardinal; et ces deux conseillers étant arrivés à Pont-sur-Yonne à peu près dans le même temps que le maréchal d'Hocquincourt, le sieur Bitaud fut fait prisonnier, et le sieur de Giviers se sauva, après avoir été poursuivi long-temps par les coureurs du maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue délibération du parlement, auquel on rapporta que le dernier avoit été tué ; mais ce bruit s'étant trouvé faux, les conclusions furent modérées; et on se contenta de donner des arrêts pour la liberté du sieur

Bitaud, à laquelle on prioit même les autres parlemens de s'intéresser comme si c'eût été une affaire importante. On n'en jugea pas de même à la cour, qui donna ordre que le sieur Bitaud fût élargi presque aussitôt après sa détention.

Enfin le cardinal Mazarin ayant surmonté tous les obstacles, arriva à Poitiers; et la Reine, bien informée de sa marche, engagea le Roi d'aller au devant de lui jusqu'à une grande lieue, où l'ayant rencontré, Sa Majesté le conduisit à cheval chez la Reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre, pour voir arriver son cher favori. Les députés du parlement, qui arrivèrent presque en même temps, ne furent pas reçus si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une manière assez honnête, disant qu'on étoit persuadé des bonnes intentions de la compagnie; et qu'elle n'auroit pas fait cette démarche si elle avoit su que le cardinal n'étoit entré en France que par ordre de Sa Majesté, qui lui avoit commandé de lever des troupes et de les lui amener, afin de soumettre plus promptement les rebelles; que l'arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire et sans exemple; que le cardinal vouloit se justifier, et que Sa Majesté ne pouvoit le lui refuser. Cependant M. le prince dépêcha le sieur de La Sale au parlement avec une lettre, et fit présenter une requête par laquelle il demandoit une surséance de la déclaration qui avoit été donnée contre lui jusqu'à l'entière exécution des arrêts contre le cardinal: ce qui lui fut accordé par un arrêt du 12 janvier 1652. Mais on n'en demeura pas là : car, en délibérant sur la réponse faite aux députés, il fut arrêté, le 25 du même

mois, que très-humbles remontrances seroient faites au Roi pour l'éloignement du cardinal, et cependant que les arrêts donnés contre lui seroient exécutés, et les autres parlemens priés d'en donner de semblables : ce que quelques uns firent dans la suite.

Pendant que tout cela se passoit à Paris, les troupes espagnoles s'avancèrent sous le commandement du duc de Nemours jusque sur la Loire sans aucun obstacle, et le duc de Rohan-Chabot se saisit de la ville d'Angers : ce qui obligea le Roi d'aller à Saumur pour assiéger cette place, que ce duc ne défendit pas longtemps, s'étant rendu à la veille du secours qui lui avoit été envoyé sous les ordres du duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que Son Altesse Royale ne le prît sous sa protection, sans laquelle il n'auroit pas certainement obtenu la vérification de ses lettres de duc et pair : tout le monde étant persuadé que ce seigneur, qui de tout temps avoit été attaché aux intérêts du cardinal, n'avoit excité ce désordre que pour se rendre le parlement favorable. Quoi qu'il en soit, il fut blâmé des deux partis, celui de la cour l'accusant d'ingratitude et d'infidélité, et M. le prince de lâcheté, pour avoir rendu une place dont le secours étoit assuré.

Il arriva dans le même temps une affaire qui auroit pu avoir de grandes suites si elle eût été bien ménagée. Ce fut la diversion des rentes de l'hôtel-de-ville, que Sa Majesté fit arrêter dans toutes les recettes pour s'en servir aux nécessités de la guerre. Le parlement prit feu d'abord là-dessus, et la chose fut poussée jusqu'à une assemblée de toutes les compagnies souveraines dans la chambre de Saint-Louis, où il y eut

plusieurs conférences, dans lesquelles les partisans de M. le prince firent plusieurs tentatives pour engager, sous prétexte de l'intérêt public, les compagnies souveraines et le corps de ville dans une union semblable à celle de 1648. Mais ils n'y purent réussir, la plupart des députés ayant déclaré qu'ils n'avoient ordre de conférer que sur l'affaire des rentes, et qu'on leur parloit d'autre chose. Ainsi l'affaire, tirant en longueur, fut dissipée peu à peu par quelques arrêts du conseil, qui sembloient mettre à couvert les intérêts des particuliers (1).

Le parlement ayant beaucoup ralenti de sa première chaleur sur cette affaire, se radoucit aussi peu à peu sur les autres, de manière qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union tant désirée, quoique le maréchal d'Etampes eût proposé pour cela un nouvel expédient qui d'abord fut approuvé par plusieurs personnes, mais combattu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de M. le prince ne se rebutèrent point; et les troupes du Roi s'étant approchées de Paris après la réduction d'Angers, il se servit de ce prétexte pour animer le parlement, sous ombre qu'il avoit autrefois donné des arrêts qui défendoient les approches de Paris aux troupes, dix lieues à la ronde. Mais le maré-

(1) On fit en cette occasion bien des chansons et des petits vers. Nous nous contenterons de rapporter le vaudeville suivant :

Si des rentes, pour nos péchés,
Les quartiers nous sont retranchés,
Pourquoi nous échauffer la bile ?
Nous ne changerons que de lieu :
Nous allions à l'hôtel-de-ville,
Et nous irons à l'hôtel-Dieu.

(*Note de l'auteur.*)

chal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de Sa Majesté de les faire éloigner, pourvu que celles de Son Altesse Royale et du duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition, quoique spécieuse, n'eut point de suite. Le maréchal de L'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choisi comme tel pour gouverner cette grande ville dans ces temps difficiles, et aussi en considération de la princesse palatine, qui lui avoit ménagé ce poste, à la prière de madame de Rhodes sa bonne amie, belle-fille du maréchal. Ce furent aussi ces deux dames qui formèrent une étroite liaison entre le coadjuteur et ce maréchal: lesquels agissant de concert contre les desseins de M. le prince, trouvoient aisément les moyens de rompre ses mesures dans la ville et dans le parlement. Car quoique le coadjuteur eût reçu dans ce temps-là le chapeau de cardinal, et que par cette raison il fût exclu du parlement, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragés par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondoient des espérances chimériques pour lui d'une fortune et d'une autorité plus considérables qu'il n'en avoit eu jusque là. Ces pensées entrèrent si bien dans la tête de quelques uns de ces messieurs, que quoiqu'il n'eût aucun bien, ils ne laissèrent pas d'aller lui offrir leurs bourses, entre autres les sieurs Daurat, Le Fèvre, de La Barre, et Pinon Du Martrai; de sorte que le coadjuteur se trouva pendant un peu de temps avec cinquante mille écus d'argent comptant, et autant de billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'abbé Charier, qu'il

avoit envoyé pour solliciter le chapeau ; et pour quelques présens de bijoux à la princesse de Rossane, qui avoit épousé le neveu du pape Innocent x. Car le pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualités, et si peu persuadé de celles du cardinal Mazarin, que la négociation du chapeau ne reçut presque aucune difficulté auprès de Sa Sainteté, qui s'imagina que le coadjuteur alloit aussitôt remplir la place du cardinal; qu'il auroit peut-être plus d'égards pour lui et pour le Saint-Siége que son prédécesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut qu'elle ne devoit pas être seule, et qu'il en falloit faire pour les autres couronnes ; et, de plus, les oppositions secrètes du bailli de Valencey, ambassadeur à Rome, qui fut depuis grand prieur de France, qui le traversoit sourdement par les ordres du cardinal Mazarin, n'osant le faire ouvertement parce que ses instructions n'étoient pas précises, mais ambiguës, à cause des mesures que ce ministre étoit alors obligé de garder avec le coadjuteur, dont les services lui étoient utiles et nécessaires. Ainsi on se contenta d'insinuer adroitement à la cour de Rome que ce prélat étoit janséniste ; et il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réussît, attendu que dans ce temps-là le seul nom de janséniste étoit du moins aussi odieux à Rome que celui de mazarin en France; et monsignor Chigi, secrétaire des brefs, prit une si forte alarme sur ce soupçon, qu'il obligea le Pape à demander au coadjuteur un écrit par lequel il renonçoit au jansénisme. En son particulier, le Pape ne s'en mettoit pas fort en peine ; mais monsignor Chigi, qui se gouvernoit par les jésuites, n'entendoit point raison

là-dessus; de sorte que l'abbé Charier fut obligé de dépêcher un courrier exprès au coadjuteur, pour lui demander une abjuration formelle du jansénisme : mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fût ni janséniste ni moliniste, et qu'il s'embarrassât fort peu des disputes du temps. Peu s'en fallut même qu'il ne fît le contraire, ayant commencé une lettre latine (qu'il n'a jamais achevée) pour s'excuser, et prouver par plusieurs raisons qu'on ne devoit pas exiger cela de lui, et qu'il n'étoit point obligé de donner l'écrit qu'on lui demandoit. Il fit voir ce commencement de lettre à tous ses amis un peu familiers; mais la chose en demeura là, et il arriva, heureusement pour lui, que les affaires ayant changé de face par les bruits qui se répandirent du retour du cardinal Mazarin, l'abbé Charier sut bien profiter de cette conjoncture, et représenter au Pape que ses bonnes intentions pour le coadjuteur alloient devenir inutiles, si le cardinal rentroit une fois à la cour, où il seroit le maître plus que jamais, et en état de le perdre, à moins que Sa Sainteté ne prévînt son retour, et ne le mît en état de se soutenir par lui-même : ajoutant qu'il avoit avis certain que la révocation de sa nomination étoit en chemin : ce qui étoit vrai. De sorte que le Pape se résolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'abbé Charier, par lequel il s'engageoit d'en tirer un du coadjuteur tel qu'il le désiroit. Cette résolution, quoique fort secrète, ne laissa pas de pénétrer aux oreilles du bailli de Valencey, qui, ayant ordre de révoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussitôt demander audience le dimanche au soir pour le lundi matin. L'audience lui

ayant été accordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le Pape, qui se doutoit bien de son dessein, envoya intimer le consistoire à petit bruit le lundi matin 18 février 1652, de fort bonne heure; et l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'ambassadeur, qui envoya s'excuser, voyant que le coup étoit manqué. Cela dut le toucher d'autant plus sensiblement, que le dimanche au soir il avoit reçu par un courrier exprès, non-seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur : du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le courrier du grand duc, qui devança celui de l'abbé Charier; le coadjuteur, qui prit aussitôt le titre de cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignèrent une joie extrême, à la réserve de madame et de mademoiselle de Chevreuse, qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avoient découvert les intrigues de ce prélat avec la princesse palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, et d'y être fort assidu. Aussi s'acquittèrent-elles fort exactement à son égard de toutes les démonstrations extérieures usitées dans des occasions de cette nature. Mais on voyoit bien que leur joie n'étoit pas naturelle ni sincère, surtout celle de mademoiselle de Chevreuse, qui ne jouoit pas si bien son jeu que madame sa mère, et qui pouvoit avoir d'autres sujets de mécontentement que celui de la jalousie des affaires, et le commerce avec la princesse palatine. Le cardinal de Retz de son côté avoit trouvé mauvais que madame de Chevreuse eût fait l'abbé

iet son principal agent à la cour; de sorte que
·t et d'autre il y avoit des sujets de refroidisse-
qui cependant ne furent connus que de peu de
ınes : les marques extérieures de bonne intelli-
ayant duré jusqu'à la mort de mademoiselle de
euse, qui arriva peu de mois après.

te mort surprit tout le monde, mademoiselle de
euse n'ayant été malade que trois ou quatre jours,
ıucun mauvais accident que celui qui l'étouffa
l'un coup. On remarqua que son visage et son
devinrent tout noirs, aussi bien que l'argenterie
:oit dans sa chambre; de sorte que le bruit cou-
ıe c'étoit un effet du poison qu'elle avoit pris
ıême, ou que madame sa mère lui avoit donné
des raisons secrètes. Quoi qu'il en soit, le car-
de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indiffé-
, que cela fit de la peine à ceux qui savoient la
ːre dont il avoit vécu avec elle.

a promotion du cardinal de Retz fit plaisir à ses
ans, elle déplut beaucoup à ceux de M. le prince,
ˡme aux personnes neutres, qui demeurèrent
ıincues que dans les affaires passées il n'avoit eu
e que ses intérêts particuliers, et que dans la
il suivroit aveuglément le parti de la cour : ce
toit de dangereuse conséquence pour lui, d'au-
lus qu'on tâcha d'inspirer ce sentiment à Son Al-
Royale; mais ce fut inutilement, et ce prince fut
: ceux qui lui marquèrent la plus véritable joie
nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de
: voir chez lui; et quoiqu'il favorisât le parti de
prince, il ne laissa pas d'écouter toujours et de
e souvent les avis du nouveau cardinal.

Aussi se donnoit-il de garde d'épouser en sa pré sence les intérêts du cardinal Mazarin; mais en ré compense il ne manquoit pas de lui représenter dan les occasions qu'il n'étoit pas de son intérêt de con tribuer à l'augmentation du crédit de M. le prince C'étoit là l'endroit sensible de M. le duc d'Orléans et par où il étoit susceptible de toutes sortes d'im pressions : ce que le cardinal de Retz savoit mieu que personne; et il sut bien se prévaloir en plusieur rencontres de cette jalousie, pour l'empêcher de fair bien des choses pour Son Altesse. Ce fut par là qu'i le détourna du voyage d'Orléans, où les amis d M. le prince firent tout ce qu'ils purent pour le fair aller, afin de prévenir l'armée du Roi, qui s'avançoi de ce côté-là : ce qui lui auroit été aisé, cette vill étant la capitale de son domaine. Mais ce qu'ils n purent obtenir de lui, ils l'obtinrent de mademoisell sa fille, qui se laissa persuader de s'aller jeter dan cette place, où elle fut introduite par une brèche qui fut faite par des bateliers : après quoi la cour ne pensa plus, à la vérité, au dessein qu'elle avoit formé de s'établir à Orléans. Mais si Son Altesse Royale y eût été elle-même, sa présence auroit produit tout un autre effet, et auroit sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi, quoique les amis de M. le prince eussent fait ce qu'ils désiroient de ce côté-là, ils jugèrent que ce n'étoit pas assez, et qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de Son Altesse Royale, qui leur échappoit en bien des occasions. C'est pourquoi ils écrivirent à M. le prince, qui étoit encore à Bordeaux, qu'il falloit absolument venir à Paris, attendu

que le cardinal de Retz devenoit de jour en jour plus puissant auprès de M. le duc d'Orléans, et que son parti, appuyé de celui de la cour, se fortifioit dans la ville : de manière qu'ils n'y pourroient pas résister, si l'armée du Roi s'en approchoit. Sur ces avis, M. le prince se résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'alloient pas bien en Guienne, et que les troupes espagnoles avoient besoin d'un autre chef que M. le duc de Nemours. Il espéroit aussi que les négociations du duc de La Rochefoucauld et de Gourville avec le cardinal Mazarin deviendroient plus vives par sa présence, et qu'il lui seroit plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant, dès que le bruit de son retour fut répandu dans la ville, le maréchal de L'Hôpital, le prevôt des marchands et les échevins, assistés de plusieurs bons bourgeois, allèrent chez Son Altesse Royale pour lui représenter qu'on ne devoit pas le recevoir, qu'il ne se fût auparavant justifié des faits contenus en la déclaration donnée contre lui : à quoi M. le duc d'Orléans se contenta de répondre que le prince ne venoit point pour causer aucun trouble, mais seulement pour conférer avec lui; et qu'il ne séjourneroit à Paris que vingt-quatre heures. Cela n'empêcha pas que ses partisans n'affichassent des placards pour faire soulever le peuple, et n'envoyassent leurs émissaires pour crier dans les rues *vive le Roi, vivent les princes! point de Mazarin!* En quoi ils réussissoient si bien, que Son Altesse Royale fut obligée d'envoyer ses gardes, et de faire armer les bourgeois pour dissiper une troupe de canaille qui vouloit piller l'hôtel de Nevers, appartenant au

sieur Guénégaud, secrétaire d'Etat; et dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du Pont-Neuf. Dans cette disposition, M. le prince auroit peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'armée du Roi, sous la conduite du maréchal d'Hocquincourt, sur la Loire : mais cette nouvelle étant venue retint tout le monde dans le respect, et personne n'osa branler.

M. le prince arriva à Paris le 11 avril 1652, suivi du duc de La Rochefoucauld et de quelques autres seigneurs en petit nombre, ayant été obligé de se servir du passeport du marquis de Levy pour faire son voyage avec moins de risque, et de se mettre à sa suite en qualité de cornette, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Saint-Hippolyte, qui connoissoit parfaitement les chemins. Un soir qu'ils étoient à souper chez un vieux gentilhomme, il arriva qu'en buvant, le maître, qui ne connoissoit pas les principaux de ses hôtes, se mit à dire plusieurs vérités assez drôles de la maison de Son Altesse, qui les ignoroit sans doute, et qui l'embarrassèrent assez, aussi bien que le duc de La Rochefoucauld, qui y avoit bonne part. Le marquis de Levy eut beau faire pour empêcher ce gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas possible de retenir sa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il savoit. Cependant ces histoires, quoique vraies et très-offensantes, ne troublèrent point la fête. M. le prince fit bonne contenance, et fit semblant d'en rire comme les autres; et le lendemain, comme si de rien n'eût été, ils continuèrent leur voyage, Son Altesse raillant les uns

autres sur leurs aventures. On remarqua, entre
, choses, qu'étant près de joindre son armée,
à Chavagnac qu'il avoit déjà changé de maître,
il pourroit bien encore en changer. A quoi ce
homme repartit brusquement qu'il étoit vrai,
il en changeroit jusqu'à ce qu'il en eût trouvé
›n : ce qui arriva effectivement peu de temps
M. le duc d'Orléans fut au devant de M. le
; une lieue hors de la ville, et le mena le len-
n au parlement, où ils protestèrent tous deux
e qu'ils avoient fait étoit pour le service du Roi,
n public, et le repos du royaume. Après quoi
prince prenant la parole, dit qu'il venoit remer-
; parlement de la surséance qu'il avoit accordée
déclaration publiée au nom du Roi contre lui;
prioit la compagnie d'être persuadée que son
ion n'étoit point de troubler l'Etat; qu'il n'en
jamais d'autre que d'employer sa vie au service
ı, comme il avoit déjà fait; et qu'il étoit prêt
ettre les armes bas dès que le cardinal Mazarin
hors du royaume, et que les arrêts donnés
e lui auroient été exécutés: priant que sa décla-
fût enregistrée, et qu'on lui en donnât acte. Ce
ırs spécieux fut fort applaudi, et fit des impres-
avantageuses dans la plupart des esprits pour
l'autant plus que dans le même temps la cour
noit ouvertement le cardinal Mazarin, et que
jesté n'avoit jamais voulu souffrir la lecture des
ıtrances du parlement, malgré les instances des
és : s'étant contenté d'y répondre par une lettre
:het, avec une déclaration qui portoit que toutes
océdures, informations et arrêts contre le car-

dinal Mazarin seroient envoyés au garde des sceaux, pour y être pourvu ainsi que le Roi aviseroit bon; et que cependant l'exécution des arrêts et de la déclaration donnée contre lui le 6 septembre seroit sursise. Le parlement s'étant assemblé pour délibérer, les avis se trouvèrent partagés pendant plusieurs jours; mais enfin il fut arrêté que les mêmes députés retourneroient à la cour, et feroient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remontrances en présence de Sa Majesté; et que pour en avoir réponse, la déclaration de M. le duc d'Orléans et de M. le prince seroit aussi portée à Sa Majesté, et envoyée aux autres parlemens et compagnies souveraines, qui seroient priés d'envoyer aussi leurs députés à la cour; qu'enfin il seroit fait une assemblée générale en la maison de ville, où Son Altesse Royale et M. le prince seroient priés de faire une déclaration semblable à celle qu'ils avoient faite au parlement; et l'assemblée de ville conviée d'envoyer aussi des députés, pour demander tous ensemble l'éloignement du cardinal Mazarin. Tout cela fut exécuté. M. le duc d'Orléans et M. le prince ayant été réitérer leur déclaration à la chambre des comptes, à la cour des aides et à la maison de ville, on y prit des résolutions conformes à l'arrêt du parlement, mais d'une manière qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine, et par pure complaisance pour les princes. Le sieur de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, dit même que leurs remontrances seroient inutiles, et qu'ils feroient mieux de s'entremettre pour un bon accommodement: à quoi quelques maîtres des comptes ajoutèrent que le mieux seroit de défendre toute le-

vée de gens de guerre sans permission du Roi. Le sieur Amelot, premier président de la cour des aides, prit même la liberté de dire en face à M. le prince qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé si glorieusement des ennemis de l'Etat il eût voulu se liguer avec eux contre Sa Majesté, et que non content de cela il vînt encore en triompher devant la compagnie.

La députation générale, qui se différoit de jour en jour, découvroit encore mieux la véritable disposition des esprits, chaque corps cherchant des prétextes pour reculer, particulièrement celui de la ville, qui porta ses plaintes au parlement de ce que les ponts de Charenton, de Saint-Cloud et de Neuilly avoient été rompus par ordre des princes : ce qui empêchoit de faire venir des vivres à Paris. Cette plainte fit du bruit, qui cependant fut apaisé quand on sut que les troupes du Roi étoient à Melun et à Corbeil.

Cependant messieurs les princes voyant que les députés ne partoient pas, envoyèrent à la cour messieurs de Rohan, de Chavigny et de Goulas, pour y faire les mêmes déclarations, et pour conférer des moyens de parvenir à la paix : mais avec ordre de ne point voir le cardinal Mazarin. La reine d'Angleterre contribua beaucoup à leur faire prendre cette résolution dans une visite qu'elle rendit à Son Altesse, à qui elle dit que le roi de la Grande-Bretagne (1) son fils étant allé saluer le Roi à Corbeil, avoit de lui-même proposé une conférence que Sa Majesté ac-

(1) *Le roi de la Grande-Bretagne :* Charles II, alors réfugié en France.

cepta, pourvu que les princes en fussent d'accord: ce qui les obligea de faire cette démarche pour faire connoître qu'il ne tenoit pas à eux que la paix ne se fît, quoiqu'ils jugeassent bien que cette proposition étoit un artifice de la cour, afin d'arrêter le cours des affaires présentes. En effet, ces messieurs s'étant rendus à Saint-Germain, où la cour étoit arrivée, y firent leurs déclarations; mais on n'y eut aucun égard, et ils revinrent sans rien faire, quoiqu'ils eussent vu le cardinal: ce qui devoit rendre les affaires plus faciles. Mais ce ministre ne cherchoit qu'à engager des négociations inutiles et sans fin, pendant lesquelles il espéroit de fatiguer ses ennemis, et de venir à bout de ses desseins. Ainsi les princes ne pensèrent plus qu'à presser l'exécution du dernier arrêt. Le procureur général fut envoyé à Saint-Germain demander un jour pour l'audience des députés: ce qui lui fut enfin accordé après plusieurs remises. Toutes les compagnies allèrent donc à Saint-Germain l'une après l'autre. La chambre des comptes ni la cour des aides n'y furent pas bien reçues, malgré ce que leurs premiers présidens avoient dit aux princes. Le corps de ville fut le mieux traité, la cour sachant que la plupart de ceux qui le composoient étoient entièrement dans ses intérêts. A l'égard du parlement, Sa Majesté consentit, après quelques difficultés, à entendre la lecture de leurs remontrances contre le cardinal Mazarin, feignant d'accorder cette grâce aux prières de la Reine: après quoi on dit aux députés que le Roi y feroit réponse dans quelques jours, quand il en auroit communiqué avec son conseil; et à l'égard de l'éloignement des troupes, on dit que le Roi avoit

mandé le maréchal de L'Hôpital, et envoyé un passeport à Son Altesse Royale pour telle personne qu'il lui plairoit d'envoyer, afin de conférer des moyens les plus propres pour cela.

Ce procédé n'étoit qu'une véritable fuite, et une affectation assez marquée de tirer les choses en longueur afin de profiter du bénéfice du temps, sur lequel le cardinal faisoit toujours un grand fonds (1). Mais ce temps ne fut pas si long qu'il l'auroit souhaité, à cause des instances des princes, qui ne lui donnoient point de relâche : car, dès que les députés furent de retour, on délibéra aussitôt sur ce qui s'étoit passé à Saint-Germain ; et il fut arrêté que les mêmes députés retourneroient pour presser une réponse plus positive : qui fut que Sa Majesté nommeroit des commissaires pour conférer avec eux, ou avec ceux que le parlement voudroit nommer, des moyens de rétablir la tranquillité publique et l'autorité du Roi. C'étoit sur l'avis qu'on eut de l'entrée du duc de Lorraine en France avec sept ou huit mille hommes : sans quoi la cour ne se seroit peut-être pas relâchée jusque là. Ce n'est pas qu'il ne se fût passé bien des choses pendant le séjour de Saint-Germain qui pouvoient donner de l'inquiétude au cardinal ; mais il en étoit arrivé aussi beaucoup qui entretenoient ses es-

(1) Le cardinal Mazarin se moquoit quelquefois avec ses confidens de la crédulité de ceux qui attribuoient à son esprit et à son adresse quantité d'événemens favorables qu'il ne devoit qu'au temps et au hasard. Il disoit qu'il lui étoit souvent arrivé qu'après avoir tourné son esprit en tous sens pour trouver quelque expédient décisif sans pouvoir en venir à bout, il avoit tout abandonné au caprice de la fortune, qui disposoit admirablement toutes choses à une fin heureuse. (*Note de l'auteur.*)

pérances. Il ne se passoit guère de jours que le même peuple ne donnât des marques de son zèle pour les princes, et de sa fureur contre le cardinal Mazarin. Le prevôt des marchands et tout le corps de ville en fut attaqué en plusieurs rencontres, particulièrement une fois en sortant du Luxembourg, avec tant de violence qu'ils furent obligés de se réfugier dans quelques maisons au bout de la rue de Tournon, et d'abandonner leurs carrosses, qui furent mis en pièces par cette canaille. Cela seroit aussi arrivé à leurs personnes, s'ils ne s'étoient heureusement mis à couvert de leurs insultes. Le cardinal de Retz n'étoit pas plus épargné que les autres quand il étoit obligé d'aller dans ce quartier; et comme les partisans de M. le prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de risque que personne, et il n'en auroit pas été quitte pour des injures qu'il essuyoit souvent, s'il n'avoit eu à sa suite des gens en état de le défendre. Cependant la plupart des bourgeois savoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le cardinal Mazarin tous les sentimens dont il étoit accusé. Ces emportemens du peuple donnoient au cardinal Mazarin de violentes inquiétudes et des appréhensions, dont il étoit naturellement assez susceptible. De plus on affichoit tous les jours de nouveaux placards, et on imprimoit de nouveaux libelles contre lui et contre la cour. Et bien que le cardinal de Retz y fît répondre, et y répondît souvent lui-même d'une manière beaucoup meilleure que celle des attaquans, il restoit toujours tant de chaleur et d'animosité dans le même peuple, qu'il y avoit lieu de craindre qu'on n'en vînt enfin aux dernières extrémités.

Il est vrai que les partisans de la cour, appuyés des bons bourgeois et de la plus grande partie des honnêtes gens, faisoient ce qu'ils pouvoient pour rabattre les coups, et pour disposer les esprits à un accommodement: ce qui parut assez sensiblement lorsque M. le duc d'Orléans proposa de faire garder les portes de la ville par les bourgeois, sous prétexte d'empêcher les désordres. Car le gouverneur, le prevôt des marchands et les échevins s'y opposèrent d'abord très-fortement: mais enfin ils y consentirent, sur un ordre du Roi qui fut donné de concert avec les principaux chefs de la ville, qui promirent de si bien prendre leurs mesures que la cour, bien loin d'en souffrir, en pourroit tirer de grands avantages. M. le duc d'Orléans fit une autre tentative pour se rendre maître de la ville qui ne fut pas mieux reçue, sous prétexte de veiller à la sûreté du parlement, qui se trouvoit exposé comme les autres aux insultes de la canaille, en proposant de se reposer de ce soin sur Son Altesse Royale. Mais on jugea que ce nouveau pouvoir étoit d'une trop grande conséquence, et qu'il alloit à déposséder les magistrats, et à changer le cours ordinaire du gouvernement. M. le prince tâcha aussi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux bourgeois, à l'occasion de l'attaque de Saint-Cloud par M. de Turenne. Il monta aussitôt à cheval, et courut par les rues pour exciter le peuple à le suivre, pour aller au secours de cette place; mais il ne put débaucher que quelques volontaires de la ville, avec lesquels, au lieu de tourner du côté de Saint-Cloud, il tourna du côté de Saint-Denis, dont il se rendit maître sans beaucoup de peine. Entreprise qui fut

aussitôt désavouée par la ville, laquelle écrivit au Roi que cette sortie s'étoit faite sans ordre. D'ailleurs cette ville fut reprise dès le lendemain par les troupes de Sa Majesté, qui l'abandonnèrent ensuite, témoignant se mettre peu en peine de ce poste.

Après ce désaveu de la ville, qui faisoit assez connoître la disposition des esprits, le parlement fit une autre démarche qui n'étoit pas moins considérable, en s'opposant avec beaucoup de fermeté au dessein que Son Altesse Royale avoit formé de conduire solennellement M. le duc de Lorraine au Palais, et de le faire entrer au parlement : ce que la compagnie ne voulut jamais souffrir; de sorte qu'il fut obligé de s'en désister. Ces divers incidens tenoient les esprits en suspens de part et d'autre; et pendant que messieurs les princes faisoient tous leurs efforts pour se rendre maîtres du parlement et de la ville, les partisans de la cour tâchoient de disposer les choses à la paix, et au retour du Roi. Ce fut dans cette vue que le prevôt des marchands et les échevins proposèrent au parlement de faire une procession générale pour la paix avec la châsse de sainte Geneviève, patronne de Paris, attendu que ces actions extérieures de religion font souvent de grands effets sur les esprits des peuples dans des conjonctures douteuses et embarrassantes. Cette cérémonie se fit avec toute la pompe et toutes les cérémonies imaginables, le parlement, toutes les cours souveraines, le corps de ville, et généralement tous les corps ecclésiastiques et séculiers y ayant assisté : ce qui ne servit pas peu à inspirer des désirs de paix à tout le monde. Le parlement commença à tourner ses délibérations de ce côté-là, et

le disposer les esprits à la conférence que la cour désiroit, et que les princes éloignoient toujours autant qu'il leur étoit possible, dans l'espérance que l'armée du duc de Lorraine, qui étoit vers Brie-Comte-Robert, les mettroit bientôt en état de donner la loi. Mais ils furent bien surpris lorsqu'ils apprirent que ce duc s'étoit retiré à la première nouvelle de l'approche du vicomte de Turenne, qui, ayant fait passer en diligence l'armée du Roi sur le pont de Corbeil, après avoir levé le siége d'Etampes s'étoit mis en état de l'attaquer avant que l'armée des princes pût le joindre; de manière que le duc de Lorraine se trouvant pressé, donna les mains à un accommodement avec la cour, dont le roi d'Angleterre fut médiateur, sans autres conditions que de le laisser retourner d'où il étoit venu, sans le poursuivre, quoique le bruit courût qu'il s'étoit laissé gagner par une somme d'argent assez médiocre. Mais la vérité est que la nécessité le réduisit à prendre ce parti, se sentant beaucoup plus foible que M. de Turenne, et sachant bien que le dessein des Espagnols n'étoit pas de donner des batailles en faveur de M. le prince. Ainsi Son Altesse, qui s'étoit avancé à son secours, fut obligé de retourner sur ses pas promptement, et de mener ses troupes à Saint-Cloud. Cependant les députés du parlement ayant suivi la cour à Melun, en rapportèrent une nouvelle réponse du Roi, par laquelle Sa Majesté commença de déclarer que son intention étoit de consentir à l'éloignement du cardinal, quoiqu'elle fût persuadée que les princes ne se servoient de son nom que pour colorer leurs mauvais desseins. C'est pourquoi Sa Majesté demandoit si, en congédiant le car-

dinal, les princes renonceroient à toutes sortes d'intrigues, sachant bien que le traité avec les Espagnols étoit général, et ne les assujettissoit point à mettre les armes bas. En cas de l'éloignement du cardinal, le Roi demandoit aussi si les princes n'exigeroient point autre chose de lui; s'ils rentreroient dans leur devoir aussitôt après, eux et leurs partisans; et s'ils s'engageroient de congédier incessamment toutes leurs troupes, soit françaises, soit étrangères, et de soumettre à son obéissance toutes les places dont ils étoient les maîtres, et les villes rebelles, comme Bordeaux, etc. Les princes firent ce qu'ils purent pour se dispenser de répondre précisément à toutes ces questions, insinuant que c'étoient des artifices du cardinal Mazarin. Mais enfin, après plusieurs délibérations, ils furent obligés de se conformer aux désirs du peuple, et de promettre qu'ils exécuteroient de bonne foi ces articles dès que Sa Majesté auroit éloigné le cardinal : sachant bien que s'ils ne l'avoient pas fait on auroit passé outre, et que la maison de ville auroit pris des mesures avec le gouverneur pour arrêter la populace insolente, et pourvoir à la sûreté du parlement et de la ville.

M. le prince remarquoit aussi que Son Altesse Royale commençoit à se rebuter de ces désordres continuels, et jugeoit que si la cour prenoit la résolution de lui accorder quelque satisfaction apparente sur le fait du cardinal Mazarin, il ne lui seroit pas possible de le tenir davantage, non plus que la plupart de ses partisans, qui ne cherchoient que des prétextes pour se tirer d'intrigue, sans se mettre en peine d'être trompés. Aussi la déclaration des princes ayant été

dressée, le parlement ordonna qu'elle seroit incessamment portée au Roi par des députés, qui feroient entendre à Sa Majesté que la compagnie étoit entièrement disposée à faire de leur part tout ce qui seroit nécessaire pour acheminer les choses à un bon accommodement. Cet arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le prince, et fit extraordinairement crier ses émissaires, qui firent, ce jour-là et les suivans, beaucoup plus de bruit à la sortie du Palais, qu'ils n'avoient encore fait. Cependant il n'arriva point de désordre, parce que le prevôt des marchands et les échevins faisoient tous les jours monter des compagnies bourgeoises à la garde de toutes les avenues du Palais, pour la sûreté du parlement. Précaution à laquelle on eut assez de peine dans les commencemens à s'accoutumer, et qui coûta la vie à près de quarante personnes sur le quai des Orfèvres, par l'insolence de quelques bourgeois du quartier, qui se mirent à crier *au mazarin!* sur une compagnie de la colonelle du sieur Menardeau-Champré, conseiller de la grand'chambre, qui marchoit du côté de la petite porte du Palais, vis-à-vis le logis du premier président. Il est vrai que tout le monde connoissoit ce colonel pour être fort attaché aux intérêts du cardinal, et dans des sentimens tout-à-fait opposés à ceux du peuple. Cependant les cris redoublés de *mazarin!* ayant été suivis d'une décharge que fit sur eux la compagnie qui gardoit la chaîne devant le cheval de bronze, ils y répondirent de manière que les auteurs de l'insulte eurent lieu de s'en repentir. Cette garde bourgeoise ayant été bien rétablie, rassura les partisans de la cour et ceux qui désiroient la paix, qui commencèrent à

se déclarer si ouvertement et en si grand nombre, que ceux de M. le prince, avec tous leurs mouvemens, ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite sous les murs de cette grande ville, quoiqu'il se présentât successivement à celles de la Conférence, de Saint-Honoré, de Saint-Denis, de Saint-Martin, jusqu'à celle de Saint-Antoine. Celle-ci lui fut enfin ouverte par les sollicitations de Mademoiselle, et de son autorité, après qu'elle eut obligé les troupes du Roi à se retirer, en faisant tirer le canon de la Bastille sur elles : ce qui fut le salut de M. le prince et de toute son armée. Sans cela elle auroit été entièrement défaite sous les yeux de la plupart des bourgeois de Paris, qui ne faisoient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses troupes, et quelques-uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le duc d'Orléans ne s'en émut pas beaucoup davantage ; et ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les rues pendant la bataille, pour marquer qu'il y prenoit intérêt. Après cette action, le prevôt des marchands et les échevins, encouragés par le succès des armes du Roi, prirent cette occasion pour convoquer l'assemblée générale qui avoit été ordonnée par le parlement, où ils invitèrent ceux de tous les corps qu'ils savoient les mieux intentionnés pour la paix, dans la résolution de leur proposer le retour du Roi pur et simple, sans aucune condition : ce qui auroit été certainement arrêté, si messieurs les princes, avertis de leur dessein, ne s'étoient rendus à cette assemblée pour s'y opposer. L'entreprise étoit difficile : c'est pourquoi

e prince, qui connoissoit la disposition des es-
, ayant jugé qu'il tenteroit inutilement de les
entrer dans ses sentimens par les voies ordi-
es, résolut d'emporter leurs suffrages par force
es intimidant.
ans cette vue il fit entrer dans la ville un grand
bre d'officiers et de soldats, lesquels s'étant ré-
lus aux environs de l'hôtel-de-ville se mêlèrent
le même peuple; et les émissaires ordinaires de
Altesse mettant ensuite de la paille à leurs cha-
ıx, comme ils avoient fait le jour de la bataille de
t-Antoine, ils forcèrent peu à peu tous ceux qui
oient de prendre la même marque: ce qui devint
ommun et si nécessaire que personne n'osoit pa-
re sans en avoir, sans en excepter les femmes ni
religieux. Ce prélude assez manifeste de sédition
npêcha pas que le maréchal de L'Hôpital, le prevôt
marchands, les échevins et la plupart de ceux qui
ent été invités ne se trouvassent à l'hôtel-de-ville
ux heures après midi; mais ce ne fut que pour
ettre la partie, en vertu d'une lettre de cachet de
Majesté dont le maréchal étoit porteur: ce qui
ıt été approuvé de la plus grande partie des dé-
s, messieurs les princes furent obligés de se re-
, après avoir remercié la ville du passage qu'on
t accordé à leurs troupes, et leur avoir fait des
es de service. M. le prince ayant dit tout haut, en
ınt, qu'il n'y avoit dans l'assemblée que des ma-
ıs qui ne cherchoient qu'à prolonger les affaires,
artisans, qui n'attendoient que le moindre signal
a part, se mirent à crier qu'il falloit les assommer
; et en même temps ils coururent en foule à la

porte de l'hôtel-de-ville pour y entrer de force, mais ils en furent heureusement empêchés par les archers, qui trouvèrent le moyen de la fermer.

Cet obstacle, bien loin d'arrêter la fureur des séditieux, ne fit que les animer davantage; et pendant qu'une partie d'entre eux tiroient dans les fenêtres de la maison de ville, les autres apportèrent du bois pour brûler la porte : de sorte que les archers et les gardes du maréchal ayant été obligés de se retirer, ceux de l'assemblée se cachèrent, ou tâchèrent de se sauver comme ils purent au travers de la foule, déguisés en différentes manières : ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eût plusieurs de massacrés, entre autres les sieurs Le Gras, maître des requêtes; Ferrand, de Savary et Le Fèvre, conseillers au parlement; et Miron, maître des comptes: tous ennemis déclarés du cardinal Mazarin. Enfin l'animosité du peuple étoit devenue si grande, que le curé de Saint-Jean s'étant avisé de porter le saint-sacrement dans la Grève pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacèrent de le tuer lui-même s'il ne se retiroit promptement.

Après tout, cette rage ne fut pas si universelle que plusieurs des mutins qui paroissoient les plus échauffés ne s'employassent eux-mêmes à sauver ceux des députés qui étoient de leur connoissance. Le prevôt des marchands (1) et le sieur de La Barre son fils furent sauvés de cette sorte par des bateliers, qui rendirent service à plusieurs autres pour de l'argent. Le maréchal de L'Hôpital, que le danger menaçoit plus que

(1) *Le prevôt des marchands :* C'étoit Le Fèvre. Il ne dut point son salut aux bateliers, mais à Mademoiselle et au duc de Beaufort, qui se rendirent à minuit à l'hôtel-de-ville.

personne, fut obligé de se déguiser pour se dérober à la fureur du peuple. Mais il ne put faire si bien qu'il ne fût reconnu par le sieur Dauvilliers, le même qui avoit garanti le coadjuteur à la journée du Palais contre une main armée d'un poignard; et ce Dauvilliers fut peut-être la cause de son salut: car ce gentilhomme, avec l'aide d'un valet de chambre d'un de ses amis, qu'il remarqua entre les séditieux l'épée à la main, l'ayant tiré heureusement de l'hôtel-de-ville, le mena chez un bourgeois de sa connoissance, d'où ils le conduisirent chez lui pendant la nuit, avec un nouveau risque auquel ils ne s'étoient pas attendus: le maréchal, quoique déguisé, ayant été reconnu par un cabaretier de la cabale de M. le prince proche la Croix du Tiroir, qui se mit aussitôt à crier pour donner l'alarme au quartier. Dauvilliers qui le connoissoit s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il se méprenoit; et, passant vite leur chemin, ils arrivèrent heureusement à l'hôtel de L'Hôpital (1).

Pendant tout ce tumulte, le duc de Beaufort et le marquis de La Boulaye étoient dans une maison à la Grève, d'où ils regardoient froidement ce qui se passoit, sans secourir personne, jusqu'à dix heures du soir que Son Altesse Royale envoya Mademoiselle pour sauver quelques-uns de ses amis. Ils suivirent cette princesse à la maison de ville, et firent retirer les séditieux assez à propos pour eux, attendu que plusieurs compagnies bourgeoises, qui avoient eu le

(1) Bien des politiques crurent que parmi les mutins il y avoit des gens dévoués à la cour qui les animoient exprès, pour dégoûter les bourgeois du parti des princes, qui passoient pour être les auteurs de cette violence, parce que l'on avoit entendu des gens crier: *A moi, Bourgogne! à moi, Condé!* (Note de l'auteur.)

temps de se reconnoître, commençoient à marcher de ce côté-là pour délivrer ceux qui étoient enfermés, dans le dessein de faire main-basse sur les rebelles: en quoi ils auroient apparemment été secondés de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours après, Son Altesse Royale fut au parlement pour tâcher d'excuser cette violence, mais inutilement. La plupart des conseillers demeurèrent clos et couverts dans leurs maisons, aussi bien que les gens du Roi, qui désertèrent le parquet. Le maréchal de L'Hôpital et le prevôt, de leur côté, firent déclarer à la ville qu'ils n'y retourneroient plus, tant que les choses demeureroient dans l'état où elles étoient; de sorte que ce tumulte, suscité par M. le prince, nuisit beaucoup à ses affaires, et aliéna généralement tous les cœurs des habitans. Cependant, dès ce temps-là bien des gens crurent que le cardinal Mazarin avoit eu beaucoup de part à ce désordre, et que par une personne gagnée il l'avoit proposé à Son Altesse comme une action capable d'intimider la cour, et de lui faire connoître ce qu'il pouvoit dans Paris: ayant envoyé en même temps des ordres secrets à ses amis pour augmenter le désordre, et porter la confusion jusqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine sur M. le prince, et de le ruiner entièrement dans l'esprit des Parisiens: en quoi il réussit parfaitement bien. On a su depuis (1) que ces ordres avoient été expédiés par le sieur Ariste, commis du comte de Brienne, secrétaire d'Etat.

(1) *On a su depuis:* Toutes ces conjectures ne sont appuyées sur aucune preuve.

l'un autre côté, le cardinal de Retz et ses amis, s rien savoir de ces ordres secrets, ne négligèrent 1 pour exciter la haine publique contre M. le prince les bruits qu'ils faisoient courir de ses négocia- is avec la cour, avec plusieurs particularités qui ent toutes rassemblées dans un écrit intitulé *les rigues de la paix*, dont il fut débité plus de cinq le exemplaires en fort peu de jours.

I. le prince en auroit bien pu dire autant du car- al de Retz et de ses amis, qui avoient tous leur com- rce à la cour. Madame de Chevreuse avoit des re- ons avec l'abbé Fouquet: l'abbé Charier avec le nd prevôt et l'abbé de Sourches son frère. Madame Rhodes, qui mourut dans ce temps-là, faisoit elle- me ses voyages à la cour en habits déguisés (1), aussi n que Berthet et le baron de Pennecors, parent du dinal de Retz, qui tâchoient tous les deux de se idre nécessaires, et de s'intriguer dans les négocia- ns. Mais comme M. le prince n'étoit pas si bien in- mé des menées du cardinal de Retz qu'il l'étoit des nes, il ne lui étoit pas si aisé de lui dire ses vé- és, ni d'en tirer les avantages qu'on prenoit plus lement contre Son Altesse Royale.

a seule ressource de M. le prince étoit donc dans iolence dont il auroit encore bien voulu se servir itre le cardinal de Retz : ce que la plupart de ses is appréhendant, ils convinrent qu'il devoit pren- : le parti de la retraite, aussi bien que le maréchal

) On trouva dans sa garde-robe cinq ou six frocs de différens moines. prétend qu'elle mourut de chagrin de ce qu'étant allée, déguisée en delier, pour donner quelques avis au cardinal Mazarin, ce dernier reçut froidement et avec mépris. (*Note de l'auteur.*)

de L'Hôpital et le prevôt des marchands; et qu'il allât à Mézières ou à Charleville, dont le marquis de Noirmoutiers et le vicomte de Bussy-Lameth, parens du cardinal, étoient gouverneurs. C'étoit le sentiment de l'évêque de Châlons, du duc de Brissac, du comte de Montrésor, du marquis de Laigues, de l'abbé Charier, et du sieur d'Argenteuil. Mais aussitôt que Joly, qui n'approuvoit pas cette conclusion, eut vu le sieur de Caumartin, ils résolurent d'exhorter le cardinal à tenir ferme, persuadés qu'il perdroit toute sa considération et son crédit auprès de la cour et du peuple dès qu'il seroit hors de Paris, et qu'il suffisoit de le mettre en état de résister à une insulte, en cas qu'on le voulût attaquer. C'est pourquoi le sieur de Caumartin lui offrit aussitôt une somme de dix mille livres pour s'assurer d'une bonne garde, qu'il composa de cent ou cent vingt Anglais de la suite du roi d'Angleterre, que ce prince voulut bien lui prêter, sans parler de plus de cent gentilshommes, dont une partie couchoit dans le petit archevêché, et les autres dans le cloître.

On s'assura aussi de la plupart des bourgeois des environs, dont les capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même des quartiers éloignés qui donnèrent leur parole, entre autres le sieur Houx, capitaine des bouchers au bout du pont Notre-Dame. On donna ordre aussi aux curés de faire sonner le tocsin en cas d'alarme, et d'exciter le peuple au secours de leur archevêque. Outre ces précautions, on prit aussi celle d'ouvrir secrètement des vitres de l'église Notre-Dame qui répondoient au petit archevêché, afin qu'en cas de besoin le car-

linal de Retz pût se sauver dans les tours de l'église, ù l'on fit provision de mousquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours : tout cela dans un grand secret, et par le soin d'un bon prêtre qui avoit soin des cloches, nommé Carré ; mais le reste étoit public. Les soldats faisoient la garde régulièrement dans l'archevêché, sous les ordres du vicomte Lameth et du marquis de Château-Renaud.

Tous ces préparatifs retinrent les factieux dans le respect, et les empêchèrent de s'approcher, comme ils faisoient auparavant, du quartier Notre-Dame, et d'y continuer leurs insolences. Il y a bien de l'apparence qu'ils produisirent le même effet à l'égard de M. le prince; et que, quelque envie qu'il eût de le chasser de la ville, il rompoit toutes ses mesures, voyant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer sans s'exposer à de grands risques. Il jugea plus à propos de n'en rien faire, d'autant plus qu'il appréhendoit d'offenser Son Altesse Royale, qui continuoit de l'aimer et de le protéger.

Cependant on amusoit à la cour les députés du parlement sans leur rendre réponse, dans l'espérance que les bourgeois, irrités des violences de M. le prince, se déclareroient contre lui. Mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maître de l'hôtel-de-ville, par l'absence du maréchal de L'Hôpital et du prevôt des marchands, auxquels ils avoient substitué le duc de Beaufort et le sieur de Broussel, il fallut enfin leur répondre : ce que Sa Majesté fit, en leur déclarant qu'elle vouloit bien consentir à l'éloignement du cardinal Mazarin, quoiqu'elle vît bien que ce n'étoit qu'un prétexte, à condition que les princes enverroient des députés pour

traiter d'une bonne paix. Mais M. le duc d'Orléans ayant représenté que cette réponse étoit captieuse, et que c'étoit un artifice du cardinal pour les engager à une conférence qui n'étoit point nécessaire, puisqu'ils persistoient dans la résolution de mettre les armes bas sans aucune condition dès qu'il seroit retiré, le parlement ordonna que Sa Majesté seroit remerciée très-humblement; que les députés insisteroient toujours à l'exécution de cette promesse; et que messieurs les princes seroient priés de leur écrire pour les assurer qu'ils s'en tenoient à leur dernière déclaration, et pour les prier de recevoir pour eux les ordres du Roi de ce qu'ils avoient à faire, après que le cardinal Mazarin se seroit retiré.

Les termes de ces arrêts ne satisfirent aucun des deux partis. Ainsi de part et d'autre on continua les voies de fait; et la cour ayant fait casser par un arrêt du conseil la nomination du sieur de Broussel à la charge de prevôt des marchands, les princes n'oublièrent rien pour soutenir ce qu'ils avoient fait, et pour porter les choses encore plus avant : ce qui ne leur fut pas difficile, la plupart des conseillers du parlement se tenant enfermés dans leurs maisons, et ne voulant plus se trouver aux assemblées. De sorte que les députés étant revenus de Saint-Denis, malgré les ordres de la cour de la suivre à Pontoise, et ayant fait leur rapport, le parlement, après plusieurs délibérations, donna un arrêt par lequel il fut déclaré que Sa Majesté n'étant pas en liberté, Son Altesse Royale emploieroit toute son autorité pour le tirer d'entre les mains du cardinal Mazarin; et permission pour cela de prendre la qualité de lieutenant général du

royaume, avec ordre à tous les sujets de Sa Majesté de le reconnoître pour tel tant que le cardinal demeureroit en France; que M. le prince seroit aussi prié d'accepter le commandement des armées sous l'autorité de Son Altesse Royale; que tous les officiers du Roi, capitaines de ses gardes, etc., en demeureroient responsables avec leur postérité; qu'il seroit écrit au Roi pour excuser le retour des députés, et pour le supplier de vouloir bien éloigner le cardinal Mazarin, ajoutant que l'arrêt seroit envoyé aux autres parlemens, qui seroient invités d'en donner de semblables.

La cour cassa cet arrêt; mais cela n'empêcha pas le parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'exécution de celui qui mettoit la tête du cardinal à prix; que sa bibliothèque seroit vendue, et ses meubles; que les fermiers de ses bénéfices seroient contraints de payer entre les mains de certains banquiers, pour assurer le paiement de ceux qui trouveroient moyen de se défaire du cardinal : et le second imposoit une nouvelle taxe sur les bourgeois pour le paiement des troupes, qui fut fixé à la somme de huit cent mille livres par la maison de ville, et répartie sur toutes les maisons à raison de soixante-quinze livres par porte cochère, et les autres à proportion. Mais cette taxe ne fut payée que par quelques uns des partisans des princes, et ne servit qu'à indisposer davantage contre eux l'esprit des bourgeois, qui se dispensèrent de payer, en disant que l'arrêt avoit été cassé par le conseil.

Cependant Son Altesse Royale et M. le prince acceptèrent les qualités qui leur avoient été données

par le parlement; ils dépêchèrent des lettres circulaires à tous les gouverneurs de provinces; et M. le duc d'Orléans établit un conseil au Luxembourg, où il appela deux officiers du parlement, le président de Nesmond et le sieur de Longueil (1), et même M. le chancelier, qui auroit bien pu et dû se dispenser d'y assister. La cour voyant que le parlement n'osoit plus s'opposer aux volontés des princes, prit le parti de le transférer à Pontoise, où elle s'étoit rendue; et ayant ramassé vingt ou trente maîtres des requêtes, présidens et conseillers, elle en composa une espèce de parlement pour opposer à celui de Paris. Ces officiers, quoiqu'en petit nombre, ne laissèrent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur; et, pour s'attirer plus de considération, ils firent, de concert avec la cour, des remontrances pour l'éloignement du cardinal, qui leur fut aussitôt accordé et exécuté: après quoi le Roi fut à Compiègne, laissant le maréchal de La Ferté à Pontoise avec une partie de ses troupes, pendant que le vicomte de Turenne étoit allé se poster à Villeneuve-Saint-Georges, pour tenir tête au duc de Lorraine, qui étoit rentré en France, et s'étoit avancé vers Brie-Comte-Robert.

Ce mouvement ayant obligé M. le prince à décamper de la plaine d'Ivry pour passer à Charenton sur un pont de bateaux qu'il fit dresser sur la Seine au Port-à-l'Anglais, M. de Turenne se trouva comme enfermé

(1) *Le sieur de Longueil :* Longueil, frère du président de Maisons, et conseiller de grand'chambre, aimoit l'Etat, mais il aimoit encore plus l'argent. Cinquante mille écus de Mazarin le détachèrent de la Fronde. Il ne s'y étoit mis que parce qu'il avoit en vain demandé pour son frère la place de surintendant des finances.

entre l'armée du duc de Lorraine et celle de M. le prince (embarras qui dura pendant quelques jours, mais dont il se tira heureusement pendant une nuit que ces deux princes étoient à Paris, et que M. le prince étoit indisposé pour s'être trop approché d'une comédienne), ayant pris si bien son temps que ses ennemis ne s'aperçurent de son éloignement que quand il fut en état de ne les plus appréhender. Cette retraite imprévue les déconcerta d'autant plus qu'ils remarquèrent dans le parlement un fort grand changement à leur égard depuis le départ du cardinal Mazarin : ce qui obligea les princes à penser sérieusement à la paix, et à déclarer qu'ils étoient prêts de se soumettre sans autre condition que celle d'une amnistie générale pour eux et pour tous leurs partisans. En conséquence de cela, le parlement donna un arrêt par lequel il fut ordonné que Sa Majesté seroit très-humblement remerciée de l'éloignement du cardinal, et suppliée de vouloir bien revenir à Paris pour recevoir toutes les marques qu'il pouvoit désirer de leur obéissance et de leur respect; que messieurs les princes seroient aussi remerciés, et priés de continuer leurs bons offices pour la paix, et que cependant leur déclaration seroit enregistrée. Cet arrêt ne satisfit pas la cour, qui prétendoit que les princes, conformément à leur déclaration, devoient mettre bas les armes, sans aucune capitulation : de sorte que Son Altesse Royale ayant écrit au duc de Damville, qui étoit à la cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit envoyer, le duc lui fit réponse qu'il n'avoit pu obtenir les passeports, parce que Sa Majesté vouloit qu'avant toutes choses M. le

prince mît bas les armes, suivant ses promesses. Pour satisfaire en quelque façon à la demande des princes, la cour envoya une amnistie au parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien, à cause de la manière dont elle étoit dressée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des princes, et parce que le canal du parlement de Pontoise ne plaisoit pas à celui de Paris : ce qui donna lieu à de nouvelles délibérations, dont le résultat fut que le Roi seroit très-humblement remercié, et supplié de revenir à Paris; d'accorder des passeports aux envoyés des princes, et une amnistie générale en bonne forme, pour être publiée dans tous les parlemens du royaume; et que toutes les compagnies souveraines seroient invitées de députer vers Sa Majesté pour le même sujet. Cet arrêt faisoit voir la disposition où l'on étoit de se rendre à la première démarche que la cour voudroit faire, sans se mettre fort en peine des intérêts particuliers des princes; et comme tous les corps étoient invités de députer au Roi pour le prier de revenir à Paris, tout le monde s'empressa d'exécuter cet article de l'arrêt, sans s'embarrasser du reste. Les ecclésiastiques, comme de raison, commencèrent à donner l'exemple; et le doyen de Notre-Dame ayant proposé au chapitre d'envoyer des députés sans en parler au cardinal de Retz, Joly, après en avoir été informé, lui fit entendre qu'il lui étoit avantageux de se mettre à la tête de cette députation, et que ce seroit une occasion fort naturelle de recevoir de la main de Sa Majesté le bonnet que le Pape lui avoit envoyé par un courrier : ce que le cardinal souhaitoit avec le dernier empressement, ayant employé toutes sortes de moyens

ıur que le Roi donnât cette commission à Son Al-
ısse Royale ou à quelque autre. C'est pour cela
l'après s'être assuré de l'agrément de la cour par
moyen de la princesse palatine, il prit ses mesures
ec le chapitre et avec le reste du clergé, dont les
fférens corps joignirent leurs députés à ceux du
ıapitre ; et il partit à leur tête dans un appareil assez
lennel et tranquille pour le temps, n'y ayant eu que
ıelques menues canailles qui crièrent à l'ordinaire
ırès eux *aux mazarins!* sans trouver aucun em-
ırras ni obstacle sur toute la route (quoique les trou-
ıs de M. le prince fussent répandues dans toutes
s campagnes), à cause de la protection de Son Al-
sse Royale, qui avoit donné un détachement de ses
ırdes au cardinal de Retz pour l'assister jusqu'à
ompiègne. Leur voyage fut de huit jours, dont le
ırdinal en passa trois à la cour, où il fut fort bien
ıçu. Sa harangue (1) fut approuvée de tout le monde,
ant conçue en des termes parfaitement accommodés
la disposition des esprits. Il y eut plusieurs confé-
ınces pour concerter les moyens du retour du Roi,
d'une réunion sincère entre les deux cardinaux,
ui ne put être terminée parce qu'il fut obligé de
ıtourner à Paris : mais on convint de se donner des
ouvelles de part et d'autre.

Cependant les partisans de M. le prince ayant fait
ıprimer une fausse harangue du cardinal de Retz au
oi pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de
ublier la véritable, qui fut tellement goûtée du pu-
lic, que quand il rentra dans Paris tout le monde

(1) *Sa harangue:* Quelques passages de ce discours fort remarquable
e trouvent dans la Notice sur le cardinal de Retz.

sortoit des maisons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *vive le Roi et la paix!*

Cet exemple du clergé fut bientôt suivi par toutes les compagnies souveraines, par le corps de ville, par le corps des marchands, par les colonels et les capitaines de la bourgeoisie, dont les derniers furent ménagés, principalement par le cardinal de Retz, qui avoit toutes les nuits des conférences avec quelques-uns d'entre eux, et particulièrement avec le sieur de Sève, maître des requêtes, et colonel du faubourg Saint-Germain. L'abbé Fouquet, qui s'étoit érigé en agent du cardinal Mazarin, voulut aussi se faire de la fête, et se donner le mérite du retour du Roi. Pour cet effet, sur des ordres qu'il s'étoit fait adresser de la cour, il assembla dans le Palais-Royal un grand nombre de bourgeois bien intentionnés, sous la direction du sieur Le Prévôt, conseiller de la grand'chambre. Celui-ci, après un discours étudié pour leur faire sentir les douceurs de la paix, et les avantages qu'ils devoient se promettre du retour du Roi, qui étoit désiré de tous les gens de bien, et traversé par un petit nombre de factieux, conclut en les exhortant à se saisir des principaux quartiers de la ville; à mettre tous du papier à leurs chapeaux, suivant l'usage des armées du Roi; et crier en sortant *vive le Roi!* avec assurance qu'ils seroient suivis de tous les bons bourgeois. Mais peu s'en fallut que cette belle équipée n'eût un effet tout contraire. Ceux qui voulurent se signaler en sortant de cette assemblée furent aussitôt chargés et dissipés par les bourgeois; de sorte que cette tentative mal concertée pensa tout gâter, et ne fit que retarder les desseins qui avoient été le mieux digérés par le cardinal de Retz.

Cependant comme dans le fond les esprits étoient orablement disposés, ce prélat, pour satisfaire à promesse, envoya secrètement à la cour le sieur y, afin de prendre des mesures pour le retour du i avec la princesse palatine. Mais il arriva qu'en re-ıant il fut arrêté par quelques cavaliers de l'armée M. le prince, qui le menèrent à Charenton, où ils gardèrent bien caché pendant deux jours, en at-ıdant quatre cents écus qu'il leur avoit promis pour rançon, et qu'il envoya chercher à Paris : après ıoi ces cavaliers le mirent en liberté de si bonne foi, ı'ils ne voulurent pas fouiller dans ses poches, où auroient trouvé les dépêches de la princesse pala-ıe. Ce fut un grand bonheur que M. le prince n'eût ıcune connoissance de sa capture : Son Altesse sa-ıant quelle part il avoit dans les secrets du cardinal e Retz, Joly auroit sans doute couru risque s'il eût é à la discrétion de ce prince. Mais où son bonheur ırut davantage, ce fut sur le chemin de Charenton à ıris, un moment après avoir été relâché : car il ren-ıntra M. le prince presque tête à tête; de manière ıe pour l'éviter il fut obligé de pousser son cheval travers des champs : ce qui auroit dû naturellement rendre suspect, et le faire arrêter. Cependant il sortit ıreusement de tous ces dangers, et il alla rendre ımpte de ses aventures et de ses négociations au car-ınal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de sa déten-on, et qui fut ravi de le voir, et d'apprendre de lui ue dès que Leurs Majestés eurent appris de ses nou-elles, elles résolurent aussitôt de se rendre à Saint-Germain, où les députés furent entendus. Il y eut quelques difficultés sur ceux de la ville, parce que le

duc de Beaufort et le sieur de Broussel s'étoient trouvés à leur nomination : mais elle fut levée quand on sut qu'ils s'étoient démis l'un et l'autre de leurs emplois, et le Roi leur accorda une audience très-favorable, aussi bien qu'aux autres. Mais ceux qui furent reçus le plus agréablement furent les officiers de la bourgeoisie, dont la cour avoit le plus de besoin pour assurer le retour du Roi, et une réception honorable dans Paris. M. le prince voyant que tout se disposoit de ce côté-là, se retira vers la Flandre avec ses troupes, à l'exemple du duc de Lorraine, après avoir tenté inutilement plusieurs moyens de s'accommoder avec la cour, par le ministère de Gourville, du duc de Bouillon, de l'abbé Fouquet, de madame de Châtillon, et en dernier lieu du duc de La Rochefoucauld : soit que le cardinal n'eût pas envie de traiter avec lui, ou que les prétentions de Son Altesse fussent excessives et exorbitantes. 1° Il demandoit que le cardinal Mazarin sortît du royaume, et que le Roi donnât à Son Altesse Royale et à lui le pouvoir de faire la paix générale. 2° Qu'on fît un conseil composé de personnes non suspectes, et qu'on ôtât le surintendant. 3° Que tous ceux qui avoient suivi les princes fussent rétablis dans leurs biens, charges et gouvernemens. 4° Que M. le duc d'Orléans auroit une pleine satisfaction pour lui et pour ses amis. 5° Que l'on accorderoit à la ville de Bordeaux les immunités et priviléges qu'elle demandoit. 6° Que M. le prince de Conti auroit permission de traiter du gouvernement de Provence avec le duc d'Angoulême; que le duc de Nemours auroit celui d'Auvergne, et le duc de La Rochefoucauld celui d'Angoumois et de Saintonge, ou une

ne de trois cent cinquante mille livres pour traiter
l autre qu'il voudroit; que le prince de Turenne
t dédommagé du rasement de Taillebourg; que
omtes du Dognon et de Marsin seroient faits ma-
iux de France, et le sieur Viole secrétaire d'Etat,
résident à mortier; qu'on donneroit des lettres
ıc au marquis de Montespan; qu'on rendroit le
ernement d'Anjou au duc de Rohan, avec celui
ont-de-Cé et de Saumur; que le marquis de La
e auroit le gouvernement de Bergerac et de Sainte-
et qu'on donneroit cent cinquante mille livres à
le Sillery pour acheter un gouvernement, avec
ıesse de le faire chevalier de l'ordre à la première
ıotion. A ces conditions, M. le prince promettoit
ıettre bas les armes, et de consentir au retour du
inal dans trois mois, ou après la conclusion de la
générale. Ces prétentions outrées rendirent tou-
es négociations inutiles, quoiqu'elles fussent de-
ıes moins difficiles par la mort du duc de Ne-
rs, qui fut tué en duel par le duc de Beaufort son
ı-frère, d'un coup de pistolet, derrière les Jaco-
de la rue Saint-Honoré, pour des démêlés se-
s (1) qui duroient depuis long-temps entre eux, et
se réveillèrent au sujet du gouvernement de Paris,
ıvoit été donné au duc de Beaufort. Cet accident
ant pas levé toutes les difficultés, on ne conclut
: il n'y eut que madame de Châtillon qui profita
es négociations, par le don que lui fit M. le prince
a terre de Merlou, où il pouvoit cependant en-

(1) *Pour des démêlés secrets :* Ils avoient eu à Orléans, dans un con-
le guerre tenu en présence de Mademoiselle, une dispute où ils en
nt venus aux injures et aux coups.

trer d'autres considérations. Ainsi toutes les conférences ne produisirent rien, et il s'engagea tout-à-fait avec les Espagnols, résolu à la continuation de la guerre, entraîné par madame de Longueville, qui étoit jalouse de madame de Châtillon, et qui craignoit toujours d'être obligée de retourner vers son mari. D'ailleurs il faisoit un fort grand fonds sur la haine publique contre le cardinal Mazarin, d'où il espéroit tirer de grands avantages : mais faute d'un chef de confiance, cette haine s'étouffa peu à peu, et chacun ne songea qu'à se soumettre, dans la crainte de se perdre.

La cour ne manqua pas de profiter de cette consternation, et d'en tirer avantage. Le Roi revint à Paris sans amnistie générale, et sans avoir rien accordé à M. le duc d'Orléans. Au contraire, Sa Majesté lui ayant dépêché un exprès du bois de Boulogne avec ordre de l'aller trouver ou de se retirer, il eut peur d'être arrêté, et il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le Roi, continuant d'agir avec autorité, envoya une lettre de cachet au parlement pour lui ordonner de se rendre au Louvre : ce qui étonna un peu la compagnie. Mais comme il n'étoit plus temps de faire des difficultés, elle obéit sans raisonner, et alla au Louvre, où le Roi tint son lit de justice; et après une amnistie qui paroissoit générale, Sa Majesté fit publier une déclaration pour en excepter les ducs de Beaufort et de La Rochefoucauld, les sieurs de Broussel, Viole, de Thou, Portail, Betaul, de Croissy, Coulon, Machault, Fleury, Martineau, Genoux, le marquis de La Boulaye, Fontrailles, et Denis, trésorier de France; avec défense au parlement de prendre à l'avenir con-

noissance des affaires d'Etat et de la direction des finances.

Cette hauteur surprit tout le monde, sans en excepter ceux qui s'étoient employés avec le plus de chaleur pour le retour de Sa Majesté. Cependant les disgraciés furent obligés de disparoître, et de se cacher en différens endroits, où quelques-uns sont morts exilés, entre autres le sieur de Broussel.

Cette subite révolution donna une grande réputation au cardinal Mazarin dans les pays étrangers, où d'ordinaire on ne juge des choses que par l'événement. La vérité est qu'il n'y avoit pas toute la part qu'on pourroit s'imaginer, la plupart de ces changemens s'étant faits par hasard, et sans son consentement. Mais quand même tous ces heureux succès auroient été un effet de son génie, il n'en mériteroit pas plus de gloire, puisqu'il est toujours aisé à celui qui a l'autorité du prince de s'en prévaloir et même d'en abuser, en donnant de belles espérances, et manquant impunément à sa parole. Certainement cela ne justifie pas Son Altesse Royale, ni M. le prince, ni le coadjuteur, qui devoient le mieux connoître. Une meilleure intelligence auroit pu prévenir ce malheur, et tous les autres qui leur sont arrivés dans la suite, qu'ils ne devoient attribuer qu'à leurs passions, et au désir qu'ils avoient chacun en particulier de se venger de leurs ennemis, c'est-à-dire de ceux dont ils croyoient avoir été offensés.

La manière dont le Roi rentra dans Paris devoit surprendre le cardinal de Retz plus que personne, parce qu'ayant contribué autant qu'il avoit fait au retour du Roi, il semble qu'on ne devoit pas oublier

de si bonne heure les paroles qu'on lui avoit données de ne rien faire que de concert avec lui. Cependant il ne fit presque aucune réflexion sur cette conduite, non plus que sur le secret du message à M. le duc d'Orléans, qu'il n'apprit qu'au Louvre, où il se rendit d'assez bonne heure pour attendre Leurs Majestés : et cela par un hasard, le prevôt de L'Ile l'ayant dit à Joly comme une nouvelle publique.

Il lui arriva dans le même lieu une autre chose qui devoit encore l'étonner davantage : c'est qu'il reçut un moment après un billet de la princesse palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'appartement qu'on lui avoit préparé au Louvre ; et de lui envoyer seulement Joly, qu'elle instruiroit de toutes choses. Cela fut exécuté comme elle le désiroit ; et cette princesse en abordant Joly commença par lui demander si le cardinal de Retz avoit perdu l'esprit, et pourquoi il avoit fait revenir le Roi sitôt à Paris : ajoutant qu'elle ne croyoit pas que cela fût de son intérêt, ni qu'il en dût espérer une grande satisfaction. Ce discours, rapporté au cardinal, ne fit pas une grande impression sur son esprit, si enthousiasmé des caresses de la Reine qu'il n'écoutoit presque rien de tout ce qu'on lui représentoit. Sa Majesté lui dit entre autres choses que le retour du Roi étoit son ouvrage, et qu'il venoit de lui rendre un service dont elle vouloit le faire souvenir toute sa vie.

Cependant, quoiqu'il fût pénétré des flatteries de la Reine, il ne laissa pas, au sortir du Louvre, de faire encore une démarche qui sentoit bien l'esprit de la Fronde. Il alla chez M. le duc d'Orléans pour lui conseiller de demeurer à Paris, et de ne point obéir à

l'ordre qui lui avoit été envoyé. Mais, à dire le vrai, ce conseil n'étoit plus qu'une espèce de bienséance dont Son Altesse Royale ne fit pas grand cas, ce prince étant parti le lendemain matin, peu satisfait du cardinal de Retz, qui ne lui offrit point de le suivre. Il découvrit même qu'il avoit négocié beaucoup de choses avec la cour sans sa participation, quoiqu'il lui eût protesté cent et cent fois qu'il ne vouloit dépendre que de lui. La Reine fut aussi peu contente du conseil qu'il avoit donné à Son Altesse Royale; mais elle ne lui en témoigna rien, et ne laissa pas de le caresser à son ordinaire quand il alloit au Louvre: ce qu'il continua de faire pendant quelque temps, si prévenu de l'importance de ses services, qu'on ne lui pouvoit faire écouter les avis qui lui venoient tous les jours du péril dont il étoit menacé. Il s'imaginoit vainement que la pourpre romaine le mettoit à couvert de toute entreprise, et que le peuple ne manqueroit pas, dans le besoin, d'accourir à son secours: en quoi il se trompoit fort. La plupart du monde, et particulièrement les personnes de qualité qui avoient le plus de part aux intrigues, avoient changé en haine l'affection qu'ils avoient eue pour lui, parce qu'on voyoit manifestement qu'il étoit l'unique auteur de la révolution dernière: à quoi il n'y avoit plus de remède.

Cependant la princesse palatine ne cessoit de faire avertir le cardinal de Retz de prendre garde à lui (1).

(1) Le cardinal Mazarin écrivoit sans cesse à la Reine qu'il falloit arrêter le cardinal de Retz: sans quoi il ne retourneroit jamais à Paris, où il ne se croyoit pas en sûreté pendant qu'il y resteroit un homme capable de lui tenir tête. D'ailleurs il ne vouloit retourner qu'après la

Et comme il voulut enfin s'éclaircir par lui-même, et savoir d'elle ce qu'il avoit à craindre (ce qu'il jugeoit plus facile, parce qu'elle avoit quitté son appartement du Louvre, et qu'elle étoit logée chez elle à l'hôtel de Luynes), il chargea Joly, son entremetteur ordinaire, de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle sûrement et secrètement. Mais cette princesse répondit qu'elle ne vouloit en façon du monde que le cardinal mît les pieds chez elle dans son logis, parce que ce seroit trop l'exposer; et que tout ce qu'elle pouvoit faire pour lui étoit de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joly, où ce prélat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui répéta fort au long tous les avis qu'elle lui avoit fait donner; et le cardinal lui ayant enfin demandé où pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre, elle lui répondit brusquement en se levant : « A tout, jusqu'à « la mort. »

Cette déclaration l'étourdit tellement, que, passant d'une extrémité à l'autre, il cessa tout d'un coup d'aller au Louvre, et il affecta de se faire suivre partout où il alloit de huit ou dix personnes armées : rodomontades fort inutiles, qui l'exposoient plutôt que de l'assurer. S'il eût été capable d'écouter de bons conseils, le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de se retirer dans un lieu sûr, d'où il pût entretenir les inquiétudes du cardinal Mazarin. Mais il se piqua de suivre une conduite toute contraire, en déclarant fièrement qu'il ne quitteroit pas le pavé de Paris. Sotte vanité, qui pouvoit toute seule être la cause de sa

prison du cardinal de Retz, afin de mander à Rome qu'on l'avoit résolue sans sa participation. (*Note de l'auteur.*)

perte, puisque c'étoit donner à entendre à la cour qu'il lui restoit encore des moyens de renouveler les désordres passés. La vérité est pourtant qu'il ne cherchoit qu'à s'accommoder avec le cardinal Mazarin, et qu'il s'imaginoit que le meilleur moyen étoit de lui faire peur, en affectant une fierté qui certainement n'étoit plus de saison, et qui n'étoit plus soutenue des moyens réels, ni d'aucune ressource essentielle. C'est ce que le cardinal Mazarin savoit fort bien, quoiqu'il feignît de l'ignorer, traitant toujours avec le cardinal de Retz comme s'il eût été en état de lui nuire, et lui faisant témoigner beaucoup de disposition à le satisfaire. Mais il savoit bien faire naître des difficultés pour se dispenser de conclure, se plaignant entre autres choses de ce que le cardinal de Retz se servoit de trop de gens pour négocier avec lui. Cette diversité de personnes, et même souvent de propositions, ne lui permettoit pas de se déterminer à rien; et en cela il faut convenir que le cardinal Mazarin avoit raison: car la facilité du cardinal de Retz étoit si grande, qu'il ne refusoit aucun de ceux qui lui offroient leur médiation, quoique ses meilleurs amis lui représentassent souvent les dangereuses conséquences de cette conduite. Mais il étoit environné de gens qui trouvoient leur compte à cette confusion, et qui, plus occupés de leurs intérêts que des siens, tâchoient de s'intriguer dans ses négociations pour faire leurs affaires à ses dépens.

La princesse palatine avoit toujours eu plus de part que personne à sa confiance; et, malgré les traverses des autres, elle avoit eu l'adresse de réduire la négociation en des propositions moins vagues et plus pré-

cises de part et d'autre, le cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires au cardinal de Retz s'il vouloit aller à Rome; et de lui procurer des abbayes, des pensions, et tout ce qui seroit nécessaire pour soutenir la dignité de son caractère dans cette cour. Mais il ne se contentoit pas de cela; et comme il avoit plusieurs personnes considérables qui s'étoient attachées à lui, il demandoit trois gouvernemens de places importantes pour le duc de Brissac, pour le marquis de Fosseuse, et pour le sieur d'Argenteuil; une abbaye de vingt mille livres de rente pour l'abbé Charier, une charge de secrétaire d'Etat pour le sieur de Caumartin, et une somme d'argent pour le sieur Joly, ou l'emploi de secrétaire des commandemens de M. le duc d'Anjou. Dans le commencement, la princesse palatine s'étoit chargée de faire accepter toutes ces conditions; mais quand elle vit le Roi de retour à Paris, et que les craintes du cardinal Mazarin n'étoient plus si pressantes, elle changea bientôt de sentiment, et dit nettement au cardinal de Retz que, puisqu'il avoit fait la faute de laisser revenir le Roi, il n'étoit plus question de marchander; et qu'il falloit absolument se contenter de ce qu'on lui offroit, sans penser à ses amis, dont on se souviendroit en temps et lieu.

De tous les amis du cardinal de Retz, il n'y eut que Joly qui appuyât ce sentiment. Il lui représentoit sans cesse le péril où il s'exposoit s'il en usoit autrement; et que, ne pouvant espérer d'obtenir les grâces qu'il souhaitoit pour un petit nombre de ses partisans, il ne devoit pas trop s'y opiniâtrer, quand ce ne seroit que pour ne pas décourager les autres, qui auroient

lieu de se plaindre de cette préférence. Le cardinal de Retz étoit assez disposé à suivre ce conseil; et si le sieur de Caumartin eût été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui et Joly l'auroient déterminé, se mettant peu en peine l'un et l'autre de leurs intérêts particuliers. Mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joly ne se trouva pas assez fort pour tenir tête au duc de Brissac, à l'abbé Charier, et à d'autres gens intéressés, dont il étoit continuellement obsédé. Au commencement, le duc de Brissac n'avoit eu que très-peu de part aux affaires du cardinal de Retz; mais il s'étoit depuis quelque temps si bien mis avec lui, et par des voies si agréables, en lui ménageant des parties de plaisir, qu'il étoit fort difficile de faire prendre d'autres résolutions au cardinal que celles qui lui étoient inspirées par le duc. La principale de ces parties de divertissement vint du commerce que le duc de Brissac avoit avec mademoiselle de La Vergne, belle-fille du chancelier de Chiverny, parent du cardinal. Cette demoiselle, qui étoit fort bien faite, avoit pour voisines mesdemoiselles de La Loupe, dont l'aînée étoit une des plus belles personnes de France; et comme il y avoit une porte de communication d'une maison à l'autre, mademoiselle de La Loupe étoit à tous momens chez mademoiselle de La Vergne, où le cardinal et ce duc alloient souvent la nuit entretenir ces deux demoiselles. Le cardinal de Retz s'étoit fait faire, pour ces visites nocturnes, des habits fort riches et fort galans, suivant son humeur vaine, qui le portoit à se tenir ordinairement le jour aussi bien que la nuit paré d'habits extraordinairement magnifiques, dont on se

moquoit dans le monde. Outre ces rendez-vous de galanterie, le duc engageoit souvent le cardinal dans des parties de promenade ou de chasse, dans lesquelles ce prélat s'ouvroit à lui de ses affaires les plus secrètes, jusqu'à lui découvrir son commerce avec la princesse palatine, que le duc trouva bientôt le moyen de lui rendre suspecte, en lui représentant que ses frayeurs étoient purement politiques et affectées, pour le faire venir au but du cardinal Mazarin, et lui faire sa cour à ses dépens. Le duc ajoutoit que cette princesse n'avoit plus de crédit, et qu'il feroit bien mieux de traiter directement avec la Reine, qui ne se rendroit pas si difficile sur les conditions; ou avec Servien, qui avoit été rappelé depuis peu, et qui avoit alors toute la confiance de Sa Majesté. Cette pensée de traiter avec Servien venoit de madame la duchesse de Lesdiguières, amie du duc de Brissac, qui cherchoit depuis long-temps un prétexte pour entrer dans les affaires du cardinal de Retz son cousin, et qui crut en avoir trouvé un admirable. Servien alla remercier le cardinal de la manière obligeante dont il avoit été reçu dans sa maison de Beaupréau pendant son exil; mais en effet pour insinuer par ce moyen à ce cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faisant entendre qu'un léger compliment à la Reine mettroit les choses en état d'être terminées dans un moment. La duchesse de Lesdiguières donna dans ce panneau, et y fit tomber aisément le duc de Brissac, parce que les discours de Servien s'accommodoient à leurs desseins et à leurs intérêts. Ils ne savoient pas l'un et l'autre que Servien et l'abbé Fouquet ne s'étoient raccommodés que dans le des-

sein de perdre le cardinal de Retz, et d'empêcher sa réconciliation avec le cardinal Mazarin : prévoyant bien que si elle se faisoit une fois, ils ne seroient plus que des serviteurs inutiles et sans considération. Dans ce dessein, ces deux messieurs avoient prévenu l'esprit de la Reine, en lui faisant entendre qu'elle ne parviendroit jamais à faire revenir le cardinal Mazarin, si elle ne s'assuroit auparavant du cardinal de Retz, dont ils empoisonnoient la conduite, en faisant remarquer à Sa Majesté qu'il n'alloit plus au Louvre, et qu'il affectoit de se promener tous les jours dans les rues de Paris, et de se vanter publiquement qu'il n'en quitteroit pas le pavé. Ces discours ne manquèrent pas de produire leur effet dans l'esprit de la Reine, qui dans le fond haïssoit toujours le cardinal de Retz, quoiqu'elle n'ignoroit pas les services qu'il lui avoit rendus; et les choses furent poussées si avant, qu'elle donna son consentement pour l'arrêter au sieur de Pradelle, capitaine aux gardes, soit mort ou vif; et de l'attaquer dans les rues, s'il refusoit d'aller rendre ses respects à Leurs Majestés. L'abbé Fouquet se chargea du soin de disposer toutes choses pour cette exécution violente, pendant que Servien tâcheroit d'engager le cardinal d'aller au Louvre par le moyen de madame de Lesdiguières et du duc de Brissac, qui lui donnèrent tant d'ombrage contre la princesse palatine qu'elle lui devint suspecte, et qu'il entra lui-même en commerce avec Servien. Cependant Joly, qui voyoit toutes choses, ne cessoit de représenter au cardinal les inconvéniens qui pouvoient en arriver, suivant les avis de la princesse palatine; mais comme le comte de

Montrésor et Argenteuil appuyoient les visions du duc de Brissac, le premier dit hautement qu'il tenoit en toutes rencontres pour des schelmes ceux qui conseilloient au cardinal de négliger les intérêts de ses amis. Joly ne fut point écouté, la princesse palatine devint suspecte, et le cardinal de Retz n'eut pas la force de résister au comte de Montrésor, ni à ses autres amis de la même cabale, dans la crainte de les perdre.

L'abbé Charier n'étoit pas moins vif que le duc de Brissac, étant fortifié dans les mêmes sentimens par les raisonnemens du maréchal de Villeroy, du grand prevôt de l'hôtel, et de l'abbé de Sourches son frère, avec lesquels il avoit toujours entretenu un commerce particulier : de manière qu'il concouroit presque avec eux sans savoir ce qu'il faisoit, l'envie qu'il avoit de sortir promptement d'affaire à son avantage lui faisant écouter trop aisément ce qui pouvoit flatter ses désirs. Ainsi le duc de Brissac et lui s'étant trouvés de même humeur et de même opinion, ils gouvernoient entièrement le cardinal de Retz avec d'autant plus d'empire, qu'ils entroient l'un et l'autre dans ses plaintes secrètes, où l'abbé s'étoit intrigué de tout temps, ne le perdant presque point de vue, et l'engageant presque tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de Paris, où il n'étoit ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'abbé Fouquet s'étant chargé de faire prendre le cardinal de Retz mort ou vif, et ayant été informé de ses parties de promenade, commença de concerter des mesures pour l'exécution de son dessein, qui auroit assurément été fort aisé en l'attaquant dans une

de ces occasions. Ce dessein alloit à le faire périr en secret par assassinat et en trahison; mais il en fut détourné par deux raisons : la première fut un reste de répugnance et de honte dans l'esprit de la Reine pour une action si étrange. Sa Majesté questionnant cet abbé pour savoir comment il s'y prendroit pour en dérober la connoissance au public, il lui répondit qu'elle s'en reposât sur lui, et qu'il le feroit expédier en lieu et de sorte que rien ne seroit découvert: après quoi il le feroit saler. Ces paroles, comme l'on voit, dénotent une méchanceté si noire, qu'on aura sans doute peine à les croire; mais elles sont pourtant très-vraies. L'autre raison qui empêcha la Reine de presser l'exécution de cette entreprise vint des négociations de Servien, qui donnèrent lieu d'espérer que le cardinal se laisseroit persuader d'aller au Louvre, où il seroit plus aisé de s'assurer de sa personne sans en venir à ces fâcheuses extrémités. D'ailleurs le cardinal Mazarin ayant été consulté sur ce projet, ne l'avoit pas approuvé, dans la crainte sans doute de s'attirer de nouveaux embarras, et des obstacles insurmontables à son retour, par le moyen des parens et des amis du cardinal de Retz, qui n'auroient apparemment pas manqué de se joindre au parti de M. le prince pour le traverser.

La cour de Rome donnoit aussi de l'inquiétude au cardinal Mazarin, qui savoit bien que le Pape n'étoit pas de ses amis, et que le sacré collége n'approuveroit pas une action de cette nature sur un de leurs confrères. Ces considérations garantirent pour un temps le cardinal de Retz de l'abbé Fouquet, qui ne laissa pourtant pas d'entretenir ses pratiques pour observer

ses démarches, faisant suivre son carrosse tout le long du jour, et tâchant de corrompre ses domestiques pour découvrir l'heure où il sortoit, et les lieux où il alloit pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux auxquels il s'adressa étoit fils d'un bourgeois de Paris, qui, ayant obligation au cardinal de Retz, découvrit ses menées, ajoutant qu'un nommé Du Fai, homme d'affaires, demeurant près de Saint-Paul, tâchoit de corrompre l'argentier de ce cardinal, nommé Pean. Sur cet avis Joly ayant été chez Pean pour l'interroger, il répondit sans se troubler qu'il étoit vrai qu'il avoit vu plusieurs fois ce Fai chez son frère l'orfèvre, et qu'il lui avoit demandé des nouvelles de Son Eminence: à quoi il n'avoit pas fait d'attention; mais qu'il ne lui avoit jamais rien donné ni offert pour le séduire. Sur cela Joly l'ayant assuré qu'on ne doutoit point de sa fidélité, lui ordonna de feindre d'écouter cet homme, pour tâcher de tirer de lui le secret de ce complot. Cela fut commencé, mais mal suivi de la part du cardinal de Retz, qui se contenta d'informer le duc de Brissac, le comte de Montrésor et l'abbé Charier des avis qu'il avoit reçus, comme aussi d'une lettre du père Thomas, que celui-ci avoit écrite au père de Gondy, pour l'avertir du danger dont son fils étoit menacé. Mais il plut à ces messieurs de traiter tous ces avis de terreur panique, et de dire que c'étoient des artifices de la princesse palatine pour empêcher le cardinal d'aller au Louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodât avec la Reine sans sa participation, et afin de prolonger les négociations, qui lui attireroient de la considération et du mérite. Dans le fond, le cardinal de Retz n'étoit pas

du même avis, mais il n'osoit pas les contredire. Joly remarqua cela, et lui proposa d'aller à Mézières ou à Charleville chez le duc de Noirmoutier ou chez le vicomte de Bussy-Lameth, d'où il pourroit lui-même traiter avec le cardinal Mazarin, sans la médiation de la princesse palatine ni de personne. Il lui représenta que c'étoit le moyen le plus sûr pour sortir promptement d'affaire, et pour obtenir plus facilement les conditions qu'il demandoit, par la crainte que le cardinal Mazarin auroit de le voir dans un lieu qu'il pourroit livrer à M. le prince en s'accommodant avec lui. Cette ouverture plut fort au cardinal de Retz, qui l'auroit sans doute suivie s'il avoit été encore le maître de lui-même. Mais les nouveaux confidens n'avoient garde d'y consentir : ils vouloient absolument demeurer les maîtres de son accommodement, dont ils espéroient tirer de grands avantages. C'est pourquoi ils faisoient parler Servien en des termes qui représentoient les choses si prêtes à exécuter, qu'il sembloit que tout devoit être conclu dans un quart-d'heure d'entretien avec la Reine.

La proposition de Joly ayant donc été éludée par leurs artifices, le cardinal de Retz résolut enfin d'aller au Louvre. Cependant il écouta encore un nouvel expédient imaginé par le même Joly pour rompre ou du moins différer cette visite. Ce fut d'écrire à M. l'évêque de Châlons son ami, pour le prier de faire savoir au cardinal Mazarin les dispositions où il étoit de l'aller trouver en tel lieu qu'il voudroit, pour traiter lui-même avec lui, et convenir ensemble de leurs faits.

Cette lettre fut écrite du consentement de tout le

monde ; et M. de Châlons l'ayant reçue s'acquitta aussitôt de sa commission auprès du cardinal Mazarin. Mais le duc de Brissac et ses associés n'eurent pas le temps d'en attendre la réponse ; et comme Servien les pressoit extraordinairement, ils firent tant par leurs importunités, qu'ils l'engagèrent enfin à leur donner sa parole pour le jeudi 19 décembre 1652. Dans l'incertitude de ce qui pouvoit arriver, le cardinal eut la précaution de brûler lui-même tous ses papiers, et de remettre sa cassette entre les mains de Joly, où il ne restoit que ses chiffres. Il ne garda dans ses poches qu'une lettre du roi d'Angleterre, et la moitié d'un sermon qu'il devoit prêcher à Notre-Dame le dernier dimanche de l'avent, comme il avoit déjà fait le premier. Il arriva cependant un petit incident qui pensa rompre encore une fois cette résolution : ce fut le retour du sieur de Caumartin, qui revint enfin, sur les instances réitérées de Joly, la veille de cette fatale visite. Il descendit chez Joly. Après une conférence sommaire sur l'état des choses, ils allèrent ensemble chez le cardinal, auquel Caumartin ayant dit d'abord qu'il le croyoit perdu sur ce qu'il venoit d'entendre, le prélat n'en voulut pas demeurer d'accord ; et après avoir exposé ses raisons, il conclut que la cour pouvoit bien prendre la résolution de le faire assassiner, dont il ne la croyoit pas capable : mais qu'elle n'oseroit le faire arrêter (1), la chose étant sans exemple,

(1) Le cardinal de Retz se précipita par la même présomption qui perdit le duc de Guise à Blois. Ils s'imaginoient l'un et l'autre qu'on n'oseroit attenter à leur personne, sans réfléchir que le plus dangereux état pour un sujet, c'est de se rendre redoutable à son souverain. (*Note de l'auteur.*)

et d'une périlleuse conséquence dans la conjoncture des affaires présentes. Dans toute cette conversation, il prit un grand soin de cacher à Caumartin sa grande liaison avec le duc de Brissac et ses nouveaux confidens, qui avoient tous une grande jalousie contre lui. Tout ce que put dire Caumartin pour détruire ses raisons ne servit de rien; et dans la vérité il ne s'y opposa pas avec la vigueur et la fermeté que Joly s'en étoit promise, soit qu'il ne fût pas suffisamment instruit de l'air du bureau, et peut-être par déférence aux volontés du cardinal, qui avoit pris sa résolution, et qu'il n'osa pas combattre ouvertement. Il demeura donc ferme, quoique la princesse palatine, trois heures avant qu'il sortît, lui envoyât dire encore une fois par le baron de Pennacors qu'elle le conjuroit de ne rien précipiter, et de demeurer chez lui pendant quelques jours en attendant la réponse du cardinal Mazarin, qui leveroit toutes les difficultés. Joly eut beau insister là-dessus et y joindre les remontrances: cela fut inutile, et ne servit qu'à augmenter les emportemens de l'abbé Charier, qui s'étoit rendu au petit archevêché dès sept heures du matin, et qui persécutoit à tout moment le cardinal de monter en carrosse. C'est ce qu'il fit enfin sur les neuf heures, avec quelques autres personnes qui l'accompagnèrent jusqu'au Louvre. Etant arrivés, ils montèrent d'abord à l'appartement du maréchal de Villeroy, d'où l'on envoya savoir ce que le Roi faisoit; et comme on rapporta que Sa Majesté sortoit de sa chambre pour aller chez la Reine, le cardinal partit, et au bas de l'escalier il rencontra le Roi, qui lui dit en partant: « Ah! vous voilà donc, M. le cardinal! « je vous souhaite le bonjour. » Le Roi entra ensuite

dans la chambre de la Reine, qui voyant paroître le cardinal de Retz, lui dit assez brusquement : « M. le « cardinal, on m'a dit que vous avez été malade; on « le voit bien à votre visage. Mais il paroît pourtant « assez bon pour juger que le mal n'a pas été grand. » La conversation finit là, sans que Sa Majesté lui dît un seul mot pendant le reste du temps qu'il fut en sa présence. Cette espèce d'indifférence l'obligea de sortir un peu plus tôt qu'il n'avoit dessein de faire; mais à peine fut-il hors de la porte qu'il fut joint par M. de Villequier, qui, l'ayant tiré vers une fenêtre de l'autre chambre, lui dit qu'il l'arrêtoit de la part du Roi; et, marchant à son côté, il lui fit prendre le chemin de sa chambre. Etant près d'y entrer, le cardinal se tourna vers ceux qui l'avoient suivi, et leur dit qu'ils n'avoient qu'à se retirer, et qu'il étoit arrêté. Cela se passa sur les onze heures du matin: après quoi il fut conduit au bois de Vincennes sur les trois heures après midi. Cette nouvelle s'étant répandue aussitôt dans le Louvre, la Reine dit qu'elle louoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de sang répandu : ce qui fait bien voir que les ordres étoient donnés de la manière qu'il a été dit. Sa Majesté demanda aussi au sieur Le Tellier si Joly étoit arrêté : à quoi il répondit que non, parce qu'il n'étoit pas venu au Louvre. La Reine répliqua qu'il falloit donc aller chez lui pour le prendre; mais le sieur Le Tellier lui représenta que cela pourroit être dangereux, attendu qu'il demeuroit dans le cloître, proche l'archevêché, où il pourroit arriver du désordre.

Joly eut donc le temps de se mettre en lieu de sûreté, après avoir hasardé d'aller chez le sieur Cau-

martin. Tous deux allèrent par différens chemins chez le comte de Montrésor, qui leur conseilla de se retirer, disant que sa maison seroit plus observée qu'aucune autre. Après cela Joly retourna au cloître, où il demeura deux ou trois heures, tâchant d'exciter le chapitre à entreprendre quelque chose de vigoureux en faveur du cardinal. Cela étoit fort imprudent, puisque s'il eût été pris et qu'on lui eût fait son procès, comme on n'y auroit pas manqué, le cardinal de Retz étoit perdu sans ressource, Joly étant dépositaire des secrets les plus délicats et les plus importans. Enfin s'étant laissé persuader par les remontrances du marquis de Châteaurenaud, de l'abbé d'Hacqueville et du sieur Daurat, conseiller au parlement, il monta dans le carrosse du dernier, qui le mena dans une maison particulière, où il passa la nuit à écrire aux amis du cardinal de Retz.

La Providence toute seule conserva Joly dans cette occasion, le cardinal de Retz l'ayant pressé autant qu'il le put d'aller avec lui au Louvre, jusqu'à lui reprocher qu'il avoit peur, pour le piquer d'honneur. Cela pensa déterminer Joly à le suivre : mais enfin ayant fait réflexion au risque qu'il y avoit pour le cardinal lui-même, il prit congé de lui, et lui dit en le quittant que puisqu'il vouloit se perdre il falloit qu'il se perdît tout seul, et que peut-être il seroit assez heureux pour aider à le tirer un jour de l'abîme où il alloit se précipiter : ce qui est effectivement arrivé, comme on le verra dans la suite de ces Mémoires.

[1653] Il est étonnant combien peu de gens s'intéressèrent à la prison du cardinal de Retz, et com-

bien il y en eut qui s'en réjouirent, même entre les frondeurs. On disoit hautement : Il n'a que ce qu'il mérite, pour avoir abandonné M. le prince et s'être employé comme il a fait au retour du Roi. Il n'y eut que le chapitre de Notre-Dame et les curés de Paris qui en témoignèrent du ressentiment. Aux premières nouvelles que les chanoines en eurent, ils s'assemblèrent extraordinairement, et résolurent de prier M. l'archevêque de Paris de se joindre à eux pour aller demander sa liberté. Plusieurs curés qui se trouvèrent dans le même temps à l'archevêché firent les mêmes instances; et le nonce du Pape, qui s'y rencontra pour le même sujet, les exhorta tous à faire leur devoir, les assurant qu'ils seroient soutenus avec vigueur du côté de Rome, et par lui-même en tout ce qui dépendroit de son pouvoir. Mais M. l'archevêque s'excusa, sous prétexte d'indisposition, et remit la partie au lendemain, quoiqu'il fût fortement sollicité d'y aller sur-le-champ par le père de Gondy son frère, et père du cardinal de Retz; et par la duchesse de Lesdiguières sa nièce, qui s'avisoit un peu trop tard de chercher du remède au mal dont elle étoit la cause.

Cette nonchalance de l'archevêque ralentit un peu les bonnes intentions du clergé; mais le chapitre alla son chemin, et ordonna des prières de quarante heures pour la liberté du cardinal, avec l'exposition du saint-sacrement, qui dura trois jours entiers, quoique le sieur Le Tellier leur eût porté un ordre du Roi pour faire cesser cette dévotion, où il se trouvoit beaucoup de monde. Les chanoines refusèrent d'obéir, et quelques-uns même parlèrent en des

termes si forts, que la cour vit bien qu'il ne falloit pas presser cette affaire ; de sorte que si l'archevêque avoit marqué un peu plus de résolution, et menacé des censures ecclésiastiques, il y a bien de l'apparence que la cour auroit été obligée de le relâcher. Car le chapitre et les curés étoient résolus de fermer Notre-Dame et toutes les églises, si l'archevêque les eût voulu appuyer : ce qui auroit causé un étrange désordre, d'autant plus que le parti de M. le prince étoit devenu beaucoup plus considérable.

Mais l'archevêque étoit bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par sa foiblesse naturelle qui étoit connue de tout le monde, que par une jalousie ridicule qu'il avoit conçue de son neveu depuis sa promotion au cardinalat. Ainsi, quoiqu'à la fin il fût obligé d'aller faire au Roi les remontrances dont il avoit été chargé par tout le clergé, il s'en acquitta si mal, que la Reine lui ayant reproché les prières de quarante heures, il répondit qu'elles ne s'étoient pas faites par son ordre, mais par celui du chapitre. Après cela Sa Majesté l'ayant tiré à part, et lui ayant dit quelques petits mots de douceur, avec des assurances que son neveu n'auroit aucun mal, il s'en contenta, et crut avoir beaucoup fait pour lui, laissant tous les ecclésiastiques peu satisfaits de sa conduite, qui leur lioit en quelque façon les mains, et ne leur permettoit pas de rien entreprendre davantage. Cependant le chapitre ne laissa pas de nommer des députés pour examiner les moyens de secourir le cardinal de Retz, et ordonna que l'on diroit tous les jours, à la fin de l'office, un psaume en chant lugubre, avec une oraison pour sa liberté. Mais on en demeura

là, par la lâcheté de l'archevêque et de la plupart des parens ou amis du prisonnier, qui le négligèrent tellement qu'on n'auroit pas seulement eu de ses nouvelles sans la présidente de Pommereuil, qui pratiqua dès les premiers jours deux commerces différens, par le moyen desquels le cardinal écrivoit et recevoit des lettres assez souvent.

Cette dame étoit depuis long-temps amie du cardinal de Retz, et il est certain qu'il avoit plus d'inclination et d'estime pour elle que pour toutes celles auprès desquelles il s'étoit attaché. Aussi peut-on dire qu'elle méritoit cette distinction, l'ayant toujours obligé sans intérêt, et sans avoir voulu prendre la moindre part dans les affaires pour en profiter comme les autres. Elle en usa même si généreusement dans cette rencontre, qu'elle engagea ses bijoux et ses pierreries pour le service du cardinal, pendant que ses parens refusoient de faire la moindre dépense ou démarche pour le soulager.

La duchesse de Lesdiguières fit aussi une chose à bonne intention, et qui pouvoit lui être utile, mais qui pensa le perdre : car s'étant imaginé qu'il pourroit avoir besoin de contrepoison, elle en donna deux petites boîtes au marquis de Villequier qui l'avoit arrêté, pour les lui faire tenir. Mais le marquis les ayant aussitôt remises entre les mains de la Reine, Sa Majesté proposa la chose au conseil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contrepoison, et d'y mettre du poison véritable, pour être ensuite rendu au prisonnier. Lâche conseil! Mais le sieur Le Tellier opina au contraire, et dit qu'il n'y avoit qu'à jeter les boîtes et n'en plus parler. La Reine suivit cet avis, fort ir-

ritée contre la duchesse de ce qu'elle l'avoit prise pour une empoisonneuse. Dans la suite cependant sa colère s'apaisa, madame de Lesdiguières s'étant chargée de porter le cardinal de Retz à faire tout ce que la cour souhaiteroit de lui.

Le sieur de Caumartin servit aussi le cardinal en véritable ami; et comme la cour l'avoit laissé libre pendant que Joly étoit obligé de se tenir caché, ils se virent plusieurs fois la nuit, pour concerter ensemble la manière dont il falloit conduire ses affaires. Mais comme ils ne pouvoient rien faire seuls, et qu'il falloit engager le plus de monde qu'il se pourroit, ils jugèrent à propos de faire bonne mine au duc de Brissac et à la duchesse de Lesdiguières, au comte de Montrésor, à l'abbé Charier et au sieur d'Argenteuil, laissant là les éclaircissemens pour une autre saison. Ainsi ayant proposé à la duchesse de Lesdiguières, chez qui le duc de Brissac se tenoit caché, de recevoir chez elle les amis du cardinal pour prendre des mesures ensemble, ils se trouvèrent deux ou trois fois avec Argenteuil, qui faisoit aussi pour le comte de Montrésor. Ce dernier ne put paroître ni se commettre, à cause de quelques mauvaises affaires.

Ces conférences auroient pu produire quelque chose de bon, si l'on avoit exécuté ce qui y fut résolu : savoir que l'abbé Charier iroit incessamment à Rome, pour agir auprès du Pape (à quoi il ne se résolut qu'avec bien de la peine, après qu'on lui eut assuré un fonds pour sa subsistance); que Joly iroit en Bretagne trouver le duc de Retz, pour l'exhorter de se joindre au prince de Conti et au comte Du Dognon, qui tenoient encore dans Bordeaux et dans

Brouage pour M. le prince. Le duc de Brissac promit de se rendre dans ces quartiers-là, pour appuyer les propositions de Joly. On résolut aussi que l'abbé de Lameth seroit prié d'aller à Mézières et à Charleville, pour engager le vicomte de Bussy et le marquis de Noirmoutier, gouverneurs de ces deux places, à se déclarer en faveur du cardinal de Retz en traitant avec M. le prince, et dans un besoin avec les Espagnols. Si tous ces projets avoient réussi, le cardinal Mazarin se seroit trouvé embarrassé plus que jamais. Cependant il arriva de tous côtés le contraire de ce qu'on avoit espéré : il n'y eut que le duc de Noirmoutier qui fit bonne contenance, et qui parut être dans la résolution de se déclarer : ce qu'il auroit fait apparemment s'il avoit été mieux ménagé, et si Joly avoit pu aller de ce côté-là, comme il en avoit grande envie, pour le faire souvenir de la parole qu'il lui avoit plusieurs fois donnée, de tirer le canon en faveur du cardinal de Retz, s'il lui arrivoit jamais de tomber dans la disgrâce de la cour, quoiqu'il n'eût pas grand sujet d'être content de lui. Cela est d'autant plus vraisemblable que madame de Noirmoutier, deux heures après que le cardinal fut arrêté, avoit envoyé chez Joly pour le prier de se retirer chez elle, et pour lui offrir de le faire passer à Charleville, où étoit alors M. de Noirmoutier, qui lui avoit donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faisoit. Joly représenta tout cela au duc de Brissac et à la duchesse de Lesdiguières ; mais le duc ne voulut jamais consentir au voyage, disant qu'il étoit bien plus important d'agir auprès du duc de Retz, qui devoit commencer, et qui étoit bien plus en état de former un

parti que personne, étant maître de Belle-Ile, et à portée de se joindre à M. le prince de Conti et au comte Du Dognon : après quoi le duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de faire ce qu'on souhaiteroit de lui. Cette raison étoit plausible, et Caumartin s'y rendit; mais dans le fond le duc de Brissac avoit ses vues particulières, et craignoit que le duc de Noirmoutier venant à se déclarer chef du parti, il ne lui fît perdre toute la considération qu'il pouvoit y prétendre. Ainsi Joly fut obligé de partir pour le pays de Retz, où le duc de Brissac avoit promis de le suivre incessamment. Cependant il ne lui tint pas parole : il laissa passer six semaines entières sous différens prétextes, mais dans la vérité pour consoler un peu plus long-temps la duchesse de Lesdiguières, et peut-être aussi madame de La Vergne. Enfin pourtant ce duc étant arrivé à Machecoul, où étoient le duc et la duchesse de Retz avec le vieux duc son père, il commença, dans son style ordinaire, à parler en homme qui souhaitoit de faire quelque chose, et qui avoit les meilleures intentions du monde. Mais Joly s'aperçut bien qu'il n'y avoit pas grand fonds à faire sur lui, ayant découvert que lorsqu'il étoit seul avec le duc et la duchesse de Retz, il leur parloit d'une manière toute différente. La différence qu'il y avoit entre ces messieurs étoit que le vieux duc disoit franchement qu'il n'y avoit rien à faire, et qu'il falloit se tenir en repos : au lieu que les ducs de Brissac et de Retz, avec la duchesse, affectoient de dire à tous propos qu'ils étoient dans la résolution de se réunir et d'agir tout de bon. Mais tous leurs beaux discours se terminèrent dans une partie de chasse,

où il se trouva près de cent gentilshommes du Poitou qui buvoient fort bien, et qui, le verre à la main, disoient devoir faire des régimens, dont on ne parla plus le lendemain qu'ils retournèrent chez eux.

Les ducs de Retz et de Brissac crurent aussi faire beaucoup en écrivant une lettre au Roi sur la détention du cardinal de Retz, s'imaginant que cette épître produiroit un grand effet. Cependant ils avoient si grande peur qu'elle ne leur fît des affaires à la cour, qu'ils passèrent trois ou quatre jours à en examiner les syllabes, les points et les virgules. Joly eut bien de la peine à trouver des termes et des expressions assez foibles pour s'accommoder à leur goût. Voilà tout ce qui se fit au voyage de Machecoul, hors que le duc de Brissac prit quelques mesures avec la duchesse pour se donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paroître vouloir faire ce que dans le fond ils ne vouloient point. Après cela le duc de Brissac s'en retourna chez lui, et toutes les belles espérances qu'ils avoient données s'évanouirent. Il excusa sa foiblesse par celle des autres, et tâcha de rejeter toute la faute sur les ducs de Retz, principalement sur son beau-père, dont il disoit n'oser combattre les sentimens: conduite qu'il tint toujours pendant la prison du cardinal de Retz, et dans des occasions même fort pressantes, où le duc de Retz affecta de le consulter, pour avoir sa revanche et pouvoir s'excuser à son tour sur lui. La première occasion fut l'arrivée d'un gentilhomme de M. le prince de Conti, nommé Mazerolle, dépêché par son maître pour offrir au duc de Retz des troupes, de l'argent, et tout ce qui dépendoit de lui pour se déclarer. La seconde

fut un message de la même nature de la part de M. le prince, qui offrit encore des choses plus positives par le canal d'un gentilhomme nommé Saint-Marc, qui fut présenté au duc de Retz par le marquis de Châteaurenaud son parent, fort brave homme, qui mouroit d'envie de faire quelque chose d'important pour le cardinal de Retz. Mais le duc de Retz répondit aux deux envoyés d'une manière si ambiguë, et le duc de Brissac ayant été consulté fut si long-temps à former son avis, et le donna ensuite d'une manière si froide et si peu décisive, qu'il étoit aisé de voir qu'ils n'avoient ni l'un ni l'autre envie de rien faire. Ce fut aussi ce que le marquis de Châteaurenaud dit en parlant à Joly, qui ne l'avoit déjà que trop remarqué, en lui conseillant de ne perdre pas davantage de temps avec lui, et d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier. Joly en avoit toujours grande envie, et il pensa partir brusquement; mais il en fut empêché encore une fois par Caumartin, qui lui écrivit si fortement là-dessus qu'il fut obligé de demeurer à Machecoul, quoiqu'il sût fort bien qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là. Il ne laissoit pourtant pas de presser ces messieurs; mais ils éludèrent toujours ses poursuites, sous différens prétextes. L'accommodement de M. le prince de Conti et de Bordeaux leur en fournit un dont ils étoient ravis dans l'ame, sans se soucier de ce qu'on pouvoit dire du peu de soin qu'ils avoient eu de faire ce qui dépendoit d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux princes. Le duc de Noirmoutier en fournit un autre, l'abbé de Lameth ayant écrit qu'il ne l'avoit pas trouvé disposé à faire ce qu'on souhaitoit de lui: ce que les ducs de Retz et

de Brissac ne laissèrent pas tomber à terre, disant partout qu'il ne tenoit pas à eux, et qu'ils auroient été prêts à tout faire si le duc de Noirmoutier avoit voulu se déclarer; pendant que lui de son côté, avec un peu plus de fondement, prétendoit et soutenoit que c'étoit au duc de Retz à donner l'exemple et le mouvement à tous les amis de son frère le cardinal.

C'est ainsi que ces messieurs, s'excusant les uns sur les autres, éludèrent tour à tour les propositions qui leur furent faites : tout le temps se perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mézières et à Charleville, la duchesse de Retz traversant sous main tout ce que Joly pouvoit faire, quoique d'ailleurs elle lui fît fort bonne mine, et qu'en parlant à lui elle affectât de blâmer son mari et le duc de Brissac de leur peu de vigueur. Elle faisoit même bien pis : car elle écrivoit à un nommé Vincent, créature du sieur Servien, la plupart des choses qui se passoient à Machecoul : ce qui alla si loin que Malclerc ayant fait un voyage auprès du duc de Retz dont il sembloit qu'il remportât quelque chose de plus positif qu'à l'ordinaire, et qui pouvoit engager le duc de Noirmoutier à se déclarer, la duchesse fit partir en même temps en poste un nommé Dolot, dont la femme, sœur de celle de Vincent, étoit sa confidente depuis longtemps, pour informer Vincent de tout ce qui se passoit. Cela pensa être cause que Malclerc fût arrêté à Paris; mais il se conduisit si bien, et il étoit tellement sur ses gardes, qu'il évita le piége.

Ce Vincent, sa femme et la Dolot étoient des gens de rien, vraie canaille, qui s'étoient introduits auprès de la duchesse de Retz en qualité de musiciens, et

ient ensuite entrés peu à peu dans sa confi-
en ménageant ses intrigues avec Servien pen-
n exil, dont elle lui avoit fait passer une bonne
du temps dans Beaupréau et dans les autres
du duc de Retz. Cela donna lieu à Servien d'en-
la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles
qui s'y passeroit pendant la prison du cardinal
, et pour faire en sorte que la duchesse, qui
noit absolument son père et son mari, les em-
de rien faire. Mais il n'étoit pas besoin de tant
cautions contre des gens qui ne pensoient à
oins qu'à secourir leur frère, particulièrement
de la duchesse, qui craignoit extrêmement de
r son repos, et les plaisirs dont elle jouissoit
lans son domestique.

autre côté la duchesse de Chevreuse et le
is de Laigues, qui pouvoient tout sur l'esprit
de Noirmoutier, agissoient à peu près de la
façon, faisant bonne mine à Caumartin et aux
amis du cardinal de Retz, pendant qu'ils écri-
sous main au duc de Noirmoutier de ne point
larer, parce que s'il l'eût fait, le marquis de
s n'auroit pu avec honneur se dispenser de se
à Charleville, et de quitter madame de Che-
: ce qui lui auroit fait perdre sa charge de
ne des gardes du duc d'Anjou, et les occasions
ienter considérablement sa fortune. La duchesse
evreuse craignoit aussi pour elle-même si Lai-
fût déclaré, parce que le cardinal Mazarin, qui
evenu six semaines après la prison du cardinal
z, l'avoit chargée d'agir auprès du duc de Noir-
er, dont elle s'étoit en quelque façon rendue

responsable. Ainsi il étoit comme impossible que le prisonnier reçût aucun secours de ses parens ou amis.

Cependant le duc de Noirmoutier, qui n'avoit peut-être pas meilleure intention que les autres, continua à faire bonne mine, et à témoigner qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne se déclarât : ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si le cardinal Mazarin eût continué de faire approcher l'armée du Roi de sa place ; le duc ayant dans ce même temps fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir s'il eût été pressé un peu davantage. Il avoit aussi déjà donné plusieurs ombrages au cardinal de son raccommodement avec M. le prince, et il lui avoit écrit plusieurs fois, et envoyé des gentilshommes conjointement avec le vicomte de Bussy-Lameth, au sujet de la prison du cardinal de Retz. D'ailleurs il disoit toujours à l'abbé de Lameth qu'il ne pouvoit se déclarer, à moins que le cardinal de Retz n'exigeât cela de lui expressément, parce qu'il savoit que la plupart de ses amis disoient que si l'on faisoit quelque chose, pour lors cela pourroit porter le cardinal Mazarin aux dernières extrémités, peut-être jusqu'à le faire empoisonner. A cela l'abbé de Lameth répliquoit qu'il n'étoit pas si aisé d'avoir des lettres du cardinal de Retz ; et que quand on pourroit en avoir, il n'étoit pas juste de l'exposer à se perdre lui-même sans ressource, si elles étoient surprises. Le duc de Noirmoutier répondit qu'il savoit bien qu'on recevoit tous les jours de ses lettres ; et que s'il avoit de la peine à lui écrire si précisément, il se contentoit qu'il écrivît à lui abbé de Lameth une simple lettre de créance, pour l'autoriser à lui dire positivement de

a part qu'il le prioit de se déclarer : après quoi il promettoit de le faire. L'affaire paroissoit de cette sorte en assez bon état ; et le duc de Noirmoutier auroit eu de la peine à s'en dispenser, si le cardinal de Retz eût voulu parler un peu plus clairement. Mais n'ayant pu s'y résoudre, il donna un beau champ au duc pour se disculper devant le monde : outre que, dans la vérité, plusieurs de ses amis doutoient si l'on devoit hasarder la chose, dans la crainte du poison. Tous ceux qui appréhendoient de s'exposer se servoient de ce prétexte, particulièrement la duchesse, qui nuisoit autant au cardinal par ses frayeurs hors de saison, qu'elle lui avoit porté préjudice par ses folles espérances. Le père de Gondy, quoique retiré du monde, avoit d'autres sentimens ; et il faut dire à sa louange qu'on ne lui proposoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant, quoique les duchesses de Lesdiguières et de Retz tâchassent de l'adoucir autant qu'elles pouvoient. Mais ce bon homme étoit si persuadé du préjudice que la prison de son fils portoit à l'Eglise, qu'il ne pouvoit goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il vouloit hasarder toutes les fortunes de sa famille dans une occasion si juste et si sainte.

Le plus grand obstacle à tout cela fut l'irrésolution du cardinal de Retz, dans laquelle on le voyoit toujours. Il ne répondoit jamais précisément, par la crainte de s'exposer aux résolutions violentes de la cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnues, après les ordres qu'il savoit qu'on avoit donnés à Pradelle en le chargeant de l'arrêter. Cette appréhension avoit, dans la vérité, tellement saisi son esprit,

qu'elle paroissoit, quelque soin qu'il prît de la cacher, dans toutes ses actions. Une des premières fautes fut celle qu'il fit de négliger de se sauver dans une occasion que le président de Pommereuil et Caumartin avoient ménagée pour sa liberté, en corrompant Du Croisat, exempt des gardes qui commandoit dans le donjon de Vincennes, et qui avoit promis de le mettre en liberté, moyennant une somme de cent cinquante mille livres, qui devoit être entre les mains d'une personne sûre. Cette affaire fut poussée fort loin, et le succès en paroissoit infaillible; mais le cardinal de Retz la rompit, en écrivant qu'il ne falloit pas se fier à Du Croisat, dont il se plaignoit beaucoup, et qu'il disoit être de concert avec la cour pour le faire périr dans l'exécution du dessein. Mais ce soupçon n'étoit fondé que sur la timidité du cardinal, et la suite fit connoître clairement que Du Croisat agissoit de bonne foi.

Cette intrigue se ménageoit avec une femme que Du Croisat entretenoit depuis long-temps, et qui offroit de se mettre en ôtage en tel lieu qu'on voudroit, en attendant l'exécution; mais il arriva, lorsqu'on y pensoit le moins, que Du Croisat fut mis hors de Vincennes, sur l'avis qu'il alla donner à Servien des offres qu'on lui faisoit. Il fit cela par une grande précaution, pour assurer la cour de sa fidélité, si par hasard l'avis lui en étoit donné d'ailleurs : ce qui n'eut pas l'effet qu'il s'étoit promis, la cour n'ayant pas jugé à propos de laisser un homme sans biens, comme lui, plus long-temps exposé à une tentation de cette nature. De là il est aisé de juger qu'elle n'avoit pas assez de confiance en lui pour avoir

concerté avec lui la perte du cardinal par une intrigue aussi délicate que celle-là.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas dans cette seule occasion que le cardinal de Retz donna des marques de sa foiblesse et de son chagrin, qui ne paroissoient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivoit à ses amis, sans parler de ce qu'il prenoit soin de leur cacher, comme la proposition qui lui fut faite par Pradelle, de concert avec la cour, de se démettre de son archevêché : ce qu'il écouta long-temps fort sérieusement, sans leur en rien dire.

Pradelle étoit la créature de Servien, qui lui fit donner exprès la commission de garder le cardinal de Retz à Vincennes, pour se servir de lui afin de ménager l'esprit du prisonnier, et lui inspirer les sentimens qu'il souhaiteroit sur l'article de la démission : à quoi la duchesse de Lesdiguières aidoit autant qu'il lui étoit possible, ayant pour cet effet, et sous prétexte de le soulager dans la prison, fait entrer le sieur de Bragelonne son ancien domestique, et chanoine de Notre-Dame, homme fort timide et fort foible.

Cet homme avoit ordre de le porter à se démettre; de lui dire que c'étoient les sentimens du père de Gondy (et c'est ce qui n'étoit pas vrai); et de l'assurer que par ce moyen il seroit bientôt mis en liberté, avec des conditions avantageuses. Mais Caumartin et madame de Pommereuil, ayant été informés de cette intrigue sourde, avertirent si bien le cardinal de Retz de prendre garde à ce que lui diroit Bragelonne, qu'au lieu d'écouter ses conseils il s'en éloigna si ouvertement, que ce pauvre chanoine tomba

dans une fièvre chaude, et se coupa lui-même la gorge avec un rasoir (1).

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas d'écouter toujours les propositions de Pradelle, quoiqu'il ne se fiât pas à lui, et qu'il fût bien résolu à ne rien conclure par son moyen. Mais dans le fond il avoit formé déjà le dessein d'exécuter la chose, comme il fit peu de temps après, n'attendant pour cela que des ouvertures plus favorables du côté de la cour, et le consentement de ses amis qui y étoient entièrement opposés, particulièrement Caumartin et plusieurs autres. Les choses étant en cet état, le cardinal Mazarin crut qu'il étoit temps de faire publiquement proposer au cardinal de Retz de se démettre de son archevêché, afin de se disculper auprès du Pape et de quantité de personnes, qui ne s'étonnèrent pas que le Roi souhaitât de le voir hors de ce poste, après tout ce qui s'étoit passé.

Ce prétexte étoit assurément le plus spécieux qu'on pût donner pour faire entendre raison à Sa Sainteté, qui avoit fait faire plusieurs instances, et qui avoit envoyé un nonce exprès pour solliciter la liberté du cardinal (2). Et comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau nonce, il étoit en quelque façon nécessaire de se justifier, dans la crainte que la cour de Rome ne portât les choses plus loin, et ne prît

(1) On attribue la frénésie de Bragelonne à une autre cause. Il n'étoit pas entré en prison pour porter le cardinal à se démettre (car c'étoit l'homme du monde le moins propre à une négociation), mais pour lui tenir compagnie. La solitude le fit tomber dans une noire mélancolie qui lui renversa la tête. — (2) Le nonce eut ordre de s'arrêter à Lyon; et le Pape ne poussa pas plus loin cette affaire, dans la crainte de commettre son autorité. (*Notes de l'auteur.*)

des résolutions fâcheuses contre le cardinal Mazarin : car, suivant les bruits qui couroient, le Pape vouloit le citer à Rome, et lui faire ôter son chapeau. Dans la vérité, si les amis du cardinal de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le Pape les auroit appuyés : Sa Sainteté ayant dit plusieurs fois à l'abbé Charier que si l'on pouvoit mettre seulement deux mille hommes en armes en sa faveur, il enverroit aussitôt un légat pour se mettre à leur tête, et agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la cour n'avoit presque plus lieu de rien craindre du côté des partisans du cardinal de Retz, ni de ses parens ; mais elle devoit toujours appréhender leur jonction à ceux de M. le prince : aussi avoit-elle des espions de tous côtés pour prévenir cet inconvénient, et afin d'observer les démarches des uns et des autres. Ayant été informée par l'un d'eux que le nommé Breteval, marchand de dentelles dans la rue des Bourdonnais, entretenoit commerce avec M. le prince, elle donna ordre au lieutenant civil de l'arrêter, et de le conduire au bois de Vincennes, après avoir fait une perquisition exacte de tout ce qui étoit dans sa maison. Si cet officier s'étoit bien acquitté de sa commission, il auroit fait une capture importante en arrêtant le sieur de Marigny, agent de M. le prince, qui y étoit logé, et qui étoit encore au lit quand Breteval fut arrêté. Mais ayant entendu le bruit qui se faisoit dans la maison, il se leva tout nu en chemise, et gagna le haut de la maison sans que personne s'en aperçût. De là grimpant sur les tuiles, il se coula par une lucarne chez le sieur Fardouel, secrétaire du Roi et avocat au conseil : et ne se croyant pas

en sûreté dans le grenier, il descendit jusque dans la cave. La fraîcheur du lieu et de la saison ne lui auroit pas permis d'y faire un long séjour sans s'incommoder, si heureusement pour lui une servante n'y fût descendue peu de temps après pour tirer du vin. Cette fille surprise, comme on peut penser, de voir là un homme en cet état, fit un cri qui fit plus de peur à Marigny qu'elle n'en avoit elle-même. Dans la crainte que ce crime le fît découvrir, après l'avoir priée de ne point faire de bruit il lui dit, pour la rassurer, qu'il étoit un pauvre marchand de Rouen, ami de Breteval, poursuivi par ses créanciers qui le ruineroient, s'il étoit découvert. Après cela, il la pria d'avertir le sieur Dalancé, maître chirurgien, qui demeuroit à deux maisons de là, que son ami de chez Breteval s'étoit réfugié chez M. Fardouel pendant le désordre du matin, et qu'il souhaitoit de lui parler. Dalancé, qui étoit en peine de lui, reçut ce message avec joie; et ayant bien recommandé le secret à cette fille, et d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir, et qu'il iroit lui-même le tirer de son cachot. La servante trouvant Marigny tremblant de froid, lui porta la couverture de son lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit, qui étant venue, Dalancé lui fit porter des habits, et le conduisit chez un de ses amis: le tout à l'insu du sieur Fardouel, qui n'apprit les soins de sa servante que long-temps après.

Cependant le nonce du Pape qui résidoit à Paris ayant souhaité de voir le cardinal de Retz pour savoir de ses nouvelles et du traitement qu'on lui faisoit, le cardinal Mazarin le lui permit, et le fit accompa-

gner par le sieur de Lyonne, neveu de Servien, pour observer ce qui se passeroit; et s'il parleroit de sa démission conformément aux discours qu'il tenoit à Pradelle. Mais il tint tout un autre langage, ayant récité d'un ton ferme et d'un air assuré, en leur présence, un discours qui lui avoit été donné et envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la conclusion étoit qu'il refusoit sa liberté, si elle ne se pouvoit obtenir que par sa démission. Ce refus donna beaucoup de réputation au cardinal de Retz, qui fut fort loué de sa fermeté apparente; mais cette belle résolution ne venant pas de lui, elle ne dura pas long-temps, et il ne put s'empêcher quelque temps après de s'ouvrir plus naturellement à Duflos-Davanton, jeune officier des gardes du corps, à qui la cour avoit depuis peu confié la garde de sa personne, et de lui laisser connoître la disposition où il étoit de donner sa démission, pourvu qu'on lui laissât les moyens de sauver son honneur dans le monde, et la liberté d'en conférer avec Caumartin ou avec le premier président de Bellièvre, auquel il vouloit avant toutes choses faire approuver sa résolution. Ces propos furent même dans la suite répétés si souvent et d'une manière si forte, que Davanton vit fort bien qu'il seroit aisé de pousser plus avant, et d'obtenir sa démission, même sans sauver les apparences. Mais ce nouveau confident en usa en honnête homme, et sans abuser de la confiance que le cardinal de Retz avoit en lui. Il se contenta de faire entendre au comte de Noailles, capitaine des gardes, la disposition où étoit son prisonnier de traiter sérieusement de sa démission avec la cour : ce que Davanton fit peut-être autant par pru-

dence que par honnêteté, pour ne se pas exposer à être désavoué du cardinal qui l'en menaçoit tous les jours, s'il passoit les bornes de sa commission; et pour s'assurer par sa discrétion la négociation de cette importante affaire. Il craignoit que le cardinal ne se remît entre les mains de Pradelle, avec lequel il gardoit toujours quelques mesures, quoiqu'il ne le fît que pour l'amuser. Ce qui attira à Davanton la confiance du cardinal de Retz fut sa complaisance, et la manière honnête dont il en usoit avec lui dans tout ce qui ne regardoit point le service essentiel de sa charge; et que d'ailleurs cet officier, avec un peu d'étude, et un esprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de sa profession, lui aidoit à passer avec quelque douceur des heures qui semblent toujours bien longues et bien ennuyantes à un prisonnier.

[1654] Cependant il y avoit encore des jours où le cardinal de Retz paroissoit fort irrésolu, et avoit oublié toutes les paroles qu'il avoit données. Cette manière bizarre embarrassa fort l'entremetteur dans les commencemens; mais quand il eut mieux connu son esprit extrêmement léger, et qu'il eût pénétré le désir extrême qu'il avoit de se voir en liberté, il se fit bientôt à ce manége de variations continuelles, qui durèrent depuis le 15 janvier 1654 jusqu'à la mort de l'archevêque de Paris, qui arriva le 21 mars de la même année.

Cet événement changea un peu la face des affaires, Caumartin ayant eu l'adresse, dès que ce prélat eut les yeux fermés, de faire prendre possession de l'archevêché de Paris au nom du cardinal de Retz, sur une procuration signée de lui dans le château de Vincen-

nes, quoiqu'elle parût avoir été passée avant la détention. Cette procuration portoit en substance que le cardinal, ayant le dessein d'aller à Rouen, donnoit charge au sieur de Labour, son aumônier, de prendre pour lui possession de l'archevêché, en cas de la mort de monsieur son oncle. Elle avoit été dressée par les sieurs Roger, notaire apostolique, et de Paris, docteur de Sorbonne. Le chapitre ayant été averti, s'assembla dès sept heures du matin (1), trois heures après la mort de l'archevêque; et les mesures furent si bien prises, que le doyen, qui avoit été jusque là toujours assez contraire au cardinal de Retz, lui fut tout-à-fait favorable en cette occasion, disant qu'il ne falloit pas douter que le cardinal de Retz ne fût leur véritable archevêque, quoiqu'il n'eût pas prêté le serment de fidélité : formalité séculière à laquelle l'Eglise ne s'arrêtoit pas. Ainsi la chose ayant été mise en délibération, le chapitre arrêta tout d'une voix que sur-le-champ le sieur de Labour son procureur, qui étoit à la porte, seroit introduit, et mis en possession avec toutes les cérémonies et solennités requises : ce qui fut exécuté. Après cela, le chapitre envoya des députés à M. le chancelier, pour le prier de leur ménager une audience du Roi, afin de supplier Sa Majesté de vouloir mettre en liberté le cardinal de Retz leur archevêque, pour faire les fonctions de sa charge dans la semaine sainte, qui approchoit. Tout cela se fit sans qu'il parût personne du côté de la cour pour s'y opposer, jusque vers les dix heures du matin, que le sieur Le Tellier alla de la part du Roi chez le doyen,

(1) On prétend que le chapitre s'assembla dès cinq heures, une heure après la mort de l'archevêque. (*Note de l'auteur.*)

pour faire assembler le chapitre, et l'obliger de prendre le gouvernement spirituel de l'archevêché, comme vacant en régale, parce que le cardinal de Retz n'avoit pas fait le serment de fidélité; mais l'affaire étoit déjà consommée: il fut obligé de s'en retourner sans rien faire. Le soir du même jour, le chapitre alla au Louvre pour faire leurs remontrances et supplications à Sa Majesté: mais le chancelier, sans leur donner le temps de parler, leur dit d'abord qu'ils avoient été bien vite; qu'ils avoient fait tort aux droits du Roi; que Sa Majesté ne reconnoissoit point le cardinal de Retz pour archevêque de Paris; qu'elle leur enjoignoit de nommer un grand vicaire pour le gouvernement spirituel de l'archevêché, laissant au Roi le soin de nommer des économes pour le temporel: après quoi le chancelier mit entre les mains du doyen un arrêt du conseil qui portoit tout ce qui vient d'être dit. Le doyen ayant voulu prendre la parole, la Reine fit signe au Roi de s'en tenir là, et le chapitre fut obligé de se retirer.

Ce procédé surprit tout le monde: on l'imputa à l'aigreur et à la fierté de la Reine. Plusieurs murmuroient hautement, disant que c'étoit mettre la main à l'encensoir, et que cette manière d'agir ressembloit fort à celle de Henri VIII (1), roi d'Angleterre. L'arrêt du conseil ayant été rapporté trois jours après au chapitre, on n'y eut point d'égard; et il fut résolu de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, et de reconnoître les sieurs Chevalier et Lavocat pour grands

(1) *A celle de Henri* VIII: Ce singulier rapprochement montre jusqu'à quel point d'exagération et de mauvaise foi peuvent se porter les factions.

vicaires, sur les lettres qu'ils présentèrent signées du cardinal de Retz, qui avoient été fabriquées par les auteurs de la procuration (1). De sorte que ces deux ecclésiastiques commencèrent à gouverner le diocèse, en ordonnant des prières publiques avec l'exposition du saint-sacrement par toutes les églises de Paris, quatre à la fois, pour demander à Dieu la liberté de leur archevêque. Ces prières furent commencées par le chapitre de Notre-Dame : les curés de la ville entrèrent dans le même esprit, se soumirent aux grands vicaires, et laissèrent entendre qu'ils obéiroient en toutes choses, jusqu'à fermer les églises (2) en cas qu'on vînt à l'interdit. Cela seroit certainement arrivé, toutes les mesures étant prises pour cela, si le cardinal de Retz eût tenu bon. Le peuple, qui ne s'étoit point d'abord ému de sa prison, commençoit à murmurer, et à prendre feu sur la religion; et les amis de M. le prince faisoient ce qu'ils pouvoient pour l'animer. Le nonce avoit aussi promis d'appuyer fortement le chapitre, les grands vicaires et les curés; et le président de Bellièvre avoit donné lieu de croire que le parlement ne leur seroit pas contraire. Ainsi Caumartin, qui avoit ménagé toute cette intrigue, ne doutoit point qu'elle ne réussît, et que le cardinal de Retz ne fût incessamment élargi, se reposant sur les lettres qu'il recevoit de lui tous les jours, remplies de protestations très-expresses de ne donner jamais sa démission sur quoi

(1) La procuration n'avoit point été signée par le cardinal de Retz. Le principal d'un collége, nommé Le Houx, demanda à voir son écriture, et la contrefit si bien que tout ce que l'on a cru écrit par le cardinal étoit de la main de ce principal. — (2) Les curés auroient fermé leurs églises; mais on sut que les moines n'imiteroient pas les curés. (*Notes de l'auteur.*)

que ce pût être. Cependant les choses qui se passoient dans son esprit étoient bien différentes de celles qui paroissoient dans ses lettres : l'impatience, l'ennui, le chagrin, et par dessus tout la crainte des entreprises violentes qu'on pouvoit faire sur sa personne, l'engagèrent à détruire tout ce que ses amis avoient fait en sa faveur lorsqu'on y pensoit le moins.

A bien examiner les choses, il est difficile de le condamner entièrement, quoiqu'il ne fût question que d'attendre peut-être sept à huit jours davantage : car il y a bien de la différence du raisonnement d'un homme qui se voit à la discrétion de son ennemi, et qui souffre depuis long-temps dans une prison, à celui des gens en liberté, qui s'imaginent que rien n'est plus aisé que d'attendre tranquillement les effets de leurs sollicitations, ou des révolutions favorables. Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin, qui avoit aussi ses inquiétudes et ses raisons pour faire finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le comte de Noailles, capitaine des gardes, pour conclure la négociation du sieur Davanton, sur les avis qu'il avoit donnés que le cardinal de Retz y étoit entièrement déterminé.

Ce comte s'y rendit de grand matin, et fut introduit dans la chambre du cardinal, qui étoit encore au lit. Il commença par lui faire un grand sermon sur l'autorité du Roi, sur l'obéissance absolue qui lui étoit due, et sur les disgrâces auxquelles s'exposeroient ceux qui prétendroient s'en dispenser. Ce discours ne fut pas bien reçu du cardinal; et quoiqu'il fût effectivement résolu à se soumettre aux volontés de la cour, il rejeta cependant fort loin les premières propositions du

comte, et se tint fortement sur la négative. Ainsi cette première conférence se passa tout entière en contestations extrêmement vives de part et d'autre, quoiqu'elle eût duré bien deux heures. Davanton s'étant ensuite approché du comte de Noailles pendant qu'il mangeoit un morceau et qu'il se chauffoit auprès du feu, l'avertit qu'il n'obtiendroit rien du cardinal par hauteur, et en le contrariant; mais que s'il vouloit se radoucir un peu, et lui accorder la liberté qu'il avoit toujours demandée de conférer avec un de ses amis, il en obtiendroit tout ce qu'il voudroit. Alors le comte changea de ton; et ayant donné les mains à cette conférence, ils rentrèrent en matière, et se trouvèrent bientôt d'accord, le cardinal de Retz ayant promis positivement de donner sa démission sous certaines conditions. Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le comte de Noailles demandoit une réponse par écrit, qui exprimât ce dont ils étoient demeurés d'accord; mais le cardinal ne voulut rien faire, disant qu'ils devoient se contenter de sa parole jusqu'à l'exécution; que s'il vouloit absolument une réponse par écrit, il lui en donneroit une semblable à celle qu'il avoit donnée au nonce, c'est-à-dire un refus absolu : parce qu'autrement il se ruineroit d'honneur auprès de ses amis, et que d'ailleurs il ne vouloit point s'exposer au hasard des avantages que le cardinal Mazarin pourroit en tirer contre lui, sans être assuré de la récompense qu'on lui promettoit pour son archevêché. Enfin le comte de Noailles fut obligé de se contenter de la parole du cardinal, et d'une réponse par écrit, pour l'exposer au public, dans laquelle le cardinal de Retz, après des protestations de son obéis-

sance, remercioit le Roi de la bonté qu'il avoit de penser à sa liberté; mais il déclaroit ne pouvoir l'accepter aux conditions qui lui étoient proposées de renoncer à l'archevêché de Paris, en prenant plusieurs bénéfices d'un revenu équivalent, persuadé qu'elles étoient contraires à sa conscience, à son honneur, et à ce qu'il devoit à l'Eglise.

Ainsi le comte de Noailles sortit de Vincennes fort satisfait de sa négociation, après avoir fait bien des amitiés et des caresses à Davanton, et l'avoir assuré de bonne sorte de la reconnoissance du cardinal Mazarin, qui étoit intéressé plus que personne dans cette affaire. Il avoit ses raisons pour lui parler de la sorte : car étant créature du cardinal Mazarin, et des plus dévoués, il étoit de son intérêt de ne rien négliger pour terminer cette affaire à son avantage et suivant ses désirs. La fortune du comte dépendoit absolument de celle du cardinal. Aussi n'oublia-t-il rien pour tâcher de découvrir à fond les véritables dispositions du cardinal de Retz; et il emmena exprès Davanton hors de Vincennes, pour le questionner sur ce sujet plus librement. Mais cet officier, soit par honneur, soit par discrétion, et pour mieux assurer le succès de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le comte de Noailles, lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le cardinal de Retz avoit en lui, ne put s'empêcher de lui reprocher obligeamment, et en redoublant ses caresses, qu'il voyoit bien qu'il ne lui disoit pas tout ce qu'il savoit. Cela étoit plus vrai qu'il ne pensoit : car si Davanton avoit voulu trahir le secret et la fidélité qu'il avoit promis au cardinal de Retz, il est certain que la cour

auroit obtenu sa démission beaucoup plus aisément, et peut-être sans aucune condition.

Caumartin et autres amis du cardinal de Retz ne surent rien du secret de cette conférence, et ils s'en tinrent comme les autres à la réponse par écrit, qui fut rendue publique le jour même : le prisonnier s'étant contenté de leur faire savoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis pour délibérer avec lui de l'état de ses affaires, et qu'il espéroit qu'enfin on la lui accorderoit. On a déjà dit que la raison qui l'obligeoit d'insister sur cette entrevue étoit pour couvrir son honneur, et pour faire croire au monde qu'on lui avoit conseillé de donner sa démission : jugeant que s'il ne pouvoit pas faire entrer son ami dans son sentiment, il n'oseroit au moins s'y opposer directement, ni laisser entendre à la cour qu'il l'en auroit détourné.

Quoi qu'il en soit, Caumartin, qui jugeoit de sa résolution par ses lettres, continua de presser les mesures qu'il avoit prises avec le clergé pour la liberté du cardinal de Retz ; et ayant su que le président de Bellièvre avoit été nommé par la cour pour cette conférence, il l'alla voir pour le prier de fortifier le cardinal de Retz dans la résolution où il le croyoit de ne point donner sa démission. Mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le mystère et le succès de la négociation de Davanton, dont le cardinal Mazarin avoit informé le premier président, pour bien faire connoître les dispositions où il trouveroit le cardinal de Retz ; avec ordre de lui dire qu'aussitôt qu'il auroit donné sa démission, il pouvoit être assuré qu'on le mettroit entre les mains du maréchal de La Meille-

raye, qui le meneroit au château de Nantes, où il le garderoit comme son ami, jusqu'à ce que sa démission eût été acceptée en cour de Rome. Cependant cela ne désabusa point Caumartin. Prévenu par les protestations continuelles du cardinal de Retz de refuser toute sorte de conditions, il tâcha de persuader au premier président que le cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton que pour amuser la cour, et se faciliter le moyen de conférer avec un de ses amis pour l'instruire de ses véritables intentions, et convenir ensemble des mesures qu'il falloit prendre.

Le président, persuadé par les raisons de Caumartin et par la lecture de plusieurs lettres toutes récentes du cardinal de Retz, alla donc à Vincennes dans l'espérance de le fortifier, et dans le dessein de le confirmer dans son refus. Cependant, suivant les ordres de la cour, il mena deux notaires avec lui pour recevoir la démission du cardinal en cas de besoin. Mais avant que de voir le cardinal, il voulut entretenir Davanton : il lui représenta les trois dernières lettres qu'il avoit écrites à la cour, par lesquelles il pressoit extrêmement sur l'envoi d'un des amis du cardinal de Retz pour consommer l'affaire, qu'il assuroit comme indubitable. Il le questionna de vingt manières différentes sur le fondement qu'il pouvoit avoir de donner des affirmations si positives. Il lui déclara nettement qu'il n'en pouvoit rien croire; et qu'il y avoit bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'étoit laissé jouer par le cardinal de Retz, accoutumé aux intrigues et aux déguisemens. Mais cet officier ayant persisté à soutenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fût bien assuré, et qu'il en alloi

éprouver la vérité, ils passèrent dans l'appartement du cardinal, le président raillant toujours Davanton, et lui marquant par ses gestes et ses paroles qu'il n'en croyoit rien. Cependant à peine furent-ils entrés en matière qu'il vit que Davanton avoit raison, ayant trouvé le cardinal encore plus déterminé à la démission que Davanton ne lui avoit dit; et que si la cour avoit voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y seroit soumis sans beaucoup de peine. Ainsi leurs conventions particulières et secrètes ne furent pas longues, et il ne fut plus question que de réduire en forme les articles dont ils étoient convenus, savoir : 1° qu'on dresseroit deux expéditions de la démission du cardinal de Retz, dont l'une demeureroit entre les mains du président, et l'autre seroit envoyée en cour pour être agréée du Pape, moyennant la récompense dont ils étoient convenus; 2° que cependant le cardinal de Retz seroit remis entre les mains de M. de La Meilleraye son allié, qui le conduiroit au château de Nantes, où il demeureroit en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y recevoir des visites de ses amis; 3° que le maréchal de La Meilleraye s'obligeroit, en parole d'honneur et par écrit, de ne point souffrir, et sous aucun prétexte, qu'il fût transféré ailleurs; et de le mettre en pleine liberté aussitôt que la démission seroit admise en cour de Rome, sans attendre de nouveaux ordres du Roi.

Après cela le président envoya chercher les deux notaires, qui étoient demeurés cachés dans un carrosse à la porte du château; mais Pradelle, enragé de voir finir cette affaire à sa barbe et sans lui, fit

d'abord grande difficulté de laisser entrer le président avec tous ceux qu'il voudroit. L'ordre, disoit-il, ne portoit point qu'on laisseroit entrer personne après lui; mais enfin le président lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, et à quoi il s'engageoit s'il en empêchoit la conclusion par son chagrin, il laissa entrer le carrosse avec les deux notaires, qui furent conduits par Davanton dans la chambre du cardinal de Retz, où ils dressèrent deux minutes de sa démission qu'il signa, et qui furent remises entre les mains du président, comme dépositaire et garant des promesses respectives de part et d'autre.

L'affaire finie, le président alla en diligence porter cette nouvelle à la cour, où elle fut reçue avec une grande joie, même par plusieurs des amis du cardinal de Retz. Mais il y en eut d'autres qui en furent fort fâchés, particulièrement Caumartin, à qui le président dit, pour le consoler, qu'il étoit la dupe du cardinal de Retz; qu'il lui avoit jeté de lui-même sa démission à la tête sans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les dispositions qu'il lui avoit marquées.

Le chapitre et les curés, qui s'étoient donné bien des mouvemens inutiles en faveur du cardinal, furent aussi extrêmement étonnés de sa démission, et cela leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient eue jusque là de sa constance et de sa fermeté. Enfin cette action lui fit un très-grand tort dans la suite des affaires. Le père de Gondy fut celui de tous qui en fut le plus touché, ayant répondu à ceux qui lui annoncèrent cette nouvelle comme devant lui être agréable, à cause de la liberté du cardinal son

fils, qu'il auroit bien mieux aimé l'embrasser mort dans sa prison, que vivant en liberté à ces conditions; sans pouvoir rien ajouter autre chose, à cause des larmes qu'il répandoit en abondance.

La duchesse de Lesdiguières elle-même, qui avoit fait son possible pour mettre les choses au point où elles étoient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étoient pas faites par son moyen ni par celui de Servien et de Pradelle, qui étoient la même chose : tous ces gens-là s'étant imaginé devoir tirer de grands avantages de la cour par cette négociation, qui se termina pourtant sans eux, et dont ils n'apprirent la nouvelle que par le bruit général.

Il n'y eut donc, à dire le vrai, que le duc et la duchesse de Retz, les ducs de Brissac et de Noirmoutier, le marquis de Laigues et la duchesse de Chevreuse, qui furent bien aises de voir la fin de cette affaire, dont ils ne cherchoient qu'à se débarrasser, afin de couvrir la honte de n'avoir rien voulu faire pour leur frère, leur parent et leur ami. Mais celui de tous qui fut le plus content fut le cardinal de Retz lui-même, qui, sans s'embarrasser de ce qu'on pourroit dire des autres, n'avoit cherché qu'à se mettre en liberté, et à se délivrer des appréhensions continuelles où il avoit été dans sa prison. Véritablement il est assez difficile d'en porter un jugement certain, et de dire s'il fit bien ou mal, vu les fâcheuses dispositions de la Reine et du cardinal Mazarin à son égard, et les desseins qu'il savoit qu'on avoit formés contre sa personne. Mais de quelque manière qu'on en juge, il faut convenir qu'il n'étoit ni nécessaire ni même honnête, ayant le dessein qu'il avoit, d'a-

muser, comme il fit jusqu'à la fin, Caumartin et ses amis.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin étant parvenu à ses fins ne laissa pas traîner cette affaire. Il fit aussitôt expédier les ordres pour la translation du cardinal de Retz au château de Nantes, le maréchal de La Meilleraye l'étant allé prendre à Vincennes conjointement avec le marquis de Villequier qui l'avoit arrêté, suivant l'usage qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée. Après cela ils lui donnèrent, de parole et par écrit, toutes les assurances spécifiées ci-dessus. Il le fit sortir du château d'entre les mains de Davanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de trois cents chevaux de différentes brigades des gardes de la Reine, des gens d'armes et chevau-légers, et des gardes du cardinal Mazarin, et un détachement de cent cinquante mousquetaires tirés de deux compagnies du régiment des Gardes, que Pradelle commandoit à Vincennes. Cette sortie du cardinal de Retz se fit le 30 mars 1654. On peut dire qu'une escorte si nombreuse n'avoit pas trop l'air de liberté, et ressembloit assez à un changement de prison. Aussi quand le cardinal de Retz en fut averti par Davanton la veille de son départ, il en fut si effrayé qu'il ne put retenir ses larmes, disant qu'on lui avoit manqué de parole; qu'on lui avoit promis de le mettre entre les mains de M. de La Meilleraye comme entre les mains de son ami, qui avoit bien voulu répondre de sa personne; que s'il avoit cru devoir être traité de cette manière, il n'auroit jamais donné sa démission: avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquoient assez le trouble

de son esprit; dont le sieur Davanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faisant entendre que la cour étoit obligée de prendre ces précautions, dans la crainte que les ducs de Retz et de Brissac n'entreprissent de l'enlever sur sa route. Mais ce n'étoit là qu'un prétexte : car il est bien certain que ces messieurs n'en avoient pas la moindre pensée, et qu'on leur faisoit beaucoup plus d'honneur qu'ils ne méritoient d'avoir si bonne opinion d'eux.

Le changement d'état du cardinal de Retz avoit été annoncé et prévu quelque temps auparavant par Goiset, avocat, qui avoit comme prédit aussi l'évasion du duc de Beaufort. Ecrivant à un des amis du cardinal, il lui disoit de se consoler et de prendre patience; que la prison du cardinal ne seroit pas longue; qu'il y auroit plusieurs négociations pour sa liberté dont il ressentiroit les premiers effets au mois de mars 1654, mais qu'elle ne seroit pleine que vers le 15 octobre de la même année : ce qui fut confirmé par l'événement. L'état où il se trouva dans le château de Nantes n'étoit en effet qu'une ombre de liberté : car quoique M. de La Meilleraye le traitât avec toute la douceur et toute l'honnêteté possible, il ne laissoit pas de le faire garder aussi soigneusement qu'il l'avoit été dans le château de Vincennes.

Le cardinal de Retz étoit logé au second étage, dans une chambre où il couchoit avec quatre soldats qui passoient toutes les nuits à la porte de sa chambre, et une sentinelle dans la cour sous ses fenêtres. Il est vrai que pendant le jour il avoit la liberté de se promener dans le château, et dans une allée en terrasse qui avoit vue sur la rivière, sur la motte Saint-Pierre,

et sur le faubourg; mais il n'y alloit jamais qu'il n'y fût suivi de deux gardes, qui avoient ordre de l'observer : sans parler de deux sentinelles qui étoient toujours au bout de cette allée, éloignés l'un de l'autre environ de soixante pas. Ainsi le maréchal ne négligeoit rien pour s'assurer de sa personne, dont il avoit répondu à la cour : mais il faut avouer aussi qu'à cela près il lui faisoit tout le bon traitement qu'il pouvoit désirer. Outre la bonne chère, qui étoit parfaite, il avoit soin de faire venir au château toutes les meilleures compagnies d'hommes et de femmes de la ville et de la province. Il lui donnoit souvent la comédie; il donnoit à jouer tous les jours, et jouoit lui-même un fort gros jeu. Il laissoit une entière liberté au cardinal de Retz de voir tous ses amis et tous ses domestiques, jusqu'à ce qu'il se retirât dans sa chambre vers les onze heures du soir. Enfin il n'y a rien dont on puisse s'aviser pour divertir un ami dans un état de cette nature, que le maréchal ne fît en honnête homme et en grand seigneur, avec une galanterie et une complaisance parfaite. Cette manière d'agir consoloit fort le cardinal de Retz. Dès le lendemain de son arrivée il fut visité par les ducs de Retz et de Brissac, qui firent à Davanton toutes les caresses et toutes les amitiés possibles en présence de Pradelle, qu'ils avoient dessein de mortifier parce que le cardinal n'étoit pas content de lui. Caumartin s'y rendit aussi peu de temps après; mais Joly, qui étoit à Machecoul, n'eut pas la liberté d'y aller sitôt, le cardinal de Retz lui ayant fait dire de ne se point presser, et qu'il falloit prendre sur son chapitre des mesures plus particulières avec le maréchal de La

Meilleraye, à cause des affaires passées, dans lesquelles on savoit qu'il avoit eu plus de part que personne. La vérité est que le cardinal dans le commencement eut de la peine à se résoudre à voir Joly, se souvenant bien de ce qu'il lui avoit dit avant sa prison pour lui faire éviter cette disgrâce. Il appréhendoit qu'il ne lui reprochât cela, aussi bien que l'acte de sa démission. D'ailleurs les ducs de Retz et de Brissac ne pressoient pas cette entrevue, sachant bien que Joly ne manqueroit point d'informer le cardinal de tout ce qui s'étoit passé pendant sa prison: c'est pourquoi il y a bien de l'apparence que Joly ne l'auroit pas vu si tôt, sans les instances de Caumartin, qui le sollicitoit à tout moment de l'appeler auprès de lui. Joly n'alla donc à Nantes que trois semaines après l'arrivée du cardinal de Retz. Il fut fort bien reçu de M. de La Meilleraye, qui lui fit assez connoître qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'y fût allé plus tôt. Après cela le cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avoit eue auparavant, et lui remit entre les mains tous les chiffres et toutes les affaires qu'il avoit à Rome, à Paris et ailleurs, avec de nouvelles marques de considération et d'amitié plus fortes que jamais. Aussi Joly se donna-t-il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeoit lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivoit qu'on vînt à parler de sa prison, il se contentoit de dire que l'intérêt de ses amis en avoit été cause; et que cependant ils n'avoient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il se fût sacrifié pour eux. Sur l'article de la démission, il disoit que le cardinal n'avoit peut-être pas mal fait de la donner, pour se tirer du lieu et du péril où il étoit; mais qu'après cela

il se persuadoit, ajouta-t-il, que ce que la cour avoit fait en cette occasion n'étoit que par nécessité, pour éviter la première chaleur du chapitre et du clergé; et qu'enfin le cardinal Mazarin ne manqueroit pas de le tirer un jour des mains du maréchal de La Meilleraye, pour le mettre dans une prison plus observée que la première. Caumartin se conduisit à peu près de la même manière, sans lui rien reprocher qu'assez foiblement, s'attachant particulièrement à lui faire appréhender ce que la cour pouvoit encore entreprendre contre lui. Cela fit tant d'impression sur l'esprit du cardinal de Retz, qu'il convint avec eux des moyens de se sauver du château de Nantes quand ils jugeroient qu'il en seroit temps, et si la cour entreprenoit de le transférer ailleurs. Dès que cette résolution fut prise entre eux fort secrètement, Joly se chargea de l'exécution, et des mesures qu'il falloit prendre pour ce dessein. Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y tenir en haleine les partisans du cardinal de Retz. Joly se chargea aussi de ménager l'esprit du cardinal, et de le confirmer dans ce dessein : c'est pourquoi il s'attacha particulièrement à cultiver les bonnes grâces de M. de La Meilleraye, qui lui étoient absolument nécessaires pour demeurer toujours à Nantes, afin d'y être à portée de disposer et de concerter la manière dont on s'y prendroit. De son côté le cardinal de Retz affectoit de marquer au maréchal une confiance sans réserve, en lui communiquant toutes les lettres qu'il recevoit de Rome, dont Joly lui portoit les originaux après les avoir déchiffrés, et mis en interligne le véritable sens : ce qu'il continua pendant un assez long temps, et

jusqu'à ce qu'il arrivât des choses qui ne se pouvoient pas montrer.

Le maréchal fut si satisfait et si pénétré de cette manière d'agir, que, par un retour peut-être trop généreux, il montroit aussi assez souvent au cardinal de Retz les dépêches de la cour, pour lesquelles il lui arrivoit plus d'une fois de s'emporter contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus injurieux et les plus outrageans, en présence du cardinal de Retz et de Joly : disant qu'il étoit plus grand frondeur qu'ils n'avoient jamais été, et qu'il haïssoit le cardinal Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyoient de cela que ce qu'il en falloit croire, sans s'amuser à des discours qui pouvoient bien partir du fond du cœur, mais qui ne disoient rien pour l'essentiel de sa conduite, à cause de sa dépendance de la cour par des raisons d'intérêt et de fortune.

Cependant la cour et le cardinal de Retz agissoient de concert pour faire agréer la démission à la cour de Rome. Le sieur de Gaumont fut nommé par le Roi pour aller solliciter cette affaire. Gaumont ne s'étant pas pressé, le paquet arriva beaucoup plus tôt à Rome que lui, sous l'enveloppe de l'abbé Charier, qui, sachant ce qu'il contenoit, trouva le moyen de l'ouvrir adroitement et d'en tirer la démission : après quoi il le rendit bien fermé à Gaumont dès qu'il fut arrivé, sans qu'il parût avoir été ouvert. Gaumont n'y trouvant point la pièce en question, en écrivit au premier président ; mais comme ce magistrat, qui dans le fond étoit ami du cardinal de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, cela ne fut point relevé. D'ailleurs le Pape s'étant déclaré hautement contre cet acte invo-

lontaire qui s'étoit fait en prison, il auroit été inutile de produire la démission : ce qui fit que l'on ne s'embarrassa pas de ce qu'elle étoit devenue. Le petit tour d'adresse de l'abbé Charier ne l'empêcha pourtant pas d'agir tout de bon ; et si Sa Sainteté eût été aussi aisée à persuader que le cardinal de Retz le souhaitoit, l'affaire auroit été bientôt conclue, et la démission se seroit bientôt retrouvée : ce qu'avoit fait l'abbé Charier n'ayant été que pour se rendre maître de la chose, et pour se faire rechercher selon les différentes conjonctures qui pouvoient arriver. Cependant, quoique le cardinal de Retz n'eût aucune part ni directement ni indirectement au refus du Pape, ses ennemis, et surtout l'abbé Fouquet, ne laissèrent pas d'en prendre occasion de faire entendre au cardinal Mazarin qu'il faisoit agir sous main l'abbé Charier pour empêcher l'expédition de l'affaire, et qu'il n'avoit pas intention d'exécuter ce qu'il avoit promis : ajoutant qu'il avoit des avis certains que le cardinal cherchoit les moyens de se sauver, et qu'il le feroit si on n'y prenoit garde. Les deux avis étoient pourtant très-faux dans ce temps-là, puisque l'abbé Charier sollicitoit sérieusement à Rome ; et que le dessein de faire sortir le cardinal de Retz du château n'étoit encore qu'en idée, et ne devoit s'exécuter qu'en cas que la cour changeât de conduite à son égard. S'ils devinrent vrais dans la suite, ce fut l'abbé Fouquet qui en fut la cause, en inspirant à la cour et au cardinal Mazarin des soupçons qui l'obligèrent d'envoyer de nouveaux ordres pour observer le cardinal avec plus d'exactitude. La vérité est pourtant qu'il travailloit incessamment à se sauver selon les sentimens de ses

amis, sans s'arrêter à aucune considération. C'étoit aussi celui de Sa Sainteté, qui pressoit tous les jours l'abbé Charier d'en écrire au cardinal de Retz et de l'exhorter à venir à Rome, avec promesse de faire pour lui et contre le cardinal Mazarin tout ce qu'il pouvoit désirer. Mais comme l'abbé représentoit à Sa Sainteté les différentes difficultés et risques d'une entreprise de cette nature, et que cependant le retardement pouvoit obliger la cour à transférer le cardinal dans une prison plus sûre et plus étroite, le Pape répondit qu'il n'y pouvoit que faire ; que s'il étoit entre les mains des Turcs, il faudroit bien qu'il prît patience ; et qu'il ne pouvoit en conscience accepter la démission, qui étoit trop contraire aux lois de l'Eglise.

C'étoit aussi le sentiment du premier président de Bellièvre, que Caumartin étoit chargé de pressentir ; et quoiqu'il ne s'expliquât pas d'abord assez ouvertement, parce que Caumartin de son côté biaisoit un peu, il se faisoit cependant assez entendre, en disant que le cardinal de Retz étoit trop habile homme pour se laisser prévenir ; et que puisque Joly étoit à Nantes, il ne doutoit point qu'il ne prît son parti quand il en seroit temps. Mais il alla plus avant dans la suite : car il dit nettement que le meilleur parti pour le cardinal de Retz étoit de venir droit à Paris au sortir de Nantes, de révoquer sa démission, de prendre possession en personne, et de faire le serment de fidélité au parlement : à quoi il promettoit d'aider de tout son pouvoir, répondant presque de l'événement. Caumartin s'étoit aussi assuré du premier président de la chambre des comptes pour le serment de fidélité.

Enfin il n'y avoit plus aucun des amis du cardinal

de Retz qui ne lui conseillât de se sauver, même le duc de Brissac, l'abbé Charier, et les autres qui avoient le plus été pour sa démission : et cela parce qu'ils n'étoient pas contens de la manière dont elle avoit été donnée, et qu'ils jugeoient bien que si elle étoit admise, le cardinal de Retz demeureroit sans aucune considération, et ne pourroit plus rien faire pour eux : au lieu que s'il se sauvoit du château de Nantes, on pourroit renouer de nouvelles négociations avec la cour, où les entremetteurs pourroient mieux trouver leur compte.

Cependant le cardinal de Retz résista jusqu'à l'extrémité aux sentimens de ses amis les plus intimes; et quoiqu'il reçût tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions du cardinal Mazarin, et des sollicitations continuelles de l'abbé Fouquet pour le faire transférer à Brest, il eut bien de la peine à se résoudre, s'imaginant que les chagrins de la cour à son égard ne venoient que du refus de Rome, et de l'opinion qu'on y avoit qu'il ne faisoit pas tout ce qu'il pouvoit pour faire admettre sa démission. Il étoit d'ailleurs entretenu dans cette pensée par le maréchal de La Meilleraye, qui lui conseilla, pour effacer tous les soupçons, d'écrire une nouvelle lettre au Pape en termes très-pressans, pour le prier d'accepter sa démission; et de l'envoyer au premier président par Malclerc son écuyer, qui pouvoit aller jusqu'à Rome si la cour le jugeoit à propos, avec des ordres très-positifs pour l'abbé Charier : ce qui fut exécuté.

Néanmoins le cardinal de Retz ne laissa pas dès ce temps-là d'entrer dans quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite

avec le maréchal. On ne lui laissoit plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchiffrement supposé, que Joly prenoit soin de composer de manière à ne lui laisser aucun ombrage, et à l'entretenir dans l'opinion où il étoit qu'on travailloit sérieusement pour faire agréer la démission : le cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laisser connoître que le Pape l'exhortoit à chercher les moyens de se sauver.

Cependant la nouvelle démarche du cardinal de Retz du côté de Rome n'empêcha pas l'abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnoit incessamment à la cour du dessein que le cardinal avoit de se sauver ; et voyant que ses lettres ne faisoient pas assez d'impression sur l'esprit du Roi et du cardinal Mazarin, qui étoient alors en campagne occupés d'autres soins, il résolut de les aller trouver exprès, pour solliciter lui-même et faire expédier les ordres nécessaires pour le faire transférer à Brest. Le premier président ayant su cela en avertit Caumartin, et celui-ci le cardinal de Retz ; lequel, ayant su que le maréchal de La Meilleraye avoit reçu dans le même temps des ordres plus pressans de le resserrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conseilloient de penser à se tirer de la captivité. Mais comme il n'en vouloit venir là que dans la dernière extrémité, il résolut avant toutes choses de faire sonder le maréchal, pour savoir ce qu'il feroit s'il arrivoit que la cour envoyât des ordres pour le transférer à Brest, ou que le Roi vînt exprès à Nantes, comme on en faisoit courir le bruit.

Il jeta pour cela les yeux sur le duc de Brissac, beau-frère du maréchal, auquel il jugea qu'il étoit à

propos et temps de communiquer son dessein, attendu qu'il avoit besoin de son secours pour l'exécuter. Il lui écrivit à Beaupréau pour le prier de le venir trouver. Le duc vint le trouver quelques jours après, et se chargea non-seulement de savoir ce qu'on pouvoit se promettre du maréchal, mais aussi de lui fournir tous les secours qui seroient en sa disposition pour lui aider à se sauver, et pour le conduire ensuite à Paris, ou partout ailleurs où il voudroit se retirer. Ces offres réjouirent infiniment le cardinal, qui aimoit le duc, et qui ne douta point de la sincérité de ses promesses; de sorte que, rempli de belles espérances, il fit aussitôt appeler Joly, pour lui dire qu'il n'avoit qu'à prendre des mesures avec le duc de Brissac, qui étoit résolu de tout entreprendre pour lui. Joly ne fut pas si crédule, et ne put s'empêcher de lui en témoigner quelque chose, ajoutant cependant qu'il falloit se servir de lui, et en tirer ce qu'on pourroit. Pour cet effet, il lui proposa différens moyens de le sauver; dont le principal dépendoit absolument du duc, parce qu'étant logé dans la chambre sous la garde-robe du cardinal de Retz, on avoit proposé qu'en faisant une ouverture au plancher qui les séparoit, le cardinal pourroit descendre dans l'appartement du duc et se mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, et qu'on chargeroit à l'ordinaire sur un mulet qu'on feroit venir de grand matin.

L'invention plut d'abord au duc de Brissac, qui ordonna au sieur de La Bade, son écuyer, de conférer avec Joly pour la construction du coffre, et pour les autres préparatifs. Il parla ensuite au maréchal, pour savoir la manière dont il en useroit s'il recevoit des

ordres de la cour pour la translation du cardinal ; et le maréchal, sans s'expliquer autrement, se contenta de lui dire qu'il n'étoit ni en humeur ni en état de faire la guerre au Roi. Mais étant interrogé sur le même sujet par madame sa femme, sœur du duc, et par madame de Chalausse, femme du lieutenant de roi, il leur répondit plus ouvertement, et elles dirent l'une et l'autre qu'il ne falloit pas s'y fier.

Sur cette réponse, le cardinal et le duc convinrent qu'il falloit disposer toutes choses pour l'exécution projetée ; et pour ne pas donner d'ombrage au maréchal, le duc, qui n'avoit pas accoutumé de séjourner long-temps à Nantes, s'en retourna chez lui jusqu'à ce qu'on le mandât.

Cependant Joly qui connoissoit assez le duc de Brissac, et qui jugea bien qu'il ne s'embarqueroit pas plus avant dans cette affaire, imagina un autre moyen plus hardi pour sauver le cardinal, dans lequel le duc ne fût pas intéressé. Ce fut de le descendre en plein jour avec une corde sur une escarpolette du haut de la terrasse, où il avoit la liberté de se promener, et qui répond sur le bord de la rivière auprès d'un abreuvoir. Quelques uns de ses amis devoient s'y trouver avec des chevaux tout prêts, et le mener, au travers du faubourg de Richebourg, à quatre ou cinq lieues au dessus de Nantes, à un rendez-vous sur la Loire, où ils trouveroient des bateaux prêts pour passer la rivière, et de l'autre côté des chevaux frais pour gagner différens relais disposés d'espace en espace chez des gentilshommes, afin de se rendre à Paris en toute diligence. Cet expédient ne fut point communiqué au duc de Brissac, pour ne pas dimi-

nuer les bonnes intentions qu'il faisoit toujours paroître. Mais Joly ne laissa pas de préparer ce qu'il jugea nécessaire pour cela, et d'écrire à Paris pour faire venir l'abbé Rousseau, frère de l'intendant du cardinal, homme fort affectionné, puissant de corps, et très-capable de bien exécuter ce à quoi on vouloit l'employer.

Cet abbé étant arrivé à Nantes, fit provision d'une corde pour l'exécution de ce dessein, avec un bon morceau de bois nommé palonnier, où l'on attache les traits des chevaux de carrosse, pour l'attacher au bout de la corde, et sur lequel le cardinal devoit être assis; et une sangle avec un bon ardillon pour attacher le cardinal à la corde par le milieu du corps, de peur d'accident.

Tous les préparatifs étant presque disposés pour l'exécution des deux projets, le cardinal de Retz, qui recevoit tous les jours de nouveaux avis des mauvaises intentions de la cour, et de la nécessité qu'il y avoit de les prévenir le plus tôt qu'il pourroit, fit prier le duc de Brissac de revenir tenir sa parole : ce qu'il fit deux jours après, marquant toujours les meilleures intentions du monde; et La Bade, son écuyer, ayant remis entre les mains de Joly le coffre qu'il avoit fait faire, on y fit une ouverture pour la liberté de la respiration. Le coffre fut éprouvé par Joly et par Imbert, valet de chambre du cardinal, qui s'y mirent l'un après l'autre chacun plus d'une demi-heure : après quoi on convint d'exécuter l'entreprise le lundi matin, 3 août 1654. Mais le duc de Brissac stipula qu'auparavant il lui fût permis d'aller à Machecoul en avertir les deux ducs de Retz, seulement par bienséance, avec pro-

messe de revenir le dimanche au soir sans faute pour mettre la main à l'œuvre. Le dimanche vint, et se passa sans qu'on eût aucune nouvelle de lui ; et il ne vint que le lundi fort tard, s'excusant sur un débordement d'eau qui avoit rompu le pont d'une petite rivière qui est sur le chemin de Machecoul à Nantes. Après quoi il déclara nettement au cardinal de Retz que les ducs n'étoient point du tout d'avis qu'il entrât dans un dessein de cette nature, étant beau-frère du maréchal et logé chez lui : de sorte qu'il se dégagea ainsi de toutes ses paroles et promesses si positives.

Le cardinal, feignant d'approuver ses raisons, ne le pressa pas davantage; et l'ayant quitté pour un moment, il alla informer Joly de ce changement. Sur quoi ils résolurent à l'instant de tirer de lui au moins ce qu'on pourroit pour l'autre dessein, qu'il lui découvrit alors : le priant d'envoyer, dès qu'il seroit chez eux, son écuyer avec un cheval pour le cardinal de Retz, et de s'assurer de quelques bateaux pour passer la Loire au rendez-vous qui lui fut marqué, avec des chevaux de l'autre côté de la rivière pour aller jusqu'à Brissac, et de là chez le marquis de Châteaurenaud, chez le marquis de Vassé, chez le marquis de Fosseuse, où le cardinal étoit assuré de trouver les équipages nécessaires pour le mener en diligence à Paris avec ceux de sa suite. Le duc de Brissac accepta cette proposition avec joie, parce qu'elle le dégageoit de la première, qui auroit été non-seulement peu honnête à lui par rapport au maréchal, mais encore fort dangereuse, puisque, suivant l'arrangement, il devoit demeurer le dernier dans le château, et n'en sortir qu'après son bagage. C'est pourquoi,

dans le fond, on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'exposer à ce risque; mais on ne peut pas aussi l'excuser d'une grande légèreté d'avoir promis aussi positivement qu'il avoit fait, et de manquer à sa parole dans le temps de l'exécution. Il falloit, avant de s'engager, examiner la chose mûrement avec son conseil, et en prévoir les conséquences.

Quoi qu'il en soit, ce duc retourna chez lui aussitôt, afin de donner ses ordres pour ce dont il s'étoit chargé. Cependant comme l'expédient du coffre étoit plus du goût du cardinal que l'autre, Joly ayant su que la duchesse de Retz étoit en chemin pour le venir voir, et qu'elle devoit loger dans l'appartement du duc de Brissac, proposa de tenter la chose par son moyen. L'ouverture plut fort au cardinal de Retz, et même à la duchesse, qui, étant brouillée avec le duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire un affront sensible, en marquant plus d'assurance et plus de générosité que lui : ajoutant que s'il avoit bien insisté auprès de M. de Retz, ils se seroient apparemment désistés de leurs oppositions; et qu'elle ne doutoit pas qu'en envoyant Joly à Machecoul, il n'obtînt leur consentement. Ces assurances, réitérées plusieurs fois avec chaleur, et accompagnées des anciennes marques de tendresse, engagèrent le cardinal de Retz à envoyer Joly à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui représenta du peu d'apparence du succès, et du danger qu'il y avoit de donner de l'ombrage au maréchal, qui ne manqueroit pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la duchesse étoit mal avec son mari; que c'étoit là le sujet de son voyage à Nantes;

et que le cardinal, voulant la raccommoder, envoyoit Joly à Machecoul, parce que le duc avoit beaucoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au maréchal par le cardinal lui-même, qui le pria en même temps de ne vouloir pas révéler ce secret de famille, et de dire à ceux qui paroîtroient curieux sur le voyage de Joly qu'il n'étoit fondé que sur la nouvelle qu'il avoit reçue de la vacance d'un prieuré de six mille livres de rente, à la nomination du duc de Retz. Le maréchal donna dans le panneau tout au travers, plaignant le malheur de la duchesse, pour laquelle il avoit eu autrefois quelques sentimens; mais cela ne servit de rien. Joly trouva les deux ducs de Retz si éloignés et si prévenus contre cette affaire, qu'il n'en put rien obtenir que des ordres très-pressans pour la duchesse de revenir incessamment, menaçant Joly de le rendre responsable des événemens; de sorte qu'il fut obligé de retourner sans rien faire.

Pendant son absence, la duchesse avoit proposé au cardinal de le sauver dans son carrosse avec les habits d'une de ses demoiselles qui sortoient toujours masquées aussi bien qu'elle, sans qu'on les examinât jamais à la porte du château; mais comme ce n'étoit que sous la même condition du consentement de son père et de son mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagemens par le retour de Joly, qui la fit partir aussitôt pour tirer les deux ducs d'inquiétude: le cardinal ayant dit au maréchal que le voyage de Joly avoit réussi, et qu'il avoit raccommodé toutes choses.

Cependant La Bade, écuyer du duc de Brissac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la duchesse, avec un cheval pour le cardi-

nal, il envoya donner avis à Joly, qui l'alla trouver aussitôt dans une maison du faubourg de Richebourg, et qui lui apprit que le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné ne manqueroient pas de se trouver à six heures du soir au rendez-vous sur la rivière, à quatre lieues de Nantes : dont le cardinal ayant été averti, il résolut de se sauver sur les cinq heures du soir, qui étoit le temps où il avoit coutume de se promener sur la terrasse. De sorte que toutes choses ayant été disposées pour cela, l'abbé Rousseau, qui s'étoit chargé de le descendre, se rendit au château avec la corde et la sangle, enveloppé dans son manteau, de manière à ne point être remarqué sans en être averti; et afin qu'il ne manquât ni de conseil, ni de courage, ni de secours, on lui donna pour adjoint le sieur Vacherot, médecin de la Faculté de Paris, qui étoit attaché depuis long-temps à la personne du cardinal de Retz : homme résolu, de sang-froid, et capable de tempérer par sa prudence et par sa sagesse l'emportement et la vivacité de l'abbé Rousseau. Il fut aussi arrêté que Fromantin et Imbert, l'un chirurgien et l'autre valet de chambre du cardinal, qui avoient coutume de le suivre à la promenade, auroient quelques bouteilles de vin pour faire boire la sentinelle, qui seule pouvoit voir ce qui se passoit à l'endroit par où le cardinal devoit se sauver.

Toutes ces mesures prises, le cardinal de Retz fit venir le sieur Salmonet, prêtre écossais, homme savant et de mérite, qui demeuroit avec lui depuis long-temps; et le sieur Montet son frère, qui depuis a été tué en Alsace, lieutenant-colonel du régiment écossais de Duglas; le sieur de Boisguérin, gentilhomme

breton attaché au cardinal; et le sieur de Beauchesne, ancien domestique de la maison: tous braves gens et fort résolus, auxquels il déclara le dessein qu'il avoit de se sauver, les priant de faire tout ce que Joly leur diroit. Ils répondirent tous à cette proposition avec de grandes expressions de joie et d'approbation, à la réserve de Salmonet, qui, s'étant mis à pleurer, fit ce qu'il put pour détourner le cardinal de cette résolution, en lui représentant fortement les suites fâcheuses qui pourroient en arriver. Cela fit impression sur l'esprit de son frère Montet, qui, quoique très-brave, se mit aussi à faire des réflexions. Mais le cardinal les ayant écoutés froidement sans s'émouvoir et sans changer de sentiment, ils sortirent enfin tous, trois à quatre heures après, pour s'aller botter, et se tenir prêts à monter à cheval lorsque cinq heures sonneroient au château, pour se trouver avec La Bade, écuyer du duc de Brissac, au lieu du rendez-vous, qui étoit l'abreuvoir de tous les chevaux du quartier, et qui répondoit au bout de la terrasse. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvroit point l'endroit par où devoit descendre le cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la rivière, on chargea le sieur Paris, ecclésiastique, de se tenir dans un pré de l'autre côté de l'eau, et de jeter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il verroit le cardinal prêt à descendre. Cela pensa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le signal, et n'ayant pensé qu'à se sauver. Mais ce qui embarrassa le plus Joly et ceux qui attendoient avec lui, fut que le cardinal de Retz, intimidé au moment de l'exécution par Salmonet qui étoit auprès de lui, ne se rendit sur la terrasse qu'un gros quart-d'heure après que l'hor-

loge eut sonné; et les remontrances de ce trembleur opérèrent si bien, que le cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joly de remettre la chose au lendemain. Mais Imbert dit franchement que cela ne pouvoit plus se différer; que l'affaire étoit suc de trop de gens pour n'être pas découverte si on temporisoit davantage; que la seule présence de l'écuyer du duc de Brissac avec le cheval de main, dont le maréchal ne manqueroit pas d'être informé, suffisoit pour cela; que le lendemain étoit un dimanche, jour auquel toute la ville avoit coutume de se promener sur la motte qui étoit au pied de la terrasse; qu'après tout il iroit avertir Joly de ce changement, s'il le lui commandoit absolument; mais qu'après cela il lui déclaroit qu'il ne rentreroit pas au château, et qu'il ne croyoit point que Joly fût assez fou pour demeurer à Nantes plus longtemps, attendu qu'il y alloit de leur vie.

Enfin Imbert parla si bien et si à propos que le cardinal de Retz résolut enfin de sortir de sa chambre, suivi du sieur Vacherot et de l'abbé Rousseau, qui portoit sous sa soutane tous les ustensiles nécessaires: Salmonet s'étant retiré au même temps pour aller continuer ses lamentations dans sa chambre. Imbert et Fromantin suivirent aussi le cardinal. Etant arrivés, Son Eminence fit semblant d'avoir soif, et dit à Imbert de lui aller chercher à boire : ce qu'il fit en diligence. Après que le cardinal eut bu, en se retournant il fit signe à Fromantin et à Imbert. Tous deux ensemble dirent aux gardes qu'il falloit vider la bouteille et boire à la santé de Son Eminence; et, feignant de craindre qu'il ne le sût, ils les tirèrent derrière une tour où ils se mirent à boire. Cependant le cardinal

ayant quitté sa simarre rouge, la mit sur un bâton entre deux créneaux, de manière à faire croire aux sentinelles, quand ils seroient retournés à leurs factions, qu'il regardoit à son ordinaire ceux qui se promenoient sur la motte Saint-Pierre. S'étant ensuite placé sur l'escarpolette, et fait lier la corde avec la sangle, qui le prenoit en écharpe de dessus une épaule par dessous l'autre, assujettissant la corde le long de l'estomac, il monta en cet équipage sur un créneau, d'où l'abbé Rousseau et le sieur Vacherot le dévalèrent heureusement jusqu'au pied du mur. A l'aspect de cette manœuvre, le sieur Paris s'étant mis à fuir sans avoir fait son signal, donna belle peur à Joly et aux autres, qui s'impatientoient à l'abreuvoir. Mais La Fontaine, valet de Joly, et celui de Rousseau, qui étoient aussi placés de manière à voir ce qui se passoit, le rassurèrent aussitôt par leurs signes.

S'étant avancés pour recevoir le cardinal, et l'ayant dégagé de la sangle et de l'escarpolette, ils le menèrent tout hors de lui au lieu où il étoit attendu. Après quoi Beauchesne et de La Bade l'ayant mis à cheval, Joly et Montet prirent le devant pour s'assurer de la porte du faubourg par où il fallut passer. Dans ce moment le trouble du cardinal de Retz fut si grand, qu'il ne savoit où il étoit, ni ce qu'il faisoit : ce qui fit que son cheval, qui étoit trop vigoureux pour lui, et dont il ne tenoit même pas la bride, s'étant cabré, s'abattit sur le pavé dès qu'on commença de marcher ; et le cardinal s'étant trouvé engagé dessous, se démit l'épaule. Cela obligea ceux qui étoient auprès de lui de mettre pied à terre pour le remonter ; et cet accident ayant assemblé beaucoup de monde à l'entour de lui,

Joly et Montet, qui virent cela de loin, accoururent le pistolet à la main pour écarter le peuple. Mais cela n'étoit ni difficile ni nécessaire : la plupart des habitans étoient plutôt disposés à faciliter son évasion qu'à s'y opposer. Ils lui crièrent tout haut : « Dieu vous « bénisse, monseigneur! sauvez-vous. »

Ainsi le cardinal fut remis à cheval assez promptement, mais sans revenir de son trouble (1), qui alla si loin qu'en sortant du faubourg il pensa se casser la tête à un endroit où son cheval l'emportoit, si un des sergens ne se fût mis entre deux. Il ne fut pas même possible de tirer un mot de lui pendant les quatre premières lieues, quoique tous ceux de sa suite fissent de leur mieux pour le mettre de meilleure humeur. Cela venoit apparemment de la douleur de sa chute. Il ne commença d'ouvrir la bouche que quand il se vit dans le bateau, où le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné l'attendoient, et où il prit des bottes en passant la rivière. Après avoir donné des ordres pour arrêter tous les bateaux, et pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudroient les suivre, et leur donner le change, on continua de courir pendant deux lieues sur des chevaux frais, sans que jusque là le cardinal se fût plaint de rien : mais on fut étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, disant qu'il souffroit de si terribles douleurs qu'il ne lui étoit pas possible d'aller plus loin; qu'il aimoit mieux se laisser reprendre que de courir davantage. De sorte qu'il fallut le descendre de cheval à neuf heures du soir, et le coucher dans une

(1) Le cardinal dit que, pour s'empêcher de s'évanouir, il se tiroit de temps en temps les cheveux de toute sa force. (*Note de l'auteur.*)

pièce de terre à côté du grand chemin, où le duc de Brissac le quitta, sous prétexte d'aller assembler quelques-uns de ses amis pour le venir enlever avec plus de sûreté. Le chevalier de Sévigné alla chez un gentilhomme de ses parens proche de là, pour lui ménager une retraite pendant la nuit; mais il fut refusé, et ne put obtenir qu'une chaise à bras avec une douzaine de paysans, pour porter le cardinal pendant la nuit jusqu'à Beaupréau, maison du duc de Brissac, et éloignée de là de trois ou quatre lieues: ce qui s'exécuta assez heureusement, sans qu'il parût être incommodé, les porteurs se relevant tour à tour.

Pendant que tout cela se passoit, le maréchal de La Meilleraye, qui étoit fort incommodé de la goutte, ne manqua pas d'être averti de l'évasion du cardinal. Mais il ne le fut qu'une demi-heure après, les gardes et les sentinelles ayant été si bien amusés et trompés par Imbert et Fromantin, qu'ils ne s'aperçurent de rien. Imbert et Fromantin, feignant de rapporter la bouteille, eurent le temps de sortir du château après l'abbé Rousseau et le sieur Vacherot, qui s'étoient retirés aussitôt après le coup, laissant la simarre rouge sur le créneau, pour leur faire croire que le cardinal étoit toujours là. Dès que l'abbé Rousseau fut hors du château, il entra dans la première maison qu'il trouva ouverte; et l'ayant fermée sur lui, il quitta son manteau et sa soutane, qu'il laissa derrière la porte, et parut aussitôt en habit gris, avec une perruque dont il avoit fait provision. En cet état il sortit de la ville, et s'alla cacher dans la première pièce de blé qu'il trouva jusqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une maison d'ami, où il demeura plusieurs jours. Imbert

fit un manége à peu près semblable, et ils se sauvèrent tous deux, malgré la perquisition exacte qui fut faite de leurs personnes par les ordres du maréchal. Le premier avis de l'évasion du cardinal fut porté au château par un petit page de madame la maréchale, qui se baignoit alors, et qui le voyant descendre se mit à crier de toute sa force pour avertir les sentinelles. Mais comme dans le même temps un jacobin qui se baignoit aussi fut en péril de se noyer, et que de tous côtés on crioit pour appeler du secours, les sentinelles lui appliquèrent les cris du page, qu'ils n'entendoient que confusément; de sorte que le page fut obligé de courir au château tout nu pour se faire entendre, et de prendre pour cela un assez grand tour par la porte de la ville, celle du château qui répond sur la motte n'étant pas ouverte. Il arriva aussi que ceux à qui il tomboit en charge d'avertir le maréchal se regardèrent assez long-temps avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraités, connoissant son humeur violente. Mais enfin le grand-maître de l'artillerie, fils du maréchal, ayant su la chose et l'ayant dite à son père, ils firent monter plusieurs personnes à cheval, mais plus d'une heure après la sortie du cardinal de Retz. Cependant le maréchal entra devant tout le monde dans des emportemens si étranges, qu'il paroissoit hors de son bon sens : ce qui n'empêcha pas le public de croire qu'il avoit favorisé tacitement l'évasion de son prisonnier. Mais ce jugement étoit très-faux; et il est constant qu'avec toute la courtoisie qu'il avoit pour lui, par ordre ou du moins par permission de la cour, il ne se relâchoit en rien pour

tout ce qui avoit rapport à la sûreté de sa personne, et qu'il le faisoit garder aussi étroitement qu'il l'étoit auparavant à Vincennes.

Quoi qu'il en soit, le grand-maître étant monté à cheval avec les gardes du maréchal et plusieurs autres volontaires, jusqu'au nombre de deux à trois cents chevaux, ils suivirent le cardinal à la piste. Mais comme tant de monde ne pouvoit pas aller si vite, ils n'arrivèrent au lieu où il avoit passé la rivière que trois heures après; et n'y ayant point trouvé de bateau, ceux qui avoient servi au passage ayant été percés et coulés à fond de l'autre côté de l'eau, le grand-maître voulut tenter de passer à la nage avec dix ou douze gardes. Mais il en fut détourné par un gentilhomme qui avoit été page dans la maison de Retz, qui lui représenta qu'il seroit inutile et même dangereux de passer de l'autre côté, puisque le duc de Brissac se mêloit de l'affaire, et qu'il n'auroit pas manqué d'assembler ses amis: de sorte qu'il pourroit bien être pris lui-même en voulant prendre son prisonnier. Ce raisonnement sauva le cardinal de Retz: car il est certain que si le grand-maître fût passé seulement avec six personnes, il l'auroit trouvé dans sa chaise suivi seulement de trois hommes; savoir, de Joly, Montet et La Bade. Le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné étoient allés chacun de son côté assembler leurs amis. Boisguérin et Beauchesne avoient pris le devant par différentes routes, pour aller porter cette nouvelle à Paris; mais le grand-maître, persuadé de ce qu'on lui disoit, retourna sur ses pas avec sa troupe, à la réserve de quelques gardes qu'il envoya tout le long de la rivière, pour savoir si le cardinal

avoit effectivement passé la Loire au lieu où il étoit arrêté.

Ce qu'il y eut de plus heureux et de plus étonnant en tout cela fut que le maréchal, outre le grand corps qui avoit suivi le grand-maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la rivière sur le chemin de Beaupréau, ceux-là, non plus que les autres, ne trouvoient personne sur leur route, hors le sieur de Paris, qu'ils gardèrent un jour entier avec menaces, et qu'ils ramenèrent dans le château de Nantes. Mais ils furent enfin obligés de le relâcher, sur ce qu'il leur dit résolument qu'il ne demandoit autre chose, et qu'il auroit le plaisir de dire au maréchal qu'ils s'étoient amusés à prendre un pauvre prêtre dont ils n'avoient que faire, au lieu de courir après le cardinal, qui n'étoit que deux lieues devant lui. Cela fit tant de peur à ces gardes, qui connoissoient l'humeur violente du maréchal, qu'ils ne jugèrent pas à propos de lui mener le témoin de leur négligence.

Les sieurs Vacherot et Salmonet furent aussi découverts et arrêtés à Nantes, mais inutilement : car quoique le premier eût aidé à descendre le cardinal, il n'y avoit aucune preuve contre lui. L'autre n'eut pas de peine à justifier son innocence, et qu'ils s'étoient toujours fortement opposés à ce dessein. Mais les gens de Joly et de l'abbé Rousseau, qui furent arrêtés un peu après avoir reçu le cardinal de Retz au pied de la muraille, furent assez maltraités pendant quelque temps, quoique enfin on fut obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avoient rien su de l'affaire qu'au moment de l'exécution, où ils ne purent pas se

dispenser d'obéir à Joly, contre qui le maréchal juroit et s'emportoit à toute heure avec tant de fureur, qu'il s'arrachoit la barbe et les cheveux, disant qu'il étoit enragé d'avoir été si long-temps la dupe sur le chapitre des lettres, qu'il comprit bien alors avoir été chiffrées par lui, ou déchiffrées à plaisir (1).

Si le maréchal étoit embarrassé à Nantes, le cardinal de Retz ne l'étoit pas moins à Beaupréau. Y étant arrivé à quatre heures du matin, sans y trouver le duc de Brissac, qui étoit allé dans la maison d'un gentilhomme de ses voisins donner les ordres nécessaires pour assembler ses amis, il fut, sur les remontrances de madame la duchesse de Brissac, et pour la sûreté de sa personne, obligé de monter en carrosse avec le chevalier de Sévigné et sa compagnie ordinaire, pour aller, à deux lieues de là, se réfugier dans la maison d'un gentilhomme nommé M. de La Poise. Cette maison est entourée de bons fossés pleins d'eau : il y arriva sur les huit heures du matin. Dès qu'il y fut, il dépêcha Montet à Paris, pour y donner avis de l'état où sa chute l'avoit mis, qui ne lui permettoit pas de continuer son chemin. Les sieurs de Sévigné et de La Poise le quittèrent là, pour aller aider au duc de Brissac à ramasser ses amis, après avoir donné ordre à tous les domestiques d'obéir en toute chose au cardinal : de sorte que Joly demeura seul avec lui pendant cinq ou six heures, qu'il passa dans son lit assez tranquillement. Après quoi le concierge de la maison l'ayant averti qu'il avoit vu quelques cavaliers avec

(1) Il ajoutoit que si jamais Joly tomboit entre ses mains, il le feroit pendre au créneau sur lequel étoit monté le cardinal pour se sauver. (*Note de l'auteur.*)

des gardes du maréchal de La Meilleraye passer auprès de la maison, le cardinal effrayé lui demanda un lieu où il pût se dérober à leurs recherches. Le concierge les ayant conduits dans son appartement, les fit descendre au bas d'une tour par une trape qui ne paroissoit point, étant couverte d'un grand coffre. Ils y descendirent avec une petite provision de pain et de vin. Le lieu étoit fort incommode, et on y enfonçoit jusqu'à mi-jambe dans l'eau et dans les terres glaises. Pour remédier à cela, on descendit quelques chaises de paille, sur lesquelles le cardinal et Joly furent obligés de passer près de neuf heures de temps fort désagréablement, en attendant le retour du maître de la maison, qui ne revint qu'après dix heures du soir, pour exhorter le cardinal à prendre encore un peu de patience : disant que le duc de Brissac n'avoit encore pu assembler que trente gentilshommes, et qu'il en vouloit un plus grand nombre pour le venir dégager plus sûrement et plus honorablement.

Mais le cardinal, qui s'ennuyoit dans son cachot, ne voulut pas y demeurer davantage ; et ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupréau avec Joly, ils se mirent en chemin vers les onze heures du soir, sous la conduite du maître de la maison. Ils firent près d'une lieue assez légèrement ; mais ensuite le cardinal se trouvant incommodé, se mit à faire de si grands cris qu'il fallut le mettre à terre environ à minuit, pendant que le sieur de La Poise alla chercher quelque espèce d'équipage dans le voisinage, pour le transporter à Beaupréau, qui n'étoit éloigné que d'une lieue. Mais n'ayant pu rien trouver qui convînt, il revint le trouver au point du jour, et il proposa au cardinal de

se traîner comme il pourroit dans une ferme voisine qui étoit à lui, où il pourroit demeurer assez sûrement jusqu'au soir, caché dans un tas de foin qui étoit dans la cour : après quoi il promit que le duc de Brissac viendroit le prendre à la tête de deux cents hommes, tous bons gentilshommes.

N'y ayant pas d'autre parti à prendre, il falloit bien se soumettre encore à cette nouvelle humiliation. S'étant donc rendus à la ferme, on y fit une petite loge dans le tas de foin, où le cardinal s'enferma avec Joly. On leur donna du pain, du vin et du salé; et ils demeurèrent dans cet état depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, le fermier allant de temps en temps officieusement leur donner des alarmes dès qu'il voyoit passer quelque cavalier. La chose alla même plus loin. Ils entendirent des gens à cheval entrer dans la cour, et faire plusieurs questions qui paroissoient imaginées exprès pour leur donner de l'inquiétude : et soit que cela se fît par jeu ou sérieusement, ils en furent fort effrayés.

Quoi qu'il en soit, à l'entrée de la nuit le sieur de La Poise revint avec plusieurs chevaux les tirer de cette prison; et le cardinal s'étant mis en croupe derrière un gentilhomme, sur l'épaule duquel il appuyoit son bras blessé, ils arrivèrent heureusement à Beaupréau, où ils trouvèrent le duc de Brissac avec plus de trois cents gentilshommes, un bon carrosse où l'on avoit mis deux matelas sur lesquels le cardinal se couchoit à son aise, son bras appuyé sur la cuisse de Joly, après avoir pris un bouillon à Beaupréau. Le duc de Brissac fit fort bien les choses, et en grand seigneur.

Il se mit à la tête de toute la troupe, sans affectation, faisant des caresses à tout le monde. Tous les pages et domestiques avoient des flambeaux allumés, pour éclairer la marche qui se fit pendant la nuit; et il eut la précaution de faire porter du vin, pour en servir à ceux qui en auroient besoin. En cet équipage on arriva vers la pointe du jour à un bourg appelé Montaigu, où l'on trouva le duc de Retz, fi du cardinal, avec sept à huit cents chevaux : de s que les deux troupes étant jointes ensemble, il y a plus de douze cents hommes à cheval tant maît que valets, la plupart des gentilshommes de la province s'étant offerts de très-bonne grâce. On trouva aussi à Montaigu et sur toute la route les paysans sous les armes : de sorte que ces messieurs voyant leur partie si bien faite, jugèrent à propos de se faire voir au maréchal de La Meilleraye en passant à la vue de Nantes, d'où ils continuèrent leur marche jusqu'à Machecoul, où ils arrivèrent le mardi 11 août sur les cinq heures du soir, et où toute cette noblesse fut traitée magnifiquement, pendant que le cardinal de Retz y demeura.

La première chose qu'on fit dès qu'on fut arrivé fut de panser le bras du cardinal, et l'on vit bien alors qu'il ne se plaignoit pas sans sujet : tout son bras, depuis l'épaule jusqu'au coude, étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux chirurgien du duc de Retz, fort considéré dans la maison, l'ayant bien examiné, dit que ce n'étoit rien. Cet ignorant ne s'aperçut pas que l'épaule étoit démise : ce qui fut cause que le cardinal ayant été traité tout d'une autre manière qu'il ne falloit, en ressentit de fort grandes douleurs,

et demeura estropié pour toute sa vie. Cela ne seroit pas arrivé sans doute s'il avoit été traité par un habile homme, qui lui eût remis l'épaule dans ce temps-là.

La seconde chose à laquelle on s'appliqua fut la révocation de la démission de l'archevêché, qui lui étoit conseillée par tous ses amis de Paris et d'ailleurs, et à laquelle il les avoit déjà priés de travailler comme ils pourroient: mais comme tout ce qu'ils avoient pu faire sans lui ne suffisoit pas pour annuler un fait de sa main, Joly fit dresser un acte de révocation en bonne forme par les notaires de Machecoul, qui fut signé du cardinal, et envoyé à Paris en diligence, pour s'en servir dans le besoin. Cela ne se fit pas sans opposition, le vieux duc de Retz ayant fait représenter au cardinal, par sa fille la duchesse, plusieurs raisons considérables pour l'en détourner, et pour le porter au contraire à ratifier de bonne grâce ce qu'il avoit fait en prison. Il lui faisoit entendre que c'étoit l'unique moyen d'arrêter les persécutions de la cour, et de s'en attirer des grâces: mais le jeune duc de Retz et le duc de Brissac, qui n'envisageoient aucun avantage pour eux dans la démission, n'ayant appuyé que très-foiblement cet avis, et Joly ayant au contraire soutenu avec chaleur la nécessité de la révocation, et fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris et du père de Gondy, la chose passa sans peine, les raisons du vieux duc de Retz n'ayant peut-être pas été pesées assez sérieusement.

Après cela il fut question de trouver un autre asyle au cardinal que celui de Machecoul, parce qu'on eut avis que le maréchal de La Meilleraye faisoit venir des

troupes par ordre de la cour, et que le duc de Retz ne pouvoit arrêter ni entretenir long-temps chez lui un aussi grand nombre de noblesse. Belle-Ile ayant été choisi (1) pour cela, le duc de Brissac, le chevalier de Sévigné et Joly s'embarquèrent avec le cardinal, et Du Brocard le chirurgien du duc de Retz, dans une chaloupe ; et trente ou quarante gentilshommes dans deux autres chaloupes, et un petit bâtiment appelé Chatte, au port de La Roche, qui n'est qu'à une lieue de Machecoul, où le cardinal fut porté dans une chaise, la nuit du vendredi 14 août, fort secrètement : personne n'en ayant rien su que ceux qui étoient de la partie, de peur que le maréchal, en étant informé, n'envoyât après eux des barques armées qui auroient pu les embarrasser.

Le premier jour de l'embarquement se passa assez bien, et la petite flotte arriva heureusement à la rade du Croisi, à la réserve de la Chatte, qui demeura derrière, faute de vent. Mais ayant été obligée d'y mouiller la nuit, elle y eut grande alarme au sujet de plusieurs petits bâtimens qui la vinrent reconnoître: toute la côte étant sur ses gardes, à cause de quelques vaisseaux biscayens qui partoient. Cette alarme fut légère, en comparaison de celle qu'on eut le lendemain sur les deux heures du matin, deux des bâtimens biscayens étant venus sur les chaloupes, et les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avoit une église ruinée nommée Saint-Jacques, où le cardinal se retira. Il se fit cacher dans un monceau d'ardoise, de peur d'être découvert par les gens du

(1) Il n'y avoit pas de choix à faire : Belle-Ile étoit l'unique endroit où le cardinal pût se retirer pour quelque temps. (*Note de l'auteur.*)

pays. Dans cette fâcheuse nécessité, Joly fut d'avis de faire un signal aux Biscayens, et de les prier de les passer à Belle-Ile, ou même droit en Espagne, prévoyant bien qu'à la fin on seroit obligé d'en venir là. Mais le duc de Brissac, qui n'avoit aucune envie de passer en Espagne, rejeta bien loin cette proposition. Ainsi le cardinal de Retz, qui n'osoit rien décider sans lui, fut obligé de demeurer dans les ardoises depuis midi jusqu'à huit heures du soir, que les Espagnols se retirèrent, après avoir tiré de temps en temps quelques coups de canon sur les chaloupes. Il sembloit que ces coups de canon devoient naturellement faire venir du monde en cet endroit: cependant le cardinal fut assez heureux pour qu'il n'y vînt personne pendant tout le jour. Mais à peine fut-il remonté sur les chaloupes avec sa suite, qu'on aperçut une troupe de cavaliers courant sur la côte, qui étoient enfin apparemment venus au bruit, ou peut-être aussi pour apprendre des nouvelles du cardinal. Ce péril étant évité, le reste du voyage fut assez paisible. Les matelots firent force de rames toute la nuit; et ayant été favorisés le lendemain d'un gros brouillard, les trois chaloupes arrivèrent heureusement à Belle-Ile le 27 août 1654, sur les onze heures du matin, et la Chatte le lendemain; et quelques jours après le duc de Retz, qui n'avoit pu venir plus tôt, parce qu'il avoit été obligé de demeurer à Machecoul pour remercier la noblesse, et pour y donner les ordres nécessaires en pareille occasion.

Tous ceux qui arrivèrent à Belle-Ile étoient si fatigués, et ils avoient été dans une action si continuelle

depuis la sortie de Nantes, qu'on ne songea d'abord qu'à se reposer et à se divertir, se voyant dans un pays assez agréable, et en sûreté contre les entreprises du cardinal Mazarin; de sorte qu'on y passa dix ou douze jours, sans autre inquiétude que celle de la blessure du cardinal. Mais comme son mal n'étoit pas encore bien connu, et que Du Brocard qui le pansoit n'en savoit pas plus que le chirurgien de Machecoul, qui avoit toujours soutenu que ce n'étoit qu'une contusion, on ne s'en mettoit pas autant en peine que la chose le méritoit; d'autant plus que le lit, le repos et le moins d'inquiétude donnoient plus de relâche au cardinal dans la conversation de ses amis.

Ainsi on attendoit assez tranquillement des nouvelles de Paris, pour se déterminer à passer ou à Rome par l'Espagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laissoit pas, par provision, de se mettre en état de se défendre autant qu'il étoit possible; et le duc de Retz ayant fait faire la revue à tous les habitans de l'île, qui se trouvèrent environ neuf cents hommes, il leur fit promettre de se jeter tous dans le fort au premier coup de canon, avec la garnison ordinaire, qui étoit de cent cinquante hommes, et les quarante gentilshommes qui avoient suivi le cardinal: dont le nombre s'augmenta considérablement dans la suite, plusieurs de ses amis lui étant venus faire offre de service.

Les premières nouvelles qu'on reçut furent apportées par Boisguérin, qui dit que si le cardinal de Retz avoit pu aller droit à Paris suivant le premier projet, il auroit été parfaitement bien reçu; que tout le peuple avoit marqué une joie extraordinaire en apprenant

qu'il s'étoit mis en liberté; que le chancelier et l'abbé Fouquet se préparoient à sortir, sur le bruit qui se répandoit de son arrivée prochaine; et que le président de Bellièvre n'attendoit que cette occasion pour se déclarer contre le cardinal Mazarin et les Fouquets, avec qui il étoit brouillé. Il ajoutoit que le clergé étoit fort bien disposé, que le chapitre de Notre-Dame avoit fait chanter un *Te Deum*, où plus de six cents personnes avoient assisté; que les curés avoient aussi résolu d'en faire chanter un; que le chapitre avoit enregistré la révocation du cardinal de Retz, qui avoit été aussitôt portée à Rome par le sieur Chevalier, frère du grand vicaire; que l'abbé Fouquet ayant été informé de tout cela, étoit allé chez le président pour lui demander le duplicata de la démission qui étoit entre ses mains; mais que le président l'avoit refusé, disant que c'étoit un dépôt dont il ne pouvoit se dessaisir sans le consentement du cardinal de Retz; que Caumartin avoit fait deux lettres, une au Roi et l'autre à la Reine, sur les blancs signés de Son Eminence: lesquelles lettres avoient été portées par le sieur de Villiers, un des gentilshommes de la princesse palatine, qui avoit promis de prendre son temps pour les rendre; que cette princesse avoit écrit à Caumartin qu'elle ne désespéroit pas de faire un nouveau traité avec le cardinal Mazarin, en conservant même l'archevêché: mais qu'il falloit attendre l'événement du siége d'Arras par les Espagnols(1); que le duc de Noir-

(1) Arras étoit une place très-importante pour les Espagnols. Un peu avant que les Français la prissent, on disoit par dérision à Arras:

Quand les Français prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

moutier avoit écrit à Paris aux amis du cardinal de Retz, pour leur déclarer qu'il étoit prêt de le recevoir dans Charleville s'il vouloit s'y retirer, et qu'il les conjuroit de le lui faire savoir : ce qu'il lui avoit fait déjà dire deux fois par deux gentilshommes, pendant qu'il étoit au château de Nantes; à l'occasion de quoi le cardinal avoit donné dès ce temps-là une lettre de créance à Joly pour le duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin. Par cette lettre, il le prioit de faire tout ce que Joly lui diroit. Boisguérin dit aussi que les partisans de M. le prince pressoient de traiter avec ceux du cardinal de Retz; que Son Altesse avoit su son évasion, et qu'il s'acheminoit à Paris. Il avoit fait ce qu'il avoit pu pour engager le comte de Fuensaldague à lever le siége d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plupart des bourgeois disposés à le recevoir; mais ce général ne voulut point entendre à cette proposition, qui auroit été cependant, suivant les apparences, le salut de l'Espagne, de Son Altesse, du cardinal de Retz, et par conséquent la ruine infaillible du cardinal Mazarin (1).

Les Français l'ayant prise, on retrancha le *p* au quatrième mot du premier vers, et on dit :

Quand les Français rendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Les Espagnols étoient commandés par le prince de Condé; et ils furent obligés de lever le siége, après avoir été forcés dans leurs retranchemens. Il en seroit arrivé tout autrement si Fuensaldague avoit suivi le sentiment de M. le prince, qui fit admirer son habileté dans sa retraite. (*Note de l'auteur.*)

(1) Le cardinal de Retz n'étant pas venu à Paris, il est probable que la marche des Espagnols n'auroit pas produit un grand effet, dont le

Voilà tout ce qui fut rapporté par Boisguérin sur un billet de créance de Caumartin, qui n'avoit pas osé rédiger tout ce détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fût arrêté par les gens du maréchal de La Meilleraye, qui s'étoient rendus maîtres de tous les passages. Mais comme le messager avoit de l'esprit et beaucoup d'habitude en Bretagne, il passa heureusement, et vit même la duchesse de Retz, qui auroit pu se servir de lui pour envoyer à son mari l'argent qu'elle lui avoit promis. Cependant elle n'en fit rien, non plus que la duchesse de Brissac sa sœur, qui avoit fait espérer la même chose au duc de Brissac son époux. Ces deux dames se contentèrent de leur donner, au lieu d'argent, quantité de fausses alarmes, en leur faisant entendre que le maréchal faisoit de grands amas de troupes pour les assiéger dans Belle-Ile. Cela donna tant d'inquiétudes feintes ou véritables à ces messieurs, que le cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyoit bien qu'on ne vouloit pas qu'il séjournât davantage. Le chevalier de Sévigné et les autres remarquoient tous les jours des barques longues envoyées, selon eux, par le maréchal pour investir l'île; après quoi il ne leur auroit plus été possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le cardinal se retireroit. Les ducs de Retz et de Brissac ne vouloient point que ce fût à Charleville, parce qu'ils craignoient de s'engager dans des affaires qui pourroient avoir de longues suites, dont le duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de ti-

fondement étoit sa présence. Le cardinal Mazarin dit à cette occasion que la fortune qui avoit favorisé l'évasion du cardinal de Retz s'en étoit en quelque façon repentie, à cause de sa chute, qui en avoit rendu les suites inutiles. (*Note de l'auteur.*)

rer tous les avantages si l'on en venoit à un accommodement. Joly soutenoit de son côté qu'il n'y avoit pas de meilleur parti à prendre que celui-là ; que la présence du cardinal de Retz donneroit de l'inquiétude au cardinal Mazarin, lorsqu'il seroit dans ces quartiers-là ; qu'il y avoit à la rade de Belle-Ile des vaisseaux hollandais dont on pourroit se servir pour passer en Flandre, et de là à Charleville ou à Mézières ; et qu'enfin il valoit mieux prendre ce chemin-là pour aller à Rome, si ce voyage étoit jugé nécessaire, que de passer par l'Espagne : quand ce ne seroit que pour ôter au cardinal Mazarin les prétextes que ce passage lui fourniroit pour rendre le cardinal de Retz odieux et suspect. Cependant les ducs de Retz et de Brissac l'emportèrent, et déterminèrent le cardinal à passer en Espagne sur une petite barque de vingt-cinq tonneaux, dont tout l'équipage étoit composé de quatre matelots et du maître, qui, selon eux, avoit fait ce voyage plus de trente fois. Mais on avoit tant d'envie de se défaire de lui, qu'on lui fit croire qu'il passeroit plus sûrement sur cette barque que sur les plus grands vaisseaux. Après cela on affecta de prendre plusieurs vaines précautions pour donner le change aux barques longues du maréchal, qu'on supposoit toujours autour de Belle-Ile, et qui ne subsistoient que dans l'imagination de ces messieurs. Pour cet effet, on fit semblant d'embarquer le cardinal dans un gros vaisseau hollandais qui mit aussitôt à la voile ; et cependant il coucha cette nuit et la suivante chez le curé de Berger dans l'île, avec Joly, Boisguérin et Du Brocard, d'où ils partirent la troisième nuit déguisés en soldats pour s'embarquer sur la petite barque, sans

que le cardinal emportât avec lui ni or ni argent. Il est vrai que le duc de Retz avoit fait charger la barque de sardines, avec ordre au maître de les vendre, et d'en remettre le prix entre les mains du cardinal. Joly se trouva heureusement avoir cent vingt louis d'or, et Boisguérin soixante.

Le vent fut assez favorable les deux premiers jours, et on ne fit aucune mauvaise rencontre jusque vers les deux heures après midi, qu'on aperçut une grande frégate qui faisoit force de voile sur la petite barque. Elle continua de la poursuivre jusqu'à la nuit; et alors elle brouilla ses voiles, craignant apparemment d'approcher trop près de la terre. La nuit fut assez fâcheuse, à cause d'un vent violent qui portoit à terre; cependant elle se passa sans accident, et on comptoit d'arriver de bonne heure à Saint-Sébastien : mais en approchant du cap, qui n'est qu'à deux lieues de ce port, le pilote qui devoit se donner la terre à droite la mit à gauche, courant du côté de Bilbao, et demeura égaré tout le jour sans en vouloir convenir, jusqu'aux approches de la nuit, qu'ayant vu un petit vaisseau qui prenoit à l'est, il fit un signal dans le dessein de demander la route. Celui-ci ne répondit qu'à coups de canon : de sorte qu'il fallut s'arrêter, et passer la nuit sur une côte qu'on ne connoissoit point. Pendant ce temps-là le maître ayant connu son erreur, doubla le cap le lendemain; et ayant découvert une petite chaloupe, on lui fit signe de venir à bord. Elle fit quelque difficulté, voyant que la barque étoit française; mais comme on lui demanda la route de Saint-Sébastien, et s'ils vouloient prendre quatre personnes pour les y porter en les payant bien, ils acceptèrent

ce parti, et mirent le cardinal à terre avec ceux de sa suite, le 12 septembre 1654, la barque n'ayant pu arriver que le lendemain, à cause du calme.

Dès que le cardinal fut débarqué à Saint-Sébastien, il dépêcha Joly vers le baron de Vatteville, gouverneur de la place, qui étoit à une lieue de là, au port appelé le Passage. Il n'en devoit revenir que dans deux ou trois jours. Dès que le baron eut vu Joly habillé en soldat, il lui demanda s'il lui apportoit des nouvelles du siége d'Arras : à quoi Joly répondit que non ; et lui ayant expliqué le sujet de son voyage, il commença à le traiter avec beaucoup de courtoisie, et lui témoignant beaucoup de joie d'avoir occasion de servir le cardinal de Retz, qui étoit estimé de tout le monde, et pour qui le Roi son maître et don Louis de Haro ne manqueroient pas de s'intéresser fortement ; que s'il croyoit faire plaisir au cardinal il retourneroit incessamment à Saint-Sébastien, mais que pour ne point faire d'éclat il jugeoit plus à propos de n'y retourner que dans le temps qu'il avoit marqué en partant ; qu'en attendant il alloit dépêcher un courrier à Madrid, et que dans deux jours il ne manqueroit pas de se rendre à l'entrée de la nuit à l'auberge de Son Eminence, pour la conduire avec ceux de sa suite dans un appartement de son palais, où il seroit sans que personne de la ville en sût rien.

Tout cela fut exécuté ponctuellement dans le temps marqué. Le gouverneur étant venu avec quelques-uns de ses gens prendre Son Eminence, on le conduisit dans un appartement séparé, où don Juan de Vatteville son frère alloit tous les jours dire la messe, et où le cardinal étoit servi très-proprement et très-

délicatement lui et les siens, pendant que le baron tenoit sa table ailleurs, où il y avoit quelques gens de M. le prince, des réfugiés de Bordeaux, et plusieurs officiers de mer et de terre.

Le cardinal écrivit d'abord au roi d'Espagne et à don Louis de Haro, pour demander la liberté du passage jusqu'en Italie; et Boisguérin fut dépêché pour porter les lettres, sans aucune autre charge : le cardinal craignant de s'embarrasser, et tâchant d'éviter scrupuleusement les moindres occasions qui pouvoient le faire soupçonner de quelque engagement avec l'Espagne. Il eut seulement ordre de voir en particulier le comte de Fiesque qui étoit à Madrid de la part de M. le prince, et de lui faire beaucoup de complimens qui dans le fond ne signifioient rien. Le baron de Vatteville eût bien voulu que le cardinal se fût avancé un peu davantage. Il lui fit pour cela plusieurs ouvertures en homme sage, et avec beaucoup de discrétion; mais elles ne produisirent rien, et le cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait vendre les sardines, dont il tira six cents écus qui servirent à le faire habiller, et ceux qui étoient avec lui, qui en avoient fort grand besoin. Deux jours après le départ de Boisguérin il arriva encore une barque de Belle-Ile, chargée de la même marchandise, dont on tira pareille somme. Beauchêne vint sur cette barque : il avoit été envoyé de Paris à Belle-Ile, et de là à Saint-Sébastien, pour apporter des nouvelles assez différentes de celles de Boisguérin, dont la plus importante étoit la levée du siége d'Arras (1), où l'on disoit que M. le prince avoit fait

(1) *La levée du siége d'Arras* : Le 25 août 1654, Turenne battit les

des merveilles ; et que s'il avoit été secondé par le comte de Fuensaldagne, ils n'auroient pas été forcés comme ils furent dans leurs retranchemens. Après cela il dit que la cour avoit envoyé ordre aux sieurs Granger, Biet et Joly, chanoines de Notre-Dame; au sieur Loisel, curé de Saint-Jean et chancelier de l'Université; aux sieurs Chevalier et Lavocat, aussi chanoines et grands vicaires du cardinal de Retz, d'aller trouver le Roi à Peronne. Ils y reçurent de nouveaux ordres de se retirer en différens lieux, où ils furent relégués. On avoit fait publier à Paris, à son de trompe, que les gens du cardinal de Retz eussent à se retirer et à sortir de la ville en vingt-quatre heures. Ceux du dernier archevêque avoient été chassés de l'archevêché, où l'on avoit établi Saint-Amour exempt, avec quatre gardes; ensuite on avoit signifié au chapitre un arrêt du conseil qui leur ordonnoit de prendre le gouvernement du spirituel de l'archevêché comme vacant en régale, faute d'avoir prêté le serment de fidélité; et de nommer incessamment des grands vicaires. Une partie des chanoines avoit été d'avis, avant toutes choses, de faire des remontrances sur l'exil de leurs confrères; mais à la fin il avoit passé à la pluralité des voix, de trois seulement, qu'ils prendroient l'administration du spirituel, non par vacance, mais à cause de l'absence, et jusques au retour du cardinal de Retz et de ses grands vicaires. A cet effet le chapitre avoit nommé les sieurs Descontes, doyen; Le

troupes espagnoles commandées par le prince de Condé, et les força de lever le siége d'Arras. « Par cet exploit, dit le président Hénault, il rassura la France et le cardinal Mazarin, dont la fortune dépendoit presque de l'événement de cette journée. »

Musle-Desroches, chantre; Charton, pénitencier, et Seguier, théologal, pour faire les fonctions de grands vicaires; et ordonné qu'on feroit des remontrances et prières à Sa Majesté en faveur des exilés.

Toutes ces choses étant une suite de la levée du siége d'Arras dont le baron de Vatteville avoit donné avis à Madrid, Boisguérin, qui en revint quelques jours après, dit au cardinal que cela n'avoit servi qu'à fortifier don Louis de Haro dans le dessein d'exhorter Son Eminence à ne point aller du côté de Rome, mais d'aller plutôt trouver le duc de Noirmoutier, lui offrant pour cela l'escorte de toute leur armée navale, et une grosse somme d'argent, sans rien exiger de lui que ce qu'il jugeroit à propos lui-même pour ses intérêts particuliers; que s'il vouloit absolument aller à Rome, il le pourroit faire aussi aisément de Charleville que de partout ailleurs, en passant par l'Allemagne : mais qu'il ne croyoit pas qu'il dût prendre ce parti; qu'il ne trouveroit pas son compte à Rome comme il se l'imaginoit; qu'on ne s'y gouvernoit que suivant les événemens; qu'il y trouveroit, après l'affaire d'Arras, plus de foiblesse qu'il ne pourroit croire; que cependant il ne refusoit pas de le servir à sa mode; et que s'il avoit résolu de passer en Italie, il lui enverroit au premier jour un de ses secrétaires avec une litière du Roi, pour le conduire dans un port du royaume de Valence, où il trouveroit une galère toute prête, avec tel secours d'argent qu'il souhaiteroit : lui offrant sa bourse pour cela, et tout le crédit du Roi son maître.

Tout cela fut confirmé quelques jours après par don Christoval de Crassemberg, allemand, et prin-

cipal secrétaire de don Louis de Haro, qui amena une litière du roi d'Espagne, et qui apporta tous les ordres nécessaires pour le passage du cardinal en Italie, avec une bourse de quatre mille pistoles, et des lettres de crédit jusqu'à la somme de cinquante mille écus. Il lui en offroit beaucoup davantage, s'il vouloit aller à Charleville ou à Mézières.

Joly, qui avoit été de cet avis le premier, fit tout son possible pour engager le cardinal à le suivre, lui représentant que c'étoit l'unique moyen d'engager le cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faisant peur d'une nouvelle union avec M. le prince; que Rome ne seroit pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de considérable; que le cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y souhaitoit depuis long-temps, puisqu'il le lui avoit fait proposer plusieurs fois; que le Pape étoit vieux, et incapable d'agir avec vigueur; qu'après lui il en pourroit venir un autre moins favorable; qu'au pis-aller il seroit aisé au cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourroit se faire à Rome contre lui, en se couvrant de l'autorité du Roi, des lois de l'Etat, des maximes des parlemens, et des libertés de l'Église gallicane; et qu'enfin il ne voyoit rien de plus réel que les offres du duc de Noirmoutier, de le rendre maître d'une bonne place frontière, d'où il lui seroit aisé d'entretenir ses intelligences avec ses amis, de traiter avec M. le prince, et dans un besoin avec les Espagnols. En tout cas Joly conseilloit fortement au cardinal de Retz d'accepter les quatre mille pistoles qui lui étoient en quelque façon nécessaires dans l'état où il se trouvoit, espérant que ce petit enga-

gement le pourroit mener plus loin : que quand il ne les prendroit pas, on ne laisseroit pas toujours de l'accuser d'en avoir pris; que les engagemens de cette nature ne gâtoient jamais le fond des affaires, et n'étoient regardés que comme des bagatelles quand on venoit à un accommodement; qu'en allant à Rome, il ne pourroit subsister honorablement que sur la bourse et le crédit de ses amis, qui pourroient avec le temps manquer de pouvoir et de bonne volonté; et qu'enfin il devoit éviter avec un grand soin de laisser connoître aux Espagnols qu'il ne vouloit recevoir d'eux aucun secours : qu'autrement il pourroit arriver que non-seulement ils négligeroient entièrement ses intérêts à Rome, mais qu'ils le traverseroient, et le sacrifieroient peut-être au cardinal Mazarin. Mais toutes ces raisons furent inutiles : le cardinal de Retz demeura ferme dans sa résolution d'aller à Rome. Beauchêne et le sieur de Salles, récemment venus de Paris, lui firent entendre que c'étoit le sentiment des ducs de Retz et de Brissac, et de tous ses amis de Paris. Il refusa aussi les quatre mille pistoles du roi d'Espagne, et il aima mieux en emprunter quatre cents du baron de Vatteville pour continuer son voyage, qu'il lui a fait rendre depuis. Il accepta cependant la litière du roi d'Espagne, et il laissa un chiffre à Christoval, dont il promit de se servir dans l'occasion pour donner de ses nouvelles à don Louis de Haro. Il tira de lui parole de secourir les ducs de Retz et de Brissac, s'ils étoient attaqués dans Belle-Ile, comme on les en menaçoit. C'est ce qu'il leur fit savoir par Beauchêne, qu'il leur envoya pour leur apprendre de ses nouvelles.

Après cela le cardinal se mit en chemin le premier

jour d'octobre, dans la litière du roi d'Espagne, avec Joly et Boisguérin, de Salles et Du Brocard, qui le suivoient montés sur des mulets; et le maître-d'hôtel du baron de Vatteville, qui fit la dépense du voyage. Le premier jour ils allèrent coucher à Tolosette, à quatre lieues de Saint-Sébastien; et le lendemain, à la dînée, ils rencontrèrent quelques marchands français qui reconnurent fort bien le cardinal et Joly, quelque soin qu'on prît de se cacher d'eux. Le reste du voyage se passa assez agréablement, à la réserve des lits, qui sont rares en Espagne, même dans les hôtelleries, où il faut porter tout ce dont on a besoin. On passa près de Pampelune, et ensuite par une petite ville appelée Tudela, où le peuple s'étoit soulevé contre la noblesse, au sujet de la chasse : ce qui fut cause qu'on mit des gardes devant la maison du cardinal, les habitans s'étant imaginé qu'il venoit pour châtier les séditieux, parce qu'il voyageoit en équipage d'homme de guerre, sous le nom de marquis de Saint-Florent, bourguignon; de sorte qu'il fut retenu dans cette ville pendant trois jours, et obligé, pour avoir la liberté d'en sortir, d'écrire au vice-roi de Navarre à Pampelune, qui lui fit sentir qu'il n'étoit pas content de n'avoir reçu aucun compliment de sa part en passant aux portes de sa capitale (1). De là on se rendit à Sarragosse, ville grande et belle, où il y a une église célèbre par une image de la Vierge ap-

(1) La vie du cardinal fut en fort grand danger à Tudela, quelques mutins ayant proposé d'entrer chez lui de force pour l'assassiner : ce qui lui faisoit dire long-temps après qu'il surpassoit Henri IV en un point, puisque la vie de ce prince n'avoit été en danger qu'onze fois, et que la sienne y avoit été quinze. (*Note de l'auteur.*)

pelée *N. Senora Delpilar*, renommée par les miracles. Le cardinal y étant allé au commencement de la nuit pour faire ses prières, on lui ouvrit les portes de l'église qui étoient fermées; on ôta même les ornemens de l'image, pour la lui laisser voir : ce que les chanoines lui dirent qu'ils ne faisoient que pour les cardinaux ou les princes. C'en étoit assez pour lui faire connoître qu'ils savoient qui il étoit : mais le cardinal ne vouloit point être désabusé là-dessus, prétendant voyager toujours *incognito*, et faisant de son mieux pour imiter les manières des cavaliers. Il s'imaginoit toujours qu'on le poursuivoit criminellement en France sur son passage en Espagne; et ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à Saint-Sébastien et ailleurs avec les Espagnols.

Enfin, après plusieurs mauvais gîtes, on arriva le 14 octobre à un bourg du royaume de Valence sur le bord de la mer, nommé Vivaros. Le lendemain matin on y trouva une galère toute prête, dont le commandant don Fernando de Carillo, chef d'escadre, jeune gentilhomme fort bien fait et fort sage, vint aussitôt saluer le cardinal de Retz, et le suivit à l'église. Il communia à la fin de la messe en l'honneur de la fête de sainte Thérèse : après quoi il se rendit sur la galère, dont il envoya la felouque vers les six heures du soir, pour porter lui et son monde à bord. Il y fut reçu sans aucune cérémonie, tout le monde feignant de ne le point connoître, et le connoissant pourtant. La galère étoit fort bien équipée : il y avoit dessus cent vingt soldats effectifs, quatre-vingts matelots, et vingt-huit bancs de chaque côté, avec sept ou huit forçats à chaque rame.

Il étoit arrivé un peu auparavant à Vivaros un gentilhomme parent de don Louis de Haro, appelé don Christoval, qui présenta, de la part de ce ministre, au cardinal deux grandes caisses pleines de gants et de peaux d'Espagne. On trouva dans une de ces caisses plusieurs bourses pleines d'or que le cardinal refusa encore une fois, n'ayant voulu accepter que les gants et les senteurs, qu'on estimoit plus de deux mille écus, qu'il donna ensuite à don Fernando de Carillo, à la réserve de quelques paires de gants. Ce procédé parut noble et généreux, comme il l'étoit, aux Espagnols, qui se piquent de ces galanteries; mais comme ils s'étoient promis autre chose de lui, cela ne fit pas tout l'effet qu'il s'étoit imaginé. Il fit aussi des largesses considérables, par rapport à ses finances, au maître-d'hôtel du baron de Vatteville, quoiqu'il lui eût fait assez mauvaise chère sur le chemin. Il en fit aussi à ceux qui conduisoient la litière.

Après cela on mit à la voile; et la galère ayant vogué tout le jour assez favorablement, mouilla, sur les cinq heures du soir, dans une petite anse vis-à-vis de Majorque. Le lendemain, don Fernando ayant dit au cardinal qu'il pouvoit descendre s'il le trouvoit bon, et se promener dans la ville, attendu que le vent étoit contraire, Son Eminence mit pied à terre, et fut régalée pendant trois jours par le vice-roi, qui fit aussi semblant de ne le pas connoître, et engagea sa femme à donner le bal, pour lui faire voir tout le beau monde du lieu. Majorque est une des plus agréables villes du monde, plus grande et plus peuplée qu'Orléans. Les femmes y sont fort belles : il n'en est pas de même des hommes, qui sont assez mal faits, mais fort braves

et courageux sur la mer. On donna aussi des sérénades au cardinal dans des couvens de filles, et toutes sortes d'autres divertissemens; après quoi le vent ayant changé, il remonta sur la galère, qui le mit en douze heures de temps au port de Mahon dans l'île de Minorque, un des plus beaux havres de l'Europe. L'entrée en est fort étroite, et il est difficile qu'il y passe plus de deux galères de front; mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues jusqu'à la ville de Minorque, qui est sur une hauteur au pied de laquelle le plus grand vaisseau s'amarre aisément avec des câbles. Les habitans, prévenus qu'il y avoit de la peste en Espagne, donnèrent pratique à la galère; mais ils apportèrent des vivres et des rafraîchissemens sur le bord de la mer, et en reçurent le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer dans cet état depuis le mardi jusqu'au dimanche matin, à cause du vent contraire. Le vent ayant ensuite changé, la galère sortit du port, afin de découvrir quelques vaisseaux qui avoient paru sur la côte; mais n'ayant rien vu, elle fit le trajet du golfe de Lion, gagna les côtes de l'île de Sardaigne, et le lundi au soir elle fit ce qu'elle put pour aborder à Sassary, mais inutilement. Ce fut un grand bonheur pour le cardinal, l'armée navale de France qui menoit le duc de Guise à Naples (1) étant sur cette rade depuis quelques jours; de sorte que le lendemain matin la galère s'étant trouvée

(1) *Qui menoit le duc de Guise à Naples:* Henri de Guise étoit passé à Naples en 1647, et avoit essayé de profiter de la révolte du peuple pour usurper ce trône. Après avoir obtenu quelques succès, il avoit été trahi, et livré aux Espagnols. Etant sorti de prison en 1652, il fut chargé en 1654, par Louis XIV, d'une expédition contre Naples. Cette expédition échoua.

à l'embouchure du canal qui est entre la Sardaigne et l'île de Corse, elle continua sa route à Cagliari, comme on l'avoit résolu; et ayant entendu deux coups de canon tirés à balle l'un après l'autre avec un petit intervalle, don Fernando jugea que c'étoit un avis qu'on lui donnoit de terre de la proximité de cette flotte, qu'il savoit devoir être en mer : ce qui l'obligea de faire monter un matelot au haut du mât, pour voir s'il ne découvriroit point de voile hors du canal, dont on étoit près de sortir, afin de se retirer en cas de besoin à Capo-Bonifacio. Le matelot ayant dit qu'il ne voyoit que deux tartanes qui couroient le long de la terre, qu'il jugea être des corsaires de Barbarie, le commandant ordonna de leur donner la chasse. Les soldats et la chiourme marquèrent une grande joie de cela : mais le pilote ayant mal pris ses mesures, la galère échoua, un moment après être sortie du canal, sur un fond de sable entre deux petits rochers. Heureusement elle ne se fit point de mal, parce que la mer étoit calme, et qu'il ne faisoit presque point de vent : cependant les forçats ayant voulu rompre leurs chaînes pour se sauver, don Fernando et tous les soldats mirent l'épée à la main, et les contraignirent de se rasseoir : après quoi il fit mettre la felouque et l'esquif en mer, pour porter le cardinal et ses gens, avec quelques autres passagers, sur les rochers, pendant qu'on travailloit à décharger la galère pour la remorquer : ce qui réussit au bout de trois heures, après beaucoup de fatigues et de peines.

Ensuite on alla mouiller à Porto-Vecchio, où l'on passa la nuit; et le lendemain, qui étoit la fête de saint Simon et saint Jude, le vent n'étant pas

propre pour continuer le voyage, on mit pied à terre pour entendre la messe. Mais, pendant qu'on la disoit, quelques cavaliers étant venus avertir que l'armée navale de France étoit à Cagliari, don Fernando fit rembarquer tout le monde. Cependant la mer étant fort grosse, et le conseil s'étant assemblé, on ne jugea pas à propos de lever l'ancre, tous les officiers étant convenus qu'il étoit impossible aux vaisseaux de guerre de venir sur la galère pendant que ce vent-là dureroit; que s'il changeoit, elle auroit toujours beaucoup d'avance, et qu'il lui seroit aisé de gagner un port. Malgré ces considérations et le mauvais temps qui continuoit toujours, don Fernando ne laissa pas de mettre à la voile le lendemain de la fête à quatre heures du matin, contre le sentiment des officiers subalternes, qui firent même leurs protestations par écrit. En effet la tempête fut si violente depuis les cinq heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, que tout le monde se prépara à la mort par la confession, le naufrage paroissant inévitable. Cependant, comme le vent n'étoit pas contraire, on ne laissa pas d'avancer beaucoup; et la galère s'étant trouvée près d'une petite île appelée la Rinara vers le commencement de la nuit, tout l'équipage s'écria: *Terra, terra!* et voulut se jeter à la mer, dans la pensée que la galère alloit se briser contre terre. Cela seroit arrivé, si le commandant n'eût fait changer la manœuvre pour gagner la pointe de l'île au dessous du vent, où la mer s'étant trouvée moins agitée, tout l'équipage s'écria, en signe de réjouissance, *Calma, calma!* Elle étoit pourtant encore assez agitée pour empêcher l'usage des rames, dont on entreprit inuti-

lement de se servir pour se mettre plus à l'abri, la mer en ayant rompu plusieurs; de sorte que don Fernando fut obligé de faire jeter deux ancres, qui prirent heureusement toutes deux. Après cela il passa dans la chambre du cardinal pour lui dire qu'il avoit couru de fort grands dangers, mais qu'il en étoit dehors; qu'il falloit penser à se reposer, et que le lendemain il espéroit gagner Porto-Longone. Ce gentilhomme avoit plus besoin de repos que personne, s'étant extrêmement fatigué tout le jour, et ayant veillé sur tout ce qui se passoit avec une attention extraordinaire, sans quitter le lieu d'où il donnoit ses ordres que pour aller rendre compte au cardinal de l'état des choses.

Le lendemain, la mer étant beaucoup plus calme, on leva les ancres à quatre heures du matin, et on arriva sur les neuf heures à Porto-Longone, où tout le monde fut étonné de voir arriver une galère, après la tempête qu'il avoit fait le jour précédent. Peu de temps après le vent recommença d'une si grande force, qu'il ne fut pas possible de passer à Piombino, quoiqu'on le tentât par trois fois. Cela donna le loisir au cardinal d'aller voir Porto-Ferrajo, autre port de l'île d'Elbe, qui appartient au grand duc de Toscane.

Enfin le 3 novembre 1654 on prit terre à Piombino, où le cardinal de Retz se démasqua et se laissa connoître. En avançant dans les Etats du grand duc de Toscane, on trouva, dans la première ville où l'on coucha, des officiers de Son Altesse qui avoient ordre de traiter le cardinal aux dépens de leur maître: ce prince ayant eu la précaution d'en dépêcher plusieurs en différens endroits pour le même su-

jet, sur l'avis qu'il avoit eu de son passage en Italie.

A une demi-lieue de là, on rencontra le maître des cérémonies de Son Altesse, qui apporta des lettres de la part du grand duc au cardinal de Retz, remplies d'offres et d'honnêtetés les plus obligeantes du monde, mais accompagnées de prières qu'il ne trouvât point mauvais si on lui faisoit faire une espèce de quarantaine (à cause du mauvais air qu'on disoit régner en Espagne) dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui est une maison presque seule dans les montagnes proche de Volterra, peu éloignée du champ de bataille où Catilina fut autrefois défait par l'armée de la république romaine. On y trouva un maître-d'hôtel, un officier, un sommelier, qui traitèrent splendidement le cardinal pendant le séjour qu'il y fit. Au reste, il y a bien de l'apparence que le grand duc se servit du prétexte du mauvais air pour se donner le temps d'écrire en France, et pour y faire trouver bon le passage qu'il donnoit si honnêtement à Son Eminence.

Le premier soin du cardinal de Retz dès qu'il fut en terre ferme fut de dépêcher un courrier exprès à l'abbé Charier pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de quatre ou cinq jours : tellement persuadé que le cardinal devoit donner sa démission, qu'ayant rencontré en arrivant Joly et Boisguérin qui se promenoient à deux cents pas de la maison, la première chose qu'il leur demanda fut s'il n'y étoit pas disposé : à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyoient pas, il en partit chagrin, et dit que si cela étoit, il n'y avoit rien à faire pour lui en Italie. Ensuite il fit son possible pour inspirer cette résolution au cardinal, qui de lui-même y étoit assez

disposé : mais comme il reçut dans le même temps des lettres de ses amis de Paris qui l'en détournoient toujours fortement, et qui lui offroient leurs bourses pour s'entretenir dans Rome honorablement, pourvu qu'il ne s'engageât point dans de trop grandes dépenses, les remontrances de l'abbé Charier ne servirent de rien, quoiqu'il s'offrît d'aller à Paris pour convaincre ses amis de la nécessité de la démission, et pour disposer la cour à la recevoir favorablement. Ce projet fut remis jusqu'à ce qu'on fût à Rome, où l'on verroit de plus près ce qu'il y auroit à faire.

Cependant comme le cardinal manquoit d'argent, ayant fait distribuer ce qui lui restoit aux officiers et à l'équipage de la galère, il pria l'abbé Charier, qui retournoit à Rome pour lui préparer un logis, de passer par Florence, et de demander une somme de quatre mille écus au bailli de Gondy son parent, et secrétaire d'Etat du grand duc, pour le conduire jusqu'à Rome : ce qu'il n'obtint pas sans difficulté. Après cela Son Altesse lui envoya une litière pour le porter de Spedaletta, où il avoit passé quinze jours, à l'Ambrogiano, maison de plaisance où il trouva le grand duc, la grande duchesse et le prince, qui le régalèrent parfaitement bien en toute manière pendant un jour et demi, quoiqu'il y fût *incognito* (1). Les conversations ne roulèrent que sur le sujet du voyage en général, sans entrer autrement dans le détail des affaires, à la réserve du conclave futur, qu'on disoit fort prochain à cause du grand âge et de la mauvaise

(1) Le grand duc donna la première place au cardinal de Retz, et le fit mettre sur un siége plus élevé que le sien. Le cardinal reçut ces honneurs avec beaucoup de modestie. (*Note de l'auteur.*)

santé du Pape. Sur cela le duc s'ouvrit un peu avec le cardinal, et lui recommanda fort le cardinal Chigi, lui laissant entendre qu'il le trouveroit plus favorable et mieux disposé que pas un autre à son égard.

De l'Ambrogiano on se rendit à Florence, où le cardinal Jean Carlo de Médicis traita magnifiquement le cardinal de Retz pendant trois jours dans le palais du grand duc, mais toujours *incognito*. Il lui donna même le bal, à la mode du pays, dans une maison particulière, où il avoit assemblé les plus belles dames de la ville. Il fut reçu à Ficanes avec la même magnificence par le prince Léopold qui en étoit gouverneur, et dans tous les autres lieux des Etats du grand duc, par où il passa jusqu'à Radicofani ; après quoi le cardinal entra dans les Etats ecclésiastiques, toujours *incognito*, et dans la litière du grand duc, jusqu'à Rome, où il arriva le 28 novembre 1654.

Aussitôt que le cardinal de Retz fut arrivé, l'abbé Charier en fut porter la nouvelle au cardinal Chigi, secrétaire d'Etat, pour en informer Sa Sainteté, qui dès le lendemain lui donna une audience secrète, où il lui donna beaucoup de marques d'estime et d'amitié, l'exhortant à prendre patience et à se faire traiter pour son mal d'épaule, avec promesse qu'on ne le laisseroit manquer de rien. Le cardinal Chigi lui envoya ensuite faire des complimens et des excuses de ce qu'il ne le voyoit point encore, disant que c'étoit pour ne point donner d'ombrage à la faction de France, et pour ne pas se mettre hors d'état de lui rendre service : raisons dont il se servit en plusieurs autres occasions dans la suite, pour se dispenser d'accorder au cardinal de Retz les grâces qu'il deman-

doit. Ce fut sous ce prétexte qu'il fit retrancher beaucoup des libéralités et des honneurs que Sa Sainteté avoit intention de lui faire. Il fit réduire à quatre mille écus les vingt mille qu'il vouloit lui donner, et il empêcha le Pape de le loger auprès de lui dans son palais de Montecavallo : disant qu'il feroit mieux de se loger dans une maison religieuse, où, vivant dans un esprit de simplicité, de retraite et de modestie, il rendroit sa cause bien meilleure, et embarrasseroit davantage ses ennemis.

Ces conseils avoient quelque chose de plausible à la vérité, et pouvoient passer pour sages et pour sincères, du moins à l'égard du logement et de la conduite qu'il prescrivoit au cardinal, quoique peut-être une marque plus publique d'une protection ouverte auroit fait plus d'honneur au Pape, et auroit été plus avantageuse aux affaires du cardinal de Retz. Mais certainement il ne devoit rien retrancher du secours d'argent, dont il savoit que le cardinal de Retz avoit un extrême besoin; et ce secours pouvoit se donner suivant l'Evangile, sans faire sonner la trompette.

Il y eut encore une autre affaire dans laquelle le cardinal de Chigi marqua peu d'inclination pour les intérêts du cardinal de Retz, quoiqu'il s'efforçât de persuader le contraire. Ce fut au sujet d'une lettre fort bien écrite qu'il adressoit à tous les évêques de France sur l'état des affaires, et dont messieurs de Port-Royal étoient les véritables auteurs. Le sieur de Verjus, qui depuis fut son secrétaire, la lui avoit apportée à l'Ambrogiano, avec d'autres dépêches du père de Gondy : et le cardinal de Retz ayant résolu de la faire imprimer pour l'envoyer à Paris, il en fit de-

mander la permission au Pape, dans la vue de donner à cette lettre plus de poids et plus d'autorité par une approbation tacite de Sa Sainteté. Mais le cardinal de Chigi, qui vouloit ménager la faction de France pour le conclave prochain, détourna la chose adroitement, après avoir enveloppé ce refus de plusieurs considérations qui avoient toutes, selon lui, rapport à l'avantage du cardinal de Retz, et qu'il fit trouver bonnes à l'abbé Charier, et l'abbé au cardinal de Retz, qui s'étoit laissé étrangement prévenir de l'affection sincère de cette Eminence. Cependant Joly, qui commença dès lors à ouvrir les yeux et à entrevoir la vérité, leur dit franchement ce qu'il en pensoit, et les raisons qui devoient rendre sa conduite suspecte. Mais il ne lui fut pas possible de se faire écouter : de sorte qu'il fut ensuite enfin obligé de prendre le parti de se taire quand il étoit question du cardinal de Chigi, pour ne se commettre pas trop souvent avec le cardinal de Retz et l'abbé Charier, qui ont été ses dupes presque jusqu'à la fin, et qui n'ont jamais été d'assez bonne foi pour en vouloir convenir nettement.

Cependant, pour se conformer au conseil du cardinal de Chigi, on ménagea un appartement au cardinal de Retz chez les pères de la Mission, et son monde fut logé dans un petit hôtel tout proche. Après cela on examina son épaule, que les chirurgiens trouvèrent être démise. Pour la lui remettre on lui fit souffrir des douleurs extrêmes, sans qu'il se plaignît pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris dans ce temps-là donnèrent aussi beaucoup de peine au cardinal,

principalement l'exil de monsieur son père, et des duchesses de Retz et de Brissac, qui ne dura pourtant guère, leurs époux s'étant accommodés peu après avec la cour. On apprit aussi qu'on avoit envoyé chez le sieur Caumartin pour l'arrêter, mais qu'heureusement il s'étoit sauvé en se cachant dans un trou de muraille derrière une tapisserie, quoique cinquante archers fussent occupés à le chercher par toute la maison pendant plus d'une heure. Ils ne seroient peut-être pas sitôt sortis, s'ils n'avoient remarqué dans le jardin une échelle dressée contre un mur, par dessus laquelle ils se figuroient que Caumartin étoit sorti pour se sauver; mais tous les domestiques, qui ne savoient pas eux-mêmes où étoit leur maître, furent bien étonnés quand ils le virent sortir de son trou une demi-heure après que les archers se furent retirés. Ensuite il se réfugia en Franche-Comté, où il demeura quelque temps avec madame sa mère, et depuis chez le baron de Languet, dont la maison étoit sur la frontière, et chez quelques autres personnes de ses amis, jusqu'à ce que le président de Bellièvre lui eût obtenu la permission de demeurer dans quelqu'une de ses maisons plus près de Paris. On sut aussi que le sieur Chevalier, frère du chanoine, grand vicaire du cardinal de Retz, avoit été arrêté en passant à Lyon au retour de Rome; et que le procureur général avoit présenté, par ordre de la cour, sa requête au parlement, pour informer du passage du cardinal de Retz en Espagne, sur la déposition des marchands qui l'avoient vu dans une hôtellerie proche de Saint-Sébastien. Sur cela le cardinal Mazarin prétendoit intenter un procès criminel à M. de Retz, comme s'il eût fait des traités avec

les ennemis de l'Etat : mais comme le fait étoit faux, et qu'il n'en put fournir de preuve, l'affaire n'eut pas de suite. Cependant le Roi, qui peu de temps auparavant avoit envoyé le sieur de Lyonne avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, lui envoya des ordres pressans de quitter toute chose pour aller à Rome, et y traverser le cardinal de Retz. En attendant qu'il y fût, Sa Majesté fit défendre à tous les Français d'avoir aucune communication avec lui ; et aux cardinaux de la nation, ou même de la faction française, de faire arrêter leurs carrosses, suivant l'usage du pays. Mais le Pape ayant été averti de cet ordre donné aux cardinaux, prit la chose avec tant de hauteur, qu'aucun n'osa y obéir : Sa Sainteté ayant fait dire que si quelqu'un d'entre eux manquoit, à l'égard du cardinal, aux civilités ordinaires, elle les feroit mettre au château Saint-Ange. D'ailleurs le cardinal de Retz s'étoit déjà mis sur un pied à se faire respecter : plus de vingt gentilshommes de ses amis s'étant rendus auprès de lui, qui l'accompagnoient en toute occasion comme ses domestiques, et qui mangeoient avec lui ; sans parler de plusieurs autres qui s'étoient logés dans son quartier exprès pour être à portée de lui offrir leurs services dans le besoin. De plus, il avoit reçu des secours très-considérables de France, qui l'avoient mis en état de se faire un équipage fort leste de trois carrosses à six chevaux, avec un grand nombre d'estafiers, la plupart jeunes Français fort délibérés et prêts à tout faire, qui, joints avec les gentilshommes et leurs valets de chambre, composoient du moins un corps de cent personnes, sur qui le cardinal pouvoit compter dans un besoin.

Il n'y eut que sur la livrée qu'il affecta d'être modeste, n'ayant donné à tous ses gens que des habits gris sans galons : ce qui faisoit appeler sa suite *la nuée grise*.

Les amis du cardinal de Retz, qui l'assistoient de leurs bourses, n'approuvoient pas autrement cette dépense excessive, qu'ils jugeoient assez inutile et hors de saison : mais outre que son inclination l'y portoit, il disoit aussi qu'il falloit vivre de cette manière à Rome, dont le peuple n'estime les étrangers qu'à proportion de leur dépense et de la figure qu'ils font; que paroissant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcheroit sur le ventre, et que ses ennemis en tireroient de grands avantages contre lui. Effectivement cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le Pape et la cour de Rome jugeant par là qu'il n'étoit pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre qu'il leur tombât sur les bras.

On savoit d'ailleurs qu'il avoit pour sa personne une table de six couverts fort délicieuse et très-bien servie; une de vingt pour ses gentilshommes, sans parler du commun, qui étoit de plus de quarante. Tout cela, suivi de grandes aumônes qui se faisoient régulièrement à la porte, donnoit au cardinal de Retz une grande réputation parmi le peuple, et lui attiroit une bienveillance presque générale, qui n'est pas à mépriser dans des rencontres de cette nature. Aussi n'eut-il pas de peine à faire dans les commencemens une partie de ce qu'il vouloit, se voyant soutenu de l'approbation publique et de l'inclination du Pape à un point qui ne se peut presque pas imaginer. Il en auroit tiré sans doute des secours et des avan-

tages considérables, sans les ménagemens, la foiblesse ou les artifices du cardinal de Chigi, qui rompit toutes ses mesures.

Cette inclination du Pape parut visiblement en deux occasions, dont la première fut lorsqu'il donna le chapeau au cardinal de Retz, suivant l'usage : car on vit sans cesse et en abondance couler des larmes des yeux de ce bon vieillard pendant toute la cérémonie, avec des manières et des expressions d'une tendresse toute particulière : ce qui fut remarqué de tout le monde. Le cardinal Antoine Barberin ne s'y trouva point; et les cardinaux d'Est et Bichi se retirèrent dès le commencement du consistoire, ayant appris en entrant que cette cérémonie s'y devoit faire. Ils agirent ainsi dans la vue de faire leur cour au cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excuser, disant qu'ils avoient été surpris, et que le Pape avoit tenu la chose si secrète qu'ils n'en avoient rien su : ce qui étoit vrai.

La seconde fut lorsque l'évêque de Coutances, autorisé par les grands vicaires du chapitre, donna les ordres dans l'église Notre-Dame : car Sa Sainteté en ayant été informée, adressa aussitôt des commandemens très-exprès au nonce d'interdire l'évêque et les grands vicaires : ce qui auroit produit un effet fort avantageux pour le cardinal de Retz, et auroit presque décidé l'affaire, si ces dépêches étoient arrivées un peu plus tôt à Paris. Mais un courrier extraordinaire y ayant apporté presque en même temps la nouvelle de la mort du Pape, cette action de justice, qui marquoit les intentions du chef, demeura inutile, et ses ordres ne furent point exécutés.

[1655] Le Saint-Père, qui ne fut malade que trois ou quatre jours, s'étant aperçu de sa fin, fit appeler tous les cardinaux, auxquels il donna sa bénédiction avec beaucoup de marques d'affection et une grande liberté d'esprit, les exhortant de choisir un bon sujet pour remplir sa place, et leur recommandant particulièrement le cardinal de Chigi. Après cela il mourut à Montecavallo, le 7 janvier 1655. Ce pape méritoit d'être plus regretté qu'il ne le fut. Il étoit ferme et vigoureux à soutenir les intérêts de l'Eglise; assez pénétrant, et bien instruit des affaires du monde : ayant d'ailleurs ses foiblesses et ses défauts, qui éclatèrent un peu trop par sa complaisance excessive pour la signora Olympia sa belle-sœur, qui abusa long-temps de sa facilité, s'étant rendue maîtresse absolue de toutes les affaires (1). Tout le monde témoigna donc plutôt de la joie que du déplaisir de sa mort, sans en excepter ses domestiques, qui l'abandonnèrent si parfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongèrent les oreilles, personne n'étant resté près de son corps.

Après ses obsèques, qui se firent à l'ordinaire, les cardinaux entrèrent au conclave le 18 janvier, où ils demeurèrent près de trois mois enfermés. Le cardinal de Retz y entra comme les autres, avec trois conclavistes : l'abbé Charier, Joly, et Imbert son valet de chambre, quoique les cardinaux n'en aient ordinairement que deux, à la réserve de ceux qui sont princes ou incommodés : deux exceptions qui lui

(1) Voici un trait de l'avidité de dona Olympia : Un seigneur lui ayant envoyé de très-beaux fruits dans un bassin d'argent, elle retint tout, prétendant que le bassin faisoit partie du présent. (*Note de l'auteur.*)

donnoient un double droit à jouir de ce privilége, étant de maison ducale (ce qui est équivalent aux princes d'Italie), et d'ailleurs étant toujours incommodé de son épaule. Voici un détail assez exact de ce qui se passa dans le conclave. Joly en composa la relation dans ce temps-là, et en fit part à un de ses amis à Paris. Dans la suite il a retouché cette lettre en quelques endroits, pour lui donner plus de liaison avec l'histoire.

*Lettre à M***, touchant ce qui s'est passé dans le conclave d'Alexandre* VII.

« MONSIEUR,

« Si je ne vous avois pas mandé dès les premiers jours du conclave ce qui devoit en arriver, je n'aurois pas maintenant la hardiesse de vous entretenir des biais et des moyens qui ont enfin porté cette grande assemblée à l'élection du cardinal de Chigi, que je vous avois prédite. Mais voyant que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, j'avoue que j'ai quelque penchant à croire que les dispositions générales et particulières que j'ai tâché d'observer soigneusement dans tous les esprits sont effectivement les principales raisons qui ont le plus contribué à la consommation de cet ouvrage. C'est ce qui fait, monsieur, que je me rends plus volontiers à la prière que vous m'avez faite de vous envoyer une relation de ce qui s'est passé dans cette assemblée, dont je ne puis garantir l'exactitude que pour les choses qui sont venues à ma connoissance : car il n'y a peut-être personne qui puisse se vanter de savoir toutes les in-

trigues, les cabales et les négociations secrètes qui se font dans ces rencontres. Je suppose d'abord que vous n'ignorez pas la manière dont se fait l'élection des papes, dont plusieurs personnes ont écrit. Vous observerez seulement que les billets où sont les vœux des cardinaux sont faits de manière qu'on n'en sauroit découvrir les auteurs, n'y ayant que le nom du cardinal à qui on donne sa voix qui se présente d'abord. Ceux qui sont autorisés pour ouvrir ces billets sont obligés d'en demeurer là, jusqu'à ce que l'élection soit faite : car alors il est permis de les déplier entièrement, et par là on découvre bien des mystères et des infidélités.

« Il est bon aussi de savoir la différence entre le scrutin et l'accessit, qui sont deux actes séparés, mais qui n'en font proprement qu'un. A l'égard de l'élection, le scrutin se fait le premier par le moyen du billet, qui est conçu en ces termes : *Ego cardinalis, etc.* (cela ne se voit point qu'en rompant un cachet), *eligo in summum pontificem dominum N....* (cela se voit); et au bas : *Sic me sancta Dei Evangelia adjuvent.* A quoi on ajoute une sentence tirée de l'Ecriture, qu'on dispose chacun à sa discrétion, et qui est aussi pliée et cachetée comme le commencement, sans qu'on la puisse lire.

« Si dans cette première action, qui s'appelle scrutin, quelqu'un avoit le nombre de voix suffisant, il seroit pape, et on en demeureroit là ; mais cela n'arrive guère. Ordinairement on change et on corrige le scrutin par ce qu'on appelle accessit, en donnant sa voix à un autre sujet : avec cette seule différence qu'au lieu du terme *eligo* on met celui d'*ac-*

cedo domino N.; ou bien *accedo nemini,* quand on s'en tient au premier. Après cela on joint la voix de l'accessit à celle du scrutin; et s'il se trouve qu'un cardinal en ait les deux tiers et une au delà, l'affaire est faite, sinon c'est à recommencer : ce qui se fait deux fois le jour, matin et soir.

« A l'égard de ce qui se fait dans l'intérieur du conclave, si vous voulez en avoir une connoissance parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en débite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent du mystère et du merveilleux où il n'y en a point, et d'autres qui ne remarquent pas assez les traits de la Providence, qui domine toujours, et qui gouverne le caprice des hommes.

« Ainsi, quoique la figure extérieure du conclave soit environnée de pompe et de majesté, autant que celle de quelque assemblée que ce puisse être, cette grandeur apparente n'établit pas une conséquence nécessaire d'une élévation extraordinaire dans les esprits qui la composent. Les hommes y sont, comme partout ailleurs, sujets à leurs passions et à leurs foiblesses, remplis d'inégalité, de contradiction et de caprice. Ce n'est pas qu'une conduite sage et prudente n'ait là comme ailleurs un grand avantage sur les autres, et qu'un esprit supérieur ne trouve souvent là les moyens de manier adroitement les autres, et de les amener à ses fins : mais il faut aussi avouer qu'on y remarque souvent une puissance invisible qui remue les volontés, qui entraîne leurs consentemens d'une manière étonnante, et qui confond souvent les projets les mieux concertés, et les intrigues des plus habiles politiques. C'est ce qui a paru bien

manifestement dans ce conclave, où l'on a vu les vieillards, contre leurs maximes ordinaires, concourir au choix d'un sujet dont l'âge doit éteindre toutes leurs espérances; et les jeunes solliciter pour un homme fort régulier, qui n'aura pas apparemment beaucoup d'indulgence pour les foiblesses de leur tempérament. On y a vu la France revenir à un sujet qu'elle avoit exclu; l'Espagne désirer, contre ses maximes, un pape qui paroît ferme et vigoureux; et le cardinal Barberin sortir du nombre de ses partisans les créatures d'Urbain VIII son oncle, et se donner pour maître celui qu'il avoit si long-temps rebuté. Les derniers jours de la vie du pape Innocent X ayant délié toutes les langues de la cour de Rome, on vit tout d'un coup cette ville changer de face dès les premiers momens de l'agonie d'Innocent. Il est vrai que c'est une chose assez ordinaire à la fin de chaque pontificat; mais dans celle-ci la révolution fut plus prompte et plus sensible, parce qu'il n'y avoit point de neveu pour soutenir la mémoire du défunt; et que les esprits, vivement pénétrés des désordres et des scandales du dernier gouvernement, s'abandonnèrent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence et d'impétuosité.

« Cet emportement, dans son excès, ne laissoit pas d'être fondé en raison. On peut même dire qu'il fut la principale cause du choix qui se fit dans le conclave, en faisant connoître que tout le monde attendoit et demandoit un nouveau pontife dont la conduite remédiât à ce qui avoit déplu dans le gouvernement précédent. L'attachement du dernier pape et la complaisance outrée qu'il avoit pour la *signora*

Olympia étoient ce qui avoit le plus offensé les esprits. Les électeurs s'attachèrent à choisir un sujet éloigné de ce défaut : après cela l'intérêt de tout le monde chrétien entra en quelque considération ; et comme on étoit persuadé que l'inaction d'Innocent x et son trop grand ménage lui avoient trop fait éloigner et négliger la guerre contre les Turcs, qui donnoient de l'inquiétude à toute l'Europe, et que celle qui régnoit entre les princes chrétiens avoit besoin d'une médiation plus vigoureuse et plus efficace, on tâcha de trouver un successeur qui eût les qualités nécessaires pour remédier aux besoins publics.

« Dans ces dispositions presque générales de tous les esprits, personne ne se présentoit plus avantageusement pour remplir les souhaits des peuples que le cardinal de Chigi, qui, dans l'opinion des peuples et de tout le public, passoit pour rassembler en lui toutes les perfections requises pour rassurer les Romains contre la crainte des désordres passés, et pour faire concevoir à tout le monde chrétien l'espérance d'un avenir plus heureux.

« Ce n'est pas que le cardinal Sachetti ne partageât les vœux et les sentimens, et que la douceur et l'égalité de ses mœurs, jointe à une assez grande expérience dans les affaires, n'attirât sur lui les yeux et les souhaits d'une bonne partie du monde : d'autant qu'il avoit par devers lui l'avantage de l'âge, qui n'étoit compensé dans le cardinal de Chigi que par des signes équivoques d'une santé assez incertaine et délicate. Cependant comme le cardinal Sachetti laissoit dans les esprits quelques sujets de défiance sur l'article de ses parens, et surtout d'une belle-sœur qui ne lui étoit

pas indifférente, et que son concurrent paroissoit plus éloigné des occasions de ce penchant, cette considération aida beaucoup à déterminer les cardinaux : sans parler de la réputation que le cardinal de Chigi s'étoit acquise à Munster, de l'autorité que lui avoit attirée sa charge de secrétaire d'Etat, dont il avoit rempli les fonctions d'une manière fort gracieuse ; et enfin de la recommandation du dernier pape au lit de la mort. Cette recommandation, pour venir d'un sujet peu recommandable, ne laissa pas de faire impression sur les esprits ; mais outre ces deux sujets, il y en avoit encore quelques-uns qui s'attiroient l'attention publique à certains égards, quoique assez foiblement. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils auroient été plutôt approuvés que désirés, si ce n'est peut-être par quelques amis particuliers, et pour des intérêts personnels.

« Le conclave étoit, comme il est toujours, partagé en plusieurs factions qui avoient rapport aux principales puissances de l'Europe, dont il est à propos de vous donner une idée générale. Celle de France étoit alors peu considérable par le nombre des voix, et n'étoit pas en état de former elle seule une conclusion : mais, quoi qu'en disent les Italiens, son nom et la réputation de ses armes ne laissoient pas de lui donner assez de considération pour imposer du respect aux électeurs, et pour les empêcher de nommer un pape contre qui cette couronne auroit témoigné une défiance et une aversion ouverte. Je ne puis vous rien dire de ce qui se passoit de secret dans le conseil de ce parti : les cardinaux qui le composoient, Barberin, Bichi, Grimaldi, Est, Ursin,

ayant refusé le concours et la communication que le cardinal de Retz leur avoit offerte. Ce qui en a paru au dehors, c'est que la France continuoit en faveur du cardinal Sachetti les mêmes offices qu'elle lui avoit rendus dans le conclave précédent, parce qu'il étoit ami intime du cardinal Mazarin; et qu'au contraire elle rejètoit ouvertement le cardinal Chigi, auquel elle avoit donné même l'exclusion.

« Mais cette déclaration si déterminée de la France pour le cardinal Sachetti fut avantageuse en toute manière au cardinal Chigi, parce qu'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, et qu'elle détacha du parti de la France tous les autres vieillards qui avoient quelques prétentions au pontificat. Il tira aussi un grand secours du cardinal de Bichi, son parent et son ami, qui ne laissoit passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du Roi.

« La faction d'Espagne (1) étoit sans comparaison plus nombreuse, et pouvoit, en demeurant unie, donner une exclusion certaine : mais tous les sujets dont elle étoit composée n'étoient pas tous tellement dépendans et assurés, qu'on pût compter sur leurs voix sans craindre de se tromper. La seule chose en quoi ils convenoient le plus étoit leur opposition constante et unanime au cardinal Sachetti, qu'il n'y eut pas moyen de vaincre. Au contraire, leurs véritables inclinations se déclarèrent toujours en faveur

(1) Carlo di Medicis, J. Carlo de Medicis, Trivulcio, Colonna, Caraffa, Cesi, Astalli, Brancaccio, Capponi, Durazzo, Costagalti, Filomarini, Harach, de Hesse, Ludovisio, de Lugo, Montalto, Maldachini, Rosetti, Raggi, S. Sforza, Savelli. (*Note de l'auteur.*)

du cardinal Chigi, à cause de l'exclusion que la France lui avoit donnée, et de l'inimitié qu'il professoit contre le cardinal Mazarin, et de la conduite qu'il avoit tenue avec une grande fermeté sur l'affaire des évêchés vacans de Portugal (1), ayant toujours détourné le dernier pape de rien décider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce seroit un nouvel obstacle à la paix générale. Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux cardinaux étoient enveloppées d'une contenance et d'un secret si impénétrable, que bien des gens jugeoient que non-seulement cette cour ne désiroit pas l'élection du cardinal de Chigi, mais même qu'elle n'auroit consenti à l'exclusion du cardinal Sachetti que par condescendance pour les cardinaux de Médicis, qui l'avoient soutenue dans le conclave précédent, fondés sur une espèce de mésintelligence qui parut entre les deux cardinaux de Médicis et l'ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se déclarer sur l'exclusion du cardinal Sachetti, affectant de la rejeter sur eux, pendant que de leur côté les Médicis laissoient échapper de temps en temps des paroles qui ne paroissoient pas favorables au cardinal Chigi.

« Mais il y a de l'apparence que ces feintes mésintelligences et ces contradictions étoient des manéges de politique pour mieux couvrir leurs desseins, et pour ménager les suffrages de quelques particuliers, qui auroient pu se détacher de la faction s'ils s'étoient plus ouvertement déclarés contre l'un ou en

(1) *Des évêchés vacans de Portugal*: Il s'agit des évêchés qui avoient vaqué dans ce royaume depuis 1640, époque à laquelle le Portugal s'étoit soustrait à la domination de l'Espagne.

faveur de l'autre : par exemple, celui du cardinal Rosetti, qui ne seroit assurément pas demeuré un moment dans leur parti s'il avoit cru que leur dessein eût été d'élire le cardinal Chigi, pour lequel il avoit une aversion et une antipathie naturelle; et ceux de plusieurs gens de bien, qui estimoient trop le cardinal Sachetti pour lui donner une exclusion formelle.

« La faction des Barberins (1) avoit un nombre de voix presque égal à celui d'Espagne, et par conséquent une exclusion peut-être autant et plus certaine, attendu qu'elle étoit composée de vieillards qui avoient tous chacun leurs prétentions au pontificat, et leurs raisons particulières pour en exclure ceux qui en approchoient le plus. Ils parurent assez long-temps fortement déterminés en faveur du cardinal Sachetti, au préjudice de tout autre : mais les personnes sensées jugèrent qu'ils ne lui prêtoient leurs voix que parce qu'ils savoient bien qu'elles lui seroient inutiles, à cause de l'exclusion de l'Espagne, dans l'espérance qu'après l'avoir ballotté long-temps sans succès, on jetteroit enfin les yeux sur quelqu'un d'entre eux qui déplairoit moins à cette cour. Il y a même lieu de croire que ce fut en particulier la vue du cardinal Barberin, puisqu'après avoir vu pendant plusieurs jours de suite trente-trois suffrages pour le cardinal Sachetti, il en parut tout d'un coup dans un scrutin trente-un pour le cardinal Barberin : ce qui

(1) Barberin, Carlo Barberin, Bragadini, Cherubini, Carpegna, Cessa, Lechini, Cafarolli, Facquiretti, Franciotti, Gabliel, Ginetti, Giorio, Gualtieri, Matulano, Palotta, Rapaccioli, Spada, Santa-Suzanna, Sachetti. (*Note de l'auteur.*)

donna une alarme violente aux autres factions, et les obligea d'observer avec plus d'attention ses démarches, et les discours de ses conclavistes ou autres partisans, qui ne laissoient passer aucune occasion d'exalter ses bonnes qualités, et de s'accommoder au goût et à la disposition du conclave. Après tout, on demeura convaincu que la vue principale des Barberins regarda toujours le cardinal Sachetti comme celui de tous qui leur convenoit davantage, soit pour leur procurer la main-levée des biens que l'Espagne leur avoit fait saisir dans le royaume de Naples, soit pour assurer la fortune de leur maison et celle de la signora Olympia, qui, après la mort du Pape, s'étoit absolument remise entre leurs mains, en conséquence de l'alliance qu'elle avoit contractée avec leur maison.

« Ils n'avoient aucune inclination pour le cardinal Chigi : on peut même dire qu'il y avoit une espèce d'antipathie entre lui et le cardinal Antoine Barberin. Non-seulement il évitoit de s'expliquer sur son chapitre avec le cardinal de Retz, et rejetoit les propos qu'il lui tenoit en sa faveur comme ne lui étant pas agréables, mais il tâchoit aussi souvent de l'en dégoûter par des endroits où il le croyoit beaucoup plus sensible qu'il ne l'étoit en effet, comme sur le jansénisme. Il disoit qu'il feroit bien, avant toutes choses, de s'assurer de ses sentimens sur la matière de la grâce. Le cardinal de Chigi, de son côté, n'étoit pas mieux disposé à l'égard du cardinal Barberin, et il ne manquoit jamais d'avertir le cardinal de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, et il le lui présentoit comme un esprit artificieux et malin. Il n'en étoit pas de même du jeune cardinal Carlo Barberin,

qui marquoit en toute rencontre beaucoup d'affection et de considération au cardinal Chigi, aussi bien que le cardinal Sachetti et plusieurs autres du même parti (1).

« La faction de l'escadron volant (2), pour n'être pas si nombreuse, n'étoit peut-être pas moins considérable ni moins puissante que les autres, étant composée de jeunes cardinaux alertes, habiles, et toujours prêts à profiter des occasions. Ils parurent tous fort attachés dès le commencement au cardinal Sachetti, disant à tout propos : *Sachetti, o cataletto.* Mais, dans la vérité, une partie d'entre eux n'étoit occupée que du cardinal Chigi, et les autres lui donnoient au moins la seconde place : ce qui les fit déclarer sans peine en sa faveur, quand ils virent l'exclusion assurée de l'autre. Cette différence de sentimens dans les cardinaux de ce parti n'étoit connue que de peu de gens ; et les amis secrets du cardinal Chigi ne se laissoient pas connoître au cardinal Barberin, en se joignant, comme ils firent, tous à lui en faveur du cardinal Sachetti. Mais ils n'eurent pas la même réserve pour le cardinal de Retz : car quoiqu'il n'entrât pas dans leur conseil, comme ils savoient qu'il étoit entièrement porté pour le cardinal Chigi, il y avoit toujours quelqu'un d'entre eux qui le joignoit à l'entrée de la chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au cardinal Sachetti quand

(1) Aquaviva, Albizzi, Azzolini, Borromeo, Chigi, Corrado, Homodei, Imperiale, Lomelino, Ottoboni, Pio, de Retz, Santacroce. (*Note de l'auteur.*) — (2) On appeloit cette faction l'escadron volant, parce qu'elle paroissoit détachée des deux autres, et comme voltiger entre elles. (*Note de l'auteur.*)

ils sauroient qu'elle lui seroit inutile, ou de ne la lui pas donner quand ils auroient lieu de craindre; et s'ils ne pouvoient eux-mêmes lui donner cet avis, ils le lui faisoient dire par monsignor Febei, maître des cérémonies. On ne sait pas bien si le cardinal de Chigi étoit informé de tout ce manége, mais il feignoit toujours de l'ignorer; et le cardinal de Retz, qui étoit assis auprès de lui dans la chapelle, assuroit qu'il l'avoit empêché de donner sa voix au cardinal Sachetti en plusieurs occasions où il ne lui manquoit que fort peu de suffrages.

« La faction du petit escadron (1) étoit composée de six cardinaux, que le prince Pamphile et la princesse de Rossane sa femme avoient unis si étroitement en faveur du cardinal Chigi, qu'ils regardoient ceux du grand escadron comme leurs ennemis déclarés, supposant qu'ils étoient tous fortement attachés au cardinal Sachetti. Cela les obligeoit de concourir avec la faction d'Espagne, pour mieux assurer son exclusion. La princesse Rossane s'intéressoit particulièrement au cardinal Chigi, parce qu'il avoit toujours eu pour elle de grands égards sous le pontificat dernier, et qu'il avoit pris plusieurs fois son parti contre la signora Olympia dans les démêlés qu'elles avoient souvent ensemble.

« Outre ces factions, qui comprenoient toutes les voix du conclave, il y en avoit une moins sensible qui se répandoit dans toutes les autres. C'est celle des jésuites, qui ne peuvent pas à la vérité tout ce qu'on se figure dans ces sortes d'affaires, mais qui

(1) Cibo, Aldobrandin, Odescalchi, Rondavivi, Vidman, Donghi. (*Note de l'auteur.*)

font pourtant une espèce de *conditio sine quâ non :* n'étant presque pas possible de faire son chemin à la cour de Rome et de parvenir aux grandes dignités, sans avoir leur attache et leur agrément. Cette cabale invincible n'étoit pas opposée au cardinal Sachetti ; mais elle étoit attachée véritablement à la personne du cardinal Chigi, et c'étoit principalement pour lui qu'elle travailloit au dehors par les intrigues, et au dedans par le cardinal de Lugo et quelques autres ; mais surtout d'une manière efficace et délicate par les sermons du père Quœchi, prédicateur du conclave, dans lesquels il y avoit toujours quelque trait qui ne convenoit qu'à la personne du cardinal de Chigi : ce père décrivant adroitement ses manières et sa conduite, comme devant servir de modèle au conclave.

« Les choses étant disposées de cette manière, toutes ces différentes factions commencèrent à resserrer leurs pratiques, et à prendre leurs mesures suivant leurs génies pour parvenir à leurs fins. Les Espagnols, avec leur flegme ordinaire et sans découvrir leurs véritables desseins, se contentèrent dans les commencemens de se tenir unis et serrés pour assurer l'exclusion du cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à personne, par la formule *accedo nemini.* Ils pratiquèrent cela constamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les scrutins vingt-deux ou vingt-trois billets avec cette clause, pendant que les cardinaux français, avec les Barberins et l'escadron, faisoient des efforts inutiles en faveur du cardinal Sachetti, qui avoit tous les jours trente-trois suffrages et quelquefois trente-cinq, quoiqu'il au-

roit dû en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avoient tous été sincèrement affectionnés pour lui. Mais, comme nous l'avons déjà dit, une partie de l'escadron le trahissoit. Quoi qu'il en soit, cette observation uniforme et constante donna lieu à une plaisanterie du cardinal Cesi, qu'on appeloit dans le conclave *la vecchia* (*la vieille*), parce qu'il avoit la mine d'un châtré. Il dit un jour, en sortant de la chapelle, qu'il n'y auroit point de pape si le cardinal *Nemini* et le cardinal *Trentatre* ne s'accommodoient ensemble.

« La trahison de l'escadron fut long-temps inconnue au cardinal Barberin, dont les soupçons tomboient plutôt sur les vieux cardinaux de sa faction, qu'il appeloit ordinairement dans son chagrin *le mie bestie,* quand il voyoit qu'il lui manquoit presque toujours six suffrages de trente-neuf sur lesquels il avoit lieu de compter, et qui auroient apparemment conduit le cardinal Sachetti sur le trône s'ils avoient tous répondu fidèlement à leurs démonstrations extérieures, puisque le nombre nécessaire pour rendre l'élection valide n'étoit que de quarante-une ou quarante-deux voix. Quand le nombre des suffrages approche si fort de celui qui est requis, il arrive souvent que les partisans des autres cabales se détachent pour suivre le torrent, dans l'appréhension de se trouver dans la liste des contredisans sous un nouveau pontificat: ce qu'on tâche d'éviter avec grand soin.

« D'ailleurs la manière ambiguë avec laquelle l'ambassadeur d'Espagne s'étoit expliqué sur le chapitre du cardinal Sachetti, et une espèce de mésintelligence qui se remarquoit entre ce ministre et les car-

dinaux de Médicis, pouvoient lui donner lieu d'espérer avec assez de fondement un retour favorable pour quelqu'un de leur parti qu'on savoit n'y être attaché qu'assez foiblement; entre autres du cardinal Rosetti, qui n'auroit pas manqué de se joindre à eux s'il avoit pu prévoir l'élection du cardinal Chigi, comme il le vouloit faire après coup lorsqu'il n'en étoit plus temps.

« Enfin il y a bien de l'apparence que le cardinal Barberin ne s'attacha pendant un si long temps et avec tant d'opiniâtreté au cardinal Sachetti (quoiqu'il le priât lui-même tous les jours d'abandonner cette poursuite, dont tout le monde connoissoit à la fin l'inutilité), que pour tenir en échec le parti d'Espagne, et pour engager le Roi à répondre favorablement à une lettre qu'il lui écrivit en entrant dans le conclave. Il se plaignoit dans cette lettre des traitemens injurieux de ses ministres, qui avoient fait saisir tous ses biens dans le royaume de Naples : offrant cependant de servir Sa Majesté Catholique en tout ce qui dépendroit de lui.

« Ce n'est pas que de temps en temps il ne se fît quelques autres pratiques en faveur de différens sujets, qui se jetoient à la traverse pour tâcher de succéder aux espérances mortes du cardinal Sachetti. Mais toutes ces vaines tentatives n'étoient qu'un véritable amusement : ce qui faisoit dire au cardinal Cesi, qui se moquoit de ces petites intrigues : *Per Dio gli Sacchetano tutti.*

« Le premier qui fut mis sur le rang fut le cardinal Caraffe, qui, après les cardinaux Sachetti et Chigi, étoit assurément celui qui avoit le plus de part

dans l'estime publique : et s'il n'étoit pas mort dès le commencement du conclave, on ne sait ce qui en seroit arrivé ; quoique son incommodité, qui l'obligeoit de demeurer toujours dans une chaise, dût l'exclure d'une dignité qui demande de l'action en bien des rencontres.

« Le cardinal Rapaccioli fut aussi ballotté plus d'une fois, mais inutilement, à cause de l'exclusion de la France, de l'opposition secrète de l'Espagne, qui le regardoit comme une créature des Barberins; et de l'inimitié ouverte du cardinal Spada.

« On pourroit alléguer des raisons à peu près semblables de ceux qui s'opposèrent aux cardinaux Capponi, Genetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Lecchini, Palotta, Durazzo, Brancacio, Santa-Suzanna et Corrado, qui furent proposés les uns après les autres avec le même succès. Le cardinal San-Clemente, autrement Fiorenzola ou Matulano, attira un peu plus l'attention du conclave, étant appuyé fortement par les cardinaux Trivulce et Grimaldi, qui étoient l'un et l'autre assez capables de réunir les factions de France et d'Espagne, et de ménager même le concours du cardinal Barberin. Mais l'inimitié irréconciliable des cardinaux Montalto, de Lugo et Albizzi, et par dessus cela l'opposition formelle des jésuites, qu'aucun des partis n'osoit choquer directement, firent échouer ses espérances, qui autrement paroissoient assez bien fondées.

« Enfin après toutes ces tentatives, qui demeurèrent sans effet, les amis du cardinal Chigi, qui pendant toutes ces vaines intrigues n'avoient rien négligé pour lui ménager des suffrages, jugèrent qu'il

étoit temps de se déclarer, voyant la patience de la plupart des cardinaux épuisée, et qu'ils étoient enfin venus à bout de faire lever l'exclusion de la France.

« Car il faut savoir que le cardinal Bichi, après avoir fait sentir au cardinal Sachetti le peu d'apparence du succès de ses prétentions, l'avoit disposé adroitement à écrire au cardinal Mazarin en faveur du cardinal Chigi, pour le faire revenir de l'éloignement qu'il avoit pour lui, en se rendant caution de sa conduite future, tant à son égard qu'à celui de la France. En effet, cette Eminence donna dans ce conclave même une marque très-convaincante de la droiture de ses intentions pour cette couronne, dans une occasion où l'on peut dire que les cardinaux de la faction de France oublièrent leur devoir : car l'ambassadeur d'Espagne ayant donné à son maître la qualité de fils aîné de l'Eglise dans un mémoire qu'il présenta au conclave, sans que ces messieurs s'y opposassent, le cardinal de Chigi, qui étoit assis auprès du cardinal de Retz, non seulement l'engagea de réclamer contre cette innovation, mais il lui marqua aussi la manière dont il devoit s'y prendre : après quoi le cardinal de Retz s'étant levé, dit que la qualité de fils aîné de l'Eglise étant réservée à Sa Majesté Très-Chrétienne, il étoit trop bon Français et trop serviteur du Roi pour souffrir qu'on entreprît de la donner à un autre; que si les cardinaux attachés à ses intérêts manquoient à leur devoir, il ne vouloit pas manquer au sien; que la rigueur avec laquelle on le traitoit n'étoufferoit jamais dans son cœur les sentimens qu'il avoit toujours eus pour l'honneur et

pour l'intérêt de son prince ; et qu'il supplioit le sacré collége de ne point recevoir le mémoire dans cette forme, et de lui donner acte de ce qu'il s'y opposoit pour le Roi son maître.

Quoi qu'il en soit, la lettre du cardinal Sachetti produisit son effet auprès du cardinal Mazarin, qui envoya aussitôt les ordres nécessaires pour lever l'exclusion. Après cela il ne restoit plus que le cardinal Barberin à gagner. Il se rendit dans le commencement assez difficile, et résista long-temps aux sollicitations du cardinal Bichi et de ceux de l'escadron, qui se déclarèrent à la fin ouvertement pour le cardinal Chigi. Mais enfin la réponse du roi d'Espagne étant arrivée à peu près telle qu'il la souhaitoit, avec des paroles précises de lui donner satisfaction sur la main-levée de ses biens, et le cardinal Lugo l'ayant assuré de la protection du cardinal Chigi pour sa maison et pour celle de la signora Olympia, il donna les mains à une conférence avec les cardinaux de Médicis, où les principaux chefs de toutes les factions s'étant trouvés, ils convinrent tous de s'accorder le lendemain, 7 avril 1655, à l'élection du cardinal Chigi, qui se fit tout d'une voix, à la réserve de celle du cardinal Rosetti, qui, quoique de la faction d'Espagne, ne pouvant se résoudre à nommer le cardinal qu'il haïssoit mortellement, donna la sienne au cardinal Sachetti, après l'avoir été offrir, avec quatre autres dont il étoit sûr, au cardinal Barberin, qui lui dit qu'il n'étoit plus temps, et qu'il étoit engagé.

« Cette résolution fut si subite, et tenue si secrète jusqu'au moment de l'exécution, qu'elle étourdit tous ceux qui ne l'approuvoient pas intérieurement,

et qui n'auroient pas manqué de se déclarer en faveur du cardinal Sachetti, s'ils avoient eu le temps de se reconnoître. Mais voyant courir tous leurs chefs à l'adoration, ils se laissèrent entraîner au torrent, de peur de se faire des affaires par une résistance inutile et hors de saison.

« Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous dire du conclave. Dieu veuille que ce que Pasquin en a dit aux armes du Pape et à la longueur du conclave ne se trouve pas véritable, et que tout le monde ne dise pas après lui :

« *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

« Je suis, monsieur, votre, etc.

« Le 15 avril 1655. »

L'élection du cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII, fut d'abord reçue avec beaucoup de joie, tout le monde étant prévenu en sa faveur : l'alégresse publique dura même long-temps, parce que dans le commencement il ne fit point venir ses parens, suivant l'usage, et qu'il en parloit de manière à faire croire qu'il n'y penseroit jamais. Il affecta aussi plusieurs démonstrations extérieures de détachement du monde, ayant toujours son cercuéil à la ruelle de son lit, pour témoigner qu'il avoit toujours l'idée de la mort présente. Cela donnoit au peuple une merveilleuse idée de lui. Après cela le Saint-Père ne laissoit pourtant pas de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout ce qui étoit du faste et de l'éclat, s'étant fait faire des habits, des meubles et des équipages magnifiques, avec des carrosses et des livrées plus superbes que tous ses prédécesseurs. Il n'épar-

gna rien pour satisfaire son luxe dans les plus petites choses, jusqu'à ses pantoufles, qui lui revenoient à plus de cinquante écus. Ces badineries ne déplaisoient pas au peuple de Rome, qui aime le faste et la dépense; mais les honnêtes gens surent bientôt en porter un jugement convenable, et ce jugement ne lui faisoit pas honneur. On disoit de lui qu'il étoit *minimus in maximis, et maximus in minimis*.

Le cardinal de Retz n'ouvrit pas sitôt les yeux que les autres sur le caractère de ce pape, et il demeura long-temps dans l'erreur: tellement persuadé de son amitié et de sa fermeté, qu'il fit écrire au duc de Noirmoutier qu'il pouvoit s'accommoder avec la cour sans s'embarrasser de lui, se croyant assuré d'une si puissante protection du côté du Pape, qu'elle devoit suffire, selon lui, à terminer ses affaires sans aucune difficulté, à son honneur et à son avantage. Il écrivit sur le même ton à ses amis, affectant de leur laisser entendre qu'il avoit eu beaucoup de part à l'élection de Sa Sainteté; et c'est ce que lui et l'abbé Charier disoient aussi dans Rome assez inconsidérément à tous ceux qui vouloient bien les en croire, quoique dans le fond il n'en fût rien. Mais quand cela auroit été vrai, la chose n'étoit pas trop bonne à dire, et pouvoit lui nuire dans l'esprit du Pape, comme il arriva dans la suite.

Ils croyoient l'un et l'autre leurs affaires en si bon état et si sûres, qu'ils s'emportoient contre ceux qui vouloient leur faire remarquer les froideurs et les remises de ce nouveau pontife. Ils déclamoient publiquement et sans aucune discrétion contre le sieur de Lyonne, envoyé extraordinaire de France, afin de

traverser ses négociations; et c'est ce qu'ils faisoient avec tant d'emportement et d'une manière si indigne, qu'ils en étoient blâmés par leurs meilleurs amis. Le sieur de Lyonne en usoit bien plus modérément, se contentant d'exécuter sans aucune passion les ordres du Roi dont il étoit chargé; et pour marquer au cardinal de Retz que sa commission ne l'empêchoit pas de l'honorer, et qu'il n'étoit pas trop dans le sentiment de ceux qui l'employoient, il lui fit offrir secrètement par le sieur de Barillon de Châtillon de le servir en France, et de ménager son accommodement, sans qu'il donnât sa démission. Mais l'abbé Charier l'empêcha d'écouter cette proposition, étant déjà engagé avec le sieur de Croissy-Fouquet (1), qui étoit arrivé à Rome presque dans le même temps que le sieur de Lyonne, et dans le dessein de le traverser, les Fouquets craignant sur toutes choses que cette affaire ne se terminât par l'entremise du sieur de Lyonne, contre lequel ils avoient une extrême jalousie. C'est pourquoi ils avoient engagé leur parent à faire ce voyage, pour les informer de tout ce qui se passeroit, l'ayant jugé plus propre qu'un autre pour s'insinuer chez le cardinal de Retz, parce qu'il avoit déjà traité avec lui pour la liberté de M. le prince, et que depuis il avoit été prisonnier avec lui au château de Vincennes. Ils y avoient eu ensemble un grand commerce de lettres par un trou de la cheminée, et par le moyen d'une ficelle que Croissy laissoit descendre de la fenêtre de sa chambre, qui étoit sur celle du cardinal. Ils attachoient des billets à

(1) Croissy-Fouquet n'étoit rien au surintendant : famille différente et ennemie. (*Note de l'auteur.*)

cette ficelle, et se communiquoient l'un à l'autre par cette voie. Les Fouquets firent encore davantage pour être informés de tout exactement : car ils envoyèrent à Rome avec le sieur de Lyonne leur jeune frère, qui étoit alors conseiller au parlement, et qui depuis fut fait évêque d'Agde, pour leur servir d'espion auprès de Lyonne. C'est ce qu'il fit sans beaucoup de peine ni d'esprit, ce ministre n'osant lui refuser la communication de la plupart de ses dépêches, à cause de la faveur de ses frères ; et madame de Lyonne, dont le jeune conseiller possédoit les bonnes grâces, ne lui laissant rien ignorer de tout ce qui se passoit.

Avec cette intelligence secrète, l'abbé Charier n'eut pas de peine à persuader au cardinal de Retz qu'il lui étoit de la dernière importance de lier commerce avec ces messieurs, qui paroissoient en effet plus en état de le servir utilement que le sieur de Lyonne, soit à Paris ou à Rome : de manière qu'il ne balança pas à se déterminer de ce côté-là. Ainsi le sieur de Croissy fut introduit par l'abbé Charier, qui visitoit le cardinal régulièrement toutes les nuits, amenant quelquefois avec lui le petit Fouquet pour autoriser ce qu'il avançoit, et pour divertir le cardinal par le récit de ses aventures avec madame de Lyonne, dont il rapportoit toutes les circonstances : désignant les manières, les endroits de leurs rendez-vous, avec certaines portes secrètes faites exprès, les unes pour la commodité de la femme, et les autres pour celle du mari. Le mari, de son côté, faisoit l'amour à une jolie demoiselle de sa femme, nommée Agathe. Ces petits détails de galanterie réjouissoient le cardinal de Retz, et l'engageoient avec ces gens-là de manière qu'il n'y

avoit pas moyen de l'en détacher. D'ailleurs Croissy prenoit un grand soin de l'informer exactement du contenu des dépêches que le sieur de Lyonne recevoit ou qu'il envoyoit en France; et pour mieux justifier la fidélité et la justesse de ses avis, il fit intervenir dans cette intrigue une espèce de petit docteur en droit, nommé de Lot, qui s'alla offrir comme de lui-même au cardinal, pour lui donner les copies des lettres que son maître écrivoit à la cour, qui se trouvoient toujours très-conformes aux mémoires de Croissy.

Ce panneau étoit si grossier, qu'il auroit dû tout seul ouvrir les yeux au cardinal de Retz et à l'abbé Charier, étant bien difficile de trouver un rapport si exact et aussi uniforme entre des gens qui ne se seroient pas entendus. Cependant c'étoit ce qui les persuadoit davantage : et l'abbé Charier étoit si amoureux de son ouvrage, et se savoit si bon gré de cette importante liaison, qu'il ne pouvoit souffrir que Joly ouvrît la bouche pour la rendre suspecte au cardinal, qui n'en étoit pas moins infatué que lui. Cependant Joly ne négligeoit rien pour l'en dégoûter, parce qu'il savoit que le dessein de Croissy n'étoit que de le porter à donner sa démission, comme il l'avoit déclaré au sieur Vacherot son médecin, et à Verjus son secrétaire.

Si les soins de Joly ne réussissoient pas entièrement selon ses souhaits, ils firent au moins que le cardinal continua ce petit commerce avec beaucoup plus de précaution et moins d'ouverture de cœur que dans le commencement : ses amis de Paris ayant appuyé les soupçons de Joly, en lui faisant entendre

que les Fouquets le trahissoient ; qu'ils informoient la cour de tout ce qu'il faisoit, disoit ou pensoit ; et que l'abbé Fouquet étoit toujours le promoteur et l'exécuteur le plus échauffé des résolutions que la cour prenoit contre lui. Ils lui firent connoître que c'étoit par ses soins que la lettre aux évêques avoit été brûlée par la main du bourreau comme libelle séditieux, en vertu d'une sentence du châtelet qu'on avoit publiée à son de trompe dans les carrefours de Paris, avec ordre pour tous ceux qui étoient auprès de lui, sans exception de ses domestiques, de le quitter incessamment, et de retourner en France. Ils lui firent connoître encore qu'il avoit fait mettre dans les gazettes que la protestation du cardinal de Retz dans le conclave contre l'écrit de l'ambassadeur d'Espagne étoit un jeu joué de concert entre eux, et un effet de l'intelligence secrète qu'il entretenoit avec ce ministre : comme s'il eût été possible ou vraisemblable que cet ambassadeur eût osé susciter une affaire de cette nature à son maître et à lui-même, pour donner au cardinal de Retz occasion de rendre à la France un service également glorieux et avantageux!

Toutes ces choses étoient, avec justice, imputées à l'abbé Fouquet, qu'on savoit être le surintendant de la gazette, et le directeur de toutes les affiches de Paris, dont il savoit se servir avec tant d'adresse, de malice et de fourberie, qu'il ne manquoit jamais de moyens pour ses fins. Il se servoit également de toutes sortes d'avis, vrais ou faux ; il faisoit lui-même afficher des placards, en cas de besoin, dans Paris, sous le nom de M. le prince ou du cardinal de Retz ; ensuite il les faisoit arracher, et les portoit au cardinal

Mazarin, comme une marque de ses soins et de sa vigilance.

On apprit en ce temps-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnemens. C'étoit le mariage d'une des nièces du cardinal Mazarin avec le duc de Modène, dont on crut que le principal dessein étoit de faire peur au Pape, et de lui faire sentir que par cette alliance on pourroit, dans un besoin, porter la guerre jusque dans les Etats de Sa Sainteté, en cas qu'elle prît trop d'intérêt dans les affaires du cardinal de Retz. Mais cette alliance au lieu de produire cet effet, en produisit un tout contraire dans l'esprit du Pape, qui, bien loin de mollir, voulut faire connoître à ce ministre qu'il ne le craignoit point. En effet il accorda au cardinal de Retz le pallium de l'archevêché de Paris, qu'il lui refusoit depuis long-temps. Quoique cette cérémonie ne signifie pas grand'chose en soi, elle ne laissoit pas d'être importante en cette rencontre, puisque c'étoit une reconnoissance authentique de l'autorité archiépiscopale du cardinal, qui lui étoit alors contestée par la cour de France. La vérité est cependant que le Pape eut assez de peine à faire cette démarche de vigueur, et qu'il ne l'auroit peut-être pas faite en toute autre occasion, s'il n'avoit bien su que cette cérémonie n'étoit qu'une pure formalité qui ne l'engageoit à rien.

Cependant le cardinal de Retz ne laissa pas de faire sonner bien haut cette petite faveur en France, où la nouvelle en vint assez à propos pour rassurer les esprits de ses partisans, qui commençoient à croire qu'il avoit été la dupe de l'élection du Pape, et qu'il leur en avoit imposé là-dessus. La publication du ju-

bilé que tous les papes donnent à l'avénement de leur pontificat lui fournit aussi un prétexte assez favorable d'exercer son autorité. Cette bulle étoit adressée aux archevêques et évêques, à leurs grands vicaires, et, en leur absence, à ceux qui ont la charge des ames; et comme par ces derniers mots les chapitres parois-soient exclus, le cardinal de Retz en prit occasion d'adresser son mandement, pour en faire la publication dans son diocèse, aux sieurs Chevalier et Lavocat ses grands vicaires; ou, en leur absence, aux curés de la Madeleine et de Saint-Severin, archiprêtres qu'il nommoit aussi pour ses grands vicaires. Ces messieurs le firent aussitôt publier dans leurs paroisses, et commencèrent à en exercer les autres fonctions. Il arriva même que les curés de Paris, qui n'approuvoient pas que le chapitre se fût saisi de la juridiction, se prévalurent des termes de la bulle pour l'exécuter chacun dans leurs paroisses sans les ordres du chapitre, en se soumettant à leurs archiprêtres, revêtus de l'autorité du cardinal de Retz.

Le nonce fit aussi ce qu'il put pour mettre les choses sur ce pied-là, déclarant publiquement qu'il avoit ordre précis de ne point laisser agir le chapitre: de sorte que la division commença de se mettre dans le gouvernement du diocèse, d'autant plus que le cardinal de Retz écrivit au même temps au chapitre pour leur déclarer que le Pape lui ayant accordé le pallium, qui étoit la consommation de la puissance archiépiscopale, il leur enjoignoit de ne se plus mêler du gouvernement de son diocèse, et de reconnoître les deux archiprêtres pour ses grands vicaires.

Cette lettre ayant été portée au chapitre par un

homme inconnu qui dit qu'il venoit de la cour, elle fut ouverte et lue sur-le-champ, après quelques légères difficultés que quelques-uns firent en voyant la signature du cardinal de Retz; et l'affaire ayant été mise en délibération, ils convinrent tacitement à la pluralité des voix qu'il falloit obéir, quoique personne n'osât s'en expliquer nettement, à la réserve de M. Stuart d'Aubigny, parent du roi d'Angleterre, et qui prenoit en toute occasion le parti du cardinal de Retz avec beaucoup de vigueur et de fermeté, appuyant sa conduite par de bonnes raisons. Le doyen avec quelques partisans de la cour voulurent s'y opposer, mais inutilement; et les grands vicaires du chapitre cessèrent d'agir dès ce moment-là. Il fut seulement ordonné qu'on porteroit la lettre ouverte à la cour, qui se trouva un peu embarrassée de toutes ces nouvelles procédures pour en arrêter les suites; mais elle ne trouva pas d'autre expédient que de faire différer par le nonce la publication du jubilé, en lui faisant proposer de laisser nommer les grands vicaires par le Pape: chose qui n'avoit jamais été en France, et qui est tout-à-fait contraire aux libertés de l'Eglise gallicane. Mais le cardinal Mazarin se mettoit fort peu en peine de ces libertés, pourvu qu'il empêchât l'exercice de l'autorité du cardinal de Retz. Il dépêcha donc un courrier à Rome pour cet effet, ne doutant point que cette proposition ne fût acceptée par la cour de Rome, qui ne manque jamais les occasions d'étendre son pouvoir: aussi fut-il secondé par le nonce, qui n'avoit garde de laisser perdre une occasion si favorable pour le Saint-Siége. Par le même cour-

rier on envoya des ordres au sieur de Lyonne, pour demander des juges à Sa Sainteté pour faire le procès au cardinal de Retz; et cependant le cardinal Mazarin fit tous ses efforts pour obliger le chapitre de reprendre la juridiction. Mais n'ayant pu en venir à bout, il s'appliqua seulement à empêcher que les curés de la Madeleine et de Saint-Severin ne fussent reconnus pour grands vicaires, en attendant des nouvelles de Rome: résolu de se servir de la violence s'ils ne déféroient point à sa volonté, c'est-à-dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet, ces deux messieurs furent mandés à la cour; mais Caumartin et quelques autres amis du cardinal de Retz s'étant doutés du dessein de la cour, engagèrent le sieur Chassebras, curé de la Madeleine, en qui on se fioit le plus, de se cacher, et de laisser aller seul le curé de Saint-Severin. Celui-ci se laissa intimider, et eut la foiblesse de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on désiroit de lui; mais le curé de la Madeleine, après avoir conféré avec le conseil du cardinal de Retz, fit imprimer et afficher aux portes des églises le mandement du cardinal qui le nommoit son grand vicaire, avec une apostille signée de lui, dans laquelle il déclaroit les raisons qui l'avoient engagé à se charger de cette commission dans un temps aussi difficile. Ces affiches surprirent la cour, et elle ne négligea rien pour en découvrir les auteurs. L'abbé Fouquet mit pour cet effet en campagne tous les archers et grisons de Paris, qui veilloient toutes les nuits pour tâcher de surprendre quelques-uns de ceux qui mettoient ces af-

fiches. Mais ses soins furent inutiles ; et le sieur Amblard, domestique du cardinal de Retz, qui s'étoit chargé de ce soin, exécutoit la chose si adroitement et avec tant de précautions, qu'il ne fut ni surpris ni soupçonné, quoique les affiches de cette nature se renouvelassent assez souvent. Un boucher nommé Le Houx se mêloit aussi de ces sortes d'affaires, où il employoit ordinairement ses garçons, parce que les gens de cet ordre vont à la ville de grand matin ; et son frère, qui étoit principal du collége des Grassins, homme savant et de bon esprit, servoit aussi le cardinal de Retz d'une autre manière assez délicate, en contrefaisant sa signature dans les besoins pressans : ce qu'il savoit faire si parfaitement, qu'on n'y pouvoit remarquer aucune différence.

On ne sauroit dire combien tout le monde admiroit et exaltoit le curé de Sainte-Madeleine, et son secrétaire qui contresignoit Guillauteau. Ces deux hommes osoient bien au milieu de Paris, et sous une autorité qui ne trouvoit point d'opposition, insulter impunément à la cour. Pour empêcher les suites de cette affaire, où le peuple paroissoit prendre goût, les officiers du châtelet eurent ordre d'informer contre le sieur Chassebras, et de lui faire son procès, comme auteur de libelles et d'affiches séditieuses contraires à l'autorité du Roi ; à raison de quoi on décerna un décret contre lui, et il fut contumacé et crié à son de trompe par les carrefours de Paris, suivant l'usage. Le grand vicaire de son côté fit publier un monitoire qui fut affiché à l'ordinaire, dans lequel, après avoir représenté les entreprises qui se faisoient tous les jours contre la juridiction de l'archevêque, et les

poursuites scandaleuses de la justice séculière contre lui, quoiqu'il exerçât les fonctions de grand vicaire avec toute la modération possible et tout le respect dû au Roi, il exhortoit et conjuroit ceux qui avoient fait cette injure à l'Eglise d'en demander pardon à Dieu, et de reconnoître leur faute, afin que cette première monition ne leur fût pas inutile, et qu'il ne fût pas obligé de procéder à des suites plus rigoureuses, suivant les règles de la discipline ecclésiastique. Cela n'empêcha pas les officiers du châtelet de donner une sentence contre lui le 27 septembre 1655, par laquelle, pour les cas mentionnés au procès, et pour sa rebellion aux commandemens du Roi, il étoit banni à perpétuité hors du royaume, ses biens confisqués au Roi, et ses bénéfices déclarés vacans et impétrables : avec défense à toutes personnes de le retirer, de le fréquenter, ou de lui donner confort, sous les peines portées par les ordonnances; déclarant ses monitions scandaleuses, séditieuses, injurieuses au Roi et aux droits du royaume, et ordonnant qu'elles seroient brûlées par la main de l'exécuteur de la haute justice. C'est ce qui fut fait le même jour. Le grand vicaire répondit aussitôt à cette sentence par une seconde monition, dans laquelle il admonestoit une seconde fois les auteurs des persécutions faites à l'Eglise sous le nom de Sa Majesté de cesser et de faire pénitence, de peur qu'en se rendant indignes par leur opiniâtreté, ils n'attirassent sur leurs têtes les foudres et les excommunications de l'Eglise. Ces monitions étoient fort bien écrites, ayant été concertées par messieurs de Port-Royal; et on ne doute point qu'elles n'eussent produit un grand effet, si on avoit

poussé la chose jusqu'à l'interdit, comme le grand vicaire, Caumartin et d'Aubigny le vouloient avec plusieurs autres, vu qu'on étoit assuré de l'obéissance de la plupart des curés et du chapitre. Mais le cardinal de Retz ne put jamais s'y résoudre. L'abbé Charier, Croissy et le plus grand nombre de ses amis n'oublioient rien pour l'en détourner, en lui représentant sans cesse que cette démarche extrême ne serviroit qu'à irriter davantage la cour; que le Pape leveroit aussitôt l'interdit, et qu'après cela il n'y auroit plus de ressource pour lui. Les autres disoient au contraire qu'il pourroit naître à Paris des choses si subites, et d'une si dangereuse conséquence, que la cour seroit obligée d'accommoder les affaires sur-le-champ, et n'auroit pas le temps d'envoyer à Rome; que d'ailleurs, quelque foible que fût le Pape, il n'y avoit pas d'apparence qu'il levât l'interdit sans faire auparavant l'accommodement du cardinal de Retz, son honneur et son autorité y étant engagés, après lui avoir donné le pallium; que les Espagnols, avec tous les cardinaux de leur faction, ne manqueroient pas d'appuyer cette affaire; enfin qu'il étoit dangereux de la laisser dans l'état où elle étoit, après l'avoir commencée avec tant de vigueur; et que la cour de Rome venant à remarquer la foiblesse du cardinal et le peu de pouvoir de ses amis, s'opposeroit plus aisément aux choses que la cour désiroit de lui, et qui lui étoient fort avantageuses, en nommant des vicaires apostoliques ou un coadjuteur.

Ce n'est pas que le sieur de Lyonne avançât beaucoup sur ce sujet-là, non plus que sur les instances qu'il faisoit pour obtenir des juges qu'ils fissent le

procès au cardinal de Retz : Sa Sainteté s'étant contentée d'établir une congrégation pour examiner ces affaires, afin de gagner du temps, et d'éluder ses poursuites plus aisément; et cette congrégation avoit répondu qu'on ne pouvoit donner des juges au cardinal de Retz qu'il n'eût été entièrement rétabli, suivant la maxime : *Spoliatus antè omnia restituendus*. Après cela le cardinal de Retz ayant déclaré qu'il se vouloit rendre dénonciateur contre le cardinal Mazarin, et le convaincre de plusieurs crimes et scandales, la congrégation paroissoit inclinée à recevoir cette accusation : ce qui retenoit les choses en suspens.

Mais le cardinal de Retz ayant remarqué un grand changement dans l'esprit et dans les discours du Pape, il passa tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, d'une confiance parfaite qu'il avoit eue jusque là en sa protection, en une défiance extrême. C'est pourquoi dans l'appréhension que Sa Sainteté ne l'abandonnât entièrement si le siége de Pavie réussissoit (1), et ne l'obligeât à se conformer aux désirs de la cour sans lui donner le temps de se reconnoître, il demanda permission à Sa Sainteté d'aller aux bains de Saint-Cassien, dans les Etats du grand duc. Ces bains lui étoient conseillés par les médecins pour son mal d'épaule. Il n'eut pas de peine à obtenir cela, sa présence et ses sollicitations commençant à importuner le Pape.

Après un mois de séjour à Saint-Cassien, dont les bains ne lui furent pas d'un grand secours, le

(1) *Si le siége de Pavie réussissoit :* Ce siége, entrepris par le prince Thomas, ne réussit pas. Le marquis de Caracène le fit lever.

cardinal de Retz alla passer un autre mois à Caprarolles, maison de plaisance du duc de Parme dans le territoire de l'Eglise, en attendant la saison des pluies, avant laquelle il est dangereux de se retirer à Rome. Il apprit là que la chambre des vacations, sur la requête du procureur général, avoit donné un arrêt contre la dernière monition du curé de la Madeleine, par lequel il étoit enjoint au prevôt de Paris ou à ses lieutenans civil et criminel d'informer contre les auteurs de ces placards; avec défense, sous peine de la vie, à toutes sortes de personnes d'en imprimer, publier ou afficher de semblables sans permission. Cet arrêt ne fut point délibéré à l'ordinaire, et il n'y eut que le président de Novion et le rapporteur qui le signèrent. Mais comme à Rome on ne prenoit point connoissance de ce défaut de formalité, il fut regardé comme un arrêt de tout le parlement, et y fit un grand effet, parce qu'on y redoute fort l'autorité de cette compagnie, qui s'oppose souvent au Pape, et annulle les prétentions de la cour de Rome. Aussi le Pape commença à croire que le parti du cardinal de Retz ne se soutenoit que foiblement en France; qu'en nommant un suffragant le parlement ne s'y opposeroit point, et qu'il obligeroit sensiblement la cour, qui l'en sollicitoit continuellement par le ministère du sieur de Lyonne. Les jésuites l'exhortoient aussi de toutes leurs forces à cela, lui représentant sans cesse que le cardinal de Retz étoit un homme engagé avec les jansénistes, et que Sa Sainteté ne trouveroit jamais une occasion plus favorable d'étendre son autorité pontificale, même du consentement de toute la France.

Cependant ces raisons, quoique conformes aux résolutions du Pape, ne le déterminèrent point encore, à cause de la levée du siége de Pavie, qui rassura un peu Sa Sainteté, et lui fit donner des paroles plus favorables à l'abbé Charier, qui partit aussitôt pour se rendre à Caprarolles, afin d'obliger le cardinal de Retz à retourner à Rome : ajoutant que c'étoit le sentiment de Croissy, qui lui avoit dit que le sieur de Lyonne n'espéroit plus rien obtenir du Pape contre lui.

Joly soutenoit au contraire qu'il falloit s'approcher de Paris, afin d'appuyer le curé de la Madeleine, et de fulminer un interdit ; que c'étoit le seul moyen de réduire la cour ; que celle de Rome ne feroit jamais rien pour lui, s'il ne s'aidoit de ses propres forces, en profitant de la chaleur des esprits, qui ne duroit pas toujours ; et qu'il ne falloit pas s'épouvanter d'un arrêt de la chambre des vacations donné par un de ses ennemis déclarés, auquel on ne devoit pas douter que le président de Bellièvre ne trouvât aisément les moyens de remédier après la Saint-Martin, étant, comme il l'étoit toujours, bien intentionné en faveur du cardinal de Retz. Cependant il résolut de retourner à Rome, et même d'y faire une autre figure, ayant fait meubler un très-beau palais à Campo-Marzio, ayant augmenté le nombre de ses carrosses et de ses estaffiers, suivant son penchant naturel. Il s'imaginoit qu'on jugeroit de ses ressources et de son crédit par la dépense qu'il feroit à Rome : sans cependant rien changer dans sa conduite ordinaire, s'amusant à déclamer inutilement contre le sieur de Lyonne, et passant une partie des nuits à conférer avec l'abbé Charier, Croissy et le petit Fou-

quet, qui l'entretenoient de badineries et de vaines espérances sur les bonnes intentions du Pape, et qui l'obligèrent enfin d'écrire à Caumartin, pour empêcher le curé de la Madeleine de passer outre.

Ces deux messieurs obéirent; mais ils surent dans la suite faire des actions de vigueur, dont le succès fit bien voir qu'on auroit pu réussir en poussant les choses avec plus de fermeté. L'archevêque de Rouen leur en fournit l'occasion par un mandement d'interdiction qu'il publia contre l'évêque de Coutances, pour avoir fait les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Rouen : ce qui engagea le curé de la Madeleine à faire afficher un mandement semblable au nom du cardinal de Retz, par lequel il étoit déclaré que messire Antoine-Denis Cochon, ancien évêque de Dol, et Claude Auvry, évêque de Coutances, avoient encouru les censures de l'Eglise, pour avoir administré les ordres dans son diocèse sans sa permission; et que pour cet effet ils étoient interdits de toutes fonctions ecclésiastiques, et même de la célébration de la messe dans le diocèse de Paris; avec défense à tous les doyens, chapitres, curés, et communautés séculières ou régulières, de les laisser officier dans leurs églises. Il y eut encore une autre occasion plus importante d'exercer avec éclat l'autorité du cardinal de Retz : ce fut au sujet de l'assemblée du clergé qui devoit se tenir à Paris cette année-là, et que le cardinal Mazarin avoit différée sous différens prétextes, parce qu'elle ne se pouvoit faire régulièrement qu'avec l'agrément du cardinal de Retz ou des grands vicaires. Mais enfin le curé de la Madeleine ayant su que l'on prenoit des mesures pour faire

la chose sans lui, il fit défense au clergé de s'assembler sans la permission de l'archevêque ou la sienne; et aux Augustins, où ils ont coutume de s'assembler, de recevoir les députés : protestant de nullité de tout ce qui pourroit s'y passer contre l'autorité du cardinal de Retz. Ce qui fut appuyé par tous les curés de la ville, qui firent une pareille protestation, et envoyèrent pour cet effet des députés à ceux qui devoient composer l'assemblée. De sorte que ces messieurs ayant jugé ces défenses et protestations juridiques, allèrent déclarer au cardinal Mazarin qu'ils ne pouvoient commencer leur assemblée : et comme la cour avoit besoin d'argent, elle fut enfin obligée d'avoir recours au curé de Saint-Severin, grand vicaire, pour faire l'ouverture de l'assemblée : ce qui étoit une reconnoissance solennelle des droits du cardinal de Retz. Par où il étoit aisé de voir que s'il eût agi dans toute l'étendue de son pouvoir, et soutenu le curé de la Madeleine, il auroit mis ses affaires sur un autre pied en France, où tout le monde étoit bien intentionné pour lui; et à Rome, où le Pape n'auroit pas été fâché de voir naître des embarras de cette nature, dont il auroit su profiter.

Mais le cardinal n'ayant voulu prendre aucune résolution vigoureuse, et s'étant contenté de se tenir sur la défensive, il ne fut pas difficile au sieur de Lyonne, aux jésuites, et à ses autres ennemis, de détacher le Pape de ses intérêts, en lui représentant la foiblesse de son parti, sa liaison avec les jansénistes, la puissance redoutable de ses parties; et qu'en continuant de le protéger, Sa Sainteté pouvoit compter qu'elle n'auroit aucune part à la paix générale, dont

il étoit déjà question : la chose du monde que le Pape appréhendoit le plus.

Toutes ces considérations déterminèrent enfin le Saint-Père, qui, peu de jours après le retour du cardinal de Retz à Rome, lui déclara que, ne se sentant pas assez de force pour le soutenir plus long-temps, il lui conseilloit de s'accommoder, et de donner quelque chose aux désirs de la cour de France, qu'il avoit de grandes raisons de ménager lui-même, et qu'il n'osoit pas choquer directement, dans le dessein qu'il avoit de disposer les deux couronnes à une bonne paix, qui étoit un bien préférable à tous les autres. Il concluoit par des expressions extrêmement pressantes : dont le cardinal demeura si surpris et si étourdi, qu'il vouloit prendre sur-le-champ des mesures pour se retirer, appréhendant les dernières extrémités, et qu'on ne le fît mettre au château Saint-Ange s'il refusoit de se soumettre aux conditions qui devoient lui être proposées dans le premier consistoire. Mais l'abbé Charier, l'abbé Lameth et Joly lui ayant représenté qu'il n'étoit plus temps ni possible de reculer après s'être engagé, il résolut de tenir ferme, et d'attendre les événemens. Cependant, avant que d'aller au consistoire, il donna ordre à Joly de serrer tous ses papiers : ce qui marquoit sa défiance, et la crainte qu'il avoit d'être arrêté : sentimens qui lui étoient particulièrement inspirés par l'abbé Charier, quoiqu'il fût obligé plus que personne à l'encourager, pour lui aider à se tirer du mauvais pas où il l'avoit engagé par ses conseils. Au lieu que l'abbé Lameth et Joly, qui avoient toujours bien prévu que le Pape l'abandonneroit, faisoient

tous leurs efforts pour le soutenir et diminuer ses frayeurs, qui l'auroient perdu s'il s'y étoit abandonné.

Enfin s'étant présenté au consistoire, Sa Sainteté lui déclara nettement qu'elle avoit nommé un suffragant pour gouverner le diocèse de Paris pendant son absence, en qualité de vicaire apostolique : à quoi le cardinal de Retz tâcha inutilement de s'opposer. Le Pape demeura ferme dans sa résolution, aussi bien que le cardinal Rospigliosi, secrétaire d'Etat, chez qui il alla en sortant du consistoire, pour le prier de différer au moins l'exécution de ce dessein, sans pouvoir rien obtenir : après quoi il se retira chez lui fort consterné. Mais Joly, qu'il envoya chercher aussitôt pour l'informer de ce qui s'étoit passé, tâcha de le rassurer, en lui disant que cette nomination ne seroit pas reçue en France; que tous les évêques s'y opposeroient, attendu qu'il y alloit de leur intérêt aussi bien que du sien; que les parlemens ne souffriroient jamais un exemple de cette nature, qui étoit extrêmement contraire aux libertés de l'Eglise gallicane; qu'il falloit faire bonne contenance, et dire à ceux qui lui en parleroient pour le consoler, qu'il en étoit plus fâché pour le repos de Sa Sainteté que pour son intérêt particulier, persuadé que sa nomination n'auroit point de lieu, et qu'il seroit obligé de la rétracter; qu'enfin il falloit, sans perdre de temps, dépêcher un courrier à Paris avant celui du Pape, pour avertir ses amis de prendre leurs mesures avec les évêques et le parlement. Ce discours remit un peu le cardinal, qui fit aussitôt partir pour Gênes Imbert, son valet de chambre, avec ordre de remettre son

paquet entre les mains d'un marchand de confiance, auquel on mandoit d'expédier incessamment un courrier pour Paris, sous prétexte de quelques affaires. On fut obligé de prendre ce détour pour la sûreté des dépêches, qui auroient pu, sans cette précaution, être interceptées par ordre de la cour, si le courrier eût paru venir directement de Rome : et cet expédient eut le succès qu'on s'en étoit promis. Car le courrier du cardinal de Retz étant arrivé deux ou trois jours avant celui du Pape, ses amis prirent si bien leurs mesures qu'à la première proposition qui se fit de l'établissement d'un suffragant, toute l'assemblée du clergé s'y opposa si unanimement et avec tant de chaleur, que le nonce n'osa présenter son bref, et fut obligé de le renvoyer au Pape, en lui disant qu'il avoit couru risque d'être lapidé par le peuple, sur le seul bruit qui s'étoit répandu de l'exécution de ce dessein. Le parlement ne marqua pas moins de vigueur contre cette nouveauté, le procureur et les avocats généraux ayant déclaré hautement que si le bref paroissoit, ils en appelleroient comme d'abus. Le premier président avec la plupart des conseillers parurent aussi bien disposés à le casser, ou du moins à n'en pas souffrir l'exécution : et ce qu'il y a de plus étonnant et de plus fort, c'est que l'évêque de Meaux, frère du chancelier Seguier, que la cour avoit destiné pour être suffragant, refusa absolument cette commission, ne voulant point se charger de la haine publique, quoiqu'il fût d'ailleurs, et par lui et par son frère, fort attaché à la cour.

Il arriva même à la fin que le cardinal Mazarin se dégoûta du bref comme tous les autres, soit pour la

contradiction universelle qu'il remarquoit dans les esprits du peuple et du clergé, ou peut-être parce qu'il ne laissoit pas d'être avantageux en quelque façon au cardinal de Retz, en ce qu'il y étoit qualifié archevêque de Paris, et que le Pape n'alléguoit point d'autres raisons de cette nomination que son absence.

Le bref ayant donc été rebuté de tout le monde, les correspondans du cardinal de Retz ne manquèrent pas de lui en donner avis aussitôt par la même voie et avec les mêmes précautions : de sorte qu'il en reçut les nouvelles plusieurs jours avant le Pape et le sieur de Lyonne, et qu'il eut la satisfaction de triompher à son tour, et d'insulter à ceux qui croyoient avoir pris de grands avantages contre lui.

Ce fut en ce temps-là que la reine Christine vint à Rome. Elle avoit été invitée à ce voyage par Sa Sainteté, pour y confirmer d'une manière plus solennelle son abjuration à l'hérésie de Luther. Une action de cette nature devoit sans doute être traitée sérieusement et avec gravité; mais le Pape s'abandonnant à son génie, n'en fit qu'une scène de théâtre remplie de fêtes, de pompe, de bagatelles, et de vaines cérémonies. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire du bruit et de l'éclat, s'imaginant que c'étoit là le moyen de paroître aux yeux de toute l'Europe comme le principal auteur de cette cérémonie. Ce ne furent que régals, festins, danses, ballets, comédies, carrousels, mascarades, galanteries de toutes les espèces, pendant plus de trois mois; et le Pape les ordonnoit lui-même avec tant d'application, et les faisoit exécuter avec tant de magnificence, que la reine de Suède s'en moquoit elle-même, et tournoit Sa Sainteté en

ridicule : comme aussi toutes les personnes sensées, qui voyoient bien qu'il sortoit de son caractère. Le cardinal de Retz ne négligea rien pour s'insinuer dans les bonnes grâces de cette princesse : en quoi il réussit assez dans le commencement, mais non pas si bien que le cardinal Azolin ou Pimentel. Il ne tenoit pourtant pas à lui qu'on ne crût qu'il y entroit aussi avant que personne ; mais ceux qui voyoient les choses de plus près jugèrent, avec justice, qu'il y avoit plus de vanité que de réalité. Ces intrigues l'occupèrent quelque temps, et le cardinal s'y abandonnoit tout entier, suivant son penchant naturel, sans penser à ses affaires : jusqu'à ce qu'il fut réveillé de son assoupissement par la nouvelle proposition que le sieur de Lyonne fit à Sa Sainteté, par ordre de la cour, de nommer pour grand vicaire l'un des six sujets suivans, savoir : le doyen de Notre-Dame, le sieur Charton, ancien pénitencier ; le sieur Du Saussay, curé de Saint-Leu et official de Paris, nommé à l'évêché de Toul ; le sieur de Rouillé, curé de Saint-Barthelemy ; ou les sieurs Morel et Cornet, docteurs de Sorbonne. La cour engagea même les évêques suffragans de l'archevêché de Paris d'en écrire au cardinal de Retz pour lui faire agréer cette proposition, comme raisonnable et avantageuse pour lui, puisqu'en rétablissant l'ordre dans son diocèse elle renfermoit une reconnoissance tacite de son autorité.

Le Pape fit tout ce qu'il put pour appuyer les instances de la cour. Après en avoir fait parler au cardinal de Retz par tous ses amis, il lui en parla lui-même en termes de prières, lui désignant particulièrement le sieur Du Saussay, dont Sa Sainteté dit qu'il

lui répondoit ; et qu'elle l'engageroit à se conduire de manière qu'il en seroit content, et qu'il exécuteroit pareillement tous ses ordres. Autrement il lui promettoit de le révoquer, et de faire ensuite tout ce que bon lui sembleroit, avec promesse de le soutenir et de le protéger avec toute l'autorité du Saint-Siége. C'est du moins ainsi que le cardinal le fit entendre à ses amis, dont les sentimens furent partagés sur cette proposition. L'abbé Charier et le sieur de Croissy opinèrent d'abord, sans balancer, qu'il falloit se conformer aux désirs de la cour et du Pape : disant, pour leurs raisons, qu'il étoit d'une extrême conséquence de ménager les esprits des évêques suffragans, pour les disposer à bien faire dans d'autres rencontres ; et qu'avant toutes choses le cardinal devoit travailler à faire connoître son autorité sur le spirituel : après quoi il lui seroit aisé de se faire rétablir dans le temporel.

Joly fut d'un autre sentiment : et quoiqu'il demeurât d'accord de la nomination du sieur Du Saussay, il soutenoit qu'il falloit tirer des avantages réels et présens de la confusion du Pape pour le refus de son bref, des recherches de la cour, et de la disposition favorable du clergé ; qu'il n'étoit plus proprement question du rétablissement de l'autorité du spirituel, puisque le curé de Saint-Severin, nommé grand vicaire par le cardinal de Retz, avoit été reconnu par tout le clergé ; que la nomination d'un second grand vicaire ne feroit pas plus d'effet à cet égard, et que c'étoit une affaire entièrement consommée ; qu'il falloit donc porter la chose plus loin, jusqu'au rétablissement effectif du temporel, sans s'exposer sur des

espérances éloignées et incertaines, en insérant une clause dans l'acte de nomination du sieur Du Saussay, qui portât que ledit sieur Du Saussay ne pourroit exercer ses fonctions qu'après que le cardinal de Retz auroit été rétabli dans son temporel. L'abbé de Lameth se déclara d'abord pour le sentiment de Joly, fondés l'un et l'autre sur toutes les lettres de Paris, qui assuroient que tout le clergé avoit les meilleures intentions du monde; et que si le cardinal vouloit bien, en leur considération, donner les mains à un grand vicaire qui fût agréable, on ne devoit pas douter qu'ils ne s'employassent avec chaleur à lui faire donner satisfaction pour le reste : ce qui leur fit juger qu'il falloit ménager cette occurrence favorable, et engager l'assemblée d'insister pendant l'embarras où l'on étoit pour le gouvernement du diocèse; et qu'autrement, si l'on accordoit un grand vicaire sans condition, l'affaire tomberoit d'elle-même, et leurs bonnes intentions se dissiperoient avec l'assemblée, faute d'avoir été ménagées. Mais à la fin l'abbé de Lameth s'étant relâché, parce qu'il n'avoit pas la fermeté de s'opiniâtrer, et de s'opposer directement aux sentimens du cardinal de Retz, qui s'étoit déjà déclaré en faveur des premiers, il résolut d'envoyer la nomination du sieur Du Saussay pure et simple.

Cependant Joly jugeant la chose de la dernière importance, et que si l'on laissoit échapper cette conjoncture avantageuse elle ne reviendroit jamais, fit de nouveaux efforts pour obliger le cardinal à envoyer au moins sa nomination à M. l'évêque de Châlons, avec ordre de la faire voir à l'assemblée : mais de déclarer en même temps qu'il ne la rendroit point qu'a-

près qu'on auroit rendu justice au cardinal sur son temporel. Mais ce dernier expédient ne fut pas mieux reçu que le premier; et Son Eminence se contenta des espérances en l'air qu'on lui donna des instances du Pape par le moyen de son nonce, et des bons offices du clergé.

Ainsi on dépêcha un courrier avec les ordres du Pape, et les dépêches du cardinal de Retz adressées à messieurs les évêques suffragans de l'archevêché de Paris, avec l'acte de nomination, et trois lettres qu'il prioit de présenter au Roi, à la Reine, et à l'assemblée du clergé. Ces trois lettres furent supprimées, parce que les suffragans ayant jugé à propos de les mettre entre les mains du cardinal Mazarin, il les garda long-temps, puis les renvoya au sieur de Lyonne pour les rendre au cardinal de Retz, disant que Leurs Majestés n'avoient pas voulu les ouvrir, ni souffrir qu'on rendît à l'assemblée du clergé celle qui lui étoit adressée. Ainsi il n'y eut que l'acte de nomination qui parut; et, en vertu de cet acte, le sieur Du Saussay se mit aussitôt en possession du grand vicariat, et commença de gouverner le diocèse, où par ce moyen toutes choses demeurèrent tranquilles pendant quelque temps, aussi bien qu'à Rome. Le cardinal de Retz se servit de cet intervalle pour faire travailler une seconde fois à son épaule par un homme qui se vantoit de le guérir, et qui passoit pour fort habile dans sa profession. La vérité est que depuis cette opération il se servit mieux de son bras qu'il n'avoit fait auparavant.

Cependant on attendoit tous les jours des nouvelles des bons offices qu'on s'étoit promis de l'assemblée du clergé; mais on ne fut pas long-temps

sans s'apercevoir que ces messieurs avoient oublié l'intérêt de leur archevêque, après en avoir obtenu ce qu'ils désiroient. La même chose arriva du côté du nouveau grand vicaire, avec cette différence que le sieur Du Saussay ne se contenta pas de ne rien faire de ce qu'on avoit attendu de lui, mais qu'il affecta même de s'opposer directement en toute rencontre aux intérêts du cardinal : ce qui parut principalement en trois occasions essentielles.

La première fut au sujet d'un ordre que Son Eminence lui adressa pour faire, en son nom et comme son procureur, le serment de fidélité, afin de lever toute difficulté pour la restitution du temporel, qui ne pouvoit plus rouler que sur ce prétexte. C'est ce que le sieur Du Saussay refusa de faire : il refusa même de donner aucun acte par lequel il pût paroître qu'il s'étoit présenté pour prêter serment.

La seconde fut à l'occasion du jubilé, qui avoit toujours été remis pendant les contestations pour le gouvernement du diocèse. C'étoit une affaire dans laquelle il ne paroissoit pas qu'il pût y avoir aucune difficulté ; mais le sieur Du Saussay s'avisa d'en faire naître une de gaieté de cœur, sans raison, et seulement pour nuire au cardinal de Retz, en prenant dans l'acte de publication la qualité de grand vicaire de l'archevêché, au lieu de celle de grand vicaire de l'archevêque : ce qui auroit été d'une très-grande conséquence, si l'on eût laissé passer la chose. Mais le chapitre s'en aperçut heureusement, et s'y opposa vigoureusement, faisant réformer cette nouvelle qualité, qui ne pouvoit convenir de droit qu'à lui pendant la vacance du siége.

La troisième rencontre où le sieur Du Saussay fit connoître ses mauvaises intentions fut lorsqu'il donna permission à l'évêque de Coutances de conférer les ordres, et de faire les autres fonctions épiscopales pendant la semaine sainte, quoique ce prélat eût été interdit par le cardinal de Retz, et par le curé de la Madeleine, son grand vicaire. Cela empêcha un grand nombre de chanoines d'aller à l'office le jour du jeudi saint; et le peuple l'ayant remarqué, il en arriva un grand scandale, d'autant plus que l'évêque se trouva mal en faisant les saintes huiles, et en célébrant la messe, qu'il n'acheva qu'avec beaucoup de peine, après qu'on lui eut jeté de l'eau sur le visage, et qu'on lui eut frotté plusieurs fois le nez et les tempes avec du vin, pour le faire revenir. Tout le monde regarda cet accident comme une punition de Dieu, et comme un avertissement pour les auteurs de ce dérangement.

Tant d'actions d'éclat devoient, ce semble, obliger le cardinal de Retz à révoquer le sieur Du Saussay, comme il en étoit fortement sollicité par la plupart de ses amis. Il aima mieux cependant prendre patience, et en porter modestement ses plaintes à Sa Sainteté, d'autant plus qu'il ne manquoit pas de conseillers qui tâchoient d'expliquer favorablement la conduite du sieur Du Saussay, en disant que tout ce qu'il auroit pu faire pour le serment de fidélité n'auroit servi qu'à irriter la cour; que la qualité de grand vicaire de l'archevêché n'intéressoit que le chapitre, et nullement l'archevêque; que la permission qu'il avoit donnée à l'évêque de Coutances l'avoit engagé lui-même à reconnoître l'autorité du cardinal dans le

même lieu où il avoit paru la mépriser; qu'après tout la voie de douceur étoit la seule qui fût permise auprès de la cour; que le sieur Du Saussay ne pouvoit pas faire dans les commencemens tout ce qu'il auroit bien voulu; et que par sa conduite sage et prudente il avoit déjà ménagé le rappel des sieurs Chevalier et Lavocat, anciens grands vicaires, et de tous les autres ecclésiastiques qui avoient été exilés à cause du cardinal de Retz.

Toutes ces raisons n'empêchoient pas que dans le fond Son Eminence ne fût vivement blessée de la conduite de son nouveau grand vicaire, qu'elle voyoit bien n'être qu'un artifice; mais elle voulut différer son ressentiment pour quelque temps, à dessein de voir ce que produiroit un bref que Sa Sainteté avoit écrit un peu auparavant à l'assemblée du clergé au sujet de la paix générale, pour exhorter le Roi à procurer ce bonheur à tout le monde chrétien. Il n'y étoit fait aucune mention du cardinal Mazarin; mais, sans le nommer, le bref ne laissoit pas de faire entendre qu'on le croyoit peu disposé à la paix. Il disoit, en parlant du Roi: *Alioquin per se ad pacem propensum*: ce qu'on jugea ne devoir pas plaire à ce ministre, et qu'il ne manqueroit pas d'en marquer son ressentiment par quelque démarche qui offenseroit Sa Sainteté. En effet, ce bref choqua extrêmement le cardinal Mazarin; et pour faire connoître à la cour de Rome qu'il l'avoit bien entendu, il engagea ces messieurs du clergé à le justifier dans leur réponse: ce qu'ils firent si exactement, que toutes leurs lettres ne rouloient que sur les bonnes intentions de Son Eminence pour la paix, sur les mesures qu'il avoit

déjà prises pour y parvenir, et sur son application à finir ce grand ouvrage. Cette réponse fut assez mal reçue du Pape; et comme en même temps on reçut à Rome des nouvelles du traité de la France avec Cromwell, on espéra que Sa Sainteté pourroit éclater, et donner des marques publiques de son mécontentement : mais cela n'arriva pas; et le sieur de Lyonne ayant été rappelé bientôt après, cette nouvelle démarche augmenta les inquiétudes du Saint-Père, qui commença d'appréhender que la France ne voulût rompre toute sorte de commerce avec lui, et s'appliquer entièrement à la guerre d'Italie. C'est ce qui fit tomber sa Sainteté dans le dernier précipice de sa foiblesse naturelle, ne voulant plus entendre parler du cardinal de Retz que pour l'abîmer et le perdre s'il eût été possible.

[1656] L'arrivée de don Mario, frère du Pape, et celle de ses neveux, contribua beaucoup à l'entretenir dans cette mauvaise humeur. Ces messieurs furent enfin appelés à Rome par Sa Sainteté, et reçus avec une espèce de triomphe. Le Saint-Père avoit long-temps dissimulé sur ce sujet, s'en étant fait prier par la reine de Suède et par tous les cardinaux, auxquels il avoit demandé leurs sentimens par écrit : comme si sa foiblesse eût pu être excusée par celle de ses courtisans, qui savoient bien qu'ils ne pouvoient lui donner un autre conseil sans lui déplaire. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce changement fut fort désavantageux au cardinal, parce que les parens du Pape, qui ne songeoient qu'à l'établissement de leur fortune, n'avoient garde d'épouser les intérêts d'un cardinal malheureux et abandonné presque de tout le monde, pour s'attirer

l'indignation de la cour de France. Cependant le cardinal de Retz ayant fort bien remarqué ce changement, et qu'il ne pouvoit plus se promettre aucun secours de ce côté-là; sachant d'ailleurs que le sieur Du Saussay continuoit de garder une conduite qui gâtoit entièrement ses affaires, résolut de passer outre à la révocation sans en parler à Sa Sainteté, qui n'auroit pas manqué de l'en détourner : et, dans ce dessein, il demanda encore une fois la permission d'aller aux eaux de Saint-Cassien, sous le même prétexte de son mal d'épaule, pour y attendre plus tranquillement, par des nouvelles, ce que produiroit cette révocation à Paris et à Rome, où il ne jugea pas à propos de demeurer exposé aux caprices et aux mauvaises humeurs du Pape. Il fut encore déterminé à cela par la peste qui régnoit à Naples et qui commençoit à s'approcher de Rome, d'où il sortit peu de jours après le départ du sieur de Lyonne, et après avoir expédié l'acte de révocation.

Cet acte étoit conçu en termes assez honnêtes à l'égard du sieur Du Saussay; mais il étoit très-positif, et lui défendoit expressément de se mêler en aucune façon du gouvernement du diocèse, soit en qualité de grand vicaire, soit en qualité d'official, dont il exerçoit la charge dès le temps de l'ancien archevêque. Il nommoit derechef, pour ses grands vicaires, les sieurs Chevalier et Lavocat, les curés de la Madeleine et de Saint-Severin; et pour official le sieur Joly, chanoine de Notre-Dame; et le sieur Pocher, docteur de Sorbonne, pour vice-gérent. L'acte fut non seulement signifié au sieur Du Saussay, mais aussi attaché au coin des rues, afin que personne n'en pré-

tendît cause d'ignorance. Ainsi le sieur Du Saussay ne put se dispenser d'obéir ; et comme ses bulles de l'évêché de Toul étoient expédiées, il prit ses mesures pour se faire sacrer à Saint-Denis par les évêques de Chartres et de Meaux. Mais ces messieurs lui ayant représenté qu'ils ne pouvoient faire cette cérémonie sans la permission de l'archevêque ou de ses grands vicaires, il fut obligé d'avoir recours au sieur Chevalier, qui ne se le fit pas dire deux fois, étant bien aise d'établir par cette soumission l'autorité du cardinal de Retz et la sienne, et ne doutant pas que la cour n'approuvât une démarche qu'il ne faisoit qu'à la prière d'un homme qu'elle protégeoit et affectionnoit.

Cependant la cour ayant été informée de cette affaire, il fut mandé aussitôt par le chancelier, qui lui fit de grandes mercuriales sur ce qu'il s'ingéroit encore de faire les fonctions de grand vicaire ; et en sortant de là il fut arrêté et conduit à la Bastille, où il fut traité long-temps avec une grande dureté. La cour, ou plutôt le cardinal Mazarin, n'en demeura pas là, et sa passion l'emporta jusqu'à empêcher l'effet de la permission qu'il avoit accordée, en obligeant le sieur Du Saussay d'aller se faire sacrer à Poissy, du diocèse de Chartres. La crainte d'un pareil traitement obligea le sieur Lavocat à se retirer aussitôt : de sorte que par son absence le gouvernement retomba sur les soins du curé de Saint-Severin, qui fut le seul à qui la cour laissa la liberté de faire les fonctions de grand vicaire, quoique avec assez de peine : tout ce qui avoit rapport au cardinal de Retz en faisant toujours beaucoup au cardinal Mazarin.

Les nouvelles de la révocation étant venues à Rome, le Pape en fut extrêmement irrité : et quoique la peste l'eût obligé de se retirer à Montecavallo, où il ne voyoit presque personne, et où il ne vouloit entendre parler d'aucunes affaires, il ne laissa pas de dépêcher un courrier au cardinal de Retz qui étoit encore à Saint-Cassien, pour lui ordonner de rétablir le sieur Du Saussay, suivant les instances qui lui en avoient été faites par ordre de la cour. Cet ordre acheva de convaincre le cardinal de Retz, et de lui faire sentir qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui à la cour de Rome : et comme il en étoit fort dégoûté par d'autres raisons, que la peste y étoit très-violente, et qu'il n'étoit plus en état d'y faire la même figure, faute de moyens, il résolut enfin de sortir d'Italie; et après avoir envoyé à Florence pour concerter secrètement avec le bailli de Gondy son passage sur les terres du grand duc, il se retira d'abord dans une maison particulière appelée Maresme, où il séjourna quelques jours avec toute sa suite.

Ce fut de là qu'il écrivit à Sa Sainteté, pour lui représenter que l'état où étoit son diocèse l'obligeoit de s'en rapprocher, afin d'être plus à portée de remédier aux désordres causés par son absence; qu'il comptoit toujours sur sa protection contre les persécutions de ses ennemis, et contre les violences qui étoient faites à sa personne et à l'Eglise; que d'ailleurs il se croyoit obligé de décharger Sa Sainteté des importunités qu'elle recevoit à son occasion, et de lui épargner une partie de l'embarras et de la peine que cette affaire lui faisoit. Après cela le cardinal de Retz fit prendre les devans à l'abbé de Lameth et à Joly, et

26.

partit de nuit de Maresme pour se rendre à une maison de plaisance du cardinal Jean Carlo de Médicis, n'ayant pris que Malclerc et deux valets de chambre, parce qu'il ne vouloit mener avec lui qu'un petit nombre de personnes affidées, pour mieux dérober sa marche. Dès qu'il fut arrivé dans cette maison, le bailli de Gondy s'y rendit, et lui apporta la nouvelle de la levée du siége de Valenciennes (1), dont M. le prince avoit forcé les lignes : ce qui lui fit concevoir de meilleures espérances du succès de son voyage, aussi bien qu'au grand duc et aux cardinaux de Médicis, qui sans cela paroissoient assez embarrassés sur sa retraite.

Il demeura deux jours dans cette maison, où il voulut voir Croissy qui étoit demeuré à Florence, ayant accompagné le sieur de Lyonne jusque là, et n'ayant osé retourner à Rome à cause de la peste. Le bailli de Gondy, qui vit cet homme dans la confidence du cardinal, apprenant qu'il lui avoit confié le secret de son voyage, et le dessein qu'il avoit d'aller à Besançon, avertit Son Eminence qu'il ne devoit pas se fier à lui, pour des raisons qu'il n'expliquoit pas, mais qui firent juger à Joly que le bailli étant général des postes du grand duc, avoit pu, suivant l'usage de toutes les cours, qui veulent savoir tout ce qui se passe, intercepter quelques dépêches de Croissy, par où il avoit connu qu'il trahissoit le cardinal. Cet avis ne l'empêcha pas de s'abandonner à lui, comme il avoit

(1) *La levée du siége de Valenciennes :* Turenne et le maréchal de La Ferté avoient entrepris ce siége. Le prince de Condé ayant battu La Ferté, Turenne fut obligé de se retirer le 16 juillet 1656. On admira les mesures qu'il avoit prises pour assurer sa retraite.

fait à Rome, sans vouloir rien écouter de ce qu'on lui disoit contre lui. Après cela il partit, prenant la route de Petremoli avec sa petite suite; et après avoir traversé l'Etat de Massa, il se rendit dans le Milanais, sur un passeport du comte de Fuensaldagne, qui lui envoya de plus une escorte de cinquante chevaux. Ce gouverneur auroit bien voulu faire quelque chose de plus pour lui, et il tâta fort le pouls à Malclerc sur ce sujet, disant que Son Eminence devoit aller droit en Flandre trouver M. le prince, pour prendre des mesures avec lui qui seroient avantageuses à l'un et à l'autre; que s'il ne le faisoit, ses affaires tomberoient dans le mépris, et qu'il se trouveroit abandonné de tout le monde. C'étoit aussi le sentiment de Joly, qui l'avoit déjà fortement exhorté à ne pas laisser échapper cette occasion comme il avoit fait lors de son passage en Espagne, et à prendre des mesures avec le comte de Fuensaldagne: mais le cardinal n'eut pas la force de s'y résoudre, quoiqu'en partant de Rome il y parût assez disposé, et que sur la route il affectât de dire tous les jours qu'il iroit droit se livrer aux Espagnols et à M. le prince.

Cependant, comme il falloit se séparer honnêtement du comte, il lui demanda un chiffre, et lui fit dire par Malclerc qu'il alloit suivre ses conseils; qu'il ne sortoit d'Italie que dans ce dessein; qu'après avoir séjourné quelque temps à Besançon pour y apprendre des nouvelles de ses amis, il s'achemineroit en Flandre. Il lui fit demander des lettres pour le gouverneur de Franche-Comté, après quoi le cardinal de Retz continua son chemin avec son escorte: et après avoir passé à deux lieues de Milan et à huit de Valence qui

étoit assiégée (1), il alla s'embarquer sur le lac pour aller à Mourgues, et de là par le mont San-Pione et le pays de Valais, à Lausanne, d'où il se rendit à Besançon vers la fin du mois d'août de l'année 1656.

Aussitôt que le cardinal de Retz fut arrivé en Franche-Comté, il envoya chercher l'abbé de Vatteville, qu'il avoit vu à Saint-Sébastien chez le baron son frère; et ayant appris, en passant à Pontarlier, qu'il étoit assez près de là à un lieu nommé Usains, il y envoya Malclerc pour lui trouver un lieu où il pût se retirer sûrement, en attendant des nouvelles de Paris. L'abbé de Lameth et Joly allèrent à Besançon.

L'abbé de Vatteville fut d'abord assez surpris et même embarrassé du compliment du cardinal, ayant peu de crédit dans le pays, quoiqu'il affectât de faire connoître le contraire. Aussi laissa-t-il assez connoître, dans le commencement, qu'il auroit bien voulu être défait de Son Eminence. Mais ayant compris dans la suite que ce pourroit être pour lui une occasion de faveur à la cour d'Espagne, il lui ménagea une retraite chez la marquise de Conflans sa parente, dont le mari étoit alors en Flandre. Ce séjour ne fut pas pourtant tellement fixe qu'il ne se promenât à droite et à gauche dans tout le pays pendant quelques mois. Il est vrai qu'il retournoit de temps en temps chez la marquise, qui eut dans la suite, et suivant la bonne coutume de Son Eminence, beaucoup de part au récit des diverses aventures de sa vie.

Cependant l'abbé de Lameth et Joly étoient à Besançon, où il arriva peu après quelques-uns des gens

(1) *Valence qui étoit assiégée :* Cette ville étoit assiégée par le duc de Modène et le duc de Mercœur. Elle fut prise le 16 septembre 1656.

du cardinal qu'il avoit laissés en Italie, et auxquels il donna ordre de l'aller attendre à Strasbourg et en divers autres endroits. Le sieur Verjus fut un des premiers qui passa par hasard à Besançon; et Joly l'ayant vu passer à cheval devant l'auberge où il étoit logé, l'appela et le retint, l'ayant jugé plus propre que personne pour aller à Paris porter des nouvelles et en rapporter: ce que le cardinal ayant approuvé, on le dépêcha aussitôt. Il fit si grande diligence, qu'en peu de jours on sut par son moyen que le cardinal Mazarin avoit marqué beaucoup d'inquiétude du départ du cardinal de Retz d'Italie; qu'il avoit fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de lui donner retraite; qu'il faisoit tous ses efforts pour le rétablissement du sieur Du Saussay; que l'assemblée du clergé s'y opposoit, attendu que c'étoit revenir au dessein du suffragant: mais qu'elle avoit résolu de prier le cardinal de Retz de nommer des grands vicaires agréables au Roi, avec promesse de s'employer ensuite pour la restitution de son temporel; que l'évêque de Châlons ne doutoit pas qu'elle ne le fît, et répondoit du succès en quelque façon; que le comte de Montrésor et plusieurs autres étoient de son avis, insistant sur la nomination d'un nouveau grand vicaire au goût de la cour; et que si on n'y mettoit ordre promptement, il y avoit lieu de craindre qu'ils ne passassent outre, en nommant eux-mêmes un sujet: quoique le sieur d'Aubigny et quelques amis du cardinal ne fussent pas de ce sentiment, et qu'on leur eût représenté que Son Eminence en étoit fort éloignée.

Sur ces avis, le cardinal de Retz écrivit aussitôt à l'évêque de Châlons pour l'informer plus précisément

de ses intentions, et pour le détourner de cette résolution : mais à peine les lettres furent-elles parties, qu'on apprit par la voie de la poste que M. de Châlons avoit, de son autorité, fait faire, par celui dont on se servoit pour contrefaire l'écriture de Son Eminence, une nomination en forme du doyen de Notre-Dame pour faire les fonctions de grand vicaire, avec une lettre du cardinal de Retz, de la même fabrique, à l'assemblée du clergé, par laquelle il les prioit d'intercéder auprès de Sa Majesté pour la restitution de son temporel. La lettre étoit datée du Plessis, deux jours seulement avant sa réception : ce qui fit juger au cardinal Mazarin que le cardinal de Retz étoit fort proche. Dans l'alarme que la cour en prit, elle envoya aussitôt une lettre de cachet à l'assemblée, par laquelle Sa Majesté déclaroit qu'elle ne vouloit point entendre parler du temporel de l'archevêché, quoiqu'elle eût bien voulu consentir au rétablissement du spirituel en considération de l'assemblée, parce qu'on poursuivoit actuellement auprès du Pape une nomination de juges pour faire le procès au cardinal de Retz, qui examineroient s'il devoit être rétabli dans la jouissance du temporel ou non pendant l'instruction du procès. Après cela on apprit que l'assemblée du clergé avoit pris des mesures et des résolutions toutes contraires à celles que M. de Châlons s'en étoit promises : dont il s'excusa en disant qu'il avoit été trompé le premier, et qu'il croyoit s'être assuré d'un nombre suffisant de suffrages. En effet, l'affaire fut presque partagée; et si elle eût été décidée à la pluralité des voix, elle l'auroit été sans difficulté en faveur du cardinal. Mais l'ordre de cette compagnie

étant d'opiner par provinces, il se trouva que celle de Paris, qui par toutes sortes de raisons devoit lui être favorable, se déclara contre lui : ce qui fit que de onze provinces, il n'en eut que cinq pour lui.

Dans le fond, le projet de M. de Châlons n'étoit pas si avantageux pour le cardinal de Retz qu'on se l'imaginoit : son avis portant seulement qu'on feroit office à Son Eminence pour la restitution de son temporel dans la conjoncture qui seroit la plus favorable; et que cependant l'assemblée feroit de très-humbles remontrances au Roi, pour avoir la liberté de lui parler de cette affaire, et de toutes les autres affaires ecclésiastiques. A le bien prendre, l'autre avis, qui l'emporta, étoit bien mieux digéré et peut-être plus favorable : aussi avoit-il été concerté par de plus habiles gens que M. de Châlons, quoique peut-être plus malintentionnés : entre autres par M. de Marca, archevêque de Toulouse. Il portoit que Sa Majesté seroit très-humblement suppliée de faire terminer cette affaire du cardinal de Retz dans six mois par des juges ecclésiastiques, en commençant par faire droit sur la saisie du temporel de l'archevêché et de ses autres bénéfices : et en cas que la chose traînât en plus grande longueur, que messieurs les agens feroient auprès du Roi les offices nécessaires pour faire régler ce qui regardoit le temporel, suivant le droit et les constitutions canoniques, les immunités et les libertés de l'Eglise gallicane.

Il faut du moins convenir que cette résolution étoit spécieuse, et paroissoit assez dans l'ordre, quoique cependant elle fût en effet fort désavantageuse au cardinal de Retz, attendu que tous les offices de l'as-

semblée se terminoient à un procès dont les juges seroient apparemment dans la dépendance de la cour; et qu'au défaut de cela ils renverroient la chose aux agens du clergé, gens ordinairement esclaves de la cour, qui ne briguent cet emploi que pour faire leur fortune, et qui d'ailleurs ont fort peu de crédit, l'assemblée étant finie. Le cardinal de Retz parut fort touché, à cause de la nouvelle du procès dont il étoit menacé par la délibération, et dont il avoit tant de peur, que c'étoit l'unique raison qui l'empêchoit de prendre des résolutions si vigoureuses. La vérité est pourtant qu'il en fut bientôt consolé, parce qu'il jugea que cet abandon du clergé porteroit ses amis à lui conseiller de donner sa démission: dessein qu'il n'avoit jamais quitté depuis les négociations de Davanton. D'ailleurs l'évêque de Châlons lui écrivit et lui fit écrire de belles lettres par messieurs de Port-Royal, dans lesquelles ils lui proposoient les exemples des saints évêques qui s'étoient cachés dans les déserts et dans les cavernes au temps de la persécution: ce qui lui fit former le dessein frivole et chimérique de se cacher aussi, pour se faire une grande réputation dans le monde en suivant l'exemple de ces grands hommes, quoique dans son cœur il ne se proposât de se tenir caché que d'une manière et dans un esprit tout-à-fait différent.

Mais comme par provision il falloit pourvoir à sa subsistance, le cardinal envoya Verjus pour ce sujet à Paris, pour en conférer avec ses amis. Avant qu'il partît, on fit plusieurs propositions pour trouver une espèce de fonds indépendant de la cour. Joly proposa de mettre dans les églises des troncs avec cette

inscription : *Pour la subsistance de M. l'archevêque;* disant que si la cour souffroit ces troncs, ils produiroient un profit et un revenu considérable sur lequel on pourroit faire fonds, et qu'ils serviroient à entretenir les bonnes dispositions du peuple; et que si on les faisoit ôter, cette rigueur pourroit réveiller leur haine contre le cardinal Mazarin, auteur d'une persécution si opiniâtre; et animer davantage leur charité, dont les curés pourroient leur faire entendre qu'ils se rendroient dépositaires sous le sceau de la confession, pour ensuite les lui remettre par les voies qui leur seroient indiquées. Mais le cardinal rejeta bien loin cette proposition, qu'il traita de gueuserie, et indigne de lui. Cependant Verjus ne laissa pas de la proposer aux correspondans de Paris, dont plusieurs, entre autres M. d'Aubigny, l'approuvèrent fort, disant qu'on ne pouvoit rien imaginer de meilleur, ni qui convînt davantage à la conjoncture présente.

Cependant cette ouverture n'eut point de lieu, M. de Châlons, qui étoit toujours le principal directeur des affaires, ayant assuré huit mille écus par an au cardinal pour sa subsistance. Ainsi se croyant assuré de cette somme, qui étoit assez modique pour lui, il résolut d'abord de se cacher en allant de ville en ville, sans songer à parler à M. le prince ni aux Espagnols, quoiqu'il fût encore en état de traiter avantageusement avec eux. Mais outre que la seule idée du procès lui faisoit peur, il avoit pris tant de goût pour la vie libertine des hôtelleries, qu'il n'eut plus d'autre application que celle de se dérober aux yeux de ceux qu'il savoit bien n'approuver pas cette nouvelle ma-

nière de vivre. Dans ce dessein il dispersa, sous différens prétextes et en différens lieux, ceux dont la présence lui pouvoit être incommode. Il changea de nom, et en fit changer à tous ceux qui étoient auprès de lui. Il ne les entretenoit plus que de fausses marches et de contremarches pour se dérober à la poursuite des émissaires du cardinal Mazarin. En cela il étoit merveilleusement secondé par son écuyer Malclerc, qu'il retint toujours auprès de lui préférablement à tous les autres, parce que ce fidèle Achate prenoit soin de lui rendre d'autres offices plaisans en certaines occasions, par le moyen desquels il se rendit maître absolu de son esprit.

Cependant plusieurs avis étant venus de Paris que la cour étoit informée du séjour du cardinal de Retz en Franche-Comté, et qu'elle avoit donné des ordres pour l'y faire arrêter, il fallut se résoudre à en sortir: ce que Son Eminence eut assez de peine à faire, à cause des liaisons qu'il y avoit faites. On ne s'y détermina même que par une dépêche de Joly, qui, étant demeuré malade dans son hôtellerie de Besançon, fit savoir au cardinal qu'un nommé La Neuville, major de Brisach, étant arrivé au même lieu, s'étoit informé si dans le pays on ne parloit point du cardinal de Retz; que l'ayant fait suivre, on avoit remarqué qu'il alloit souvent chez un nommé Blein, échevin, et chez un homme qui avoit été secrétaire de M. de Beaussaut, intendant en Alsace; que quand il sortoit pour aller en campagne, il y étoit joint par plusieurs cavaliers; et qu'enfin le sieur Tineau, secrétaire de la maison de ville, auquel Son Eminence avoit été adressée par le comte de Fuensaldagne, avoit averti

l'abbé de Lameth et Joly de prendre garde à eux et au cardinal de Retz, s'il étoit encore dans la province, parce qu'il voyoit bien qu'on ménageoit quelque chose contre lui avec le magistrat de la ville. L'abbé de Vatteville reçut aussi et donna les mêmes avis, qui obligèrent enfin le cardinal à se retirer en Suisse, d'où il écrivit à l'abbé de Lameth et à Joly de l'aller trouver à Constance avec quelques autres de ses domestiques qu'il avoit laissés derrière lui; et au sieur Vacherot d'aller attendre de ses nouvelles à Strasbourg.

Ce départ fut un peu précipité, mais fort à propos, aussi bien que celui de Lameth et de Joly, dans l'hôtellerie desquels il arriva vingt gardes du cardinal Mazarin peu de jours après qu'ils en furent sortis. Ils prirent tous si bien leurs mesures dans leur retraite, que la cour fut long-temps sans pouvoir découvrir où ils étoient: le cardinal de Retz ayant passé presque tout l'hiver *incognito* à Constance, où l'abbé de Lameth et Joly le laissèrent, après avoir demeuré quelques jours avec lui pour régler le commerce de lettres, qui étoit devenu fort difficile par la recherche exacte qu'on faisoit de ceux qui étoient soupçonnés d'en avoir avec lui.

[1657] Le sieur Rousseau de Chenicourt, son intendant, fut arrêté, quoiqu'il ne se mêlât presque plus de ses affaires. Le sieur Matharel, secrétaire du Roi, fut aussi mis à la Bastille (quoiqu'on n'eût aucune relation avec lui), parce qu'il parloit indiscrètement des affaires du cardinal, par un pur mouvement de zèle. Le marquis de Fosseuse fut aussi arrêté, quoiqu'il fût à Paris par permission expresse de la cour pour ses affaires domestiques. Enfin la persécution s'étendit

jusque sur deux ou trois malheureux de la lie du peuple, qui n'étoient accusés que de bagatelles : ce qui laissa bien voir la malignité des ennemis de Son Eminence, mais montra en même temps qu'ils étoient fort mal avertis, et donna lieu à ceux qui avoient de véritables intelligences de se précautionner davantage, et de se tenir sur leurs gardes.

De Constance le cardinal se rendit à Ulm, à Ausbourg et à Francfort, où il donna rendez-vous à l'abbé de Lameth et à Joly, et où ils reçurent des nouvelles de la liberté du sieur Chevalier, après lui avoir fait essuyer plusieurs duretés inouïes, dont le but étoit de l'obliger de promettre par écrit qu'il ne se mêleroit plus ni directement ni indirectement des affaires du cardinal : ce qu'il ne voulut jamais faire. La cour fut donc obligée de se contenter d'une promesse de ne rien faire contre le service du Roi; après quoi Chevalier fut élargi, à la prière du doyen de Notre-Dame, nouveau grand vicaire. On y apprit aussi la mort du premier président de Bellièvre (1), qu'on crut avoir été empoisonné. Il est vrai qu'il étoit brouillé avec les Fouquets, et que le cardinal Mazarin n'étoit pas content de lui, parce qu'il étoit extraordinairement aimé du peuple, dont il soutenoit les intérêts en toute rencontre. Ce président étoit aussi fort estimé dans sa compagnie, et même à la cour, où il avoit des amis considérables jusque dans le cabinet. On prétend encore que le ministre avoit eu dessein de le faire arrêter, voyant qu'il s'opposoit à toutes les

(1) *La mort du premier président de Bellièvre :* Pomponne de Bellièvre fut nommé premier président en 1656, après la mort de Molé. Il mourut en 1657, et fut remplacé par Lamoignon.

nouvelles maltôtes : mais il n'avoit jamais osé l'entreprendre, dans l'appréhension de nouvelles barricades (1). Quoi qu'il en soit, le cardinal de Retz perdit beaucoup à la mort de ce grand et digne magistrat, qui favorisoit ses affaires, et protégeoit ses amis de toute sa force ; jusque là que tout le commerce secret et les chiffres de Son Eminence étoient entre les mains de Bruslé son secrétaire, qui lui avoit été donné par Caumartin, confident intime du cardinal de Retz : et c'étoit à lui que s'adressoient les dépêches les plus secrètes, qu'il prenoit soin de déchiffrer; après quoi il en envoyoit des copies au sieur de Caumartin, qui étoit encore éloigné de Paris; et à l'évêque de Châlons, qui les communiquoit au sieur Le Pelletier de La Houssaye son neveu, à l'abbé d'Hacqueville, à M. d'Aubigny, et quelquefois au comte de Montrésor et au marquis de Laigues, quoique madame de Chevreuse ne se mêlât plus des affaires du cardinal de Retz.

De l'autre côté, c'étoit Joly qui avoit soin de tout le commerce, et à qui s'adressoient les lettres de change, tantôt à Francfort et puis à Cologne, dont il mettoit le produit entre les mains de Malclerc pour l'abbé de Lameth. Celui-ci fut envoyé à Munster, et le cardinal passa en Hollande, où il se plaisoit fort, et d'où peut-être il ne seroit pas sorti sitôt, sans une petite incommodité qu'il ne gagna pas en disant son bréviaire. Cette incommodité l'obligea de retourner à

(1) On a dit du président de Bellièvre qu'il étoit plus grand par ce qu'il n'avoit pas fait que par ce qu'il avoit fait, à cause des exactions qu'il avoit empêchées. On trouva après sa mort, dans son cabinet, grand nombre d'édits onéreux au peuple, qu'il n'avoit pas voulu vérifier au parlement. (*Note de l'auteur.*)

Cologne, où il fit venir en diligence le sieur Vacherot son médecin, et fit partir en même temps Joly pour Amsterdam, où il fut bientôt joint par Verjus son premier secrétaire : le second, nommé Gautreau, ayant été envoyé à Liége avec l'abbé Rousseau pour y recevoir certains paquets, et les faire tenir sûrement à Joly.

Cependant la ville de Munster ayant été assiégée (1), l'abbé de Lameth s'y trouva enfermé malgré lui; et comme il s'étoit travesti en cavalier avec un justaucorps de buffle, les bourgeois, qui dans cet équipage n'avoient garde de le prendre pour un docteur de Sorbonne, lui offrirent un emploi considérable dont il eut bien de la peine à se défendre. Après le siége il se rendit à Cologne, où ayant trouvé le cardinal de Retz, il lui fit de grandes et justes plaintes de ne lui avoir donné aucune de ses nouvelles depuis son séjour à Munster, où il l'avoit envoyé.

[1658] La ville de Cologne étant d'un grand commerce et un passage fort fréquenté, le cardinal ne put y être long-temps sans y être déterré par les émissaires du cardinal Mazarin et de l'abbé Fouquet, qui envoyèrent aussitôt sur les lieux des gens de main et d'exécution, avec ordre de prendre leurs mesures pour l'enlever quand il sortiroit de la ville pour aller à la promenade, ou peut-être de faire pis : ce qui n'étoit pas difficile, Son Eminence n'étant ordinairement suivie que de deux domestiques. Mais ses amis de Paris lui en donnèrent avis par le canal de Joly, l'exhortant de prendre garde à lui, et de se souvenir

(1) Par son évêque Bernard Van Gale. Les bourgeois de Munster s'étoient révoltés contre lui. (*Note de l'auteur.*)

que l'électeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg son ministre, qui étoient entièrement dans les intérêts du cardinal Mazarin, pourroient fort bien favoriser une entreprise de cette nature. Le cardinal traitoit ces conseils prudens d'avis chimériques et de terreurs paniques, ne se donnant pas même la peine de lire les lettres qu'on lui écrivoit sur ce sujet : et cela parce qu'il avoit trouvé de quoi s'amuser dans la maison d'un Liégeois nommé Daudrimont, où il étoit logé.

Cependant l'abbé de Lameth et Vacherot, qui demeuroient aussi dans des lieux séparés dans la même ville, l'avertirent qu'ils avoient vu Croissy par la ville. Il y étoit venu de Francfort, après l'élection de l'Empereur (1). Le cardinal commença de croire alors que les avis pouvoient être véritables; et changeant en un moment la bonne opinion qu'il avoit eue de lui en une défiance extrême, il se figura que Croissy n'étoit à Cologne que pour le faire assassiner. Il poussa la chose jusqu'à s'imaginer que deux de ses domestiques les plus anciens, et en apparence les plus fidèles, s'étoient laissés corrompre par Croissy et par un nommé de Bracq, parent des Fouquets, qui étoit aussi à Cologne, et qu'on découvrit avoir logé et défrayé cinquante ou soixante cavaliers en différentes hôtelleries.

Le premier de ces domestiques qui devint suspect au cardinal fut Imbert son valet de chambre, qui depuis vingt-cinq ans avoit eu part à ses secrets, et l'avoit servi avec une fidélité et un attachement sans

(1) *Après l'élection de l'Empereur :* Léopold, fils de Ferdinand III, fut élu empereur le 18 juillet 1658.

exemple. Cependant ce pauvre garçon ayant eu ordre à Paris de l'aller trouver à Cologne, et de passer par Besançon pour y prendre chez le sieur Tineau une valise avec quelques papiers de peu de conséquence, et cette valise ayant été dérobée ou égarée, il crut qu'Imbert l'avoit vendue à M. de Lyonne en passant à Francfort, et qu'en même temps il avoit pris des mesures avec Croissy, parce qu'ils arrivèrent à peu près en même temps.

L'autre domestique que le cardinal de Retz voulut bien soupçonner étoit un nommé Noël son cuisinier, qui l'avoit bien servi dans sa prison de Vincennes, et qui depuis l'avoit suivi dans tous ses voyages, sans lui donner aucun sujet de plainte ni d'inquiétude. Cependant il eut le malheur de tomber tout d'un coup dans la disgrâce de son maître, et cela sans aucun fondement, si ce n'est qu'il étoit ami d'Imbert, et fort connu de Croissy, à raison de son commerce fréquent dans la maison de Son Eminence. Les prétextes dont se servit le cardinal pour le congédier furent : 1° que lorsqu'il sortoit, Noël le suivoit toujours sans son ordre, pour observer où il alloit : à quoi le cuisinier répondoit qu'il n'en usoit ainsi que par ordre exprès de Malclerc, qui lui faisoit entendre qu'il étoit bon de savoir à peu près ce que leur maître deviendroit. 2° Il l'accusoit d'avoir copié ses chiffres : ce qui étoit vrai ; mais il ne l'avoit fait que par ordre du cardinal lui-même. 3° On lui reprochoit ses rendez-vous fréquens et ses commerces dans la maison où logeoit Croissy ; et pour l'en convaincre, l'abbé de Lameth fut chargé de le suivre deux ou trois fois sans que Noël le sût, pour voir s'il

ne passeroit pas plusieurs fois devant la maison de Croissy, et pour observer s'il ne tourneroit pas la tête de temps en temps pour voir s'il n'étoit point suivi. Noël répondit à cela en avouant le fait; mais en soutenant aussi que Malclerc lui avoit commandé tout ce manége, comme une chose importante pour le service de Son Eminence. En un mot il y a bien de l'apparence (et la suite l'a fait voir assez clairement) que ces deux domestiques ne tombèrent dans la disgrâce du cardinal que par les artifices de Malclerc, qui vouloit demeurer seul le maître de la personne de Son Eminence et de sa bourse : ce qui ne lui auroit pas été facile pendant qu'il auroit été éclairé par la vigilance de deux domestiques affectionnés et fidèles.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y eut dans ce temps-là une entreprise de la cour sur la personne du cardinal de Retz; et que le sieur de Croissy n'étoit allé à Cologne que sur les avis qu'il avoit eus de la retraite du cardinal en cette ville, comme il en est demeuré d'accord lui-même depuis, en disant que l'intention de Croissy étoit de lui offrir ses services, et un asyle sûr qu'il avoit chez ses amis en Allemagne. On n'entreprendra pas ici de pénétrer dans les véritables intentions de Croissy; mais on ne sauroit disconvenir que le cardinal de Retz n'eût lieu d'être surpris que cet homme avec qui il avoit eu des liaisons si étroites ne lui donnât aucun signe de vie, étant dans un même lieu, et ne pouvant ignorer que Son Eminence n'y fût : quand ce n'auroit été que par la rencontre de ses gens, qui alloient tous les jours par la ville, et passoient exprès devant la maison de

Croissy pour se faire reconnoître. On ne sauroit nier encore que les soupçons que Son Eminence conçut contre lui ne fussent bien fondés, étant informée de ses conférences fréquentes avec de Bracq, qu'il savoit être le chef d'une entreprise formée contre la personne de Son Eminence. Mais il peut bien être aussi que le cardinal porta les soupçons trop loin, et qu'il eut tort de lui reprocher, comme il fit depuis en parlant à Croissy lui-même, qu'il avoit eu dessein de l'assassiner. Les indices spécifiés n'étoient pas assez précis pour en inférer un complot de cette nature, dont il n'étoit pas permis d'accuser légèrement un homme qui avoit d'ailleurs une assez bonne réputation, et qui n'avoit aucun intérêt personnel pour entreprendre une action si noire, quoiqu'il fût ami et parent des Fouquets, et qu'il cherchât constamment une occasion de mériter par quelque service important son rappel en France, d'où il étoit exilé.

Il y a bien plus d'apparence que Croissy, qui avoit autrefois voulu engager le cardinal à donner sa démission, étoit venu à Cologne dans la même vue, prétendant de s'approcher peu à peu de lui, et de le disposer, sous prétexte d'une plus grande sûreté, à se retirer dans un lieu où il auroit été à peu près le maître, et où il avoit compté de lui persuader aisément une chose dont il savoit bien qu'il n'étoit pas dans le fond fort éloigné. Cette pensée est beaucoup plus naturelle, et s'accommode mieux avec les intérêts de Croissy, et avec l'idée d'un honnête homme.

On ne voit pas non plus quel avantage les domestiques du cardinal pouvoient retirer de sa mort; et on ne doit pas supposer que des serviteurs nullement

reprochables d'ailleurs, et qui ont par devers eux près de trente ans de service, écoutent des propositions de cette nature sans de très-grandes raisons. Ainsi, de quelque côté qu'on envisage la chose, il y a lieu de croire que les jugemens du cardinal de Retz étoient téméraires, et ses soupçons mal fondés, s'il est vrai (car on en doute) qu'il les ait effectivement crus capables et coupables de cette trahison.

Ce qu'il y a de certain, c'est que de Bracq avoit des desseins sur la personne du cardinal, de quelque nature qu'ils fussent; et que ce ne fut pas sans beaucoup de bonheur et d'adresse que le cardinal évita ses embûches : ce qu'il fit par le moyen de M. le prince, que Malclerc alla trouver de sa part à Bruxelles pour lui demander une escorte, qui lui fut accordée sur-le-champ de fort bonne grâce, sous la conduite du sieur Dumont son confident. Celui-ci prit cinquante ou soixante maîtres avec lui, et les fit défiler à Cologne par pelotons, et par différentes routes. Ils y furent dispersés en différens lieux; et après avoir concerté les mesures nécessaires avec Son Eminence, il les fit sortir par plusieurs portes, et leur donna un rendez-vous à un certain endroit éloigné d'une portée de mousquet de la ville, où le cardinal se rendit avec Malclerc, dans le moment qu'on fermoit les portes : de manière que de Bracq s'y trouva enfermé avec tous ses gens pendant toute la nuit. Cela donna tout le temps nécessaire au cardinal de Retz de se retirer sûrement avec son escorte sur les terres des Etats de Hollande, dans la ville de Genep, où Dumont le quitta pour aller rendre compte de sa commission à M. le prince. Le lendemain matin, de Bracq, qui avoit

sans doute été informé de la sortie de Son Eminence, se mit en campagne avec tout son monde; mais il étoit trop tard, et il fut obligé de s'en retourner vers ceux qui l'avoient envoyé, avec le chagrin d'avoir manqué son coup. De Genep, le cardinal se rendit à Nimègue et ensuite à Leyde, où Joly l'alla trouver. Jusque là tout alloit bien, et il auroit été à souhaiter que le cardinal de Retz en fût demeuré là: trop heureux d'avoir évité le péril où sa trop grande sécurité l'avoit exposé. Mais, occupé comme il l'étoit de ses soupçons, il donna des ordres, avant que de partir de Cologne, à l'abbé de Lameth de faire arrêter les deux malheureux Imbert et Noël : de sorte que peu de jours après son départ l'abbé ordonna à Imbert d'aller à Liége et de passer par Juliers, où il lui donna quelques commissions, entre autres pour le gouverneur de la citadelle, qui le retint prisonnier; et le lendemain l'abbé s'étant mis en chemin avec Noël comme pour aller à Bon, ils rencontrèrent un parti des gens de M. le prince apostés, qui les conduisirent aussi dans la citadelle de Juliers, où l'abbé ayant trouvé Imbert, il lui fit plusieurs questions, et enfin il lui déclara qu'il étoit prisonnier par ordre de son maître, qui l'accusoit de trahison aussi bien que Noël. Ces deux misérables ayant été mis dans des cachots séparés, l'abbé de Lameth en alla porter les nouvelles au cardinal, qui le reçut avec de grandes démonstrations de joie.

Cependant Joly lui représenta fortement qu'il feroit mieux en toute manière de ne pas tant éclater, dans une affaire assez équivoque, contre des gens qui avoient toujours été reconnus pour fidèles; qu'il

valoit mieux les renvoyer en France sous quelque prétexte, en attendant que la vérité fût éclaircie; et qu'en les retenant prisonniers dans une place qui appartenoit aux Espagnols, il donneroit lieu au cardinal Mazarin de l'accuser et de le convaincre d'intelligence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces considérations, le cardinal de Retz voulut pousser l'affaire à toute rigueur. Il composa une espèce de factum rempli de faits ambigus, expliqués d'une manière odieuse, et de plusieurs conjectures assez mal établies. Il affecta d'envoyer le factum à ses amis de Paris, qui en jugèrent tout autrement que lui. Il envoya Verjus son secrétaire à Juliers, pour y faire interroger les deux prisonniers, dans le dessein de les remettre entre les mains de la justice. Mais ils répondirent si pertinemment à toutes les questions qu'on leur fit, que bien loin de leur faire mettre les fers aux pieds comme il l'avoit ordonné, le sieur Verjus fut tenté de les faire élargir sur-le-champ. Ce qu'il représenta d'une manière assez forte au cardinal à son retour, mais beaucoup plus vivement à Joly, avec lequel il convint de leur innocence, et que tout ce vacarme ne venoit que de l'intérêt, de la haine et de la jalousie de Malclerc; peut-être aussi de la timidité naturelle du cardinal, qui lui avoit grossi les objets, et fait interpréter criminellement des actions d'elles-mêmes fort innocentes.

Mais toutes les remontrances furent inutiles, aussi bien que les instances du père de Gondy, de l'évêque de Châlons et du sieur de Caumartin, pour obtenir la liberté de ces malheureux, qu'ils croyoient

fort innocens. Il sembla même que les offices qu'on leur rendoit ne faisoient que l'aigrir au lieu de l'adoucir : et cela alla si avant, que non seulement ils restèrent prisonniers pendant deux ans entiers jusqu'à la paix générale qui les devoit faire élargir, mais il fit en sorte, par le moyen de M. le prince, qu'ils furent transférés à Bilfelt (1), où ils demeurèrent encore un an à la charge de Son Eminence, qui payoit régulièrement leur pension de quartier en quartier. Peut-être même n'en seroient-ils jamais sortis, si Noël, qui étoit fort industrieux et entreprenant, n'avoit trouvé moyen de détacher peu à peu avec la pointe d'un petit couteau, et avec une patience de prisonnier, une très-grosse pierre de taille. Il fit un très-grand trou dans la muraille, par où il descendit avec ses draps : après quoi il vint droit en France, où il se présenta aux amis du cardinal, avec la constance d'un homme parfaitement innocent, pour leur demander justice; offrant de se remettre dans la Conciergerie et partout ailleurs, si on vouloit lui faire son procès. M. de Châlons en ayant écrit à Son Eminence, prit occasion de lui demander la liberté d'Imbert, qui étoit toujours à Bilfelt, et de lui envoyer exprès le sieur Despinay, qui ne put rien obtenir au premier voyage; mais y étant retourné une seconde fois, on le lui remit entre les mains, pour être rendu à M. de Châlons, à condition de répondre de sa personne et de sa conduite. Enfin le cardinal de Retz est toujours demeuré si persuadé de leur prétendue trahison, que depuis son retour en France il n'a jamais voulu écou-

(1) Place qui appartenoit à l'électeur de Brandebourg. (*Note de l'auteur.*)

ter aucun de ses amis sur ce sujet, ni les prières des deux accusés, pour être reçus à se justifier, et à lui faire connoître leur innocence.

Voilà le détail de ce qui s'est passé dans l'affaire de ces deux misérables; et c'est là peut-être la cause du malheur qui a toujours été depuis dans les affaires du cardinal de Retz, dont la vie vagabonde continua plus de trois ans après qu'il les eut fait arrêter, et ne finit que par la démission de son archevêché, qui n'a pas été pour lui une fin fort avantageuse et fort glorieuse. Mais pouvoit-on attendre autre chose d'un homme dont toute la joie étoit, sur la fin, de s'enfoncer obscurément dans les hôtelleries, et de faire dans toutes les villes où il séjournoit ce que font ordinairement ceux dont il empruntoit les habits et les noms, sans vouloir presque entendre parler de ses affaires, surtout quand on lui proposoit quelque action de vigueur et de fermeté?

Ce n'est pas qu'il n'en affectât toujours les apparences et le langage: il comparoit sa retraite dans les hôtelleries à celle des saints anachorètes dans les déserts; mais il attribuoit, avec plus de fondement, l'obscurité de sa vie à la nécessité d'éviter les persécutions. Il est vrai d'ailleurs qu'il y eut de certains momens où il sembloit vouloir prendre courage, et suivre les conseils de ses amis: mais ce n'étoit qu'une boutade, qu'une vapeur qui se dissipoit en un instant. Après cela il retomboit aussitôt dans son néant; et c'est pourquoi Malclerc, qui le connoissoit mieux que personne, disoit ordinairement à Joly, quand il le voyoit s'efforcer à lui inspirer des sentimens plus dignes de lui et de son caractère, qu'il perdoit son

temps et ses paroles, et qu'il *ne feroit jamais d'une buse un épervier*.

Une des occasions où le cardinal de Retz parut un peu se réveiller fut lorsque le cardinal Mazarin remit le fort de Mardick et les autres places maritimes de la Flandre entre les mains de Cromwell : d'où Joly, qui étoit à Amsterdam, prit sujet de composer un petit écrit pour faire sentir toutes les conséquences d'un marché si préjudiciable à la France, sous le titre de *Lettre d'un gentilhomme anglais à un de ses amis à La Haye*. Le cardinal en ayant été touché, en fit un autre en forme de *Remontrance adressée au Roi sur la remise des places maritimes de la Flandre entre les mains des Anglais*. Cette pièce, conçue en termes pompeux et magnifiques, courut par toute l'Europe avec un très-grand applaudissement, et fut traduite en diverses langues. Cette affaire n'avoit du reste aucun rapport avec celles du cardinal de Retz; cependant comme elle intéressoit le cardinal Mazarin, dont elle décrioit la conduite, il fut fort flatté du succès de sa pièce; et ceux qui étoient auprès de lui espérèrent pendant quelque temps que cela pourroit réveiller son ambition, et lui faire entreprendre des choses plus grandes et plus importantes pour lui.

Ils conçurent de plus grandes espérances quand ils le virent résolu d'aller à Bruxelles pour remercier M. le prince du secours qu'il lui avoit envoyé à Cologne, ne doutant pas qu'ils ne s'unissent étroitement ensemble pour agir de concert contre leur ennemi commun. Le cardinal y paroissoit entièrement résolu : cependant ils ne firent rien, Son Eminence

s'étant contentée de faire sentir à Son Altesse qu'il n'étoit plus en état de rien entreprendre, ses amis l'ayant abandonné, particulièrement le duc de Noirmoutier, qu'il disoit l'avoir trahi, et n'avoir rien voulu faire pour lui : ce qui n'étoit pas tout-à-fait vrai. Il se garda bien de laisser connoître à M. le prince les ressources qui lui restoient du côté du spirituel, en fulminant un interdit de concert avec lui et avec les Espagnols, qui pouvoient, en ce cas-là, ménager la protection du Pape : ce qui auroit causé sans doute un très-grand désordre dans Paris, et donné aux mécontens une belle occasion d'entreprendre quelque chose de considérable.

Ainsi toute leur conférence se passa en malédictions contre Noirmoutier, qui étoit fort haï de Son Altesse, et en assurances générales de correspondance et d'amitié, sans s'engager à rien, sinon que M. le prince promit de ne point faire sa paix, ni le cardinal de donner sa démission, sans s'avertir l'un l'autre. Après cela le cardinal, selon sa coutume, donna un chiffre à Son Altesse, dont il ne fit pas beaucoup plus d'usage que de ceux qu'il avoit laissés à don Louis de Haro et au comte de Fuensaldagne.

Dans ce même voyage le cardinal fit aussi faire des complimens au roi d'Angleterre, et donner au duc d'Ormond l'adresse de Joly à Amsterdam, afin que si Sa Majesté Britannique avoit quelque chose à lui ordonner, elle lui envoyât ses commandemens par cette voie. Après cela il retourna en Hollande, croyant avoir fait les plus belles choses du monde, ou du moins le voulant faire accroire, parce que de temps en temps il recevoit des lettres de M. le prince

qui ne signifioient rien, et auxquelles il répondoit de même.

Cependant sa vie obscure et vagabonde continuoit toujours, tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, à Amsterdam, à La Haye, à Rotterdam, à Utrecht, et en plusieurs autres villes de Hollande. Mais on se plaisoit particulièrement à Utrecht, dans une auberge qui avoit pour enseigne *Kleine poortje* (la petite porte), dont la servante nommée *Annetje*, ou Nanon, occupoit une assez bonne place dans le cœur du cardinal. Ce fut là que l'abbé Charier l'alla trouver pour lui persuader de donner sa démission, et d'entrer pour cet effet en négociation avec le maréchal de Villeroy et le grand prevôt, dont il exaltoit fort le crédit et les bonnes intentions. Mais il ne fut pas écouté, attendu qu'on doutoit du prétendu crédit de ces entremetteurs, et que le conseil de Paris n'étoit pas de cet avis. D'ailleurs M. le prince ayant engagé le cardinal de faire un second voyage à Bruxelles, il lui fit part d'une intelligence qu'il ménageoit avec la noblesse de Normandie par le moyen du comte de Creguy-Berneville, et par M. d'Annery, ancien ami du cardinal de Retz. Le maréchal d'Hocquincourt, qui s'étoit aussi retiré à Bruxelles fort mécontent du cardinal Mazarin, avoit beaucoup de part en cette affaire, et devoit être détaché avec quatre mille chevaux pour se jeter en Normandie, pendant que l'armée d'Espagne iroit se poster sur la rivière de Somme aux environs du Crotoy, dont le gouverneur avoit des relations avec M. le prince, qui devoit de là marcher à Paris aux premiers avis qu'on auroit du soulèvement de la Normandie, et mener avec lui le cardinal de Retz.

Mais tous ces projets, assez bien concertés, n'eurent point d'effet, par l'entêtement des Espagnols et de don Juan, qui ayant voulu avant toutes choses tenter le secours de Dunkerque assiégé par M. de Turenne, furent battus à la bataille des Dunes (1), le maréchal d'Hocquincourt tué, et toute leur armée dissipée, malgré les soins et la bravoure de M. le prince et de don Juan, qui ne laissèrent pas d'y acquérir beaucoup de gloire.

Pendant tous ces grands événemens il arriva que douze ou quinze aventuriers français allèrent descendre à Amsterdam, dans la maison où Joly et Verjus étoient logés, sous la conduite d'un homme qu'ils disoient avoir lui seul le secret de leur voyage, dont ils ignoroient le dessein, si ce n'est qu'ils cherchoient une personne de qualité dont ils avoient déjà fait la perquisition en plusieurs villes d'Allemagne, particulièrement à Cologne; que c'étoit l'abbé Fouquet qui les employoit, et qui leur faisoit donner à chacun demi pistole par jour; qu'il y avoit encore une autre bande de leurs camarades dans Amsterdam, logés ailleurs. C'est tout ce qu'on put savoir de ces bandits, par le moyen de quelques gens que Joly chargea de boire avec eux, et de les faire causer: ce qui ne leur fut pas fort difficile, ces misérables s'étant conduits avec si peu de discrétion et de ménagement, qu'il y a lieu de juger qu'ils étoient envoyés autant pour faire peur que pour faire du mal. Quoi qu'il en soit, Joly partit aussitôt pour en aller donner avis au cardinal, qui étoit à Naërden avec l'abbé Charier : ce qui

(1) *A la bataille des Dunes :* Cette bataille fut livrée le 4 juin 1658.

l'obligea de retourner à Utrecht, comme dans un lieu plus grand et plus sûr.

Il y fut visité peu de temps après par le duc d'Ormond, chargé de complimens pour Son Eminence de la part du roi d'Angleterre; et ce fut de lui qu'il apprit la première nouvelle de la bataille de Dunkerque. Ce fut aussi le même seigneur qui lui vint annoncer dans la suite la mort de Cromwell (1), et qui pria Son Eminence de faire ce qu'elle pourroit du côté de Rome, pour disposer le Pape à secourir le roi d'Angleterre son maître de quelque somme d'argent dans cette conjoncture, et à lui rendre les catholiques de son royaume favorables, Sa Majesté promettant de les prendre sous sa protection après son rétablissement. La proposition fut reçue comme elle le devoit être par le cardinal de Retz, qui promit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour le service du Roi. En effet, il proposa aussitôt à l'abbé Charier de retourner à Rome pour proposer cette affaire au Pape et au cardinal patron, et pour voir en même temps la disposition de cette cour par rapport à lui. Mais l'abbé, qui avoit d'autres vues, s'en défendit pendant quelque temps, et la chose en demeura là pour le coup.

Ensuite le cardinal étant allé à Rotterdam, un nommé Saint-Gilles le fut trouver de la part des jansénistes, qui, se voyant fort pressés du côté de la cour de Rome et de celle de France, s'adressèrent au cardinal pour lui proposer de s'unir à eux, avec offre de tout le crédit et de la bourse de leurs amis, qui étoient

(1) *La mort de Cromwell* : Olivier Cromwell mourut le 13 septembre 1658, âgé de cinquante-cinq ans.

en grand nombre et fort puissans, lui conseillant fortement d'éclater, et de se servir de toute son autorité, qui seroit appuyée vigoureusement de tous leurs partisans. Cette offre auroit pu être acceptée, et auroit peut-être produit son effet, si elle eût pu être faite à propos; mais ces messieurs n'ayant rien dit dans le temps, et ne se mettant alors en mouvement que pour leurs intérêts particuliers, le cardinal, dont le courage étoit d'ailleurs extrêmement amolli et le crédit diminué, ne fit aucune attention à leurs propositions, comme s'il eût voulu rebuter tous ceux dont il pouvoit espérer quelques secours. Ainsi l'abbé Charier voyant qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là, se résolut enfin d'aller à Rome pour Son Eminence, en faveur du roi d'Angleterre. Saint-Gilles, qui lui avoit apporté des lettres du sieur de Bagnols son parent, lui ayant fait comprendre que son voyage pourroit n'être pas inutile aux jansénistes, et lui ayant promis quelques fonds pour sa subsistance: sans quoi il ne se seroit pas embarqué, attendu qu'alors il ne comptoit pas beaucoup sur les promesses du cardinal. Ainsi Saint-Gilles étant retourné en France sans remporter avec lui autre chose qu'un chiffre, qui étoit la conclusion ordinaire des négociations qui se faisoient avec lui, l'abbé Charier se mit en chemin avec le cardinal de Retz, qui voulut le conduire lui-même jusqu'à Ausbourg, où il lui donna de plus une somme considérable, qui acheva de le déterminer, et leva toutes les difficultés qu'il avoit faites jusque là.

[1659] Ce voyage, fait à contre-temps, fut entièrement inutile: tout ce que put faire l'abbé Charier fut d'obtenir une audience secrète du cardinal Azzo-

lin, qui, s'étant bien voulu charger d'en parler au cardinal patron, lui dit pour toute réponse, peu de jours après, que les promesses du roi d'Angleterre n'avoient fait aucune impression; que, quelque avantage qu'on pût se promettre de sa part en faveur des catholiques anglais, on ne se résoudroit jamais à lui donner ou à lui prêter de l'argent; qu'à l'égard du cardinal de Retz, les parens du Pape ne songeant qu'à leur établissement étoient plus éloignés que jamais de se brouiller en sa considération avec la cour de France; qu'enfin le jansénisme étoit une chose si odieuse, qu'il n'étoit pas permis d'en ouvrir la bouche, et qu'il seroit non-seulement inutile, mais même dangereux, d'en parler; qu'il avoit dit au cardinal patron que l'abbé Charier étoit à Rome, mais qu'il l'avoit trouvé si froid, et tellement éloigné de rien écouter sur aucune des propositions dont il étoit chargé, qu'il ne lui conseilloit pas d'y songer davantage.

Sur cette réponse, l'abbé, sans demander audience au Pape ni au cardinal patron, s'en retourna en France, après avoir informé le cardinal de Retz du peu de succès de sa négociation. De son côté, le cardinal alla à Ratisbonne, d'où il retourna en Hollande en grande diligence, sur les bruits qui couroient de la paix générale. Il y trouva Verjus qui arrivoit de France, où il l'avoit envoyé pour avoir des nouvelles certaines de ses amis, et pour changer ses chiffres et ses adresses, à cause de la prétendue trahison de ses domestiques : après quoi il passa en Flandre pour conférer avec M. le prince, qui l'avoit averti des dispositions à la paix.

Ils auroient bien voulu empêcher la paix l'un et l'autre s'ils avoient pu, aussi bien que le marquis de Caracène, qui commandoit en Flandre. Il y avoit aussi une cabale à la cour d'Espagne qui s'y opposoit ouvertement, disant que leurs affaires n'étoient pas en assez mauvais état pour les obliger à rien précipiter; qu'il y avoit lieu d'espérer une révolution en France; qu'après avoir engagé le cardinal Mazarin à une conférence sur la frontière, il ne pouvoit éviter de deux choses l'une, ou de leur accorder la plupart de leurs demandes, ou de se charger de toute la haine de la rupture : ce qui seroit d'une dangereuse conséquence pour lui, et dans les pays étrangers et dans la France, la Reine commençant à croire elle-même qu'il ne souhaitoit pas la paix ni le mariage du Roi avec l'Infante, dans l'espérance peut-être de lui faire épouser Anne Mancini sa nièce (1), dont le Roi étoit devenu fort amoureux.

Mais don Louis de Haro, ministre d'Espagne, raisonnoit d'une autre manière. Le mauvais succès de la bataille d'Elvas, gagnée par les Portugais au mois de janvier 1659, à laquelle il s'étoit trouvé en personne, lui avoit inspiré un si grand désir de vengeance, qu'il n'étoit occupé que de cela, répondant à tous propos à ceux qui le pressoient sur ce sujet: *Hà menester conquistar à Portugal* (2). Il avoit tant de peur que le traité commencé, par lequel le cardinal Mazarin

(1) Le cardinal sachant que le Roi n'en viendroit jamais jusqu'à épouser sa nièce, et qu'elle ne pouvoit être tout au plus que sa maîtresse, craignit que ce prince ne s'en dégoûtât ensuite, et que la disgrâce ne retombât sur lui-même par contre-coup. Il prit donc le parti de l'éloigner, et ce fut un trait de prudence. — (2) Il faut conquérir le Portugal. (*Notes de l'auteur.*)

promettoit d'abandonner les Portugais, ne manquât, qu'il pensa plusieurs fois se relâcher sur le rétablissement de M. le prince, en lui faisant offrir sur les terres d'Espagne deux fois plus de bien qu'il n'en avoit en France (1). Il écrivit aussi au marquis de Caracène de rompre tout commerce avec le cardinal de Retz, parce que le moindre ombrage qu'on donneroit de ce côté-là au cardinal Mazarin lui feroit rompre la paix.

Cela n'empêcha pas que le cardinal de Retz n'allât plusieurs fois à Bruxelles pendant le traité; qu'il n'y vît le marquis de Caracène, et qu'il n'y eût plusieurs conférences avec M. le prince sur les intelligences en Normandie, qui continuoient toujours, mais qui furent enfin découvertes par la prise du sieur de Bonneson, gentilhomme de Sologne, qui eut la tête coupée à Paris : ce qui obligea les sieurs de Crégui et d'Anneri à se retirer en Hollande.

La paix étant faite (2), les commerces du cardinal de Retz avec Son Altesse cessèrent tout d'un coup, ou se réduisirent à des protestations d'amitié, M. le prince étant revenu en France : au lieu que Son Eminence fut contrainte de s'en retourner en Hollande, avec le chagrin de n'avoir pas voulu profiter de l'union qu'il auroit pu faire avec Son Altesse. C'est pourquoi Joly, ne voyant plus de ressource pour lui, lui conseilla de quitter cette vie vagabonde, et de se retirer plutôt dans quelque monastère, sous la protection

(1) C'étoit une feinte de l'Espagne, pour faire craindre au cardinal Mazarin qu'on n'abandonnât au prince une partie considérable des Pays-Bas. (*Note de l'auteur.*) — (2) *La paix étant faite* : Elle fut signée le 7 novembre 1659.

de l'Empereur, où il pourroit vivre d'une manière plus honorable, plus religieuse, et plus conforme à son état, et d'ailleurs avec beaucoup moins de dépense.

[1660] Mais le cardinal ne voulut point écouter ses avis. Après avoir fait un troisième voyage à Bruxelles, pour y saluer le roi d'Angleterre à son retour de la conférence des Pyrénées, il retourna en Hollande pour y vivre comme auparavant, volant de ville en ville et courant d'auberge en auberge, passant son temps à la comédie, aux danseurs de corde, aux marionnettes, et à d'autres amusemens de cette nature, sans pouvoir souffrir une lecture sérieuse. S'il lisoit, il ne lisoit que des livres de badinerie et des fadaises. Cette conduite bizarre fatiguoit étrangement Joly et Verjus, d'autant plus que sa plus grande application étoit de jeter de la défiance et de la jalousie entre tous ceux qui l'approchoient, par des rapports souvent supposés qu'il leur faisoit aux uns et aux autres; de sorte qu'il y avoit toujours des disputes et des éclaircissemens, dans lesquels le cardinal ne manquoit jamais de prendre le parti de son écuyer Malclerc, qui le gouvernoit avec un empire absolu, fondé non pas tant sur l'inclination ou sur l'amitié, que sur le besoin qu'il avoit de son ministère en certains amusemens; et peut-être aussi de crainte qu'il ne découvrît ses foiblesses et ses folies, dont il étoit l'unique confident et le témoin.

Cette dépendance du cardinal augmenta même depuis une contestation violente qu'il eut un jour avec l'écuyer à Anvers, dans une hôtellerie qui a pour enseigne la ville de Sevemberg : car, des paroles en étant venus aux coups, ils se gourmèrent et se pri-

rent à la gorge avec tant de fureur, et avec si peu de respect de la part de l'écuyer, que le cardinal eut le nez fort endommagé, et son rabat tout déchiré. Il fut apparemment bien battu; et cela le rendit depuis si soumis et si souple, que Son Eminence n'osoit parler à personne sans en rendre compte à son écuyer et sans le consulter, faisant ensuite tout ce qu'il ordonnoit.

On n'a jamais bien su le sujet de cette querelle; et le sieur Vacherot, médecin du cardinal, qui accourut au bruit avec quelques domestiques qui virent comme lui le débris du combat et les marques sanglantes sorties des nez des deux athlètes, ne purent dire autre chose à Joly que ce qu'ils avoient vu, les parties ayant gardé un profond silence sur le sujet de cette tragi-comédie. Quoi qu'il en soit, l'impudence de l'écuyer alla si loin, qu'il n'y avoit pas de malice basse et vilaine qu'il ne fît impunément à tous ceux qui approchoient du cardinal; et cela en sa présence, sans qu'il osât dire un mot. Cet insolent ne se contenta pas d'être le maître de sa personne et de sa bourse sans rendre compte : il voulut encore l'être de toutes ses affaires, et se fit pour cet effet envoyer des chiffres de Paris qui lui étoient particuliers. Mais ayant découvert que le sieur de Caumartin et les autres confidens de Son Eminence ne vouloient avoir affaire qu'à Joly, il entreprit de le ruiner dans son esprit, et de le lui rendre suspect par ses artifices et ses calomnies: mettant tout en œuvre pour découvrir quelque chose dont il pût faire usage contre lui, jusqu'à entrer la nuit dans sa chambre pendant qu'il dormoit, et faire l'inventaire de tout ce qu'il y avoit dans ses poches.

Joly fut averti de tous ces tours par les domestiques du cardinal; mais il ne daigna pas s'en plaindre, et il travailla toujours à ses affaires avec la même affection et la même assiduité. Le cardinal, de son côté, jouoit son rôle avec une grande dissimulation, et continuoit de donner à Joly les mêmes marques de confiance et d'amitié, particulièrement quand il lui survenoit des affaires au dessus de la portée de Malclerc. Mais il est certain que ce n'étoit que par grimace, et que le cœur de Son Eminence étoit entièrement changé à son égard.

Le désordre dans la vie et dans les manières du cardinal de Retz dura deux ans entiers, et jusqu'à son accommodement : ne s'étant rien passé de considérable pendant tout ce temps, à la réserve de quelques voyages qu'il fit, l'un à Hambourg pour aller voir la reine Christine de Suède, et deux en Angleterre, après le rétablissement du roi Charles II, pour le faire souvenir des promesses qu'il lui avoit faites de ménager sa réconciliation avec la cour. M. d'Aubigny, qui se trouva pour lors en Angleterre, contribua beaucoup à la bonne réception qui lui fut faite par Sa Majesté, par le duc d'Ormond et par le chancelier : mais tout cela ne produisit rien de solide, qu'un présent de quatre mille guinées, dont les lettres de change furent apportées en Hollande par le sieur Meade, gentilhomme irlandais, qui étoit auprès de M. d'Aubigny. Le sieur Malclerc ne manqua pas de se rendre aussitôt maître de cette somme, et d'obliger Son Eminence à tenir le cas fort secret: sous prétexte que si ses amis venoient à le savoir, ils cesseroient de lui envoyer les huit mille écus qu'ils lui fournissoient tous les ans pour sa subsistance.

Peu de temps après le cardinal Mazarin s'étant mis dans la tête de marier une de ses nièces avec le roi d'Angleterre, et ayant envoyé le sieur Bertet à Londres pour ménager cette affaire, M. d'Aubigny ne manqua pas d'en donner avis au cardinal de Retz, afin qu'il tâchât de profiter de cette conjoncture : ce qui obligea Son Eminence de retourner à Londres, dans le dessein d'aider autant qu'il pourroit à la conclusion de ce mariage, ne doutant pas que ce ne fût une voie sûre pour se raccommoder avec le cardinal Mazarin. Mais ayant trouvé le Roi et son conseil fort éloignés de cette proposition, il changea de batterie ; et entrant dans l'esprit de la cour, il déclama vivement contre le dessein du cardinal Mazarin, et fit tout ce qu'il put pour persuader au monde que c'étoit lui qui avoit empêché cette indigne alliance, et qu'il n'avoit entrepris le voyage d'Angleterre que pour cela (1). Il proposa à Sa Majesté une personne plus digne de son attention, savoir la princesse de Parme, dont les Espagnols offroient de payer la dot comme d'une fille d'Espagne ; et cela fut poussé si avant par M. d'Aubigny et par le moyen du comte de Bristol, que le Roi fit partir le dernier pour en aller faire la demande. Mais le chancelier qui avoit d'autres vues, et qui ne l'avoit laissé partir que pour l'éloigner de la cour, ayant proposé la princesse de Portugal, fit changer tout d'un coup l'esprit du Roi ; et le comte fut rappelé de Bruxelles, où il s'étoit arrêté. Cette résolution surprit un peu le cardinal, qui tâchoit de

(1) Le roi d'Angleterre écouta cette proposition avec mépris, et dit que la fortune ne lui avoit point encore fait de pareille insulte. (*Note de l'auteur.*)

persuader au monde qu'il gouvernoit la cour d'Angleterre, quoique dans la vérité il n'eût aucune part dans les affaires du pays, si ce n'est peut-être dans celles de M. d'Aubigny, à qui Sa Majesté Britannique vouloit faire donner un chapeau de cardinal.

Le chancelier témoignoit aussi désirer la chose; de sorte que le cardinal de Retz fut chargé de la conduite de cette négociation à la cour de Rome. Cela lui donna occasion d'écrire plusieurs lettres, et de dresser de grands mémoires dont il se faisoit honneur, et qui étoient pourtant de la façon de Joly. Enfin cette affaire traîna long-temps et ne réussit pas, quoique le chancelier eût envoyé à Rome le sieur Beslin, son secrétaire et son confident, avec des lettres très-pressantes de la reine d'Angleterre, et des pouvoirs pour employer le nom du Roi où il le trouveroit à propos. Mais il y a bien de l'apparence que tout cela étoit pour la montre, et que cet homme avoit été choisi plutôt pour traverser la chose que pour l'avancer.

Quoi qu'il en soit, cette affaire fut le prétexte de plusieurs sommes considérables qui furent données à Son Eminence en différentes occasions, pour lesquelles il ne rendit que peu de services, et même assez inutiles; quoique cependant il se donnât de grands mouvemens, ayant fait exprès un voyage à Hambourg pour engager la reine Christine à écrire au cardinal Azzolin et à ses autres amis de Rome, en faveur de M. d'Aubigny. Il fit aussi la dépense de quelques conseils, entre autres celui de faire passer vingt vaisseaux de guerre dans le détroit, et jusqu'à Civita-Vecchia, pour faire peur au Pape et à ses neveux, et les obliger à faire ce qu'on souhaitoit d'eux.

Ce fut à peu près dans ce temps-là que les amis du cardinal de Retz, prenant occasion de la mauvaise santé du cardinal Mazarin, tâchèrent de remuer la conscience de celui-ci, en lui faisant représenter qu'il n'étoit ni juste ni glorieux pour lui de laisser l'Eglise de Paris dans le trouble où elle étoit; et qu'après avoir donné la paix à toute l'Europe, il devoit couronner son ouvrage en la donnant à l'Eglise. Mais voyant qu'il n'étoit pas fort sensible à cette gloire, ils entreprirent de lui faire peur, en publiant une lettre adressée à tous les évêques. Cette lettre, qui étoit très-bien faite, et de la façon des jansénistes, reprochoit au cardinal Mazarin la dureté qu'il conservoit encore pour le cardinal de Retz après la conclusion de la paix générale, et jusque sur le bord de son tombeau. Elle finissoit par implorer le secours et les prières de tous les prélats de l'Eglise catholique; et cela étoit tourné de manière à faire juger que si on ne lui rendoit pas justice il n'en demeureroit pas là, et qu'il seroit enfin obligé à faire usage des derniers remèdes : dont on disoit n'avoir pas voulu se servir, dans la crainte de troubler l'Etat pendant la guerre.

Cette lettre plut extrêmement au cardinal de Retz, qui, après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer aussitôt en latin et en français, et en signa plusieurs exemplaires, que Joly eut ordre d'envoyer aux évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et de Pologne. Mais la maladie du cardinal Mazarin ayant augmenté considérablement, et l'évêque de Châlons lui ayant écrit qu'il seroit peut-être mieux de ne point porter les choses à l'extrémité, et qu'il y avoit encore quelque chose à espérer en ménageant l'esprit du

ministre, Son Eminence changea tout d'un coup de sentiment, et résolut de supprimer entièrement cette lettre, dans la crainte qu'elle ne l'engageât à soutenir cette démarche par quelque action d'éclat. Cela se fit malgré tout ce que put lui représenter Joly et les auteurs de la lettre, qui auroient bien voulu ne pas perdre le fruit de leur travail : jusque là qu'il leur déclara nettement qu'il voyoit bien que leur dessein étoit de le pousser plus loin; mais qu'il aimoit mieux demeurer encore dix ans dans le même état, que de rien faire qui pût aigrir davantage la cour et le cardinal Mazarin contre lui.

[1661] Enfin pourtant l'évêque de Châlons ayant mandé qu'il n'y avoit plus rien à espérer qu'en donnant la démission, le cardinal de Retz revint à son premier sentiment, et consentit à la publication de la lettre, dans l'espérance qu'elle pourroit intimider le cardinal Mazarin et le faire rentrer en lui-même avant que de mourir, en fournissant à ceux qui l'assistoient à la mort une belle occasion de lui presser la conscience sur cet article : de sorte qu'on en répandit de tous les côtés. On en adressa des exemplaires non-seulement aux évêques, mais à tous les ecclésiastiques et particuliers qu'on jugea en devoir faire un bon usage. Mais cela ne fut pas d'une grande utilité, parce que le cardinal ne voulut pas faire la moindre démarche pour soutenir cette lettre : d'ailleurs le cardinal Mazarin étant mort à peu près dans ce temps-là (1), il fallut prendre d'autres mesures. La première fut un peu brusque et peut-être téméraire, quoique fondée

(1) *A peu près dans ce temps-là :* Mazarin mourut à Vincennes le 9 mars 1661, âgé de cinquante-neuf ans.

sur les avis de plusieurs amis. On lui conseilla de se rendre à Paris incessamment. Il s'avança jusqu'à Valenciennes, pour être à portée de prendre son parti suivant les nouvelles qu'il y recevroit, et il écrivit à Joly et à Verjus de le suivre d'Amsterdam où ils étoient: ce qu'ils firent malgré eux, jugeant bien que ce mouvement précipité ne produiroit pas un bon effet. S'étant avancés jusqu'à Bruxelles, ils y trouvèrent le cardinal de retour, parce que Son Eminence apprit à Valenciennes que le Roi avoit fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de le recevoir ou de lui donner passage, avec des expressions plus aigres et plus fortes que du temps du cardinal Mazarin.

M. d'Aubigny, qui étoit en Angleterre, avoit conçu à peu près des espérances semblables en faveur de Son Eminence, qu'il avoit même poussées beaucoup plus loin: car ayant conféré avec Bertet (1), qui s'étoit mêlé autrefois des affaires de Son Eminence, ils se figurèrent tous deux que non-seulement il seroit aisé de ménager son retour, mais ils se mirent aussi dans la tête de lui faire remplir la place de son ennemi dans le conseil de Sa Majesté; et dans cette vue chimérique Bertet partit de Londres en poste avec le sieur Meade, gentilhomme de M. d'Aubigny, qui devoit le faire aboucher avec les amis du cardinal de Retz. Le cardinal envoya dans le même temps son écuyer Malclerc à Paris, apparemment pour le même sujet, quoique depuis il s'en soit toujours bien défendu. Quoi qu'il en

(1) C'est ce Bertet qui avoit été chargé de proposer le mariage d'une nièce du cardinal de Mazarin, et de promettre au roi de la Grande-Bretagne douze millions pour sa dot. (*Note de l'auteur.*)

soit, cette intrigue finit bientôt par la prison de Bertet, qui fut mis à la Bastille. Pour l'écuyer du cardinal et le gentilhomme de M. d'Aubigny, ils se retirèrent heureusement, l'un en Angleterre, et l'autre à Valenciennes, où son maître l'attendoit avec impatience.

Cependant les sieurs Le Tellier et Fouquet ayant jugé qu'il leur seroit avantageux de ménager la démission du cardinal de Retz, qu'ils savoient être désirée sérieusement par le Roi et par la Reine mère, conformément aux derniers conseils du cardinal Mazarin, prirent séparément leurs mesures pour tâcher d'en venir à bout. Pour cet effet, le sieur Le Tellier fit partir le baron de Pennacors, parent du cardinal de Retz, qui avoit été employé dans la plupart des affaires passées : et cela de concert avec l'évêque de Coutances, qui, malgré ce qui s'étoit passé à son égard dans les derniers désordres, avoit toujours rendu de bons offices au cardinal. Le baron ayant donc été trouver Joly à Amsterdam, lui expliqua le sujet de sa commission, assurant que le sieur Le Tellier étoit dans la disposition de faire plaisir à Son Eminence autant qu'il lui seroit possible, et de le dispenser même de la démission, si cela étoit faisable; qu'en tout cas il se faisoit fort de lui procurer une récompense très-considérable dont il auroit lieu d'être content, laissant entendre qu'il falloit commencer par rentrer en grâce; et que Sa Majesté étant une fois contente de sa soumission, il pourroit se présenter pour lui des choses qui vaudroient mieux que l'archevêché de Paris. Joly, sans approuver la commission, ne laissa pas d'en écrire au cardinal de Retz, qui

lui ordonna aussitôt de mener Pennacors à La Haye, où il eut de longues conférences avec Son Eminence, qui feignit, en présence de Joly, de ne pouvoir se relâcher sur la démission : mais apparemment il tenoit un autre langage en particulier, puisqu'il consentit enfin à faire ce qu'on souhaitoit de lui. Il écrivit au Roi et à la Reine mère des lettres qui devoient leur être rendues par le sieur Le Tellier, dans lesquelles, après s'être excusé du refus qu'il avoit fait jusque là de donner sa démission, sur les manières du cardinal Mazarin, il assuroit Leurs Majestés d'une soumission parfaite à leurs volontés, et d'être prêt à renoncer à tous ses intérêts, lorsqu'il ne s'agiroit plus de ceux de la conscience et de l'Eglise.

Pennacors s'en retourna avec ces lettres, qui furent dressées par Joly; et le cardinal affecta de lui dire devant tout le monde que si on continuoit à vouloir sa démission, il n'avoit que faire de revenir, quoique dans le tête-à-tête il lui eût dit tout le contraire, mais en confidence, et après avoir exigé de lui le secret à l'égard de l'abbé de Lameth, de Joly et de Verjus. Pennacors, de son côté, stipula le même secret au nom du sieur Le Tellier sur toute cette négociation, déclarant qu'il quitteroit tout là, s'il apprenoit que le surintendant Fouquet en eût entendu parler.

Cependant à peine fut-il parti, que l'abbé Charier arriva à La Haye de la part du sieur Fouquet, dans le même dessein de négocier avec Son Eminence pour la démission de son archevêché, qu'il avoit intention de faire tomber à un de ses frères, offrant de lui faire donner en bénéfices tout ce qu'il auroit presque pu

souhaiter, et de fixer la restitution des revenus de l'archevêché à telle somme qu'il auroit agréable, dont l'abbé avoit ordre de lui payer une partie d'avance, s'il savoit que la chose pût lui faire plaisir.

Ces propositions furent accompagnées d'éloges magnifiques du surintendant : le négociateur exaltant par dessus les nues sa générosité, sa libéralité, sa fidélité inviolable envers ses amis, le crédit extraordinaire qu'il avoit à la cour, et sa faveur auprès du Roi et de la Reine, qui ne laissoient pas lieu de douter qu'il ne devînt dans peu le maître de toutes les affaires. C'étoient là autant de considérations que l'abbé crut devoir faire une forte impression sur l'esprit du cardinal, et le déterminer à prendre un parti dont il savoit bien d'ailleurs qu'il n'étoit pas éloigné ; mais il fut bien surpris lorsque Son Eminence, après avoir exigé de lui le secret de la confession avec serment, lui conta en présence de Joly tout ce qui s'étoit passé avec Pennacors, et lui fit sentir la différence des propositions du sieur Le Tellier et de celles du sieur Fouquet : le dernier demandant absolument la démission, au lieu que l'autre se faisoit presque fort de lui conserver l'archevêché. Il y ajouta une réflexion encore plus essentielle : c'est que le surintendant ne parloit qu'en son nom et de son chef, au lieu que Pennacors avoit laissé à entendre qu'il étoit, en quelque façon, autorisé du Roi et de la Reine. Cela fit dire dès lors à Joly que le surintendant n'étoit pas si bien en cour et dans l'esprit de Leurs Majestés qu'il se le figuroit, puisqu'on lui cachoit une affaire de cette nature.

Le cardinal et l'abbé Charier se moquèrent de cette

conséquence, qui fut cependant bientôt justifiée (1) dans la suite : mais ils convinrent qu'il falloit attendre des nouvelles de Pennacors, et qu'en attendant l'abbé pourroit écrire en termes généraux que Son Eminence ne vouloit point entendre parler de démission. Il eut cependant assez de peine à se réduire à ce parti, qui n'étoit pas d'un homme droit : s'imaginant d'ailleurs que la médiation du sieur Fouquet valoit mieux que celle du sieur Le Tellier, et ne pouvant digérer la perte des grandes espérances qu'il avoit bâties sur le succès de cette négociation pour ses intérêts particuliers. Mais comme il étoit attaché depuis long-temps au cardinal de Retz, il fut obligé de déférer à ses raisons et à ses volontés.

Les choses en demeurèrent là pendant trois semaines, sans aucuns incidens nouveaux que des plaintes et des reproches qui arrivoient de tous côtés de la part des amis du cardinal, sur les bruits qui couroient de son accommodement sans leur participation : à quoi on se contenta de répondre qu'il étoit vrai qu'on avoit fait des propositions, mais que Son Eminence ne les écoutoit pas, parce qu'elles rouloient toutes sur la démission qu'il ne vouloit pas donner. Joly en écrivit à Caumartin en ces termes, ne croyant pas que le cardinal de Retz pût jamais oublier les sermens qu'il faisoit à tous propos de ne point quitter son archevêché : comptant d'ailleurs que la négociation de Pennacors, si elle réussissoit, tomberoit entre ses mains pour arrêter les articles de la jouissance, comme il l'avoit toujours désiré. L'évêque de

(1) *Qui fut cependant bientôt justifiée :* En effet, le surintendant Fouquet fut arrêté à Nantes le 5 septembre 1661.

Châlons et son neveu La Houssaye faisoient aussi beaucoup de bruit, pour n'avoir pas de part dans un traité de cette nature, où ils prenoient encore plus d'intérêt que le sieur de Caumartin, attendu que l'évêque couchoit en joue l'archevêché, ayant déjà fait entendre à la cour que le cardinal de Retz se résoudroit beaucoup plus aisément en faveur d'un ami que d'un autre.

On fut assez long-temps sans recevoir des nouvelles de Pennacors, parce que le sieur Le Tellier avoit suivi le Roi au voyage de Nantes que Sa Majesté fit pour arrêter le sieur Fouquet, et qu'il jugea qu'il étoit à propos d'attendre la conclusion de cette affaire, qui occupoit fort Leurs Majestés, avant que de leur rendre les lettres du cardinal pour en obtenir une réponse favorable. Au reste, la nouvelle de la prison du surintendant surprit extraordinairement le cardinal de Retz et l'abbé Charier, qui s'étoient moqués de la conjecture de Joly (1). Le cardinal commença d'en tirer de bons augures pour ses affaires, et d'espérer un succès plus gracieux de l'entreprise du sieur Le Tellier, dont le crédit étoit considérablement augmenté. Mais il ne fut pas long-temps dans cette douce erreur, Pennacors lui ayant fait savoir enfin que ses lettres avoient été présentées et reçues favorablement de Leurs Majestés; que le sieur Le Tellier

(1) On engagea auparavant adroitement M. Fouquet à se défaire de sa charge de procureur général, sous prétexte qu'étant chargé de toutes les affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, elle lui devenoit inutile. La cour alla en Bretagne pour s'emparer de Belle-Ile, que le surintendant avoit achetée de la maison de Retz, et fait fortifier en cas de revers. M. Le Tellier ne voulut se mêler du procès ni directement ni indirectement. (*Note de l'auteur.*)

avoit fait tout son possible pour les disposer à le recevoir en grâce, en lui conservant son archevêché; mais que tout ce qu'il avoit pu dire avoit été inutile, et que s'il vouloit sortir d'affaire il falloit absolument se résoudre à donner sa démission: après quoi il pouvoit se promettre une récompense avantageuse, et toutes sortes d'autres grâces de Sa Majesté. Les lettres de Pennacors étoient même conçues en termes à faire juger que le sieur Le Tellier ne se mettoit plus tant en peine de cette affaire, qu'il n'avoit apparemment entreprise que pour ôter à son concurrent le moyen de faire sa cour au Roi; et quoique le cardinal lui eût dit plutôt cent fois qu'une de revenir, il douta s'il le devoit faire, voyant la froideur et l'indifférence de celui qu'il employoit. Il ne laissa pourtant pas de revenir avec les propositions de la cour sur le pied de sa démission, dont la première étoit l'abbaye de Saint-Denis, qu'on disoit affermée près de quarante mille écus; ensuite la restitution de tous les revenus de l'archevêché, et des autres bénéfices qui se trouveroient avoir été portés à l'épargne ou mis en d'autres mains, que l'on confessoit monter à près de soixante mille livres, quoiqu'il dût y en avoir plus de deux cent mille livres, s'ils avoient été bien économisés; enfin une amnistie générale pour tous ceux qui avoient suivi le cardinal de Retz, et le rappel de tous les chanoines, curés et autres personnes exilées par rapport à lui, qui seroient rétablis dans leurs bénéfices, charges et emplois: nommément le sieur Chassebras, curé de la Madeleine.

Pendant quelques jours le cardinal feignit de rejeter bien loin ces propositions, et de refuser la démis-

sion. L'abbé Charier et Malclerc, qui savoient ses intentions, jouoient aussi le même personnage, disant à l'abbé de Lameth, à Joly et à Verjus, qu'ils le confirmoient autant qu'ils pouvoient dans cette résolution; mais il est certain qu'ils faisoient l'un et l'autre le contraire de ce qu'ils disoient, et qu'ils n'avoient pas de plus grande passion que de finir cette affaire de quelque manière que ce fût, sans s'embarrasser de l'honneur de Son Eminence. La seule chose qui inquiétoit l'abbé étoit la crainte que ce traité ne se conclût par d'autres mains que les siennes, quoiqu'il eût tiré parole positive du contraire du cardinal, et que quand il seroit question de finir, il lui donneroit un billet de créance sur lequel il pourroit arrêter les articles avec le sieur Le Tellier, et terminer l'affaire au préjudice de Pennacors, qui s'en étoit donné tous les soins. Afin d'entretenir Son Eminence dans cette résolution, l'abbé lui représentoit sans cesse que Pennacors et l'évêque de Coutances étoient des misérables, sans aucune considération dans le monde, et dont le sieur Le Tellier se servoit dans le dessein de pouvoir plus aisément manquer de parole; qu'ainsi le cardinal avoit intérêt de faire intervenir quelqu'un qui pût la mieux soutenir, comme lui, parce qu'il avoit beaucoup de liaison avec le maréchal de Villeroy, ami intime du sieur Le Tellier. Les autres confidens du cardinal de Retz écrivoient aussi fortement contre ces deux personnages, et s'accordoient tous en ce point, quoiqu'ils fussent fort divisés entre eux : chacun souhaitant de se rendre maître du traité dans la vue d'en tirer des avantages particuliers, et néanmoins désapprouvant presque tous la démission. Mais le cardinal,

sans les consulter davantage, résolut tout d'un coup de l'offrir, disant qu'il ne pouvoit plus s'empêcher de faire cette démarche ; que, du reste, il embarrasseroit l'affaire de tant de difficultés, qu'elle deviendroit comme impossible. Ces conditions se réduisoient cependant à trois articles, dont le premier étoit qu'on lui rendroit un compte exact de tous ses revenus, à quelque somme qu'ils pussent monter. 2° Que le marquis de Chandenier seroit rétabli dans sa charge, ou qu'il en seroit récompensé : ce qui étoit une suite des sollicitations du sieur Le Clerc, que le marquis avoit envoyé en Hollande exprès pour cela. 3° Une abolition entière et sans restriction pour le sieur d'Anneri, avec son rétablissement dans tous ses biens. M. le prince avoit obtenu celui de M. de Crégui. Joly voyant tout ce qui se passoit jugea que c'étoit une affaire faite : et d'ailleurs il n'avoit pas oublié la facilité avec laquelle le cardinal de Retz avoit abandonné sa démission à Du Flos-Davanton. Cependant, afin de n'avoir rien à se reprocher, il voulut faire une dernière tentative sur l'esprit de Son Eminence pour l'obliger à ne rien précipiter, en lui représentant que le chemin qu'il prenoit ne cadroit pas avec la lettre qu'il avoit écrite au Roi, dans laquelle il ne s'excusoit de donner sa démission que sur l'intérêt de l'Eglise et sur les motifs de sa conscience ; qu'il n'y avoit ni grâce, ni honneur, ni bienséance à changer si promptement de principe, en se réduisant à des conditions purement temporelles ; qu'il n'en falloit venir là que peu à peu, et après bien des degrés ; qu'il ne risquoit rien dans le retardement, et qu'il seroit toujours reçu à cette capitulation ; qu'ainsi, pour mettre son honneur à

couvert, il pouvoit faire dire au Roi qu'il étoit toujours dans la disposition de se soumettre à ses volontés, au moment qu'il le pourroit faire sans agir contre sa conscience et contre les lois de l'Eglise; que pour faire voir à Sa Majesté qu'il n'étoit retenu que par cette considération, il consentoit de donner sa démission, en lui faisant voir un avis canonique signé d'un certain nombre de prélats et de docteurs de Sorbonne, qui portât qu'il le pouvoit faire en bonne conscience; qu'en s'y prenant de cette manière il arriveroit, ou que le Roi n'insisteroit pas sur la démission, ou que sa conduite seroit justifiée devant tout le monde : après quoi il pourroit traiter des conditions. Mais Joly ne fut pas écouté : ses expédiens furent traités de petits moyens et de bagatelles, et il ne fut plus question que de députer Pennacors. L'embarras fut de le faire de manière que l'abbé Charier, à qui le cardinal avoit promis une lettre de créance pour finir cette affaire, ne pût s'en formaliser. Pour leur ôter cette difficulté, Son Eminence ne trouva pas d'autre moyen que celui de les prendre chacun en particulier, et de leur donner à l'un et à l'autre, sous un grand secret, un billet de créance : après quoi ils partirent tous deux à peu de distance l'un de l'autre, fort contens du personnage qu'ils alloient jouer, et remplis de grandes espérances. Ce petit micmac se fit sans en rien dire à Joly : mais à peine furent-ils sortis d'Amsterdam, que le cardinal lui conta tout ce qu'il avoit fait, en s'excusant sur les importunités de l'abbé Charier, et pestant fort contre lui. Il le chargea ensuite d'écrire à Pennacors pour le prier de ne s'en offenser point,

et de laisser à l'abbé la petite satisfaction de discourir avec le sieur Le Tellier, l'assurant du reste qu'on se reposoit entièrement sur lui. A cela Joly répondit qu'il feroit tout ce qu'il lui ordonneroit, mais qu'il ne croyoit pas que Pennacors digérât aisément un tour de cette nature; que d'ailleurs il étoit à craindre que le sieur Le Tellier ne s'offensât de cette conduite, et ne trouvât mauvais qu'on eût donné connoissance de cette négociation à l'abbé Charier, qu'il savoit avoir été envoyé par le sieur Fouquet; et qu'il ne prît de là occasion de rejeter les deux créances, et de laisser tomber cette affaire, dont apparemment il ne se mettoit plus en peine. Cette raison frappa si fort le cardinal de Retz, qu'il dépêcha au plus tôt un courrier à l'abbé Charier. Ce courrier, qui l'atteignit à Bruxelles, avoit des ordres très-exprès pour l'abbé de supprimer la lettre de créance et de ne la laisser voir à personne, pour des raisons qui étoient survenues depuis son départ. Et cela vint fort à propos, attendu que les deux agens s'étant joints sur la route, et l'abbé n'ayant pu s'empêcher de se vanter de son billet, Pennacors en fut tellement surpris et offensé, qu'il écrivit brusquement au cardinal qu'il ne se mêleroit pas davantage de ses affaires, s'il ne révoquoit incessamment un pouvoir qui le déshonoroit.

Ainsi l'abbé Charier ayant reçu ce contre-ordre, fila bien plus doux; et Pennacors se voyant rassuré par les lettres de Joly, continua son chemin sans inquiétude. Il se rendit auprès du sieur Le Tellier, et l'informa de l'état des choses, et des nouvelles propositions du cardinal de Retz: ajoutant qu'il étoit prêt de se rendre à Commercy, ou tel autre lieu du royaume

qu'il plairoit à Sa Majesté, pour y passer l'acte de sa démission, pourvu qu'on lui envoyât quelque argent pour faire son voyage, à déduire sur les revenus de ses bénéfices. Ces propositions furent communiquées au Roi; mais Sa Majesté ne voulut pas s'engager à rendre autre chose que ce qui étoit entré à l'épargne, ni consentir au rétablissement du marquis de Chandenier. Pennacors retourna en Hollande avec cette déclaration, et le cardinal ne jugea pas à propos de trop insister sur ces deux articles. Ils convinrent ensuite à peu près de leur fait, sur la parole qui lui fut donnée qu'on auroit soin de contenter le marquis de Chandenier. Cependant comme ce marquis et ses amis faisoient beaucoup de bruit dans Paris, Son Eminence trouva bon d'y envoyer Joly pour apaiser leurs murmures, et pour faire expliquer cet article d'une manière dont ils eussent lieu d'être contens: ce qui lui parut d'autant plus nécessaire, qu'il avoit besoin là d'un homme de confiance pour recevoir les paroles du sieur Le Tellier, qui ne lui avoient été apportées jusque là que par Pennacors, qui dépendoit presque entièrement de lui; et pour recevoir l'argent qu'il avoit demandé pour son voyage.

[1662] Joly fit ce qu'il put pour se dispenser de cette commission, n'ayant aucune envie de paroître dans un traité qu'il n'approuvoit pas, ni de se charger des murmures du marquis de Chandenier et des autres mécontens, qui se plaignoient d'avoir été abandonnés: mais enfin il fut obligé de se rendre et de partir pour Paris, où étant arrivé, son premier soin fut de voir le marquis, pour le disposer à se contenter d'une bonne récompense: à quoi il eut assez de peine

de consentir. Ensuite il fit demander audience au sieur Le Tellier, et ce ministre lui donna rendez-vous aux Célestins. Après plusieurs contestations, il obtint que Sa Majesté feroit donner six cent mille livres au marquis de Chandenier, et que le sieur Le Tellier verroit le premier président de Lamoignon, ami du marquis, pour lui faire agréer cette récompense. Mais toute cette négociation devint inutile par l'opiniâtreté de cet officier, qui refusa de prendre cette somme, voulant être rétabli dans sa charge : en quoi il fut blâmé généralement de tout le monde, et le cardinal justifié, pour avoir fait tout ce qu'on pouvoit exiger raisonnablement de lui dans une affaire de cette nature, où il n'étoit ni aisé ni possible de faire mieux, attendu qu'on traitoit avec son maître. Après cela Joly eut bientôt fait avec le ministre, qui lui promit de lui faire donner deux mille louis d'or pour le voyage du cardinal, avec un passeport pour lui et pour toutes les personnes de la suite : ce qui ayant été fait, Joly partit avec Pennacors chargé du modèle de la démission, pour se rendre à Bruxelles, où il trouva le cardinal. Ils partirent tous ensemble pour Commercy, et y arrivèrent huit jours après.

Dès que le cardinal fut arrivé à Commercy, son premier soin fut de faire dresser sa démission de l'archevêché de Paris par devant deux notaires, sur le modèle de la cour, qu'il remit aussitôt entre les mains de Pennacors et de Joly pour la porter au sieur Le Tellier, avec ordre de solliciter la restitution d'une partie de ses revenus, dont il avoit un besoin pressant pour payer ses créanciers et pour fournir à sa subsistance. Sa Majesté l'ayant vue, parla en assez bons

termes du cardinal de Retz, et laissa entendre qu'il ne se repentiroit pas de sa démission. Quelques-uns de ses amis expliquèrent cela suivant leurs désirs, et comme si le Roi eût eu intention de lui restituer l'archevêché; mais ils ne furent pas long-temps dans cette erreur : car Sa Majesté nomma M. de Marca, archevêque de Toulouse, pour remplir cette place; après quoi elle donna l'abbaye de Saint-Denis au cardinal, avec une autre petite abbaye dans le duché de Retz, nommée La Chaume, et dont le revenu n'est que de deux mille livres de rente. On lui fit aussi payer une somme de cinquante mille livres en attendant l'expédition des bulles, n'y ayant pas eu moyen d'en obtenir davantage, non plus que le rappel des exilés : et même M. Le Tellier déclara qu'il ne falloit point espérer tout cela, ni que Sa Majesté se pressât d'exécuter les conditions du traité, que M. de Marca ne fût en pleine possession de l'archevêché. Tout ce qu'on put obtenir fut des lettres d'économat pour jouir, par provision, des fruits de l'abbaye de Saint-Denis. Ce déni apparent de justice donna lieu à plusieurs partisans du cardinal de déclamer hautement contre ce traité, auquel ils n'avoient point eu de part : disant que s'ils s'en fussent mêlés, ils se seroient bien précautionnés contre ces difficultés; que Son Eminence ayant exécuté de bonne foi tout ce qu'elle avoit promis, la cour étoit obligée d'en faire de même à son égard; qu'on trouveroit aisément les moyens de prolonger l'expédition des bulles, et de frustrer par ce moyen le cardinal de l'exécution de ses conventions : avec plusieurs autres choses semblables qui lui donnèrent de très-grandes inquiétudes, d'au-

tant plus que la cour de Rome tarda trois ou quatre ans avant que de rien expédier. Cela, dans la vérité, ne venoit que de la lenteur ordinaire de cette cour, et de ce que M. de Marca tâchoit d'en obtenir le gratis, ou quelque remise.

Après tout, si ces déclamations avoient quelque chose de spécieux, il faut convenir que le conseil du Roi avoit aussi de bonnes raisons pour ne se pas presser, ayant la mémoire toute récente de la révocation que le cardinal de Retz avoit faite au sortir du château de Nantes de sa première démission, qui donnoit un juste sujet de prendre des sûretés contre un retour semblable, et de différer le paiement de ses revenus jusqu'à ce que la chose fût entièrement consommée.

Si le cardinal de Retz eût bien voulu faire attention à tout cela, il auroit pris patience de meilleure grâce, et ne se seroit pas laissé transporter comme il faisoit à tous momens à un dépit outré qui lui faisoit dire et faire mille extravagances, jusqu'à jurer grossièrement que pour se venger de la cour il quitteroit son chapeau, et se feroit moine à Breuil, petit monastère de bénédictins à la porte de Commercy. Il se fâchoit sérieusement contre ceux qui rioient de ses boutades; et cela me fait souvenir encore d'une saillie plus ridicule et plus indigne de Son Eminence, saillie qu'il ne manquoit jamais d'avoir quand il recevoit quelque mécontentement du Pape. Il disoit donc que pour le faire enrager il se feroit huguenot, et qu'il écriroit ensuite contre Rome d'une terrible manière. Par là il est aisé de juger que la bile et la colère régnoient avec une violence extraordinaire dans le tempéra-

ment du cardinal. Après tout, au milieu de ses chagrins excessifs, il ne laissoit pas de songer à se divertir le plus qu'il pouvoit dans Commercy, où véritablement il aimoit mieux être que partout ailleurs, quoiqu'il affectât le contraire devant ceux de ses amis de Paris qui venoient le voir, et qu'il se plaignît continuellement de la cour, qui le laissoit languir là si long-temps. Il ajoutoit cependant, par un autre déguisement beaucoup plus artificieux et plus faux, que si quelque chose pouvoit lui rendre ce triste séjour supportable, c'étoit le peu de dépense qu'il y faisoit, moyennant quoi, avec le temps, il espéroit s'acquitter de ses dettes : devoir dont il vouloit paroître uniquement occupé, quoique dans la vérité ce fût alors le moindre de tous ses soins, comme il le donna à connoître dans la suite assez manifestement à ceux qui examinoient sa conduite de plus près : car il employa plus de cent mille livres en vaisselle d'argent par pure vanité. Il dépensa plus de trente mille écus à bâtir dans son château de Commercy, et cela sans aucune nécessité. Ce n'est pas que Joly, qui étoit à Paris, et qui de temps en temps touchoit quelque somme de l'épargne pour Son Eminence, quoique avec assez de peine, ne l'employât autant qu'il pouvoit à satisfaire quelques-uns de ses créanciers : mais c'étoit presque toujours malgré le cardinal, et surtout malgré son écuyer Malclerc, qui attiroit tout l'argent entre ses mains autant qu'il lui étoit possible, sous prétexte de prévenir ces folles dépenses qu'il lui mettoit pourtant dans la tête, et dont il ne rendoit jamais aucun compte. Cependant il est certain que dès ce temps-là le cardinal avoit d'autre

argent dont il ne se vantoit pas, et qui lui venoit du roi d'Angleterre. Les dernières lettres de change (qui étoient de deux mille livres sterlings, c'est-à-dire de vingt-six mille livres de notre monnoie) ne lui avoient été rendues par le sieur Meade à Bruxelles que peu de jours avant son départ pour Commercy; mais le temps de l'échéance n'étant pas encore venu alors, il envoya Du Flos-Davanton, qui l'étoit venu trouver en Hollande pour s'attacher à sa fortune, après s'être défait de la charge qu'il avoit dans les gardes du corps; il l'envoya, dis-je, à Amsterdam, où ces lettres s'adressoient, pour en tirer d'autres sur Paris, lesquelles lui furent payées en louis d'or et en pistoles d'Espagne, qu'il remit ensuite à un oncle de Malclerc, nommé Taille-Fumières, prevôt du chapitre de Commercy, et à son valet Claudon. Outre cela, il y a lieu de juger que Son Eminence toucha encore dans la suite des sommes plus considérables de la part de ce monarque: car il est certain que, dans une autre occasion, il proposa encore au même personnage de passer en Angleterre avec Malclerc, pour y toucher une somme de plus de quinze mille livres sterlings, destinées à la poursuite du chapeau de cardinal pour M. d'Aubigny. Mais Davanton ayant fait quelque difficulté de s'embarquer dans une affaire de cette nature, qu'il connoissoit bien pour dangereuse, on ne lui en parla plus, et l'écuyer y alla seul, sous prétexte de faire des complimens au Roi sur la convalescence de la Reine, qui avoit été à l'extrémité. Savoir s'il rapporta cette somme avec lui, c'est ce qu'on ne sauroit dire: mais ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis son retour il fit plusieurs petites absences mys-

térieuses, apparemment pour négocier les lettres de change qu'on lui avoit données sur différentes villes, et que dans ce temps-là il se fit de très-vives instances à Rome en faveur de M. d'Aubigny : le Roi d'Angleterre n'épargnant rien pour lui ménager un chapeau, dont ce monarque étoit toujours fort entêté. Le chancelier, à qui cette intrigue ne plaisoit pas trop, n'osa pourtant s'y opposer : au contraire, pour faire sa cour il donna Belling son secrétaire, qui étoit catholique, comme pour aller la solliciter à Rome, mais dans la vérité pour la traverser sourdement ; et il est certain que M. d'Aubigny étoit en même temps la dupe du chancelier et du cardinal de Retz, et qu'ils prenoient l'argent à bon compte pour ne rien faire : attendu que Son Eminence n'avoit qu'un fort petit crédit à Rome, et que dans le fond le cardinal n'étoit pas intentionné pour lui, soit par jalousie ou autrement. Cela paroissoit même dans ses discours, où il n'épargnoit nullement M. d'Aubigny, quoiqu'il fît profession d'être de ses amis.

Pendant toutes ces affaires on eut avis de l'expédition des bulles de M. de Marca (1) : ce qui réjouit un peu la petite cour de Son Eminence. Mais cette joie

(1) M. de Marca mourut le 29 juin 1662, âgé de soixante-huit ans. Il avoit été président au parlement de Pau, conseiller d'Etat, et archevêque de Toulouse. Il fut nommé à l'archevêché de Paris, et mourut voyant la terre promise, mais sans y mettre le pied. On lui fit cette épitaphe :

Ici gît monsieur de Marca,
Que notre grand prince marqua
Pour être chef de son Eglise ;
Mais la Mort, qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Dès aussitôt le démarqua.

(*Note de l'auteur.*)

ne dura guère, la nouvelle de sa mort étant arrivée presque en même temps, sans qu'il eût le temps de prendre possession de l'archevêché. Cet accident rejeta l'exécution des promesses qui avoient été faites au cardinal de Retz dans une nouvelle longueur, et donna occasion à de nouveaux murmures, qu'il coloroit habilement, en présence de certaines gens, de la peine que lui faisoit la prolongation de l'exil des ecclésiastiques qui souffroient à cause de lui, quoique dans le fond il en fût peu touché. Des murmures on passa aux imprécations, quand on apporta la nouvelle de la nomination de M. de Rhodez à l'archevêché de Paris; mais les vacarmes, les emportemens et les malédictions allèrent dans les derniers excès quand on sut l'insulte qui avoit été faite à Rome au duc de Créqui, dont le cardinal jugea bien que le contre-coup tomberoit nécessairement sur lui, en arrêtant les bulles du nouvel archevêque.

Le duc de Créqui s'attira en quelque manière cette insulte, qui donna lieu aux démêlés du Roi avec Alexandre VII, et dont la cour exigea une réparation qui étonna toute l'Europe par sa hauteur. Un peu avant que de partir pour l'ambassade de Rome, le duc avoit accordé sa protection à un bretteur des plus déterminés, et lui avoit permis, assez mal à propos, de le suivre. Cet homme, qui ne pouvoit vivre sans tirer l'épée, étoit d'une humeur si querelleuse, qu'un jour il attaqua seul et sans sujet plusieurs Corses qui passoient auprès de lui; et cette querelle alla si loin que les Corses résolurent de s'en défaire en trahison. Le bretteur, qui en eut avis, trouva moyen de se sauver: mais les Corses irrités, et peut-être excités sous main,

en vinrent à de grandes insolences à l'égard de l'ambassadeur (1). Mais pour revenir au cardinal de Retz, les correspondans de Paris, au lieu de l'apaiser, ne firent qu'augmenter le trouble de son esprit, en lui insinuant que les remises de la cour ne venoient que du peu de considération qu'on y avoit pour l'évêque de Coutances et pour Pennacors; et que si Son Eminence vouloit se reposer sur eux et s'avancer jusqu'à Joigny, sous prétexte d'un rendez-vous avec le duc de Retz son frère pour conférer de ses affaires domestiques, ils se chargeoient d'obtenir pour lui la permission de venir à la cour, et toutes les autres grâces qu'on lui avoit refusées jusque là.

Le cardinal de Retz prit ce parti sans hésiter : et quoique Joly lui eût écrit que ses amis s'en faisoient accroire, et qu'il y seroit trompé, il ne laissa pas de se mettre en chemin, sur l'assurance qu'on lui donna que M. le maréchal de Villeroy avoit parlé au sieur Le Tellier, qui promit de faire son possible pour obtenir que le cardinal eût la liberté d'aller rendre ses respects au Roi. Le succès justifia la prédiction de Joly. Ce voyage lui fut non-seulement inutile, mais fort désavantageux et honteux, puisqu'il fut obligé de retourner sur-le-champ à Commercy pour y attendre l'expédition des bulles.

Cependant les affaires de la cour de Rome au sujet du duc de Créqui s'aigrirent, et dégénérèrent enfin dans une parfaite rupture. Comme on crut à la cour qu'on pourroit avoir affaire du cardinal et de ses amis en cette occasion, on commença de le ménager un

(1) *A l'égard de l'ambassadeur:* Le duc de Créqui fut insulté à Rome par les Corses, le 20 août 1662.

peu davantage. Le sieur Le Tellier dit même à Joly, sous un grand secret, que Sa Majesté seroit bien aise de savoir le sentiment du cardinal sur la conduite qu'on devoit tenir avec cette cour, et sur la satisfaction qu'on pourroit demander en cas d'accommodement; et on laissa entrevoir au même Joly les grands avantages qui pourroient en revenir au cardinal, si ses avis étoient goûtés et suivis d'un bon succès. Joly ne demeura pas bien persuadé de ces espérances; mais comme il ne faut rien négliger dans ces sortes d'occasions, il dépêcha aussitôt un courrier au cardinal de Retz pour l'informer de la chose. Son Eminence envoya une réponse avec ses avis sur les questions du ministre, et ces avis contenoient entre autres choses l'érection d'une pyramide, et l'envoi du cardinal patron en qualité de légat en France, pour faire satisfaction à Sa Majesté : deux choses auxquelles la cour n'avoit pas pensé, et qui furent si bien reçues que la susdite réponse fut envoyée au duc de Créqui, avec ordre de la suivre de point en point dans la négociation de cette affaire, qui se termina effectivement suivant le projet, sans que le cardinal en tirât cependant aucun avantage du côté de la cour.

[1663] Il arriva cependant peu de temps après un nouvel incident au sujet de la même affaire, les cardinaux résidant à Rome ayant écrit et répandu dans les différentes cours de l'Europe une lettre circulaire pour les prier d'employer tous leurs bons offices et tous leurs soins à terminer un démêlé si important au Saint-Siége. Le cardinal de Retz ayant reçu cette lettre, l'envoya aussitôt à Joly pour la communiquer au sieur Le Tellier, avec ordre

de lui dire que Son Eminence n'y répondroit que comme il plairoit au Roi; mais les ministres étant eux-mêmes assez embarrassés de ce qu'ils devoient faire, le sieur Le Tellier dit à Joly que le cardinal pouvoit faire telle réponse qu'il lui plairoit, et que Sa Majesté trouveroit bon tout ce qu'il feroit. Néanmoins, comme on savoit ce que de semblables discours signifient dans les affaires de cette nature, le cardinal de Retz envoya, peu de jours après, sa réponse ouverte au ministre, en deux façons qui ne différoient que dans quelques expressions. Cette lettre étoit de la façon de Joly : elle fut mise en latin par le sieur Fléchier (1), qui étoit en ce temps-là auprès du fils aîné de M. Caumartin. La lettre contenoit en substance que le cardinal de Retz ne refusoit pas de rendre tous les bons offices dont on le jugeroit capable : mais qu'il ne croyoit pas qu'il pût y en avoir d'efficaces, que ceux que le sacré collége emploieroit à Rome auprès de Sa Sainteté pour la porter à faire satisfaction au Roi sur un outrage si injurieux; et que Leurs Eminences devoient se souvenir dans cette affaire que les rois de France sont les fils aînés de l'Eglise, et que cette Eglise n'avoit commencé à s'établir dans l'Occident que par leur protection et par leurs bienfaits.

Cela n'étoit peut-être pas si grand'chose; mais le sieur Le Tellier ne laissa pas d'en être fort content, ayant dit à Joly que la lettre étoit admirable, et que

(1) Esprit Fléchier, mort en 1710, âgé de soixante-dix-huit ans. Son mérite l'avoit fait nommer à l'évêché de Lavaur en 1685, et ensuite à celui de Nîmes en 1687. Il avoit été reçu de l'Académie française en 1673, à la place de M. Godeau, évêque de Vence. (*Note de l'auteur.*)

le cardinal de Retz n'avoit rien omis de ce qu'il falloit dire, ni rien dit de ce qu'il falloit omettre; que ce qu'il y trouvoit de plus merveilleux, c'est que Son Eminence parloit comme si elle eût été tous les jours dans les conseils du Roi. Cela flattoit si fort le cardinal, qu'il lisoit à tous ceux qui l'alloient voir cette lettre avec l'autre écrit, comme les meilleurs ouvrages de sa façon : imposant là-dessus à tout le monde, jusques à son ami l'évêque de Châlons. Mais tout cela ne lui servit pas de grand'chose, et n'adoucit point à son égard la dureté de la cour, qu'on peut dire avoir été excessive, sans raison et à contre-temps, par le refus opiniâtre qu'elle lui fit non-seulement de le recevoir à rendre ses devoirs à Sa Majesté (ce qui ne tiroit à aucune conséquence), mais aussi d'aller voir monsieur son père qui étoit à l'extrémité, qu'il n'avoit pas vu depuis sa prison, et qui mourut à l'Oratoire le même jour que M. de Marca : en sorte que le cardinal fut obligé de demeurer à Commercy, sans autre occupation que celle de s'abandonner aux plaisirs qui accompagnent ordinairement l'oisiveté. Cependant, afin de dérober aux yeux du monde cette vie molle et paresseuse, il faisoit de temps en temps de petits efforts et quelques actions d'éclat qui ne laissèrent pas d'imposer au peuple. Il faisoit assembler une ou deux fois la semaine avec un grand appareil tous les paysans de ses terres, sous le prétexte de leur rendre justice, et comme s'il eût été question de décider des affaires fort importantes. A l'ostentation près, son intention en cela pouvoit être bonne; mais outre qu'il n'entendoit rien aux affaires et aux procédures de justice, il arrivoit fort souvent que Malclerc et l'abbé de Saint-

Avaux, religieux bénédictin, parent de Malclerc, renversoient toute la justice et les meilleures intentions de Son Eminence, qui n'avoit pas la force de les contredire. Ils lui alloient parler à l'oreille au milieu de l'audience, et de là s'ensuivoient des injustices considérables, suivies des plaintes des malheureux condamnés mal à propos, et des railleries de ceux qui voyoient ce petit manége. Les habitans de Commercy appeloient par sobriquet le bénédictin *l'Eminence noire*, et l'écuyer *l'Eminence grise* (1); et ils en faisoient bien plus de cas, en fait de procès, que de l'Eminence rouge, voyant par expérience que, sans leur protection et sans leur appui, les bonnes grâces du cardinal leur devenoient entièrement inutiles.

Après cela le cardinal de Retz tâchoit de faire croire au monde qu'il s'occupoit d'une autre chose qui lui avoit fait honneur dans le monde, et qui convenoit parfaitement à l'état où il se trouvoit. C'étoit d'écrire lui-même en latin l'histoire des troubles de Paris et celle de ses propres aventures : à quoi personne n'étoit plus propre que lui, s'il avoit voulu s'y appliquer sérieusement et dire la vérité; mais ce projet, comme les autres, s'évanouit en fumée et en pure vanité. Le cardinal se contentoit de réciter à ceux qui le visi-

(1) On avoit déjà donné le nom d'*Eminence grise* auparavant au père Joseph, favori du cardinal de Richelieu, dans l'épitaphe qu'on lui fit :

Ci gît au chœur de cette église
La petite Eminence grise;
Et quand au Seigneur il plaira,
L'Eminence rouge y gira.

(*Note de l'auteur.*)

toient deux ou trois pages de son histoire en latin : belles à la vérité, et qu'il avoit commencé de composer dans le bois de Vincennes avec l'aide du sieur Vacherot son médecin, sous le titre de *Partus Vincennarum.* Il feignit de la vouloir continuer à Commercy, faisant montre d'un grand calepin qu'il feuilletoit avec toutes les marques extérieures d'une grande application, dans les heures où il ne savoit que faire, et lorsque le temps ne lui permettoit pas d'aller à la chasse ou à la promenade. Cependant il en demeura toujours à ces deux ou trois pages, auxquelles ceux qui le connoissoient peuvent assurer qu'il n'ajouta pas grand'chose pendant tout le temps de sa vie, à cause de sa paresse naturelle et de son penchant pour les plaisirs, qui avoient sur lui un si grand pouvoir, que lorsque Joly, par un excès d'affection, a voulu lui faire des remontrances là-dessus, et tâcher de le retirer de sa vie molle et paresseuse en lui faisant honte de certaines foiblesses indignes de lui, il n'en a pu arracher autre chose qu'un lâche aveu de ses infirmités. « Mon « pauvre ami, lui disoit-il, tu perds ton temps à me « prêcher ; je sais bien que je ne suis qu'un coquin. « Mais malgré toi et tout le monde je le veux être, « parce que j'y trouve plus de plaisir. Je sais que vous « êtes trois ou quatre qui me connoissez, et me mé- « prisez dans le cœur ; mais je m'en console par la « satisfaction que j'ai d'en imposer à tout le reste du « monde par votre moyen même. On y est si bien « trompé, et ma réputation si bien établie, que quand « vous voudriez désabuser les gens, vous n'en seriez « pas crus : ce qui me suffit pour être content et vivre « à ma mode. »

Mais comme la vanité étoit une de ses plus fortes passions, il y avoit une autre chose à laquelle, par cette raison, il s'appliquoit de tout son cœur et avec plaisir dans certaines heures : c'étoit la généalogie de la maison de Gondy. Il se piquoit d'y trouver cinq cents et tant de quartiers sans aucune mésalliance. Il envoyoit chercher vingt et trente fois Verjus et Gautrai ses secrétaires, pour ajouter ou corriger quelque chose à cette généalogie, qu'il lisoit sans cesse, sans sujet ni raison, à tous ceux qui l'approchoient, et jusqu'à les rebuter ou même leur faire éviter l'entrée de sa chambre. Enfin cette généalogie fut copiée une infinité de fois, et envoyée à d'Hozier pour la mettre en ordre et la faire dessiner, comme si c'avoit été celle d'un des plus grands princes du monde. Cependant, après tant de soins, elle est demeurée là comme ses autres ouvrages (1).

Pour achever de peindre le cardinal d'après nature dans son domestique, un de ses entêtemens étoit de faire parade de cinq ou six lettres qu'il écrivoit tous les ordinaires à ses correspondans de Paris, se plaisant fort à voir de grands portefeuilles et de grandes et belles écritures à ses secrétaires, dont l'un, appelé Gautrai, ne faisoit presque rien, et Verjus guère davantage. Cependant le cardinal affectoit de leur marquer une grande confiance ; mais dans la vérité son secret, s'il en avoit qui en valût la peine, étoit entre les mains de Malclerc ou de l'abbé de Saint-Avaux, qui s'étoit insensiblement érigé sur le pied de troisième secrétaire, pour les correspondances avec ceux

(1) Cette généalogie a été imprimée en l'année 1682, par les soins de madame de Lesdiguières. (*Note de l'auteur.*)

qui étoient fâchés que sa démission n'eût pas passé par leurs mains, comme pour toutes les autres fadaises qu'il ne vouloit pas être sues de ceux qui faisoient ses affaires à Paris, suivant le train où elles étoient depuis la démission. Voilà donc quelle fut à peu près la manière de vivre du cardinal de Retz pendant son séjour à Commercy. D'abord il s'y logea dans une maison particulière; il se retiroit souvent dans le château, sous prétexte d'y aller voir ses bâtimens. Il s'enfermoit ensuite dans une chambre de Malclerc, où cet écuyer officieux disoit que Son Eminence ne faisoit que dormir. Mais les autres croyoient qu'il s'y occupoit à des amusemens conformes à son tempérament.

[1664] Enfin les affaires de Rome ayant été accommodées, et les bulles (1) de l'archevêché de Paris expédiées en faveur de M. de Péréfixe, le cardinal de Retz obtint la permission tant de fois refusée de rendre ses respects au Roi qui étoit alors à Fontainebleau, d'où l'on expédia des ordres pour le rappel des chanoines et des curés exilés; mais tout cela se fit d'une manière à faire juger que ce n'étoit que l'exécution d'un traité désagréable, et sans aucune gracieuseté pour le cardinal. Les ministres se conduisirent en tout ce qui le regardoit avec tant de sécheresse et avec si peu d'ouverture de cœur, qu'il y avoit lieu de juger qu'ils appréhendoient sa présence à la cour. Ce n'est pas qu'ils en fissent rien paroître dans leurs discours: au contraire, suivant l'usage de la cour ils témoignoient chacun en particulier bonne envie de le servir, rejetant ce qu'il y avoit de dur les uns sur les

(1) *Les bulles :* Péréfixe ne reçut ses bulles que le 20 avril 1664.

autres. Surtout le sieur Le Tellier (1) ne manquoit pas aux occasions de désigner assez clairement le sieur Colbert comme l'unique auteur de tous les mauvais traitemens faits à Son Eminence, aussi bien que de toutes les affaires odieuses qui étoient à la charge du public.

Cette espèce de division entre les ministres fit espérer à quelques uns des amis du cardinal de Retz qu'il pourroit en profiter, et que l'un d'eux prendroit peut-être des engagemens avec lui, quand ce ne seroit que pour nuire à son rival. Ils s'imaginèrent aussi que sa réputation et sa prudence feroient de grands effets à la cour, où ils avoient ménagé avec de grands soins de petites intrigues avec le maréchal de Villeroy et avec d'autres qui n'avoient pas grand crédit, et qui dans le fond se moquoient du cardinal et de ses amis. Dans ces vues, ils s'empressèrent d'aller au devant de lui jusques à Joigny, comme au devant d'un héros, pour lui donner des avis sur sa conduite, sur ses paroles et sur ses moindres démarches. Ils affectèrent aussi de le suivre à Fontainebleau, sans le perdre de vue; mais malheureusement tous leurs soins et toutes leurs petites mesures furent inutiles.

Le cardinal arriva à Fontainebleau. Il y salua Sa Majesté, et y parut aux yeux des ministres et des courtisans d'une manière qui répondoit si peu à l'opinion qu'ils s'en étoient formée, que dès ce moment ils cessèrent de l'estimer ou de l'appréhender. Ceux

(1) On n'a jamais douté que M. Le Tellier n'eût une jalousie secrète contre M. Colbert, parce que le Roi avoit souvent des conversations particulières avec lui, et qu'il paroissoit prendre beaucoup de confiance en ses avis. (*Note de l'auteur.*)

qui avoient eu quelques dispositions à lui faire plaisir commencèrent à se refroidir, et le regarder comme un homme incapable de soutenir auprès du Roi les desseins qu'on auroit pu avoir pour lui. En un mot, le cardinal de Retz parut aux yeux des plus clairvoyans ce qu'il étoit en effet, et ce que ceux qui le connoissoient avoient aidé à cacher depuis si long-temps.

Cependant comme cela se passoit à Fontainebleau, qu'il n'étoit connu à fond que de peu de personnes, et que ceux qui s'aperçurent de quelque chose ne faisoient encore que douter, sa réputation ne laissa de se soutenir à Paris. La plupart des gens de qualité l'allèrent voir à Saint-Denis (1), où il alla résider au sortir de Fontainebleau : et il faut avouer qu'il y parut alors avec un air bien plus dégagé qu'à la cour, et beaucoup moins embarrassé.

On le laissa séjourner assez long-temps à Saint-Denis, ou plutôt à Pierrefitte, qui est un village tout proche; mais enfin il fallut retourner à Commercy, le prétexte de régler ses affaires ne pouvant pas durer toujours, quoiqu'il tâchât d'en bien faire valoir l'importance et la nécessité. Dans le fond, ce n'étoit rien : la seule chose qui méritoit attention, et dont il fût extrêmement occupé, étoit le transport d'un grand coffre qu'il falloit faire venir de Paris. Le cardinal avoua confidemment, et sous le sceau du secret, à Davanton, qu'il y avoit beaucoup d'argent dans ce coffre; et ce fut lui qui fut chargé du soin de l'aller

(1) *L'allèrent voir à Saint-Denis* : Madame de Sévigné et sa société s'y rendirent. Cependant cette dame ne commence à parler de lui dans ses lettres qu'à dater de 1668.

enlever à Paris, où Malclerc tenoit la voiture prête, après lui avoir bien recommandé de prendre garde qu'il fût si bien rempli qu'aucun mouvement ne pût faire connoître ce qu'il y avoit dedans, et de l'escorter avec Malclerc jusqu'à Pierrefitte. Malclerc, plus mystérieux que son maître, ne voulut jamais ouvrir ce coffre en présence de Davanton, s'étant contenté de lui dire qu'il y avoit neuf ou dix mille livres dedans, avec quelques hardes. Cependant il étoit si embarrassé et dans une si grande inquiétude des événemens qui pouvoient arriver sur le chemin, qu'il y a lieu de croire que la somme étoit beaucoup plus considérable : d'autant plus que Malclerc témoigna plusieurs fois appréhender que le poids du coffre ne fît rompre l'essieu du carrosse sur lequel il étoit attaché. Quoi qu'il en soit, il y a bien de l'apparence que cet argent venoit d'Angleterre, d'où Malclerc l'avoit apporté en lettres de change au dernier voyage qu'il avoit fait ; mais il est difficile de juger à quoi pouvoit se monter cette somme, cela n'ayant été su que de l'écuyer et de l'abbé de Saint-Avaux, à qui il échappa de dire à Davanton, après l'heureuse arrivée de la voiture, qu'il y avoit seulement dix-huit ou vingt mille livres : ce qui ne s'accordoit ni avec ce que le cardinal lui avoit fait entendre, ni avec l'aveu de Malclerc. Enfin Son Eminence partit deux jours après, ayant fait tout son possible, pendant tout son séjour aux environs de Paris, pour mettre mal ensemble la plupart de ses amis, et ceux qui étoient chargés de ses affaires ; de sorte que l'abbé de Lameth, Joly et Verjus pensèrent dès ce temps-là à se détacher de lui, voyant bien qu'il n'avoit plus en eux la

même confiance; qu'il leur faisoit mystère des plus petites choses, et par dessus tout quantité de petites malices peu dignes de lui. Si cette séparation se fût faite alors, elle auroit eu assurément d'autres suites, et lui auroit fait perdre une bonne partie de ses meilleurs amis; mais Joly raccommoda toutes choses, ayant fait entendre aux mécontens qu'il leur seroit plus honnête d'aller jusqu'au bout, parce que le cardinal s'excusoit sur ce que son traité n'étoit pas encore entièrement exécuté, et sous ombre qu'il lui restoit encore quelque argent à toucher à l'épargne.

[1665] Cette réconciliation ne fut pas de longue durée : car Sa Majesté ayant pris la résolution peu de temps après d'envoyer le cardinal de Retz à Rome, et Son Eminence ayant été mandée pour cela de Commercy, les premiers mécontentemens se réveillèrent bientôt en se voyant, parce que le cardinal continuoit de vivre avec eux de la même manière. Son affaire étant donc enfin entièrement terminée, l'abbé de Lameth, Joly, Verjus, Davanton et Rousseau ne se croyant plus engagés par des raisons d'honneur, résolurent de se retirer et de prendre congé de lui à Saint-Denis, où il étoit pour lors. La séparation ne se fit pourtant pas sans peine de la part du cardinal. Il fit tout son possible pour raccrocher la chose comme il avoit fait à Pierrefitte : mais aucun d'eux ne voulut se fier à lui davantage, et ils furent tous ravis d'avoir trouvé l'occasion de quitter un homme avec qui ils ne s'étoient engagés que par honneur et par inclination, sans autre vue, et auprès duquel ils s'étoient toujours non-seulement entretenus à leurs dépens, mais ils avoient aussi fait des dépenses considérables en

plusieurs occasions pour lui faire honneur, sans cependant en avoir reçu (du moins dans les dernières années) aucune marque de reconnoissance, comme cela étoit dû à leur affection, et à l'attachement le plus désintéressé qui fût jamais. Aussi le cardinal de Retz, qui sentit la perte qu'il faisoit en ces cinq personnes, pria, pleura, jura, et fit mille protestations pour les retenir, mais inutilement. Ils le laissèrent avec joie, et même avec quelque sorte de mépris, entre les mains de son écuyer Malclerc et de l'abbé de Saint-Avaux, qui composèrent dans la suite tout son conseil. A la vérité les sieurs de Caumartin et d'Hacqueville (1) continuèrent encore depuis à s'intéresser dans ses affaires. Le premier en tira l'abbaye de Buzay pour un de ses enfans, et l'autre une pension de deux mille écus, qui lui étoit payée régulièrement par Malclerc : mais il faut mettre une très-grande différence entre ces deux messieurs, qui étoient liés avec Son Eminence par une longue amitié, par inclination, et par une longue habitude; et ces deux autres conseillers, dont on sait bien qu'ils faisoient peu de cas, quoiqu'ils gardassent de certaines mesures avec eux.

La seule chose que le cardinal de Retz fit un peu honnêtement et consciencieusement dans cette séparation fut de faire payer dix mille écus à Joly, qui lui étoient dus dès le temps de la prison de Son Eminence; mais il ne fut question d'aucune marque de reconnoissance pour les services d'aucun d'entre eux, et il ne s'informa pas seulement de ce qui pouvoit être dû à Davanton pour plusieurs petits voyages

(1) *D'Hacqueville* : Voyez la note de la page 224 du tome 46 de cette série.

qu'il avoit faits à ses dépens, pour les affaires et par les ordres de Son Eminence.

Ainsi ces cinq personnes ayant pris congé du cardinal de Retz le lendemain de la Notre-Dame de mars 1665, il partit deux jours après pour retourner à Commercy. Il prit ensuite la route de Rome pour assister au conclave où Clément IX fut élu à la place d'Alexandre VII; mais il ne put s'empêcher de faire encore à ce sujet une dernière pièce à Joly, disant que c'étoit lui qui l'avoit engagé à ce voyage d'Italie contre son gré. Il se garda pourtant bien de le lui dire à lui-même, sachant bien que cela étoit faux, et sans aucun fondement: mais il le disoit aux sieurs de Caumartin et d'Hacqueville, et à plusieurs autres, pour avoir le plaisir de pester contre Joly avec quelque apparence de raison, et pour leur cacher en même temps le véritable fondement de ce voyage, dont ils étoient surpris avec justice, attendu qu'on n'avoit encore aucune nouvelle certaine de la mort du Pape, ni même qu'il fût en péril. Joly en étoit étonné aussi bien qu'eux, ne sachant pas, comme il l'a su depuis, que par un des articles secrets du traité du cardinal avec la cour, et ménagé par Pennacors, il s'étoit engagé de retourner à Rome dès qu'il plairoit à Sa Majesté, et après qu'il auroit eu l'honneur de la saluer: à quoi il avoit consenti, quoique avec assez de répugnance, dans la crainte que l'accommodement ne se fît pas. C'est ce qu'il appréhendoit si étrangement, qu'il n'y avoit rien de si bas et de si rude qu'il ne fût capable d'accepter pour sortir d'affaire. C'est ici que je finis ces Mémoires.

FIN DES MÉMOIRES DE GUY JOLY.

MÉMOIRES

CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ,

EXTRAITS

D'UNE HISTOIRE MANUSCRITE COMPOSÉE PAR CLAUDE JOLY,

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE PARIS.


UNIVERSITY
30 NOV. 193
OF OXFORD

NOTICE

SUR CLAUDE JOLY

ET

SUR SES MÉMOIRES.

Claude Joly naquit en 1607 : il étoit l'oncle de Guy Joly, conseiller au châtelet, qui, s'étant attaché au coadjuteur, figura dans les troubles de la Fronde. Claude Joly fut d'abord destiné à la carrière du barreau, puis il entra dans l'état ecclésiastique, et devint, à l'âge de vingt-quatre ans, chanoine de Notre-Dame de Paris. En 1646 il accompagna le duc de Longueville au congrès de Munster, et partagea son mécontentement de ce que Servien leur déroboit le secret de la négociation. Il fit ensuite un voyage à Rome, d'où il ne revint, à ce qu'il paroît, qu'en 1651, époque où les troubles de la Fronde étoient dans toute leur force. Il y prit part, sans se mettre cependant en évidence; et l'année suivante il publia un ouvrage intitulé *Recueil de Maximes véritables pour l'institution du Roi, contre la pernicieuse politique du cardinal Mazarin.* Cet écrit fut déféré au châtelet, brûlé par la main du bourreau, et l'auteur eut la hardiesse de faire imprimer la sentence avec deux lettres apologétiques très-violentes : démarche qui lui attira de grands applaudissemens de la part des frondeurs et des jansénistes.

En 1654, lorsque le cardinal de Retz, enfermé à Vincennes, devint archevêque de Paris par la mort de son oncle, dont il étoit coadjuteur, Claude Joly fut, parmi les chanoines, l'un des plus ardens à s'opposer aux ordres de la cour, qui vouloit empêcher que l'ancien chef de la Fronde ne prît possession du siége. Pendant les longues disputes auxquelles cette affaire donna lieu, il fut exilé; et le cardinal de Retz, qui, après son évasion du château de Nantes où il avoit été transféré, s'étoit retiré à Rome, lui donna, pour récompenser son dévouement, les places d'official et de grand chantre. Ce fut probablement à cette époque qu'il composa une Histoire de l'Eglise de Paris, restée manuscrite, et dont on a extrait la partie qui concerne le cardinal de Retz, afin de la placer à la suite des Mémoires de ce dernier. Cette production, dont le style est obscur et entortillé, offre cependant de l'intérêt, parce qu'elle contient des détails circonstanciés sur les intrigues qu'employa Retz, pendant son séjour hors de France, pour soulever les évêques du royaume, et exciter de nouveaux troubles. On y voit aussi les efforts que les jansénistes essayèrent en faveur de ce prélat turbulent. Claude Joly mourut en 1700, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

MÉMOIRES

CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ.

Ceux qui ne sont pas instruits de ce qui se passa dans l'assemblée de 1655, et aux années suivantes jusqu'en l'année 1668, et des résolutions qu'elle prit de s'opposer aux entreprises que la cour de Rome tâchoit de renouveler sur les droits des évêques et sur ceux de l'Eglise de France, pour anéantir et rendre inutiles les délibérations prises par celle de 1650, et les causes des protestations et nullités qu'elle avoit fait signifier au nonce Bagni : ceux-là pourroient peut être se plaindre de ce que, dans une relation particulière de ce qui s'est fait en l'assemblée de 1655, on auroit rapporté ce qui se fit aussi dans les deux précédentes, à l'occasion des brefs (1) expédiés à Rome en 1632 et 1633, pour le jugement des causes majeures nées en France. Mais ils connoîtront dans la suite la nécessité absolue qu'il y a eu de le faire, de même que de rapporter sommairement ce qui se passa dans le diocèse de Paris après la mort de Jean-François de Gondy son premier archevêque, arrivée le 21 mars 1654 ; et d'exposer les états différens dans lesquels on l'a vu, pour faire connoître au public que

(1) *A l'occasion des brefs* : Il s'agit des brefs d'après lesquels le Pape avoit délégué des commissaires pour juger quelques évêques qui étoient entrés dans les intrigues de Gaston et de Marie de Médicis.

l'affaire qui regardoit son successeur ayant été regardée, par le clergé de Lyon et d'Alby, comme étant celle de l'épiscopat et de toute l'Eglise, elle a été presque la seule et unique cause, ou du moins la principale, de la longueur de la tenue de cette assemblée, et en effet la seule et véritable des deux remises que la cour fit de son ouverture, l'une après l'autre, du 25 mai au 25 août, et du 25 août au 25 octobre 1655. Le cardinal de Retz ayant remarqué, dans sa lettre du 14 décembre 1654, qu'il adressa de Rome aux archevêques et évêques de France, que la première aigreur que la cour avoit témoignée contre lui, et qui avoit peut-être été la source de la plupart des autres, avoit été un effet de la fermeté avec laquelle il avoit cru être obligé d'obéir aux ordres que l'assemblée de 1645 lui avoit donnés de solliciter, après qu'elle se seroit séparée, le succès de ce qu'elle avoit été obligée de faire, en faveur de l'épiscopat, en la personne de l'évêque de Léon, on ne peut se dispenser de parler des autres qui le regardent particulièrement, et qui peuvent avoir excité les tempêtes dont l'Eglise de Paris n'a pas été exempte de ressentir les secousses et les effets extraordinaires : de même que ceux qu'il avoit choisis pour la conduire en son nom et sous son autorité.

La création des nouvelles charges des maîtres des requêtes ; les commissions données à quelques-uns pour faire les fonctions dans les provinces, avec un pouvoir qui anéantissoit l'autorité des parlemens et leur juridiction ; le retardement des rentes à l'hôtel-de-ville de Paris, dont les créanciers élurent des syndics, qui en cette qualité s'étoient pourvus en par-

lement, et plusieurs autres nouveautés, donnèrent lieu à plusieurs et fréquentes assemblées qui se tenoient dans la chambre appelée de Saint-Louis, et à l'union des compagnies alors encore souveraines, qui y assistoient par leurs députés : ce que la cour ne pouvoit pas souffrir, étant persuadée que toutes ces assemblées tendoient à diminuer l'autorité de la régence et la puissance des ministres.

Le coadjuteur de Paris assistoit à ces assemblées en qualité de conseiller né du parlement, de même que l'abbé de Saint-Denis : et d'autant que les délibérations qui s'y prenoient étoient contraires aux intentions du ministère et du gouvernement, on ne pouvoit pas se dispenser de regarder ceux qui paroissoient devoir, à cause de leur dignité, y avoir plus de crédit, comme en étant les principaux auteurs.

[1648] En cette année, le coadjuteur fit le panégyrique de saint Louis en l'église des Jésuites, en présence du Roi et de la Reine. Son sermon, dont il prit pour texte ces paroles du Sage : *Audi, fili mi, disciplinam patris tui, et legem matris tuæ ne dimittas*, fut aussitôt imprimé par les soins de Guy Joly, conseiller au châtelet, l'un des syndics des rentiers, et son ami particulier, et d'un magistrat d'une probité aussi grande que d'une érudition profonde, dont le public a trouvé les marques et les preuves dans les ouvrages qu'il composa en 1667 pour la défense des droits de la reine Marie-Thérèse d'Autriche sur le Brabant, fille aînée du premier lit de Philippe IV, roi d'Espagne. Ceux qui le connoissoient, et sa manière d'écrire et de composer, le faisoient auteur de ce sermon.

Le lendemain mercredi au matin, le Roi et la Reine

se rendirent, environ sur les trois heures, en l'église Notre-Dame, pour assister au *Te Deum* qui y fut chanté en actions de grâces de la victoire obtenue près la ville de Lens par les troupes commandées par le prince de Condé. Le coadjuteur y officia : et étant encore dans la sacristie pour y quitter ses habits pontificaux, la nouvelle y arriva qu'on venoit d'arrêter Pierre Broussel, conseiller en la grand'chambre; le président de Blancménil, président en la première des enquêtes, et autres qu'on avoit tirés de leurs maisons; quelques-uns ayant aussi reçu des lettres de cachet pour se retirer dans les lieux qui leur étoient marqués.

Le sieur de Broussel étant logé près de l'église de Saint-Landry, le bruit de l'arrêt fait de sa personne se répandit parmi les bateliers de ce port, et de celui de la Grève et des ports voisins, qui s'étant attroupés et étant accourus, n'ayant quasi pas d'autres armes que des crocs, donnèrent l'alarme aux compagnies des Gardes françaises et suisses, qui étoient restées dans la rue Neuve-Notre-Dame, dans le Marché-Neuf, la rue Saint-Louis, et le quai appelé des Orfèvres en l'île du Palais, et qui, étonnées de ce qu'on ne venoit pas les relever du lieu où elles avoient été posées, se retirèrent; les soldats marchant à la file, sans ordre, sans battre la caisse, leurs mousquets sous les bras, et sans leurs principaux officiers, jusqu'au Palais-Royal.

Le coadjuteur s'y rendit aussitôt en rochet et en camail, marchant à pied, les rues ayant été fermées en un moment par les chaînes qui furent tendues, et par des barricades faites avec des tonneaux remplis

de terre et de fumier. Il y fut très-mal reçu par la Reine, et très-mal écouté dans l'exposition qu'il lui fit de l'état auquel étoit toute la ville, du danger auquel elle exposoit la maison royale, et de la nécessité qu'il y avoit de remettre les prisonniers en liberté, et de rappeler les exilés : ce que le parlement en corps obtint le lendemain jeudi, y étant allé l'après-midi à pied, et ayant été contraint par ceux qui gardoient la porte et la barricade faite à la Croix-du-Tiroir de retourner au Palais-Royal, parce qu'il n'amenoit pas avec lui les prisonniers et les exilés.

Le coadjuteur, fort abattu et fort fatigué, se retira au petit archevêché, marchant toujours à pied, soutenu sous les bras par l'abbé de Marigny et par un autre, précédé et suivi d'une troupe de gens de toute condition, qui s'augmenta dans sa marche dans les rues Saint-Honoré, de la Féronnerie, de Saint-Denis et autres, qui le conduisit en son hôtel au cloître Notre-Dame, près la porte du Terrain.

[1649] La Reine n'ayant pu oublier ce qui s'étoit fait à Paris pendant trois jours, et de s'être vue contrainte de rendre les prisonniers et de rappeler les exilés, dont le retour n'apaisa pas les mouvemens qui avoient paru si subitement dans les compagnies souveraines et parmi le peuple, leur donna à tous des marques du ressentiment qu'elle en avoit, et du désir qu'elle avoit dès lors conçu de s'en venger. Etant sortie de Paris secrètement avec le Roi, la nuit du mardi 5 au mercredi 6 janvier 1649, pour se retirer à Saint-Germain-en-Laye, la résolution ayant été prise dans le conseil d'assiéger la ville de Paris avec les troupes qui étoient en Flandre et sur la frontière de

la Picardie, le prince de Condé se chargea de la conduite de ce siége.

Le parlement s'assembla le même jour extraordinairement, et ordonna ce qu'il jugea être nécessaire pour sa propre conservation, et pour la défense de la ville; et de concert avec le prevôt des marchands, les échevins et les principaux habitans, pour ces assemblées à l'hôtel-de-ville. On fit une levée de troupes, dont on donna d'abord le commandement au duc d'Elbœuf, qui étoit venu le premier offrir ses services au parlement.

Il fut donné ensuite en chef au prince de Conti, qui s'étoit rendu de Saint-Germain-en-Laye à Paris, avec le duc de Longueville son beau-frère, qui alla aussi en Normandie, dont il étoit gouverneur, laissant la duchesse de Longueville comme en otage de sa fidélité. Elle prit son logement dans l'hôtel-de-ville, où elle accoucha peu de jours après d'un prince, qui eut pour parrain la ville de Paris, qui lui donna le nom de Charles-Paris d'Orléans. C'est lui qui fut tué au passage du Rhin, près le fort de Schenk, en 1672. Le prince de Conti eut pour lieutenans généraux les ducs de Beaufort et de Bouillon, le maréchal de La Mothe-Houdancourt, et plusieurs autres officiers qui n'étoient pas contens de la cour et du cardinal Mazarin, ou qui feignirent de ne l'être pas.

Le coadjuteur de Paris, qui n'avoit pu oublier le mauvais accueil que la Reine lui avoit fait au Palais-Royal, le lendemain de la fête de Saint-Louis, et qui se rendoit très-assidûment aux assemblées du parlement, voulut donner des marques publiques du ressentiment qu'il en avoit : et sous prétexte de dé-

fendre une partie de son troupeau renfermé dans l'enceinte des murailles de la ville de Paris, il fit lever un régiment de cavalerie auquel il donna son nom, et le commandement au chevalier de Sévigné son parent.

La paix ayant été conclue à Ruel, après trois mois de siége, il se trouva encore deux partis, qui continuèrent d'entretenir la division des esprits : celui de la cour et celui de la ville, à la tête duquel paroissoient le duc de Beaufort, très-accrédité parmi le peuple; le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse, Noirmoutier, et quantité d'autres. Et quoique le prince de Condé eût servi la Reine et le cardinal Mazarin aux dépens de sa propre réputation, néanmoins l'un et l'autre craignant la grandeur et la puissance de sa maison, et l'autorité qu'il avoit sur les troupes, composées de plusieurs régimens qui dépendoient de lui et de ses amis, le firent arrêter dans le Palais-Royal, le soir du 18 janvier 1650, avec le prince de Conti et le duc de Longueville, par le comte de Miossens, depuis maréchal d'Albret, et par Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, qui les conduisirent au château de Vincennes, gardés par un détachement de la compagnie des chevau-légers et de celle des gendarmes.

Quoique la cour n'eût pas lieu de craindre que la nouvelle de leur arrêt et de leur détention excitât quelque émotion dans la ville, le prince de Condé ayant perdu l'estime et l'affection de ses habitans, et causé des actes d'hostilité que les troupes qu'il commandoit avoient exercés pendant le siége, par de mauvais traitemens qu'on avoit faits tant aux prisonniers qu'elles faisoient, qu'aux paysans des villes cir-

convoisines, qui s'exposoient pour porter des vivres en la ville ou à leurs maîtres, elle crut toutefois ne devoir rien négliger pour la prévenir ou pour l'arrêter, si les domestiques ou si les amis des princes en eussent excité quelqu'une. Et parce que le duc de Beaufort s'étoit acquis l'amitié de la populace, on le vit en même temps sur les dix heures du soir dans tous les quartiers, marchant à cheval, accompagné d'un bon nombre de gens de cheval, éclairé de quantité de flambeaux, et suivi de quelques artisans à pied, criant *vive le Roi!* Cette marche fit juger que le duc, le coadjuteur et ceux de leur parti avoient eu quelque part (1) dans la résolution que la Reine avoit prise de faire arrêter ces trois princes. Matthieu Molé, lors encore premier président du parlement, fut aussitôt mandé au Palais-Royal, où étant arrivé, et la Reine lui ayant dit qu'elle avoit fait arrêter les trois princes, il lui dit ces paroles en élevant sa voix et ses mains: « Ah! madame, qu'avez-vous fait? Ce sont les enfans « de la maison royale. » Lui marquant par là les suites fâcheuses et malheureuses qu'auroit cette action faite en considération d'un étranger, et pour le maintenir dans la place de premier ministre : paroles à peu près semblables à celles que Catherine de Médicis dit au Roi son fils, après l'action faite à Blois.

Aussi ce que produisit dans la suite la détention de ces trois princes fit connoître que ce grand et sage magistrat ne s'étoit pas trompé dans ses secrètes pré-

(1) *Avoient eu quelque part*. On a vu, dans les Mémoires de Retz, que cette arrestation avoit été concertée dans des entrevues nocturnes du coadjuteur avec la régente et Mazarin. Le duc de Beaufort n'étoit pas dans le secret.

dictions. On ne vit plus dès lors que des assemblées au parlement, la princesse douairière de Condé dans le parquet des huissiers, à la porte de la grand'chambre dès les cinq heures du matin (après avoir passé la nuit en la maison du sieur Le Fèvre de Laubrière, chanoine de la Sainte-Chapelle et conseiller en cour, où elle avoit été secrètement menée et conduite par l'abbé de Roquette, depuis évêque d'Autun, dans le carrosse du sieur de Garibal, maître des requêtes, lui servant de cocher en cette occasion), y distribuer des copies imprimées de la requête qu'elle avoit présentée au parlement, lui demandant justice et la liberté de ses deux fils et de son gendre. On vit la princesse de Condé, le duc d'Enghien et la duchesse de Longueville retirés à Bordeaux, le siége mis devant la ville, mais défendue par le duc de Bouillon, avec les troupes qui étoient attachées à la maison de Condé, et qui s'y étoient rendues de plusieurs provinces, même celles que Marsin commandoit pour le Roi en Catalogne, à cause de l'aversion qu'avoit la Guienne contre le duc d'Epernon, qui en étoit gouverneur. On vit le maréchal de Turenne commander celles que le roi d'Espagne avoit jointes aux troupes qu'il avoit amassées en Champagne, dont le prince de Conti avoit le gouvernement; le corps de la noblesse, assemblé à Paris dans le grand couvent des Cordeliers, demander la convocation des Etats-généraux, et, par les députés, la jonction du clergé assemblé dans celui des Grands-Augustins, pour demander la même chose, avec la liberté des princes.

Le parti du duc de Beaufort fut obligé de quitter le parti de la cour, et de se joindre à celui des princes

et au corps du clergé et à la noblesse, après la défaite arrivée à Rethel de l'armée que commandoit le maréchal de Turenne, et la levée du siége qu'il avoit mis devant Guise, craignant d'être accablé par la cour, devenue toute puissante par ces grands avantages qu'elle avoit eus, et qu'elle devoit à la valeur et à la sage conduite du maréchal Du Plessis, qui commandoit l'armée du Roi : avantages qui la mettoient en état de perdre ceux qui lui étoient opposés, et ceux avec lesquels elle paroissoit s'être réconciliée. Enfin il y eut des remontrances faites au Roi et à la Reine par Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, second président de l'assemblée, au nom du clergé, qui en avoit été sollicité par la lettre que la princesse de Condé lui avoit écrite, et qui avoit été composée à Paris par un de ses agens, qui s'étoit servi d'un des blancs signés qu'elle avoit laissés et confiés à ceux qui étoient restés, pour s'en servir dans les occasions dans lesquelles ils en auroient besoin.

Celui qui rapporte ce fait est celui qui reçut un ordre, le soir d'environ l'heure de minuit, de remplir l'un de ces blancs seings du corps de la lettre, qui fut présentée le lendemain matin à l'assemblée du clergé.

Le cardinal Mazarin voyant qu'il ne pouvoit retenir plus long-temps les princes en prison, chercha alors tous les moyens de se réconcilier avec eux ; et il crut qu'il n'y en avoit pas de plus propre pour y réussir que celui de leur faire paroître, et au public en même temps, qu'il étoit leur libérateur, et que c'étoit lui qui avoit obtenu du Roi et de la Reine régente sa mère leur liberté [1651].

Le Roi ne fut déclaré majeur que le 6 septembre 1651 ; et le prince de Conti assista à cette déclaration en habit long, et en soutane violette.

Il se fit pour cela porteur lui-même des ordres que la Reine avoit été obligée d'en faire expédier : avec lesquels s'étant rendu au Havre au mois de février 1651, il fit demander aux princes, qu'il y tenoit prisonniers, la permission de les voir et de leur parler : ce qu'ils refusèrent généreusement, et avec des paroles de mépris, de lui accorder, sachant bien que leur liberté n'étoit point son ouvrage. Ainsi il fut obligé de mettre les ordres dont il s'étoit fait le porteur entre les mains du sieur de Bar, auquel il avoit fait donner la commission de geôlier des princes, et de sortir en même temps du royaume, pour se retirer premièrement à Dinan, et ensuite à Bouillon et autres lieux, accompagné de quelques seigneurs français, au nombre desquels s'étoit mis assez gratuitement François-Bonaventure de Harlay, marquis de Brenal, frère aîné de François de Harlay, premièrement sacré archevêque de Rouen dans l'église des Chartreux de Paris, le 27 décembre 1651, et depuis archevêque de Paris, mort en 1695, en qualité de président seul perpétuel de toutes les assemblées : qualité qu'il avoit su prendre et se procurer à lui-même, en faisant exclure de la députation des autres provinces les cardinaux et archevêques qui y devoient présider.

Ce qui contribua davantage à l'accélération de la liberté des princes fut leur translation du château de Vincennes à celui de Marcoussis, et du château de Marcoussis au Havre, fort situé à l'embouchure de la Normandie, dont étoit gouverneur le duc de Longue-

ville, l'un des trois princes que le cardinal Mazarin tenoit en prison : duquel fort étoit alors gouverneur le duc de Richelieu, très-attaché au prince de Condé son allié, à cause de dame Claire-Clémence de Maillé-Brezé son épouse, fille de dame Nicolas Du Plessis de Richelieu, sœur du cardinal de ce nom, son grand-oncle : personne ne pouvant voir ni souffrir plus long-temps que, pendant une minorité, deux princes de la maison royale, et un autre capable de succéder à la couronne, fussent entre les mains et en la puissance d'un étranger et d'un cardinal italien, leur ennemi déclaré.

La cause de leur translation du château de Vincennes à celui de Marcoussis, et de celui-là à la citadelle du Havre, fut la crainte qu'eut le cardinal Mazarin que leurs amis, dont le nombre paroissoit s'augmenter tous les jours, et qui s'assembloient publiquement dans Paris, ne les tirassent par force du château de Vincennes, qui n'en est éloigné que d'environ une lieue et demie. Il en donna la conduite au comte d'Harcourt, qui se chargea de les conduire au Havre avec un gros détachement qui lui fut donné des gardes du corps, des gendarmes, chevau-légers, et autres troupes de la maison du Roi.

Il fut généralement blâmé de tout le monde d'avoir accepté une telle commission, quoiqu'il fût pauvre, et qu'il eût besoin des grâces de la cour : ne convenant pas à un prince de la maison de Lorraine, après avoir commandé les armées du Roi en Provence, en Piémont, dans l'Italie et ailleurs, et acquis beaucoup de gloire et de réputation, de faire les fonctions d'un prevôt des maréchaux pour conduire des prisonniers.

C'est le nom que lui donna le prince de Condé pendant la route, ayant demandé plusieurs fois, aux gardes qui étoient les plus proches du carrosse, qu'on lui fît voir cet illustre prevôt des maréchaux.

Les princes ayant enfin recouvré leur liberté, étant sortis du Havre, arrivèrent à Paris le 16 février 1651, environ trois heures après midi, accompagnés non-seulement de leurs amis, mais encore de plusieurs personnes de la cour, qui étoient allés au devant d'eux jusqu'à Saint-Denis et encore plus loin. Ils allèrent droit au Palais, où ils entrèrent, la garde étant sous les armes, et furent conduits par ceux qui étoient venus les recevoir à la descente de leurs carrosses, au bas de l'escalier, dans l'appartement où étoient le Roi et la Reine, qu'ils remercièrent de leur avoir donné la liberté.

Ils employèrent les premiers jours après leur arrivée dans Paris à rendre les visites les plus nécessaires, et à recevoir celles qu'on leur rendit en foule et avec empressement. Ils ne parurent néanmoins véritablement dans les rues et dans le grand public que lorsqu'on eut achevé les équipages de deuil, qu'ils furent obligés de prendre à cause de la mort de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse douairière de Condé, leur mère et belle-mère, arrivée vers la fin du mois de décembre 1650. Ceux qui étoient chargés d'y faire travailler avoient fait attacher avec des clous la calotte du carrosse du prince de Condé, croyant qu'un premier prince du sang avoit droit d'user de cette marque d'honneur pour se distinguer des princes des maisons étrangères : le titre d'altesse sérénissime ayant été donné alors aux princes du sang,

pour les distinguer de tant d'autres qu'on traitoit d'altesse. Mais madame d'Orléans, duchesse de Montpensier, l'ayant fait avertir que les seuls enfans de France avoient droit de jouir de cette marque d'honneur et de distinction, on réforma le carrosse aussitôt.

La princesse douairière de Condé étoit morte à Châtillon-sur-Loire, où la duchesse de Châtillon, et depuis de Meckelbourg, qui avoit l'honneur d'être sa parente, lors veuve du duc de Châtillon tué, le 25 janvier 1649, à l'attaque et la prise du village et du pont de Charenton, l'avoit obligée de prendre sa demeure, après avoir quitté Angerville, situé sur le chemin de Paris à Orléans, appartenant au sieur Perraut, président en la chambre des comptes, intendant depuis long-temps de la maison de Condé. Elle s'y étoit retirée depuis que l'entrée et la demeure dans la ville de Paris lui avoient été interdites par la cour, avec défense très-expresse qu'elle lui avoit faite d'y venir, depuis qu'y ayant été amenée secrètement dans le carrosse de Garibal, maître des requêtes, par l'abbé Roquette faisant la fonction de cocher, et descendue en la maison du sieur Le Fèvre de Laubrière, conseiller en la cour, chanoine de la Sainte-Chapelle, où elle coucha pour se rendre, comme elle fit, dès quatre heures du matin dans le parquet des huissiers, et être à l'entrée de la cour pour lui présenter sa requête, par laquelle elle lui demandoit justice pour les princes, et qu'on fît le procès à ceux qui, abusant du nom et de l'autorité du Roi, les retenoient en prison.

Sa mort étant arrivée pendant la tenue générale du clergé de France, on se trouva obligé de lui rendre les honneurs funèbres qui étoient dûs à la veuve

d'un premier prince du sang, nonobstant l'état triste et malheureux dans lequel, en mourant, elle avoit laissé sa maison, accablée d'affliction, privée de la vue et de la présence de ses enfans, de son gendre et de ses petits-enfans. Les uns étoient encore détenus dans les fers, et les autres, savoir la princesse de Condé sa belle-fille, le duc d'Enghien son fils unique, la duchesse de Longueville sa fille, s'étoient alors retirés à Bordeaux; et les comtes de Dunois et de Saint-Paul, ses enfans, retirés ailleurs.

Isaac Hubert, évêque de Vabres, auparavant théologal de l'église de Paris, fut prié par l'assemblée, où il avoit été député par la province de Bourges, de prononcer l'oraison funèbre au service qu'elle ordonna être fait dans l'église des Grands-Augustins; et il répondit au choix qu'elle avoit fait de sa personne, que la conjoncture du temps rendoit très-délicat, mais avec une liberté vraiment épiscopale. En parlant des grandes vertus de cette princesse, il ne put se dispenser de faire ressouvenir ceux qui l'écoutoient des premières disgrâces dont le Ciel avoit affligé la maison de Condé, c'est-à-dire la prison qu'avoit soufferte son mari pendant plus de trois ans, ayant été arrêté le 7 septembre 1616, et n'en étant sorti qu'au mois d'octobre 1619. On ne rapporte point ici le détail de cette oraison funèbre, et des autres qui furent prononcées dans les différens services solennels qui furent faits; mais il suffit de dire que l'effet que produisirent ces services tristes, lugubres et si fréquens, fit augmenter dans l'esprit du peuple le mépris, la haine et la fureur qui en avoit couru depuis plus de trois années contre la personne du cardinal Mazarin, son nom et

son ombre : ce qui alla si loin, que la Reine fut obligée de faire paroître qu'elle l'abandonnoit, et le feroit sortir du royaume. Ce qu'on ne peut pas se dispenser de rapporter ici, c'est que quelques gardes du corps du Roi, que le sieur de Bar, qui les commandoit, tenoit toujours enfermés au dedans de la cour du donjon du château de Vincennes, pour leur ôter toute sorte de commerce avec ceux qui en gardoient les dehors, et empêcher que par leur moyen les princes reçussent ni lettres, ni billets, ni aucun avis de vive voix de ce qui se passoit à Paris et ailleurs; prenant aussi compassion de leur état, et se persuadant que leurs disgrâces ne pourroient pas être de longue durée; assurés d'ailleurs qu'ils seroient très-récompensés des services qu'ils leur auroient rendus secrètement, embrassèrent les propositions qu'on trouva les moyens de leur faire, et exécutèrent fidèlement tout ce dont on les avoit instruits qu'ils feroient pour tenir les princes avertis de tout ce que leurs amis faisoient pour leur procurer la liberté, et de ce qui se passoit en Guienne, en Picardie, en Flandres, à la cour et ailleurs. Ils leur firent passer adroitement du papier, de l'encre et des plumes, dont ils se servirent pendant le temps de leur détention dans le château de Vincennes, où le prince de Condé étant allé dîner, au mois de juin 1652, chez le sieur de Chavigny qui en étoit gouverneur, et étant monté dans la chambre où il étoit autrefois, trouva encore dans un trou de la cheminée les deux plumes qu'il y avoit laissées.

Les billets qu'ils recevoient étoient écrits en chiffres; ceux qu'ils avoient doubles étoient fort étendus

et contenoient peu de chiffres, qui signifioient beaucoup de choses. Ils s'en servoient pendant la nuit, étant dans leur lit, feignant de lire des livres qu'ils avoient, les rideaux étant tirés, aucun n'osant prendre la liberté de les entrevoir seulement pour savoir ce qu'ils faisoient. Ils les recevoient des mains de quelqu'un qui avoit la liberté d'entrer dans leur chambre pour les servir. On les mettoit souvent dans les doubles fonds des bouteilles de vin faites exprès, que les gardes du dehors passoient par une très-petite ouverture à ceux de dedans qui savoient le secret, pour les tirer de ce double fond et y remettre la réponse qu'on y faisoit, faisant passer ces bouteilles vides à ceux qui les devoient remplir de toutes les deux manières. On se servoit aussi d'écus d'argent, qui étoient creux, qu'on faisoit passer aux gardes affidés, dans lesquels on mettoit aussi les billets et les réponses. Ceux qui recevoient ces écus avoient le secret de les ouvrir et de les fermer.

Les princes ayant ainsi obtenu leur liberté, Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens; de La Rochefoucauld, évêque de Lectoure, frère du duc de ce nom; et François Pericard, évêque d'Angoulême, vinrent de leur part remercier l'assemblée du clergé (s'étant placés au bureau) de tous les bons offices qu'elle leur avoit si généreusement rendus auprès du Roi et de la Reine en cette occasion.

Le parti du coadjuteur s'étoit uni à celui des princes sous certaines conditions, dont la principale étoit le mariage du prince de Conti avec une des filles de la duchesse de Chevreuse, qui en étoit le principal mobile. On fit extérieurement ce qui pou-

voit persuader l'une des parties qu'on vouloit de bonne foi exécuter ce qu'on avoit promis. Le prince de Conti quitta l'abbaye de Nicolesme en faveur d'un des fils du duc de La Rochefoucauld, et celle de Corbini en faveur de Saint-Romain, depuis ambassadeur pour le Roi en Suisse. Il déposa l'abbaye de Saint-Denis, et quelques autres encore, entre les mains de Montreuil son secrétaire; et il passa procuration pour se démettre de l'abbaye de Clugny entre les mains des religieux, qui, en ayant accepté sa démission, postulèrent le duc d'Enghien pour leur abbé. Mais pour rendre tout cela inutile, et se conserver les bénéfices qu'il paroissoit que ce prince vouloit quitter, il passa en même temps des actes qui révoquoient et annuloient les premiers, qui furent dûment insinués et signifiés, et qu'on garda secrètement jusqu'au temps qu'on vouloit s'en servir.

Il seroit inutile de rapporter ce qui se passa ensuite : il suffit de dire que le coadjuteur, toujours attaché à la duchesse de Chevreuse, quitta le parti du prince de Condé, et se réunit à la cour, pour se venger de l'inexécution des paroles qui avoient été données pour le mariage de la fille aînée de cette duchesse, qui mourut quelques mois après le retour des princes à la cour : et ce fut alors qu'il obtint du Roi sa nomination au Pape pour le chapeau de cardinal, qu'on vit au commencement de l'année 1652, qu'il avoit plutôt arraché qu'obtenu, le Roi l'ayant depuis révoqué secrètement en faveur du bailli de Valençay son ambassadeur à Rome, qui n'en put pas profiter néanmoins : d'autant que le Pape, qui fut averti de cette révocation, fit des cardinaux dès la première semaine

de carême, du nombre desquels fut le coadjuteur de Paris, dont l'ambassadeur ne fut avisé qu'après la promotion, allant chez le Pape qui sortoit de son consistoire où il venoit de les créer, pour lui présenter les lettres du Roi de sa nomination, au lieu du coadjuteur : ce qui l'obligea de revenir à son palais sans être entré en celui du Pape, sans l'avoir vu, et exécuté sa commission.

Le coadjuteur, fait ainsi cardinal malgré la cour, devoit sa promotion au cardinalat, non pas tant à l'abbé Charier, son agent à Rome, et aux officiers du grand duc et des princes de sa maison, qu'au ressentiment que le Pape avoit de ce que le cardinal Mazarin l'avoit contraint de lui donner un chapeau pour Michel Mazarini, dominicain, son frère, qu'il avoit tiré de son couvent pour le faire archevêque d'Aix ; ayant, pour l'y forcer, fait porter la guerre en Italie jusqu'aux places frontières de l'Etat ecclésiastique, Piombino, Orbitello et Porto-Longone, assiégées et prises par les armées du Roi.

L'archevêque de Paris n'en étoit pas plus content que le cardinal Mazarin, souffrant avec peine qu'on lui eût préféré son neveu ; et le cardinal Mazarin regardant celui de Retz comme étant alors en état de se procurer la place de premier ministre, ou du moins d'avoir une très-grande part au ministère. Ses amis agissoient auprès du cardinal Mazarin pour tâcher d'obtenir pour lui son amitié, et de l'assurer contre la jalousie qu'il avoit conçue contre lui, et contre la pensée qu'il avoit que le cardinal de Retz vouloit sa place. Aussi c'est ainsi qu'il répondoit aux amis de ce cardinal : « Je « veux bien être de ses amis ; mais il veut ma place. »

Et il ne se trompoit pas dans le jugement qu'il en faisoit, le cardinal de Retz prenant les moyens qui paroissoient les plus expédiens pour y parvenir.

Le Roi étant absent de Paris, qui s'étoit déclaré en faveur du prince de Condé, auquel il ouvrit ses portes le 2 juillet 1652, pour y faire entrer ses troupes, après le combat donné dans le faubourg Saint-Antoine : le cardinal de Retz, avec ceux de son parti, se déclara ouvertement contre le prince; et se rendant à des heures indues au palais du Luxembourg, après que ce prince en étoit sorti, il le ruinoit dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, et l'empêchoit de faire et d'exécuter tout ce qu'il lui venoit de promettre et accorder : ce qui obligea le prince de Condé, après que le duc de Lorraine eut retiré ses troupes, qu'il avoit amenées lui-même en France à son beau-frère, de mener son armée à Villeneuve-Saint-Georges, où il tenoit enfermée celle du Roi commandée par le maréchal de Turenne, mais qui se trouva dégagée par la retraite des Lorrains, qu'on soupçonnoit avoir été ménagée pour la cour, par le cardinal de Retz, en Champagne. Il assiégea et prit la ville de Rocroy.

La ville de Paris se voyant en liberté, ne songea plus qu'à obliger la cour, qui étoit à Compiègne, d'y revenir, et d'obtenir du Roi un oubli général de ce qui s'étoit passé. Le cardinal de Retz y alla avec les députés du clergé, pour le supplier de revenir dans sa capitale. Le prevôt des marchands et les échevins, accompagnés des députés des quartiers, y allèrent ensuite, et tout le corps tant des marchands que des métiers le suivirent : ce que la cour avoit désiré et ce que le cardinal de Retz avoit évité, s'en étant chargé

envers elle. Ce qui est si vrai, que le cardinal lui reprocha, dans une de ses lettres, les grands services que la Reine avoit déclaré publiquement qu'il avoit en cela rendus au Roi, en disant que son retour à Paris étoit l'ouvrage du cardinal de Retz.

Le désir qu'avoit la Reine de retenir auprès du Roi le cardinal Mazarin en qualité de premier ministre, et les sieurs Servien, Le Tellier et Fouquet, qui avoient le titre et le caractère de ministres d'Etat, et qui craignoient l'esprit inquiet du cardinal, firent prendre au Roi la résolution de le faire arrêter lorsqu'il viendroit le soir au Palais-Royal (1). Il avoit prêché dans l'église de Paris en la place du théologal, le premier dimanche de l'avent; et lorsqu'il fut sorti de chaire, on y trouva attaché ce placard :

Vous prêcherez malgré les uns, cardinal, en dépit des autres. Mais si vous prêchez l'avénement du Seigneur, ce n'est pas celui du seigneur Jules.

Il vint seul au Palais-Royal (où il avoit paru plusieurs fois en habit déguisé), le soir qu'il y fut arrêté; et de là conduit au château de Vincennes au mois de décembre 1652. Le sieur Joly, qui l'avoit averti de la résolution prise dans le conseil de l'arrêter, s'excusa de l'accompagner, lui disant qu'il s'allât perdre lui seul s'il vouloit: mais que pour lui il ne vouloit pas se perdre avec lui. Ce qu'il lui dit, parce qu'il savoit que la cour n'avoit pas oublié ce qu'il avoit fait en 1649 en qualité de l'un des syndics des rentiers,

(1) *Au Palais-Royal* : Le Roi étant rentré à Paris le 21 octobre, s'établit au Louvre; et ce fut dans ce dernier palais qu'on arrêta le cardinal de Retz.

ni son trop grand attachement et de ceux de sa famille au cardinal, dont quelques-uns furent exilés depuis, à l'occasion de la sortie du cardinal du château de Nantes en 1654, et de ce qui se passa dans la suite dans l'église et dans le diocèse de Paris.

La garde ordinaire du château et du donjon fut alors augmentée d'un grand nombre de gardes du corps de la première compagnie, commandée par le comte de Noailles, qui seul n'avoit pas refusé de recevoir et de prendre le bâton en la place du marquis de Chandenier qui en étoit capitaine, et qui en jouit sans lui avoir jamais remboursé le prix de sa charge: le cardinal Mazarin, auquel il s'étoit attaché, l'ayant dispensé de faire justice à un gentilhomme et à un seigneur de la maison de Rochechouart, et neveu du cardinal de La Rochefoucauld.

[1653] Quelque grande que fût la fidélité de Claude Du Flos, sieur d'Avanton en Poitou, l'un des grands exempts des gardes de cette compagnie, et l'exactitude avec laquelle il veilloit pour rendre compte de la personne du cardinal de Retz; quelque précaution qu'il pût prendre pour l'empêcher d'avoir aucun commerce au dehors, et qui étoit telle que les gardes du corps qu'il commandoit étoient tous enfermés au dedans de la cour du donjon, sans avoir la liberté d'en sortir pour entendre la messe ailleurs que celle que le cardinal disoit lui-même assez souvent, ou que disoit un des chanoines de la Sainte-Chapelle à Vincennes, à laquelle il fit présent, en sortant de cette prison, du calice, des chandeliers, des burettes, et autres choses qu'il avoit fait faire pour célébrer la messe: néanmoins on ne put jamais empêcher qu'il ne

fût informé de ce qui se passoit au dehors, et qui le regardoit. A cela on ne sait qui peut y avoir eu plus de part, ou l'avarice de quelques gardes, ou la compassion qu'ils pouvoient avoir de l'état auquel ils voyoient un cardinal d'une maison illustre, leur futur archevêque et pasteur, dont les disgrâces pouvoient n'être pas éternelles, et qui pouvoit être en état de récompenser les offices de charité qu'ils lui rendoient. Et comme la mort de son oncle devoit produire beaucoup de changement dans ses affaires, par rapport à la dignité archiépiscopale, au titre dont il se trouvoit revêtu, et à l'autorité qu'il auroit dans le diocèse de Paris, dont le clergé séculier et régulier, et le peuple, ne pourroient voir sans indignation l'injure qu'on faisoit à l'Eglise et à la religion, en retenant dans les fers celui que Dieu leur avoit donné pour pasteur : ses amis eurent soin de lui faire savoir qu'il seroit averti de la mort de celui auquel il devoit succéder aussitôt qu'elle seroit arrivée, par des signaux qu'on lui avoit marqués : l'un desquels étoit le son de certaines cloches qui sont dans les tours de Notre-Dame, que l'on feroit sonner d'une manière extraordinaire; et la répétition qu'on feroit faire à la sonnerie de l'horloge de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, qui annonceroit deux fois de suite une même chose. On dit aussi qu'il en fut averti par le prêtre, qui en disant la messe devant lui, et en élevant sa voix plus haut qu'à l'ordinaire, le nomma dans le canon de la messe *Joannes-Franciscus-Paulus, antistes noster,* le nom de Paul le distinguant de son oncle.

[1654] De quelque manière que les choses soient

arrivées, ce qui est certain et de fait est que Jean-François de Gondy, oncle du cardinal de Retz, mourut premier archevêque de Paris le 21 mars 1654, pendant la nuit; que le même jour et de très-grand matin parut, dans l'église de Paris, Pierre Le Beure, porteur de la procuration de ce cardinal pour prendre pour lui et en son nom possession de l'archevêché de Paris, qu'il prit en présence des doyens, dignitaires, chanoines et bénéficiers de cette église assemblés à cet effet; qu'il fut installé en cette qualité en la chaire épiscopale, avec toutes les solennités ordinaires et accoutumées; que le *Te Deum* fut chanté en musique, au son des cloches; que la procuration pour prendre possession, et les actes faits en vertu d'icelle, furent le même jour insinués au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse, avec les lettres du grand vicaire qu'il avoit signées, et qu'il avoit fait expédier par les sieurs Lavocat et Chevalier, qu'il avoit choisis, nommés et institués ses vicaires généraux; et la commission de vice-gérant en l'officialité, qu'il avoit donnée en même temps au sieur Porcher, sous-pénitencier, docteur en la maison de Sorbonne.

Les lettres du grand vicariat et la procuration pour prendre possession avoient été portées toutes dressées au château de Vincennes par Roger, notaire apostolique, et greffier des insinuations, qui s'étoit introduit en sa chambre déguisé en garçon tapissier, portant des pièces de tapisserie qu'il y tendit en la place de celles qui y étoient, et qu'il fit remporter, après avoir donné le moyen au cardinal de signer. Et c'est ce qui se trouve dans un livre manuscrit de l'Eglise de Paris, qui entre autres choses contient les

noms des chanoines qui ont été promus à l'épiscopat et au cardinalat. L'auteur parle en ces termes du cardinal de Retz:

Il fut dès lors reconnu pour archevêque de Paris, non-seulement dans tout son siége, mais encore dans tout le clergé de France. Les prêtres le nommoient à l'autel; les curés, dans leurs prônes, le recommandoient aux prières en cette qualité; le clergé et le peuple reconnoissoient l'autorité de ses grands vicaires, qui en firent publiquement et paisiblement les fonctions, et qui administrèrent le diocèse sous son autorité, sans aucun trouble de la part de la cour, qui se contenta seulement de leur ordonner par un arrêt du conseil d'en haut de ne faire aucun mandement extraordinaire sans l'avoir communiqué. Quoique la cour reconnût publiquement et en des actions particulières le cardinal de Retz pour archevêque de Paris, et qu'elle eût mis ses grands vicaires en état de faire ce qu'il lui plairoit, néanmoins elle ne vouloit pas l'avoir pour archevêque de Paris; et comme elle ne pouvoit plus le retenir en prison sans s'exposer aux reproches, au murmure et à l'indignation du public, elle chercha tous les moyens dont elle crut pouvoir se servir pour obtenir de lui sa démission, et lui rendre sa liberté aussitôt que le Pape l'auroit admise et lui auroit donné un successeur. Elle obligea le nonce Bagny d'aller visiter le cardinal à Vincennes, feignant d'avoir reçu de Rome ordre de le visiter de la part du Pape, mais plutôt pour le sonder touchant une démission: à quoi il ne le trouva nullement disposé. Toutes les fois qu'il alloit au château de Vincennes, il y trouvoit le comte de Brienne et M. Le

Tellier, secrétaire d'Etat, chargés de propositions à lui faire. Il rejeta pendant un temps toutes celles qu'on lui faisoit; mais enfin, lassé des rigueurs d'une prison pendant seize mois, espérant de les adoucir et de jouir d'un peu de liberté, il les écouta, et donna la démission de son archevêché en présence de deux secrétaires d'Etat, du comte de Noailles, capitaine des gardes, et du président de Bellièvre, qui fut surpris de la nouvelle que Davanton lui donna, en entrant dans la cour du château, de la résolution qu'il avoit prise de se démettre de l'archevêché de Paris, et qui fut dépositaire de quelques paroles qui furent respectivement données, et que le cardinal de Retz n'a pas voulu déclarer, lorsqu'il en a parlé dans quelqu'une de ses lettres qu'il écrivit depuis sa sortie du château de Nantes. Ainsi, ni les promesses qu'on lui fit alors, ni les conditions sous lesquelles il donna sa démission, ni ce que la cour s'obligea de lui donner en bénéfice pour le récompenser de ce qu'il paroissoit s'abandonner si volontairement aux vœux de la cour, ni ce qu'il avoit demandé et obtenu pour ses amis, qui ne l'avoient point abandonné, et qui l'avoient servi si utilement avant et depuis sa détention, ne fut point rendu public, parce qu'on savoit que ce que l'on avoit obtenu de lui, dans l'état auquel il étoit, ne pouvoit servir qu'à faire voir que la cour se trompoit elle-même, devant être assurée que la démission qu'un cardinal avoit faite étant dans les fers entre les mains de ses ennemis étoit absolument nulle; qu'elle lui seroit inutile, et que le Pape ne la recevroit et ne l'admettroit jamais, pour ne pas donner un titre d'exemple aux puissances séculières pour arracher,

quand il leur plairoit, des évêques de leurs siéges.

Le seul effet que produisit cette démission fut que le cardinal de Retz changea de prison : Davanton, qui commandoit les gardes du corps, l'ayant transféré de Vincennes à Nantes, et mis entre les mains du maréchal de La Meilleraye, duquel il ne recevoit pas l'ordre pendant la marche, quoiqu'il accompagnât le cardinal, qui devoit être servi par quelques-uns de ses propres domestiques, et ses proches et ses amis avoir la liberté de le visiter au château, où, contre les paroles données, il se trouva enfermé sous une bonne et sûre garde.

Il faut en cet endroit remarquer plusieurs choses.

La première est que les grands vicaires du cardinal de Retz, qui avoient commencé le 21 mars 1653, jour du décès de l'archevêque de Paris son oncle, de prendre la conduite et l'administration du diocèse sous son autorité, continuèrent d'en faire les fonctions depuis, et nonobstant la démission qu'on avoit tirée de lui de son archevêché dans le château de Vincennes, parce qu'il étoit toujours demeuré en possession de son titre et de sa dignité, et qu'il ne pouvoit en être privé que lorsqu'elle auroit été admise par le Pape, et qu'il lui auroit donné un successeur.

La seconde, que la raison pour laquelle le maréchal de La Meilleraye renforça la garnison du château, et qu'il l'y fit garder très-étroitement par l'ordre de la cour, fut qu'elle avoit été assurée que la démission qu'elle avoit tirée de lui étant nulle, le Pape, bien loin de l'admettre, l'avoit rejetée avec colère et menaces, comme étant injurieuse à l'Eglise et au sacré collége.

La troisième, que le cardinal dans ses lettres, qu'il écrivit à Rome depuis sa sortie du château de Nantes, a nié d'avoir donné aucune parole au maréchal de La Meilleraye de ne se pas servir du droit naturel, et de tous les moyens qu'il trouveroit pour procurer sa liberté, la cour lui ayant reproché d'avoir violé celle qu'elle disoit lui en avoir donnée.

La quatrième, que pendant sa détention dans le château de Vincennes et de Nantes, qui fut de près de vingt mois, on ne l'accusa d'aucun crime; et qu'on ne s'avisa de lui en imposer et de former des accusations contre lui (seulement dans le public et non par devant aucun juge qui fût compétent d'en connoître) que depuis qu'il fut sorti du château de Nantes, par le secours que lui donna l'abbé Rousseau, très-fort et très-vigoureux, qui lui porta des cordes qu'il avoit mises autour de son bras gauche étant caché dans un manteau long, qu'il portoit ordinairement, avec lequel il descendit seul en plein jour le long de la muraille, dans un fossé près la rivière, pendant que ses gardes et ses sentinelles étoient occupés à vider une bouteille de vin, qu'un des valets de chambre de ce cardinal, auquel cet abbé avoit recommandé d'apporter à boire à cette Eminence qui en demandoit, leur avoit donnée en s'en retournant. Et parce qu'il y avoit assez proche de la muraille un prie-dieu sur lequel le cardinal se mettoit à genoux lorsqu'il disoit son bréviaire, qu'il s'étoit fait apporter, l'abbé Rousseau étendit sur ce prie-dieu un habit du cardinal, et au-dessus sa calotte rouge, pour tromper les gardes, que les valets de chambre avoient avertis de ne pas approcher de leur maître parce qu'il vouloit prier Dieu;

et qu'ils crurent, en voyant de loin ses habits, qu'il étoit au prie-dieu.

Un des pages du maréchal de La Meilleraye, qui se baignoit, ayant aperçu qu'on descendoit quelqu'un avec des cordes dans le fossé de dessus la muraille, sortit de l'eau tout criant : « Le cardinal de Retz se « sauve! » Mais ceux qui étoient sur le bord de la rivière, et les mariniers, eurent moins d'attention à ce qu'il disoit, qu'à secourir un religieux qui se noyoit.

Le cardinal de Retz ayant été heureusement descendu dans le fossé, il en fut tiré par ceux que le duc de Brissac tenoit tout prêts, avec des chevaux, sur l'un desquels on le monta. Mais à peine eut-il galopé environ deux cents pas, qu'ayant voulu tourner trop court au coin d'une rue du faubourg, son cheval s'abattit et le renversa par terre, et en tombant il se démit l'épaule. Ceux qui l'escortoient se voyant poursuivis par les gardes du maréchal de La Meilleraye, qui étoit monté à cheval, eurent toutes les peines, non-seulement à le remettre sur son cheval, mais encore à le faire consentir d'y être mis pour continuer leur chemin et le mettre dans un lieu de sûreté.

Tout avoit été disposé pour le conduire et le mener à Paris, et l'escorte devoit venir plus nombreuse dans les chemins, suivant les mesures qu'on avoit prises pour le mettre en possession de la maison épiscopale, ou lui donner les tours de son église pour sa retraite, au cas qu'elle ne fût pas pour lui un asyle assez sûr et assez fort.

Mais cet accident imprévu obligea ceux qui l'escortoient de chercher un asyle ailleurs, et de le conduire à un lieu près de Beaupréau, appartenant au duc de

Brissac, beau-frère du duc de Retz, frère du cardinal, et qui avoit épousé la fille du duc de Retz, fils du marquis de Belle-Ile, fils aîné du maréchal de Retz, tué en voulant surprendre la forteresse du mont Saint-Michel.

Il sortit par ce moyen du château de Nantes, le 8 août 1654 après-midi, lorsque la cour étoit sur les frontières de Picardie, et occupée avec le cardinal Mazarin à faire lever le siége mis devant Arras par le prince de Condé, qui fut contraint de le lever le jour de Saint-Louis, et qu'il n'auroit pas levé si le cardinal de Retz eût été assez heureux que de se rendre de Nantes à Paris : chacun étant persuadé que la nouvelle de son évasion, et celle de son arrivée et de sa présence dans Paris, auroient obligé le cardinal Mazarin d'abandonner la frontière et le secours de la place assiégée, pour se défaire de son plus grand ennemi, qui avoit un peuple entièrement à sa dévotion, et capable de le maintenir dans son siége.

Le même jour 8 août 1654, il écrivit au chapitre de son église et aux curés de la ville de Paris, pour leur donner avis de sa liberté.

Lettre au chapitre de l'Eglise de Paris.

« Messieurs,

« L'état où j'ai été jusqu'à cette heure m'ayant « obligé de retenir les véritables ressentimens des « obligations que je vous ai, j'emploie ces premiers « momens de ma liberté pour vous les expliquer. Et « puisque j'ai eu le bonheur d'être élevé parmi vous, « et que c'a été le premier degré qui m'a fait passer à

« la dignité de votre archevêque, laquelle vous avez « travaillé à me conserver avec tant de générosité, « jusqu'à vous exposer à toutes sortes d'événemens « pour l'amour de moi, je veux aussi vivre et mourir « en cette même qualité, espérant que comme vos af- « fections iront toujours en augmentant, ma gratitude « et ma reconnoissance seront aussi immortelles. C'est « ce que je vous conjure de croire, et de me donner « la part en votre souvenir et en vos prières, que je « souhaite, messieurs, votre très-requis et affec- « tionné serviteur. *Signé* le cardinal DE RETZ.

» Proche Beaupréau, le 8 août 1654.

Et au-dessus: « A messieurs les doyen, chanoines « et chapitre de l'Eglise de Paris. »

Lettre aux curés de Paris.

« MESSIEURS,

« Aussitôt que je me suis vu en lieu de sûreté, et « qu'il m'a été permis de rendre publics les sentimens « de mon cœur sur les affections que vous avez uni- « versellement fait paroître pour ma personne, je n'ai « pas voulu différer plus long-temps à vous rendre « mes justes remercîmens, et vous donner les assu- « rances que je serai inséparablement le reste de « mes jours avec un clergé que j'aurai toujours aussi « cher que je l'ai expérimenté généreux. Ma trans- « lation a été l'ouvrage de votre fermeté, et ma liberté « celui de vos prières. Je vous en rends toutes les re- « connoissances dont je suis capable; et dans l'es- « pérance que vous me continuerez vos bons offices,

« je demeurerai, messieurs, votre, etc. *Signé* le car-
« dinal DE RETZ, archevêque de Paris.

« Proche Beaupréau, le 8 août 1654.

Et au dessus : « A messieurs les curés de Paris. »

Le cardinal de Retz écrivit en même temps au Roi, qui étoit à Peronne, où il avoit dépêché un homme exprès pour lui présenter sa lettre. Mais ses ennemis qui étoient auprès du Roi, suivant les plaintes qu'il en fit dans sa lettre du 14 décembre 1654, qu'il adressa aux évêques et archevêques de France, prenant le soin de lui ôter tous moyens de détromper le Roi des mauvaises impressions qu'ils tâchoient de lui donner contre lui, renvoyèrent le gentilhomme sans aucune réponse, sinon celle-ci : qu'on ne pouvoit rien recevoir de sa part qu'il ne se fût remis auparavant dans l'état dont il étoit sorti. C'étoit à dire que le seul moyen de se réconcilier avec eux étoit de se rendre leur esclave et leur captif; et que lorsqu'il seroit très-étroitement resserré dans le château de Nantes ou dans les prisons de Brest, il pourroit écrire au Roi avec toute sorte de liberté. Ce qui obligea le cardinal de méditer son évasion, et ceux de sa famille avec ses amis de lui en procurer les moyens, fut l'avis qu'il eut que la cour n'ayant pas trouvé celle de Rome disposée à admettre une démission faite par un cardinal détenu prisonnier, elle avoit, contre les paroles qui avoient été données, dont le président de Bellièvre étoit dépositaire, fait expédier les ordres pour le faire transférer du château de Nantes dans les prisons de Brest, ou dans la forteresse de Brouage. Mais quelle qu'en

ait été la cause, outre le désir naturel qu'on a de sortir d'un état violent et de recouvrer sa liberté, il est certain qu'aussitôt que la nouvelle en fut portée à Peronne, elle alarma la cour, et lui fit prendre la résolution d'ôter au cardinal de Retz la conduite et le gouvernement de son Eglise, voyant qu'elle n'avoit pu le dépouiller de son titre, et le priver de sa dignité. Et ce qui la précipita à prendre des moyens qui blessoient toutes les règles de l'Eglise, sans prévoir qu'ils exciteroient l'indignation publique, et engageroient les évêques à s'unir avec lui pour la défense commune des droits, et pour s'assurer leur titre et la possession de leur dignité et de leurs siéges, fut la joie que la nouvelle de son évasion donna au clergé et au peuple, et les témoignages publics que le chapitre de l'Eglise de Paris et les curés en donnèrent par leurs actions de grâces, qu'ils rendirent solennellement à Dieu de la liberté qu'il avoit rendue à leur archevêque.

Le chancelier Seguier, qui étoit resté à Paris avec les deux surintendans des finances Servien et Fouquet, qui s'étoient chargés de veiller pendant l'absence de la cour sur ce qui se passeroit de la part du clergé, s'assemblèrent au Louvre seuls, où ils arrêtèrent par l'avis du sieur Servien, que les deux autres furent obligés de suivre, qu'il seroit envoyé un ordre aux sieurs Lavocat et Chevalier, grands vicaires du cardinal de Retz, de se rendre incessamment à Peronne, de même qu'à quelques uns des chanoines et des curés qui avoient paru les plus attachés à leur archevêque, pour y rendre compte de leur conduite: ce qui alarma tellement les autres curés leurs confrères, qu'ils n'osèrent ouvrir ni faire lecture dans

leur assemblée de la lettre qui leur avoit été écrite le 8 d'août.

Ils ordonnèrent au sieur de Roquette, premier commis du comte de Brienne, secrétaire d'Etat, en sortant de leur assemblée, de se servir des blancs signés qui lui avoient été envoyés de Peronne, et d'en remplir huit pour être portés le lendemain matin par un exempt à ceux dont on lui donna les noms. Peu de jours après, savoir le 22 du même mois d'août, on vit paroître quatre pièces faites à Paris par le sieur Servien, mais datées de Peronne, dont quelques unes furent publiées par les jurés-crieurs trompettes du Roi, et affichées dans les places publiques, aux portes des églises et au coin des grandes rues.

La première, du 29 août 1654, étoit une ordonnance du Roi, par laquelle, outre les ordres qui avoient été envoyés au maréchal de La Meilleraye pour reprendre le cardinal de Retz, au cas qu'il se fût retiré en quelque lieu de l'étendue de sa charge ou du voisinage, il étoit ordonné et enjoint très-expressément à tous gouverneurs et lieutenans généraux dans les provinces, gouverneurs des villes et places, maires et échevins, gentilshommes et seigneurs des châteaux, et tous autres dans le pouvoir, détroit, juridiction et seigneuries desquels le cardinal de Retz se trouveroit, de l'arrêter et mettre en lieu de sûreté, ou d'en donner avis, conseil, aide ou main-forte pour l'arrêter et garder sûrement, jusqu'à ce qu'ayant averti le Roi de sa détention, il en eût autrement ordonné; à peine à ceux qui sauroient le lieu où il seroit et ne le révéleroient, et à ceux qui le pourroient arrêter et qui le manqueroient, ou qui refuseroient toute l'assistance qui

dépendroit d'eux pour cet effet, d'être punis comme désobéissans et perturbateurs du repos public. Le Roi défendit très-expressément à tous ses officiers et sujets, de quelque état, dignité et profession qu'ils fussent, de lui donner aucune retraite, aide et assistance quelconque, pour quelque cause ou prétexte que ce pût être; d'avoir intelligence ou commerce avec lui directement ou indirectement; de recevoir aucunes lettres, messages ni ordres venant de sa part, ni d'en exécuter aucun; à peine de punition, d'être en cas de contravention privés des charges, offices et possessions des bénéfices dont ils se trouveroient pourvus, et déclarés incapables d'en posséder à l'avenir dans le royaume.

Les deux et troisième étoient deux lettres du Roi, écrites à Peronne le 22 du même mois. La première adressée au maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris; et la seconde au prevôt des marchands et échevins de la même ville, pour leur ordonner de tenir la main à l'exécution de son ordonnance du 20 aussi du même mois d'août, et de s'assurer du cardinal de Retz, s'il étoit assez téméraire que d'entreprendre d'y venir.

La quatrième étoit un arrêt du conseil d'en haut, donné à Peronne le même jour 22 d'août, qui déclaroit le siége de Paris vacant, et enjoint aux doyen, chanoines et chapitre de s'assembler pour nommer des grands vicaires pour prendre l'administration et le gouvernement du diocèse pendant sa vacance; et qui leur fut signifié par deux huissiers de la chaîne, avec commandement d'y obéir.

Comme il a été très-difficile d'avoir les arrêts et

l'acte de signification qui en fût fait au chapitre, ni ceux des délibérations qu'il fut obligé de prendre, on ne peut les rapporter, ni rendre compte de ce qui se passa depuis l'évasion du cardinal de Retz jusqu'au temps qu'il apprit lui-même au public son arrivée à Rome. Et pour en être en quelque manière un peu instruit, il faut se contenter nécessairement d'avoir recours à lui-même pour savoir ce qu'il a voulu en apprendre, tant aux archevêques et évêques de France ses confrères, qu'au chapitre de son église, dans les lettres qu'il leur écrivit de Rome les 24 décembre 1654 et 22 avril 1655, avant la mort d'Innocent x, et depuis l'élection d'Alexandre VII son successeur. La seule observation qu'on peut faire, sur l'obéissance que rendit le chapitre à l'arrêt du 22 août, est qu'elle fut récompensée par la cour en la personne du sieur de Contes, son doyen, d'une place de conseiller d'Etat; et que ceux qui avoient reconnu le siége vacant, qui avoient obtenu des dispenses, des institutions, des permissions de confesser, et qui avoient été ordonnés par les évêques de Dol et de Coutances, appelés les vicaires généraux du chapitre, furent tous conseillés de se pourvoir à Rome pour être réhabilités et absous; que tous les autres évêques de France refusèrent de conférer les ordres à ceux qui se présenteroient avec des démissoires de ces nouveaux vicaires généraux; que ceux qui s'attachoient aux règles de l'Eglise s'adressèrent au cardinal de Retz qui étoit à Rome, pendant même la tenue du conclave, pour lui demander tout ce dont ils auroient besoin pour la mission, la juridiction et l'ordination, qui leur fut envoyée par l'abbé de Lameth,

docteur de la maison de Sorbonne, son parent, et l'un de ses conclavistes; et que le nonce Bagny, auquel la cour avoit dit qu'il suffisoit qu'un évêque ne lui fût pas agréable pour être privé de son siége, refusa de se servir des saintes huiles que Claude Amory, évêque de Coutances, avoit faites dans l'Eglise de Paris, à la prière des vicaires généraux du chapitre, disant que *istud oleum non erat sacrum.*

[1655] Le cardinal de Retz, après avoir assuré ses confrères, par sa lettre du 24 décembre 1654 (1), que la plus grande consolation qu'il avoit eue dans les liens avoit été d'apprendre qu'ils avoient joint leurs supplications aux instances du Pape, pour lui procurer la délivrance d'une misérable servitude; qu'ils avoient témoigné que les mêmes chaînes qui le retenoient en prison tenoient enchaînée la liberté de l'Eglise gallicane; et qu'ayant vu avec regret toutes leurs remontrances inutiles, ils avoient au moins gémi avec lui et avoient été touchés de son infortune, leur représentoit:

1° Que quoiqu'il semblât que l'oppression de l'Eglise ne pût aller guère plus loin que d'emprisonner un cardinal et un archevêque, contre toutes les formes de la justice ecclésiastique et séculière, il n'avoit pu s'imaginer que ceux qui pendant vingt mois de prison n'avoient rien osé publier pour noircir son innocence, et qui n'avoient pas d'autres crimes à lui reprocher, sinon qu'il étoit archevêque de Paris, et qu'il possédoit une dignité dont ils avoient envie de le dépouiller, se seroient emportés tout d'un coup,

(1) *Sa lettre du 24 décembre 1654*: Cette lettre ne fut adressée qu'après la mort d'Innocent x. Elle avoit été composée à Paris par messieurs de Port-Royal.

aussitôt que Dieu lui auroit rendu sa liberté, à le déchirer de la manière du monde la plus indigne, et qui blessât davantage le respect que tous les fidèles et les princes mêmes doivent avoir pour les images vivantes de Jésus-Christ et les ambassadeurs du maître des rois.

2° Qu'il s'étoit bien représenté que ceux qui ne le vouloient plus pour archevêque de Paris auroient de la peine à souffrir qu'il fût dans un état où il pourroit conserver cette dignité malgré tous les efforts; mais qu'il avoit espéré que dans la plus cruelle guerre qu'ils pourroient lui faire ils auroient toujours quelque retenue pour la grandeur et la sainteté de l'épiscopat, et qu'il ne seroit pas si malheureux que de voir le sacerdoce de Jésus-Christ flétri de la dernière des ignominies dans un royaume très-chrétien : tous les peuples soumis à sa juridiction ayant vu avec autant de douleur que d'étonnement que la délivrance de leur prélat, qui avoit été un peu auparavant l'objet de leur joie publique, étoit devenue l'unique sujet d'une cruelle proscription contre sa personne, d'une sanglante diffamation contre l'honneur, d'une honteuse profanation de sa dignité sacrée.

3° Qu'il avoit eu bien de la peine à croire, avant que de l'avoir vu de ses propres yeux, qu'on eût traité un archevêque dans la ville de son diocèse, et chassé de son siége comme on auroit fait un bandit et un capitaine de voleurs; qu'on eût affiché dans toutes les places et au coin de toutes les rues des placards qui ne le déshonoroient pas seulement par des injures et des calomnies, mais qui l'exposoient à toutes sortes de violences, par des ordres barbares

et inouis contre la vie d'un des princes de l'Eglise.

Il se plaignoit de ce que, sans aucune information et sans aucune apparence du moindre crime, on avoit commencé d'abord par une procédure aussi injuste et aussi inhumaine qu'étoit celle d'armer tous les gouverneurs des places, les maires et échevins des villes, tous les gentilshommes et seigneurs, contre un évêque qui n'avoit fait autre chose que de se délivrer, selon la loi naturelle et évangélique, d'une violence qui avoit fait soupirer toute l'Eglise durant tant de temps ; de ce qu'on le traitoit comme un ennemi public qui travailloit à allumer la guerre dans tout le royaume, lorsqu'il ne pensoit qu'à en sortir pour se garantir d'une oppression qui lui étoit inévitable en y demeurant ; de ce qu'on ne lui laissoit aucun lieu ouvert dans toute la France que les prisons et les cachots ; de menacer de châtimens très-rigoureux, comme des receleurs et des brigands, ceux qui auroient pitié de son infortune, et qui lui rendroient quelque office de charité, ou qui même seroient retenus, par un respect de chrétien vers l'Eglise leur mére, de porter leurs mains violentes et sacriléges sur l'un des oints du Seigneur, pour le sacrifier à la vengeance de ses ennemis, et enfin de faire un sacrilége digne d'une punition exemplaire.

Il leur représentoit que dans les placards on avoit déclaré au public qu'il méritoit d'être poursuivi à feu et à sang, à cause de l'ingratitude qu'il avoit témoignée des grâces qu'on lui vouloit faire ; c'est-à-dire parce qu'il n'avoit pas reçu avec assez de gratitude cette nouvelle espèce de grâce qu'on jugeoit sans doute être fort signalée, qui étoit de le décharger,

par un mouvement d'amour qu'on avoit pour lui, de la dignité d'archevêque de Paris; et de lui accorder, par un effort de la même charité, de passer tout le reste de ses jours dans la prison de Brest.

On reconnoissoit, disoit-il par le même écrit, c'est-à-dire l'ordonnance du 20 août 1654, qu'il avoit protesté et fait assurer le Roi par ses amis qu'il étoit toujours résolu de demeurer ferme dans l'obéissance et dans la fidélité qu'un sujet devoit à son souverain; mais que cette parole, qu'il garderoit constamment tant qu'il vivroit, à l'exemple de ceux de sa maison, aussi fidèle et aussi attachée à nos rois qu'aucune de France, étoit devenue tout d'un coup, par sa sortie, le fondement de la plus inhumaine proscription qu'on ait jamais vue dans une semblable rencontre. Comme si on ne pouvoit être fidèle au Roi que dans les fers; que tous ceux qui étoient libres fussent des rebelles; et que toutes les paroles qu'on avoit tirées de ses amis n'eussent été que pour assurer le Roi qu'il demeureroit fidèlement en prison.

Je devois donc, continua-t-il de dire, être exposé à la fureur des peuples, parce que, selon mes ennemis, je me suis rendu coupable d'une supercherie honteuse, quoique je n'aie fait que me servir du droit naturel qu'a toute personne opprimée de se délivrer de l'oppression sans avoir violé aucune parole. Il appeloit, en cet endroit, M. le président de Bellièvre à témoin, comme dépositaire des paroles que ses ennemis lui donnèrent au sortir du bois de Vincennes; et le maréchal de La Meilleraye, qui avoit tant fait de prisonniers, et par conséquent n'ignoroit pas les lois de la prison; qui ne l'auroit pas gardé dans le châ-

teau de Nantes aussi exactement, et avec tant de sentinelles et de gardes posées de nuit et de jour, s'il avoit cru qu'il eût été prisonnier sur sa parole, dont il l'auroit lui-même dégagé par cette conduite, s'il la lui avoit donnée : qui étoit seulement de ne se point sauver sur le chemin de Vincennes, quoiqu'il l'eût pu facilement, lui qui, contre la parole qu'il en avoit donnée, avoit averti une personne de grande condition qu'il ne pouvoit pas faire la guerre au Roi, et qu'il étoit obligé de le laisser transférer à Brest ou à Brouage, suivant l'ordre qui en avoit été expédié.

Il se plaignoit, dans la même lettre, de ce qu'ayant offert de s'éloigner volontairement de Paris pour guérir par son absence les frayeurs et les jalousies qu'on prenoit sur son sujet, et de ce qu'ayant travaillé si utilement, même au péril de sa vie, pour le retour du Roi, il n'avoit tiré autre fruit pour ses services que la perte de sa liberté ; que, dans le temps où il gémissoit sous les fers d'une prison, on n'avoit fait aucun scrupule de lui forger des crimes d'Etat ; de dire qu'il n'avoit pas cessé de faire ses pratiques accoutumées, et de renouer ses intelligences avec les étrangers et avec M. le prince de Condé, sans se mettre en peine d'apporter la moindre preuve d'une accusation capitale ; d'avoir aussi travaillé, d'abord depuis sa sortie, par ses lettres et par ses émissaires, à faire des assemblées illicites de noblesse, et exciter les peuples à la révolte, lorsque tout le monde étoit en paix comme avant sa délivrance. De ce qu'on ne le pouvoit rendre coupable des maux qui ne sont pas arrivés, on vouloit le rendre de ceux qu'on prétendoit pouvoir arriver s'il continuoit d'exercer sa charge

d'archevêque de Paris, comme il avoit fait durant sa prison, paisiblement par ses grands vicaires, jusqu'au jour de sa sortie du château de Nantes.

Il représentoit l'artifice grossier dont on s'étoit servi pour faire croire que le Roi ne pouvoit pas demeurer dans la capitale de son Etat, si celui que Dieu y avoit établi archevêque, et qui ne pouvoit cesser de l'être que par l'autorité de l'Eglise, qui ne relève point de l'autorité séculière, et par les lois canoniques, exerçoit sa charge, même étant absent, en la même manière qu'il l'avoit exercée durant six mois par ses grands vicaires, sans qu'il fût arrivé pendant ce temps la moindre émotion dans Paris. Ce qui faisoit connoître, disoit-il, que le seul crime véritable qui avoit attiré sur lui les derniers et les plus violens efforts de la passion de ses ennemis, c'étoit qu'il n'étoit pas davantage leur prisonnier, et qu'ils ne pouvoient plus le renfermer dans la prison du château de Brest.

Il y continuoit de se plaindre de ce qu'on avoit soumis à une infâme proscription la dignité de cardinal et d'archevêque ; de ce qu'on avoit profané par une garnison de soldats sa maison archiépiscopale, quoique sacrée, comme faisant partie de l'Eglise; et de ce qu'on lui avoit ravi tout le revenu de son archevêché, et employé, pour colorer cette action d'un faux prétexte, la plus haute des injustices, qui étoit celle d'alléguer le défaut d'avoir rendu au Roi le serment de fidélité, et par conséquent l'ouverture de la régale, pendant qu'on l'avoit détenu en prison, et empêché de rendre ce devoir; de ce qu'on avoit condamné ses domestiques à un exil rigoureux sans au-

cune forme de procès, persécuté ceux qu'on croyoit être ses amis, bannissant les uns et emprisonnant les autres; exposant les maisons et les terres de ses proches à la discrétion des soldats; ayant avec inhumanité étendu la haine que ses ennemis lui portoient jusque sur la personne de celui qui lui avoit donné la vie (Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, chevalier des ordres du Roi, général des galères, depuis prêtre de l'Oratoire), sans considérer son extrême vieillesse, les services qu'il avoit rendus à la France en qualité de général des galères, ni l'état d'une vie retirée, et d'un prêtre qui n'avoit d'autre part en la disgrâce de son fils que celle de la tendresse d'un père et la charité d'un prêtre pour le recommander à Dieu dans ses sacrifices; ajoutant à un dernier exil de Paris un nouveau bannissement à cent lieues de sa maison, dans un pays de montagnes et de neiges, où des gardes l'avoient conduit.

Il leur représentoit l'attentat qu'on avoit formé contre leur autorité commune; des brebis ayant entrepris de juger les juges et les pasteurs du troupeau, des séculiers de déposer un archevêque, et de déclarer son siége vacant par un arrêt du conseil d'État du 22 août 1654, ayant arraché l'encensoir au pontife du Seigneur, et mis la main à l'arche, non pas pour la soutenir, mais pour la faire tomber; et cela sous prétexte d'une démission que le Roi avoit acceptée, mais qui étoit nulle, ayant été extorquée dans une captivité de seize mois, étant datée du donjon du château de Vincennes, contre laquelle il avoit assez protesté auparavant par l'éloignement formel qu'il en avoit témoigné au nonce Bagny, en présence

de deux secrétaires d'Etat qu'on lui avoit envoyés pour le sonder sur une démission qu'on n'osoit faire paroître, tant elle étoit pleine de nullités; que le Pape avoit rejetée comme pernicieuse à l'Eglise, et comme étant l'effet de la violence et de l'oppression, et qu'il avoit révoquée : démission enfin qui, de même que le défaut de la prestation du serment de fidélité, avoit été reconnue n'avoir produit aucun effet, et n'avoit pas été capable de faire déclarer son siége vacant, puisque ses grands vicaires avoient continué depuis, comme ils faisoient auparavant, d'administrer son diocèse ; que toutes les paroisses et tous les prêtres, dans leurs sacrifices, avoient continué de prier pour lui comme pour leur archevêque, puisque le Roi l'avoit reconnu pour archevêque de Paris, par un arrêt à ses grands vicaires de ne faire aucun mandement extraordinaire sans le communiquer, reconnoissant par là qu'ils avoient le pouvoir d'en faire : d'où il concluoit que puisqu'il avoit été reconnu pour archevêque de Paris depuis sa démission, nonobstant le défaut de prestation de serment de fidélité jusqu'au jour de sa délivrance, la seule sortie du château de Nantes avoit été la seule et unique cause de sa prétendue déposition, puisque ce n'étoit que depuis ce temps-là qu'un concile de nouvelle espèce, composé de maréchaux de France et de ministres d'Etat, substitué à la place du Pape et des évêques, et tenu à Peronne le 22 août, avoit déclaré son siége vacant.

Il y observoit la différence qu'il y avoit entre les canons de ce concile et ceux de l'Eglise, qui vouloient qu'aussitôt que Dieu avoit rompu les liens d'un évêque prisonnier, il reprît la conduite de son diocèse, au lieu

que ceux du concile de Peronne vouloient qu'un évêque, qui pendant sa détention gouvernoit son Eglise par ses grands vicaires, perdît le pouvoir de le faire, ayant recouvré sa liberté, son Eglise devenant captive dès le moment qu'il devenoit libre, de libre qu'elle étoit lorsqu'il étoit captif.

Il ajoutoit que c'étoit peut-être dans ce même concile qu'on avoit fait un canon qui avoit été allégué pendant sa prison au nonce Bagny, suivant lequel il suffisoit qu'un évêque ne fût pas agréable à la cour pour être déposé; que pour établir ces nouvelles lois on avoit commencé par intimider les grands, qui, n'ayant pu être ébranlés par les menaces, avoient été mandés à la cour avec quelques chanoines et quelques curés de Paris, pour y rendre compte de leurs actions; qu'on avoit pris le temps de leur éloignement pour signifier au chapitre de l'Eglise de Paris cet arrêt qui déclaroit son siége vacant, et qui ordonnoit de nommer dans huit jours des grands vicaires pour administrer le diocèse en son nom; que l'absence de cinq des plus généreux de cette compagnie, les menaces faites à quelques autres, les promesses faites au plus intéressé, et la crainte de la perte de ses priviléges dont le chapitre avoit été menacé, ne l'avoient pas empêché de le reconnoître pour son archevêque, et de déclarer que son siége n'étoit pas vacant, ayant arrêté de très-humbles remontrances pour son retour et celui de ses grands vicaires, jugeant que leur absence ne pouvoit pas servir de fondement pour s'immiscer dans l'administration du diocèse.

Le cardinal de Retz expliquoit encore dans sa lettre, d'un côté la douleur qu'il avoit d'avoir appris que le

chapitre, cédant à la force et n'ayant pu résister à l'orage et à la tempête qui alloient fondre sur lui, avoit nommé des grands vicaires pour administrer son diocèse, dont il venoit de déclarer que le siége n'étoit pas vacant; et de l'autre la consolation qu'il avoit d'avoir su que, pour cette nomination, il n'y avoit eu que quatre voix de plus, que le suffrage de ceux qui avoient été éloignés ont rendues inutiles. Il leur faisoit connoître les conséquences de cette entreprise sur la juridiction, et du violement si public de toutes les lois de l'Eglise, et des voies que l'on prenoit pour faire que les ecclésiastiques et évêques ne fussent que de petits vicaires du conseil d'Etat, destituables à la moindre volonté d'un favori.

Il finissoit sa lettre en conjurant ses confrères de faire quelque réflexion sur l'état de l'Eglise de Paris, sur la proscription de ses grands vicaires, des chanoines et des curés relégués en diverses provinces et en des villes éloignées, afin que leur exemple y laissât une image de crainte et de terreur qui fît trembler les autres, qui n'avoient pas été lire dans leur assemblée la lettre qu'il leur avoit écrite. Il leur demandoit non pas seulement des larmes et des gémissemens, mais de la vigueur pour leur faire soutenir les intérêts de l'Eglise, leur faisant connoître que Dieu demandoit autre chose de ses principaux ministres que des mouvemens intérieurs, et la stérilité d'un zèle muet et sans action; les faisant ressouvenir de ce que saint Martin avoit dit à un empereur, et Constantin aux évêques de son siècle; et encore de ce que l'assemblée de 1655 avoit fait en faveur de l'évêque de Léon, opprimé par un ministre, et déposé de son

évêché par un jugement qui avoit apparence d'être canonique, mais qui n'avoit eu pour fondement qu'un faux crime de lèse-majesté.

Enfin il leur donnoit avis de son arrivée, après beaucoup de traverses, au siége du prince des apôtres, et au refuge le plus assuré de tous les évêques persécutés ; que la route qu'avoit pu prendre une barque de cinq pêcheurs avoit ôté à ses ennemis tout prétexte de l'accuser d'intelligence avec les ennemis de l'Etat ; et que la route qu'il avoit prise ensuite étoit suffisante pour justifier son passage d'Espagne, et pour convaincre de mensonge ceux qui avoient publié, dans un de leurs placards, qu'il avoit été à Madrid pour y offrir la place de Belle-Ile, et qu'il y avoit eu des conférences avec des personnes qu'il n'avoit jamais vues. Il les informoit des témoignages obligeans de charité et d'affection dont le Pape et les cardinaux l'avoient honoré, l'ayant reconnu pour archevêque de Paris, et ayant reçu le pallium qui lui avoit été conféré en cette qualité ; les assurant qu'il espéroit demeurer dans la paix au milieu de la tempête, disant à Dieu ces paroles de David : *In umbrâ alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas.*

La nomination que le chapitre de Paris avoit faite du sieur de Contes son doyen, et d'autres, pour, en qualité de ses vicaires généraux, prendre l'administration et la conduite du diocèse pendant le temps non pas d'une véritable vacance, mais pendant celui que Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, le plus cruel ennemi et le plus dangereux, à cause de sa science, qu'ait jamais eu le cardinal de Retz, ainsi

qu'on le connoîtra dans la suite, commença dès lors, et qu'il continua depuis d'appeler une quasi-vacance; cette nomination, dis-je, introduisit dans cette Eglise un schisme aussi scandaleux qu'il étoit ouvert, déclaré et soutenu alors par la cour : les personnes les plus pieuses, les plus savantes et les plus instruites des règles de l'Eglise ayant refusé de reconnoître la juridiction des chapitres de ses vicaires généraux.

Le scandale que causa ce schisme, qui désoloit l'Eglise de Paris, augmenta lorsqu'on vit deux évêques étrangers, Denis-Antoine Cohon, évêque de Dol, et Claude Auvry, évêque de Coutances, ancien domestique du cardinal Mazarin, appelés sans aucune nécessité, contre la disposition des canons et les réglemens du clergé, par ces schismatiques grands vicaires, pour faire les ordres dans la chapelle de la maison archiépiscopale, et les saintes huiles dans le chœur de Paris : entreprise qui dès lors fut si universellement condamnée, et depuis tant par les véritables et légitimes grands vicaires du cardinal de Retz que par les évêques assemblés, que d'un côté ceux qui avoient été ordonnés par ces deux évêques étrangers furent obligés d'obtenir à Rome des absolutions, et que de l'autre ni les curés de la ville et ceux de la campagne, ni les doyens ruraux, ne vinrent point en 1655 prendre, suivant la coutume, les saintes huiles à Paris, chacun d'eux ayant conservé celles qu'ils avoient eues l'année précédente, ou en ayant eu des diocèses voisins; et que le nonce Bagny refusa de s'en servir, parce qu'elles avoient été illicitement consacrées, ainsi qu'on l'a déjà rapporté.

Depuis cette longue et fameuse lettre du cardinal

de Retz, adressée aux archevêques et évêques de France, il ne parut rien de sa part ni de celle de la cour pendant quelque temps. La tenue du conclave où il étoit, qui fut ouvert le 7 de janvier 1655, n'ayant fini que le 7 d'avril suivant, lorsque le cardinal Fabio Chigi fut élu pape et prit le nom d'Alexandre VII, en fut la cause.

Mais le courrier Marquin, qui avoit été dépêché à M. de Lyonne, envoyé extraordinaire vers les princes d'Italie, et qui étoit à Rome pour y prendre le soin et la direction principale des affaires du Roi, qui sont les qualités qu'il désira qu'on lui donnât en la suscription des lettres qu'il recevoit du comte de Brienne, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, arriva à Paris le 15 avril au matin, qui étoit le quinzième jour après son départ pour Rome, avec la nouvelle de l'élection du Pape. La cour, qui étoit à Vincennes, manda aussitôt le courrier (l'auteur lui délivra une ordonnance de deux mille livres pour sa course); et craignant que le Pape nouvellement créé ne suivît les mouvemens de son prédécesseur en faveur du cardinal de Retz, en la personne duquel il prétendoit que l'Eglise et le sacré collége avoient été également offensés, fit publier et afficher dans Paris, le 13 mai 1655, une ordonnance faite à Vincennes le 16 d'avril précédent, qui étoit le lendemain de l'arrivée de ce courrier, par laquelle le Roi déclaroit qu'ayant ci-devant envoyé à Rome pour informer cette cour de la mauvaise conduite de ce cardinal, et étant bien instruit des intelligences et pratiques qu'il continuoit d'avoir avec les ennemis déclarés de son Etat, en attendant que son procès eût été fait, il avoit donné les

ordres nécessaires pour empêcher l'effet de ses pernicieux desseins. Mais d'autant qu'il pouvoit y avoir encore aucuns particuliers ses sujets, lesquels, feignant d'ignorer la mauvaise intention de ce cardinal, et n'avoir aucune connoissance des crimes dont il étoit prévenu (ce qui étoit impossible de connoître), ne laisseroient d'avoir correspondance avec lui, et de se laisser surprendre à ses artifices, il faisoit défense à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, ecclésiastiques ou autres, sous quelque prétexte que ce pût être, de demeurer près de lui, d'entretenir aucun commerce ou correspondance avec lui par lettres ou autrement; et si aucuns se trouvoient alors auprès de sa personne, il leur enjoignoit de se retirer en France aussitôt que l'ordonnance leur auroit été connue : le tout à peine de saisie de leurs biens, et d'être procédé contre eux comme désobéissans à ses ordres, coupables de mêmes crimes, et perturbateurs du repos public. Et pour obliger les Français qui étoient à Rome, et qui étoient attachés au cardinal de Retz et dans ses intérêts, d'en sortir, M. de Lyonne avoit porté avec lui une grande quantité de blancs signés du comte de Brienne, secrétaire d'Etat (l'auteur les joignit aux instructions qui lui furent données avant son départ), pour s'en servir suivant les ordres qu'il avoit reçus de la cour, et les remplir en conformité de ses intentions.

Quelque temps après la publication de cette ordonnance, il parut une lettre du cardinal de Retz, écrite à Rome (1) le 22 du mois de mai, adressée au doyen,

(1) *Ecrite à Rome :* Cette lettre, comme les précédentes et celles qui suivent, fut faite à Paris par messieurs de Port-Royal.

chanoines et chapitre de son église, dont on distribua plusieurs copies imprimées, par lesquelles le public apprit :

1° Qu'ils lui avoient donné des marques de leur estime et de leur affection par la réponse obligeante qu'ils avoient faite à sa première lettre du 8 d'août 1654, et par les publiques actions de grâces qu'ils avoient offertes à Dieu pour sa délivrance.

2° Qu'il les y assuroit que, parmi tant de traverses et périls qu'il avoit courus depuis, il n'avoit pas eu d'affliction plus sensible que d'apprendre les tristes nouvelles de la manière dont on avoit traité leur compagnie pour la détacher de ses intérêts, qui étoient ceux de l'Eglise; et leur faire abandonner, par des résolutions forcées et involontaires, celui dont ils avoient soutenu le droit et l'autorité avec tant de chaleur et de constance; que la fin si heureuse de ses voyages et de ses travaux n'avoit pu lui faire oublier ce qu'on avoit fait pour les assujettir; et que ni l'accueil favorable que lui avoit fait Innocent x, ni les marques de bonté et d'affection dont il lui avoit plu honorer son innocence et son exil, ni la protection apostolique que ce pape lui avoit promise avec tant de tendresse et de générosité, n'avoient pu entièrement adoucir l'amertume que lui avoit causée depuis six mois l'état déplorable auquel leur compagnie avoit été réduite.

3° Qu'il avoit appris avec douleur que ceux qui, depuis sa liberté, leur avoient fait un crime de leur zèle pour lui ne lui avoient reproché, par un écrit public et diffamant, d'avoir fait faire dans la ville capitale des actions scandaleuses et injurieuses au Roi

que parce qu'ils avoient témoigné à Dieu, par l'un des cantiques de l'Eglise, la joie qu'ils avoient de sa délivrance, après la lui avoir demandée par leurs prières; et que cette action avoit tellement irrité leurs ennemis, qu'ils en avoient pris occasion de les traiter de séditieux et de perturbateurs du repos public, s'étant servis de ce prétexte pour mander ses grands vicaires en cour, et autres de leurs corps, sous ombre de leur faire rendre compte de leur conduite : mais dans la vérité pour les exposer au mépris par les outrages, par les insultes et les moqueries, et les abattre, s'ils eussent pu, par leurs menaces.

4° Que ce qui l'avoit plus touché avoit été d'apprendre que cette persécution qu'on avoit faite à ses grands vicaires, et à quelques autres de leurs confrères, n'avoit servi que de degré pour se porter ensuite à une plus grande qu'on avoit faite à tout le corps, n'en ayant été écartés que pour l'affoiblir, et prendre le temps de leur exil pour signifier au chapitre un arrêt du 22 août 1654, par lequel des séculiers, usurpant l'autorité de l'Eglise, déclaroient son siége vacant, et leur ordonnoient, ensuite de cette vacance prétendue, de nommer dans huit jours des grands vicaires pour gouverner son diocèse en la place de ceux qu'il avoit nommés, avec menace qu'il y seroit pourvu s'ils refusoient de le faire.

5° Que deux huissiers étant entrés dans l'assemblée du chapitre, leur avoient déclaré qu'ils leur signifioient cet arrêt par exprès commandement à ce qu'ils eussent à y obéir; et parce que les premières impressions de la crainte et de la frayeur étoient toujours les plus puissantes, ne voulant pas leur laisser de temps

pour se reconnoître, ils lui avoient enjoint de délibérer sur l'heure, leur déclarant qu'ils ne sortiroient pas du lieu jusqu'à ce qu'ils l'eussent fait.

6° Que le cardinal de Retz avoit repris dans sa lettre tout ce que le public avoit déjà lu dans celle qu'il avoit adressée, le 24 du mois de décembre 1654, aux archevêques et évêques de France, touchant les cas dans lesquels un chapitre peut prendre l'administration d'un diocèse pendant l'absence de son évêque, qui, quoiqu'il en soit éloigné, pourvu qu'il ne soit pas détenu prisonnier chez les Infidèles, peut continuer de le gouverner par ses grands vicaires, à l'exemple de saint Cyprien, qui, s'étant retiré pour ne pas exciter la fureur des Infidèles contre son peuple, établit des grands vicaires pour conduire en son nom son église de Carthage; du cardinal de Richelieu, alors évêque de Luçon, et de M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui, s'étant retirés tous deux à Avignon, ne cessèrent de gouverner leurs diocèses par eux-mêmes en y envoyant leurs mandemens, et par leurs grands vicaires.

7° Que ce qui lui avoit causé aussi une sensible douleur, c'étoit d'avoir appris qu'il s'étoit trouvé deux prélats assez indifférens pour l'honneur de leur caractère, et assez dévoués à toutes les passions de ses ennemis, pour entreprendre de conférer les ordres sacrés dans son église, ou plutôt de les profaner par un attentat étrange; n'y ayant rien de plus établi dans toute la discipline ecclésiastique que le droit qu'a chaque évêque de communiquer la puissance sacerdotale de Jésus-Christ à ceux qui lui sont commis, sans qu'aucun évêque particulier le puisse

faire contre son gré, que par une entreprise qui le rend digne d'être privé des fonctions de l'épiscopat dont il viole l'unité sainte, selon l'ordonnance de tous les anciens conciles, que celui de Trente avoit renouvelée.

Enfin, qu'ayant sujet de croire que ces grands vicaires étoient alors à Paris, où la bonté du Roi les avoit appelés pour y exercer leurs fonctions sous son autorité, il leur avoit adressé la bulle du Pape pour le jubilé qu'il avoit accordé à cause de son exaltation au pontificat, pour la faire publier selon les formes; et, en cas qu'ils n'y fussent pas, qu'il l'avoit envoyée aux sieurs de Chassebras et de Haudencq, docteurs de Sorbonne, archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin, pour en user selon ses ordres et selon la pratique du diocèse, en l'absence des sieurs *Lavocat* et Chevalier, ses grands vicaires.

Le curé de Saint-Severin ayant reçu un commandement du Roi de l'aller trouver, le sieur de Chassebras, qui reçut un pareil ordre, crut qu'il ne devoit et ne pouvoit y déférer sans prévariquer à celui qu'il avoit reçu du cardinal de Retz pour faire cesser les entreprises du chapitre sur sa juridiction. Après avoir commis le soin et la conduite de sa paroisse de la Madeleine au sieur Barré, docteur de Sorbonne, mort en 1705 doyen de l'église d'Orléans, grand vicaire du cardinal de Coaslin, évêque d'Orléans et official du diocèse, il disparut; et pour assurer sa personne et sa liberté dans l'exercice de ses fonctions de grand vicaire, il choisit les tours de Saint-Jean-en-Grève pour le lieu de sa demeure, comme un asyle secret et assuré contre tout ce qui pourroit venir de la part

de la cour pendant son absence de sa paroisse, et sa retraite de sa maison presbytérale. Comme il ne cessoit pas de gouverner le diocèse, ayant soin de faire mettre sur l'autel de l'église de la Madeleine toutes les expéditions de ce qu'on lui demandoit, par des mémoires que l'on portoit aussi sur le même autel; aussi la cour ne cessa-t-elle pas de faire procéder contre lui extraordinairement au châtelet, où, après l'avoir fait appeler par trois différens jours à cri public devant la porte de son église, on déclara les défauts et contumaces dûment obtenus; et pour le profit il fut déclaré rebelle, sans s'expliquer davantage, et ses bénéfices vacans et impétrables. Durant cette procédure, il ne laissa pas de communiquer souvent avec ceux qui entretenoient des correspondances secrètes avec le cardinal de Retz et ses amis qui étoient cachés dans Paris, sortant de ses tours en habit séculier et déguisé.

Le cardinal de Retz ne s'étoit pas contenté d'avoir averti le chapitre de son église, par sa lettre du 22 mai 1655, qu'il avoit établi les archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin, ses grands vicaires, par le mandement qu'il leur avoit adressé pour la publication de la bulle du jubilé. Il en fit un autre le 28 juin suivant, adressé aux doyen, chanoines et chapitre de son église, à tous les curés, ecclésiastiques, et aux fidèles de son diocèse, par lequel il les avertissoit que, pour ne pas exposer son diocèse aux malheurs où le défaut d'une conduite légitime pourroit le précipiter, il avoit nommé les archiprêtres de ces deux églises pour l'administrer sous son autorité, et exercer les mêmes fonctions qu'eussent exercées ses autres grands vi-

caires, si leur absence ne leur en eût ôté le moyen: voulant que tous les curés, prêtres séculiers et réguliers, et les fidèles de son diocèse, sussent qu'ils ne pouvoient se soumettre à l'avenir à autre puissance spirituelle qu'à la sienne; qu'elle étoit la seule et légitime approuvée de Dieu et de l'Eglise; que ceux qui cherchoient, ailleurs que sous sa conduite et celle des personnes par lui commises, la grâce qui les sauvoit n'y trouveroient que leur condamnation; que ceux qui prendroient les ordres sacrés se lieroient devant Dieu et se rendroient abominables, plutôt qu'ils ne se mettroient en état de délier les autres et de les sanctifier; et que ceux auxquels on voudroit communiquer le pouvoir d'absoudre ne le recevroient aucunement, et tromperoient malheureusement les ames qui prendroient leurs directions; que les dispenses données pour les mariages ne seroient pas valables, ni les professions religieuses canoniques; enfin que toute autre conduite que la sienne ne seroit qu'un horrible sacrilége, et qu'une institution détestable. Mais qu'il espéroit mieux, et qu'il croyoit qu'après le désaveu qu'il faisoit d'une entreprise condamnée par la sainte Eglise romaine, par les conciles, par toutes les universités libres, par tous ceux qui avoient l'amour de Dieu, et par lui, à qui seul l'Eglise de Paris étoit commise, le chapitre de son église métropolitaine, dont il avoit par le passé expérimenté le zèle pour l'Eglise et l'affection pour ses prélats, obligeroit les autres par son exemple à reconnoître son autorité, en la personne des archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Severin, ses grands vicaires; et que ses ouailles, connoissant l'intention de leur seul pasteur, se garderoient bien à

l'avenir de recevoir aucune pâture qui leur seroit mortelle, par une conduite infiniment préjudiciable au salut qu'il leur souhaitoit.

Ce commandement fut suivi d'un autre du sieur de Chassebras, du 28 juillet 1655, affiché aux portes des églises, qui étoit adressé à tous curés, communautés, maisons religieuses, monastères, et tous prêtres ecclésiastiques du diocèse, auxquels il faisoit savoir qu'ayant plu au cardinal de Retz de lui commettre l'administration de son diocèse pendant l'absence de ses grands vicaires, il avoit cru qu'il étoit de sa charge de ne point abandonner la conduite de son troupeau, ainsi que faisoit un pasteur mercenaire, et de sa conscience de ne pas renoncer à la juridiction qu'il lui avoit donnée; de plus, d'encourir les censures que l'Eglise avoit fulminées contre les ecclésiastiques et autres qui abandonnoient, sous prétexte d'une accusation, leur évêque avant qu'il y eût contre lui une sentence juridique; et que puisque Jésus-Christ l'avertissoit de craindre plutôt celui qui tuoit l'ame que ceux qui pourroient nuire au corps, il appréhenderoit pour cela de répondre devant Dieu d'une horrible indiscrétion, en quittant le diocèse, qui seroit sans aucune forme de gouvernement, faute de supérieurs. C'est pourquoi, ne croyant pas s'éloigner du respect qu'il devoit aux magistrats, et de l'entière obéissance qu'il devoit au Roi, en faisant exécuter, pour le gouvernement du diocèse, les ordres du cardinal de Retz, que toute l'Eglise reconnoissoit pour archevêque de Paris, il avoit cru leur devoir signifier sa volonté exprimée dans son mandement. Ces deux mandemens, imprimés l'un ensuite de l'autre et

soir dans les rues, portoient sur le derrière de leurs épaules des feuilles imprimées toutes enduites de colle, qu'ils appliquoient, en se retournant le corps et comme en passant, aux portes des églises, aux coins des rues et dans les places publiques, mettant leurs dos contre les murs et les portes des églises, et des édifices des places publiques. Ensuite ils continuoient leur chemin, sans que les passans eussent pu découvrir ce que faisoient ces gens, qui se retiroient du côté des murs des églises et des maisons pour leur laisser la liberté entière du chemin.

Ainsi on ne vit plus alors, par ce moyen, que des actes, des ordonnances, des mandemens imprimés et affichés dans les places publiques, qu'on notifioit par cette voie à ceux auxquels ils auroient dû être publiquement envoyés et signifiés en la manière ordinaire.

Le premier acte qui fut rendu public par cette voie (quoique néanmoins déjà signifié à Dominique Seguier, évêque de Meaux, comme plus ancien des évêques de la province de Paris, et parce qu'il y étoit, en parlant à son suisse, en la maison qu'il avoit conservée, comme ancien chanoine, dans le cloître de l'église de Paris, par Philippe Marcout, prêtre du diocèse de Meaux) fut celui par lequel le sieur de Chassebras (qui avoit été averti que cet évêque s'étoit engagé de convoquer l'assemblée de la province de Paris par une autorité autre que celle du cardinal de Retz, et qu'on prétendoit, après une certaine telle quelle comparution au palais archiépiscopal, faire procéder à la nomination des députés de la province pour assister à l'assemblée générale du clergé) conjuroit premièrement les évêques de la province de

faire conjointement leurs efforts pour obtenir du Roi la sûreté de sa personne, à ce qu'il pût se trouver dans l'assemblée provinciale, et y tenir la place que l'ordre et la coutume lui donnoient; ou s'ils jugeoient plus à propos d'attendre que l'assemblée générale fût formée par tous trois ensemble, s'y trouver, et la supplier de joindre ses intercessions à celles qu'ils feroient au Roi pour la sûreté de sa personne. Ensuite il protestoit de nullité, tant contre l'assemblée provinciale, en cas qu'elle se tînt, et contre tout ce qui y seroit résolu, que contre les délibérations qui seroient prises dans l'assemblée générale du clergé de France, où se trouveroient ceux qui y auroient été députés ensuite de la prétendue convocation ou assemblée des députés des trois diocèses de Chartres, de Meaux et d'Orléans.

Le second, du 25 août 1655, étoit une ordonnance du cardinal de Retz, par laquelle il étoit enjoint au sieur de Chassebras, son grand vicaire, de faire savoir de sa part à Antoine Denis Cohon, ancien évêque de Dol, et à Claude Auvry, évêque de Coutances, et à ceux qui étoient soumis à sa juridiction, qu'ils avoient encouru les peines portées par les saints canons contre ceux qui confèrent les ordres dans les lieux où ils n'ont aucune juridiction; et que pour cela il leur interdisoit toute sorte de fonctions ecclésiastiques dans son diocèse, même la célébration de la sainte messe et du service divin.

Les trois et quatre étant ensuite dans une même feuille imprimée, étoient, pour la notification de la déclaration que le sieur de Chassebras faisoit à ces deux évêques, qu'ils avoient encouru les peines portées

par les saints canons, savoir : l'évêque de Coutances, pour avoir fait les saintes huiles, et celui de Dol pour avoir conféré les ordres sacrés dans l'église de Paris, sans la permission de son archevêque ou de ses grands vicaires ; et que, par le commandement exprès qu'il en avoit reçu, il leur interdisoit toute fonction ecclésiastique dans son diocèse, même la célébration de la sainte messe et le service divin : mandant au premier prêtre non suspendu, ni excommunié, de le leur signifier, et aussi l'acte par lequel il en donnoit avis aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris, et aux curés et communautés séculières et régulières tant de la ville que du diocèse, auxquels il envoya des copies de tout.

Le cinquième, du 8 de septembre 1655, contenoit une première monition du sieur de Chassebras, adressée à tous les fidèles du diocèse, auxquels il faisoit savoir :

1° Qu'il avoit cru que les témoignages de respect et de déférence qu'il avoit rendus au Roi en la personne du chancelier, aussitôt qu'il avoit été chargé de la conduite du diocèse, et les assurances qu'il lui avoit données de ne rien faire dans l'exercice de cette charge qui pût blesser en la moindre chose la fidélité qu'il devoit et le bien de son service, avoient assez fait voir avec quelle pureté d'intention il entroit dans le ministère ecclésiastique, et qu'il n'avoit point d'autre pensée que de s'employer au besoin des ames, à soulager les consciences des troubles et scrupules qu'avoit fait naître avec raison l'usurpation d'une puissance sacrée et incommunicable autrement que par une puissance légitime.

2° Que, pour cet effet, aussitôt que l'archiprêtre, curé de Saint-Severin, docteur de la maison de Sorbonne, son collègue au vicariat, eut eu commandement d'aller trouver le Roi, l'exemple des grands vicaires, qu'on avoit bannis et chassés après un semblable commandement, l'avoit fait résoudre à se retirer par respect de sa maison curiale, pour ne pas recevoir de pareils ordres, et n'abandonner pas tous deux ensemble le soin d'une des plus grandes églises du monde dont ils étoient chargés de la part de Dieu, et qu'ils ne pouvoient quitter en même temps sans blesser leurs consciences et sans trahir les intérêts de Jésus-Christ; voyant d'ailleurs qu'il étoit suffisant, pour rendre au Roi la déférence que de très-humbles sujets devoient à ses ordres, en tout ce qui n'étoit pas contraire aux ordres de Dieu, que l'un d'eux se rendît en cour pour apprendre de Sa Majesté ce qu'elle désiroit de leur service.

3° Que cette soumission n'avoit servi qu'à faire voir que ceux qui, par surprise, avoient tiré ces ordres du Roi avoient entrepris de ruiner tout l'ordre épiscopal, et d'anéantir la juridiction spirituelle, qui lui venoit de droit divin, et contre laquelle les hommes ne pouvoient rien entreprendre qu'en faisant la guerre à Dieu; puisqu'ayant fermé toutes les avenues à son collègue, vicaire général vers Sa Majesté, pour l'empêcher de l'informer de l'état de l'Eglise de Paris, et lui faire leurs justes plaintes de l'oppression qu'on avoit commencé d'exercer contre elle, ils l'avoient tenu près de deux mois dans une ville frontière, sans lui faire savoir autre chose sinon qu'on ne vouloit pas qu'il fît sa charge et qu'il obéît à son archevêque

dans une fonction purement spirituelle; et qu'on avoit vu paroître trois ou quatre méchans libelles dignes du mépris et de l'aversion de toutes les personnes d'honneur, de savoir et de piété, comme étant injurieux à la dignité épiscopale, honteux à l'Eglise, et remplis tant d'impostures contre l'honneur et l'innocence d'un cardinal et d'un archevêque, que de maximes hérétiques et schismatiques contre l'autorité des successeurs des apôtres; qu'on avoit vu la main profane des juges laïques arracher, par un attentat sans exemple, des registres ecclésiastiques, la commission des vicaires généraux, qu'ils avoient reçue du cardinal archevêque de Paris: comme si cette violence eût été capable d'arracher du cœur de cette Eglise l'obligation indispensable qu'elle avoit d'être soumise à son archevêque, et de les reconnoître pour ses grands vicaires, et comme si elle eût pu leur lier les mains et les dégrader de leurs fonctions.

4° Qu'on avoit fait ensuite des défenses à tous les curés de recevoir aucun ordre du cardinal de Retz, ni d'y rendre aucune déférence, comme si c'eût été un crime à un évêque de faire des réglemens spirituels pour la conduite de son diocèse, dont le Pape et toute l'Eglise le reconnoissoient pour le seul et légitime pasteur; qu'on avoit arraché avec une violence inouïe les mandemens qu'il avoit publiés, fait des perquisitions scandaleuses dans leurs maisons curiales, visité tous leurs papiers, sans considérer qu'en la place qu'ils tenoient ils pourroient en avoir qui regardoient des secrets de conscience; interrogé et examiné contre eux les vicaires de leurs paroisses.

5° Que quoique la calomnie la plus hardie ne lui

pût reprocher d'avoir expédié aucun acte qui pût porter le moindre préjudice au service du Roi, ni donné le moindre soupçon de sa conduite, on avoit décerné contre lui des décrets d'ajournement personnel et de prise de corps; et, par un procédé qu'à peine l'on avoit pu croire si un million de personnes n'en eussent été témoins, on l'avoit trompetté par les carrefours, et même devant la porte de l'église de la Madeleine, où il annonçoit la parole de Dieu, et disposoit des mystères de Jésus-Christ comme s'il eût été un criminel et un scélérat que la justice poursuivît à cri public, et qui méritât d'être recherché d'une manière si infâme.

6° Qu'après toutes ces choses, sa patience deviendroit lâcheté, son silence une horrible prévarication, et qu'il seroit indigne du ministère qu'il exerçoit s'il ne défendoit l'honneur de l'Eglise, de l'épiscopat, de sa charge et de sa personne, par les voies que Jésus-Christ lui avoit présentées.

7° Que quoiqu'il pût d'abord se servir des remèdes que les conciles, les canons et la coutume de la sainte Eglise opposent à des violences semblables, néanmoins, pour pratiquer de tous points, et même au delà de ce qu'on auroit pu attendre après une si grande injure, la mansuétude de l'Evangile, qui l'obligeoit à supporter charitablement les pécheurs jusqu'à ce qu'ils se rendent incorrigibles, il exhortoit ceux qui sous le nom sacré de Sa Majesté excitoient une si injuste et si violente persécution contre l'Eglise et sa personne, d'en faire une réparation si publique qu'elle pût attirer sur eux, pour un si grand crime, la compassion du Ciel et l'intercession de l'Eglise; leur dé-

clarant par cette première monition que s'ils ne la faisoient, et s'ils continuoient à opprimer l'Eglise, à détruire sa juridiction, à persécuter ses ministres, il auroit recours aux voies que la sainte Eglise et les canons prescrivent en semblables occasions.

Le sixième étoit une seconde monition datée du mois d'octobre 1655, adressée comme la première à tous les fidèles du diocèse, par laquelle, après s'être plaint de ce que sa patience et sa modération n'avoient servi qu'à irriter davantage ceux qui persécutoient l'Eglise, pour continuer leurs violences, jusqu'à faire brûler par la main du bourreau la paternelle et charitable monition qu'il leur avoit faite pour les retirer de leurs péchés, il les exhortoit, ensemble leurs complices, et les admonestoit pour la seconde fois, avant que de les livrer à Satan, qu'ils eussent à cesser les persécutions qu'ils excitoient sous le nom du Roi (qui étoit trop juste et trop pieux pour prendre part à ce désordre) contre le cardinal de Retz, archevêque de Paris, contre l'ordre épiscopal et contre sa personne : laquelle monition se trouva, suivant l'ordonnance qu'elle contenoit, affichée aux portes de l'église métropolitaine, et aux autres portes de la ville et faubourgs de Paris (1).

Au commencement de l'année 1655, avant que la lettre du cardinal de Retz, écrite à Rome le 24 décembre 1654, et adressée aux archevêques et évêques de France, eût été rendue publique, et qu'ainsi on n'en pût prévoir les effets qu'elle pouvoit produire, M. de Guénégaud, secrétaire d'Etat, avoit délivré aux abbés

(1) *De la ville et faubourgs de Paris :* Toutes ces monitions avoient été composées à Port-Royal.

de Mormielle et de Villars, agens généraux du clergé, pour les envoyer aux archevêques et évêques de France, les lettres du Roi, par lesquelles il leur permettoit de tenir leurs assemblées particulières chacun dans leur diocèse, et les assemblées provinciales dans chacune province, pour y nommer deux députés de chaque ordre pour assister à l'assemblée générale du clergé, qui, suivant la coutume, étoit indicte en la ville de Paris au 25 mai 1655.

Mais aussitôt que la cour eut vu paroître cette lettre, elle connut bien qu'elle pourroit engager l'assemblée à défendre les droits de l'épiscopat, et à ne pas souffrir que des chapitres prissent l'administration d'un diocèse qui avoit son pasteur dans la ville de Rome, sous prétexte d'une absence involontaire et de celle de ses grands vicaires, qu'on retenoit en des lieux éloignés pour leur ôter la liberté et les moyens de faire leurs fonctions. Ce fut pour cela qu'elle prit le soin d'avoir des députés des suffrages desquels elle pût disposer, pour tâcher de rendre inutile le zèle et les efforts de ceux qui se déclaroient en faveur de l'Eglise et de l'épiscopat, et empêcher de prendre dans l'assemblée des résolutions contraires aux desseins qu'elle avoit d'opprimer entièrement le cardinal de Retz. Le maréchal de La Meilleraye, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, entra dans le lieu où se tenoit l'assemblée du diocèse de Nantes, pour commander au sieur Le Normand, grand vicaire de Gabriel de Beauveau, évêque de Nantes et official du diocèse, qui y présidoit, de nommer celui qu'il lui indiqua pour député, pour assister à l'assemblée provinciale qui seroit convoquée à Tours.

L'adresse que le cardinal de Retz avoit faite aux

curés de la Madeleine et de Saint-Severin, qu'il avoit établis grands-vicaires en l'absence de ceux que la cour avoit exilés, de la bulle du jubilé pour l'exaltation du pape Alexandre VII; sa lettre du 22 mai 1655 au chapitre de l'Eglise de Paris; le zèle et la fermeté avec laquelle le sieur de Chassebras avoit commencé d'exécuter la commission qu'il avoit reçue de son archevêque, et ce qui parut de sa part dans la suite, obligèrent la cour de différer la tenue de l'assemblée générale du clergé, premièrement du 25 mai au 25 août, et ensuite du 25 août au 25 octobre; et de faire envoyer par les agens autant de nouvelles lettres dans les diocèses, pour en avertir les archevêques et évêques, et ceux qui auroient déjà été nommés pour y assister en qualité de députés.

La cour n'avoit pas eu le temps de découvrir les intentions du Pape nouvellement élu, ni de pénétrer s'il suivroit les mouvemens de son prédécesseur, qui avoit témoigné si publiquement pendant la détention du cardinal de Retz, et depuis son arrivée à Rome, le ressentiment qu'il avoit de l'injure qu'on avoit faite à l'Eglise et au collége en la personne d'un cardinal et d'un archevêque; et s'il n'engageroit pas les évêques de France assemblés à se joindre avec lui pour en demander et obtenir la réparation. Elle espéroit néanmoins que M. Servien, qui avoit connu le Pape à Munster, pourroit se servir de quelques liaisons qu'il avoit eues avec lui pendant qu'il étoit nonce à Cologne, et pour la paix à Munster: en quoi elle se trompoit, parce que la cour de Rome étoit indignée et en colère de ce qu'on l'y avoit conclue sans la participation du nonce Chigi, et de ce que dans le traité on n'avoit fait mention que de la médiation de la république de

Venise, et non pas de celle du Pape, qui nomma cette paix une paix honteuse, *pacem pudendam;* dans le traité de laquelle son nonce n'auroit jamais souffert d'être nommé, à cause du nombre des archevêques et évêques qu'on y sécularisoit, et parce que l'Empereur et l'Empire cédoient aux princes protestans Magdebourg, Ferden, Minden et Osnabruck, par alternative aux catholiques et aux protestans.

La difficulté qu'il y avoit de convoquer l'assemblée provinciale de Paris pour y nommer des députés, sans la présence desquels l'assemblée générale ne pouvoit pas, dans la province de Paris, faire aucune délibération sans s'exposer à des protestations et désaveux, fut encore une des principales raisons pour laquelle on en défendoit ainsi la tenue.

Les évêques de Chartres et d'Orléans n'étoient pas disposés à reconnoître les grands vicaires du chapitre de l'Eglise de Paris. Il avoit déclaré, en les nommant, que c'étoit à cause de l'absence de ceux de son archevêque qu'il prenoit l'administration de son diocèse, et que la présence du curé de Saint-Severin et de la Madeleine lui avoit ôté, dès le mois d'avril, tout prétexte de continuer de gouverner ce diocèse. Il y avoit même une contestation entre les évêques de Meaux et de Chartres pour la présidence en l'assemblée provinciale. Celui de Meaux la prétendoit comme le plus ancien, suivant le temps de sa consécration: alléguant, pour soutenir sa prétention, le jugement que le pape Grégoire XIII avoit rendu en faveur de l'église de Séez contre celui de Bayeux, doyen des évêques de la province de Rouen, tenue en 1581. L'évêque de Chartres alléguoit la bulle d'érection de l'évêché de Paris en archevêché, par laquelle on avoit conservé

aux évêques de Chartres la qualité qu'ils avoient de doyens de la province de Sens, et le droit d'avoir la première place entre les évêques de la province. Mais cette contestation fut terminée à Gromveil près de Chartres, château appartenant au sieur de Ligny, fils d'une sœur du chancelier Seguier et de l'évêque de Meaux, où les deux prélats s'étoient rendus.

L'affaire du cardinal de Retz ayant non-seulement mis ce diocèse et la province de Paris, mais encore le clergé, dans un très-grand mouvement, elle obligea la cour à prendre des mesures pour tâcher de prévenir ou du moins de se garantir des suites qu'elle devoit connoître qu'elle pourroit avoir, particulièrement dans le diocèse de Paris. Elle jugea que la présence du Roi lui étoit nécessaire dans le lieu où le clergé devoit s'assembler, pour se ménager d'un côté les suffrages des députés, et empêcher l'assemblée de prendre les résolutions que le cardinal Mazarin insinuoit pouvoir être dangereuses et contraires à ce qu'il lui représentoit être ses véritables intérêts et ceux de l'Etat; et de l'autre, pour rendre plus difficile le recours du cardinal de Retz à l'assemblée, et l'accès de ses agens auprès de ses députés; et pour rendre aussi inutiles les intentions que ses amis, et les plus zélés et les plus pieux d'entre les évêques, auroient pu avoir de défendre l'honneur de leur dignité et les droits de l'épiscopat, qu'on avoit attaqués et violés en la personne du cardinal de Retz. Mais le Roi ne pouvoit se rendre à Paris, de la frontière où il étoit, qu'après la fin de la campagne de Flandre.

Les secrétaires d'Etat eurent ordre pour cela d'écrire à tous les archevêques et évêques des provinces de leurs départemens, pour leur marquer ceux que

la cour désiroit avoir pour députés à l'assemblée générale : et sans parler de ce qui se passa dans les provinces, il suffit de rapporter qu'elle demanda à l'archevêque de Sens l'évêque de Nevers, prélat d'un mérite très-petit, et l'abbé de Harlay-Cely, né à Constantinople, où le baron ou comte de Cely avoit résidé pendant plusieurs années en qualité d'ambassadeur, pour députés de sa province : lui laissant par grâce la liberté de choisir un député du second ordre pour composer la députation de cet archevêque, qui accorda ce qu'elle demandoit, parce que l'évêque de Troyes refusa d'accepter et d'être de la députation, croyant que l'abbé de Cely, qui étoit redevable à la maison de Retz, dont il étoit vassal à cause du comté de Joigny, de la conservation de la terre de Cely dans sa famille, et qui d'ailleurs étoit filleul de Roger, duc de Bellegarde (c'est ce que dit à l'auteur de cette histoire le père de Gondy, prêtre de l'Oratoire et père du cardinal de Retz, l'étant allé voir au mois de juillet 1657, après la séparation de l'assemblée, en la ville de Joigny, où la cour lui avoit permis enfin de se retirer), lequel duc de Bellegarde étoit oncle maternel de l'archevêque de Sens; croyant, dis-je, qu'il ne manqueroit pas à la parole qu'il lui avoit donnée de faire son devoir, et qu'il n'abandonneroit jamais les intérêts de l'Eglise. Une coadjutorerie à l'évêque de Nevers, pour un neveu qui fut sacré sous le titre d'évêque de Tripoli, mais dont il ne jouit pas, étant mort avant lui; et l'évêché de Lodève promis et donné depuis à l'abbé de Cely, après la séparation de l'assemblée, rendirent les bonnes intentions de l'archevêque de Sens très-inutiles. Mais son courage et sa fermeté engagèrent à son exemple plusieurs de ses

confrères et un plus grand nombre de ceux du second ordre à le suivre et à l'imiter.

Le comte de Brienne, secrétaire d'Etat, fit savoir au chapitre de Reims, pour être maître de la députation de la province, que le Roi désiroit que ses grands vicaires, qui avoient l'administration et la conduite du diocèse pendant la vacance du siége, convoquassent l'assemblée de la province en la ville de Senlis, afin d'y pouvoir faire nommer plus commodément les députés qu'on désiroit avoir, et empêcher la nomination des évêques de Châlons et de Boulogne, dont le premier étoit ami du cardinal de Retz. Cela obligea ce chapitre de députer au Roi, pour le supplier de le conserver dans le droit et dans la possession en laquelle sont tous les chapitres des églises métropolitaines qui sont vacantes, d'indire par leurs vicaires généraux, et de choisir le lieu pour la tenue des assemblées de leurs provinces. Après une conférence qu'eurent les députés avec le comte de Brienne, secrétaire d'Etat, auquel le Roi les avoit envoyés, le chapitre de Reims eut la liberté de faire assembler les évêques de la province et les députés de leurs diocèses dans la salle du palais et maison de l'archevêque, en la ville de Reims.

Les choses étoient en cet état lorsque, le lundi 25 octobre 1655, tous les prélats s'étant rendus à Paris, l'assemblée commença.

FIN DES MÉMOIRES DE CLAUDE JOLY.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DE GUY JOLY.

MÉMOIRES DE CLAUDE JOLY.

FIN DU TOME QUARANTE-SEPTIÈME.























